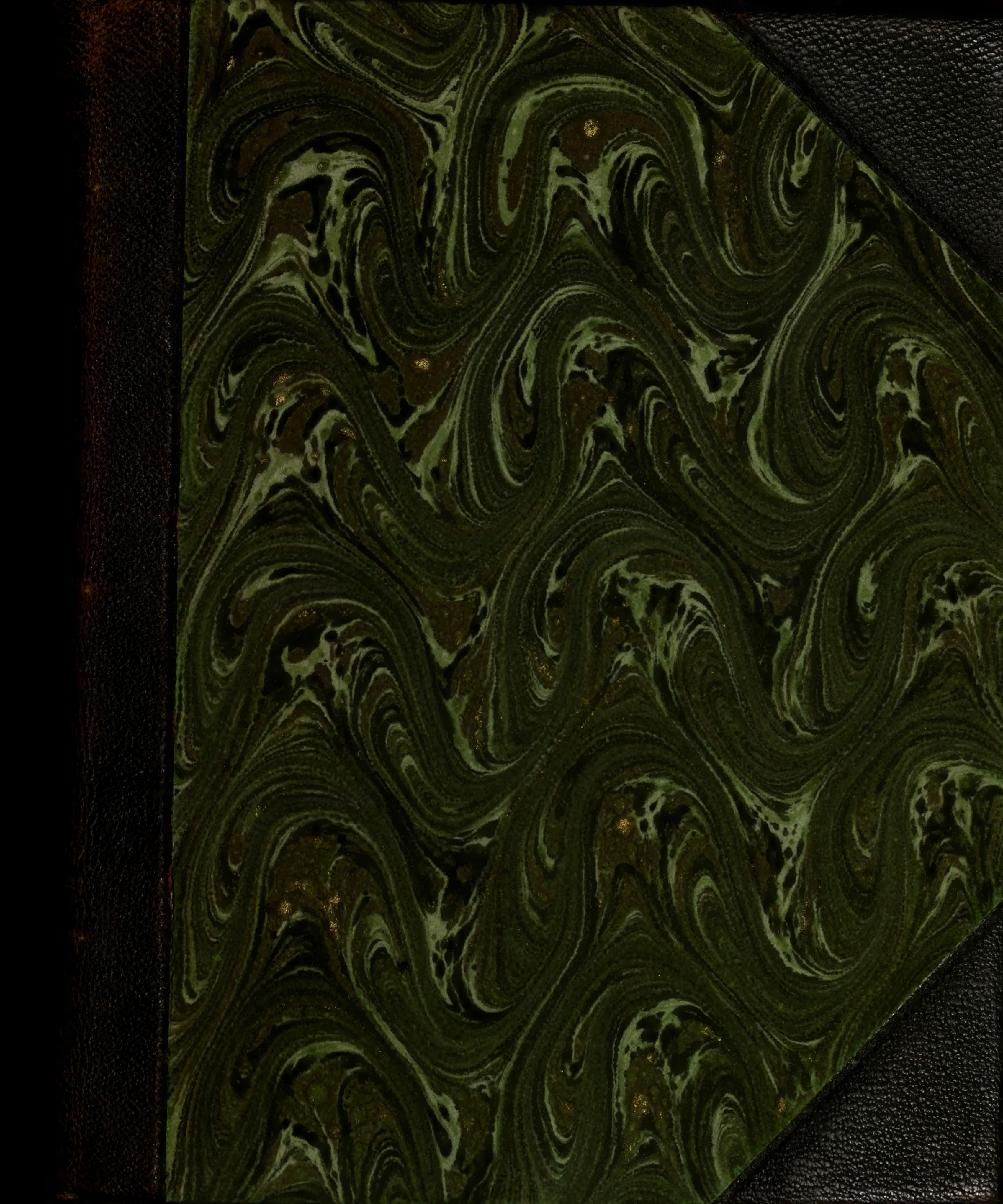






SAINTE SCHOLASTIQUE

PATRONNE DE LA VILLE DU MANS





SAINTE SCHOLASTIQUE PATRONNE DE LA VILLE DU MANS

Ancienne statue de Saint-Pierre-la-Cour, aujourd'hui dans l'église abbatiale de Solesmes.

Dom B. Heurtebize et R. Triger

SAINTE SCHOLASTIQUE

PATRONNE DU MANS

SA VIE — SON CULTE

SON ROLE DANS L'HISTOIRE DE LA CITÉ



SOLESMES

IMPRIMERIE SAINT-PIERRE

1897

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR GILBERT

ÉVÊQUE DU MANS

A SA PATERNITÉ RÉVÉRENDISSIME

DOM DELATTE

ABBÉ DE SOLESMES

PRÉFACE

Malgré ses glorieux titres de sœur de saint Benoît, de mère & de patronne d'une innombrable famille religieuse, sainte Scholastique n'a pas encore obtenu de l'érudition contemporaine l'hommage d'un livre spécial.

Le fait peut d'autant plus surprendre, au premier abord, qu'il s'agit d'une sainte particulièrement chère à cet Ordre bénédictin qui, après avoir défriché les forêts & civilisé une partie des Gaules, a conquis dans les temps modernes, par ses travaux historiques, la reconnaissance de l'Église & de la France. Il s'explique cependant.

La vie de sainte Scholastique se résume en quelques mots. Ame d'élite, consacrée à Dieu dès son enfance, elle a cherché avant tout la paix & la perfection chrétienne sous la direction de son frère, « dont les enseignements sacrés lui apprirent de bonne heure le chemin de la patrie céleste ». Se renfermant dans son modeste rôle de femme & de religieuse, Scholastique s'est bornée, elle, à prier, à écouter & à aimer. Si, dans un jour mémorable, elle a vaincu Benoît lui-même, ce fut exclusivement par la tendresse de sa charité, par ses larmes & par la puissance de son amour pour Dieu, ces armes irrésistibles de la vierge chrétienne. Dans toutes les autres circonstances, elle semble se dérober timidement comme la douce colombe demeurée son emblème, s'abriter comme une fleur délicate au pied du chêne vigoureux dont les rameaux immenses couvriront bientôt tout l'Occident.

Une telle vie, « qui n'a laissé ici-bas d'autre trace que le gracieux souvenir d'une colombe se dirigeant vers le ciel d'un vol innocent & rapide (1) », ne saurait prêter à de longs développements & échappe nécessairement aux froides dissertations de la critique. Si savant qu'il se croie, l'historien est contraint de s'arrêter, respectueux & ignorant, devant cette humble vierge que le monde n'a pas connue & que Dieu s'est réservée. Son souvenir ne peut se séparer de celui du patriarche des moines d'Occident, de même qu'il paraît suffisamment sauvegardé par les magnifiques annales de l'Ordre bénédictin.

Il existe toutefois, sur la terre catholique de France, une ville privilégiée en faveur de laquelle sainte Scholastique s'est départie, dans la suite des siècles, de ce rôle tout intime, tout spirituel, qui résume son existence terrestre, pour se mêler aux événements multiples de la vie d'une population, partager ses angoisses & ses joies, remplir pour ainsi dire au milieu d'elle un rôle municipal.

C'est la ville du Mans, de tout temps l'une des cités importantes de l'Ouest de la France, & l'un des centres principaux de la dévotion à sainte Scholastique.

Depuis onze siècles, elle reconnaît publiquement cette sainte pour sa patronne ; elle possède ses reliques, & a si bien su l'intéresser à son sort qu'elle en a obtenu maintes fois une protection efficace, que maintes fois la colombe du cloître bénédictin est venue se poser sur ses antiques remparts, apportant la miséricorde, l'espérance & la paix. Avec le culte du crucifix des Rameaux dont nous exposions jadis les origines (2), celui de sainte Scholastique constitue même l'une des traditions les plus anciennes & les plus caractéristiques des Manceaux.

Comme sainte Geneviève dans l'histoire de Paris, sainte Scholastique occupe dans l'histoire du Mans une place considérable. A chaque page elle s'y révèle non seulement la patronne officielle de la cité, mais encore la puissante protectrice & la souveraine toujours populaire à laquelle tous s'empressent de recourir dans les calamités publiques.

(1) Dom Guéranger, *L'année liturgique*, au 10 février.

(2) *La procession des Rameaux au Mans; Recherches sur la corporation des Mézaigers et les Francs-bouchers du Mans*, 1884, un vol. in-8°.

Pendant trois cents ans la municipalité lui rend, au nom de la population, de solennels hommages, & les droits qu'il revendique sur la châsse de « madame sainte Scolastique », comptent au nombre des prérogatives les plus importantes du « corps de ville ».

A défaut d'une étude générale sur la vie de la sœur de saint Benoît, l'histoire de cette alliance séculaire entre sainte Scholastique & la ville du Mans est doublement intéressante à écrire : elle témoigne, sous une forme plus apparente peut-être que partout ailleurs, de l'influence de la sainte en dehors du cloître, en même temps qu'elle jette sur les destinées d'une vieille cité française quelques rayons de poésie chrétienne de nature à réconforter les cœurs dans les temps difficiles.

L'œuvre, nous devons le reconnaître à l'éloge des habitants du Mans, ne sera pas entièrement neuve. Déjà, en diverses occasions, ils se sont fait un devoir de proclamer leur reconnaissance envers leur patronne & de rappeler certains détails de son intervention (1).

Mais, quelle qu'ait été leur bonne volonté, la gerbe n'a point encore été liée : les fleurs sont demeurées jusqu'ici éparses & parfois fanées ; beaucoup n'ont pas été cueillies ou sont restées enfouies sous la poussière des bibliothèques & des archives.

Nous considérons à bien des titres comme l'un des honneurs de notre carrière de pouvoir aujourd'hui compléter les efforts de nos devanciers, les coordonner en un faisceau unique & présenter ainsi, pour la première fois, sur le culte de sainte Scholastique au Mans, un ensemble de faits puisés aux sources les plus sûres.

Cet honneur, nous le devons tout d'abord aux bienveillants encouragements du Révérendissime Père Abbé de Solesmes, dom Delatte, que nous osons prier d'agréer ici l'hommage de notre très respectueuse

(1) Voir entre autres, Fr. Bondonnet, *Le triomphe de sainte Scholastique sur les religionnaires*, au Mans, 1668, in-4°, réimprimé à Laval, 1896, par A. Goupil ; — Poirier, *Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique, 1730*, publiée dans la *Province du Maine* en 1846 & la *Semaine du Fidèle du diocèse du Mans* en 1875 ; — *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans*, Le Mans, Belon, 1831, br. in-8° de 12 pages ; — R. P. dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans ;* — l'abbé R. Charles, *Les artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour*, dans le *Bulletin monumental* de 1880, & de nombreux articles sur le culte de sainte Scholastique publiés depuis trente ans dans la *Semaine du Fidèle*.

& très profonde reconnaissance. Nous le devons ensuite à la collaboration dévouée du R. P. dom Heurtebize, bénédictin de cette même abbaye de Solesmes dont notre pays du Maine est justement fier, & où nous avons trouvé près de tous de si charitables sympathies (1).

Mieux que tout autre, sans doute, un fils de saint Benoît eût été désigné pour traiter à lui seul un semblable sujet; cependant une considération particulière peut justifier, dans la circonstance, la part que l'amitié a voulu nous attribuer.

D'après l'antique cérémonial en vigueur au Mans avant la Révolution, la châsse de sainte Scholastique ne sortait jamais sans le double concours de l'élément religieux, représenté par les chanoines du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, & de l'élément civil représenté par les échevins & les membres du corps de ville. Si la sainte tenait à la présence des

(1) Les concours si empressés & si précieux que nous avons rencontrés en dehors de Solesmes, pendant la préparation de ce livre, nous imposent de nombreuses dettes. Nous avons le regret de ne pouvoir les acquitter toutes ici ; mais il nous sera permis tout au moins de reconnaître les principales en adressant nos bien sincères remerciements : — au Mans, à M. le vicaire général Albin, doyen du chapitre de la cathédrale ; à M. le vicaire général Pichon ; à M. le chanoine Lecorneux, archiprêtre de la Couture ; à M. le chanoine Mélisson, curé du Pré ; à M. le chanoine E. Dubois, curé actuel de Saint-Benoît ; à M. le chanoine Sifflet, ancien vicaire de Saint-Benoît ; à MM. Chavanon & P. Brindeau, archivistes du département ; à MM. F. Guérin & Bonhommet, bibliothécaires de la ville ; à M. Morancé, architecte-voyer ; à M. Louis Brière, archiviste de la *Société historique et archéologique du Maine ;* — à Séez, à M. le chanoine Blin, aumônier de la Miséricorde ; — à Juvigny-les-Dames, à M. l'abbé Loison, curé de la paroisse, & au cher Frère Valéry, professeur au pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne ; — à Paris, à MM. Marius Sepet & Camille Couderc, de la bibliothèque Nationale.

Nous devons, d'autre part, un reconnaissant & affectueux souvenir à un ami tout dévoué de l'Ordre bénédictin, M. l'abbé Le Bêle, du diocèse du Mans, chapelain libre à Saint-Louis des Français, à Rome, qui nous a procuré de très nombreux & très intéressants documents pour l'illustration de ce livre. MM. Renouard, peintre décorateur au Mans, Paul Verdier, du Mans, élève à l'école des Beaux-Arts, l'abbé Besnard, curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe, Léopold Eynaud, du château de Coudreuse (Sarthe), & Albert Mautouchet, trésorier de la *Société historique et archéologique du Maine,* ont également droit à tous nos remerciements.

Plusieurs éditeurs étrangers, notamment MM. Ed. Alinari, de Florence, Dietrich, de Bruxelles, & Franz Böham, de Munich, ont bien voulu faciliter notre œuvre en nous autorisant gracieusement à reproduire leurs photographies. Enfin nous ne saurions oublier notre dessinateur, M. Maurice Dessertenne, & MM. Chêne & Longuet, phototypeurs à Paris, qui ont apporté tous leurs soins à l'exécution des dessins & à la reproduction des gravures & tableaux.

premiers, elle ne tenait pas moins à celle des seconds, & son intervention se manifestait d'autant plus sûrement que les deux éléments étaient réunis pour lui rendre hommage.

Cette tradition a semblé digne d'être respectée dans la présentation de cet ouvrage.

Dès lors la tâche s'est partagée sans peine.

Au R. P. dom Heurtebize, de l'Ordre de Saint-Benoît & neveu d'un ancien chanoine du Mans (1), le soin d'exposer dans les trois premiers chapitres, comme représentant de l'élément religieux, la vie de la patronne de son Ordre & l'importante question hagiographique du transfert de ses reliques du Mont-Cassin au Mans & à Juvigny.

A nous, habitant du Mans, très attaché aux traditions de notre ville natale & membre de modestes assemblées élues au suffrage universel, l'honneur de représenter l'élément civil & de payer la dette de nos concitoyens, en montrant le rôle de la patronne du Mans dans l'histoire de la cité & les institutions municipales.

Ce livre se présente ainsi au public avec le concours des deux mêmes éléments qui entouraient jadis la châsse de sainte Scholastique. De plus, il a été inspiré dans son principe par un pieux & infatigable « chevalier de sainte Scholastique », M. le vicaire général Outin, ancien curé de Saint-Benoît au Mans, dont le nom ne saurait être oublié ici.

Nous osons espérer que nos efforts seront accueillis avec indulgence.

Les nombreux amis de l'Ordre bénédictin voudront bien voir tout au moins dans ce travail, complété par la reproduction d'œuvres d'art de diverses écoles, un hommage à sainte Scholastique, & ils y apprendront comment cette sainte possède, en plus de ses filles du cloître, une autre famille beaucoup moins docile, mais toujours reconnaissante.

La population catholique du Mans y trouvera de touchants souvenirs de la foi de ses aïeux, le complément à ce point de vue de notre

(1) M. l'abbé Benjamin Heurtebize, né à Évron le 21 décembre 1796, supérieur du grand séminaire du Mans, chanoine de la cathédrale, vicaire général en 1855, mort au Mans le 11 juillet 1867.

précédente étude sur le crucifix des Rameaux, & un point d'appui pour resserrer à la veille du xxe siècle, en dépit du scepticisme moderne, son heureuse alliance avec sainte Scholastique.

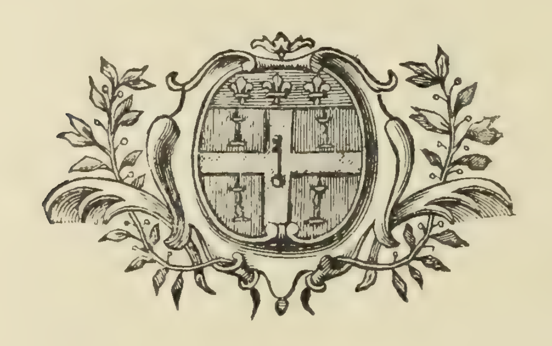
Enfin ceux-là même qui, ne partageant pas nos croyances, préfèrent le froid hasard à la douce & poétique figure de la vierge chrétienne, y trouveront quelques épisodes inédits & curieux de l'histoire du pays.

Notre meilleure récompense serait que tous rencontrassent en outre dans ces pages une nouvelle preuve de l'influence si bienfaisante & si salutaire de ces convictions religieuses, qui seules adoucissent les épreuves de la vie, & que ne remplaceront jamais les théories matérialistes, sources fatales d'ambitions malsaines, de déceptions cruelles & de grandes commotions sociales.

Robert TRIGER

Docteur en droit, Conseiller d'arrondissement,
Vice-président de la Société historique et archéologique du Maine,
Correspondant du ministère
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

10 février 1895 — 29 juin 1897.



CHAPITRE I

La famille de sainte Scholastique ; premières années de sa vie. — Heureuse alliance des noms & des caractères de Benoît & de Scholastique. — Subiaco. — Le Mont-Cassin & Plumbariola d'après des notes inédites de dom Guéranger. — Dernier entretien de saint Benoît & de sainte Scholastique ; miracle de l'orage. — Mort de sainte Scholastique. — Ses principaux souvenirs au Mont-Cassin.

Aux confins de l'Ombrie & de la Sabine, entre Rieti & Camerino, s'élève la petite ville de Norsia, connue dans l'antiquité sous le nom de Nursia. Cette cité aujourd'hui bien déchue eut autrefois un moment de gloire & posséda un siège épiscopal uni depuis à celui de Spolète (1). Au ve siècle, la douceur de son climat & le charme de ses campagnes avaient attiré dans ses murs plusieurs familles patriciennes, heureuses de trouver au milieu de la solitude une paix & une sécurité qu'on ne rencontrait plus à Rome. A l'une d'elles particulièrement bénie de Dieu, appartinrent le patriarche Benoît, le législateur des moines d'Occident, & sa sœur sainte Scholastique (2). Mentionnons en passant, parmi les autres personnages recommandables par leur sainteté qui illustrèrent à cette époque la ville de Nursia, saint Spes, abbé, les moines Eutychius

(1) Ughelli, *Italia sacra*, tome X, p. 150.

(2) Le pape Urbain VIII, en 1625, confirma cette tradition en permettant aux habitants de Norsia de fonder dans l'église Saint-Eustache, à Rome, une pieuse association sous le vocable de saint Benoît & de sainte Scholastique, leurs concitoyens.

& Florentius, & le prêtre Sanctulus dont nous parle saint Grégoire dans ses *Dialogues* (1).

Plusieurs familles ont revendiqué l'honneur de compter parmi leurs membres saint Benoît & sainte Scholastique. Quelques écrivains, d'ailleurs assez récents, ont affirmé notamment que ces deux saints appartenaient à la *gens Anicia,* « célèbre par tout l'univers, » au dire de Cassiodore (2). L'un d'eux, Arnold Wion, flamand d'origine & bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, n'a pas hésité à établir toute la généalogie de cette illustre race ; d'après lui, Sextus Anicius Petronius Probus eût été le trisaïeul du législateur des moines d'Occident, & Philippe II, roi d'Espagne, souverain des Flandres, l'un de ses parents (3). Cette généalogie ne repose sur aucun document sérieux : les traditions les plus sûres auxquelles nous devons recourir ne permettent pas de l'accepter (4).

(1) *Dialog.* lib. III, cap. XV. XXXVIII, (Migne, *Patrologie latine*, tome LXXVII, col. 249, 256, 305, 308. 309, 312) ; lib. IV, cap. X ; (Migne, *ibidem,* col. 333.)

(2) CASSIODORE, lib. X, epist. XI. (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXIX, col. 805.)

(3) ARNOLD WION, *Lignum vitæ*, 1595, tome I.

(4) Les seuls documents anciens relatifs à la vie de sainte Scholastique sont les chapitres 33 & 34 du livre II des *Dialogues de saint Grégoire le Grand*, qu'on retrouve dans la plupart des manuscrits du moyen âge conservés sous le titre de *Vie de sainte Scholastique.* C'est à cette source unique (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 193), que tous les auteurs postérieurs ont puisé, se bornant à commenter avec plus ou moins de bonheur ces pages trop courtes du premier pape bénédictin. Voici les noms de ces principaux commentateurs. Saint Adelme, évêque de Scherborne (✠ 709) glorifie sainte Scholastique dans son livre *De laudibus virginitatis,* (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXXXIX, col. 146) ; — Paul Diacre (✠ vers 797) lui consacre plusieurs poèmes (Migne, *ibidem,* CXV, 1593) ; — Saint Berthaire (✠ 884), abbé du Mont-Cassin, un sermon longtemps attribué au vénérable Bède (Migne, *ibidem,* LXXVII, 149) ; — Albéric (✠ 1088), religieux de la même abbaye, prononce son éloge dans une homélie sur l'évangile des dix vierges (Migne, *ibidem,* LXVI, 941). Pour les temps plus récents nous citerons les ouvrages suivants : *S. Gregorii Magni de vita S. P. Benedicti liber commentario illustratus a D. Benedicto Hæften*, dans les *Monasticarum Disquisitionum libri XII,* in-fol., Anvers, 1644 ; — Stengel (Car.), *Imagines sanctorum Ordinis sancti Benedicti,* in-8°, Vienne, 1625 ;

Nous savons seulement que l'aïeul de nos deux saints s'appelait Justinien, leur père Euproprius, leur mère Abundantia, & qu'ils étaient riches des biens de cette terre (1). Les ruines de leur palais se voyaient encore au IXe siècle & excitaient l'admiration du moine Adrevald (2).

Laudes sancti Patris Nostri Benedicti abbatis, in-8°, Vienne, 1647; — Planchette (dom Bernard), *La vie du grand saint Benoît, patriarche des moines d'Occident*, in-4°, Paris, 1652; — Bucelin, *Menologium benedictinum*, in-fol., Vienne, 1656; — *Acta Sanctorum*, tome II Februarii, 1658, p. 392. [Après de longs & savants prolégomènes, les Bollandistes donnent dans ce volume les chapitres de saint Grégoire le Grand & une vie de sainte Scholastique écrite d'après le récit de ce pape par un bénédictin anonyme]; — R. M. de Blémur, *l'Année bénédictine*, Février, in-4°, Paris, 1667, p. 156; — Bachelard (F.), *Portrait sacré des Filles illustres de saint Benoît avec les entretiens curieux sur la conduite de leur vie*, in-4°, Lyon, 1660, p. 1 à 11; — Yepez (Antoine), *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, traduites en françois, par le R. P. Martin Rethelois, in-fol., Toul, tome I, 1674; — Ranbeck (Ægydius), mon. Schyrensis, *Calendarium annale benedictinum*, in-4°, Vienne, I, 1677, p. 306; — Mabillon, *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti, sæculum I*, 1678, p. XX, 35. [Dans ce volume se trouvent le sermon de saint Berthaire attribué au vénérable Bède, & les pièces de vers de saint Adelme & de Paul Diacre en l'honneur de sainte Scholastique]; — Noce (Angelo della), *Chronica sacri monasterii Casinensis, auctore Leone cardinali, episcopo Ostiensi, continuatore Petro Diacono, ejusdem cœnobii monacho, notis primus evulgat D. Angelus de Nuce, abbas Casini. Præmittitur in vitam Ss. Patriarchæ Benedictis picilegium*, in-fol., Paris, 1678; — Gattola (dom Erasme), *Historia abbatiæ Cassinensis per sæculorum seriem distributa*, in-fol., Venise, 1733; *Ad historiam abbatiæ Cassinensis accessiones*, in-fol., Venise, 1734; — Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, I, 1739, p. 54. 103, 104, &c.; — Tosti, *Storia della badia di Monte-Cassino*, in-8°, 1842, I; — Bérengier (dom Th.), *Pélerinages monastiques par le moine Théophile*, I & II, 1890-1892; — Tosti (dom Luigi), *Della vita di san Benedetto discorso storico, edizione illustrata*, in-8°, Monte-Cassino, 1892. [Cette vie de saint Benoît forme le tome XVIII des œuvres complètes de dom L. Tosti.]

(1) Le bénédictin Chérubin Myrtius, dans sa *Chronique de Subiaco*, cite les vers suivants, faussement attribués au poète Marc, disciple de saint Benoît, & trouvés dans un manuscrit très ancien :

... Ortus avo illustri, cui Justinianus
Nomen erat, patria ejus Nursia gaudet haberi;
Euproprii hæc dictio patris. Abundantia mater
Dicta est, e qua et nata gemella Scholastica sancta.

(2) ADREVALD, *Miracul. sancti Benedicti*, lib. I : « Quantæ dignitatis parentibus progenitus fuerit (S. Benedictus) testantur ruinæ palatii eorum cum ædicula prope mœnia

De nos jours, l'église principale de Norsia, longtemps desservie par des moines célestins, passe pour avoir été bâtie sur l'emplacement primitif de cette opulente demeure.

C'est vers 480, à l'heure critique où la société romaine achevait de s'effondrer sous les coups des Barbares, que naquirent Benoît & Scholastique. Ils étaient jumeaux, & leur naissance, qui coûta la vie à leur mère, fut entourée de larmes. Mais leurs noms devaient rester célèbres jusqu'à la fin des temps.

Les auteurs bénédictins ont cherché quelle pouvait bien être la signification de ces noms, « car c'est le privilège des saints, nous dit l'un d'eux, de recevoir du ciel des noms qui nous annoncent leurs mérites, comme les caractères gravés sur les bornes des seigneuries font connaître aux passants les qualités de leur maître (1). » Et en cela ils ne font que suivre l'exemple de saint Grégoire le Grand qui nous apprend que le nom de Benoît exprimait bien la bénédiction de Dieu en son serviteur (2). De même, saint Berthaire, abbé du Mont-Cassin mort martyr en 884, dans un sermon attribué pendant longtemps au vénérable Bède, fait remarquer que le mot *Scholastica* vient de *schola* (3). Cette enfant, il est vrai, devait être formée à l'école de l'Esprit-Saint de qui découle toute sagesse. De lui elle apprit à connaître la règle de toute vertu, à discerner le bien du mal, la lumière des ténèbres, & à parcourir sûrement la voie du salut. « O heureuse terre de Nursie, s'écrie

Nursinæ urbis sita. Tantæ quippe magnitudinis perplexique operis, ex fundamentis constitisse convincitur ut quælibet palatia potentissimorum superaverit regum, nec modicis queat reparari impensis. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXIV, col. 911.

(1) Yepez, *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, tome I, p. 8.

(2) *Dialog.*, lib. II. (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 126.)

(3) Saint Berthaire appartenait à une famille noble de la Gaule. Il revêtit l'habit monastique au Mont-Cassin & en devint abbé en 856. Il fortifia son abbaye contre les invasions des Sarrasins, qui finirent cependant par s'en emparer & massacrèrent le saint abbé avec tous ses religieux.



Nursia quàm fœlix, nitet hinc Benedictus, ut alto
Æthere Sol, ab agro Lilium, et alba Rosa:
Hic totum irradiat diuino lumine Mundum,
Hic Mundum uitę pascit odore piæ.

NAISSANCE DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE
d'après l'ouvrage : *Vita beatissimi Patris Benedicti... per R. P. D. A. Sangrinum, Abbatem Congregationis Casinensis.* Rome, 1580.

le pieux abbé, qui produit de tels rejetons ! Heureuse mère qui a donné au monde des enfants dont le nom signifie bénédiction & sagesse ! C'est vraiment la terre fertile qui rend au centuple la semence qui lui a été confiée (1). »

Scholastique reçut ce nom, nous dit encore le savant Hæften, parce qu'elle devait ouvrir des écoles où une infinie multitude d'âmes viendrait se former au service de Dieu (2). C'est d'elle, en effet, que les saintes & doctes vierges qui entrèrent en si grand nombre dans l'ordre de Saint-Benoît devaient recevoir les divins enseignements de la vie religieuse.

Les deux enfants « s'aimaient comme s'aiment souvent les jumeaux de toute la passion de l'amour fraternel ». Ils grandirent ensemble sous la surveillance d'Euproprius, & de bonne heure, suivant un usage déjà en vigueur dans l'Église, Scholastique fut consacrée au Seigneur, tout en continuant à habiter la maison paternelle. A quatorze ans ils se séparèrent ; Benoît, par ordre de son père, se rendit à Rome pour étudier les belles lettres sous des maîtres célèbres (3).

Mais bientôt, effrayé des dangers que court son innocence au milieu de jeunes gens livrés à tous les plaisirs des sens, cet adolescent abandonne l'étude des lettres &, ignorant volontaire, se retire dans une

(1) S. Berthaire, *Vita S. Scholasticæ virginis :* « Scholastica a schola derivatur quæ est sapientiæ nutrix ; ab ipsa virtutum omnium norma concrescit & tota virtus animæ procax fit ad discendum bona & mala ut recto limite currere possit viam salutis, qualiter peritura mundi despiciat ne oberrans bonum ducat pro malo, malum pro bono, tenebras pro luce & lucem pro tenebris... Quam felix Nursiæ tellus, tales quæ mittit alumnos !... O felicia tantæ viscera matris quæ tali germine soboles mundo dedere, id est benedictionis & sapientiæ. Vere ista est illa fertilis gleba, quæ sumpto semine aliud centesimum, aliud sexagesimum fructum produxit. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXVI, col. 979.

(2) Hæften, *Monasticarum Disquisitionum libri,* p. 157.

(3) Une tradition très ancienne nous apprend que les parents de saint Benoît & de sainte Scholastique possédaient une demeure à Rome. Cette habitation fut convertie en église & c'est aujourd'hui le sanctuaire de *Saint-Benoît in Piscinula.*

profonde solitude, en un lieu nommé Subiaco, à cinquante milles à l'ouest de Rome. Il y reçoit l'habit monastique d'un saint moine nommé Romain qui se charge de pourvoir à sa nourriture (1). Pendant trois ans, il vit ainsi dans une caverne ignorée des hommes. Des pâtres l'y découvrent un jour par hasard & le prennent pour une bête fauve, mais lorsqu'ils connaissent le serviteur de Dieu, quelques-uns d'entre eux abandonnent leurs instincts grossiers pour mener une vie sainte.

Rapidement la réputation de Benoît se répand dans les environs. On vient le visiter & on lui amène des enfants afin qu'il les consacre au Seigneur. C'est ainsi que le patrice Tertullus lui confie son fils Placide (2), & Equitius, son fils Maur, qui plus tard, à la prière d'un évêque du Mans, fera connaître dans les Gaules la règle bénédictine (3). Bientôt Benoît se voit entouré d'un si grand nombre de disciples qu'il fonde dans le voisinage de sa retraite douze monastères, avec douze moines chacun sous la conduite d'un abbé.

Ces abbayes, fondées par le saint patriarche, n'ont pas complètement disparu, & l'une d'elles est encore florissante de nos jours. C'est le monastère construit en l'honneur des saints Côme & Damien non

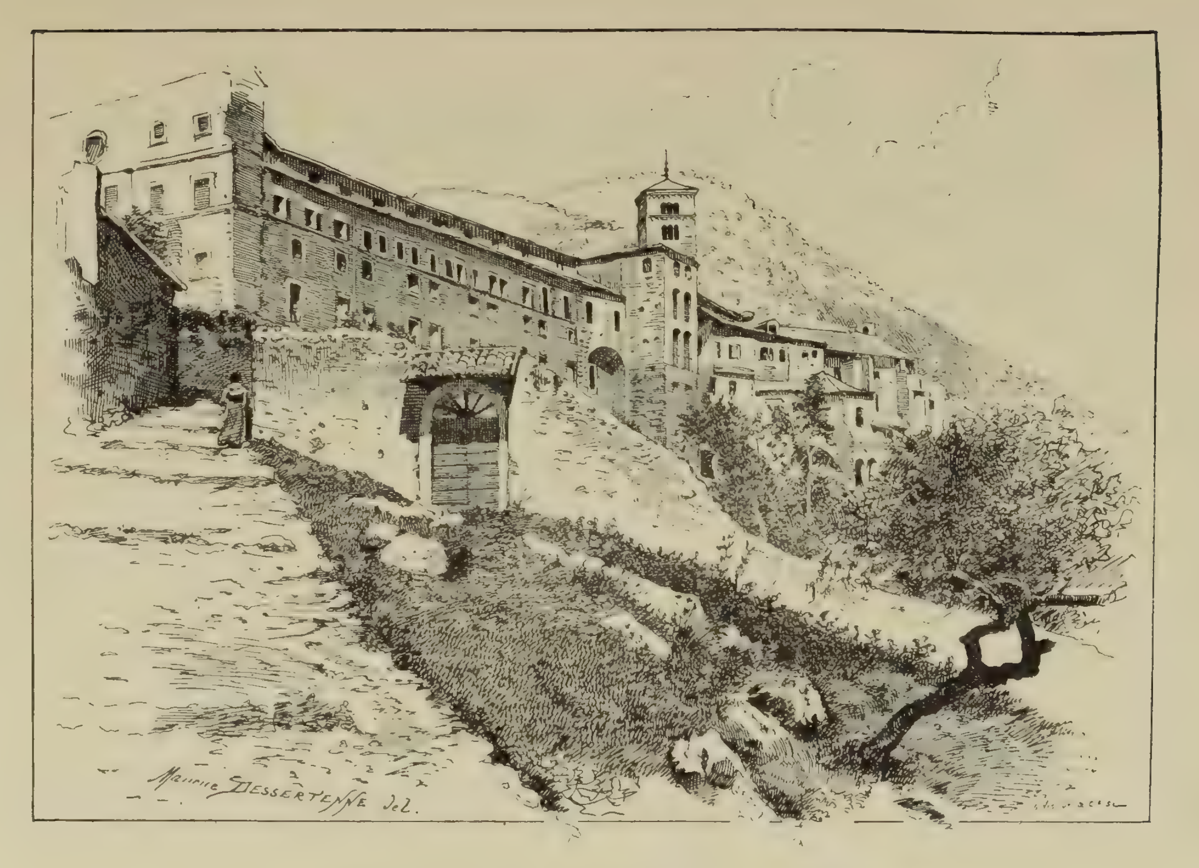
(1) D'après un assez grand nombre d'auteurs anciens, saint Romain serait venu quelques années plus tard dans les Gaules & y aurait fondé l'abbaye de Font-Rouge, dans l'ancien diocèse d'Auxerre. V. l'abbé Leclerc, *Vie de saint Romain, abbé et fondateur de Druyes-les-Belles-Fontaines,* Paris, 1873, in-8°.

(2) Saint Placide fut envoyé par saint Benoît fonder un monastère à Messine en Sicile. En 541, des pirates le mirent à mort avec ses moines.

(3) Sur la mission de saint Maur dans les Gaules & la fondation du monastère de Glanfeuil en Anjou, sur les bords de la Loire, on peut consulter avec profit dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* I, p. 237 & 245. Ce fait a été mis en doute dans ces derniers temps par plusieurs auteurs, notamment par M. l'abbé Malnory dans une brochure intitulée : *Quid Luxovienses monachi... ad regulam monasteriorum contulerint* (1894). Déjà, à la fin du siècle dernier, dom Ruinart avait combattu cette opinion dans son *Apologie de la mission de saint Maur, apôtre des Bénédictins de France,* 1702, in-8°. Traduite en latin, elle a été publiée à la fin du tome Ier des *Annales Ordinis sancti Benedicti.*

loin du *Sacro Speco.* Dans la suite, il changea son nom en celui de *Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique,* & depuis longtemps déjà il n'est plus connu que sous celui de *Santa-Scolastica.* Dédiée en 981 à sainte Scholastique, l'église a subi bien des transformations & a fini par être complètement réédifiée en style moderne : sur la voûte principale, une fresque représente sainte Scholastique, dont l'image se retrouve sous diverses formes encore dans les curieuses peintures qui décorent les chapelles du *Sacro Speco* (1).

(1) Jannucelli, *Memorie di Subiaco e sua badia,* Gênes, 1856, p. 397. « L'abbaye de Sainte-Scholastique se présente sous les apparences d'un de ces vastes palais seigneuriaux, tels que l'architecture moderne en a semé aux environs de Rome, avec une large façade décorée de pilastres, précédée d'ouvertures & d'arcades symétriques. En pénétrant dans l'intérieur, on rencontre une longue série de cloîtres, de cours, de bâtiments fort étendus, primitivement destinés à servir de dortoirs. Le premier cloître, de style moderne ainsi que la plus grande partie du monastère, est comme un musée de sculpture, renfermant un certain nombre de fragments d'antiquités découverts dans les fouilles faites aux alentours... De là, on passe dans un second cloître fort ancien, puisqu'il date du xe siècle & qui est d'ailleurs un monument fort intéressant à étudier pour l'histoire de l'architecture religieuse en Italie. Les arcades dont il se compose, retouchées vraisemblablement deux siècles plus tard, présentent à leur sommet un commencement de forme un peu aiguë, annonçant la naissance de l'ogive... On remarque sous les galeries formant le promenoir du cloître deux monuments du moyen âge propres à éclairer les annales de l'abbaye. Le premier sur lequel est inscrite la date de 981, époque à laquelle fut réédifiée l'église du monastère, se compose d'un bas-relief représentant un loup & un agneau qui boivent dans un même vase. Près du corps de ces animaux, une inscription, également de l'époque, rappelle d'une manière précise la reconstruction & la consécration de l'église dédiée à sainte Scholastique. Le second monument, curieux au point de vue épigraphique, est une pierre sur laquelle est gravée la liste des domaines de l'abbaye en 1052 : l'inscription porte que dans la quatrième année du pontificat de Léon IX, l'abbé Humbert éleva en l'honneur de saint Benoît & de sainte Scholastique la tour de l'église, remarquable par la perfection de son travail... Enfin, on arrive à un troisième cloître d'un grand style, d'un effet saisissant, & qui, par ses formes architecturales, ouvrage de la fin du xiie siècle, offre un digne pendant aux beaux cloîtres de Saint-Paul-hors-les-murs & de Saint-Jean de Latran. » Dantier, *Les monastères bénédictins d'Italie,* Paris, 1866, II, p. 155. Sur les peintures du *Sacro Speco,* voir à la fin de ce volume les *Notes d'art et d'iconographie.*



L'ABBAYE SAINTE-SCHOLASTIQUE A SUBIACO

d'apres une photographie de M. l'abbé Le Bêle.

Bien que la tradition ne donne aucun renseignement précis sur ce point, nous croyons que, devenu supérieur de nombreux monastères, saint Benoît ne refusa pas de devenir le guide spirituel de sa sœur ; comme lui & même avant lui, elle s'était donnée entièrement à Dieu & vivait alors au milieu d'autres vierges.

Ainsi que le montrent les annales de l'histoire monastique, « saint Benoît était appelé à donner des lois non seulement à tous les moines de l'Occident, mais encore à tous les monastères de vierges qui ne devaient pas tarder à le proclamer leur maître & leur céleste instituteur. Sa règle devait remplacer dans tous les cloîtres de l'un & de l'autre sexe celles qu'on y avait suivies jusqu'alors, & des milliers d'asiles nouveaux allaient s'ouvrir de toutes parts dans les régions occidentales pour les servantes de Dieu, qui s'appelleront désormais épouses du Christ & filles de Benoît.

« Une famille aussi nombreuse que devait l'être celle du saint patriarche, famille qui devait embrasser le monachisme occidental tout entier, ne pouvait se passer d'une mère. Tempérée par la douceur de Scholastique, la gravité de Benoît apparaissait aux fils & aux filles du cloître plus aimable & plus attrayante, & Dieu voulut que l'institution tout entière reposât sur l'alliance de ces deux noms & de ces deux caractères. A Benoît, le commandement, l'organisation, l'enseignement magistral, l'empire sur les éléments, les relations avec les puissances de l'Église & de la société ; à Scholastique, le repos dans la contemplation des charmes de l'Époux, la paix, la confiance, avec le don de la prière & de ces larmes toutes-puissantes qui rendent Dieu docile aux désirs de sa créature (1). »

Au reste, cette alliance si heureuse & si touchante des deux caractères de Benoît & de Scholastique n'est pas un fait exceptionnel. « Dans

(1) Dom Guéranger, *Notes inédites.*



CLOITRE DE L'ABBAYE SAINTE-SCHOLASTIQUE A SUBIACO
d'après une photographie de M. l'abbé Le Bèle.

l'histoire de la plupart des saints qui ont exercé une action réformatrice & durable sur les institutions religieuses, on retrouve presque toujours le nom & l'influence d'une sainte femme associée à leur dévouement & à leur œuvre. Ces rudes combattants dans la guerre de l'âme contre la chair semblent avoir puisé de la force & de la consolation dans une chaste & fervente communauté de sacrifices, de prières & de vertus avec une mère, avec une sœur par le sang ou par le choix, & dont la sainteté répand sur ce coin de leur glorieuse vie comme un rayon de lumière plus intense & plus douce. Pour ne citer que les plus célèbres, c'est ainsi qu'on voit Macrine à côté de saint Basile, que les noms de Monique & d'Augustin sont inséparables, comme dans les siècles postérieurs ceux de saint François d'Assise & de sainte Claire, de saint François de Sales & de sainte Jeanne de Chantal (1). »

En 529, à la suite des pièges qu'un prêtre indigne du voisinage tendait à l'innocence de ses disciples, Benoît se résolut à abandonner la solitude de Subiaco. Il établit sur des bases solides les monastères qu'il avait fondés en ce lieu &, accompagné de quelques-uns de ses disciples, parmi lesquels saint Maur & saint Placide, il se dirigea vers le midi, pénétra dans la terre de Labour, & s'établit sur le Mont-Cassin, aux confins du Samnium & de la Campanie.

Au sommet de cette montagne isolée se voyaient encore un temple d'Apollon & un bois sacré. Le saint patriarche détruisit ces restes du paganisme. Sur leur emplacement s'éleva promptement un grand monastère qui allait devenir le plus célèbre & le plus puissant de l'univers, célèbre surtout parce que ce fut là que Benoît écrivit sa règle & créa en même temps le type qui devait servir de modèle aux innombrables communautés soumises à ce code souverain (2). Saint Grégoire le

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, II, p. 60.
(2) Montalembert, *Ibidem*, p. 20.



L'ABBAYE DU MONT-CASSIN

d'après une photographie de M. M. Alinari.

Grand, l'historien du glorieux patriarche, la déclare remarquable entre toutes par sa discrétion, & nombreux sont les saints docteurs qui l'ont déclarée directement inspirée par le Saint-Esprit (1).

Du haut de la sainte montagne qu'un autre pape, le bienheureux Victor III, compare à un nouveau Sinaï (2), Benoît gouvernait d'autres monastères. Sa sollicitude s'étendait également aux vierges consacrées au Seigneur. Sa sœur l'avait suivi lorsqu'il avait quitté Subiaco, & était venue s'établir au pied du Mont-Cassin.

« Nous ne saurions douter, écrit à ce sujet dom Guéranger, qu'un même but & une même vocation n'aient rapproché le frère & la sœur tout aussitôt que la mission de Benoît se fut déclarée. Les traditions de Sublac sur ce point sont conformes à toutes les lois de la vraisemblance & c'est sans aucune surprise que nous voyons Scholastique s'établir aux pieds du Cassin, tandis que son frère en occupe les sommets. Elle & ses vierges pouvaient-elles demeurer désormais dans ce désert qui avait perdu son Moïse ? N'était-il pas juste que Scholastique allât rejoindre ce frère qui était pour elle l'interprète si aimé de la doctrine du Christ ; & puisque la parole qui avait pour elle tant d'attraits retentissait encore ici-bas, doit-on s'étonner qu'un jour elle soit partie avec son essaim pour aller cueillir ce miel que les rochers & les forêts des Simbruines ne pouvaient plus leur fournir ?

« Ce fut dans la délicieuse vallée arrosée par le Liris que vint s'abattre la pieuse colonie. Semblables à ces fleurs qui, cachées sous le feuillage, ne se revèlent qu'à leur parfum, ce chœur de vierges embauma désormais la vallée. Le nom du monastère, qui sans doute fut choisi par Benoît, exprimait d'une manière touchante le caractère de ses habitants. On le nommait *Plumbariola,* par altération de *Palumbariola*

(1) *Dialog.*, lib. II, cap. XXXVI, (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 200.)

(2) Voir Léon d'Ostie, *Chronicon Cassinense,* (Migne, *Patrol. lat.*, tome CLXXIII, col. 749.)

qui signifie une petite demeure pour des colombes (1). Et n'étaient-elles pas de véritables colombes, ces vierges semblables à celles que l'Époux désigne sous ce nom dans le sacré Cantique?...

« La colombe est l'oiseau aimé du ciel. Type d'amour & de douceur, il apporte dans le rameau d'olivier le signe de la paix rétablie entre le ciel & la terre, & lorsque l'Esprit divin, qui procède éternellement du Père & du Fils, voulut rendre sa présence sensible aux hommes, il daigna sur le Jourdain prendre la forme de la colombe. Depuis lors, cet oiseau n'a cessé d'apparaître dans la vie des saints, à ce point que l'on ferait un livre entier, si on voulait recueillir les mille traits qui retracent son image. Tantôt, comme dans les actes du martyre de la vierge Eulalie, c'est l'âme elle-même qui, s'échappant du corps pour s'en aller à Dieu, prend son vol sous l'aspect d'une colombe ; tantôt, la colombe semble la messagère du ciel & vient inspirer les saints docteurs, comme nous le lisons entre autres dans la vie de saint Grégoire le Grand ; d'autres fois, elle se montre comme le gage des complaisances divines envers les saints, venant se reposer sur la tête d'une Catherine de Sienne ou d'un François de Sales. L'institution monastique a recueilli tous ces souvenirs, & elle s'est plû à considérer le cloître non seulement comme l'asile du corbeau, mais aussi comme le séjour de la colombe ; car le monastère est ouvert à quiconque, lassé des vanités du siècle, aspire à recommencer la vie sous la discipline religieuse ; &, en même temps, il est l'asile aimé de ces âmes qui, n'ayant pas trouvé en ce monde où s'arrêter dans leur vol, aspirent à rentrer dans l'arche où règnent la paix & la sécurité.

« La situation de Plumbariola indiquait la relation de famille qui

(1) Actuellement *Piumarola*. Ce monastère, renversé lors des invasions des Lombards, fut relevé au VIII[e] siècle par Tasia, épouse du roi Ratchis, & leur fille Rotrude. Il était sous l'invocation de sainte Pétronille. Il n'en reste maintenant que quelques murailles, & la petite ville qui s'était élevée autour du monastère a été détruite en 1388.

existait entre les deux sanctuaires du monachisme occidental. L'une des fenêtres de la tour où résidait Benoît avait vue sur la plaine du Liris, & de là le saint patriarche pouvait étendre les mains & bénir cette autre partie de son troupeau ; Scholastique, élevant les yeux vers la montagne d'où lui venait le secours, pouvait apercevoir la retraite qu'habitait l'homme sublime qu'elle aimait comme un frère & qu'elle écoutait comme un docteur. Benoît cependant n'a pas laissé de règlements spéciaux pour les religieuses : la règle qu'il a écrite pour les moines a été le code dans lequel ses fils & ses filles ont puisé en commun les maximes fondamentales de la vie monastique, ainsi que la forme de vie qu'avait instituée le saint patriarche. La parole qui explique & qui vivifie était nécessaire pour donner l'intelligence & pour soutenir le vol des âmes vers le but auquel elles tendaient. Scholastique dont le nom prophétique signifiait la science, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ouvrait à ses filles des trésors de doctrine que la contemplation divine & les enseignements de son frère avaient amassés en elle. Benoît de son côté n'avait qu'à descendre le Cassin pour rencontrer bientôt Plumbariola, où sa parole était attendue avec une sainte avidité, & sa présence accueillie comme celle d'un ange.

« Quant aux rapports privés du frère & de la sœur, la plus grande retenue avait réglé les instants que devaient se consacrer l'un à l'autre les deux grands chefs du monachisme occidental. Une fois chaque année, Scholastique quittait Plumbariola & se dirigeait vers la sainte montagne. Benoît, lui, descendait les sommets du Cassin, & la rencontre du frère & de la sœur avait lieu dans une petite maison qui était de la dépendance du monastère. La journée se passait en de saints entretiens, où Benoît dévoilait à sa sœur les mystères divins & la ravissait par les charmes de sa parole. Un repas frugal les réunissait à la même table, & vers le soir le frère prenait congé de sa sœur & rentrait à son monastère par d'âpres sentiers. Aujourd'hui encore les traces



L'ORATOIRE DE SAINTE SCHOLASTIQUE

d'après une photographie de M. l'abbé Le Bèle.

bénies du saint patriarche ne sont pas effacées. Nous avons pu descendre ces mêmes sentiers & prier dans l'humble oratoire qui marque la place de la maison où se réunissaient ainsi un moment chaque année les deux aïeuls de la grande famille (1). »

« Or, nous dit d'autre part un pieux auteur du XVIIe siècle, comme ces entrevues étaient rares, aussi estaient-elles tant plus désirées & par conséquent tant plus ferventes & fructueuses, car saincte Scholastique recevait avec avidité la nourriture céleste qui lui était distribuée par son frère & en vivait comme d'une saincte ambrosie, par le moyen de laquelle elle s'entretenait en la vie spirituelle & marchait tant plus asseurément par le chemin de perfection religieuse ; & après qu'elle estait de retour à son monastère, elle communiquait petit à petit à ses religieuses le céleste nectar qu'elle avait puisé à longs traicts de la sacrée poictrine de son frère, dont résultait une si saincte vie & parfaite observance en ce monastère de Plumbariola qu'il semblait que ce fût un petit paradis de délices spirituelles (2). »

Le lieu de la rencontre habituelle du frère & de la sœur se trouve à mi-chemin environ du sommet de la montagne & de Plumbariola, au bord du torrent. L'oratoire, que la dévotion des enfants du saint patriarche y avait élevé, fut reconstruit au XVIIe siècle par dom Prosper Reggio, religieux du Mont-Cassin. Bien qu'il n'appartienne plus à l'abbaye, il reste en vénération dans la contrée sous le nom d'*Oratoire de Sainte-Scholastique*. La vierge avait environ trois quarts de lieue à faire de Plumbariola à cet endroit, mais la route était tout unie. Le chemin que

(1) Dom GUÉRANGER, *Notes inédites*.

(2) *Les dialogues de saint Grégoire le Grand, pape, premier du nom, et de Pierre son diacre, traduits de latin en françois, illustrés d'annotations, par F. Simon Millet, religieux bénédictin*. Paris, chez Joseph Cottereau, M DC XXIV, in-8°. Simon Germain Millet fit profession dans la Congrégation de Chezal-Benoît à laquelle appartenait l'abbaye Saint-Vincent du Mans. Il entra plus tard dans la Congrégation de Saint-Maur & mourut à l'abbaye de Saint-Denis, le 28 janvier 1647.

faisait saint Benoît dans la montagne était plus long par suite des escarpements du terrain, & son retour au monastère devait être fort pénible (1).

Quelque variées que les opinions aient pu se produire sur ce point, il semble certain qu'à l'exemple de Scholastique, des vierges en assez grand nombre vinrent s'établir non loin de l'abbaye fondée par saint Benoît. En creusant dans la petite ville de Capoue l'ancienne les fondations d'un couvent de Franciscains en l'honneur de saint Marc, des ouvriers découvrirent une pierre tombale, dont l'inscription fait mention d'une abbesse nommée Justine, morte le 1er novembre 569, à l'âge de 85 ans. Elle avait donc été la contemporaine de saint Benoît & de la vierge de Plumbariola & leur avait survécu pendant 26 ans environ. S'appuyant sur cette découverte, le savant Mazzochius déclare que les premiers monastères de moniales, sous la règle du Cassin, s'établirent dans la Campanie d'où ils se répandirent promptement dans toute l'Italie (2). Cette fondation d'une abbaye de vierges à Capoue ne rappelle-t-elle pas aussi les rapports intimes qui unirent saint Germain, évêque de cette cité, & le patriarche des moines d'Occident ?

Laissons maintenant saint Grégoire nous raconter la dernière entrevue de Benoît & de Scholastique, & empruntons pour ce passage des

(1) Voir *la carte de l'État major italien* à l'échelle de 1 : 100 000. Feuille 160, *Cassino*, Édit. 1895. (Institut géographique militaire.)

(2) Mazzochius, *In vetus marmoreum sanctæ Neapolitanæ Ecclesiæ calendarium*, in-4° Naples, 1744, tome I, p. 307 : « Nec aliunde quam Scholasticæ exemplo, monasteria muliebria, in Campania primum, mox in reliqua Italia passim propagata crediderim. Capuæ certe sub exitum vitæ sanctæ Scholasticæ, puellare monasterium fuisse fundatum a quadam Justina, didici ex inedita inscriptione eruta apud veterem Capuam, dum effoderentur fundamenta cœnobii sancti Marci, quod incolunt Franciscani excalceati. Ea inscriptio est talis :

Hic requiescit in somno pacis | Justina abbatissa fundatrix | sancti loci hujus quæ vixit | plus minus annos LXXXV deposita | sub die kalendarum novembrium | imperante domino nostro Justino D.D. Augusto | anno III post consulatum eiusdem indictione tertia.

Dialogues l'élégante traduction qu'en fit M. É. Cartier sur le désir exprimé par dom Guéranger (1).

« Une fois que Scholastique était venue selon son habitude, son vénérable frère descendit vers elle avec quelques disciples, & ils passèrent toute la journée à louer Dieu & à s'entretenir des choses saintes. Les ténèbres de la nuit couvraient déjà la terre lorsqu'ils prirent ensemble quelque nourriture. Comme ils étaient encore à table & que l'heure s'avançait dans leurs pieux entretiens, la sainte femme adressa cette demande à son frère : « Je vous prie de ne pas me quitter cette nuit, « afin que nous puissions parler jusqu'au matin des joies de la vie « céleste. » Benoît lui répondit : « Que dites-vous là, ma sœur? Je ne « puis aucunement rester hors du monastère. »

« Le Ciel était alors si pur qu'il n'y avait pas dans l'air l'apparence d'un nuage. La pieuse vierge, en entendant le refus de son frère, posa sur la table ses mains entrelacées & y cacha son visage pour prier le Seigneur tout-puissant. A l'instant où elle relevait la tête, il y eut un tel éclat d'éclairs & de tonnerre, un tel déluge de pluie que le vénérable Benoît & les frères qui l'avaient accompagné n'auraient jamais pu franchir le seuil du lieu où ils se trouvaient. C'est que la sainte femme, en inclinant la tête dans ses mains, avait répandu sur la table des ruisseaux de larmes qui avaient changé en pluie la sérénité du ciel. L'orage suivit de près cette prière, & il y eut un tel rapport entre cette prière & cette tempête que le tonnerre gronda au moment même où elle leva la tête, & que la pluie tomba en même temps.

« L'homme de Dieu, au milieu de ces éclairs, de ces tonnerres & de ces torrents de pluie, vit bien qu'il ne pouvait pas retourner à son monastère. Il s'en plaignit avec tristesse en disant : « Que le Dieu tout-

(1) É. Cartier, *Vie de saint Benoît par saint Grégoire le Grand,* (3e édition, 1887), p. 102.



DERNIER ENTRETIEN DE S. BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

d'après l'ouvrage : *Vita et miracula sanctissimi Patris Benedicti... per Thomam Treterum.*

Rome, 1597.

« puissant vous pardonne, ma sœur! Qu'avez-vous fait? » Elle répondit : « Je vous ai prié & vous n'avez pas voulu m'écouter, j'ai prié mon « Seigneur & il m'a exaucée. Maintenant sortez, si vous le pouvez; « laissez-moi & retournez au monastère. » Mais il ne pouvait quitter la maison ; il avait refusé d'y rester, & il y resta malgré lui. Ils veillèrent alors toute la nuit, se rassasiant des saintes paroles qu'ils se disaient l'un à l'autre sur la vie spirituelle (1). »

Après avoir ainsi raconté ce miracle de sainte Scholastique, saint Grégoire le Grand, s'adressant toujours à son fidèle diacre Pierre, ajoute les réflexions suivantes : « Je vous avais dit que Benoît avait voulu une chose & qu'il n'avait pu la faire. Si nous considérons sa pensée, il n'est pas douteux qu'il eût voulu voir le ciel rester pur, comme lorsqu'il était arrivé ; mais à sa volonté s'opposa un miracle que le cœur d'une femme obtint de la toute-puissance de Dieu. Il n'est pas étonnant qu'il fût alors vaincu par cette femme qui désirait voir plus longtemps son frère ; car, selon la parole de saint Jean, *Dieu est charité* (2), & c'est par son juste jugement que celle-là fut plus puissante qui aimait davantage. »

Le matin venu & la tempête apaisée, le frère & la sœur se séparèrent en se donnant rendez-vous près de Dieu ; car ils savaient qu'ils ne devaient plus se revoir sur cette terre. Benoît, en effet, connaissait par une révélation divine le jour de son bienheureux trépas. Il l'avait annoncé à quelques-uns de ses disciples qui demeuraient près de lui, & à d'autres qui habitaient en des lieux éloignés, « recommandant, dit saint Grégoire que nous aimons à citer, à ceux qui étaient présents de ne rien dire de ce qu'il leur révélait, & indiquant à ceux qui étaient absents à quel signe ils reconnaîtraient que son âme avait quitté son corps (3) ». Il put donc apprendre à sa sœur le moment où il irait vers Dieu, &

(1) *Dialog.*, lib. II, cap. XXXIV, (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 194.)
(2) *Ire Épître de saint Jean*, IV, 16.
(3) *Dialog.*, lib. II, cap. XXXVII, (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 202.)



DERNIER ENTRETIEN DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Fresque des Bénédictins de Saint-Martin de Beuron au Mont-Cassin.

peut-être que Scholastique, que nous savons si puissante près du Seigneur, obtint de précéder son frère dans le séjour de la gloire, afin de ne pas rester ici-bas privée du guide qui n'avait cessé de la conduire sûrement dans les voies du salut.

Trois jours plus tard, lorsque Benoît était dans sa cellule dont une fenêtre, comme nous l'avons déjà dit, avait vue sur Plumbariola, & que dans la prière il levait les yeux, il vit l'âme de sa sœur sortir de son corps & monter vers le ciel sous la forme d'une colombe.

C'était le 10 février de l'an 543. « Le temps des frimas est passé, les nuages pluvieux ont disparu, les plaines du ciel s'émaillent de fleurs éternelles. A l'appel du Dieu qui est amour, la bien-aimée a déployé ses ailes : la colombe s'est élancée d'un vol rapide... (1). »

Aussitôt le saint patriarche, se réjouissant du bonheur de sa sœur, rendit grâces à Dieu dans de ferventes prières & en fit part à tous ses frères réunis. Il les envoya chercher son corps pour l'apporter à son monastère & le déposa dans le tombeau qu'il s'était préparé à lui-même dans l'oratoire de saint Jean-Baptiste, bâti sur les ruines de l'autel renversé d'Apollon.

Quarante jours après, le 21 mars, Benoît, sachant sa dernière heure arrivée, se fit porter à l'église &, après avoir reçu le corps & le sang de Notre-Seigneur, soutenu par ses disciples, debout, les mains levées vers le ciel, il rendit le dernier soupir au milieu de sa prière. Son corps fut respectueusement placé près de celui de sa sœur, selon ce qu'il avait ordonné, « & cela se fit, ajoute saint Grégoire (2), afin que ceux qui n'avaient toujours eu qu'une âme en Dieu n'eussent aussi pour leurs corps qu'une même sépulture. »

Les moines, établis au mont Cassin par saint Benoît, ne cessèrent

(1) Hymne de l'office de sainte Scholastique, au 10 février.

(2) *Dialog.*, lib. II, cap. XXXVII. (Migne, *Patrol. lat.*, tome LXVI, col. 202.)



Virgo columbina sub imagine functa per æthram
Ad superos geritur, fratre vidente, choros.
Germanæ aspiciens animam Benedictus, in vrna,
Quam sibi condiderat, corpus inesse iubet.

SAINT BENOIT VOIT L'AME DE SAINTE SCHOLASTIQUE S'ENVOLER AU CIEL
SOUS LA FORME D'UNE COLOMBE
ET FAIT TRANSPORTER SON CORPS AU MONT-CASSIN

d'après l'ouvrage : *Vita beatissimi Patris Benedicti...*, Rome, 1580.

d'entourer de leur pieuse vénération le tombeau de leur saint législateur & de sa sœur. Et même lorsque, par une permission divine, les corps de ces deux saints furent transportés sous d'autres cieux, le Seigneur montra par de multiples bienfaits qu'il avait pour agréable le culte qu'on leur rendait au lieu où ils avaient reposé, & qui n'est pas sans conserver au moins quelques-unes de leurs précieuses reliques.

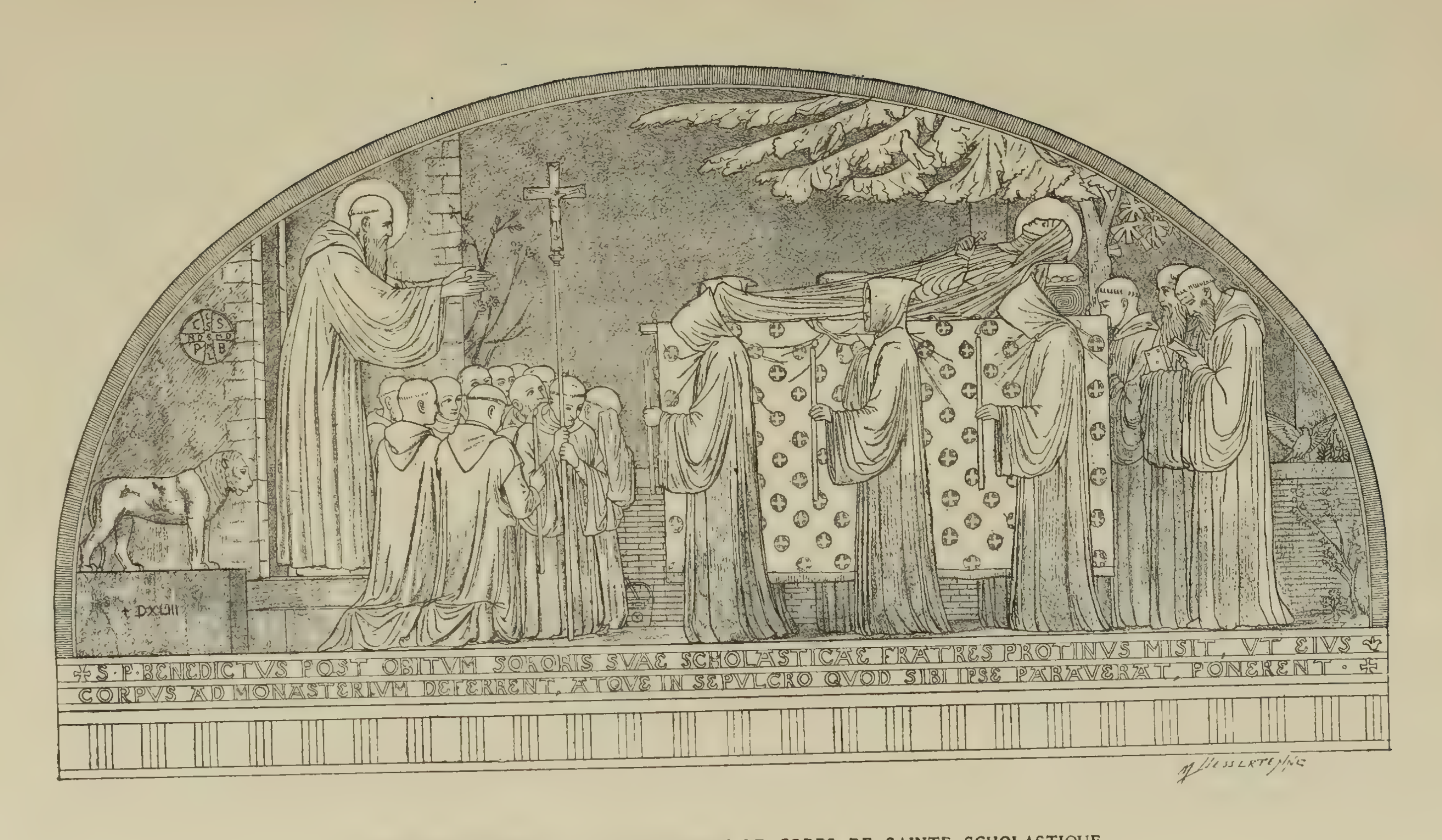
Plus heureuse que le monastère de Plumbariola, depuis longtemps détruit, l'abbaye du Mont-Cassin s'est relevée après les tempêtes des mauvais jours. Aujourd'hui encore elle évoque à chaque pas les grands souvenirs de Benoît & de Scholastique ; en maints endroits, l'art & la piété semblent y avoir rivalisé pour leur rendre hommage sous mille formes diverses. Nous signalerons seulement ici, en quelques lignes, les œuvres principales consacrées à sainte Scholastique.

Dans le cloître qui précède la basilique se rencontrent tout d'abord les statues des parents de la sainte, celle de son père avec cette inscription : *Benedictus filius meus* (Judic., XVII) ; celle de sa mère avec les mots : *Benedictus fructus ventris mei* (Deuter., XXVIII). L'une & l'autre sont dues au ciseau de François Moratti de Padoue. Au-dessus de la porte latérale de l'église, à gauche, apparaît sainte Scholastique elle-même, un psautier à la main, sculptée dans un médaillon en marbre blanc.

A l'intérieur de la basilique, sous le maître-autel, une inscription touchante marque le lieu de la sépulture du frère & de la sœur :

BENEDICTUM ET SCHOLASTICAM
UNO IN TERRIS PARTU EDITOS
UNA IN DEUM PIETATE CŒLO REDDITOS
UNUS HIC EXCIPIT TUMULUS
MORTALIS DEPOSITI PRO ÆTERNITATE
CUSTOS

« *Benoît et Scholastique, venus ensemble sur la terre et rendus au*



SAINT BENOIT REÇOIT AU MONT-CASSIN LE CORPS DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Fresque des Bénédictins de Saint-Martin de Beuron, au Mont-Cassin.

ciel dans un même amour pour Dieu, sont réunis en ce même tombeau, gardien pour l'éternité de leur dépouille mortelle. »

Des fleurs toujours fraîches, cueillies dans la montagne, ornent ce tombeau que le voyageur chrétien ne vénère jamais sans une pieuse émotion, & que surmonte un tableau sur cuivre du chevalier d'Arpin, représentant saint Benoît & sainte Scholastique couchés l'un en face de l'autre.

De riches peintures décorent le sanctuaire : parmi les scènes qu'elles rappellent, se déroulent la dernière entrevue de saint Benoît avec sa sœur, l'entrée au ciel de sainte Scholastique sous la forme d'une colombe & le transport de son corps au Mont-Cassin.

Dans la crypte, une chapelle spéciale est dédiée au saint législateur : on y voit sur l'autel un tableau de saint Benoît & de sainte Scholastique debout, par Mazzaroppi (1) ; & à la voûte, des fresques où Luca Giordano a peint, en 1677, les deux saints en adoration devant la Trinité.

Après l'église, la partie la plus vénérable de l'illustre abbaye est assurément la demeure du saint patriarche. Elle forme un avant-corps à l'angle sud-ouest & renferme les constructions les plus anciennes du Mont-Cassin. On y montre encore la cellule de saint Benoît & la fenêtre d'où il vit la colombe de Plumbariola s'élancer vers les cieux ; lorsque le temps est clair, la vue sur la vallée est admirable & défie toute description.

Plusieurs fois ce sanctuaire a été l'objet de restaurations importantes. Au XVIIe siècle, l'abbé Angelo della Noce y avait placé l'ins-

(1) Marc Mazzaroppi naquit à San-Germano vers 1550. Ayant remarqué ses heureuses dispositions pour la peinture, les Bénédictins l'envoyèrent étudier cet art à Rome, à Venise & dans les Flandres. Il mourut en 1620. La plupart de ses œuvres se trouvent au Mont-Cassin. Nous donnons l'énumération des principales à l'appendice, *Notes d'art et d'iconographie.* Sur les portes de l'église se voient les bustes de saint Benoît & de sainte Scholastique qui sont également représentés, dans le chœur, sur les deux premières stalles à droite.



ABBAYE DU MONT-CASSIN

Cloître avec les statues de saint Benoît & de sainte Scholastique.

D'après une photographie de M. E. Alinari.

cription suivante qui rappelle quelques faits miraculeux de la vie de saint Benoît, entre autres la vision qu'il eut de l'entrée au ciel de l'âme de sa sœur :

LOCUS HIC NE IGNORES HOSPES
PRÆBUIT CELLAM BENEDICTO ET SPECULUM
IN HAC EX MORE VIGILANS UNIVERSUM
MUNDUM DIVINI SOLIS RADIO DETECTUM
INSPEXIT SIMUL ET DESPEXIT
EX HAC CŒLUM SUSPECTANS SCHOLASTICAM
SOROREM ET GERMANUM CAPUANUM PRÆSULEM
ASTRA OVANTES PETERE VIDIT
EX HAC IPSE TRIUMPHANS PER VIAM
ORIENTIS CŒLESTE CAPITOLIUM PENETRAVIT

La dernière restauration de la tour de saint Benoît est l'œuvre des moines du monastère de Saint-Martin de Beuron, qui séjournèrent au Mont-Cassin de 1876 à 1880 & ornèrent les différents appartements de peintures très intéressantes. Une salle tout entière est consacrée à sainte Scholastique. Sur le panneau voisin de la fenêtre d'où on découvre Plumbariola, se retrouve la vision de saint Benoît; sur un autre panneau, l'enterrement de sainte Scholastique, & au-dessus de l'autel, son entrée au ciel.

Une galerie terminée par une porte d'ordre dorique fait suite à l'oratoire de la tour. Dans le couronnement de cette porte, le xve siècle a sculpté, en marbre blanc, la vierge tenant l'Enfant Jésus, assise entre saint Benoît & sainte Scholastique, qui lui présentent l'abbé Antoine Caraffa (1442-1454).

Au centre même du monastère, dans la cour principale & au bas du grand escalier, s'élève, en face de celle de saint Benoît, une statue colossale de sainte Scholastique, œuvre du sculpteur Paul Campi de Carrare, érigée sous le gouvernement de l'abbé Stefano (1731-1737);

la sainte tient à la main une colombe en cuivre doré, & sur le piédestal se lit cette inscription : *Veni, columba mea, veni, coronaberis, 1736.*

De toutes parts enfin, à l'intérieur de l'abbaye, de nombreux tableaux, pour la plupart de Mazzaroppi, font revivre avec une intensité toute particulière le souvenir de la sœur de saint Benoît (1).

Au pied de la montagne, la petite ville de San-Germano, aujourd'hui Cassino, a longtemps honoré, elle aussi, sainte Scholastique d'un culte spécial (2). Dans l'enceinte de la cité, qui dépendait de l'abbaye du Mont-Cassin, s'éleva en 1433 un monastère sous le vocable de la sainte. Détruit en 1570, il fut relevé au XVII[e] siècle, &, par une bulle du XV des kalendes d'avril de l'an 1643, le pape Urbain VIII lui accorda de précieux privilèges. Quelques années plus tard, le 30 juillet 1696, les magistrats de la ville, interprètes fidèles des sentiments des habitants, déclaraient par un décret solennel sainte Scholastique patronne de San-Germano (3).

(1) Voir Paul GUILLAUME, *Description historique et artistique du Mont-Cassin,* 1874, Imp. du Mont-Cassin, in-18 ; &, à la fin de ce volume, les *Notes d'art et d'iconographie sur sainte Scholastique.*

(2) Le véritable fondateur de cette cité fut l'abbé saint Berthaire. Un monastère existait en ce lieu sous le vocable du Saint-Sauveur. Effrayés par les invasions des Sarrasins, les habitants des campagnes voisines y trouvèrent un refuge. Saint Berthaire les accueillit avec bonté & appela la cité naissante *Eulogemenopolis.* Mais ce nom fut bientôt remplacé par celui de *San-Germano,* lorsque l'empereur Louis II eut donné aux moines de Saint-Sauveur un doigt de saint Germain, évêque de Capoue & ami de saint Benoît. Au moyen âge, l'abbé du Mont-Cassin portait le titre de baron de San-Germano.

(3) GATTOLA, *Historia abbatiæ Cassinensis,* I, p. 7. En outre de San-Germano, en Italie, & du Mans, en France, sainte Scholastique est patronne, en Espagne, de la ville de Vich (Catalogne), non loin du célèbre monastère bénédictin du Montserrat. Vich est une ville d'environ 13 000 habitants, siège d'un des plus anciens évêchés de Catalogne. Parmi les reliques les plus précieuses du trésor de la cathédrale, se trouverait un pied de sainte Scholastique.

CHAPITRE II

Ruine & abandon du Mont-Cassin au VIe siècle. — Enlèvement des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique par des moines d'Orléans & du Mans. — Principaux textes relatifs à cette translation : l'Anonyme de Ratisbonne, Paul Diacre, Arechis, Adrevald, les *Actes des évêques du Mans*, écrivains postérieurs. — Authenticité du fait ; preuve liturgique. — Discussion de la date. — Récit de la translation du corps de saint Benoît à Fleury-sur-Loire & du corps de sainte Scholastique au Mans, d'après les documents les plus sûrs. — Réfutations des textes & objections invoqués contre la tradition française : le faux Anastase, le moine Amé, Léon d'Ostie & Pierre Diacre ; guérison de l'empereur saint Henri ; prétendues découvertes du Mont-Cassin ; bulles de saint Zacharie, de Benoît VIII, d'Alexandre II & d'Urbain II.

Dans le livre des *Dialogues* que saint Grégoire le Grand consacre au patriarche des moines d'Occident, nous lisons le fait suivant :

« Un noble, appelé Théoprobe, avait été converti par les exhortations du père saint Benoît & avait mérité, par ses vertus, sa confiance & son intimité. Un jour qu'il entrait dans sa cellule, il le trouva qui pleurait amèrement : il attendit longtemps, & comme il ne voyait pas tarir ces larmes que l'homme de Dieu n'avait pas l'habitude de répandre en priant, mais seulement lorsqu'il avait de la peine, il lui demanda la cause d'une si grande affliction. Benoît lui répondit alors : « Tout ce « monastère que j'ai construit & que j'ai préparé pour mes frères, le « jugement du Dieu tout-puissant le livre aux infidèles ; c'est à peine « si j'ai pu obtenir que la vie des religieux me fut accordée. » Cette

prophétie que Théoprobe a entendue, nous l'avons vue accomplie, car le monastère a été détruit par les Lombards. Ils y entrèrent dernièrement pendant la nuit & le repos des frères. Ils pillèrent tout, mais ne purent s'emparer de personne ; Dieu accomplit la promesse qu'il avait faite à son fidèle serviteur Benoît, que s'il livrait aux barbares les biens, il conserverait les vies. En cela je trouve que Benoît ressemble à saint Paul, dont le vaisseau perdit tous ses biens, mais qui eut la consolation d'obtenir la vie de tous ses compagnons (1). »

La ruine du Mont-Cassin, prédite ainsi par saint Benoît & qui arriva du vivant de saint Grégoire, eut lieu d'après Mabillon vers 580 (2). Sous la conduite d'un chef nommé Zotton, les Lombards envahirent pendant la nuit le monastère, le pillèrent & livrèrent aux flammes tout ce qu'ils ne purent emporter. Il ne resta debout que la tour habitée par le saint patriarche & d'où il avait vu l'âme de sa sœur monter vers le ciel sous la forme d'une colombe. Les moines purent s'enfuir, emportant avec eux l'exemplaire de la règle écrit par saint Benoît, quelques manuscrits, le poids du pain & l'hémine de vin (3). Ils vinrent à Rome & trouvèrent un refuge près de la basilique du Latran où le pape Pélage III donna à Bonitus, leur abbé, un emplacement pour construire un monastère (4). Les corps de saint Benoît & de sainte Scholastique restèrent donc abandonnés sous les ruines de la célèbre abbaye.

Dans son *Histoire des Lombards,* Paul Diacre passe rapidement sur

(1) S. Gregorii Magni, *Dialog.*, l. II, c. xviii (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 168). *Vie de saint Benoît par S. Grégoire le Grand,* traduite par M. Cartier, 1881, p. 48.

(2) Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti,* 1739, t. I, p. 159.

(3) Paul Diacre, *De gestis Longobardorum*, l. IV, c. xviii : « Fugientes quoque ex eodem loco monachi Romam petierunt, secum codicem sanctæ regulæ quam præfatus pater composuerat, & quædam alia scripta, necnon pondus panis & mensuram vini. » Migne, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 548.

(4) Léon d'Ostie, *Chron. monast. Casinensis,* l. I, c. ii : « Ex concessione romani pontificis Pelagii, qui tunc sedi apostolicæ præerat, juxta lateranense patriarchium monasterium construxerunt. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 492.



Coenobij excidium Pater dum prœuidet almus
Perfundit lachrymis pectus, et ora suis.
Obtinet à Christo cunctos prece supplice fratres
Seruari incolumes œde ruente sacra.

SAINT-BENOIT PRÉDIT LA RUINE DU MONT-CASSIN
d'après l'ouvrage : *Vita beatissimi Patris Benedicti... per R. P. D. A. Sangrinum, Abbatem Congregationis Casinensis.* Rome, 1580.

ce fait peu honorable pour ses compatriotes. Il nous apprend seulement que le Mont-Cassin resta une vaste solitude sans aucune habitation (1). Les moines n'osaient s'aventurer sur cette montagne, toujours exposée aux excursions des barbares, maîtres du pays environnant. Léon d'Ostie, qui vécut à la fin du xie & au commencement du siècle suivant, confirme le récit de Paul Diacre, lorsqu'il raconte que le pape Grégoire II envoya l'abbé Pétronax au Mont-Cassin afin de s'employer avec ardeur « à rétablir le monastère du bienheureux Benoît, qui depuis tant d'années était demeuré en ruines (2) ».

Des historiens plus récents (3) ont voulu atténuer les affirmations de ces deux auteurs & ont nié cet état d'abandon, indigne de la piété des premiers disciples de saint Benoît. Pour nous, nous croyons devoir nous en tenir aux dires de Paul Diacre & de Léon d'Ostie, attribuant la solitude où se trouvaient les tombeaux de saint Benoît & de sainte Scholastique, non à la négligence des moines, mais aux ravages incessants

(1) PAUL DIACRE, *De gestis Longobardorum*, l. VI, c. II : « Cum in castro Cassino... vasta solitudo existeret » ; *Ibid.*, c. XL : « Evolutis fere centum & decem annis, ex quo ille locus habitatione hominum destitutus erat. » Migne, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 622 & 650.

(2) LÉON D'OSTIE, *Chron. Monast. Casinensis*, l. I, c. IV : « Quem (Petronacem) reverendissimus tertius Papa Gregorius cælitus inspiratus, admonuit ut hoc Cassinum castrum peteret, atque monasterium beati Benedicti, quod jam per tot annos destructum manserat, suo studio reconciliare satageret. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 493. Cette restauration du Mont-Cassin fut due à Grégoire II & non à Grégoire III, comme le dit Léon d'Ostie. Voir Mabillon, *Ann. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 51.

(3) Parmi ces historiens : BARONIUS, *Annales ecclesiastici*, sub annis 644 & 716 ; — ANGELO DELLA NOCE, *Appendix tertia ad Chronicon Casinense Parisiis editum anno MDCLXVIII, hoc est iterata responsio pro Casinatibus adversus nuperum assertorem translationis sanctissimi P. Benedicti*, dans Muratori, *Scriptores Italici*, t. IV, p. 623 ; — P.-M. GIUSTINIANI, *Apologia qua corpora sanctorum Benedicti et Scholasticæ nunquam a sacro cœnobio Cassinensi ad Floriacense translata fuisse propugnatur.* (Ce travail a été inséré à la fin du t. VI des *Annales Ord. S. Benedicti*, Lucæ, 1745) ; — PRATILLI, dans ses remarques sur le *De gestis Longobardorum* de Paul Diacre, publiées dans l'*Historia principum Longobardorum* de C. Pellegrini, t. I, p. 31 ; — Dom TOSTI, *Storia della badia di Monte-Cassino*, 1842, t. I, p. 79.

des Lombards, & nous n'avons aucune difficulté à penser que de temps en temps les religieux pouvaient revenir en pélerins prier sur les ruines de l'abbaye & sur les corps du saint patriarche & de sa sœur, dont ils connaissaient le lieu de sépulture.

Depuis longtemps la gloire de Benoît s'était répandue dans les Gaules ; des moines en grand nombre s'honoraient de vivre sous la règle qu'il avait écrite & que Maur, son disciple bien-aimé, avait apportée dans ce pays. L'état d'abandon où se trouvaient son tombeau & celui de sainte Scholastique, sa sœur, y était connu ; sous l'inspiration céleste, naquit dans l'esprit de plusieurs le pieux désir d'enlever les corps de ces saints & d'enrichir leurs monastères de ces précieuses dépouilles.

Des pélerins venus du pays d'Orléans & du Maine réussirent à mettre à exécution ce dessein audacieux, & ils rapportèrent le corps de de saint Benoît dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, celui de sainte Scholastique dans le monastère fondé par saint Béraire aux portes de la ville du Mans. Cet évènement, si important pour l'histoire de l'ordre monastique, eut un immense retentissement dans toute la chrétienté, & un très grand nombre d'églises solennisèrent désormais le 11 juillet une fête destinée à rappeler la translation dans les Gaules des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique.

De ce fait célèbre, il nous est resté plusieurs relations. La plus ancienne est un récit succinct de l'évènement, découvert par Mabillon à l'abbaye Saint-Emmeran de Ratisbonne (1). Le manuscrit qui le renferme date de la fin du VIII[e] siècle. Selon toutes probabilités, l'auteur, dont le nom nous est inconnu, est d'origine allemande & contemporain de la translation. Il raconte ce qu'il sait, sans parti pris, & il est

(1) MABILLON, *Vetera Analecta*, 1723, p. 211 ; — BRETTES & CUISSARD, *Catena Floriacensis de existentia corporis sancti Benedicti in Galliis*, 1880, p. 3.

impossible de ne pas accorder une grande valeur à son témoignage. Dom Chamard a fort bien fait ressortir l'importance de certains détails au point de vue archéologique (1). L'auteur, vivant hors de la Gaule, semble croire que le corps de sainte Scholastique est resté à Fleury.

Dans son *Histoire des Lombards* (2), Paul Diacre mentionne aussi en quelques lignes le fait de la translation : « Comme le castrum du Cassin où reposait le corps sacré du bienheureux Benoît était déjà depuis de longues années une vaste solitude, des Francs y vinrent du pays du Mans & d'Orléans. Feignant de passer la nuit en de pieuses veilles près du saint corps, ils enlevèrent les ossements du vénérable patriarche & ceux de sa sœur sainte Scholastique & les emportèrent en leur pays. Là, ils bâtirent séparément deux monastères en l'honneur de ces saints, c'est-à-dire de saint Benoît & de sainte Scholastique. »

Quelques détails biographiques sur l'historien des Lombards ne seront pas inutiles (3). Paul Warnefrid ou Winfrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, naquit entre les années 720 & 725. Il appartenait à une noble famille de Lombardie & dans sa jeunesse s'attacha à la fortune de Ratchis, roi des Lombards. Après la chute de ce prince, il suivit le parti de Didier, son successeur; plus tard, il embrassa la vie monastique au Mont-Cassin. A la demande de Charlemagne, il vint en France & se trouvait en ce pays en 782. Ce fut dans les dernières années de sa vie & après son retour dans son monastère qu'il écrivit l'*Histoire des Lombards* à laquelle nous avons emprunté le passage cité plus haut.

Paul Diacre ayant embrassé la vie monastique au Mont-Cassin,

(1) Dom Chamard, *Les Reliques de saint Benoît*, 1882, p. 25.

(2) Paul Diacre, *De gestis Longobardorum*, l. VI, c. II, (Migne, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 622); — Brettes & Cuissard, *Catena Floriacensis*, p. 11.

(3) Mabillon, *Annales Ord. S. Benedicti*, t. II, p. 221, 222, 248 & 261; — Dom Tosti, *Storia della badia di Monte-Cassino*, t. I, p. 31; — Dr Bethmann, *Paulus Diaconus Leben und Schriften*, dans Pertz, *Archiv.*, t. X, 1851, p. 247-414; — Migne, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 419-432.

nous ne devons pas être surpris de le voir diminuer autant qu'il lui est possible l'importance des reliques enlevées par les Francs sur la sainte montagne. Dans ce but, il ajoute : « Il est toutefois certain que cette bouche vénérable d'où sortaient des paroles plus douces que le miel, ces yeux habitués à contempler les choses célestes, & les autres membres, quoique tombés en poussière, nous sont restés. Seul, le corps du Seigneur n'a pas connu la corruption : les corps de tous les saints, qui un jour doivent ressusciter dans l'éternelle gloire, ont été soumis à la décomposition (1). » On ne saurait affirmer plus clairement que les Francs avaient enlevé tous les ossements, ne laissant dans le tombeau que la poussière des saints corps qu'ils n'avaient pu emporter.

Un troisième récit de la translation, œuvre d'un moine anonyme, a été publié en 1882 par les RR. Pères Bollandistes dans le premier volume de leurs *Analecta Bollandiana* (2). Dans ses doctes commentaires sur la vie du pape saint Zacharie, le cardinal Bartolini s'était déjà servi de ce document, que nous a conservé un manuscrit du XIII[e] siècle de la bibliothèque de Naples (3). Le moine anonyme reproduit, comme il le dit lui-même, les recherches d'un personnage nommé Arechis qui vécut sous le gouvernement de Sicon, prince de Bénévent, mort en 833.

(1) Paul Diacre, *De gestis Longobardorum*, l. VI, c. II : « Sed certum est nobis os illud venerabile & omni nectare suavius, & oculos semper cælestia contuentes, cetera quoque membra, quamvis in cinerem defluxa, remansisse. » Migne, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 622. Après avoir cité ce texte, Mabillon le fait suivre des réflexions suivantes : « Paulus sancti Benedicti ossa Gallis concedit, sed *membra in cineres defluxa* Cassinatibus vindicat. Quæ membra ? *os, oculos et cetera* id genus, id est carnea, *quamvis in cineres defluxa*. Cetera, inquam, præter ossa quæ ante Gallis adsignaverat. Quippe nulla Cassinatibus membra concedit, *nisi in cinerem defluxa*. Non ergo ossa quæ non facile in cinerem resolvuntur. » *Translatio corporum sancti patris Benedicti et sanctæ Scholasticæ in Galliam, Acta Sanctorum O. S. B.*, sæc. II, (1669), p. 340.

(2) *Analecta Bollandiana*, tome I, (1882), p. 75.

(3) Card. Dom. Bartolini, *Di S. Zaccaria Papa e degli anni del suo Pontificato. Commentarii storico-critici.* (1879). *Commentario* VIII, p. 347.

Ce Sicon aimait les lettres ; ayant remarqué dans son entourage quelques hommes instruits, il leur demanda de rechercher les ouvrages des anciens & de faire connaître les vertus & les miracles des saints. Parmi les courtisans du prince brillait Arechis qui laissa de côté l'étude des évènements profanes, pour appliquer toute son intelligence à recueillir ce qui se rapportait au législateur des moines d'Occident (1). Le récit anonyme de la translation des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique, composé d'après les écrits de ce personnage, a dû être rédigé, dans sa forme primitive, entre les années 830 & 833 ; tel que nous l'avons, il a été écrit certainement avant l'an 883 (2).

Ce document est de la plus haute importance pour prouver le fait de la translation ; car Arechis a dû avoir sous les yeux une relation écrite à Fleury, ou, tout au moins, par un moine ayant visité ce monastère. En effet, il donne toujours avec une grande précision la distance des lieux dont il parle, à l'illustre abbaye, & il signale avec soin les miracles opérés par les saintes reliques sur les bords de la Loire. A l'époque où fut composé ce récit, les habitants du Mont-Cassin ne niaient pas encore la translation ; ils se bornaient à affirmer qu'eux aussi possédaient des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique.

(1) « Inter quos unus, Arechius nomine, ingenuus præ omnibus atque sagacissimus litterarum amator, omissis mundialium rerum studiis, ad beatissimi Benedicti exquirendas virtutes animi vigorem cœpit protendere, in cujus amore jugiter serenissimi principis necnon & suum placare studuit animum. » *Anal. Bolland.*, tome I, p. 79. Les Bollandistes se sont demandé quel était cet Arechis ; &, dans l'histoire de cette époque, ils ne trouvent qu'un personnage auquel puissent convenir les détails relevés dans le texte édité par leurs soins. D'après leurs conjectures, il ne serait autre qu'un frère cadet de Paul Diacre. Nous sera-t-il permis de ne pas suivre ce sentiment qui d'ailleurs ne nous est donné que comme une hypothèse? Pour faire vivre un frère de Paul Diacre, né vers 725, jusque sous le gouvernement de Sicon (827-833), il faudrait lui accorder une longévité peu commune.

(2) Dom Chamard, *La translation en France du corps de saint Benoît*, dans la *Revue du Monde catholique*, 1er janvier 1883, p. 27.

Nous avons cité plus haut le texte de Paul Diacre ; le moine anonyme consacre les dernières lignes de sa narration à raconter les miracles des serviteurs de Dieu sur la sainte montagne du Cassin « où, dit-il, leurs corps sacrés ressusciteront lors du jugement dernier au son de la trompette angélique (1) ». Mais il aurait dû se rappeler les paroles de saint Grégoire le Grand, au dernier chapitre du livre de ses *Dialogues,* consacré aux miracles du patriarche des moines d'Occident. « Il n'est pas douteux, nous dit le saint docteur, que là où se trouvent leurs corps, les martyrs peuvent se manifester par de nombreux miracles, & ils le font sans cesse lorsqu'on les prie avec une intention pure ; toutefois, comme il y a des âmes faibles qui peuvent douter que les saints soient capables de les exaucer là où ne se trouvent pas leurs corps, il est nécessaire qu'ils opèrent de plus grands prodiges dans les lieux où un esprit faible pourrait douter de leur présence. Ceux au contraire qui ont une ferme confiance en Dieu méritent d'autant plus par leur foi, qu'ils savent que les corps ne sont pas présents & qu'ils seront cependant exaucés (2). »

Deux autres documents à peu près identiques nous apportent un quatrième & dernier récit de la translation, en relatant plus particulièrement les traditions des églises d'Orléans & du Mans. Les auteurs qui nous ont transmis ces traditions ont vécu à la même époque, & il nous paraît bien difficile de décider quel est le premier en date & quel est celui qui a été copié par l'autre. Peut-être pourrait-on dire que tous les deux ont eu sous les yeux une pièce plus ancienne, actuellement inconnue, qui aurait été également utilisée par Arechis dans le recueil qu'il a composé, & où a été puisé le récit de l'anonyme publié par les Bollandistes.

(1) « In quo (monte) illorum sacratissima corpora in ultimo die resurrectionis resuscitanda ab angelica tuba esse creduntur. » *Anal. Bolland.*, tome I, p. 84.

(2) Sancti Gregorii Magni, *Dialog.*, l. II, c. XXXVIII, (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 204.) *Vie de saint Benoît par saint Grégoire le Grand,* traduite par M. Cartier, 1881, p. 89.

Le plus célèbre est Adrevald, moine de Fleury-sur-Loire (1), qui, nous dit-il, était tout petit enfant (2) lors de la translation de quelques reliques de saint Denis & de saint Sébastien, obtenues par l'abbé Boson pour l'église de son monastère. Ce fait eut lieu en 826. On ne saurait donc placer l'année de la naissance d'Adrevald avant l'année 816. Nous savons de plus qu'il cessa d'écrire le récit des *Miracles de saint Benoît* vers 878 ou 879, & il ne paraît pas avoir vécu beaucoup au delà de cette date. Avant de composer cet ouvrage, il s'était fait connaître par son *Histoire de la translation du corps de saint Benoît d'Italie dans les Gaules,* & on s'accorde à placer l'époque où fut écrit ce travail au milieu du IXe siècle (3). Il avait, croyons-nous, lui aussi sous les yeux un récit ancien, outre celui de Paul Diacre qu'il cite dans le premier livre des *Miracles de saint Benoît.* Mais il amplifie ce récit primitif, & il n'est pas toujours bien inspiré dans ses interpolations, qui toutes ont pour but d'exalter la gloire de son monastère. D'après lui saint Mommole, abbé de Fleury-sur-Loire, aurait conçu le projet d'enlever les reliques du saint patriarche & aurait confié l'exécution de ce projet hardi à saint Aigulfe, alors simple religieux de son monastère. Or les Bollandistes ont publié la vie primitive de ce martyr, document qu'Adrevald se donna

(1) *Histoire littéraire de la France,* tome V, p. 515 ; — MABILLON, *Acta Sanctorum O. S. B.,* sæc. II, p. 337, & *Annales Ordinis sancti Benedicti,* tome III, p. 30, 199 ; — MIGNE, *Patrol. lat.,* tome CXXIV, col. 899 ; — E. DE CERTAIN, *Les Miracles de saint Benoît,* Introduction, p. XII.

(2) *Miracula sancti Benedicti,* l. I, n° 28 : « Quæ ipsi quoque puerili ex parte conspeximus. » Migne, *Patrol. lat.,* tome CXXIV, col. 933.

(3) Cet ouvrage d'Adrevald, sur la translation du corps de saint Benoît, a été publié pour la première fois par le Célestin Jean du Bois dans un volume intitulé : *Floriacensis vetus bibliotheca benedictina, sancta, apostolica, pontificia... opera Joannis a Bosco Parisiensis, Cælestini Lugdunensis,* Lyon, 1605, in-8°. On le trouve encore dans Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti,* sæc. II, p. 353 ; Bolland., *Acta Sanctorum,* tome III de Mars, p. 302 ; Migne, *Patrol. lat.,* tome CXXIV, col. 901. La meilleure édition est celle publiée en 1858 pour la Société de l'Histoire de France, par M. E. de Certain dans son ouvrage : *Les Miracles de saint Benoît, écrits par Adrevald, Aimoin...*

la peine d'interpoler pour satisfaire aux goûts de son époque (1) : il ne s'y trouve nulle mention de la translation, fait cependant notable dans la vie de son héros, & que l'hagiographe anonyme de saint Aigulfe n'eût pas passé sous silence.

Il est vrai qu'Adrevald écrivant, comme nous venons de le dire, une vie plus détaillée du saint abbé de Lérins, lui attribue toute la gloire d'avoir apporté à Fleury le corps de saint Benoît ; malheureusement il s'appuie sur un document qui, pour nous & dans la circonstance, ne peut avoir aucune valeur ; ce document n'est autre que le récit de la translation composé par lui-même ! « Si quelqu'un, dit-il, désire connaître ce fait de la vie de saint Aigulfe avec toute l'exactitude possible, il lui sera possible de lire le petit livre écrit sur ce sujet (2). »

Il nous est d'autant plus permis de révoquer en doute les amplifications ajoutées par Adrevald, que nous trouvons l'auteur du second document dont nous avons à dire quelques mots, agissant de même pour exalter la gloire de son église. Le récit est bien le même chez l'un & chez l'autre ; mais le premier est moine de Fleury-sur-Loire, tandis que le second appartient à l'église du Mans. De là, des divergences dans ces deux écrits contemporains, émanés d'une source unique.

La version « mancelle » se trouve dans les *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium* (3), dont la bibliothèque du Mans possède un manuscrit du xiii[e] siècle (4). Nous l'avons retrouvée en outre dans un autre manuscrit de cette même bibliothèque, antérieur d'un siècle au moins au précédent & provenant de l'abbaye de la Couture (5). En

(1) Bolland., *Acta Sanctorum*, tome I de Sept., p. 743.

(2) *Ibid.*, p. 748 : « Cujus facti dignoscentiam si quis sine scrupulo nosse cupit, libelli de hac re compositi lectione addiscere quibit. »

(3) Ces *Actus* ont été publiés par Mabillon, *Vetera Analecta*, tome III, (1682, in-8°), p. 50-397.

(4) Bibl. du Mans, ms. 224, fol. 15.

(5) Bibl. du Mans, ms. 227, *Vies de Saints*, xi[e]-xii[e] siècle, (d'après le catalogue

racontant la vie de l'évêque saint Béraire, l'auteur glisse dans son travail le récit de la translation en Gaule des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique. Notons de suite qu'il désigne également saint Mommole comme ayant formé le projet d'enlever le corps du patriarche des moines d'Occident; mais, tandis qu'Adrevald ne nomme pas saint Béraire, l'historien manceau ne fait nulle allusion à la mission de saint Aigulfe.

Quel est l'auteur de la première partie de ces *Actus?* M. Julien Havet, dans une étude approfondie de ce document fameux, croit pouvoir affirmer qu'il a été composé par le chorévêque David qui gouvernait l'église du Mans dans les dernières années de l'épiscopat de saint Aldric malade & impotent, entre les années 850 & 856 (1). L'auteur veut établir que le chorépiscopat du Mans est légitime, & il ne se fait nul scrupule de glisser dans son œuvre des pièces fausses ou interpolées. Cependant, il y insère aussi bon nombre de documents authentiques, & la translation des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique est un fait qu'il n'avait nul intérêt à fausser & qu'il aurait pu ne pas introduire dans son ouvrage. Il y consigne sur ce point la tradition de son église, &, s'il s'y glisse quelques erreurs de détail, c'est à son insu; car rien n'est de nature ici à appuyer ou à combattre la thèse qu'il a entrepris de soutenir.

A côté des chroniqueurs dont nous venons de parler, nous pourrions invoquer le témoignage de nombreux écrivains ecclésiastiques qui

général des manuscrits des bibliothèques de France, tome XX, p. 163), parchemin, 210 feuillets à deux colonnes, 370 sur 260 millimètres, demi-reliure basane, fol. 18vo : *Advectio sancti Benedicti et sancte Scolastice virginis.*

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes,* tome LIV, (1893), p. 645 : *Questions mérovingiennes,* VIII, *les Actes des évêques du Mans;* § 4, *les Actus Pontificum.* M. l'abbé Duchesne dans un article du *Bulletin critique* (25 avril 1896), conteste la conclusion trop précise de M. Havet. Il préfère, dit-il, celle de Weizsäcker : « Le récit a été fabriqué pour montrer que le chorépiscopat du Mans est légitime. »

ont eu occasion de rapporter le fait de la translation. Nous ne parlerons que de quelques-uns, choisis parmi les plus anciens, renvoyant le lecteur à l'important ouvrage de MM. Brettes & Cuissard : *Catena Floriacensis de existentia corporis sancti Benedicti in Galliis* (1).

Saint Adon, archevêque de Vienne, mort en 875, est auteur d'un martyrologe célèbre. Voici comment il s'exprime au V des Ides de juillet (11 juillet) : « Translation de saint Benoît, abbé... Fut transféré également le corps de la bienheureuse Scholastique vierge, sa sœur, & il fut pieusement déposé dans le pays du Maine (2). » Le B. Notker, écolâtre de l'abbaye de Saint-Gall à la fin du IXe siècle, s'exprime dans les mêmes termes (3). Au siècle suivant, le vénérable Flodoard, chanoine de l'église de Reims, dans son poème sur saint Benoît, affirme sans aucune hésitation la présence dans les Gaules des corps du saint patriarche & de sa sœur (4). En Allemagne, Réginon, abbé de Prum, mentionne le fait (5) ; de même l'auteur inconnu de la vie de saint Déicole,

(1) Paris, V. Palmé, 1880, in-8°, de VII-VII-284 pages.

(2) *Sancti Adonis archiep. Viennensis Martyrologium,* V. id. jul. : « Translatio sancti Benedicti abbatis... Translatum est pariter etiam corpus beatæ Scholasticæ virginis, sororis ejus, atque in partibus Cenomanensium, religiosorum devotione conditum. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXIII, col. 302.

(3) *B. Notkeri Balbuli Martyrologium,* V. id. jul. : « Translatio sancti Benedicti abbatis a castro Cassino sive Cassiani in Gallias vel Aquitaniam... Translata sunt etiam pariter ossa beatæ Scholasticæ virginis, sororis ejus, atque in partibus Cenomanensium, religiosorum devotione conditum. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXI, col. 1118.

(4) *Flodoardi canonici Remensis opuscula metrica : De sancto Benedicto.* (Migne, *Patrol., lat.*, tome CXXXV, col. 844.)

Numine sic tuti, tollunt data prœmia læti
Prædictis quæ rapta Deo censente ruinis
Prodita resplendent Francis, simul ossa sororis
Gallorum crebris urbes decorantia signis.

(5) *Reginonis, abbatis Prumiensis, Chronicon,* ad ann. 612 : « Circa hæc tempora cum in castro Cassino vasta solitudo existeret, venientes de Celmanicorum vel Aurelianensium regione Franci, venerabilis patris Benedicti ejusque germanæ Scolasticæ corpora auferunt & in suam patriam absportant. Corpus sancti Benedicti in territorio Aurelia-

premier abbé de Lure (1). Sigebert de Gembloux, mort en 1112, reconnaît d'autre part que la ville du Mans possède les restes de la sœur de saint Benoît (2) ; & cette translation admise par Adémar, l'un des chroniqueurs les mieux informés du XI[e] siècle (3), se trouve aussi relatée dans la chronique du monastère de Saint-Pantaléon de Cologne écrite dès les premières années du XII[e] siècle : ce dernier document attribue même aux Manceaux seuls le double enlèvement des corps du législateur des moines d'Occident & de sainte Scholastique (4).

Non content des preuves tirées des ouvrages précédents, le R. P. dom Chamard a su mettre en œuvre un argument d'une singulière valeur : « Tout le monde sait, nous dit le docte bénédictin (5), de quelles précautions l'Église s'entoure avant d'apposer à un fait surnaturel la haute & suprême sanction de l'autorité liturgique. Mais si cette sanction est grave, lorsqu'il ne s'agit que d'approuver une fête locale, elle revêt le caractère d'un jugement vraiment indéfectible lorsque cette fête devient *universelle*. Sans doute, nous ne l'ignorons

nensi, in monasterio quod vocatur Floriacus sepultum est ; porro sanctæ Scolasticæ in partibus Cenomanensium, religiosorum devotione conditum. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXXII, col. 38.

(1) *In vita S. Deicoli, abbatis Lutrensis :* « Nuper namque jussu divino atque admonitu angelico felix cælestem promeruit thesaurum, id est beatissimum patrem atque monarcham Benedictum qui benedictus sit in cælo & in terra, simulque sororem ejus sanctam Scholasticam. » Bolland., *Acta Sanctorum*, tome II de Janv., p. 201.

(2) *Sigeberti Gemblacensis Chronicon*, ad ann. 651 : « Cœnobium Floriacense a Leodeboldo abbate fundatur, & non multo post corpus sancti Benedicti ab Agiulfo monacho a castro Cassino delatum illuc transportatur. Corpus vero sororis ejus sanctæ Scholasticæ Cynomannis transfertur. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CLX, col. 123.

(3) *Ademari Chronicon*, publié par M. Chavanon, archiviste de la Sarthe, 1897, p. 58.

(4) *Chronica regia monasterii Sancti Pantaleonis Coloniensis :* « Anno Domini DCXCII, quidam Franci de Celmannicorum regione venientes in castrum Cassinum jam desertum, venerabilis patris Benedicti, ejusque germanæ Scolasticæ corpora auferunt & in suam patriam asportant. »

(5) Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît*, (1882), p. 58.

pas, il faut pour cela que l'Église romaine y ajoute la force de son approbation officielle, sans quoi cette universalité ne peut être appelée vraiment catholique, ni être protégée contre une erreur possible. Néanmoins, en fait, sinon en droit, il est impossible de trouver dans l'histoire de l'Église un exemple d'une pareille surprise.

« Or, pendant plus de six cents ans au moins, toutes les églises de l'Occident, à peu d'exceptions près, ont célébré la translation du corps de saint Benoît en France, malgré les antipathies nationales ou l'éloignement du lieu privilégié qui en avait été favorisé. »

Pour donner une preuve irréfragable de cette assertion, dom Chamard s'est rendu dans toutes les principales bibliothèques de l'Europe, compulsant lui-même les manuscrits liturgiques qui y sont conservés, & il a pu constater que, dans les premières années du IXe siècle, le fait mémorable de la translation en France des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique avait déjà pris rang parmi les solennités liturgiques en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre & jusqu'en Irlande (1); un grand nombre d'églises en Italie même tinrent à honneur de célébrer, au 11 juillet, cette fête consacrée au patriarche des moines d'Occident & à sa sœur.

Nombreux sont donc les témoignages qui viennent attester la réalité de la translation aux environs d'Orléans & au Mans des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique. Mais, il faut le reconnaître, ils ne donnent que de vagues indications sur l'époque où se passa ce fait important, & de plus ces renseignements ne concordent pas entre eux ; aussi, ne devons-nous pas être surpris de voir les auteurs qui ont traité ce point d'histoire hagiographique donner des dates fort différentes.

(1) En rendant compte de l'ouvrage du R. P. dom Chamard, M. l'abbé Duchesne a voulu apporter « sa petite pierre à cet édifice de critique saine & sérieuse ». Le docte professeur a constaté dans ses recherches sur le Martyrologe que, dès l'an 772 au moins, la fête de saint Benoît au 21 mars & celle de la translation des reliques au 11 juillet étaient célébrées dans les pays voisins du Rhin. *Bulletin critique*, (1er juin 1882), p. 25.

Mabillon indique l'année 653 (1); le P. Le Cointe, 673 (2); le P. Stilting, bollandiste, place la translation entre les années 690 & 707 (3), & le R. P. dom Chamard, s'appuyant sur un texte des *Annales de Lorsch,* la fixe à l'année 703 (4). Il nous faut dès lors examiner les récits dont nous avons parlé plus haut au point de vue de la chronologie.

L'Anonyme publié par Mabillon ne donne aucun renseignement qui puisse nous servir à fixer une date ; il en est de même du récit édité dans les *Analecta Bollandiana.* Paul Diacre seul fournit quelques indications. Il parle des divers princes qui gouvernaient le duché de Bénévent : « Romoald, après un règne de seize ans, fut enlevé de ce monde. Son fils Grimoald, pendant trois années, gouverna les peuples du Samnium... Grimoald mort, son frère Gisulphe lui succéda & exerça le pouvoir pendant dix-sept ans sur le territoire de Bénévent. Il épousa Winiberte qui lui donna un fils nommé Romoald. Vers ce temps là... (5) » Suit alors chez l'historien des Lombards le récit de la translation du corps de saint Benoît. Il nous semble que ces mots, « Vers ce temps là, *Circa hæc tempora,* » doivent s'entendre du règne de Gisulfe qui va de l'an 686 à l'an 703, ou, selon d'autres auteurs, de 690 à 707, date adoptée, comme nous l'avons dit, par le P. Stilting.

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.,* sæc. II, p. 337 ; — *Annales Ordinis sancti Benedicti,* tome I, (1739), ad ann. 653, p. 394.

(2) Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum,* t. III, (1668), ad ann. 673, p. 681.

(3) Stilting, *De S. Aigulfo abbate et Sociis Mart.*, Bolland., *Acta Sanctorum,* tome I de Sept., p. 736.

(4) Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît,* p. 36 ; — Pertz, *Monumenta Germaniæ,* tome I *Scriptorum,* p. 22.

(5) Paul Diacre, *De gestis Longobardorum,* l. IV, c. ii : « Romoaldus postquam sedecim annos ducatum gessit, ab hac luce subtractus est ; post quem ejus filius Grimoaldus tribus annis Samnitum populos rexit... Defunctoque Grimoaldo, Gisulphus ejus germanus ductor effectus est, præfuitque Benevento annis decem & septem. Huic sociata fuit Winiberta, quæ ei Romoaldum peperit. Circa hæc tempora, cum in castro Cassino... » Migne, *Patrol. lat.,* tome XCV, col. 622.



LE CRUCIFIEMENT : A DROITE DU CHRIST, SAINT BENOIT, A GENOUX ; A GAUCHE, SAINTE SCHOLASTIQUE

Abbaye du Mont-Cassin. (École de Beuron, XIX[e] siècle, photographie de M. E. Alinari.)

De son côté, Adrevald nous apprend que la translation eut lieu un certain nombre d'années après la fondation du monastère de Fleury par les soins de Léodebode & avec l'aide du roi Clovis II, qui règna de 636 à 656 (1). Mabillon fixe les origines de cette abbaye à l'année 641 (2). Mais que faut-il entendre par ces mots du narrateur : *Processu temporis, evolventibus annis, dans la suite des temps, plusieurs années écoulées* (3)? C'est là assurément une indication bien vague. Nous croyons toutefois pouvoir affirmer qu'Adrevald, en écrivant son récit de la translation, connaissait le texte de Paul Diacre, puisque dans un autre ouvrage il cite, au sujet du même fait, les paroles de l'historien des Lombards & les interprète à sa façon (4). Le *Circa hæc tempora* s'applique pour le moine de Fleury à l'époque du règne d'un empereur Constantin, qui, d'après le contexte, n'est autre que Constant II, fils de Constantin III, & qui garda le pouvoir de 641 à 668. Pendant cette période, Grimoald fut duc de Bénévent (647-667), & Clovis, fils de Dagobert, roi des Francs (638-653). Adrevald ajoute que l'abbé Mommole fut l'instigateur de la recherche des corps saints en Italie. Celui-ci gouverna son monastère de 658 à 679. Il faudrait donc placer la translation entre les années 658 & 668, date du décès de l'empereur Constant. Mais, à ce moment, Clovis II était mort, & il paraît difficile de trouver une solution satisfaisante dans le règne plus ou moins hypothétique d'un Clovis III, récemment

(1) Adrevald, *Hist. translationis sancti Benedicti,* (Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXIV, col. 901.)

(2) Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti,* tome I, p. 349. — Sur cette abbaye : L. A. Marchand, *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire,* Orléans, 1838, in-8° ; — l'abbé Rocher, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire,* Orléans, 1864, in-8°.

(3) Adrevald, *loc. cit.*, col. 902.

(4) Adrevald, *Miraculorum sancti Benedicti,* l. I, c. ii : « Huic sacratissimæ translationi... attestatur Paulus monachus... in historia gentis suæ libro sexto, ita inquiens : « Circa hæc tempora, haud dubium quin, Constantino imperante... » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXIV, col. 913.

découvert (1). Nous pensons plutôt qu'Adrevald a mal interpreté le *Circa hæc tempora* de Paul Diacre, & qu'il a attribué au duc Grimoald ce qui doit s'entendre de son successeur.

La chronologie de l'historien des Lombards doit être maintenue selon nous ; par conséquent, nous ne saurions admettre la participation de saint Mommole à l'enlèvement des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique. D'ailleurs, cet abbé n'est nommé ni dans l'Anonyme allemand, ni dans Paul Diacre, ni dans le récit édité par les Bollandistes. Et, dans ce dernier cas, l'omission nous semble d'autant plus significative, que l'auteur avait eu sous les yeux, croyons-nous, un texte plus ancien venu de Fleury & résumant les traditions de ce monastère avant les écrits d'Adrevald.

De même, saint Aigulfe n'est pour rien dans la translation. La mort du saint abbé de Lérins est fixée entre les années 675 & 681 : il n'a donc pu prendre part à un événement postérieur à ces dates. Le R. P. Stilting remarque du reste qu'il est impossible de faire concorder les divers actes rapportés dans la vie de saint Aigulfe, avec le fait même de la translation (2). Comme nous l'avons déjà dit, nous possédons une vie du saint abbé de Lérins, plus ancienne que celle écrite par Adrevald, & il n'y est nullement question d'une mission en Italie. Adrevald a eu le tort, trop commun à son époque, de vouloir développer & embellir les faits rapportés dans les documents qu'il avait sous les yeux,

(1) Voir à ce sujet une brochure de M. Ch. Grellet-Balguerie : *Deux découvertes historiques, histoire de Clovis III, nouveau roi de France (672 ou 673 à 677-678), authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France, an Ier de Clovis III*, Orléans, 1882, in-8° de 88 pages. Cet ouvrage, fruit de laborieuses recherches, entrepris avec le désir de justifier Adrevald, a été étudié avec attention par le R. P. dom Chamard qui fait bonne justice des assertions un peu hasardées de M. Grellet-Balguerie, *Revue du Monde catholique*, (15 janvier 1883), p. 224. Toutefois M. Monod, dans la *Revue historique*, (tome XIX, 1882, p. 377), admet en principe l'existence de ce Clovis III.

(2) Bolland., *Acta Sanctorum*, t. I de Sept., p. 735.

& il n'a que trop mérité le jugement de dom Rivet qui nous le représente comme un homme ayant beaucoup de lecture, mais manquant complètement de jugement (1).

Nous ne pouvons guère être moins sévère pour l'auteur du récit inséré dans les *Actes des évêques du Mans*. Sa conduite est semblable à celle d'Adrevald, & ce que celui-ci a fait pour son monastère, celui-là le fait pour son église. Ainsi, il attribue la translation des restes de sainte Scholastique à saint Béraire qui occupa le siège de saint Julien de 653 à 678. Tout au plus peut-il trouver une excuse dans ce fait que les restes de la sœur de saint Benoît furent déposés dans le monastère fondé par saint Béraire, près des murs de sa ville épiscopale.

Nous nous en tiendrons en définitive pour la date de la translation aux renseignements donnés par Paul Diacre, & nous la fixerons entre les années 686 & 703, ou 690 & 707.

Il serait, croyons-nous, téméraire de vouloir préciser davantage. La plupart des auteurs anciens indiquent la fin du VIIe siècle ou le VIIIe. Nous avons déjà cité les *Annales de Lorsch* qui ont fourni à dom Chamard la date de 703. La *Chronique de Saint-Pantaléon de Cologne* donne l'an 672. Sigebert de Gembloux place l'événement quelques années après la fondation de Fleury, & Florent de Worcester le recule jusqu'en 774 (2). Dans le XIVe siècle, Ricobaldo de Ferrare adopte

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. V, (1740), p. 520 : « L'auteur s'y montre pour un homme qui avait beaucoup de lecture, mais il s'y donne en même temps pour un écrivain qui manquait de goût & de discernement. » Les successeurs de Bollandus sont encore plus sévères. Voici ce qu'ils disent d'Adrevald (*Acta Sanctorum*, t. III de Mars, p. 276) : » Verum qui legerit quam idem auctor stolida & putida affinxerit suis Francorum regibus, licet vix sesquiseculo ante ipsum vixerint, non magnam attribuet fidem ejus nimiæ in tanta antiquitate credulitati. »

(2) *Florentii Wigorniensis Chronicon* : « Translatum est igitur venerabile corpus sancti Benedicti a Cassino monte Floriacum, anno incarnationis Domini 774. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXLII, col. 795.

l'année 670 (1); le chroniqueur de Malmesbury, 672 (2); Mathieu de Westminster, 681; saint Antonin de Florence, 660 (3).

Arrivons maintenant, après ces digressions un peu arides, au récit lui-même des événements qui ont procuré à notre pays ces restes précieux des serviteurs de Dieu. Nous mettrons en œuvre, pour le reconstituer, les différentes narrations mentionnées plus haut, en nous efforçant de laisser de côté ce qui peut être l'amplification d'un récit primitif plus succinct, orné ensuite de détails destinés à favoriser la tradition du monastère ou du pays auquel appartenait l'écrivain. Les textes provenant de régions étrangères à la France ont nécessairement pour nous une valeur toute particulière, car leurs auteurs n'ont aucune raison de favoriser l'opinion reçue en ce pays.

Alors que la sainte montagne du Cassin était dans l'état d'abandon que nous a fait connaître le récit de Paul Diacre, vivait dans le pays du Maine un religieux qui avait abandonné, pour revêtir l'habit monastique, tous les honneurs du monde que lui promettait une illustre naissance. Pendant son sommeil, Dieu lui enjoignit d'avoir à se rendre en Italie en toute hâte, près des tombeaux de saint Benoît & de sainte Scholastique, trop longtemps privés des hommages qui leur étaient dus, & de rapporter dans les Gaules leurs précieux ossements.

Docile à l'inspiration divine, il se mit en route avec quelques com-

(1) *Ricobaldi Ferrariensis Historia Pontificum Romanorum :* « Anno Christi DCLXX... Hujus tempore translatum est corpus beati Benedicti a monte Cassino ad cœnobium Floriacenum in Aurelia ditione... » Muratori, *Scriptores Italici,* tome IX, p. 142.

(2) *Monast. Malmesburiensis Chronicon :* « 672. Hoc anno translatum est corpus sancti Benedicti de monte Cassino ad cœnobium Floriacense. » Voir Brettes & Cuissard, *Catena Floriacensis,* p. 148.

(3) *Matthæi Westmonasteriensis Flores historiarum :* « Per idem tempus (an. 681), abbas monasterii Floriacensis... misit ad montem Cassinum ut inde sibi deferret sanctissimi corpus Benedicti. » V. Brettes & Cuissard, *op. cit.,* p. 149. Saint Antonin de Florence emploie les mêmes expressions qu'il applique à l'année 660, *Chronicon sive Summa historialis ab O. C.*

pagnons, & s'arrêta au monastère de Fleury, sur les bords de la Loire, à vingt milles environ d'Orléans. L'abbé avait eu une vision semblable, & déjà il avait désigné plusieurs religieux pour se rendre en Italie. Les Manceaux & les Orléanais firent donc route ensemble.

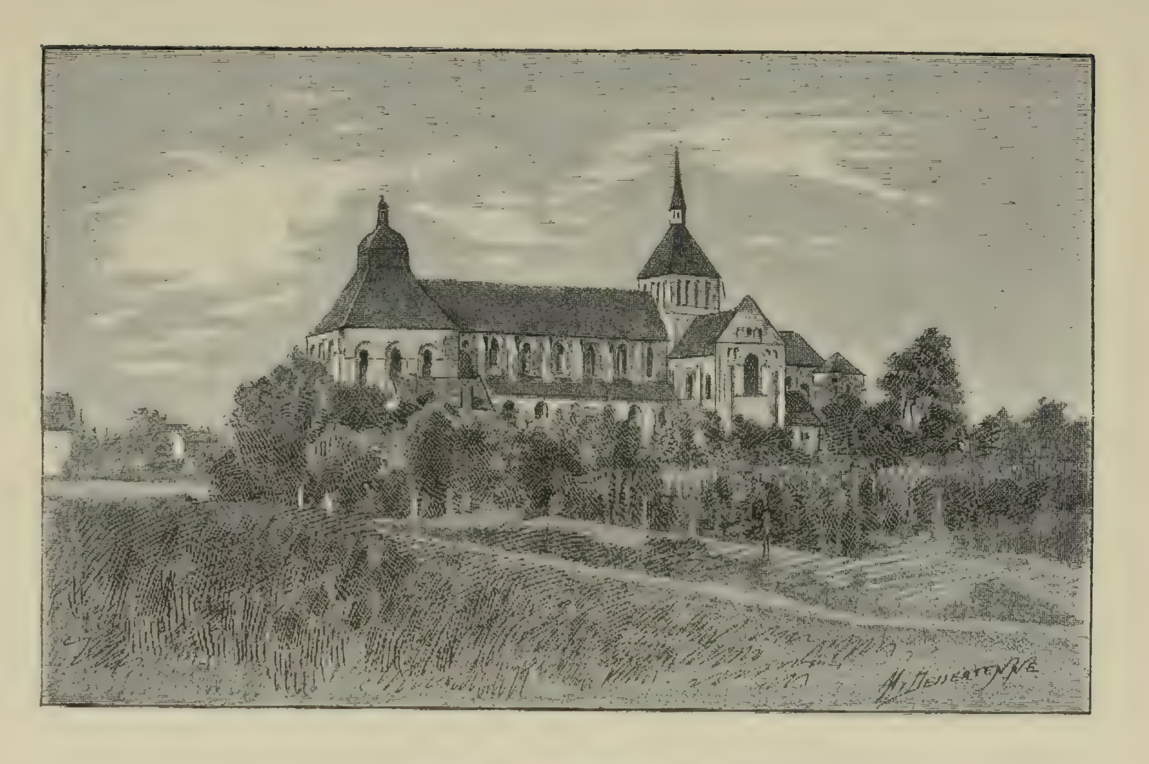
Assez rapidement ils atteignirent la Campanie, puis s'arrêtèrent quelque temps près d'Aquin. Habilement, ils interrogèrent les habitants du pays & rencontrèrent un vieillard qui leur désigna le lieu de la montagne où devaient être les tombeaux des serviteurs de Dieu. Heureux de ces premiers renseignements, ils demandèrent au Seigneur par de ferventes prières de leur révéler l'endroit précis où reposaient les corps que, sur son ordre, ils étaient venus chercher. Se confiant dans la bonté divine, ils se dirigèrent vers l'endroit indiqué par le vieillard, &, au milieu de l'obscurité de la nuit, ils virent un point de la montagne éclairé d'une vive lumière. Ils comprirent que là se trouvaient les corps de saint Benoît & de sainte Scholastique & eurent bientôt découvert la pierre du sépulcre. Dès qu'ils l'eurent brisée, ils aperçurent tout d'abord les ossements du patriarche des moines d'Occident. Dans le même monument, mais au-dessous, séparés par une dalle de marbre, étaient les restes de sa sœur.

Après avoir réuni les saintes reliques & les avoir lavées avec tout le soin possible, ils les placèrent séparément dans un linceul, & reprirent en toute hâte le chemin de la France. Ils avaient en effet tout lieu de craindre que les habitants, s'apercevant de leur pieux larcin, ne se missent à leur poursuite & ne leur enlevassent leur conquête. Sur la route, plusieurs miracles signalèrent le passage des saintes reliques. Plus ils approchaient d'ailleurs du terme de leur voyage, moins ils craignaient de faire connaître le prix du trésor dont ils allaient enrichir leur patrie. A Bonnée, village situé à quelques milles de Fleury, un aveugle-né fut guéri en touchant les ossements des serviteurs de Dieu. Il en fut de même pour un paralytique, & en ce lieu fut construite, en l'honneur

de saint Benoît & de sainte Scholastique, une église dont les ruines se voyaient encore à la fin du siècle dernier. Les voyageurs se dirigèrent ensuite vers Villeneuve, à quinze cents pas de l'abbaye ; un autre aveugle y recouvra la vue. Les reliques furent ensuite solennellement introduites dans le monastère de Fleury.

Mais les Manceaux n'étaient pas encore au bout de leur course & ils avaient hâte de revoir leur pays en emportant un trésor que, de leur côté, les Orléanais désiraient non moins vivement conserver. Les uns & les autres disaient avoir reçu de Dieu l'ordre d'aller chercher en Italie les précieux ossements, & il était de leur devoir de les faire honorer dans l'église d'où ils étaient partis. On ne tarda pas cependant à tomber d'accord : il fut convenu que les reliques du patriarche des moines d'Occident resteraient à Fleury, qui dans la suite prit le nom de Saint-Benoît-sur-Loire, & que les restes de sainte Scholastique seraient transportés dans la ville du Mans.

Les ossements, nous l'avons dit, avaient été déposés séparément dans un linceul ; mais, s'il faut en croire Adrevald & l'Anonyme des *Analecta Bollandiana*, on ne pouvait affirmer avec une certitude absolue quel était le corps du frère, & quel était celui de la sœur. Les moines eurent recours à leur moyen habituel : ils se mirent en prières, demandant au Seigneur de leur faire connaître la vérité. Or, il arriva que le matin, on amena au monastère pour leur sépulture les cadavres de deux enfants de sexe différent. Près du corps inanimé du petit garçon furent placés les plus grands ossements : à peine les eut-il touchés que la vie revint en lui. Près des os de moindre grandeur fut déposé le corps de la jeune fille qui aussitôt recouvra le mouvement. Tous alors louèrent le Seigneur de ce qu'il avait daigné mettre ainsi un terme à leur hésitation, & les Manceaux, chantant des hymnes & des cantiques d'actions de grâces, reprirent en toute hâte avec leur trésor la route qui devait les ramener au Mans.



L'ÉGLISE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

d'après une photographie de M. l'abbé Le Bèle.

Tel nous apparaît dans sa pieuse naïveté & d'après les plus anciennes relations le récit de la mémorable expédition des Manceaux & des Orléanais. Cette expédition, il importe de le remarquer, est par elle-même essentiellement conforme aux habitudes d'une époque où les nouveaux monastères rivalisaient d'ardeur & de hardiesse pour se procurer, en dépit des distances & des difficultés de toutes sortes, des reliques célèbres provenant souvent de pays très éloignés. Le souvenir en sera spécialement consacré à Saint-Benoît-sur-Loire, par un curieux bas-relief de la magnifique église qui reste aujourd'hui encore l'un des plus célèbres monuments historiques du département du Loiret. Sculpté sur le linteau de la porte latérale du nord, ce bas-relief, œuvre remarquable du XIIIe siècle, représente les trois scènes principales du récit d'Adrevald ; l'enlèvement des corps au Mont-Cassin, la résurrection des deux enfants à Fleury & le transport des reliques (1). D'après une tradition respectable, le partage des saintes reliques aurait eu lieu au hameau de Villeneuve qui prit par la suite le nom de Sainte-Scholastique. Plus tard, on y élèvera, en souvenir de l'événement, un monastère de Bénédictines. Lors des mauvais jours de la Révolution, il

(1) Voir sur ce bas-relief & sur les sculptures de cette belle porte du XIIIe siècle, en outre des deux ouvrages de MM. Marchand & Rocher, cités précédemment, le *Congrès Archéologique de France, LIXe Session tenue à Orléans en 1892*, Paris, 1894, in-8°, p. 86 : « Six grandes statues horriblement mutilées se dressent en cariatides de chaque côté de la baie, accolées aux colonnes qui soutiennent la voussure ; on reconnaît à droite Abraham, tenant d'une main le glaive du sacrifice, tandis que l'autre main est posée sur la tête d'Isaac, debout devant lui ; un ange retient son bras. Vis-à-vis est David avec sa harpe ; les autres personnages sont sans attributs. Le linteau représente l'enlèvement du corps de saint Benoît du Mont-Cassin & les miracles qui s'opérèrent à cette occasion. Au-dessus, dans le tympan, cinq lobes se dessinent pour recevoir cinq personnages : Jésus-Christ au centre & les évangélistes. La première archivolte de la voussure est garnie d'anges ; la seconde, de personnages tenant en main des livres ou des phylactères roulés ; les trois cordons de la voussure se composent de larges moulures à l'ornementation fleurie. »



ÉGLISE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Porte du XIII[e] siècle.

n'en restait plus qu'une chapelle qui, vendue comme bien d'église, ne tarda pas à être démolie. Elle ne fut reconstruite qu'en 1873 (1).

Malgré ses multiples caractères d'authenticité, le fait lui-même de la translation dans les Gaules des corps du patriarche des moines d'Occident & de sa bienheureuse sœur, a soulevé au delà des monts de nombreuses objections ; il nous reste à les examiner le plus rapidement possible, avant de quitter les reliques de saint Benoît pour nous occuper exclusivement de celles de sainte Scholastique.

Jusqu'au XIe siècle, les Italiens, comme nous l'avons déjà indiqué, bornèrent leurs prétentions à revendiquer une portion plus ou moins considérable des précieuses reliques, principalement de celles de saint Benoît. De sainte Scholastique ils parlent beaucoup moins & peut-être, assez volontiers, nous abandonneraient-ils la possession du corps de la vierge de Plumbariola, si nous voulions reconnaître que de nos jours ils possèdent encore celui du législateur des moines d'Occident. Dans son étude sur les reliques de saint Benoît, dom Chamard examine avec un soin minutieux toutes les objections élevées contre la tradition française, & il n'a pas de peine à montrer que les documents qui servent de bases aux revendications italiennes sont faux ou interpolés. Nous ne

(1) Jusqu'à cette date, se dressait sur l'emplacement de cette ancienne chapelle un piédestal de bois surmonté de la statue de sainte Scholastique, abritée par un petit toit de voliges. Dans les temps d'extrême sècheresse on a vu, raconte-t-on, jusqu'à dix mille pèlerins venir en procession, avec la châsse de saint Benoît, de l'église abbatiale au hameau de Sainte-Scholastique. La nouvelle chapelle a été construite, sous le haut patronage de l'évêque d'Orléans, par les soins des RR. PP. Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, grâce aux subsides fournis par la piété des fidèles. « Comme aux âges de foi, on a vu les habitants de Saint-Benoît & lieux circonvoisins prêter gratuitement leur concours, à l'effet de charrier les matériaux nécessaires. » L'édifice du style roman a 4 mètres de longueur sur 3 de largeur. Sur l'autel se trouve une statue moderne de sainte Scholastique, la colombe sur l'épaule. L'image de cette sainte se retrouve en outre dans un des vitraux. Dom DEGRASSE, *Notice sur la chapelle de sainte Scholastique à Saint-Benoît-sur-Loire*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome VI, (1874), p. 14.

pouvons suivre cet auteur dans ses savantes discussions ; nous nous contenterons de rappeler les textes allégués & les réponses qu'on peut leur opposer.

La première tentative contre la tradition française paraît être l'œuvre d'un moine du Mont-Cassin qui, selon dom Chamard, vécut au commencement du XI[e] siècle. Il composa une *Chronique* qu'il plaça, sans aucun scrupule, sous le nom du célèbre Anastase, bibliothécaire de la sainte Église romaine dans la seconde moitié du IX[e] siècle. Il ne nie pas la translation, mais il affirme que les reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique, enlevées par les Francs, furent, après de longs pourparlers & d'interminables discussions, ramenées en Italie & replacées dans leur tombeau fracturé, sur la sainte montagne. Et cette restitution se serait faite, d'après lui, avec une solennité vraiment extraordinaire : elle eût été accomplie par le pape Étienne avec le roi Pépin & ses fils, le sénat & le peuple romain, toute l'armée des Francs, des Allemands, des Suèves & des Burgondes, les évêques, archevêques, cardinaux & tout le clergé de l'Église romaine (1). En voulant trop prouver, celui qu'on a appelé le faux Anastase ne prouve rien. Sa chronique, remplie de fables, n'a aucune autorité ; elle permet tout au moins de constater qu'à l'époque où elle fut écrite, le fait de la translation n'était pas mis en doute.

Dans ce même écrit se retrouve le récit de nombreuses visions & de songes tendant à convaincre le lecteur que le Mont-Cassin est en possession des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique. Les

(1) *Epitome Chronicorum Cassinensium :* « Igitur Stephanus papa cum eodem rege (Pippino) ejusque filiis, senatu populoque romano, omnique Francorum, Allemannorum, Suevorum & Burgundionum exercitu, cum episcopis, archiepiscopis & cardinalibus, & cum omni Ecclesiæ clero, ad Casinense cœnobium venerunt & inestimabile luce a Francia usque Casinum illos comitante super reliquias lætificati sunt. » Muratori, *Scriptores Italici*, t. II, p. 260.

partisans de la tradition française pourraient faire appel à des témoignages de même sorte, si ces témoignages ne paraissaient pas avoir une autorité insuffisante en matière historique. Nous ne faisons d'ailleurs nulle difficulté de reconnaître que le monastère où mourut le législateur des moines d'Occident possédait au XIe siècle, sinon le corps, au moins des reliques du glorieux patriarche. Adrevald affirme, non sans vraisemblance, cette fois, qu'à la demande de Carloman, un abbé de Fleury en accorda au Mont-Cassin (1). Et ce que nous disons de saint Benoît peut, sans doute, s'entendre également de sainte Scholastique, quoi qu'aucun texte ne l'établisse clairement.

Pendant son expédition en Italie, en 1022, l'empereur Henri, souffrant cruellement de la pierre, gravit la sainte montagne afin d'y trouver un soulagement à ses douleurs. Sa foi fut récompensée, & le pieux monarque fut miraculeusement guéri. Le récit de ce fait nous a été conservé par l'auteur de la vie de saint Meinwerk, évêque de Paderborn, confident de saint Henri (2), & par un moine du Mont-Cassin nommé Aimé (3), qui devint lui-même évêque & mourut à la fin du XIe siècle. Des paroles que ces deux auteurs mettent dans la bouche du saint patriarche qui apparut dans une vision à l'empereur malade, on ne saurait conclure à la présence des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique sur la montagne où ils furent ensevelis. Ainsi que l'expose saint Grégoire le Grand dans le second livre de ses *Dialogues* (4), la

(1) ADREVALD, *Miracula S. Benedicti*, l. I : « Ex ejusdem pretiosissimi confessoris Christi corpore reliquias benignissime contulit. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXIV, col. 919.

(2) Bolland., *Acta Sanctorum*, t. I de Juin, (1695), p. 520.

(3) *L'ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du Mont-Cassin*, publiées pour la première fois par M. Champollion-Figeac, Paris, 1835, p. 22.

(4) S. GREGORII MAGNI, l. II. *Dialog.*, c. XXXVIII : « Ubi in suis corporibus sancti martyres jacent dubium, Petre, non est quod multa valeant signa demonstrare, sicut & faciunt, & pura mente quærentibus innumera miracula ostendunt. Sed quia ab infirmis

présence des saints ou de leurs reliques n'est nullement nécessaire en un lieu pour qu'ils y fassent des miracles. Par contre, on peut conclure du récit du moine Aimé, qu'au moment où il écrivait, des religieux de son monastère croyaient à la réalité de la translation & aussi, sans doute, à la possession de quelques reliques.

L'auteur de la chronique attribuée à Léon de Marsi qui devint cardinal, évêque d'Ostie, & mourut en 1115 (1), rapporte à son tour la guérison de saint Henri, mais il développe la narration, & il y ajoute une foule de détails. Il fait même tenir au saint empereur le discours suivant : « Je tiens maintenant pour certain que ce lieu (le Mont-Cassin) est vraiment saint, & que désormais aucun mortel ne doit douter que le patriarche Benoît n'y repose avec sa sœur (2). » Et l'auteur ajoute que dans sa conviction bien arrêtée, saint Henri, de retour dans ses états, fit jeter au feu tous les manuscrits qui contenaient le récit de la translation (3). Malheureusement, les faits ne sont pas d'accord avec cette assertion du chroniqueur, & Mabillon avait déjà fait remarquer que la fête commémorative de cet événement continua à se célébrer dans les monastères d'Allemagne & d'Italie (4). Dom Chamard, dans ses savantes recherches, a trouvé que l'église de Bamberg, fondée par saint Henri lui-même, célébrait au 21 mars le *Natale* de saint Benoît,

potest mentibus dubitari, utrumne ad exaudiendum ibi præsentes sint, ubi constat quia in suis corporibus non sint, ibi necesse est eos majora signa ostendere ubi de eorum præsentia potest mens infirma dubitare. » Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 204.

(1) Léon d'Ostie, *Chronicon Casinense*, l. II, n°s 43-44. (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 633-637.)

(2) *Chronicon Casinense :* « Nunc plane pro certo cognovi quoniam vere locus iste sanctus est, & nulli mortalium est ulterius ambigendum quin hic Benedictus pater pariter cum sancta sorore sua requiescit. » Migne, *loc. cit.*, col. 635.

(3) *Chronicon Casinense :* « Ubicumque postmodum scripturam translationis ejusdem patris repperire potuit, flammis exussit. » Migne, *loc. cit.*, col. 637.

(4) Mabillon, *Annales Ord. S. Benedicti*, t. IV, (1739), p. 267.

& au 11 juillet, la translation de ses reliques, & il tire la preuve de cette affirmation d'un missel donné par ce pieux empereur (1).

On ne peut davantage invoquer contre la tradition française les diplômes authentiques des empereurs d'Occident en faveur du Mont-Cassin. Il y est fait allusion non à la présence des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique, mais au lieu de leur sépulture. Dans tous les textes qui intéressent cette question, il importe de bien peser la valeur des mots employés & de ne pas leur faire dire plus que ne signifie leur sens habituel. Ainsi, dans quelques documents, nous trouvons le mot *pignora,* employé pour désigner les reliques possédées par le Mont-Cassin ; on ne saurait attribuer exactement à cette expression le sens de *corps entiers.*

A la fin du XI[e] siècle, l'abbaye, construite par saint Benoît & où il termina sa vie, était gouvernée par un abbé nommé Oderisius. Dans une lettre adressée aux moines de Fleury, cet abbé lui-même n'ose se prononcer contre la translation (2) : il laisse la question en suspens. « Les deux monastères se doivent, dit-il, une mutuelle fraternité, parce que l'un comme l'autre se glorifie avec une égale joie de posséder l'incomparable trésor des reliques de saint Benoît. » D'où il résulte clairement qu'à l'époque d'Oderisius (1087-1105), les religieux de son monastère n'avaient aucune donnée précise sur les reliques qu'ils possédaient. Et cependant, quelques années auparavant, son prédécesseur Didier, plus connu sous le nom du bienheureux Victor III (3), en cons-

(1) Dom CHAMARD, *Les reliques de saint Benoît*, p. 87.

(2) Cette lettre a été publiée par Jean du Bois, Célestin, dans l'important ouvrage : *Floriacensis vetus bibliotheca, benedictina, sancta, apostolica, pontificia, cæsarea, regia, franco-gallica... opera Joannis a Bosco Parisiensis, Cælestini Lugdunensis,* Lyon, 1605, p. 255. Elle a été reproduite par les Bollandistes, *Acta Sanctorum,* t. III de Mars, p. 357.

(3) Didier, abbé du Mont-Cassin de 1057 à 1087, fut élu pape en mai 1086. Après avoir refusé cette dignité pendant longtemps, il prit le nom de Victor III & fut couronné au mois de mai de l'année suivante. Il mourut au Mont-Cassin, le 16 septembre 1087.

truisant une nouvelle église, s'était trouvé en présence du sépulcre de saint Benoît. Après en avoir délibéré avec les religieux de meilleur conseil, il l'avait fait immédiatement recouvrir de marbres précieux.

La *Chronique de Léon d'Ostie,* qui raconte cet épisode (1), eut pour continuateur un religieux nommé Pierre Diacre, sur lequel Angelo della Noce, abbé du Mont-Cassin, a porté ce sévère jugement : « Quant à l'estime qu'il mérite au point de vue littéraire, il vaut mieux n'en rien dire. Le style est l'image & le miroir de l'âme. Il a beaucoup écrit, mais sans discernement & sans critique. Son esprit était vif, il est vrai ; mais ses jugements étaient précipités & téméraires (2). » Il n'osa modifier ce qu'avait écrit son prédécesseur, mais devenu archiviste de son monastère, il déposa dans la bibliothèque confiée à ses soins une allocution qu'il est censé avoir prononcée devant ses confrères, & où il raconte à sa façon la découverte du tombeau par l'abbé Didier, en l'accompagnant d'une foule de faits miraculeux, empruntés pour la plupart au faux Anastase, & où il entasse les contradictions (3).

(1) *Chronicon Casinense :* « Fodiens subito venerabilem Patris Benedicti tumulum repperit. Inde cum religiosis fratribus & altioris consilii viris communicato consilio, ne illum aliquatenus mutare præsumeret, confestim ne quis aliquid de tanto posset thesauro surripere, eumdem tumulum eodem quo situs fuerat loco pretiosis lapidibus reoperuit. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 747.

(2) Angelo della Noce, in prologo ad *Chronica sacri monasterii Casinensis,* (Paris, 1658), l. IV, p. 425 : « Quanti vero in literis habendus sit, dicere nil attinet. Scriptura imago & vultus mentis est. Multa scripsit sed sine delectu & sine crysi. Vivido quidem fuit ingenio : properantis tamen ac subinde præcipitis interdum judicii. » Éditant ces mêmes chroniques dans le t. VII des *Monumenta Germaniæ historica,* W. Wattenbach dit du même auteur : « Nobis advertere sufficit, Petrum quibusvis fabellis facillime manus dedisse, & si eas non ipse excogitavit, promptissimum fuisse ad adoptandas eas suosque in usus vertendas... Multo etiam magis a Leone Petrus differt, cum non solum donationes & alia privilegia afferat, quæ pro genuinis accipere vix possimus ; verum etiam falsi ipse aperte reus teneatur... Chronicon per se pretii satis parvi est. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 467, 478, 479.

(3) Cette allocution a été publiée dans les Bollandistes, *Acta Sanctorum,* t. III de Mars, p. 288, sous le titre *Historica relatio de corpore sancti Benedicti Casini.*

Aucune des découvertes du même genre qui se renouvelleront au Mont-Cassin dans la suite des siècles ne sera plus concluante.

En 1484, par exemple, des corps saints seront trouvés sous l'autel majeur de la basilique, & à cette occasion, on dressera un procès-verbal dont son Éminence le cardinal Bartolini a publié pour la première fois le texte, rédigé en novembre 1486 (1). Le témoignage du faux Anastase & celui de Pierre Diacre y sont invoqués, & les faits extraordinaires s'y multiplient sous la plume du scribe. Si l'on admettait tout ce qui y est raconté, nous serions en droit de rejeter même l'authenticité des quelques reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique, conservées au xv[e] siècle au Mont-Cassin. Mais nous n'avons pas même le texte authentique de cette pièce postérieure de deux années au fait lui-même, ce qui déjà ne plaiderait pas en faveur de son exactitude. Le R. P. Chrysostome de Naples, abbé du Mont-Cassin & président de la Congrégation de ce nom (1527-1531), après avoir eu le dessein de transporter l'autel majeur de son église dans la chapelle de saint Jean-Baptiste & d'y ériger une magnifique statue de saint Benoît récemment sculptée, ordonna que le procès-verbal de 1486, *rédigé en meilleur style*, sans en altérer en rien la substance, serait gravé en lettres lisibles sur une tablette ou dans un registre. Quelle autorité peut-on accorder à un document conservé dans de telles conditions ?

C'est encore au cardinal Bartolini que nous sommes redevables d'une note rédigée par dom Honorat Medici, religieux du Mont-Cassin, qui fit profession en 1571 (2). Il y raconte un nouveau fait arrivé en 1545 & dont par conséquent il n'a pas été le témoin : la découverte des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique par l'abbé Jérôme Pia-

(1) D. Bartolini, *Di S. Zaccaria Papa et degli anni del suo Pontificato* (1879) ; *Documenti* n° 26, p. [68]. Dom Chamard, dans son ouvrage souvent cité, donne le texte de cette pièce curieuse à plus d'un titre : *Les reliques de saint Benoît*, p. 137.

(2) D. Bartolini, *op. cit.*, p. [72].

cenza, qui aurait pris dans le tombeau les têtes des serviteurs de Dieu & les aurait fait vénérer à tous les assistants. Comment expliquer qu'il ne soit resté aucun procès-verbal de cette découverte, aucun document contemporain en faisant mention ? Cela ne paraît-il pas bien extraordinaire surtout pour un fait survenu, nous dit-on, à une époque où les discussions les plus vives s'engageaient pour savoir qui possédait réellement les reliques du patriarche des moines d'Occident ?

Le 7 août 1659, dom Angelo della Noce, abbé du Mont-Cassin, visita le tombeau de saint Benoît &, d'après ses propres déclarations (1), il y trouva quelques côtes, les portions les plus épaisses du crâne, l'os appelé *sacrum* en partie détruit, de nombreux petits ossements & une poussière abondante, le tout renfermé dans une cassette. Où donc sont passées les têtes de saint Benoît & de sainte Scholastique, mentionnées dans la note de dom Honorat Medici ? Ne peut-on pas légitimement élever des doutes sur l'attribution des ossements à tel ou tel saint ? Ne serait-ce point des restes des corps qui, nous le savons, furent placés près du tombeau du saint patriarche ? En juillet 1685, Mabillon, se trouvant à Rome, rencontra Angelo della Noce, devenu archevêque de Rossano. Il lui demanda de vouloir bien lui dire en conscience ce qu'il pensait de la découverte de 1659. Sa réponse fut qu'il avait trouvé sous l'autel un tombeau & des ossements ; il n'y avait aucune inscription ni aucun indice qui témoignât que ces reliques fussent des restes du corps de saint Benoît. Le tombeau se trouvait au lieu où la tradition des anciens rapporte que le saint patriarche fut enseveli (2).

(1) Muratori, *Scriptores Italici,* t. IV, p. 441, 628.

(2) Mabillon, *Annales Ord. S. Benedicti,* t. I, p. 395 : « Verum exoratus a me, dum Romæ versarer, venerabilis senex, tunc Rossanensis archiepiscopus, ut rei veritatem mihi sincere aperiret, respondit : inventum quidem a se tumulum, inventa ossa sub altari, sed absque ulla inscriptione, absque ullo denique indicio, quo ea esse sancti Benedicti ossa testatum fieret ; nisi quod tumulus eo in loco positus esset, ubi sanctissimi patris corpus sepultum fuisse majorum ferebat traditio. »



SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE

d'apres une ancienne gravure sur bois de 1500.

La cassette, signalée par dom Angelo della Noce, fut revue, d'après dom Chamard (1), en 1856, par le révérendissime père dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes ; mais elle ne fut pas ouverte.

De tout ce qui précède, une seule conclusion s'impose : « Les corps de saint Benoît & de sainte Scholastique furent réellement enlevés de leur tombeau par des moines ou pélerins venus de France, mais soit que ceux-ci n'aient pas dérobé tous les os des deux corps, soit qu'on en ait postérieurement restitué quelques reliques, il paraît très probable que le Mont-Cassin a possédé & possède encore quelques ossements de saint Benoît & de sainte Scholastique (2). »

En outre des faits historiques dont nous venons de parler, les adversaires de la tradition française lui opposent quatre bulles pontificales, attribuées à saint Zacharie, à Benoît VIII, à Alexandre II & au bienheureux Urbain II.

La première a trouvé un ardent défenseur dans le cardinal Bartolini, auteur d'une *Vie du pape saint Zacharie*. Elle est censée avoir été écrite au mois de janvier 742 (3). Le pape y déclare, qu'après avoir consacré au Mont-Cassin l'église de saint Benoît, il fit divers dons à ce monastère & il ajoute : « Voyant comment étaient posés (dans leurs tombeaux) les restes du vénérable patriarche & de sa sœur & les trouvant intacts, par respect nous n'avons pas osé les toucher (4). » Dans un autre passage, après avoir attribué au Mont-Cassin le premier rang sur tous les monastères construits ou à construire, & accordé la préséance à son abbé sur tous les autres supérieurs observant la même règle, il

(1) Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît,* p. 151.

(2) Dom Chamard, *op. cit.*, p. 151, 152.

(3) Le texte de cette bulle a été publié dans Corn. Margarini, *Bullarium Casinense,* t. I, (Venise, 1650), p. 3 ; — Tosti, *Storia della Badia di monte Casino,* t. I, p. 82 ; — Bartolini, *Di S. Zaccaria papa,* p. [57]. Voir ce même ouvrage, p. 264.

(4) « Qualiter ejusdem patris pignora sororisque ejus sint posita perspicientes, pro reverentia tanti patris tangere minime ausi sumus. »

dit : « Que les abbés & tous les moines rendent honneur & révérence à ce monastère, & que jusqu'au jour du jugement ils cherchent un guide en ce lieu où le maître & le docteur universel des moines, le glorieux patriarche Benoît, repose corporellement avec sa sœur & attend glorieusement le jour de la résurrection (1). »

Ces prescriptions du pape semblent être toujours restées lettres mortes ; il paraît seulement certain que saint Zacharie fit de nombreux présents & accorda des privilèges au Mont-Cassin. Léon d'Ostie l'affirme & nous n'avons aucune raison de ne pas admettre son témoignage sur ce point : « Le très saint pape Zacharie, dit-il (2), qui avait succédé à Grégoire, lui fit (à Pétronax) de nombreux présents. Il lui donna plusieurs livres de la sainte Écriture, l'exemplaire de la sainte Règle que le patriarche Benoît avait écrit de sa propre main, le poids de la livre de pain & la mesure de vin qu'autrefois, comme nous l'avons dit plus haut, fuyant devant les invasions des Lombards, les moines avaient apportés avec eux à Rome. En outre, divers ornements pour le service de l'église, d'autres objets nécessaires dans un monastère leur furent accordés par la générosité apostolique. De ce même très saint pape, l'abbé reçut en

(1) « Ibique abbates & monachi honorem ac reverentiam deferant & ibi usque ad diem judicii quærant doctorem, ubi monachorum universalis magister & doctor Benedictus pater almificus corporaliter una cum sorore sua quiescens gloriose resurrectionis diem exspectat. »

(2) *Chronicon Casinense*, l. I, 4 : « Sanctissimus papa Zacharias qui Gregorio successerat, plurima huic adjutoria contulit ; libros scilicet aliquot sanctæ Scripturæ, necnon & codicem sanctæ Regulæ quam pater Benedictus manu propria scripserat ; pondus etiam libræ panis & mensuram vini, quæ olim inde sicut supra diximus, sub Longobardorum invasione monachi fugientes secum Romam detulerant. Diversa etiam ad ecclesiasticum ministerium ornamenta, nonnulla quoque ad diversas utilitates monasterii pertinentia, illi apostolica liberalitate largitus est. Ab hoc etiam sanctissimo papa prædictus abbas privilegium primus accepit, ut hoc monasterium cum omnibus sibi pertinentibus cellis, ubicumque terrarum constructis, ob honorem ac reverentiam sanctissimi patris Benedicti, ab omnium episcoporum ditione sit omnimodis liberum ; ita ut nullius juri subjaceat nisi solius romani pontificis. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 494.

outre un privilège par lequel ce monastère avec ses dépendances en tout pays, pour l'honneur & le respect du saint patriarche Benoît, était exempté de toute juridiction épiscopale & soumis à la seule autorité du pontife romain. »

D'après ce passage de la *Chronique de Léon d'Ostie,* en grande partie reproduite dans la prétendue bulle, il y aurait eu deux documents émanés de la chancellerie pontificale ; le faussaire a réuni dans une même pièce la mention des donations & les privilèges.

Un savant moderne nous fournit quelques explications à ce sujet. Dans son grand ouvrage intitulé : *Storia d'Italia del medio ævo* (1), Carlo Troya nous apprend qu'en 1231 l'original de cette bulle n'existait plus. Il avait été détruit en 884 (2), lors de la ruine de l'abbaye par les Sarrasins, ou en 892 dans le désastre de Teano qui vit disparaître également l'exemplaire de la sainte Règle écrit par saint Benoît & dont il est question plus haut (3). De l'aveu de dom Tosti lui-même (4), la pièce conservée au Mont-Cassin ne remonte pas au delà du XIe siècle. Or, il est très permis de douter de l'exactitude même de la copie. Léon d'Ostie en effet nous dit naïvement qu'après l'incendie de Teano, un moine nommé Maïo, prêtre & grammairien, sur l'ordre de l'abbé Angelarius, reconstitua de mémoire, sur de nouveaux parchemins, les documents perdus (5). Inutile, croyons-nous, d'insister pour faire remarquer qu'un diplôme ainsi reconstitué ne saurait avoir une grande autorité.

Mais, objecte-t-on, le pape Grégoire IX, en 1231, a reconnu l'au-

(1) TROYA (Carlo), *Storia d'Italia del medio ævo*, vol. IV, *Codice diplomatico-longobardo,* P. IV, p. 302.

(2) MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti,* t. II, p. 232.

(3) MABILLON, *loc. cit.*, p. 262.

(4) TOSTI, *Storia della badia di Monte-Casino*, t. I, p. 81.

(5) LÉON d'OSTIE, *Chronicon Casinense,* I, 48 : « Hæc inquit (Maio presbyter atque grammaticus) omnia ego legi & in aliis cartis renovavi ex jussione ejusdem abbatis Angelarii. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 556.

thenticité de cette bulle (1). Effectivement, ce souverain pontife a confirmé les privilèges énoncés dans la pièce qui lui était présentée ; il l'a fait pour mettre hors d'atteinte les droits du Mont-Cassin ; mais il n'a jamais eu l'intention d'affirmer que ce document était bien réellement l'œuvre du pape saint Zacharie, pas plus qu'il n'a prétendu confirmer de son autorité la vérité des faits historiques qui y sont relatés (2). Soixante années auparavant, en 1171, un autre pape, Alexandre III, avait déclaré ce même document suspect & indigne de toute créance. D'autre part, n'est-il pas étrange que Paul Diacre, religieux du Mont-Cassin & contemporain du pape saint Zacharie, n'ait pas mentionné cette bulle où se trouvent énoncés des faits en contradiction avec le récit qu'il nous donne de la translation des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique.

« Quoiqu'il en soit, dit dom Chamard (3), de la question de savoir s'il a existé ou non une bulle de saint Zacharie, nous sommes convaincu que le texte actuel est l'œuvre d'un homme qui avait eu en mains les archives du Mont-Cassin & qui, en commettant son faux, avait sous les yeux une bulle du pape Marin II, en date du 21 janvier 944 (4), par laquelle ce pontife confirme toutes les possessions & tous les privilèges de ce monastère. Il ne serait pas téméraire, pensons-nous, de l'attribuer à Pierre Diacre. »

Ce serait peut-être à ce même personnage que nous serions aussi redevables de la bulle du pape Benoît VIII (28 juillet 1014) (5). Le

(1) Bulle du pape Grégoire IX, en date du 10 avril 1231, dans *Bullarium Romanum*, t. III, (Turin, 1858), p. 455, n° 25 ; — Bartolini, *Di S. Zaccaria papa*, p. 273, note 1. Voir à ce sujet, Pertz, *Archiv.*, t. V, (1824), p. 319.

(2) Bulle citée par le cardinal Bartolini, *Di S. Zaccaria papa*, p. 287.

(3) Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît*, p. 166.

(4) Gattola, *Historia Casinensis*, p. 94 ; — Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIII, col. 867.

(5) Dom Tosti, *Storia della badia di Monte-Cassino*, t. I, p. 251 ; — Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIX, col. 1636.

souverain pontife y raconte la guérison miraculeuse de l'empereur saint Henri dans des termes empruntés à la *Chronique de Léon d'Ostie*. Ce que nous avons dit de ce miracle nous dispense de nous arrêter à ce document.

Aurons-nous plus de confiance dans la bulle du pape Alexandre II, du 1[er] octobre 1071 (1). Le préambule en est emprunté à un autre acte de ce même pontife du 10 mai 1067 (2), & qui est reconnu de tous comme authentique. Les faits sont empruntés au faux Anastase, interpolé par Pierre Diacre. On y rencontre le récit de la prétendue découverte des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique, ainsi que les termes mêmes de la bulle de saint Zacharie. Comment se fait-il que dans sa lettre écrite quelques années plus tard aux moines de Fleury, l'abbé Oderisius ne mentionne pas cette pièce pontificale? Ajoutons que la tradition française peut invoquer en sa faveur une bulle du même pape en date du 6 novembre 1072 (3). Étudiant ces deux bulles, non en vertu d'un système préconçu, comme l'affirme le cardinal Bartolini (4), mais d'après les règles précises de la diplomatique, Jaffé n'hésite pas à rejeter la première, tandis qu'il ne fait nulle difficulté d'admettre la seconde parmi les pièces d'une authenticité indiscutable (5).

La bulle du bienheureux Urbain II, du 1[er] avril 1091 (6), qu'on nous

(1) MARGARINI, *Bullarium Casinense*, t. II, p. 103; — Dom TOSTI, *Storia della badia di Monte-Cassino*, t. I, p. 408; — BARTOLINI, *Di S. Zaccaria*, p. [65]; — MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLVI col. 1425. Voir J. von PFLUGK-HARTTUNG, *Gefälschte Bullen in Monte-Cassino*, dans *Neues archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde*, t. IX, 1884, p. 480.

(2) MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1325.

(3) MIGNE, *Ibid.*, col. 1375.

(4) BARTOLINI, *Di S. Zaccaria*, p. 333.

(5) JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum*, (2[a] edit. cura S. Lœwenfeld, F. Kaltenbrunner, P. Ewald, 1885), t. I, p. 586.

(6) MARGARINI, *Bullarium Casinense*, t. I. p. 12; — TOSTI, *Storia della badia di Monte-Casino*, t. II, p. 83; — MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLI, col. 549. Voir JAFFÉ : *Regesta RR. PP.*, t. I, p. 667, 668; J. von PFLUGK-HARTTUNG, *op. cit.*, *Neues Archiv.*, t. IX, p. 482.

présente en dernier lieu, n'est pas moins suspecte. Elle aurait été écrite à Capoue &, d'après son contenu, le pape se serait trouvé le 20 mars au Mont-Cassin. Dans cette pièce qu'on oppose aux partisans de la tradition française, le bienheureux Urbain II raconte comment, dans la nuit où se célébrait la fête solennelle de saint Benoît, il fut guéri miraculeusement. Le faussaire, selon toutes probalités Pierre Diacre, ne s'est pas mis en grands frais d'imagination : le pape s'applique le récit dont nous avons parlé à propos de saint Henri. Dès qu'il put le faire après sa guérison, le souverain pontife appela l'abbé Oderisius pour lui annoncer le miracle dont il avait été favorisé : « Jusqu'à ce jour, ajoute le bienheureux pontife, j'avais douté, je l'avoue, de la présence du corps du bienheureux Benoît sur la sainte montagne. M'ayant guéri dans une vision durant le cours de cette nuit, il m'a appris que ses restes & ceux de sa sœur reposaient bien réellement dans ce monastère. Levons-nous donc, & allons rendre à Dieu de solennelles actions de grâces (1). » A l'époque du bienheureux Urbain, on doutait donc de la possession des corps du patriarche des moines d'Occident & de sa sœur par le Mont-Cassin.

A la fin de la bulle, le pape défend de célébrer désormais la fête de la translation, & il lance l'anathème contre ceux qui oseraient enfreindre cette défense (2). L'empereur Henri, on se le rappelle, avait porté un décret semblable pour ses états ; nous avons dit que jamais il ne fut

(1) *Chronicon Casinense,* l. IV, c. V : « Adveniente autem hora, pontifex sanus effectus Oderisium abbatem vocavit, dicens : « Quia usque nunc de corpore beati Benedicti dubitavi fateor ; sed quia in hac nocte me visibiliter sanavit & suum suæque « sororis corpus hic certissime quiescere docuit, surgamus & Deo laudes permaximas « reddamus. » Migne, *Patrol. lat.,* t. CLXXIII, col. 828.

(2) « Ex auctoritate B. Petri Apostolorum principis, cujus vice romanæ Ecclesiæ præsidemus, & in virtute Spiritus Sancti expresse præcipimus, ne quis ulterius falsam patris Benedicti translationem celebrare præsumat, contradictoribus hujus nostri apostolici instituti divinum judicium intentantes & anathematis vinculo innodantes. » Migne, *Patrol. lat.,* t. CLI, col. 549.

exécuté. Il en fut de même pour cette prétendue défense du pape. Bien mieux, lorsqu'il viendra au Mans en 1096, Urbain II lui-même s'empressera, comme nous le verrons plus loin, de témoigner sa bienveillance & d'accorder sa protection aux chanoines de Saint-Pierre-la-Cour qui s'affirmaient cependant possesseurs des reliques de sainte Scholastique & se mettaient dès lors en opposition manifeste avec les prescriptions de la prétendue bulle de 1091. La science diplomatique de Jaffé & de ses successeurs n'hésite pas avec raison à ranger cet acte du 1er avril 1091 parmi les pièces apocryphes (1).

En 1268, les religieux du Mont-Cassin qui n'étaient pas sans quelques doutes sur la valeur de ce document le présentèrent au pape Clément IV alors à Viterbe, & ils réussirent à le faire insérer dans une bulle du 4 février (2), en faveur de leur abbaye. Déjà en 1231, ils s'étaient servis de ce procédé pour la bulle de saint Zacharie, & nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons dit plus haut : le pape ne se prononce pas sur la vérité des faits énoncés dans une pièce qu'on lui présente, mais il confirme les privilèges qu'elle contient. Clément IV y dit formellement que par cette nouvelle bulle le monastère n'acquiert aucun droit nouveau, mais qu'il confirme les anciens. Grégoire IX, en 1231, s'était servi d'expressions identiques.

Pierre Diacre nous raconte enfin que Paschal II, en 1107, vint à Fleury-sur-Loire. Le souverain pontife visitant ce monastère, le 11 juillet, aurait refusé d'y célébrer la translation & défendu à l'abbé & aux moines de faire désormais mémoire de cette fête (3). Malheureusement, comme

(1) Jaffé, *Regesta PP. Romanorum*, t. I, p. 668.

(2) E. Jordan, *Les registres de Clément IV*, t. I, 2e fasc., (1894), p. 195. On ne peut s'expliquer comment Lœwenfeld dans la 2e édition des *Regesta PP. RR.* a pu trouver dans cette pièce que Clément IV se prononçait contre l'authenticité de la bulle d'Urbain II. Le pape laisse complètement de côté cette question.

(3) *Chronicon Casinense*, l. IV, c. XXIX ; — Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 853, 854.

le fait remarquer Mabillon (1), dans le cours de cette année 1107 qu'il passa en France, Paschal II ne vint pas à Fleury, & en suivant le pape dans toutes ses pérégrinations, nous sommes amenés à constater avec Jaffé (2), que le 28 juin le souverain pontife se trouvait à Sauxillanges en Auvergne, & le 13 juillet à Privas. Il a donc été de toute impossibilité pour Paschal II de passer le 11 juillet à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Une fois de plus le récit de Pierre Diacre croule par la base, & il est inutile de nous arrêter plus longtemps à discuter les textes par lesquels on s'est efforcé, sans succès, de nier le fait historique de la translation en France des corps de saint Benoît & de sa sœur (3).

Revenons donc maintenant à Fleury pour y retrouver les pélerins manceaux qui se mettent en route, emportant dans leur pays les précieuses reliques de sainte Scholastique.

(1) MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 470.
(2) JAFFÉ, *Regesta PP. Romanorum*, p. 732.
(3) Voir à l'Appendice une note bibliographique sur l'historique de la question.



SAINT BENOIT VOIT L'AME DE SA SŒUR
S'ENVOLER AU CIEL SOUS LA FORME D'UNE COLOMBE
Fresque de l'église de Subiaco.

CHAPITRE III

Arrivée du corps de sainte Scholastique dans le Maine. — La vie monastique au Mans au VIIIe siècle. — Le monastère Sainte-Scholastique ; son emplacement présumé ; extension de la règle de saint Benoît. — Réclamations du Mont-Cassin : les Manceaux & les Orléanais menacés d'excommunication ; intervention de Carloman & lettre du pape saint Zacharie. — Hommage rendu à sainte Scholastique par l'évêque Aldric. — Guerres avec les Bretons. — Les invasions normandes : destruction du monastère Sainte-Scholastique ; le corps de la sainte transporté dans la citadelle du Mans. — Enlèvement d'une partie des reliques & fondation de l'abbaye de Juvigny par la reine Richilde. — Le culte de sainte Scholastique à Juvigny-les-Dames.

De nombreux miracles ayant marqué l'arrivée des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique aux environs d'Orléans, les pèlerins manceaux, en revenant dans leur pays, n'avaient plus de raison de dissimuler le précieux trésor qu'ils rapportaient. Leur voyage fut dès lors un véritable triomphe. Ils avançaient lentement au chant des hymnes & des cantiques, & les populations accouraient sur leur passage pour vénérer les reliques de la sainte que Dieu leur donnait comme protectrice. Pendant la nuit, ils déposaient de préférence leur pieux fardeau dans les monastères, & les religieux s'empressaient de faire une veillée sainte près des reliques de la sœur du patriarche des moines d'Occident. Aux portes du Mans, l'évêque les reçut lui-même, à la tête de tout son clergé & « d'une grande affluence de peuple (1) ».

(1) L'arrivée au Mans du corps de sainte Scholastique a laissé dans l'histoire locale le souvenir d'un grand & solennel événement. Le Corvaisier, dans son *Histoire des évesques*

Depuis plusieurs siècles déjà, les différents évêques qui s'étaient succédé sur le siège de saint Julien avaient tenu à honneur de développer la vie monastique parmi les populations de leur vaste diocèse, & les forêts du Maine avaient donné asile à de nombreux solitaires venus de toutes les parties de la Gaule (1). La ville du Mans, l'une des cités importantes de l'ouest de la France à l'époque mérovingienne, avait vu s'élever sous ses murs & dans sa banlieue de multiples monastères.

Sur la rive droite de la Sarthe, en face de la cathédrale, saint Innocent avait restauré l'abbaye Saint-Julien-du-Pré, occupée alors par des moines, & qui se glorifiait de posséder les corps du premier évêque du Mans & de plusieurs de ses successeurs (2). Tout auprès, il avait fondé le monastère Saint-Victeur & y avait choisi sa sépulture (3). Vers le nord, entre les remparts & la Sarthe, se trouvait l'abbaye Sainte-Marie qui eut pour première abbesse sainte Ténestine (4).

du Mans, page 242, raconte que l'évêque « s'en alla cinq ou six lieues au devant, vestu de ses habits pontificaux, accompagné de son clergé & d'une grande affluence de peuple ». — « *Jamais on ne vit*, ajoute-t-il, *une réjouissance si publicque et si saincte :* tous les prestres & tous les religieux qui s'étaient parés de leurs plus riches ornemens marchaient en ordre, portans leurs croix, encensoirs & reliquaires, estallans toutes leurs richesses pour faire honneur à cette feste ; les chœurs de musique & les concerts d'instrumens se répondaient les uns aux autres, entonnant divers motets d'hymnes ou de cantiques. Enfin toutes choses ne ressentaient que la joye & la magnificence. »

(1) Sur la vie monastique dans le Maine à cette époque, voir Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, tomes I & II ; — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 173 ; — dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, tomes I & II.

(2) Après bien des vicissitudes, cette abbaye sera relevée au XIe siècle pour des religieuses & subsistera jusqu'à la Révolution ; l'église, maintenant paroissiale, a seule été conservée.

(3) Détruit par les Normands, le monastère Saint-Victeur sera reconstruit & donné en 1040 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Son cartulaire a été récemment publié par M. Bertrand de Broussillon pour la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1895, un vol. in-8°.

(4) Complètement dévasté par les Normands, le monastère Sainte-Marie de Gourdaine ne se relèvera jamais de ses ruines ; mais de ce cloître sont sorties les religieuses qui allèrent peupler le monastère Notre-Dame de Tuffé.

A une distance plus considérable, à l'ouest, saint Domnole avait construit Sainte-Marie-de-Baugé dont saint Pavin fut le premier abbé (1). Au même prélat se rapportent également la fondation de Saint-Vincent, dans le faubourg septentrional de la ville (2), & celle de Saint-Martin à l'intérieur de la cité, près de la cathédrale (3). A saint Bertrand la ville du Mans était redevable des monastères Saint-Pierre de la Couture (4), Sainte-Croix (5), Saint-Germain (6), & de la reconstruction de Saint-Martin de Pontlieue (7).

Enfin saint Béraire venait de bâtir « entre les remparts & la Sarthe » un vaste monastère qui compta bientôt cent-cinquante religieuses. L'église en avait été dédiée au prince des apôtres (8), & le pieux prélat l'avait doté de tout ce qui est nécessaire à des vierges consacrées au

(1) Autour de Sainte-Marie de Baugé (S. M. de Balgeto, Sancti Pavini Monasterium) se forma le bourg de Saint-Pavin-des-Champs. Ce monastère fut reconstruit après les invasions normandes & devint un prieuré de l'abbaye Notre-Dame d'Évron.

(2) L'abbaye Saint-Vincent appartenait au siècle dernier à la Congrégation de Saint-Maur. Les bâtiments, reconstruits sous le règne de Louis XV, sont aujourd'hui occupés par le grand séminaire. L'ancienne église abbatiale a été détruite sous le premier empire. Le *Cartulaire de Saint-Vincent*, édité par les soins de M. l'abbé Robert Charles & du V[te] Menjot d'Elbenne, est en cours de publication ; le premier fascicule a paru en 1886 sous le patronage de la *Société historique et archéologique du Maine*.

(3) Renversé par les Normands, ce monastère ne fut pas restauré.

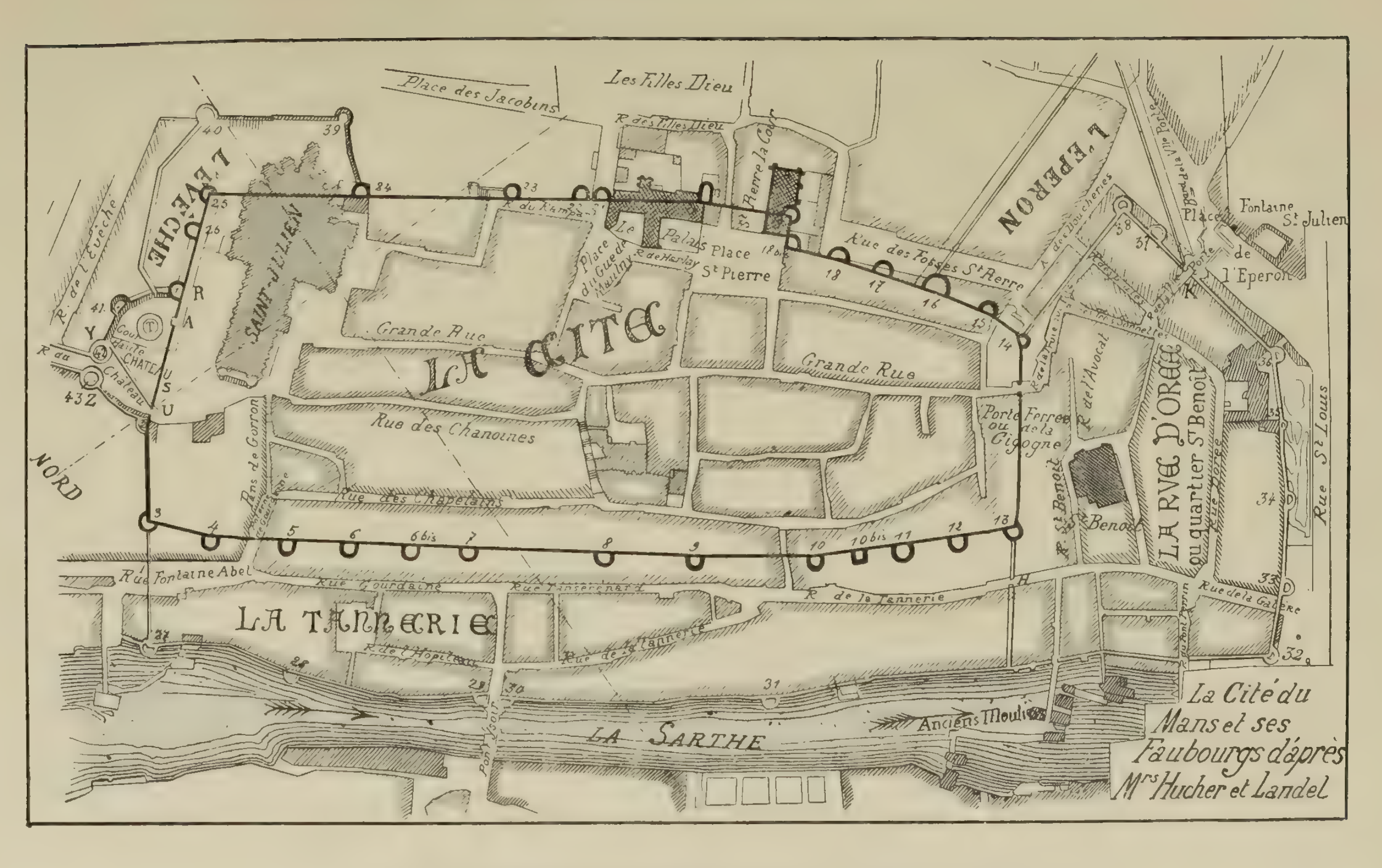
(4) La célèbre abbaye bénédictine de la Couture subsista jusqu'à la Révolution, &, comme celle de Saint-Vincent, faisait partie au siècle dernier de la Congrégation de Saint-Maur. Les bâtiments sont devenus la préfecture, & l'église est paroissiale. Son *Cartulaire* a été publié en 1881, à Solesmes, sous le patronage de la *Société historique et archéologique du Maine*.

(5) Détruit par les Normands.

(6) Au monastère était joint un hospice pour les voyageurs ; il fut détruit également par les Normands, & son emplacement forma la paroisse Saint-Germain-des-Prés.

(7) Saint-Martin de Pontlieue, monastère & hospice dépendant de la Couture, avait été bâti par saint Bertrand en accomplissement d'un vœu. Les Normands le renversèrent.

(8) *Actus Pontificum Cenom.* : « In ecclesia quam in honore sancti Petri jam dedicaverat. » Mabillon, *Vetera Analecta*, in-8°, tome III, p. 177.



LA CITÉ DU MANS ET SES FAUBOURGS, d'après MM. Hucher & Landel.

Seigneur sous une règle monastique. C'est dans ce sanctuaire que l'évêque du Mans fit déposer, derrière le maître-autel, les restes précieux de sainte Scholastique.

Où se trouvait exactement ce monastère qui ne tarda pas à prendre le nom de la vierge de Plumbariola? Les textes nous apprennent seulement qu'il était situé « en dehors de la ville, entre les remparts & la Sarthe (1) », & leur laconisme regrettable ne permet pas de déterminer sans discussion son emplacement précis, après dix siècles de silence & d'oubli. La question toutefois n'est peut-être pas aussi insoluble qu'elle le paraît à première vue & elle s'éclaircit singulièrement par l'étude simultanée de la topographie & des traditions.

Au nord, nous venons de le dire, l'espace compris entre les murs & la Sarthe était occupé par le monastère Sainte-Marie, fondé sous l'épiscopat de saint Innocent par les parents de sainte Ténestine, & qui exista certainement en même temps que le monastère Sainte-Scholastique (2) : c'est en ce lieu que s'élèvera plus tard l'église paroissiale de Gourdaine.

A l'ouest, entre les murailles & la rivière, la bande de terrain qui correspond aujourd'hui au quai & à la rue de la Tannerie, & qui compte environ soixante mètres de largeur, était trop étroite pour qu'il fut possible d'y placer un grand monastère. D'ailleurs, d'après les règles fondamentales de la fortification, cette bande de terrain devait être tout entière comprise dans le système de défense de la ville. La Sarthe, plus large que maintenant, en recouvrait une partie; ses eaux alimentaient les fossés creusés au pied des remparts, que protégeait, comme une

(1) « Extra muros situm. » *Fragmentum historiæ Franciæ,* dans le *Recueil des historiens des Gaules* de dom Bouquet. (Édit. L. Delisle, 1871, tome VII, p. 300.) « Inter murum civitatis & fluvium Sarthæ. » *Actus Pont. Cenom.*, dans les *Vetera Analecta* de Mabillon, tome III, p. 177.

(2) « Monasterium sanctæ Mariæ, quod est constructum intra murum civitatis & « fluvium Sarthæ.... & monasterium sanctæ Scholasticæ », est-il dit dans un diplôme de Charlemagne. *Vetera Analecta*, p. 266.

première ligne de défense, une levée en terre garnie de fortes palissades de bois (1).

Il n'en était plus de même au sud, sur les pentes de la croupe qu'occupe actuellement la place de l'Éperon, & qui était dominée par la porte du Midi, appelée plus tard porte Ferrée & porte de la Cigogne. Ouverte dans l'axe de la Grande-Rue, cette porte était la principale entrée de la Cité ; vers ses abords convergeaient toutes les grandes voies, notamment celle du Pont-Perrin qui se continuait au delà de la Sarthe par le chemin Montois, & celle du bourg de Pontlieue. A droite & à gauche s'étendaient des terrains inhabités & incultes à l'époque des invasions barbares, mais qui offraient le double avantage d'une exposition favorable & d'un accès facile. Les traditions & la plupart des historiens locaux sont d'accord pour placer de ce côté, c'est-à-dire dans les environs de la place de l'Éperon, le monastère Sainte-Scholastique.

Le Corvaisier, dans son *Histoire des évesques du Mans* parue en 1648 (2), n'hésite même pas à en voir des débris dans une voûte souterraine & dans les ruines d'une vieille chapelle trouvées « du temps des guerres civiles en jetant les fondations de l'Éperon (3) », près de la Vieille-Porte de l'enceinte Saint-Benoît (4). Cette opinion est acceptée &

(1) Très fréquente aux temps antiques & jusqu'à la fin du moyen âge, cette levée palissadée s'appelait l'*antemurale*. Voir l'abbé Voisin, *Nouvelles explorations sur les remparts du Mans*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, XIV, p. 101 ; — l'abbé Robert Charles, *Le vieux Mans, l'enceinte gallo-romaine*, Le Mans, 1882, in-8°, p. 31 ; — Viollet le Duc, *Dictionnaire d'architecture*, VII, p. 36, &c.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, p. 243.

(3) Commencée le 30 septembre 1591, par ordre de M. de Lavardin & sous la direction de Denis Legendre, sieur de la Touche, écuyer. *Extr. des Reg. de l'Hôtel de ville du Mans*, Arch. municipales, 242, 243.

(4) Il est essentiel de ne pas confondre cette porte, ouverte au milieu de la place de l'Éperon actuelle dans l'enceinte du faubourg, postérieure à 1246, avec la porte même de la Cité, dite porte Ferrée, porte de la Cigogne & quelquefois *Vieille-Porte*, elle aussi. Le monastère Sainte-Scholastique ne pouvait être contigu à cette dernière dont il importait au temps des invasions, de tenir dégagé le front d'attaque.

confirmée un siècle plus tard par Maulny, qui prétend à son tour qu'en démolissant l'Éperon en 1691, pour créer la place actuelle, on découvrit dans les fossés les vestiges de l'ancienne rue du Chantre, près de laquelle était autrefois, selon lui, le monastère Sainte-Scholastique (1).

Toutefois, il nous semble difficile d'admettre que les ruines de la chapelle signalées par Le Corvaisier aient marqué le centre du bâtiment & des dépendances du monastère, qui ne pouvaient barrer le chemin de la porte principale de la Cité.

On accédait en effet à cette porte par une rampe partant du milieu de la place de l'Éperon, où se voit toujours comme un précieux repère topographique l'antique fontaine de saint Julien (2), & décrivant un coude de droite à gauche dans la direction actuelle des rues des Trois-Sonnettes & de la Truie-qui-file, après avoir longé une partie de la courtine méridionale de l'enceinte. Cette disposition n'était pas seulement commandée par la configuration du sol & la nécessité d'éviter une pente trop raide ; elle l'était encore & surtout par les principes théoriques de la fortification ancienne, qui voulaient qu'une entrée de ville fut combinée de telle façon qu'une troupe, avant d'atteindre la porte, présentât quelque temps aux défenseurs des remparts le flanc droit qui n'était pas protégé par le bouclier.

Dès lors, les ruines dégagées près de la Vieille-Porte de l'enceinte Saint-Benoît, au milieu de la place de l'Éperon, devaient se trouver en bordure de la rampe d'accès à la Cité, &, par suite, à l'une des extré-

(1) *Mémoires*, p. 28. Arch. municipales, 187, 21. — Le chantre dont cette rue portait le nom serait le chantre de Sainte-Scholastique, selon Pesche, *Dictionnaire topographique*, III, 274 ; mais cela semble douteux d'après une autre note des Archives municipales, 187, relative à une maison « *sitam in vico cantoris ecclesiæ sancti Petri curia Cenomanensis* », en 1350.

(2) Cette fontaine marque l'emplacement de la source que saint Julien, d'après les traditions hagiographiques de l'église du Mans, fit jaillir sous son bâton pastoral en arrivant au Mans comme signe de sa mission divine.

mités de l'enclos du monastère Sainte-Scholastique, qui s'étendait forcément soit à droite, du côté des Bas-Fossés, soit à gauche, du côté de Saint-Benoît.

L'emplacement le long des Bas-Fossés ou Fossés Saint-Pierre, sur le terrain marécageux qu'arrosait alors le ruisseau d'Isaac, a été quelquefois préféré (1). Il a pour lui les traditions légendaires de la communauté des Filles-Dieu, établie en cet endroit au XIII[e] siècle, qui prétendait, d'après un curieux document inédit, succéder directement au monastère Sainte-Scholastique & revendiquait, comme ayant fait partie de son enclos, « la chapelle trouvée soubz Henri 4, avec un autel & vieil crucifix, près du boulevard de la Vieille-Porte (2) ». L'église principale, dédiée à saint Pierre, eût été située de telle sorte que « l'autel estait où sera plus tard celui de sainte Scholastique dans l'église Saint-Pierre-la-Cour ».

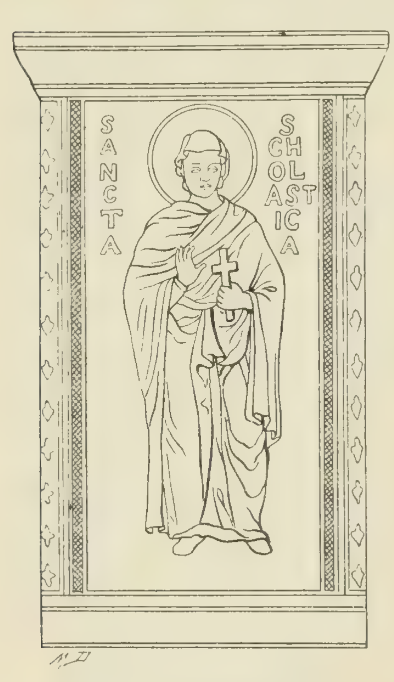
Cette hypothèse, croyons-nous, doit être rejetée comme formellement contraire aux seuls textes précis que nous possédions. Ces textes placent le monastère Sainte-Scholastique entre les remparts & la Sarthe.

(1) *Notice sur Saint-Benoît du Mans*, dans la *Province du Maine* du 30 juin 1849.

(2) Bibl. Nationale, fonds latin, 12780, (ancien Saint-Germain latin, 580.) *Miscellanea monastica*, fol. 479 & 480 : *Des Moynesses Sainte-Marie du Mans, autrement dites Hospitalières*, document du XVII[e] ou XVIII[e] siècle, d'une écriture de femme, communiqué par M. le vicomte Menjot d'Elbenne. D'après ce document de caractère très légendaire & discrédité dès la première lecture par de grossiers anachronismes, les Filles-Dieu du Mans prétendaient que la fondation de leur monastère avait été faite « par Chilpéric second, lorsqu'il reléguа sa femme Audovère à finir ses jours dans un couvent », & que « quand il estait dict que pour le corps de sainte Scholastique on bâtit un monastère, il fallait entendre qu'on amplifia celui-cy, car ça esté là où les reliques furent puisées ». Le monastère eut compris d'abord tout l'espace en bordure des « Petits-Fossés » jusqu'au delà du Pont-Neuf, « à la réserve d'une rue pour le passage & commodité des habitans, qu'on nommait en ce tems la *rue aux Dames* ». Ruiné & pillé pendant les guerres anglaises, le monastère très réduit eût été rétabli à l'une des extrémités de son ancien enclos, entre le Pont-Neuf & la rue Saint-Dominique actuelle, où il existait effectivement dans les derniers siècles.

Or, les Bas-Fossés sont à l'opposé de la rivière dont ils sont séparés par la Cité tout entière.

L'espace compris entre la Vieille-Porte & la Sarthe, occupé aujourd'hui par le quartier Saint-Benoît, répond beaucoup mieux à la description du texte. Limité à l'ouest par la rivière, au nord par les remparts & à l'est par les défenses avancées de la porte de la ville, il présentait au VII[e] siècle un sol inégal, raviné, très probablement couvert de broussailles & quelque peu marécageux dans les parties basses. Il était cependant facile, avec du travail, de l'assainir, de le niveler & d'y trouver tout le terrain nécessaire pour y construire un monastère important. De plus, il formait pour ainsi dire, le prolongement naturel de la colline du vieux Mans. Après les invasions normandes & la ruine du monastère Sainte-Scholastique, il offrira un vaste espace vide servant de marché aux bestiaux (1); plus tard, sa situation paraîtra si avantageuse que la ville s'étendra tout d'abord de ce côté.



SAINTE SCHOLASTIQUE
d'après une mosaïque du XII[e] siècle
dans l'église de Montréal,
en Sicile.

Laissant donc à d'autres le soin de décider si les ruines signalées par Le Corvaisier appartenaient au monastère Sainte-Scholastique ou à celui des Filles-Dieu, postérieur de six siècles, nous adopterons pour le premier de ces monastères l'emplace-

(1) Au milieu s'élèvera une petite chapelle dédiée à saint André, desservie par les moines de la Couture & qui deviendra plus tard l'église Saint-Benoît. *Notice sur Saint-Benoît du Mans*, &c.

ment actuel du quartier Saint-Benoît, entre la ruelle de l'Avocat au nord, la rivière à l'ouest & la place de l'Éperon à l'est.

Après une longue & consciencieuse étude du vieux Mans, l'abbé Voisin affirmait, en 1862, avoir reconnu au numéro 34 de la rue Dorée les traces d'un édifice considérable (16 mètres de longueur sur 12 de largeur), bien antérieur au XIIe siècle, « construction très ancienne & très curieuse en appareil gallo-romain, mêlé de briques », désignée avant 1285 dans les archives de l'hospice comme le cellier de Thibault Fafelée. « Involontairement, ajoutait l'abbé Voisin, cet édifice nous rappelle le monastère de Sainte-Scholastique. L'église aurait occupé la même place, mais le niveau du sol aurait été celui de la rue. Cette rue tiendrait lieu du cloître ; l'ancien presbytère tiendrait lieu du réfectoire, en parallèle avec la nef selon l'usage, & le cellier aurait occupé le troisième plan (1). »

Cette restitution est purement hypothétique, & il serait téméraire de prétendre préciser aucune disposition de détail. Néanmoins, les événements ont parfois leurs surprises, & il n'est pas impossible que les reliques de sainte Scholastique, conservées aujourd'hui dans l'église Saint-Benoît, soient revenues, après dix siècles de révolutions & de bouleversements, au lieu même où elles avaient été primitivement déposées.

Témoin des prodiges qui chaque jour se renouvelaient près des restes glorieux de la sœur de saint Benoît, le peuple de la ville du Mans prit bientôt l'habitude de recourir à son intercession en maintes circonstances, & il lui voua un culte particulier. Le 11 juillet fut désormais consacré à célébrer la translation des reliques de sainte Scholastique. Dès le IXe siècle, Adrevald & l'auteur des *Actus Pontificum Cenomanensium* s'accordent pour nous apprendre que des grâces innombrables & de toute nature étaient obtenues dans le sanctuaire de sainte Scholas-

(1) L'abbé VOISIN, *Le Mans à tous les âges*, Le Mans, Monnoyer, 1862, in 8°.

tique, que la piété des évêques du Mans se plaisait à orner & à enrichir (1).

La translation des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique fut un événement important pour l'histoire religieuse de la Gaule, à plus forte raison pour les diocèses qui eurent le bonheur & la gloire de les posséder. Elle contribua à y développer davantage encore la vie monastique. Dans le Maine, les fondations pieuses se multiplièrent, & nous mentionnerons entre autres, pendant l'épiscopat du vénérable Aiglibert, l'érection de deux nouveaux monastères de femmes sous le patronage de saint Aubin, évêque d'Angers(2). L'un s'éleva dans la ville épiscopale elle-même; l'autre, au delà de la Sarthe, sur le territoire actuel de la paroisse de la Chapelle Saint-Aubin. C'est à cette époque aussi que doit être fixée, croyons-nous, la fondation d'un petit monastère de religieux près de celui de Sainte-Scholastique mais plus éloigné de la Sarthe. Encore plus haut, vers l'orient était un hospice où demeuraient des « filles dévotes », dont l'occupation était de prier Dieu & de blanchir le linge qui servait aux autels (3).

En même temps, la règle de saint Benoît se propageait de plus en plus dans le diocèse du Mans. Déjà elle y était connue; à partir de la translation des reliques de sainte Scholastique, elle s'introduit dans tous les monastères & ne tarde pas à supplanter dans les abbayes de femmes la règle écrite par saint Césaire, évêque d'Arles (4).

(1) Adrevald, *Historia translationis S. Benedicti :* « Sed & ipsum monasterium usque nunc magnis miraculorum illustrationibus a Domino honoratur. » Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXIV, col. 908. — *Actus Pontif. Cenoman. :* « Quod hactenus meritis beatissimæ Scholasticæ promerentibus innumeris miraculorum virtutibus declaratur. » Mabillon, *Vetera Analecta*, tome III, p. 178.

(2) Mabillon, *Annales Ord. S. Benedicti*, tome I, p. 117; — Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, tome I, p. 379 & 380.

(3) Dom Piolin, *Ibidem*, p. 357.

(4) Dom Piolin, *Ibidem*, p. 390. — Sur la propagation de l'ordre de Saint-Benoît dans les Gaules, voir Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, sæc. I, p. xxv; sæc. III, p. ii, Appendice.



Angelicam duxit vitam Benedictus ab ortu
Quam sua commendat lex, & honesta manus.
Hunc quicumque sequi cupit, hac se lege venustet,
Nursius alter erit, pastor in orbe pius.

SAINT BENOIT DONNANT SA RÈGLE A SES FILS ET A SES FILLES
d'après l'ouvrage : *Vita beatissimi Patris Benedicti... per R. P. D. A. Sangrinum, Abbatem Congregationis Casinensis,* Rome, 1587.

Cinquante années ne s'étaient pas écoulées que les épreuves commençaient pour le monastère Sainte-Scholastique. Richement doté par la générosité de son fondateur & par la piété toujours croissante des fidèles, il ne pouvait manquer d'exciter la cupidité de l'évêque Gauziolène, prélat, dit Mabillon, le plus mauvais qui se pût rencontrer à cette époque de mœurs rudes & grossières (1). Dès qu'il se fut emparé du siège de saint Julien, Gauziolène mit la main sur les biens de l'Église, pilla les monastères, distribuant leurs trésors à ses complices, & bientôt des trente-six monastères riches & florissants qui existaient alors dans le Maine, c'est à peine s'il en resta un qui pût suffire à nourrir ses religieux; souvent même ces derniers durent s'enfuir devant les exigences des sacrilèges usurpateurs.

D'autre part, au moment où Gauziolène ravageait ainsi le diocèse du Mans, une grave nouvelle venait augmenter le trouble dans la ville épiscopale & le monastère Sainte-Scholastique.

Vers l'an 720, saint Pétronax avait commencé à relever les ruines du Mont-Cassin (2). Le pape saint Grégoire II, qui pendant tout son pontificat se montra jaloux de promouvoir la gloire de l'ordre bénédictin, lui vint puissamment en aide, & lorsqu'il vit la vie monastique refleurir sur la sainte montagne, il résolut de lui rendre les restes précieux de saint Benoît & de sainte Scholastique. Après avoir réuni un concile à Rome dans les premiers jours de l'année 731, il menaça d'excommunication les Manceaux & les Orléanais, s'ils ne s'empressaient de restituer aux religieux du Mont-Cassin les reliques enlevées durant l'abandon de la sainte montagne (3). Cette menace dut être un coup terrible pour les habitants du Mans. Privés du secours religieux & des exemples édifiants

(1) *Annales Ord. S. Benedicti*, tome II, p. III.

(2) *Ibidem*, II, p. 51 & 79.

(3) Dom Labat, *Synopsis conciliorum ecclesiæ gallicanæ*, p. 24, d'après une chronique du Mont-Cassin.

qu'ils avaient trouvés chez la plupart de leurs évêques, ils allaient encore perdre la puissante protectrice qu'ils s'étaient accoutumés à regarder comme la mère de leur cité. Heureusement pour eux, le message qui leur apportait cette injonction désastreuse fut presque aussitôt suivi d'un autre qui leur annonçait la mort du pape, saint Grégoire II, décédé le 11 février 731 (1).

Grégoire III ne se montra pas moins favorable que son prédécesseur aux intérêts de l'ordre monastique ; il ne paraît pas cependant avoir poursuivi l'exécution de la sentence portée au concile de Rome contre les Manceaux & les Orléanais.

Mais les religieux du Mont-Cassin n'oublièrent pas leurs revendications, &, pour en assurer l'efficacité, ils surent habilement profiter de la présence parmi eux de Carloman, frère de Pépin, maire du palais, qui bientôt devait recevoir des mains du pape la couronne royale. En 747, Carloman avait été revêtu à Rome de l'habit monastique par saint Zacharie & était venu habiter l'abbaye fondée par le saint patriarche des moines d'Occident. Saint Pétronax était mort & avait eu pour successeur l'abbé Optat. Celui-ci résolut d'envoyer en Gaule plusieurs de ses religieux qui, en son nom & au nom de Carloman, s'efforceraient tout à la fois de rétablir la paix entre Pépin & son autre frère Griffon & de réclamer la restitution du corps de saint Benoît. Mis au courant des projets de l'abbé du Mont-Cassin, le souverain pontife adressa une lettre à tous les évêques & au clergé du royaume des Francs pour leur recommander de favoriser la mission de tout leur pouvoir, & spécialement les démarches en vue de restituer le corps de saint Benoît, « enlevé furtivement de son tombeau » (750-751). Or, cette lettre, aujourd'hui reconnue authentique après les savantes études de MM. H. Hahn & Lœwen-

(1) Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, tome II, p. 18.

feld (1), est de ce même pape saint Zacharie, qui, dix ans plus tôt, aurait affirmé avoir vu au Mont-Cassin les restes de saint Benoît & de sa sœur. Qu'il nous suffise de mettre en relief la contradiction & de renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit plus haut de la célèbre bulle de 742.

Remarquons en outre que, dans la lettre du pape saint Zacharie aux évêques du royaume des Francs, il n'est nullement question des reliques de sainte Scholastique. A cette époque, il est vrai, le Maine était en révolte contre l'autorité de Pépin, auquel Gauziolène avait refusé l'entrée de sa ville épiscopale, & qui dut, peu après, conquérir à nouveau la province. Il n'eût pas été de bonne politique de fournir de nouvelles armes aux mécontents, en dépouillant la cité du Mans de son trésor. Le monastère fondé par saint Béraire demeura donc dans la tranquille possession du corps de sainte Scholastique.

Sous l'épiscopat réparateur du bienheureux Mérole, Charlemagne s'occupa de faire rendre à l'église du Mans une partie des biens qui lui avaient été enlevés avec la coupable complicité de Gauziolène. A la demande du chapitre de la cathédrale, très empressé de rentrer dans ses droits, un diplôme royal prescrivit à quelques abbayes de lui payer certaines redevances, au jour de leur fête patronale, & de donner un repas aux chanoines. L'abbaye Sainte-Scholastique fut au nombre de ces monastères soumis ainsi à l'église cathédrale (2).

(1) H. Hahn, *Ein überschener Brief des Papstes Zacharias,* dans *Neues Archiv,* tome I, (1876), p. 580 ; — S. Lœwenfeld, *Gelegentliches,* dans *Neues Archiv,* t. IV, (1878), p. 173. Cette lettre se trouve dans l'ouvrage d'Adrevald, *Miraculorum S. Benedicti liber primus,* (Éd. Certain, p. 38). Elle est reproduite dans Migne, *Patrol. lat.,* tome LXXXIX, col. 955, & dans Mansi, *Sacrorum concil. nova collectio,* tome XII, p. 350. Sur ce document important, on peut voir, en outre des auteurs allemands cités plus haut : Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti,* sæc. II, p. 373 ; *Annales Ordinis S. Benedicti,* t. II, p. 123, 140 ; — Bartolini, *Di S. Zaccaria Papa,* 1879, p. 297 ; — dom Gabriel Maier dans les *Studien aus dem Ben. Orden.* 1885, 1re livr., p. 45 ; — dom Chamard, *Les Reliques de saint Benoît,* 1882, p. 55 ; — Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum,* 2e édit., 1885, p. 268.

(2) Mabillon, *Vetera Analecta,* tome III, p. 262.

Peu à peu, la vie religieuse reprit vigueur dans le Maine, & la sœur de saint Benoît, mère & patronne des nombreuses vierges du diocèse, y reçut un nouvel hommage. Le 21 novembre 834, le grand évêque Aldric, le confident & l'ami fidèle de Louis le Débonnaire, consacrait solennellement la cathédrale qu'il venait de restaurer ; il plaçait l'un des autels sous le vocable de sainte Scholastique, sainte Agnès, sainte Lucie, sainte Chlodesinde, sainte Afre, sainte Gertrude & sainte Aldegonde (1). Quelques années plus tard, il transférait dans la nouvelle église plusieurs corps saints que son zèle souffrait de voir délaissés, entre autres ceux qui reposaient dans l'église du Pré presque entièrement ruinée.

Cette paix dont jouissait l'église du Mans & cet éclat qu'elle jetait alors, grâce à la piété de saint Aldric, ne devaient pas être de longue durée. Louis le Débonnaire mourut en 840, & le Maine échut en partage à son fils Charles qui trouva dans l'évêque un ardent défenseur, alors que la plupart des grands du pays, dans l'espoir de profiter des guerres civiles pour accroître leur puissance, prenaient parti pour Lothaire.

Après diverses péripéties qui obligèrent saint Aldric à quitter momentanément sa ville épiscopale, le duc de Bretagne Nomenoé, allié de Lambert, comte de Nantes, en révolte contre Charles le Chauve, ravagea l'Anjou & s'avança dans le Maine jusqu'aux rives de la Mayenne (2). Au nombre de ses troupes se voyaient des pirates normands, établis sur les côtes de Bretagne & à l'embouchure de la Loire. Un concile tenu à Paris, en 849, adressa au duc de Bretagne, qui avait usurpé le titre de roi, de sévères remontrances. Profitant de ce que ce prince n'avait pas encore rejeté la foi du Christ, les pères, parmi lesquels

(1) *Gesta Domni Aldrici*, (Éd. Charles & Froger, 1889), p. 16.

(2) Mabillon, *Annales O. S. B.*, tome II, p. 632, 634.

siégeait saint Aldric, lui font part des plaintes de différentes églises. Les riches & les pauvres, les veuves & les orphelins sont dans l'affliction. Son ambition & sa cupidité ont porté le ravage chez les chrétiens. Les temples ont été détruits, réduits en cendres avec les ossements des saints & toutes les reliques qu'ils contenaient. Les biens des églises, offrandes des fidèles & patrimoine des pauvres, ont été employés à satisfaire ses passions. Les rapines de toute sorte, le meurtre, l'adultère, le viol des vierges ont souillé les pays envahis. Les évêques légitimes ont été chassés & remplacés par des mercenaires (1).

Ces reproches, indices d'une situation bien sombre déjà pour les monastères, ne firent qu'irriter Nomenoé. L'année suivante, il parut sous les murs du Mans & força les habitants à lui ouvrir les portes de leur cité, pour éviter les horreurs d'un siège & le sac de la ville. Ainsi qu'il l'avait fait à Nantes & à Rennes (2), il fit abattre une partie des murailles & emmena en Bretagne un grand nombre de captifs, parmi lesquels les principaux seigneurs de la contrée (3). Situé sous les murs de la ville & exposé aux premiers coups de l'ennemi, le monastère Sainte-Scholastique eut beaucoup à souffrir de ces luttes avec les Bretons. Il est presque certain que dès ce moment ses habitants avaient dû s'assurer un lieu de refuge à l'intérieur des remparts.

Sous l'épiscopat de Robert, qui succéda en 856 à saint Aldric, l'église fondée par saint Julien devait se trouver exposée à des malheurs plus grands encore que les précédents.

Solidement retranchés dans les îles de la Loire, les Normands ne

(1) *Synodica Concilii Parisiensis epistola ad Nomenoeium ducem,* Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova collectio,* t. XIV, p. 923 ; — Sirmond, *Concilia Galliæ,* t. III, p. 69 ; — dom Morice, *Hist. de Bretagne,* t. I, p. 41.

(2) Dom Morice, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 42.

(3) *Chronicon Fontanellense :* « Seniores vero cenomannenses capti, in Britanniam directi sunt. » Pertz, *Monumenta german. hist.,* t. II, p. 303 ; — Mabillon, *Annales O. S. B.,* t. III, p. 2.

cessaient de répandre la terreur dans toutes les contrées voisines du fleuve. Pour ces pirates, ennemis acharnés du nom chrétien & « envoyés par le Seigneur afin de châtier les crimes de son peuple (1) », il n'y avait pas de plus grand bonheur que de ruiner les églises, fouler aux pieds les choses saintes & massacrer sans pitié les évêques, les prêtres, les moines, les vierges consacrées. En quelle année le Maine, qui n'avait pu encore réparer les désastres causés par les guerres contre les Bretons, devint-il la proie de ces barbares ? D'après M. G. de Lestang, qui a fait une étude approfondie des *Incursions normandes dans le Maine* (2), leur première invasion en ce pays doit être placée en l'année 865. A cette époque, « Rorigon, dernier comte du Maine de ce nom, se trouvait avec son frère Godfrid sur un autre point de la Neustrie, aux prises avec les pirates. Robert le Fort avait quitté la province en 864. Investi des gouvernements de l'Auxerrois & du Nivernais, le duc de France s'était porté, avec ce qu'il avait pu réunir de forces, vers ces pays où les Normands de la Seine commençaient à exercer leurs ravages. Ces circonstances réunies contribuèrent à faciliter l'entreprise des barbares (3). »



SAINTE SCHOLASTIQUE

Fresque du Sacro Speco.

Les difficultés que la Sarthe & la Mayenne devaient alors opposer

(1) Concile de Meaux en 845. Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. II, p. 28.

(2) G. de Lestang, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, Le Mans, Monnoyer, 1854, in 8°.

(3) G. de Lestang, *Ibidem*, p. 11.

à la navigation, n'arrêtèrent pas leur avidité. Comme le fait remarquer dom Piolin (1), les pirates savaient tirer avantage de toutes les circonstances, & ils remontaient les rivières de notre pays avec des flottes composées de plusieurs centaines de barques, sur lesquelles se trouvaient jusqu'à vingt personnes, tant guerriers qu'hommes d'équipage. Mais ce qui mit le comble aux malheurs de la province, ce fut l'alliance des Bretons avec les forbans du Nord : les lieux éloignés des rivières auraient peut-être pu échapper à la rapacité des derniers, si les premiers ne les avaient secondés & imités. L'habileté que les hommes du Nord avaient dans la manœuvre des vaisseaux, les Bretons la possédaient dans la conduite de la cavalerie. Pourvus d'une race de chevaux excellents, les Bretons armoricains avaient appris de bonne heure à en faire un usage avantageux, & ils conservèrent pendant tout le moyen âge la réputation méritée d'être les premiers cavaliers de France (2).

Arrivés devant la ville du Mans, les barbares n'eurent pas de peine à s'en rendre maîtres. Les Manceaux effrayés n'opposèrent pas de résistance sérieuse ; les envahisseurs purent impunément piller leur cité & y commettre toutes sortes d'excès. C'est à cette prise de la ville qu'on rapporte généralement les dévastations commises dans la cathédrale & la ruine d'un grand nombre d'anciens monastères.

L'expédition qui eut lieu l'année suivante fut moins favorable aux Normands. Ils entrèrent bien dans la ville, mais dès qu'ils eurent appris que Robert le Fort accourait au secours de la province envahie, ils prirent la fuite. Une de leurs troupes ne put se rembarquer & tenta dans le village de Brissarthe de résister aux Francs qui la poursuivaient. Les historiens placent ce combat à des dates bien différentes. Les *Annales de Fulde, de Metz*, la *Chronique de l'abbé Réginon* indiquent l'année 867 ; l'auteur des *Gesta Normannorum in Francia,* ouvrage de

(1) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* t. II, p. 387 & 388.

(2) De La Borderie, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 299.

peu de valeur, 869; d'autres le reculent jusqu'en 883 (1). M. G. de Lestang, que nous suivons de préférence dans cette question, adopte l'année 866 (2), parce qu'elle est indiquée par deux célèbres écrits contemporains : les *Annales de Saint-Bertin,* attribuées pour cette partie à l'archevêque Hincmar, & la continuation de la *Chronique d'Adon,* archevêque de Vienne (3). C'est également la date donnée par dom Piolin (4).

Les incertitudes sur l'époque & le nombre des invasions normandes dans le Maine ont amené aussi des divergences au sujet de la date de la destruction du monastère Sainte-Scholastique. Le fait certain, indiscutable, c'est la ruine, pendant les invasions normandes, du monastère bâti par saint Béraire, & où reposaient les restes de la sœur de saint Benoît (5). Il est probable que l'événement eut lieu lors de la première prise de la ville du Mans. Dans leur haine pour la religion, les barbares durent faire tomber leurs premiers coups sur ce monastère situé en dehors des remparts. Le Corvaisier reporte sa destruction à la fin du IXe siècle, sous l'évêque Gonthier (6); Bondonnet la place sous l'épiscopat de Robert (7); Guillaume Savare, en l'année 867 (8); Pesche,

(1) *Annales Fuldenses,* dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules,* t. VII, p. 173; — *Annales Mettenses,* dom Bouquet, *Ibidem,* p. 194; — *Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon,* (Migne, *Patrol. lat.,* tome CXXXII, p. 94; — Pertz, *Monumenta german. hist.,* t. I, p. 532.)

(2) G. de Lestang, *Op. cit.,* p. 11 & 13.

(3) Migne, *Patrol. lat.,* t. CXXV, col. 1287; — Pertz, *Monumenta german. hist.,* t. II, p. 324.

(4) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* t. II, p. 390.

(5) « Hac etiam sæviente procella, urbs cenomannica devastatur & cœnobium sanctæ Scholasticæ extra murum urbis situm exustum est. » Auteur anonyme publié par dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules,* t. VIII, p. 300.

(6) Le Corvaisier, *Hist. des évesques du Mans,* p. 313.

(7) Dom Bondonnet, *Vies des évesques du Mans,* 1651, p. 385; & *Hist. des évêques du Mans,* par un ancien bénédictin de Saint-Maur, Le Mans, Richelet, 1837, p. 105.

(8) G. Savare, *Mémoire,* &c. Arch. de la Sarthe, G, 479.

en 873 & 905 (1); M. G. de Lestang & dom Piolin, en 865, date qui nous semble la mieux établie (2).

Cependant les documents sont d'accord avec la tradition pour affirmer qu'au milieu de tant de désastres, la piété des Manceaux sut mettre les reliques de sainte Scholastique à l'abri des atteintes de l'ennemi. La citadelle du Mans paraît, en effet, avoir résisté aux attaques des pirates, qui d'ailleurs, en 865 & 866, ne séjournèrent que peu de temps dans la cité; un grand nombre d'habitants y avaient trouvé un refuge, & on avait pu y renfermer la majeure partie des trésors des églises. C'est peut-être même cette circonstance qui valut à la ville du Mans la réputation d'être à l'abri des surprises & engagea, quelques années plus tard, le clergé de Séez à venir y chercher asile (3).

La citadelle du Mans était vraisemblablement la demeure du comte du Maine, bâtie à l'appui de la muraille gallo-romaine du IVe siècle, sur le flanc oriental de l'enceinte. Elle occupait tout l'espace couvert aujourd'hui par l'hôtel de ville & la place Saint-Pierre, & possédait une chapelle particulière, qui deviendra plus tard l'église Saint-Pierre-la-Cour. Selon les traditions de l'église du Mans, ce fut dans cette chapelle que les reliques de sainte Scholastique & plusieurs autres des trésors de la cathédrale ou des basiliques voisines furent conservées, pendant que les sanctuaires, moins bien protégés, étaient livrés aux flammes (4).

Un manuscrit de la bibliothèque Nationale, cité par M. G. de Lestang, ajoute que tout ce que la ville possédait de plus précieux

(1) PESCHE, *Dictionnaire de la Sarthe*, I, p. LXXI; III, p. 648 & 660; V, p. 744. Cet auteur semble croire que le monastère fut détruit à deux reprises différentes, en 873 & 905.

(2) G. DE LESTANG, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, p. 54; — Dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans*, t. II, p. 54.

(3) Bollandistes, *Acta Sanctorum*, tome II de Sept., p. 771.

(4) Dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans*, t. II, p. 389.

« fut enfoui près de l'autel de saint Julien (1) ». Il semble peu probable qu'il s'agisse ici d'un autel de la cathédrale, exposée comme les autres églises à la fureur des barbares & qui fut ruinée par eux. Peut-être, cet autel se trouvait-il dans la chapelle du comte, c'est-à-dire dans l'enceinte même de la citadelle?

Malgré les craintes incessantes que leur inspirait le voisinage des Normands, solidement établis après leur retraite dans une île de la Loire & dans le château d'Angers, d'où ils commandaient le cours de la Maine, les Manceaux ne tardèrent pas à relever les ruines de leur cité. Dès l'année 869, l'empereur Charles le Chauve donnait des ordres pour la réparation des fortifications du Mans (2), où trois ans plus tard l'abbé de Saint-Laumer de Corbion, fuyant à son tour devant les Normands, avec les reliques du patron de son monastère, trouvait un refuge assuré (3). Malheureusement des hommes puissants & cupides complétèrent l'œuvre des païens, en profitant des désordres du temps pour s'emparer des terres des religieux, & bien des sanctuaires demeurèrent détruits. En vain, Charles le Chauve vint lui-même au Mans, en 873, pour réprimer ces injustices : il ne put rien contre de redoutables vassaux dont il était contraint d'acheter la fidélité.

En 874, l'église du Mans devait subir une perte bien plus sensible. La dévotion trop ardente d'une reine toute-puissante envers sainte Scholastique allait accomplir ce que les pirates du Nord n'avaient pu faire, & enlever à la ville du Mans une partie des reliques de sa protectrice.

(1) Bibl. Nationale, Ms. 10307, en langue romane : « Li tresor de Saint-Julian du Mans, de l'iglise & de la vila, fure sevelis costa l'outel Saint Julian. » G. de Lestang, *Op. cit.*, p. 55.

(2) « Carolus vero civitates trans Sequanas ab incolis firmare jussit, Cinomannis scilicet & Turonis, ut præsidio contra Nortmannos populis esse possint. » *Annales de Saint-Bertin*, Migne, *Patrol. lat.*, tome CXXV, col. 1253.

(3) Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. B.*, Sæc. IV, pars II, p. 246; *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 154; — *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1351.

Conformément à une pieuse coutume des rois carlovingiens, Charles le Chauve était venu passer quelques jours de la sainte quarantaine à l'abbaye Saint-Denis. L'impératrice Richilde l'accompagnait (1). Or, il arriva que pendant le repas un moine leur fit la lecture des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand. Après avoir écouté avec une religieuse attention le récit du dernier entretien de saint Benoît avec sa sœur, Richilde sentit croître en son cœur une vive dévotion pour la vierge de Plumbariola, & forma aussitôt le dessein de construire dans un de ses domaines un monastère, afin d'y garder à l'abri de toute insulte les restes précieux de sainte Scholastique.

Connaissant l'attachement des Manceaux à leur trésor & prévoyant de ce côté de sérieuses difficultés, elle s'adressa d'abord au vénérable Gauslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés & de Saint-Denis, & à son frère Gosfrid, auquel Charles le Chauve (2) avait confié la garde de la ville du Mans. Elle demanda à ces deux hauts personnages, fils de Roricon II, comte du Maine, de lui prêter leur appui, pour obtenir ce qu'elle con-

(1) Fille de Beuves, comte d'Ardenne, Richilde avait été épousée par Charles le Chauve en 870, après la mort de sa première femme Hermentrude.

(2) La miniature représentant Charles le Chauve & la reine, dont nous donnons ci-contre le dessin, se trouve dans un des manuscrits les plus célèbres du IXe siècle, la magnifique bible des Bénédictins de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome, conservée postérieurement au monastère Saint-Callixte. D'après Mabillon & la plupart des critiques, c'est bien l'impératrice, accompagnée d'une suivante, qui figure à la gauche de Charles le Chauve. Malheureusement on ne peut distinguer si cette impératrice est Hermentrude, première femme de Charles le Chauve, morte en 869, ou Richilde : « Sa robe est rouge, ornée de bandes d'or, & son voile bleuâtre... La tunique de l'empereur est bleue avec des ornements d'or; sa chlamyde, attachée à l'épaule, est de couleur pourpre, ornée de pierreries sur les bords & en bas ; son sceptre est d'or... » A la droite de l'empereur sont deux écuyers; en haut les quatre vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Tempérance & la Force. Cette miniature a été maintes fois étudiée, notamment par Alemanni, Baluze, Mabillon, Montfaucon, Margarini, Seroux d'Agincourt & N. X. Villemin. *(Monuments français inédits.)*



CHARLES LE CHAUVE ET LA REINE SA FEMME

d'après une miniature reproduite dans les *Monuments de la Monarchie française* par dom Bernard de Montfaucon.

voîtait. Gauslin & Godfrid refusèrent, ne voulant à aucun prix contribuer à dépouiller la cité du Mans des reliques de sainte Scholastique.



LA REINE RICHILDE
d'après une pierre gravée reproduite dans les *Monuments de la Monarchie française.*

Devant ce refus, Richilde ne se découragea pas. Elle alla trouver l'empereur &, à force d'instances, le décida à user de son autorité auprès de l'évêque Robert. Sur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui ne paraît pas avoir apporté grand empressement au premier moment à seconder les désirs de Richilde, se mit en route pour Angers d'où il se proposait de chasser les Normands. L'impératrice le suivit & s'arrêta au Mans. Elle profita habilement de son séjour pour exposer elle-même ses projets à l'évêque Robert, lui représentant que les reliques de sainte Scholastique n'étaient plus gardées avec un soin suffisant, qu'elles demeuraient exposées aux attaques sacrilèges des païens normands & bretons ; qu'elle au contraire s'engageait à les placer dans un riche sanctuaire où elles seraient désormais à l'abri de tout danger, & entourées de nombreuses vierges consacrées à Dieu. L'évêque fut cruellement embarrassé par une telle demande. Livrer les reliques lui semblait odieux ; résister à l'impératrice était dangereux, d'autant plus dangereux que deux procès avec l'abbé de Saint-Calais & l'archevêque de Tours venaient de le compromettre près de Charles le Chauve. Il répondit qu'il ne savait en quel lieu les reliques avaient été cachées.

De cette réponse Richilde conclut à bon droit qu'elle obtiendrait tout du prélat. Elle insista donc, & bientôt tous les deux avec une suite peu nombreuse se rendirent dans la basilique où se conservaient les reliques. Le gardien du sanctuaire, d'origine irlandaise, refusa énergiquement d'indiquer l'endroit où elles étaient enfouies. Les promesses ne purent le faire parler : seule la menace des tortures mit fin à sa

résistance. Il désigna un emplacement sous l'autel. Là, en effet, on découvrit le corps de sainte Scholastique. L'évêque retira une partie des ossements & les remit à l'impératrice, qui les enveloppa d'un suaire précieux & les emporta elle-même sous son manteau royal, en les serrant sur sa poitrine. Le tombeau fut aussitôt refermé & rétabli avec soin dans son état primitif ; car l'évêque avait à craindre les murmures ou même une révolte des habitants du Mans, s'ils pouvaient soupçonner l'enlèvement dont ils venaient d'être victimes avec sa complicité (1).



SAINTE SCHOLASTIQUE

Patronne titulaire de l'abbaye de Juvigny.

Richilde possédait dans le diocèse de Trèves le domaine de Juvigny, près des villes de Stenay, Montmédy & Jametz. Il s'y trouvait déjà un modeste oratoire desservi par des religieux & construit vers le ve siècle, en l'honneur de saint Denis, sur les ruines d'un temple élevé à Jupiter. Résolue à user de son autorité souveraine pour obtenir des reliques de sainte Scholastique, l'impératrice n'avait pas même attendu la décision des Manceaux pour faire commencer tout auprès, au pied du coteau

(1) *Gallia Christiana,* tome XIII, (1875), col. 615 ; *Instr.* XXVII, col. 511 : *Relatio translationis reliquiarum S. Scholasticæ in abbatiam Juviniacensem ;* — MABILLON, *Annales Ord. Sancti Benedicti,* tome III, p. 171.

qui domine le cours de la Loison, le vaste monastère qu'elle avait projeté. En attendant son achèvement, elle déposa provisoirement sa précieuse conquête à Stenay, dans une collégiale bâtie en mémoire de saint Dagobert, & où les reliques de sainte Scholastique reçurent les premiers hommages des populations de l'Est.

Peu après, le 8 juin, eut lieu en grande pompe la translation des saintes reliques dans leur sanctuaire définitif de Juvigny (1). Nous savons peu de choses des origines de la nouvelle abbaye, dont la première abbesse, s'il faut en croire la tradition, fut une professe de Saint-Martial de Paris, Bertende, appelée par la reine Richilde (2). Pendant les guerres qui ravagèrent la Lorraine au IXe siècle, les religieuses furent obligées de cacher les reliques de sainte Scholastique, après les avoir renfermées dans un coffret qui a été conservé jusqu'à nos jours. Lorsque la paix eut été rétablie, l'évêque de Verdun, Thierry, à la demande de l'abbesse Galburge qu'il avait fait venir de Saint-Airy de Verdun, où elle vivait en recluse, pour relever les ruines de Juvigny (3), convoqua une grande assemblée de peuple & de clergé, afin de procéder à une reconnaissance solennelle des reliques de sainte Scholastique. La cérémonie se fit le 14 septembre, en présence d'un député de l'évêque de Liège & de l'abbé de Saint-Hubert, qui profita de la circonstance pour obtenir de l'évêque de Verdun une portion assez considérable de la mâ-

(1) L'abbé Raulin, *Histoire de sainte Scholastique et de ses reliques*, Verdun, 1857, in-18, p. 47 ; — l'abbé F. A. Loison, *Sainte Scholastique, son histoire, ses reliques et son pèlerinage à Juvigny-les-Dames*, Bar-le-Duc, 1881, in-18, p. 49. Depuis 1854 les archives de Juvigny se trouvent à Bar-le-Duc. Un certain nombre de chartes importantes sont conservées en outre à la bibliothèque de Verdun ; ce sont celles que M. Jeantin, ancien président du tribunal de Montmédy, avait utilisées pour une histoire de l'abbaye restée inédite & dont le manuscrit est malheureusement égaré. Enfin, on peut consulter, à la bibliothèque Nationale, sur l'ancienne abbaye de Juvigny, la collection lorraine, vol. 285 & 724, & le fonds français, vol. 18916 & 18917.

(2) *Gallia Christiana*, tome XIII, col. 616.

(3) *Ibid.*

choire de la sainte. Jusqu'en 1608, l'histoire ne nous apporte pas d'autre fait intéressant, sinon l'offrande d'une nouvelle châsse faite en 1342, « avec l'aide de Dieu & les aumônes des bonnes gens (1) ».

En 1608, l'élection de l'abbesse, Gabrielle-Scholastique de Livron, devient le point de départ d'événements importants pour le culte de sainte Scholastique à Juvigny. Désireuse d'introduire la réforme dans son abbaye, la pieuse & éminente abbesse place ses projets sous la protection spéciale de la sœur de saint Benoît, & provoque, à quelques années de distance, deux nouvelles reconnaissances publiques des reliques : la première, le 16 mai 1609, par Mgr Georges de Helfenstein, évêque d'Azote, suffragant de l'archevêque de Trèves ; la seconde, le 12 décembre 1642, par le R. P. Jean Hallay, de la compagnie de Jésus, après qu'une invasion des Allemands & des Suédois eut forcé l'abbesse & ses moniales à se réfugier quelque temps à Stenay avec leur trésor.

Par une coïncidence singulière, le R. P. Hallay, recteur du collège de Verdun, était originaire de la ville du Mans, & il avait à ce titre un intérêt tout particulier à s'assurer de l'authenticité des reliques conservées à Juvigny (2). Nul ne peut mieux que lui nous faire connaître exactement la nature de la perte regrettable subie par les Manceaux.

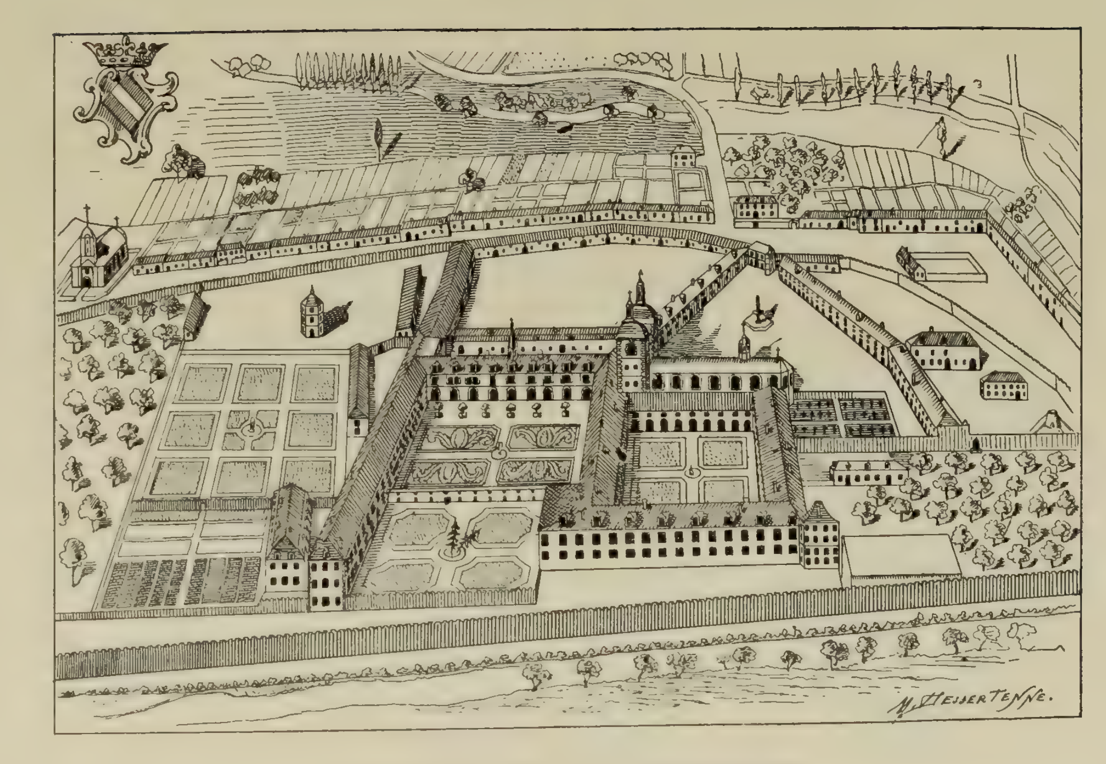
« Ce 12 décembre 1642, écrit-il dans son procès-verbal de reconnaissance (3), fut ouverte cette châsse par le R. P. Jean Hallay, de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Verdun, natif de la ville du Mans, & singulièrement obligé à la mémoire de sainte Scholastique, patronne de son lieu natal & sa bienfaitrice particulière, qui, pour ce

(1) L'abbé Loison, *Sainte Scholastique et son pèlerinage,* p. 53.

(2) Le P. Jean Hallay était né au Mans vers 1600. Voir *Bibliothèque de la compagnie de Jésus,* nouvelle édition, par le R. P. C. Sommervogel, *Bibliographie,* tome IV, (1893), p. 47. Le rectorat du P. Jean Hallay à Verdun n'est pas mentionné.

(3) Publié par M. l'abbé Loison, *Sainte Scholastique et son pèlerinage,* p. 58.

sujet, fut curieux d'en bien reconnaître les reliques comme faisant partie du corps entier que la susdite ville du Mans tient depuis plusieurs siècles. Et trouve : 1° Un vieux sceau de cire brisé, dont les pièces ramassées faisaient d'un côté l'image d'un évêque à cette inscription : R. C. B. MANENSIVM E. P. S., qui veut dire « Robert, évêque du Mans ». C'est sans doute le sceau de la pancarte du transport de ces reliques, fait sous cet évêque, du temps de Charles le Chauve, comme nous le rapporte le bréviaire ancien de l'abbaye. 2° Un paquet d'ossements, au nombre de douze, savoir : les six des deux cuisses & jambes, les trois du bras droit, avec un quatrième qui est en rond & semble être le coude, & un autre grand du bras gauche ; il remarqua que l'os de la jambe gauche a une excroissance contre nature, de la grosseur d'un œuf, vers la cheville du pied. 3° Le bout de la manche d'une chemise de toile assez grosse, & d'une tunique de serge fine, noire, sans teinture. 4° Des ciseaux antiques faits ainsi (*en forme de tondeuse.*) 5° Une forme de custode en façon de fiole ou petit flacon de deux plaques de plomb, l'une bossue & l'autre plate, repris avec un lacet de cuir & un peu de mastic de parfum vers le goulot. Il est croyable qu'il y avait eu dedans quelque poussière de terre bénite, comme l'indiquent ces mots grecs : Εὐλογια Κυριου ἐκ τῶν ἁγιῶν τοπῶν. Nous visitâmes ensuite un bras de la même sainte en chair & en os, depuis le coude en bas avec la main, le tout dans un beau cristal. C'est le reste du bras gauche qui, sans doute, fut trouvé vêtu des manches susdites. Item, nous avons visité son chef sacré enclos dans une châsse sexagone ; il n'y a que la face du chef depuis le sommet jusqu'à la mâchoire d'en haut, avec quatre dents encore adhérentes aux gencives. Item, nous avons visité, dans un autre reliquaire, la mâchoire d'en bas, où il n'y a aucune dent enchassée. Item, nous avons vu la ceinture de cette glorieuse sainte, qui est d'un petit lacet de fil, & est enfermée dans une de fil d'argent.



L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE JUVIGNY-LES-DAMES

restituée d'après un ancien plan et une photographie du Fr. Victorin, professeur au pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne à Juvigny.

« Fait à Juvigny, en présence de toute la communauté assemblée à cet effet, ce 12 décembre 1642.

Jean HALLAY,
de la Compagnie de Jésus (1). »

En 1775, la bénédiction d'une châsse plus riche donne lieu à un nouveau procès-verbal signé de Mgr Jean Nicolas de Hontheim, évêque de Myriapolis, suffragant & conseiller intime d'État de Son Altesse Mgr l'archevêque de Trèves (2). Ce procès-verbal, qui ne nous apporte pas de description nouvelle, devait être le dernier acte officiel de reconnaissance des reliques avant la révolution.

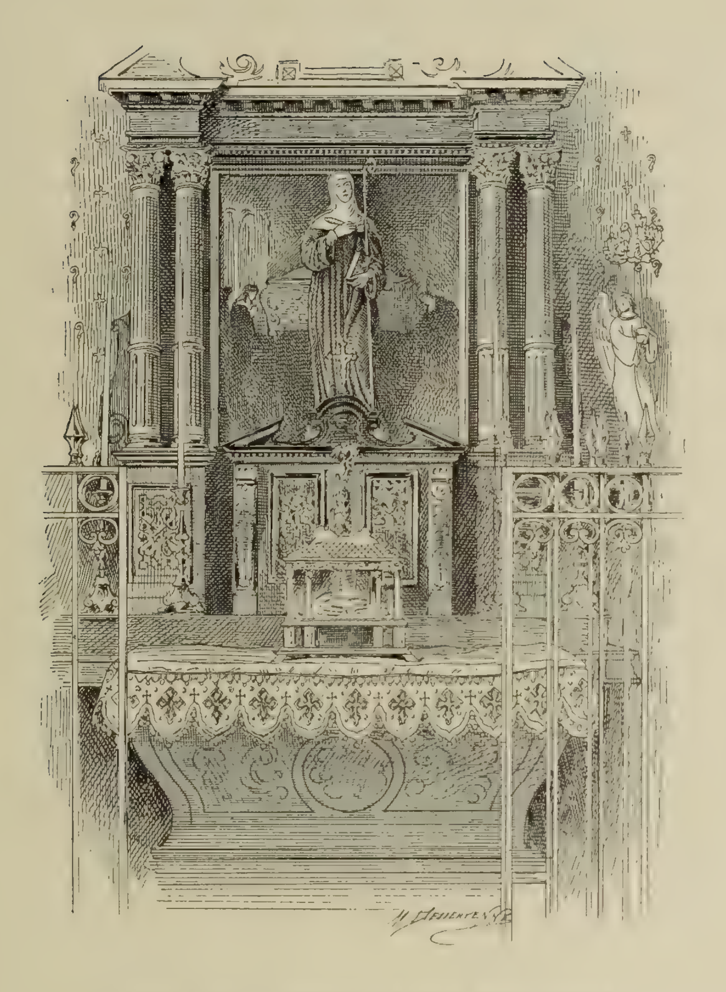
Lorsque arriva, quelques années plus tard, le moment de sa suppression, l'abbaye de Juvigny-les-Dames avait à sa tête Madame Marie-Victoire-Louise de Wassinhac d'Imécourt, femme d'un haut mérite & d'une rare énergie. A son grand honneur, elle refusa courageusement, le 15 novembre 1792, de livrer les reliques de sainte Scholastique qu'on voulait placer sous séquestre, & elle obtint moyennant rançon de les emporter au château d'Imécourt, où elle se réfugia avec quelques-unes de ses filles (3).

Après la Révolution, l'abbaye de Juvigny n'étant plus qu'un mon-

(1) Il est à remarquer que le P. Hallay énumère dans ce document officiel, comme ayant appartenu à sainte Scholastique, plusieurs objets dont il n'avait pas été fait mention lors de l'enlèvement des reliques par la reine Richilde.

(2) Jean Nicolas de Hontheim est plus connu sous le nom de Febronius. Son livre, *De statu Ecclesiæ et de legitima potestate romani pontificis*, (1763), donna naissance au *fébronianisme*. Il fut condamné par le Saint-Siège, le 27 février 1764. Jean de Hontheim se soumit & mourut en 1790.

(3) Madame de Wassinhac d'Imécourt, dont l'énergie mérite une réelle admiration, appartenait à la famille d'un des premiers colonels de ce régiment de *Chartres-Dragons* (aujourd'hui 14[e] régiment de dragons), qui fut si populaire au Mans en 1789, & reçut en récompense de sa belle conduite & de son dévouement à l'ordre public le titre de *citoyen de la ville du Mans*.



L'AUTEL ET LA CHASSE DE SAINTE SCHOLASTIQUE
DANS L'ÉGLISE DE JUVIGNY
d'après une photographie du Frère Victorin.

ceau de ruines, Madame de Wassinhac prit le parti de remettre son précieux trésor à l'autorité ecclésiastique. Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, de qui dépendait alors le territoire de Juvigny, accueillit avec empressement cette résolution & désigna pour recevoir les reliques & en constater l'authenticité M. l'abbé Raulin, curé de Réville, ancien chapelain de l'abbaye. Aux termes du procès-verbal dressé le 27 juillet 1804, la dernière abbesse de Juvigny avait su conserver, dans son intégralité, le dépôt sacré que la Providence lui avait confié : tous les ossements & tous les objets énumérés dans les actes antérieurs se retrouvèrent intacts. Le 1er août suivant, Mgr d'Osmond permit d'exposer ces reliques de sainte Scholastique à la vénération des fidèles; le 29 du même mois d'août 1804, elles furent déposées à l'église paroissiale de Juvigny, & aujourd'hui encore elles y demeurent l'objet d'une ardente dévotion (1).

Grâce à la piété & au dévouement de deux curés, M. l'abbé Raulin & M. l'abbé Loison, qui se sont faits successivement ses historiens, le pèlerinage de sainte Scholastique à Juvigny a repris dans ces dernières années son éclat des anciens jours. Les miracles y sont nombreux. Bien des malades y trouvent la guérison ou au moins le soulagement; les névroses surtout & les convulsions des enfants paraissent attirer la bienfaisante compassion de la sœur de saint Benoît. Il y a quelque temps, M. l'abbé Loison, curé actuel de Juvigny, répondait très heureu-

(1) Dans le cours de ce siècle, cinq nouvelles reconnaissances des reliques ont été faites plus ou moins solennellement, & « chose bien digne de remarque, toutes ont eu lieu dans une époque voisine de nos troubles politiques. La dernière surtout, du 23 août 1869, apparaît comme un fait particulièrement providentiel, quand on songe que dix mois après, l'église, qui abrite les restes sacrés, devint l'entrepôt général des munitions de guerre destinées par nos ennemis aux sièges de Mézières & de Montmédy. » L'abbé Loison, *Op. cit.*, p. 81. — Depuis 1804, différentes parcelles du précieux trésor de Juvigny ont été données à des évêques ou à des communautés, notamment aux Bénédictines d'Arras.

sement au sentiment populaire en fondant sous le patronage de la sainte une *Association de petits enfants,* qui a pour triple but d'honorer sainte Scholastique, protectrice & bienfaitrice de la contrée, de préserver ou de guérir les enfants des douleurs dites convulsions, de leur obtenir par l'intercession de leur sainte patronne une éducation chrétienne (1).

Chaque année, le 10 février, fête de sainte Scholastique, le jour de la Trinité, anniversaire de l'arrivée de ses reliques à Juvigny, & le premier dimanche de septembre, anniversaire de leur retour dans la paroisse en 1804, les fidèles se pressent en grand nombre dans l'église de Juvigny (2), devant l'autel de sainte Scholastique & devant la châsse d'argent transformée en 1870, de façon à rendre visible la plus précieuse parcelle du trésor, « le bras de sainte Scholastique encore recouvert de chairs » (3). Le 8 juin 1874, millénaire de l'arrivée des reliques à Juvigny, a donné lieu à une imposante manifestation.

(1) Voir l'abbé Loison, *Sainte Scholastique et son pèlerinage,* 1881. — A l'heure présente le directeur du pèlerinage reçoit bien souvent encore des lettres d'actions de grâces à sainte Scholastique, à la suite de guérisons ou d'améliorations notables ; souvent aussi pendant la semaine, on amène de petits malades à Juvigny & l'on demande pour eux des cordons bénits par l'attouchement de la châsse. Au mois d'août dernier (1896), on signalait une amélioration sensible dans l'état d'un enfant qui avait reçu un de ces cordons, & le R. P. Maquét, S. J., supérieur d'une mission au Petchili, originaire de Juvigny, affirmait avoir sauvé de la mort un enfant auquel il avait fait porter une médaille de sainte Scholastique.

(2) L'église paroissiale de Juvigny est l'ancienne église abbatiale, reconstruite en 1774 avec les libéralités de l'abbesse, & consacrée le 20 octobre de la même année par Mgr de Hontheim. C'est un édifice dans le style de l'époque, lourd & sans intérêt architectural ; l'intérieur est décoré de peintures murales exécutées, vers 1777, par un peintre d'Halenzy (Grand-duché de Luxembourg), nommé Collet.

(3) L'autel spécial de sainte Scholastique dont nous donnons ci-devant le dessin, se trouve à gauche du maître-autel : il est surmonté d'une belle statue de la sainte & d'un tableau représentant l'ancienne châsse avant la Révolution. Au-dessus se voit un médaillon peint par un artiste de la contrée, M. Lalouette, & reproduisant le *Dernier entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique.* La châsse actuelle, d'un modèle très

Le sol de l'abbaye des Bénédictines lui-même a recouvré une pieuse destination. Les Frères de la Doctrine chrétienne ont établi sur son emplacement un pensionnat très prospère. Maîtres & élèves s'honorent d'une grande dévotion à sainte Scholastique, qui bien souvent leur fait sentir les effets de sa puissante protection (1).

élégant, & que M. l'abbé Loison a eu l'extrême obligeance d'exposer sur l'autel au moment où la photographie en était prise pour cet ouvrage, laisse entrevoir très nettement le bras de sainte Scholastique.

(1) Principalement en protégeant l'établissement contre les épidémies & en assurant son recrutement. Non seulement, maîtres & élèves contribuent à l'éclat de toutes les fêtes de sainte Scholastique par leur musique instrumentale & vocale, mais de temps en temps le jeudi ils vont entendre la messe à l'autel de sainte Scholastique &, pendant les vacances, deux ou trois frères vont chaque jour, à tour de rôle, prier devant les reliques. Le Ch. Fr. Valéry, professeur de littérature & d'histoire, avec lequel M. l'abbé Loison a bien voulu nous mettre en relations, se propose de publier prochainement une notice sur l'abbaye de Juvigny, afin de développer davantage encore parmi ses élèves la dévotion à sainte Scholastique. C'est à lui & à un de ses confrères, le Ch. Fr. Victorin, que nous devons, avec la bienveillante autorisation de M. le Directeur, les notes bibliographiques ou artistiques utilisées dans ces dernières pages, ainsi que les photographies dont nous donnons les dessins : 1° la vue de l'ancienne abbaye des Bénédictines de Juvigny, restituée d'après un plan authentique par l'un des meilleurs professeurs de dessin du pensionnat ; 2° la vue de l'autel & de la châsse de sainte Scholastique. Nous prions de nouveau M. l'abbé Loison, le Ch. Fr. Valéry & ses confrères, d'agréer tous nos remerciements pour leur dévoué concours.



MÉDAILLE DE SAINT BENOIT

CHAPITRE IV

Sainte Scholastique & les comtes du Maine au xe siècle. — L'église collégiale Saint-Pierre-la-Cour au Mans : ses premiers bienfaiteurs, Guillaume le Conquérant, Hélie de la Flèche, le pape Urbain II. — Incendie de 1134 & destruction d'une partie du corps de sainte Scholastique. — La reine Bérengère & le culte de sainte Scholastique au XIIIe siècle. — Souvenirs de l'ancien monastère Sainte-Scholastique : les Filles-Dieu & les Bénédictines de l'abbaye du Pré. — Érection de la confrérie de Sainte Scholastique. — Motif de la dévotion des Manceaux à sainte Scholastique : son influence sur le temps. — Pèlerinage du comte du Maine Charles d'Anjou à Saint-Pierre-la-Cour en 1471. — Origine d'un grand projet.

Vers le milieu du xe siècle s'ouvre pour le Maine une ère de calme relatif, une courte période de renaissance religieuse & sociale.

Les invasions normandes sont terminées. Aux désastres & aux désordres de tous genres qu'elles ont entraînés, succèdent plusieurs années de paix ou tout au moins de répit. Déjà, quelques monastères & quelques églises se relèvent de leurs ruines. Dans l'ordre civil, c'est l'âge de la formation des grands fiefs, l'époque de l'établissement du régime féodal ; après un siècle d'anarchie, conséquence fatale de l'agonie de la royauté carolingienne, ce régime, malgré ses abus, marque un progrès, car c'est le seul qui convienne à une époque de guerre permanente, « celui d'une compagnie devant l'ennemi (1) ».

(1) Taine, *Les origines de la France contemporaine*, t. I, p. 10.

Les populations du Maine ont d'autant plus droit de se féliciter de la nouvelle organisation politique qu'elles tombent tout d'abord entre les mains de deux vaillants hommes : le duc de France, Hugues le Grand, seigneur suzerain du territoire, & le comte Hugues Ier, qui vient de recevoir de lui, à titre héréditaire, le comté du Maine (1).

A l'exemple de son suzerain, le comte Hugues s'efforce par tous les moyens de consolider son autorité, de fonder une dynastie provinciale.

Au Mans, il s'établit fortement dans le château des comtes, bâti, comme nous l'avons vu, à quelque distance de la cathédrale, sur l'emplacement actuel de l'hôtel de ville. Il n'en fait pas seulement le principal point d'appui de sa domination militaire, il en fait aussi le centre de sa puissance sociale & politique. Dès lors, il y organise sa cour féodale, & son premier soin est d'assurer, dans des conditions dignes de son rang, le service religieux du château.

Après avoir confirmé la fondation antérieure d'un chapitre de chanoines, le nouveau comte reconstruit l'oratoire primitif; il le remplace par un édifice plus important, l'église collégiale Saint-Pierre-la-Cour (2), & il y dépose en grande pompe, « le 4 novembre 970 (3), dans un riche reliquaire, les ossements & les cendres du glorieux corps de sainte Scholastique », échappés aux profanations des Normands (4).

(1) Voir *L'art de vérifier les dates*, 1770, in fol., p. 680; — Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans*, Paris, Picard, 1895, in-8.

(2) Archives de la Sarthe, G, 479, *Mémoire* rédigé au xviiie siècle par le chanoine G. Savare, à l'appui des prétentions du chapitre & d'après de nombreuses chartes aujourd'hui perdues.

(3) *Ibidem*, p. 393. Cette date du 4 novembre 970, indiquée dans le dossier G, 479, des archives de la Sarthe, n'est malheureusement confirmée par aucun texte contemporain & demeure par conséquent fort douteuse. Quelques historiens donnent celle de 969 ou seulement le jour : « Pridie nonas novembris. » Voir dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 13 & 14.

(4) Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, Paris, 1648, p. 327.

La plupart des historiens attribuent jusqu'ici à la seule piété du comte du Maine cette fondation du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour. Quelques-uns même ne voient qu'un hommage à sainte Scholastique dans la construction de l'église Saint-Pierre, qui eût été spécialement destinée, selon eux, à recevoir les reliques vénérées de la patronne du Mans (1).

Sans méconnaître les sentiments du comte Hugues, connu par des donations à divers monastères (2), il est présumable qu'en cette circonstance il fut inspiré aussi par des considérations d'ordre politique.

A cette date, en effet, il avait à lutter, pour affermir sa puissance, contre l'évêque Sigefroy, de la maison de Bellême, que les intrigues d'ambitieux voisins, les seigneurs de Bellême, les comtes de Vendôme & d'Anjou, étaient parvenues à placer sur le siège épiscopal du Mans. Or, pour se rendre plus indépendant de l'évêque & du chapitre diocésain, Hugues avait intérêt à leur opposer, dans *son* chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, un pouvoir ecclésiastique rival, soumis à son influence exclusive. De même, en se constituant le gardien des reliques de sainte Scholastique, si chères aux Manceaux, en conservant dans sa forteresse la châsse, considérée comme le *palladium* de la cité, il s'assurait un appui moral précieux, il se donnait aux yeux des habitants un mérite & un honneur qui pouvaient l'autoriser à résister plus librement à l'évêque. A tous égards, cette revendication des reliques de sainte Scholastique par le comte du Maine était bien conforme aux mœurs

(1) Le chanoine Poirier, *Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique*, (1738), publiée dans la *Province du Maine* de 1846 & la *Semaine du fidèle du diocèse du Mans* de 1875 (13e année, nos 33, 36, 37, 40 & 42) ; — Maulny, *Observations sur la paroisse du Grand-Saint-Pierre*, dans l'*Almanach du Maine*, de 1759 ; — Pesche, *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, t. V, 530, d'après le chanoine Morand.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de la Couture*, publié par les Bénédictins de Solesmes, 1881, in-4° ; — Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans*.

féodales ; elle contribua peut-être à développer le caractère *civil* que devait présenter plus tard au Mans le culte de la sainte.

Quoiqu'il en soit, le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, généreusement doté par Hugues Ier de plusieurs terres & seigneuries (1), est, dès le XIe siècle, une importante corporation. Ses dix-neuf membres sont à la nomination des comtes, ses défenseurs & ses patrons ; plus d'une fois il apparaîtra, dans l'histoire du diocèse, comme l'antagoniste du chapitre cathédral.

Dès le XIe siècle aussi, la fête de sainte Scholastique est célébrée avec une solennité exceptionnelle dans l'église Saint-Pierre-la-Cour. Par suite d'une confraternité dont l'origine semble remonter à l'épiscopat d'Avesgaud, 995-1035, ou de l'un de ses premiers successeurs, les moines de la Couture y viennent chaque année, le 10 février, assister à l'office & « tenir le chœur », conjointement avec les chanoines de la collégiale (2).

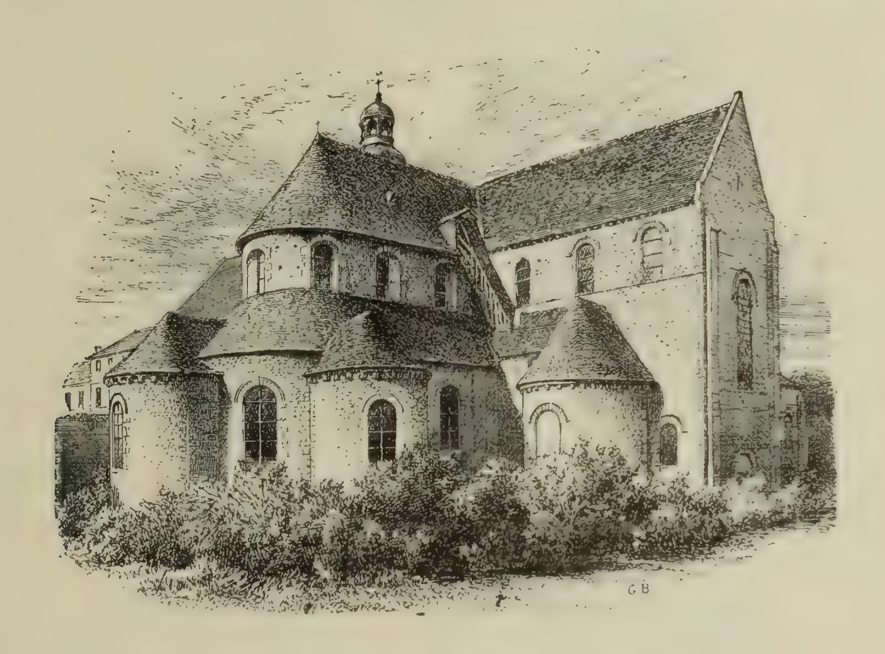
C'est à cette époque, d'autre part, qu'à côté des deux célèbres abbayes d'hommes de Saint-Vincent & de la Couture, déjà soumises à la règle de saint Benoît, se relève au Mans, du temps de l'évêque Gervais, 1035-1055, l'antique abbaye du Pré qu'une pieuse femme, nommée Lezeline, rebâtit pour des religieuses. Ainsi que toutes les moniales bénédictines, les nouvelles religieuses considèrent sainte Scholastique comme la mère & la patronne de leur Ordre. Le culte spécial qu'elles lui rendent à ce double titre vient fortifier la dévotion des habitants du Mans & l'accroître encore, en créant, non loin de Saint-Pierre-la-Cour, un autre centre de prières où revivent après plus d'un siècle

(1) Arch. de la Sarthe, G, 479, *Mémoire Savare ;* — Dom PIOLIN, *Histoire de l'église du Mans,* t. III, Pièces justificatives I, II & III.

(2) Dom PIOLIN, *Ibidem,* p. 70. La date de l'établissement de la confraternité similaire entre les moines de la Couture & les chanoines de la Cathédrale est précisée par une charte du 19 juin 1009, publiée dans le *Cartulaire de la Couture.*

les traditions de l'ancien monastère Sainte-Scholastique, & où la sœur de saint Benoît sera toujours invoquée avec une ferveur particulière.

Mais l'apaisement momentané, produit à la première heure par la constitution du régime féodal, ne devait pas être de longue durée. Les ambitions & les rivalités, inévitables avec une telle organisation, ne



L'ÉGLISE ABBATIALE DU PRÉ, AU MANS, EN 1880.
Dessin de M. G. Bouet, communiqué par M. Gabriel Fleury.

tardent pas à susciter des guerres locales aussi néfastes que jadis les invasions, & l'église, bâtie par le comte Hugues dans l'enceinte de son château, tombe peu à peu en ruines.

Les différents maîtres du Maine, fidèles à la politique du premier comte, continuent cependant à couvrir de leur protection le chapitre de Saint-Pierre, qui compte alors tour à tour parmi ses bienfaiteurs Guillaume le Conquérant, le rude vainqueur des Manceaux, & le comte Hélie de La Flèche, le courageux adversaire des ducs de Normandie.

Vers 1093, ce dernier relève l'église Saint-Pierre-la-Cour & l'agrandit au delà du rempart, aux dépens d'une tour d'enceinte & du fossé de la ville (1); quelques parties de cette reconstruction du XIe siècle ont subsisté jusqu'à nos jours, & demeurent facilement reconnaissables à leur petit appareil régulier (2).

Trois ans plus tard, le pape Urbain II lui-même, de passage au Mans les 16, 17 & 18 février 1096 (3), après le concile de Clermont où s'est décidée la première croisade, intervient en faveur des chanoines de Saint-Pierre. Il leur fait rendre des droits de prévôté usurpés par un seigneur, & leur confirme la restitution de l'église de Cormes, témoignant ainsi de ses hautes sympathies pour les gardiens des reliques de sainte Scholastique (4).

Il est donc permis de croire que, malgré les guerres féodales, ces précieux ossements, doublement sauvegardés par l'autorité de si illustres bienfaiteurs & par la piété des Manceaux, eussent échappé aux dangers de cette période troublée, sans une terrible catastrophe qui vint tout à coup, dans la première moitié du XIIe siècle, détruire presque entièrement la vieille cité du Mans.

(1) L'emplacement de cette tour & du fossé avait été donné au chapitre de Saint-Pierre quelques années auparavant par Guillaume le Conquérant. (*Mémoire Savare,* d'après une charte du XIe siècle.) L'église franchit alors le rempart gallo-romain qui en cet endroit disparut sous la masse de l'édifice; tout auprès s'ouvrait une poterne, appelée au XIIIe siècle, *la poterne sous l'église Saint-Pierre.*

(2) Ces parties du XIe siècle sont surtout visibles du côté de la rue des Fossés Saint-Pierre. Voir l'abbé R. Charles, *Guide du touriste dans la Sarthe,* Le Mans, 1880, p. 55; — *L'enceinte gallo-romaine du Mans,* le Mans, 1882, p. 61; — *Bulletin monumental,* même année, p. 86.

(3) C'est par erreur que dom Piolin a donné les 16, 17 & 18 mars comme date du séjour d'Urbain II au Mans. Voir Jaffé, *Regesta pontificum romanorum,* sub an. 1096; — L'abbé R. Crégut, *Le Concile de Clermont en 1095,* Clermont-Ferrand, 1895, in-8°; — *Urbain II dans le Maine,* dans la *Semaine du fidèle,* du 5 août 1882; — L'abbé Chambois, *Le pape Urbain II dans le Maine (Province du Maine,* 1896, p. 50).

(4) *Mémoire Savare;* — Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* t. III, pièces justificatives.



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-LA-COUR, AU MANS

Côté des Bas-Fossés.

Dessin de M. G. Bouet. (*Bulletin monumental* de 1880.)

Le 3 septembre 1134, un effroyable incendie, allumé par la foudre & propagé par le grand nombre des constructions en bois, ravagea la ville & ses faubourgs depuis le Pont-Perrin jusqu'à l'évêché. La plupart des églises, y compris la cathédrale, furent brûlées ; à grand'peine parvint-on à sauver le corps de saint Julien & à le transporter à l'abbaye Saint-Vincent. Depuis la fondation de la cité, jamais l'histoire n'avait eu à raconter un malheur aussi affreux.

L'église Saint-Pierre-la-Cour ne pouvait être épargnée. Au milieu du désordre général, les reliques de sainte Scholastique furent atteintes par les flammes & en partie consumées. Des cendres seulement, au dire d'Orderic Vital, auraient été recueillies dans les ruines (1) ; d'après les traditions locales, plusieurs ossements & des fragments de la châsse primitive furent aussi sauvés (2).

La perte était irréparable, particulièrement cruelle pour les Manceaux qui virent dans ce désastre un châtiment, trop bien justifié peut-être. Avec le regrettable larcin de la reine Richilde, elle explique comment Le Mans, après avoir eu l'honneur de posséder presque entier le corps de sainte Scholastique, n'en conservera dans les temps modernes que des restes peu considérables.

Les comtes du Maine, tout au moins, eurent à cœur de relever de nouveau le sanctuaire de la patronne du Mans. Le roi d'Angleterre, Henri II, comte d'Anjou & du Maine, rebâtit, en 1175, l'église Saint-

(1) « Ossa quoque sanctæ Scholasticæ Virginis, cum multis aliis reliquiis incensa sunt, & post incendium cineres in locis suis a religiosis perscrutatoribus inventi sunt. » Orderic Vital, *Hist. eccles.*, lib. XIII, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, XII, p. 753 ; — *Mémoire Savare ;* — Mabillon, *Vetera analecta :* « Anno quoque Domini millesimo centesimo xxxiiii, luna xiiii, iii nonas septembris, viii ordinationis Guidonis, tota Cenomannensis civitas, cum omnibus ecclesiis quæ intra muros continebantur, evanuit in favillas. » *Gesta Guidonis*, p. 340. — Voir aussi Bibl. du Mans, Ms. 224, fol. 110.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 338 v°.



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-LA-COUR, AU MANS

Côté du Pont-Neuf.

Dessin de M. G. Bouet (*Revue historique et archéologique du Maine* de 1881.)

Pierre-la-Cour ; à l'exemple de son père Geoffroy Plantagenet, il combla d'autant plus le chapitre de ses faveurs qu'il en était l'abbé & le premier chanoine (1).

Au XIIIe siècle, ce chapitre trouve une énergique & célèbre protectrice dans la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, devenue dame du Mans, qui habite alors le palais des comtes du Maine, & soutient, avec l'appui du pape & du peuple bien souvent unis pour la défense des opprimés, des luttes dramatiques contre l'évêque, le chapitre cathédral & le monde féodal tout entier (2). Une alliance intime s'établit entre les chanoines de Saint-Pierre, trop ambitieux parfois dans leurs prétentions d'indépendance, & la vaillante princesse, dont le souvenir, après six siècles, demeure toujours populaire au Mans (3). Certains détails autorisent même à penser que Bérengère de Navarre, si pieuse & si charitable, partagea très effectivement la dévotion de ses sujets envers sainte Scholastique.

Non seulement, dès l'année 1208, elle se préoccupe de constituer les ressources nécessaires pour embellir encore l'église qui possède ses reliques (4) ; non seulement elle y assiste souvent aux offices & daigne

(1) Un passage des *Chroniques d'Anjou,* publiées par MM. Marchegay & Salmon, nous montre Geoffroy Plantagenet assistant aux fêtes de Noël dans son église Saint-Pierre-la-Cour, « quæ Cenomannorum comitum proprie capella est », & où étaient accourus pour la solennité « principes provinciarum ceterorumque militum non minima multitudo », p. 274.

(2) Voir Henri Chardon, *Histoire de la reine Bérengère,* Le Mans, Monnoyer, 1866, in-8 ; & *Mémoire Savare.*

(3) Voir notre notice sur *La maison dite de la reine Bérengère au Mans,* Le Mans, 1892.

(4) « En 1208, la reine Bérengère donna aux chanoines de Saint-Pierre le revenu de la première année de chaque prébende, *parce que l'église avait besoin d'être rebâtie :* c'est ce qui se lit sur un ancien secrétariat de ladite église, en l'an 1208. » *Hist. de la relique de sainte Scholastique.* Ce don a fait dire au chanoine Savare, dans son *Mémoire,* & à plusieurs autres historiens, que la reine Bérengère avait reconstruit l'église Saint-Pierre en 1208. Mais des dons analogues ayant été renouvelés au chapitre dans tout le cours du siècle, il nous paraît plus probable que la reconstruction ne fut entreprise que postérieurement.

présider elle-même, dans l'enceinte extérieure de cette église, un duel judiciaire fameux (1), mais une lettre du pape Honorius III, du 1er février 1223, nous montre la belle & gracieuse suzeraine suivant elle-même à pied, en tête d'une foule considérable, la châsse de sainte Scholastique que portent le dimanche des Rameaux à la cathédrale, *suivant la coutume*, les chanoines de Saint-Pierre (2).

A défaut de documents plus explicites, le fait prouve qu'il était d'usage, dès le commencement du XIIIe siècle, de faire des processions solennelles avec la châsse de sainte Scholastique. Ces processions, plus tard si multipliées, devaient être déjà fréquentes, car un acte de 1246 oblige le doyen de Saint-Pierre « à fournir des clercs pour porter la châsse, *in processionibus ut ipsa die qua portatur capsa* », & à payer à chacun deux *mansois* par jour (3).

A cette époque, la dévotion des Manceaux à sainte Scholastique commence à s'affirmer sous une autre forme caractéristique, par leur empressement à donner son nom à leurs filles. Plus d'une fois, le pré-

(1) « La vigile de la Saint-Barthélemy de l'an 1216. » Le CORVAISIER, *Histoire des évesques du Mans*, p. 477.

(2) Bibl. Nationale, Fonds Moreau, 1182, p. 221. *Lettres manuscrites d'Honorius III :* « Honorius... dilectis filiis... abbati Sancte Genovefe & magistris G. Cornuto, decano, & G. Peverel, archidiacono Parisiensi, salutem. Dilecti filii... decanus & capitulum Sancti Petri de Curia Cenomanensis sua nobis petitione monstrarunt... Et cum prædicti decanus & capitulum diebus statutis, ad majorem ecclesiam, secundum consuetudinem, processionaliter accessissent, & capitulum ipsius majoris ecclesie benigne admittentes ipsas communicassent eisdem, *tandem ipsis de more in Dominica Palmarum ad eamdem majorem ecclesiam corpus beate Scolastice processionaliter deferentibus, prefata regina processionem ipsam cum magna populi multitudine comitante,* episcopus & capitulum supradicti eos admittere recusantes eis valvas ecclesie in faciem precluserunt, in ipsorum confusionem & prejudicium & scandalum plurimorum. » Ce fait se rattache à l'un des épisodes les plus tragiques des luttes de Bérengère contre le chapitre de Saint-Julien.

(3) *Mémoire Savare*, p. 331 : Sentence arbitrale entre le doyen & les chanoines de Saint-Pierre-la-Cour, rendue par Herbert de Tucé, & Concordat de 1229 entre l'évêque Maurice & le chapitre au sujet de l'assistance aux processions.

nom de Scholastique se rencontre dans les cartulaires des XII[e] & XIII[e] siècles, noblement porté par des femmes chrétiennes (1), & le représentant d'une des plus anciennes familles féodales du Maine, le seigneur de Monthibault, à Saint-Jean d'Assé, dédie à sainte Scholastique la chapelle de son manoir qu'il a fait construire, en 1204, avec l'autorisation du chapitre de la cathédrale (2). Vers le même temps, un récit local de la translation des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique d'Italie en France prend place dans plusieurs manuscrits de l'église du Mans & de l'abbaye de la Couture, preuve évidente de l'intérêt que suscite alors cette question (3).

Bien mieux, en 1256, pendant l'épiscopat de Guillaume Roland, une nouvelle communauté de femmes s'étant établie dans la ville du Mans

(1) L'abbé DENIS, *Cartulaire de Saint-Hippolyte de Vivoin*, Paris, 1894, in-4°, p. 131, 150, 153 & 156 : « XII[e] siècle, Carta de rebus datis prioratui sancti Martini Cenomanensis a *Scholastica*, uxore Guarini Rustici. — 1182, De hiis que *Scholastica*, uxor Guarini Juliani, nobis dedit. » — *Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber albus Capituli*, Le Mans, 1869, in-4° : « Avril 1240 ou 1241, *Scholastica*, uxor Egidii ». — H. CHARDON, *Hist. de la reine Bérengère*, p. 64 : « 1246, *Scholastique*, veuve de Julien Laurent. — L'abbé Robert CHARLES, *Saint Guingalois de Château-du-Loir*, Mamers, 1879, in 8°, p. 31 & 103 : « 1209, *Scolastica*, uxor Guillelmi La Corne ». &c.

(2) *Notes* de M. l'abbé Coutard, curé de Vallon. — Dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans*, V, 59. — Foulques de Monthibault & son fils Jehan seront tués à Azincourt, en 1415. Le château de Monthibault, d'origine très ancienne, était le centre d'une terre considérable. Nous aurons occasion plus loin de reparler de cette chapelle de Monthibault.

(3) Bibl. du Mans, Ms. 227, *Vies de Saints*, fol. 18 à 21 : *Advectio sancti Benedicti et sancte Scholastice virginis*, XI[e] au XII[e] siècle, prov. de la Couture ; Ms. 224, *Actus pontificum cenomanensium*, &c., XIII[e] siècle. — Ces deux récits sont identiques & reproduisent exactement, comme on l'a dit au chapitre III la version mancelle de la tradition. — D'autre part, la bibliothèque d'Angers conserve sous le n° 723 & sous le titre de *Vitæ SS.* [*Vie de sainte Scholastique*], un manuscrit du XIII[e] siècle, in-4°, qui contient, au folio 110, un sermon sur la virginité avec la mention postérieure « *Sanctæ Scholasticæ* », & au folio 62, une vie de sainte Scholastique d'après les *Dialogues de S. Grégoire*. Elle possède en outre, sous le n° 733, un autre manuscrit intitulé : *Translation de saint Benoît et de sainte Scholastique* [d'après Adrevald].

sous le nom de *Filles-Dieu,* les fondatrices n'hésitent pas, pour s'assurer sans doute les sympathies de la population, à se présenter comme les héritières directes du monastère primitif de Sainte-Scholastique. D'après des traditions soigneusement entretenues par elles, en effet, les Filles-Dieu du Mans n'auraient été que la réunion, sous la règle de saint Augustin, de quelques religieuses chargées de la lingerie de Saint-Pierre-la-Cour, qui auraient succédé à celles du premier monastère dispersées par l'invasion normande, & perpétué la vie monastique autour des reliques de sainte Scholastique (1).

Cette prétention, il faut le reconnaître, n'est confirmée par aucun texte contemporain, & il n'est nullement prouvé, comme nous l'avons vu, que le couvent des Filles-Dieu, situé à son origine entre le Pont-Neuf & la place de l'Éperon, « sur le bord des Petits-Fossés », ait occupé l'emplacement de l'ancien monastère Sainte-Scholastique. A bien des titres, les Bénédictines de l'abbaye du Pré étaient plus en droit de se dire les véritables représentantes des religieuses auxquelles avaient été confiées jadis les reliques de leur patronne ; car elles suivaient la même règle que sainte Scholastique &, à défaut de la situation topographique, leurs traditions monastiques les rattachaient plus directement que tout autre Ordre à la sœur de saint Benoît (2). L'origine légendaire des Filles-Dieu n'en est pas moins intéressante pour notre sujet :

(1) Bibl. Nationale, Fonds latin 12780; ancien Saint-Germain, latin 580, *Miscellanea monastica,* fol. 479 & 480 : *Des moynesses Sainte-Marie du Mans,* document précédemment cité ; — Le Corvaisier, *Hist. des évesques du Mans,* p. 518 ; — Pesche, *Dictionnaire,* III, p. 371. — R. P. Balthazar de Bellême, *Manuscrit 275* de la bibl. de Rennes (1662) : « Les Filles de Dieu furent mises où elles sont sous S. Bérar évesque du Mans, environ l'an 660 ; c'étaient des filles dévotes qui blanchissaient les linges de l'église & des prestres. »

(2) Un don important fait aux chapelains de Saint-Pierre-la-Cour, au mois de mai 1233, par Agnès de Tucé, abbesse du Pré, nous semble confirmer l'existence à cette époque de liens particuliers entre les Bénédictines du Pré & le sanctuaire de Sainte-Scholastique.

c'est un témoignage incontestable des souvenirs qu'avait laissés l'ancien monastère Sainte-Scholastique & des avantages qu'il y avait toujours à s'abriter sous le vocable de cette sainte.

Les moines de la Couture de leur côté honoraient sainte Scholastique avec une piété toute filiale. Ils paraissent même avoir tenu à honneur de la représenter quelques années plus tard, au rang des vierges, dans la troisième voussure du magnifique portail de leur église abbatiale (1). Œuvre remarquable de la sculpture française du XIII[e] siècle, cette statue assise, d'un mètre de hauteur, ne se distingue pas seulement par la pureté des lignes : elle révèle chez l'imagier qui en fut l'auteur une expérience consommée & une science profonde des raccourcis.

Malgré la pénurie regrettable des documents, on est en droit de conclure de ces premiers indices que le culte de sainte Scholastique est très répandu & très général dans la ville du Mans pendant le moyen âge ; sans aucun doute, la plupart des pieuses coutumes que nous rencontrerons dans la suite existent déjà en germe. De plus, les ressources du chapitre se sont si heureusement accrues depuis la reine Bérengère, que l'église Saint-Pierre-la-Cour se transforme une dernière fois par la reconstruction du chœur (2).

L'édifice présente dès lors, au XIV[e] siècle, son aspect définitif. La

(1) « Le troisième cercle est rempli par des vierges qui ont les mains jointes dans l'attitude du recueillement & de la modestie. Toutes sont vêtues uniformément à l'exception de la première (à droite), dont le costume est celui d'une religieuse. C'est sans doute sainte Scholastique qui, parmi les vierges, avait droit à une distinction de la part des Bénédictins du Mans, comme sœur de saint Benoît & patronne de la ville. » L'abbé LAUNAY, *Recherches archéologiques sur les œuvres des statuaires du moyen âge dans la ville du Mans,* Le Mans, 1852, in-8, p. 48 ; — L'abbé E. DUBOIS, *L'église N.-D. de la Couture au Mans,* Mamers, 1889, in-8, p. 29.

(2) *Mémoire Savare :* Dons faits à la fabrique de Saint-Pierre, en 1289, par Marguerite, reine de Jérusalem & de Sicile, comtesse de Tonnerre & du Maine, & en 1299, par Charles, roi de Jérusalem & de Sicile, duc de Pouille, prince de Capoue, comte d'Anjou & de Forcalquier.



STATUE DU XIIIe SIÈCLE, ÉGLISE DE LA COUTURE AU MANS

Cliché de M. Renouard, d'après un moulage de M. Gaulier.

tour & la nef, à ouvertures cintrées, sont du XIIe siècle avec des restes du XIe dans les soubassements & les murailles (1). Le chœur se termine par un chevet droit & est éclairé par des fenêtres à meneaux : le lambris, de forme ogivale, est recouvert d'une charpente hardie au comble très élevé (2). Sous le chœur, s'ouvre une belle crypte, récemment construite, dont les voûtes sont portées par des colonnes avec chapiteaux à ornementation végétale, & où l'on descend par un élégant escalier. A l'extérieur, le gros œuvre est renforcé de solides contreforts en moyen appareil de grès & à nombreux ressauts (3). Mieux protégée que l'église supérieure, la crypte subsistera jusqu'à nos jours & demeurera la partie la plus remarquable du monument occupé aujourd'hui par l'enseignement municipal.

La guerre de Cent Ans & l'invasion anglaise, si cruelles pour le Maine, viennent malheureusement comprimer le grand mouvement religieux & architectural que le XIIIe siècle a vu naître. A plusieurs reprises, elles interrompent même les cérémonies & obligent à modifier l'itinéraire des processions (4). Ce n'est qu'après la délivrance de la province que les Manceaux peuvent enfin honorer leur patronne en toute liberté.

Il est peu d'époques, dans l'histoire du pays, aussi actives & aussi fécondes que la seconde moitié du XVe siècle. A peine les Anglais ont-ils évacué Le Mans en 1448, que les populations, joyeuses & confiantes,

(1) Les parties supérieures de la nef dataient très vraisemblablement de la reconstruction de 1175, par Henri II, qui peut-être n'avait été que partielle, ce qui expliquerait celle du chœur au siècle suivant.

(2) Arch. municipales du Mans, 21, *Lettre de M. Tournesac*, du 14 juin 1861.

(3) L'abbé Tournesac, dans la lettre ci-dessus, attribue au XIIIe siècle le chœur de Saint-Pierre-la-Cour. L'abbé Charles, dans le *Bulletin monumental*, de 1880, l'attribue au XIVe, ainsi que la crypte inférieure & le renforcement du gros œuvre par les contreforts à ressauts. D'après l'étude des textes & du monument, nous serions porté à concilier les deux opinions en adoptant pour date des travaux le commencement du XIVe siècle.

(4) Arch. de la Sarthe, G, 18.

se remettent à l'œuvre avec une ardeur patriotique. Les familles se reconstituent, les fortunes se refont, les institutions locales reprennent vigueur, le peuple, délivré de l'invasion étrangère & des entraves du régime féodal, respire en paix, travaille & reconquiert une prospérité inconnue, par la culture des terres depuis longtemps abandonnées.

Avec la paix & l'ordre matériel, les mœurs s'adoucissent & s'épurent ; la foi se ranime & s'affirme. Tous se souviennent de l'intervention providentielle de Jeanne d'Arc dont l'évêque du Mans, Martin Berruyer, est l'un des premiers & des plus éloquents champions (1). Tous se souviennent de l'attitude si française du clergé manceau en présence de l'ennemi (2). Le sentiment religieux semble alors inséparable de l'idée de nationalité, & un élan de pieuse reconnaissance s'empare des âmes au lendemain de ce miraculeux triomphe de la patrie française.

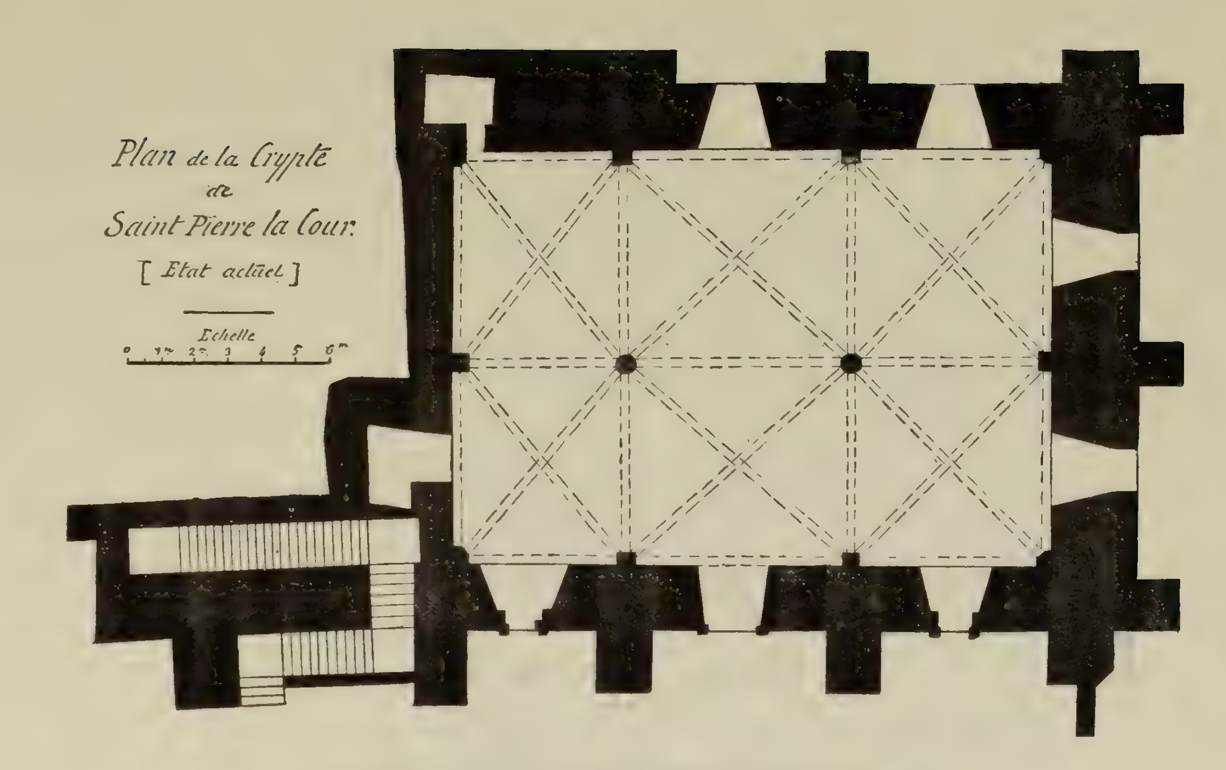
Fidèles à leurs traditions séculaires, les habitants du Mans, après avoir établi une procession commémorative de leur délivrance, se pressent plus nombreux encore aux pieds de saint Julien, l'apôtre du diocèse, & de sainte Scholastique, devenue depuis longtemps pour eux, par droit de conquête & par droit d'adoption, une sainte *nationale*. De même que les chanoines de la cathédrale viennent de le faire par l'établissement des *grands pardons* de saint Julien (3), ceux de Saint-Pierre-la-Cour s'empressent de favoriser & de régulariser l'expansion du sentiment populaire.

Le 11 juillet 1464, dans une solennelle séance, tenue le jour même de la fête de la translation, ils érigent dans leur église une confrérie

(1) *Mémoire de Martin Berruyer, évêque du Mans, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, traduit & publié par le R. P. dom Heurtebize & Robert Triger, Le Mans, 1894, in-8°.

(2) Voir Siméon Luce, *Le Maine sous la domination anglaise*, Paris, 1878, in-8° ; — L'abbé R. Charles, *L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428*, Mamers, 1889, in-8°.

(3) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, V, p. 166.



PLAN DE LA CRYPTE DE SAINT-PIERRE-LA-COUR, AU MANS

d'après les documents communiqués par M. Morancé, architecte-voyer de la ville du Mans.

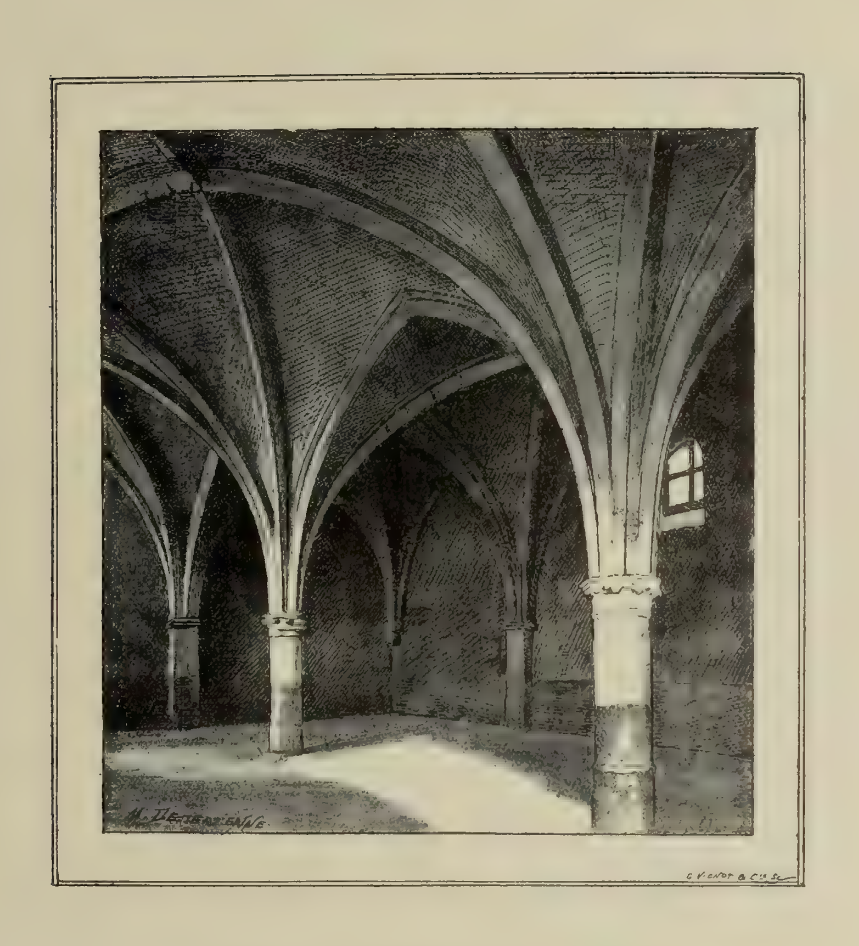
spéciale de Sainte-Scholastique, parallèle pour ainsi dire à celle de Saint-Julien.

Aux termes de l'acte d'institution, aujourd'hui conservé aux archives paroissiales de Saint-Benoît (1), cette confrérie est inspirée par le zèle pour la gloire de Dieu & le salut des âmes, & par le désir de développer, au moyen de la prière en commun, toujours plus efficace que la prière individuelle, la dévotion à sainte Scholastique. Elle a pour but particulier d'obtenir, par l'intercession de cette sainte, la paix, la concorde & l'union dans la charité chrétienne. Elle est érigée, à perpétuité, en l'honneur du Dieu tout-puissant, de sa mère la Vierge Marie, des bienheureux Pierre & Paul, patrons de l'Église, & de sainte Scholastique, proclamée, après le Christ, la tête de ce corps mystique.

Tout fidèle de l'un & l'autre sexe, sans distinction de classe ni d'état, est appelé à en faire partie & à participer aux prières de la confrérie, en versant à son entrée, entre les mains du procureur, une somme de dix deniers tournois, & chaque année, le jour de la translation, une autre somme de cinq deniers. Ces offrandes ont pour objet de subvenir aux frais des messes & luminaires ; elles donnent en outre le droit de choisir pour lieu de sépulture l'église Saint-Pierre-la-Cour.

En attendant mieux, *quousquam melius fieri possit,* le chapitre décide que le lundi de chaque semaine une messe de sainte Scholastique avec procession sera célébrée après matines, au son de la cloche, à l'autel de la sainte ; que le jour de la translation, 11 juillet, & le 10 février, jour de la fête de sainte Scholastique, il sera chanté une grand'messe solennelle & fait une procession avec la châsse, à l'extérieur de l'église, si le temps le permet ; enfin, que le lendemain des deux fêtes, des messes seront dites à l'autel de sainte Scholastique pour les membres vivants & défunts de la confrérie.

(1) Cet important document a été analysé seulement jusqu'ici dans la *Semaine du fidèle* des 13 juillet 1872 & 14 juillet 1877.



CRYPTE DE SAINT-PIERRE-LA-COUR, AU MANS

d'après une photographie de M. Couturier, du Mans.

Dans le but de mieux accentuer sans doute l'importance de la nouvelle institution, l'acte d'érection est signé non seulement de tous les chanoines de Saint-Pierre, mais de plusieurs autres notabilités ecclésiastiques de la ville. Parmi les premiers se trouvent le doyen du chapitre, Mathieu Veau, les chanoines Nicolas Dubreil, Olivier Engoulevent, Pierre Le Bourdays, Jacques Alote, Pierre Le Sassier, Michel Robelier, Jean Duparc; parmi les seconds, MM[es] Michel Maden, curé de Saint-Benoît, Adam Dumès, curé de la paroisse du Crucifix de Saint-Pierre-la-Cour, Jean Trochon, curé de Saint-Germain, &c.

La délibération capitulaire est ensuite soumise à l'évêque du Mans, Martin Berruyer, qui s'empresse de l'approuver, en autorise la publication dans tout le diocèse, & accorde quarante jours d'indulgences à chacun des confrères.

L'érection de cette confrérie, intéressante à bien des titres, est un point de repère précieux dans l'histoire du culte de sainte Scholastique, que des documents abondants nous permettront désormais de mieux connaître. C'est un témoignage éclatant de la dévotion des Manceaux envers leur patronne, à la dernière heure du moyen âge & à l'aurore des temps modernes, le fruit de la piété des générations passées qui l'ont préparé, en même temps qu'une source nouvelle de ferveur pour les générations futures.

En outre, l'acte du 11 juillet 1464 révèle quelques détails essentiels, assurément antérieurs au XV[e] siècle. Il nous apprend par exemple qu'il existait dans l'église Saint-Pierre-la-Cour un autel spécial dédié à sainte Scholastique, que ses reliques étaient renfermées dans une châsse d'argent placée au chevet de l'église, derrière le maître-autel, & que tous les ans, le jour de la translation, il y avait chapitre général comme aux fêtes les plus solennelles. Il fournit aussi aux chanoines de Saint-Pierre l'occasion d'affirmer officiellement, pour la première fois à notre connaissance, leurs traditions historiques au sujet de la translation du

corps de sainte Scholastique qui, d'après eux, a été apporté miraculeusement, du temps de l'évêque Béraire & à la suite d'une révélation divine, du Mont-Cassin au Mans.

Le chapitre de Saint-Pierre aura soin désormais de rappeler chaque année, dans ses *Registres capitulaires,* conservés depuis 1469, ces traditions dont il était très fier. Elles sont, comme on le voit, rigoureusement conformes à la version des *Actes des évêques du Mans,* tenue alors pour indiscutable, & elles se perpétueront jusqu'à l'époque contemporaine dans l'histoire religieuse du diocèse (1).

Enfin l'établissement, par la délibération capitulaire de 1464, des deux processions annuelles du 10 février & du 11 juillet est très importante à remarquer comme l'origine liturgique de la grande procession de la translation, à laquelle les événements postérieurs donneront le caractère d'une véritable institution municipale.

Dès son érection, la confrérie de Sainte-Scholastique nous apparaît très vivante & très prospère. De 1469 à 1473, elle a pour administrateur Me Jean Martel, secrétaire & procureur du chapitre (2). Tous les ans, deux ou plusieurs chanoines sont chargés de recevoir ses comptes. Le chapitre désigne en outre l'un de ses vicaires pour célébrer chaque lundi la messe des confrères. En 1470, Me Pierre Le Royer reçoit de ce chef une somme de cinquante sols tournois, & une pieuse chrétienne, qui fait probablement partie de la confrérie, la femme de Jean Alote, lègue en mourant une riche nappe à l'autel de sainte Scholastique ; le

(1) Au xve siècle, la translation de saint Benoît & de sainte Scholastique se trouve également mentionnée, à la date du 11 juillet, dans les livres liturgiques de la cathédrale du Mans. Voir bibl. Nationale, F. lat., nos 1302, 867.

(2) Me Jean Martel, secrétaire du chapitre & curé de Marigné, qu'il ne faut pas confondre avec un autre prêtre du même nom que nous retrouverons au chapitre suivant, mourra en 1503, « plus qu'octogénaire ». Il sera enseveli dans la nef de Saint-Pierre-la-Cour. Son épitaphe a été publiée par M. Etoc-Demazy, dans son *Essai sur les sépultures du Mans,* Le Mans, Monnoyer, 1836, in-18, p. 63.

chapitre reconnaissant décide qu'un *Subvenite* sera récité pour le repos de son âme à l'issue de la messe de la confrérie (1).

Cette même année 1470, un premier texte fait enfin connaître le motif de la dévotion des Manceaux à sainte Scholastique. La nature humaine, en effet, reste toujours quelque peu égoïste jusque dans les manifestations de sa confiance, & il est rare que les saints eux-mêmes puissent acquérir une grande popularité autrement que par des bienfaits tangibles. Or sainte Scholastique était invoquée tout d'abord, paraît-il, & avec succès, pour obtenir du ciel un temps favorable aux biens de la terre.

Au mois d'octobre 1470, le temps n'étant pas au gré des habitants du Mans, l'évêque ordonne une procession générale qui doit venir, le dimanche 14, à l'église Saint-Pierre-la-Cour, & il fait prier le chapitre par ses vicaires généraux d'y porter la précieuse châsse de sainte Scholastique (2). Cet usage était assurément d'origine bien antérieure; il semble même que parfois le chapitre de Saint-Pierre en ait déjà pris l'initiative en dehors de l'évêque, *à la sollicitation des habitants* (3).

L'influence, ainsi attribuée à la sœur de saint Benoît sur la disposition du temps, s'explique facilement par le souvenir de la pluie mira-

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 5 v°, 43 v° & 44, 80, 81, 137 v°, &c.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 55 v°. Au xv[e] siècle, de grands débats au sujet des processions s'élèveront entre les évêques Adam Chatelain & Martin Berruyer, d'une part, & le chapitre de Saint-Pierre, d'autre part. M. L. Brière, archiviste de la *Société historique et archéologique du Maine*, possède dans sa riche collection un curieux dossier sur ces débats & les transactions qui les terminèrent; mais il n'y est fait aucune mention des processions particulières de sainte Scholastique.

(3) Pesche, dans son *Dictionnaire*, V, p. 531, affirme en effet que Martin Berruyer avait considéré, comme une usurpation de pouvoir de la part du chapitre de Saint-Pierre, le fait d'avoir prescrit une procession *à la sollicitation des habitants*, pour obtenir la cessation du mauvais temps.



FRAGMENT DU TABLEAU DU COURONNEMENT DE LA VIERGE, PAR LORENZO MONACO. XIVe SIÈCLE

Musée des Offices à Florence. Photographie de M. E. Alinari.

culeuse due à ses prières lors de sa dernière entrevue avec son frère. Jusqu'à nos jours, elle demeurera l'une des principales « spécialités » de la patronne du Mans & l'une des grandes causes du développement de son culte. Essentiellement agricoles, les populations de la banlieue avaient un intérêt considérable à obtenir de la miséricorde divine un temps favorable aux récoltes. Il n'est pas étonnant dès lors qu'elles aient éprouvé une tendance toute particulière à invoquer & à honorer une sainte, qui jouissait, dans l'opinion des siècles de foi, du privilège de faire pleuvoir ou luir le soleil à volonté. Touchée d'une confiance aussi naïve que sincère, la vierge de Plumbariola daigna plus d'une fois, comme nous le verrons dans la suite, écouter les prières du peuple auquel la Providence avait confié ses restes mortels. Il n'en fallait pas davantage pour lui donner un immense crédit dans sa bonne ville du Mans.

A la veille de la Renaissance, elle y règne, on peut le dire, en souveraine : en même temps que les hommages des humbles & des simples, elle y reçoit ceux des princes & des plus hauts personnages.

Au milieu d'octobre 1471, la vieille cité tout entière est en liesse, dans l'attente d'un mémorable événement. Le comte du Maine, Charles IV d'Anjou, doit y faire sous peu sa première entrée, depuis la délivrance de la province, & venir y passer quelques jours près de l'évêque son beau-frère, Mgr Thibault de Luxembourg.

Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile, Louis II, est le frère du roi René, de Louis III & de Marie d'Anjou, reine de France, femme de Charles VII : il a épousé en premières noces la duchesse de Sessa, Cobelle Ruffo, d'une des plus illustres maisons d'Italie (1), & en secondes noces Isabeau de Luxembourg. Gens d'église & bourgeois

(1) Voir Comte G. de Montgrand de la Napoule, *Histoire généalogique de la maison Ruffo*, Marseille, 1880, gr. in-8°.

rivalisent d'enthousiasme dans les préparatifs de la réception, à laquelle ils s'efforcent de donner un grand éclat (1).

Plus que tous les autres, les chanoines de Saint-Pierre-la-Cour ont à cœur de recevoir dignement Charles d'Anjou qui est, comme ses prédécesseurs, leur patron & collateur. Dès le 30 juillet, ils ont résolu de lui envoyer une députation à Château-du-Loir, où il séjourne alors, pour lui présenter les hommages & les devoirs du chapitre. La députation est revenue si satisfaite du bienveillant accueil qu'elle a reçu du comte, le dimanche 4 août, que le chapitre a fait célébrer en reconnaissance, le mercredi 7, une grand'messe & une procession avec la châsse de sainte Scholastique, « pour la conservation de l'âme & du corps » de son gracieux seigneur (2).

Le mercredi 30 octobre, jour de l'arrivée de Charles d'Anjou, est donc, pour les chanoines de Saint-Pierre, une grande & joyeuse fête dont ils s'empressent de consigner le souvenir sur leurs registres (3). Le comte, qu'accompagnent le capitaine de la ville & du château du Mans, les officiers de sa maison & la noblesse du pays, est reçu par le clergé & le peuple qui se sont portés à sa rencontre en dehors des

(1) Landel, *Joyeux avènement du comte Charles III en sa ville et cité du Mans,* dans le *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* 1846, p. 41; — Anjubault, *Recherches sur la bourgeoisie et la commune municipale du Mans,* Le Mans, 1862, in-8°, p. 21. Ce comte est appelé tantôt Charles III, tantôt Charles IV, par suite d'une manière différente de compter.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 83 & 84.

(3) *Ibidem,* fol. 84 : « Anno Domini MCCCCLXXI, die mercurii penultima mensis octobris, illustrissimus & prepotentissimus princeps, dominus Karolus, comes Cenomanie, verus & indubitatus patronus & collator huius insignis & inclite ecclesie collegiate Sancti Petri de Curia Cenomanensis, cum magno comitatu tam virorum ecclesiasticorum collegialiter & processionaliter quam nobilium, burgensium, & populorum, hanc suam villam Cenomanensem honorifice & cum magna solemnitate ingressus & receptus. »



CHARLES, COMTE DU MAINE

d'après un portrait de la collection de M. A. Mautouchet.

murs. Le connétable lui présente les clefs de la cité ; le juge ordinaire du Maine, le procureur général des manans & habitants lui adressent des harangues. Puis le cortège fait son entrée par la Vieille-Porte, au bruit des décharges des bâtons à feu, arquebuses à croc & autres engins d'artillerie. Il passe sous plusieurs arcs de triomphe & se rend au palais épiscopal où le prince doit loger (1).

Une telle réception méritait les remerciements du comte. A peine installé, Charles d'Anjou se fait un devoir de visiter les sanctuaires de la ville & il songe en premier lieu à celui de sainte Scholastique, où l'on a prié pour lui avec tant d'empressement. Le samedi 9 novembre, le chapitre de Saint-Pierre est informé de sa prochaine visite ; il décide aussitôt de le recevoir avec les plus grands honneurs, & notamment de lui présenter la châsse de la patronne du Mans (2).

Le lundi suivant, 11 novembre 1471, fête de saint Martin d'hiver, le comte Charles arrive à cheval avec une suite brillante devant l'église Saint-Pierre. Il met pied à terre à l'entrée de la cour extérieure, fermée par des chaînes de fer & désignée pour ce motif sous le nom de *Chaînes de Saint-Pierre*. Le chapitre l'y attend, revêtu de ses plus beaux ornements. Le doyen, Mathieu Veau, lui présente un crucifix d'argent, qu'il baise « avec humilité & dévotion », pendant que les cloches sonnent à toutes volées. A la porte de l'église, on le revêt, en sa qualité de premier chanoine, d'un riche surplis, d'une chape d'or & de soie ; on lui offre l'eau bénite & on le conduit processionnellement au chœur, en chantant l'antienne à sainte Scholastique : *O felix commercium gloriosæ virginis Scholasticæ* (3).

(1) Landel, *Joyeux avènement du comte Charles*, &c. Cet article ne doit être suivi qu'avec réserve ; certains détails semblent inexacts & empruntés, par une confusion facile, à la réception de Charles V, en 1475.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 87.

(3) Nous donnons à l'appendice, d'après un bréviaire de 1693, le texte de cette

Le prince prend place dans la stalle du doyen & y entend une messe basse dite au maître-autel par l'un de ses chapelains. Après quoi, de son propre mouvement, raconte un texte contemporain, il s'avance au fond du chœur jusqu'à l'autel de saint Yves, sur lequel repose la châsse de sainte Scholastique. Il s'agenouille devant les précieuses reliques, prie quelques instants « avec respect & piété », baise la châsse très dévotement & offre en hommage à sainte Scholastique un écu d'or au coin du roi (1).

Ce pèlerinage princier, resté célèbre dans les annales locales, est le seul dont le récit nous ait été conservé avant les temps modernes. Il n'était pas cependant un fait exceptionnel. Bien au contraire, ce solennel hommage du comte du Maine nous apparaît comme la continuation d'une coutume antérieure, & nous sommes porté à croire que la patronne du Mans en reçut de semblables de la plupart des princes qui honorèrent la ville du Mans de leur visite, & parmi lesquels l'histoire compte plusieurs rois de France (2).

L'exemple de Charles d'Anjou, on peut l'affirmer du moins, produisit une salutaire impression sur le chapitre de Saint-Pierre & sur la population, frappée de l'éclat de la cérémonie. Chacune des années suivantes est marquée par un nouvel effort en l'honneur de sainte Scholastique. Les matines de sa fête sont célébrées avec une solennité plus

antienne à sainte Scholastique, dont nous aurons occasion de reparler si souvent dans la suite & qui ne fait plus partie de l'office actuel.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 87 v°. — C'est par erreur que M. Landel, dans l'article précité, place la visite du comte à Saint-Pierre le jour même de son entrée, mercredi 30 octobre. — Charles d'Anjou mourut deux ans plus tard, à Neuvy en Touraine, & fut enterré dans la cathédrale du Mans où son tombeau, œuvre de l'italien Francesco Laurana, se voit encore aujourd'hui. Voir aux Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 132 v°, & H. CHARDON, *Le tombeau de Charles d'Anjou à la cathédrale du Mans.*

(2) Louis XI notamment venait d'y séjourner du 18 novembre 1467 au 28 janvier suivant, & y avait donné des preuves nombreuses de sa dévotion à saint Julien.

grande (1). On donne aux enfants de chœur des tuniques neuves pour le jour de la translation (2). On réprime quelques abus relatifs à la messe hebdomadaire de la confrérie, qu'un vicaire est tenu désormais de chanter au pupître, sans qu'on puisse dire pendant ce temps aucune autre messe (3). Enfin, le 17 octobre 1472, le chanoine Bordier annonce l'intention de faire réparer à ses frais l'autel où repose la châsse, de telle manière qu'elle puisse être descendue & remontée plus facilement.

Sur sa demande, un de ses confrères, Me Pierre Le Bourdays, est désigné par le chapitre pour examiner le travail & s'entendre avec les ouvriers. Le devis est soumis à l'assemblée capitulaire & approuvé le 12 mars suivant. Il s'élève à la somme de seize écus & porte sur deux parties distinctes : un remaniement de l'autel & du tabernacle, une modification dans la disposition de la châsse (4).

En ce qui concerne l'autel, tout d'abord, on propose d'élever au milieu du rétable un pilier court, supportant sur son chapiteau une statue de sainte Scholastique. Cette statue doit être surmontée d'un dais & d'une crosse « à felaige » d'où un angelot, manœuvré par une poulie, descendrait avec le ciboire. Ce mode de suspension de la réserve eucharistique était alors fréquent (5), & il est usité aujourd'hui encore à l'église abbatiale de Solesmes, sauf cette différence qu'une colombe y remplace l'angelot.

Quant à la châsse, elle doit être placée en arrière du rétable, sur

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 80 v°.

(2) *Ibidem*, fol. 104 v°.

(3) *Ibidem*, fol. 175.

(4) *Ibidem*, fol. 117 & 130. Ces textes ont été publiés dans le *Bulletin monumental* de 1880, p. 90, par l'abbé R. Charles, *Les artistes manceaux de l'église Saint-Pierre-la-Cour*. Quelques légères inexactitudes sont à corriger ; il faut lire entre autres *Le Bourdays*, au lieu de *Labourdays*, *concanonicus* au lieu de *concanicus*, *litteratorie*, au lieu de *iterate*.

(5) Victor Gay, *Glossaire archéologique*, aux mots *crosse* & *ciboire*.

deux colonnes rondes, entourée, ainsi que l'autel, par une clôture « à clairevoye ».

Bien que l'œuvre parût « belle & honnête », elle souleva des critiques & suscita certains murmures contre le chanoine Bordier. Sa généreuse initiative eut cependant l'avantage de provoquer, quelques années plus tard, en vue de la réparation de la châsse, un premier legs de deux colliers en vermeil émaillé, remis au chapitre le 14 janvier 1475 par Me Michel Maden, au nom d'un défunt, Me Thomas Demeserettes (1). Elle fut en outre & par là même le point de départ du projet beaucoup plus important de la réfection complète de la châsse.

Ce projet fut accueilli dès la première heure avec une grande sympathie par la population du Mans. Toutefois, le défaut de ressources ne permettra pas de le réaliser immédiatement. C'est à la Renaissance que sera réservé l'honneur de le mener à bonne fin & de payer ainsi à son tour, sous une forme artistique digne de l'époque, son tribut à la patronne du Mans.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 480, fol. 185 v°.



ARMES DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-LA-COUR
Archives de la Sarthe, G, 493.

CHAPITRE V

La Renaissance au Mans. — Le cardinal Philippe de Luxembourg & sainte Scholastique. — Érection de la fête de la translation en fête d'obligation. — Les *Suffrages* de sainte Scholastique. — Réfection de la châsse : artistes & bienfaiteurs ; magnifique élan de piété & de générosité. — La nouvelle châsse, hommage de la Renaissance à la patronne du Mans : son double intérêt, artistique & religieux. — Bulle du pape Léon X en faveur de la confrérie & développement de cette association. — Confiance des Manceaux en sainte Scholastique à la veille des guerres de religion.

A son début, alors qu'elle se produit sous l'influence bienfaisante de l'Église & qu'elle n'est point encore attristée par ces déplorables conflits de doctrines d'où surgiront les guerres de religion, la Renaissance est une brillante période, une ère de restauration & de progrès.

Ce n'est plus sans doute, au point de vue religieux, cette époque de foi vigoureuse & puissante qui a construit les splendides cathédrales du XIIIe siècle, chefs-d'œuvre incomparables de l'architecture nationale, mais c'est l'époque des délicatesses exquises, des fastueuses prodigalités & du luxe artistique dans la décoration des sanctuaires. La France, toujours chrétienne, complète la tâche des siècles précédents, en appliquant, tout d'abord, à enrichir les églises & à rehausser les cérémonies du culte, cette passion du beau que viennent d'exciter dans les esprits, avides de nouveautés, les leçons des maîtres italiens & l'étude de l'art antique.

Dans le Maine plus qu'en bien d'autres pays, la Renaissance de la fin du xve siècle & des premières années du xvie ne répudie nullement les traditions catholiques. Elle a en effet, pour principal propagateur, l'évêque du Mans lui-même, Philippe de Luxembourg, « prélat, grand seigneur s'il en fut jamais », cousin de ce Charles d'Anjou qui dès 1475 appelle au Mans l'italien Francesco Laurana (1).

D'une des familles les plus illustres de l'Europe, dont la généalogie compte cinq souverains & six reines, ami & condisciple du cardinal Julien de la Rovère, le futur pape Jules II, Philippe de Luxembourg a pris possession de l'évêché du Mans en 1477, à la mort de Thibault de Luxembourg. Sauf une courte interruption de deux années, de 1507 à 1509, pendant lesquelles il le cèdera à son neveu, François de Luxembourg, il le conservera jusqu'en 1519, c'est-à-dire durant quarante ans. Député très influent aux États généraux de Tours en 1484, créé cardinal en 1495, sur les instances de Charles VIII qui l'avait en haute estime & en grande affection, légat du Saint-Siège en 1512, Philippe de Luxembourg, qu'on appellera souvent le cardinal du Mans, demeurera jusqu'à la fin de sa vie l'un des personnages les plus considérables

(1) Cette appréciation semble contradictoire à première vue avec celle du regretté M. Palustre qui, dans *la Renaissance en France (Maine)*, présente d'abord Philippe de Luxembourg comme un partisan convaincu du gothique de la décadence, en s'appuyant sur le style adopté par lui, vers 1490, pour le fameux jubé de la cathédrale du Mans. Malgré toute la déférence que mérite l'opinion d'un maître éminent, nous pensons que dans cette circonstance M. Palustre s'est peut-être un peu trop hâté de généraliser. L'ensemble des faits postérieurs prouve, en effet, que Philippe de Luxembourg sera bientôt l'un des propagateurs les plus influents du style de la Renaissance, & M. Palustre lui-même reconnaîtra, quelques lignes plus loin dans le même ouvrage, « que le cardinal de Luxembourg avait l'esprit trop ouvert pour ne pas s'apercevoir que la voie dans laquelle il s'était engagé n'était nullement profitable », que ses exemples produisirent les plus heureux résultats & que, par le bon accueil qu'il fit à Simon Hayeneufve, « tout le temps perdu se trouva rattrapé d'un seul coup, de telle sorte que le Maine encore une fois devançait les autres provinces dans le mouvement qui devait imprimer aux arts une direction si féconde ».

de son temps, l'un des protecteurs les plus généreux des lettres & des arts, l'un des amis les plus fidèles de l'Ordre de Saint-Benoît.

Or, le cardinal du Mans, l'éminent représentant de la société nouvelle, comme jadis Bérengère de Navarre, la belle & vaillante reine du XIIIe siècle, professe pour sainte Scholastique une dévotion toute spéciale qu'il confessera publiquement, en invoquant « Madame saincte Scolasse » dans son testament, au rang de ses patronnes préférées. Il paraît dès lors juste à point pour recueillir le pieux héritage des comtes du Maine, dont la famille s'éteint à cette date avec la féodalité expirante (1), & pour devenir, au milieu du monde de la Renaissance, le « chevalier » de sainte Scholastique.

Cette dévotion personnelle, qu'elle fût spontanée ou inspirée par le sentiment local, Philippe de Luxembourg la répandra dans son brillant entourage d'artistes & d'amateurs distingués, où se rencontreront le célèbre Simon Hayeneufve, « Maistre Simon du Mans », aussi bon architecte, dit-on, que sculpteur de mérite & peintre excellent ; son hôte & ami, le doyen du chapitre de la cathédrale, Lézin Cheminart, parent du prieur Guillaume Cheminart qui fait exécuter à Solesmes le fameux groupe de la *Mise au tombeau du Christ* (2) ; les de Courthardy, personnages illustres dans le clergé & la magistrature du pays ; l'angevin Martin Guerrande, chanoine de Saint-Julien, donateur des belles tapisseries de saint Gervais & de saint Protais (3) ; l'archidiacre

(1) En 1481, à la mort du comte Charles V d'Anjou, qui avait institué Louis XI son légataire universel, le Maine fut réuni à la couronne.

(2) Dom de LA TREMBLAYE, *Les sculptures de Solesmes*, Solesmes, Impr. Saint-Pierre, 1892, in-fol., p. 123. — L'abbé ANGOT, *Simon Hayeneufve d'après un document inédit*, dans le *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne*, 1893.

(3) L'abbé ALBIN, *Note sur les tapisseries de saint Gervais et de saint Protais à la cathédrale du Mans*, dans le *Bulletin monumental* de 1871, p. 650 ; — *La Semaine du Fidèle*, du 17 juin 1865 ; — H. CHARDON, *Les artistes du Mans jusqu'à la Renaissance*, Tours, 1879, in-8°, p. 29 ; — *L'art pour tous*, 29e année, n° 719. — Sur Martin Guerrande, voir *La Chronique de l'Ouest*, du 24 août 1869, & plusieurs documents inédits aux Archives de la Sarthe.



LE CARDINAL PHILIPPE DE LUXEMBOURG ET L'ÉVÊQUE THIBAULT DE LUXEMBOURG
d'après un dessin d'architecte du XV[e] siècle, reproduit par M. E. Hucher.
(*Jubé du cardinal de Luxembourg* à la cathédrale du Mans.)

Guillaume Véron & son frère l'échevin Robert Véron, constructeurs de la charmante maison dite de la reine Bérengère (1), &c. Tous, restés encore fidèles à la foi de leurs aïeux, uniront leurs efforts pour donner aux arts une heureuse impulsion, pour multiplier dans la ville du Mans les témoignages de leur goût & de leur piété. Sainte Scholastique, comme nous le verrons, ne sera point oubliée, & le culte traditionnel que lui ont voué les habitants du Mans recevra même de ce mouvement artistique & religieux un nouvel & plus vif essor.

Dès les premières années de l'épiscopat de Philippe de Luxembourg, la fête de sainte Scholastique, au 10 février, l'emporte sur toutes les autres à l'église Saint-Pierre-la-Cour, où elle est célébrée solennellement (2), & la procession annuelle du 11 juillet est définitivement établie, mais elle n'est encore qu'un usage particulier au chapitre de Saint-Pierre, sans caractère général ni municipal. De 1489 à 1498, des délibérations capitulaires la prescrivent chaque année & désignent deux chanoines pour y inviter les moines de la Couture suivant l'ancienne confraternité (3). Elle se fait après tierce, autour de la paroisse de Saint-Pierre-la-Cour seulement, avec le concours exclusif du clergé de la collégiale & des moines de la Couture. Son premier but, comme l'indiquent les délibérations de 1489 & 1494, est d'obtenir un temps favorable. On y porte « *reverenter et honeste* » la châsse de sainte Scholastique. En 1490 toutefois, la cérémonie emprunte déjà un éclat excep-

(1) Voir notre précédente notice, *La maison dite de la reine Bérengère au Mans*, Le Mans, 1892, gr. in-8°.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 481, fol. 108 v° : « Du samedi après le dimanche de la Septuagésime, 9 février 1492 *(a. s.)*. A la suite d'une enquête, motivée par la coïncidence de la fête de sainte Scholastique & du dimanche de la Sexagésime, & après examen des précédents liturgiques, le chapitre ordonne que la fête de sainte Scholastique sera célébrée solennellement selon l'usage. »

(3) *Ibidem*, G, 481, fol. 6 v°, 29 v°, 63, 91 v°, 140, 165 v°, 185 v°, 233.

tionnel à la présence de Philippe de Luxembourg qui la préside en personne (1).

D'autre part, à côté des fêtes annuelles des 10 & 11 juillet, la coutume des processions extraordinaires, en vue de demander par l'intercession « de la glorieuse vierge Scholastique », dans le cours de l'année, un temps convenable à la santé des habitants & à la conservation des biens de la terre, s'affirme de plus en plus. Le 4 mai 1493, le chapitre prescrit une de ces processions qui se fait comme celle du 11 juillet, après tierce, autour de la paroisse de Saint-Pierre-la-Cour, avec la châsse & le seul concours du clergé de la collégiale (2). En 1496, un document précis nous montre pour la première fois les diverses paroisses & communautés venant processionnellement au sanctuaire de la patronne de la ville ; à cette occasion, le chapitre autorise, pour le dimanche 1er août, l'exposition de la châsse sur l'un des autels de la nef, & une messe solennelle de sainte Scholastique (3).

L'année suivante 1497 est marquée par des faits plus intéressants encore. Le 1er juillet, le cardinal de Luxembourg fait prier le chapitre de Saint-Pierre par son secrétaire, Martin Guerrande, de l'accompagner, le lundi suivant, avec les chanoines de la cathédrale à l'abbaye de Beaulieu (4). Quelques jours après, il érige la fête « de la translation miraculeuse du corps de sainte Scholastique », le 11 juillet, en fête d'obligation qui doit être désormais observée, « *sous peine de péché mortel* », dans toute la ville & banlieue du Mans. La publication de

(1) *Délibérations capitulaires, etc.*, G, 481, fol. 29 v° : « In hac processione solemniter celebrata interfuit reverendus in Christo pater dominus Philipus de Lucemburgo, Dei gratia Cenomanensis episcopi. »

(2) *Ibidem*, G, 481, fol. 114.

(3) *Ibidem*, G, 481, fol. 187 v°. Le 30 novembre 1495, Philippe de Luxembourg, depuis peu cardinal, avait rendu de nouveau un hommage indirect à sainte Scholastique, en consacrant lui-même les autels de la crypte de Saint-Pierre. Voir fol. 175.

(4) *Ibidem*, G, 481, fol. 210.

cette ordonnance, si importante pour le culte de sainte Scholastique, donne lieu à de grandes solennités, entre autres à un remarquable discours prononcé le 9 juillet, dans la cour de l'officialité, avec l'autorisation expresse du chapitre de Saint-Julien, par l'un de ses membres, Me Robert Quélain, docteur en Écriture sainte (1).

Comme première conséquence, l'érection de la fête du 11 juillet en fête d'obligation générale entraîne pour sainte Scholastique le droit de franchir plus fréquemment les limites particulières de la paroisse de Saint-Pierre. Aussi, à dater de 1497, les processions exceptionnelles, prescrites par le chapitre pour obtenir un temps favorable, ne se font plus seulement autour de cette paroisse, & l'usage s'établit de faire une station dans une autre église. Le 17 septembre 1498 & le 14 juillet 1507, la châsse est portée à l'église Saint-Benoît, qui restera dans la suite l'une des stations habituelles en semblable circonstance (2).

Stimulés en outre par le zèle du cardinal de Luxembourg, les chanoines de Saint-Pierre ordonnent, le 7 mars 1508 *(n. s.)*, qu'aux vêpres de chaque jour les antiennes ou *Suffrages* de sainte Scholastique seront chantés à l'avenir comme ceux de saint Julien à la cathédrale, c'est-à-dire sur le ton férial, avec inclination & génuflexion, & au son de la cloche (3). Vers la même époque, ils introduisent dans leur église la musique instrumentale profane, innovation alors considérable & diversement appréciée, dont le chapitre de Saint-Julien vient de leur donner l'exemple.

Cependant, toutes ces démonstrations ne suffisent pas à la piété

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* G, 481, fol. 210 & 211 v°. — Après la cérémonie, le chapitre de Saint-Pierre offrit un mémorable dîner à l'orateur.

(2) *Ibidem,* G, 481, fol. 238 v°, & 481 bis, fol. 3.

(3) *Ibidem,* G, 481 bis, fol. 24, & *Bulle de Léon X,* citée plus loin. Au nombre de ces antiennes se trouvait alors celle dont nous parlions précédemment : *O felix commercium gloriosæ virginis Scholasticæ.*



SAINTE SCHOLASTIQUE

Tableau du Pérugin, 1496 ; Église Saint-Pierre de Pérouse.

Photographie de M. E. Alinari.

des Manceaux, & elles ne sont pour ainsi dire qu'accessoires en présence de l'œuvre artistique qu'ils poursuivent à cette même date en l'honneur de sainte Scholastique. Cette œuvre, la réfection de l'ancienne châsse, offre au double point de vue des arts & de la foi un tel intérêt qu'elle mérite d'être étudiée dans ses moindres détails.

Depuis que la première idée en a été donnée, en 1472, par la généreuse proposition du chanoine Bordier, le projet n'a jamais été abandonné. Peu à peu, des dons nouveaux sont intervenus pour en préparer & en encourager l'exécution. Aux colliers de Thomas Demeserettes se sont ajoutés en 1489 cent sols tournois légués par Mathurin Richard, prêtre sacristain de Saint-Pierre ; en 1490, un écu légué par Jeanne de la Roche ; en 1491, deux gobelets d'argent légués par le chanoine Pierre Le Bourdays ; en 1493, dix livres tournois léguées par Françoise Bouju, dame de Verdigné ; en 1495, un écu, souvenir du chanoine Th. Sabeau (1).

Dès 1490, le chapitre a procédé à un premier inventaire de ses ressources qui montaient alors à la somme de cent-soixante livres tournois : il a vidé les troncs du chœur, de la nef, de l'autel de sainte Scholastique, & chargé Me Jacques de Courthardy, official du Mans, de rechercher des artisans capables d'exécuter le travail résolu en principe (2). Les premiers essais semblent toutefois n'avoir pas été satisfai-

(1) *Délibérations capit. de S. Pierre-la-Cour*, G, 481, fol. 10, 36 v°, 49, 129 v°, 172.

(2) *Ibidem*, G, 481, fol. 18 & 24 : « Du samedi 2 janvier 1489 *(a. s.)*. Item, desiderantes prout ab olim desideravimus capsam beatissime Scolastice de novo repparari, fieri & decorari, ordinamus informari de pecuniis destinatis & reservatis ad repparacionem & decoracionem predictam, & nos informati ad plenum de dictis pecuniis, Deo favente, intendimus procedere ad huiusmodi repparacionem & decoracionem. » Dans son article sur *Les artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour*, publié par *le Bulletin monumental*, 1880, p. 92, l'abbé Robert Charles, le regretté vice-président de la *Société historique et archéologique du Maine*, a déjà utilisé une partie des textes relatifs à la réfection de la châsse de sainte Scholastique au XVIe siècle. Toutefois nos recherches personnelles nous ont permis de rectifier quelques inexactitudes de détail, & surtout de compléter le travail à l'aide de plusieurs documents inédits, inconnus à l'abbé Charles.

sants; s'il faut en croire une délibération capitulaire du 19 juillet 1490, des protestations s'élevèrent contre les ouvriers qu'on accusait de traiter maladroitement « les images d'argent de sainte Scolastique (1) ». Tout en maintenant Jacques de Courthardy dans ses fonctions de commissaire & en lui adjoignant son trésorier, le chanoine Th. Emorren, le chapitre hésita, & le travail fut suspendu.

Il est repris en 1508, & cette fois dans des conditions exceptionnellement favorables. L'ère des tâtonnements & des incertitudes de l'époque de transition est close à jamais. La Renaissance arrive à son plein épanouissement; le cardinal de Luxembourg a consacré son triomphe définitif dans le Maine en lui ouvrant les portes de sa cathédrale & de son palais épiscopal. Depuis plusieurs années Simon Hayeneufve est de retour d'Italie; il construit la fameuse chapelle de l'évêché, l'un des premiers spécimens du nouveau style (2); il forme par ses leçons toute une génération d'habiles ouvriers que Philippe de Luxembourg & les amateurs d'art de son entourage ont déjà mis à l'œuvre en maintes circonstances. Chanoines, religieux, grands seigneurs, rivalisent de générosité & de luxe. Le chapitre de Saint-Pierre tient à honneur de ne pas rester en arrière.

Le jeudi 13 juillet 1508, il décide donc qu'en vue « d'honorer davantage les reliques de sainte Scholastique, la châsse qui les renferme recevra une décoration en argent », & il constitue une commission pour choisir de nouveaux ouvriers (3). Cette commission se compose du doyen, Jean de Courthardy, de deux chanoines, Simon Thévenier & Christophe Vendômois, & d' « honorable maistre » Pierre

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 481, fol. 31 v°.

(2) V. Henri CHARDON, *Simon Hayeneufve et la chapelle de l'ancien évêché du Mans,* dans le *Nouvelliste de la Sarthe,* des 7 & 8 février 1890.

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 481 bis, fol. 32 v°.

de Courthardy, juge du Maine, *vir utriusque juris ornatissimus,* qui a récemment visité l'Italie & compte, avec plusieurs autres membres de sa famille, au nombre des amateurs manceaux les plus compétents. Séance tenante, on ouvre une première liste de souscription en tête de laquelle s'inscrivent tous les chanoines présents.

La commission se met aussitôt à l'œuvre & demande tout d'abord un dessin à Simon Hayeneufve. Elle ne peut faire un meilleur choix. « Homme d'église, de bonne vie, aimable & serviable à tous, très expert & d'esprit très subtil », maître Simon du Mans est réputé par ses compatriotes le plus grand & le plus excellent architecte de son temps. « Ses desseings & pourtraits » sont si remarquables, à leurs dires, que « si Vitruve & Léon Albert vivaient, ils lui donneraient la palme par dessus tous ceulz de deza les monts (1) ».

Sur son conseil, les commissaires s'adressent ensuite à la veuve d'un orfèvre du Mans, Jean Papillon, qui a jadis travaillé pour le chapitre & vient d'être assisté à ses derniers moments par le receveur de la confrérie de Sainte-Scholastique, Me Pasquier Furet (2). Jacquine Papillon est l'artiste favorite du cardinal de Luxembourg. C'est elle qui

(1) Geoffroy TORY, *Champfleury,* Paris, 1529; — L'abbé R. CHARLES, *Les artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour;* — L. PALUSTRE, *La Renaissance en France, Maine.* — Dom de la TREMBLAYE, *Les Sculptures de Solesmes;* — H. CHARDON, *Les artistes du Mans,* &c.; — QUÉRUAU-LAMÉRIE, *Note sur Simon Hayeneufve,* dans le *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne,* 1890; — L'abbé ANGOT, *Simon Hayeneufve d'après un document inédit,* Ibidem, 1893. — *Simon Hayeneufve, Notice biographique,* Laval, Leroux, in-18. — L'abbé LEDRU, *Note sur Simon Hayeneufve et les grandes orgues de la cathédrale du Mans,* dans la *Province du Maine,* 1895, p. 91, &c.

(2) Archives paroissiales de Saint-Benoît : « *Compte de la recepte fete par Maistres Pierre de Courthardy, juge du Maine, Christofle Vendosmois et Symon Thévenier, commissaires pour faire faire la chasse de madame Sainte Scolasse,* » cahier, papier, de 20 ff. Ce document, qui a échappé à l'abbé Charles, nous a fourni bon nombre de détails complémentaires sur la réfection de la châsse : « Sur quoy, baille audit Pasquier Furet, pour ses peines d'avoir fait le testament dudit Papillon & l'avoir visité & administré tous les sacremens, parce qu'il soy fiait en lui, la somme de xxx sols... »

exécute pour lui ses joyaux précieux, les reliquaires, les statuettes d'argent émaillé qu'il donne à profusion aux églises, à ses parents & à ses familiers. A la mort de son mari, elle s'est associée son neveu Jehan Pichard, & tous deux soutiennent avec talent la renommée de leur atelier.

Le 14 septembre de la même année 1508, sous le pontificat du pape Jules II, le règne de Louis XII & l'épiscopat de François de Luxembourg, successeur momentané de son oncle le cardinal, parti pour Rome (1), Mes Pierre de Courthardy, Simon Thévenier & Christophe Vendômois passent avec « la Papeillonne » & Jehan Pichard le marché définitif de la nouvelle châsse au prix de deux cent quarante livres. Le chapitre l'approuve deux jours plus tard, le 16 septembre ; il autorise en outre les commissaires à faire renouveler le châssis de bois, détérioré par le temps, & leur donne pleins pouvoirs pour mener l'œuvre à bonne fin (2).

Le lendemain même, 17 septembre, « la vieille châsse est découverte », & l'on remet aux orfèvres « l'argent estant dessus, neuf marcs, deux unces du vieil argent de la première faczon, onze marcs & demy du fronteau nouvellement fait », en tout « vingt-&-un marcs & demy, deux onces (3) ». Le coffret de bois qui contient les reliques est recouvert provisoirement « d'une chape de damas blanc », bordée d'une frange de soie, doublée de bougran rouge, sur laquelle est brodée

(1) *Memoriale perpetuum de nova reedificatione capse sancte Scolastice,* original aux Arch. de Saint-Benoît, publié par l'abbé Charles, *loc. cit.*, p. 105.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 481 bis, fol. 37 v°, & l'abbé Charles, *loc. cit.*, p. 93, en note. — Antérieurement, ce marché avait été cité par M. H. Chardon, *Les artistes du Mans*, &c., 1878, mais une faute d'impression y avait féminisé à tort le nom de Jehan Pichart.

(3) *Compte de la recepte pour faire faire la châsse de madame sainte Scolasse,* Arch. de Saint-Benoît.

« une ymage », & que protège en temps de pluie une deuxième chape de boucassin (1).

Le mois suivant, on commande à Denis Duclos, moyennant xxxv sols, le « pourtraict & patron de la nouvelle châsse selon le devis du contract », & au menuisier, ou plutôt au sculpteur Jean Renault, dit de Vaas, le patron en bois des piliers & feuillages ainsi que l'armature destinée à soutenir les plaques d'argent (2).

Le travail se poursuit dès lors sans interruption pendant près de trois années dans l'atelier de Jacquine Papillon, sous la haute direction de Mes Pierre de Courthardy, Simon Thévenier & Christophe Vendômois, chargés tout à la fois de la surveillance artistique & de la comptabilité. Vers le 26 novembre 1509, les orfèvres commencent les « ymaiges » qui ne sont « parachevées » qu'en septembre & octobre 1510, avec le concours d'un ouvrier étranger, « le Savoyen ». En mars 1511, on les dore, ainsi que les chapiteaux. Au mois de mai, on en arrive à la couverture des « costés » & aux boutons qui assemblent cette couverture (3). Enfin, dans les premiers jours de juillet 1511, avant la fête de la translation, la châsse est entièrement terminée.

Le dessin n'en ayant pas été conservé, il serait téméraire de tenter une description détaillée de cette belle œuvre restée longtemps célèbre. On savait seulement jusqu'ici que le motif adopté par Simon Hayeneufve représentait une église & qu'il était décoré de piliers, de feuillages & de statuettes, entre autres « d'ung petit Jésus tenant le monde (4) ». Nos documents nous permettent d'ajouter pour la première fois que sur les côtés figuraient les statues de *sainte Scholastique, tenant une*

(1) *Compte de la recepte*, &c., & *Mise faite en argent monnayé pour la châsse de sainte Scholastique ;* l'abbé Charles, *loc. cit.*, p. 107.

(2) *Ibidem*, Arch. de Saint-Benoît.

(3) *Compte de la recepte*, &c., Arch. de Saint-Benoît.

(4) L'abbé R. Charles, *Les artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour*, &c.

palme à la main, de saint Benoît, de saint Pierre, de saint Paul « avec son espée », de saint Simon « avec sa scie », de saint Jean l'évangéliste, de sainte Marie, de sainte Catherine, de sainte Barbe & de la Madeleine. Entre les statuettes s'élevaient des piliers à chapiteaux que réunissait « un couronnement de feuilles d'aquante », surmonté d'un dôme avec une croix (1). Sur le piédestal étaient gravées les armoiries du cardinal de Luxembourg (2). Le tout, d'argent doré & émaillé, avait absorbé le poids de soixante-six marcs d'argent & pesait environ soixante-dix livres. Pour la dorure on avait employé deux cents saluts d'or, & le soubassement seul était en cuivre (3).

Bien que la disparition particulièrement regrettable des *Registres capitulaires* correspondant à cette date nous prive du procès-verbal de la cérémonie, nous croyons que la châsse fut inaugurée le 11 juillet 1511 (4), après avoir été bénite en grande pompe par le cardinal de Luxembourg de retour au Mans depuis deux ans. « La plus grande & considérable partie des saintes reliques », enveloppée dans une aune de taffetas blanc, avait été renfermée dans un coffret de bois recouvert lui-même d'une demi aune de taffetas, puis introduite « par le bas » dans la châsse d'argent, avec « trois tableaux écrits sur peau de parchemin (5) ».

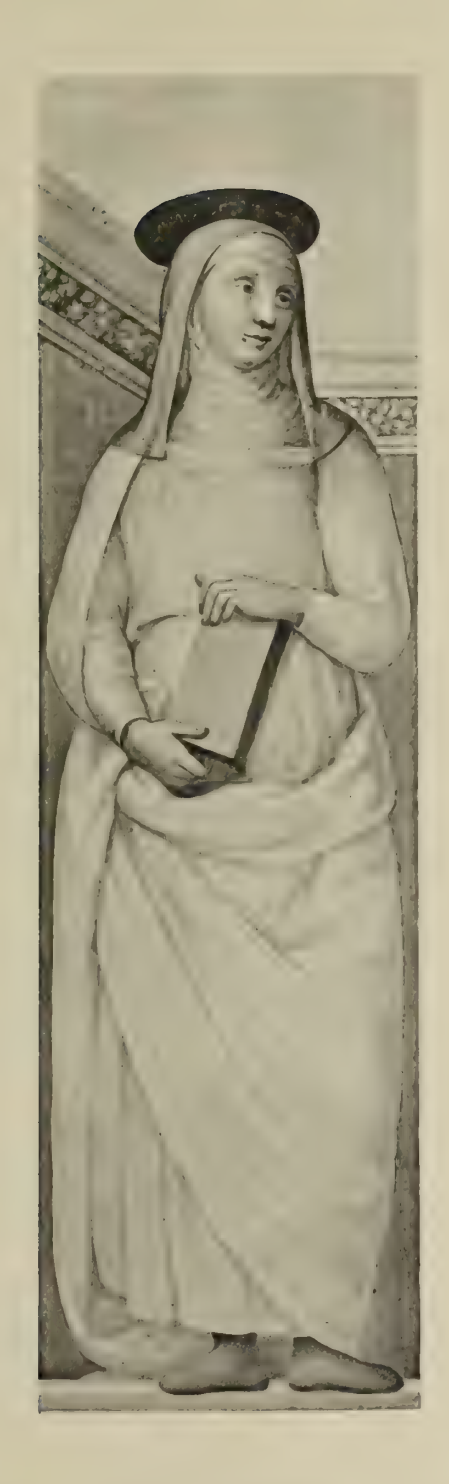
(1) *Compte de la recepte,* &c., Arch. de Saint-Benoît. *Marché du 31 juillet 1665 avec l'orfèvre Cosnuau.* Anciennes minutes de Me Noel Boulye, aujourd'hui conservées dans l'étude de Me Narbonne, à Yvré-l'Évêque.

(2) Maulny, *Observations historiques sur la paroisse du Grand-Saint-Pierre,* 1759; — Le Paige, *Dictionnaire du Maine,* 1777, II, p. 181.

(3) *Memoriale perpetuum,* &c.; l'abbé Charles, *loc. cit.*, p. 105.

(4) Le 9 juillet 1511, on paie en effet au menuisier Jehan Renault trente-cinq sols « pour un boyart destiné à porter la châsse », ce qui indique nettement qu'elle était alors achevée. *Compte de la recepte,* &c. Cette date de 1511, qui se retrouve dans le *Memoriale perpetuum,* est évidemment plus exacte que celle de 1510, donnée par l'*Hist. abrégée de la relique de sainte Scholastique.*

(5) *Compte de la recepte,* &c., & *Mise en argent monnayé pour la châsse de sainte Scholastique,* Arch. de Saint-Benoît.



SAINTE SCHOLASTIQUE

Fresque du Pérugin, à Saint-Sévère de Pérouse, d'après une aquarelle de M. E. Pierini.

Le chapitre prit aussitôt les plus minutieuses précautions contre toute tentative de pieux larcin ou de vol sacrilège. Par ses ordres, le précieux reliquaire fut placé derrière le maître-autel dans une niche en maçonnerie, fermée d'un « fenestrage » de cuivre exécuté par le fondeur Jean Chevalier sur les patrons de Jean Renault. Des volets de bois & deux serrures à doubles clefs furent adaptés aux ferrures.

Dans les derniers mois de l'année 1511, pendant qu'on terminait ces travaux supplémentaires, on « désassembla la vieille grant châsse », & on la descendit « dans la cave », c'est-à-dire dans la crypte (1) : on y avait laissé, avec plusieurs reliques « dont Dieu seul savait les noms (2) », quelques cendres & « petits ossements » de sainte Scholastique, ainsi que les débris de la châsse de bois primitive (3).

Comme toujours en pareil cas, le premier devis avait été de beaucoup dépassé. Le nombre des statuettes avait été augmenté, & il avait fallu faire recommencer au menuisier Jean Renault la première armature en bois, reconnue trop faible pour supporter le poids de l'argent. Le chiffre total des sommes payées aux ouvriers pour la châsse seule, sans compter les travaux de la niche & du fenêtrage en cuivre qui s'élevèrent à cinquante livres, fut de trois cent soixante livres tournois (4). Jacquine Papillon & Jean Pichart reçurent le montant de leur travail des mains des trois commissaires en divers acomptes qui s'échelonnent du 21 mars 1509 *(n. s.)* au 7 janvier 1514 *(n. s.)* (5). La châsse, pesée

(1) *Compte de la recepte,* &c. & Arch. de la Sarthe, G, 479.

(2) Arch. de la Sarthe, G, 479, *Mémoire Savare,* préface.

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 338 v°.

(4) Arch. de Saint-Benoît, *Memoriale perpetuum.*

(5) Trois des quittances de Jacquine Papillon ont été publiées par l'abbé Charles. Nous en avons retrouvé six autres de Jehan Pichart, des 21 mars 1508, 1er mai 1509, 3 sept. 1509, 13 sept. 1509, 20 octobre 1509 & 7 octobre 1510, dans le *Compte de la recepte pour faire faire la châsse de madame sainte Scolasse.*

& contrôlée avec soin par plusieurs orfèvres, notamment par Jean Caillon, fut « reçue » définitivement le 2 février 1512 *(n. s.)*, date où Jacquine Papillon signa, en sus des précédentes, une quittance de cent vingt livres & reconnut qu'il ne lui restait dû que trente livres (1). Le 8 janvier 1513, le chapitre délivra à son tour une décharge complète au chanoine Simon Thévenier, le principal des commissaires, en le remerciant de la sollicitude, de l'activité & de la vigilance qu'il avait déployées dans l'accomplissement de sa mission (2).

Mais le caractère artistique, si intéressant qu'il soit déjà, n'est pas seul à considérer dans cette œuvre mémorable en l'honneur de la patronne du Mans. Les sacrifices pécuniaires exigés par son exécution avaient provoqué un magnifique élan de piété & de générosité que nous révèlent avec de touchants détails les comptes des commissaires, conservés jusqu'à nos jours aux archives paroissiales de Saint-Benoît.

Les chanoines de Saint-Pierre-la-Cour, qu'il est juste de citer en première ligne, payèrent largement tout d'abord de leurs personnes & de leurs bourses. A l'exemple de leur doyen, Me Jean de Courthardy, qui souscrivit à lui seul pour trois marcs d'argent, tous sans exception figurent en tête des donateurs. Leurs noms ne sauraient être oubliés, car ils furent les véritables promoteurs de l'entreprise (3). Plusieurs autres membres du clergé de la collégiale, tels que Mes Guillaume Bureau, Pierre Garnier, Pierre Hays, Jean Deshays & Jean Martel, administrateur de la confrérie de Sainte-Scholastique, se joignirent à eux dès le principe (4).

(1) Arch. de Saint-Benoît.

(2) Arch. de Saint-Benoît.

(3) Ils s'appelaient Mes Étienne Moreau, Jean Olivier, Jean Bordier, Guillaume de Courthardy, Guillaume des Arglentiers, Guillaume Véron, Jacques Dolin, Lucas Fournier, Simon Thévenier, Jacques Mesnaiger, Christophe Vendômois, Olivier Lehoux, Th. Emorren.

(4) *Memoriale perpetuum, & Compte de la recepte*, &c., Arch. de Saint-Benoît. — *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 481 bis, fol. 32 v°, 35 v°, 37, 39 v°, 51, 52 v°, 60, 62, 104, &c.



FRESQUE DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE DE MILAN

École de Léonard de Vinci.

Les uns & les autres ne cessèrent de multiplier les démarches & les efforts personnels, en vue de provoquer les dons.

De plus, ils furent unanimes pour soutenir & encourager les trois commissaires, leur faire les avances nécessaires, garantir leurs actes (1) & mettre à leur disposition toutes les ressources dont le chapitre pouvait disposer en tant que corps constitué. Le zèle, on peut le dire, rend nos chanoines ingénieux. Ils vendent des pièces d'argenterie, abandonnent une partie des « gros fruits » de leurs prébendes (2), imposent à leurs nouveaux locataires une redevance spéciale en faveur de la châsse (3), recueillent jusqu'au dernier sol les offrandes « des pardons octroyés par Monseigneur aux fêtes de sainte Scolasse & de saint Pierre (4) », tendent la main aux officiers du roi, aux chanoines de la cathédrale (5). Dans une heure de détresse, ils n'hésitent pas même à porter atteinte à un usage séculaire, en abolissant le repas que chaque chanoine doit à la fête des Fous, moyennant une somme de dix livres applicable, elle aussi, à l'œuvre de la châsse (6).

Ce dévouement trouve un écho singulièrement éloquent dans le clergé & la population du Mans. Nous connaissons, grâce aux comptes de Simon Thévenier, les noms de plus de cinquante souscripteurs.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, G, 481 bis, fol. 56 & 78.

(2) *Ibidem*, G, 481 bis, fol. 66. L'initiative de cette mesure semble appartenir au chanoine Guillaume Véron.

(3) *Ibidem*, G, 481 bis, fol. 57 v° & 87 v° — Du 10 mars 1508 *(a. s.)*, Bail d'une maison sise devant l'église Saint-Pierre, consenti par le chapitre à Ambroise Boullay, marchand, qui promet de payer avant Pâques deux marcs d'argent pour la réfection de la châsse, en sus du fermage annuel de dix livres tournois. — Du 8 décembre 1509, Julien Cailleau demande au chapitre à louer une de ses maisons, offrant en outre du loyer deux marcs d'argent pour la châsse.

(4) *Compte de la recepte*, &c., Arch. de Saint-Benoît.

(5) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 481 bis, fol. 56 v° & 81.

(6) *Ibidem*, G, 481 bis, fol. 97 v°, 98, 102 v°, 104, &c.

Toutes les classes de la société y sont représentées. Le clergé & les artistes par le cardinal de Luxembourg qui donne un écu au soleil ; l'évêque François de Luxembourg, un florin (1) ; le chanoine Guerrande, deux ducats, deux saluts & deux royaux (2) ; le chanoine Baïf, un ducat ; Michel Bouchart, trésorier du Gué de Maulny, « une pointe de dyamant » ; Guillaume Lemercier, curé de Sillé, un salut. La bourgeoisie par « madamoiselle la présidente », qui donne un lingot d'argent ; la dame de la Cornuère, veuve de Me Raoul Quierlavoine, avocat du roi ; les veuves de Colas Richier & de Denis Dodier, « procureur des manans & habitans » ; Jean Tahureau ; Jean Bougart, &c. (3). Le peuple, par d'humbles femmes, telles que « Denise, chamberière de Me Jacques Mesnaiger », & plusieurs autres de condition si modeste qu'elles ne veulent être nommées (4).

Les dons se font en argent monnayé ou en nature. A côté des ducats, des saluts, des gros de Milan & « de Jacques Cueur », on apporte des tasses d'argent, des gobelets, des cuillères, des anneaux précieux, des ferrures de gibecière, des fermants de livres, des chassis d'*Agnus Dei,* des signets dorés, des verges d'argent, un crucifix, une « ymage de saint Michel », &c. Au fur & à mesure, toutes ces pièces sont

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 481 bis, fol. 50.

(2) En 1483, Martin Guerrande avait été pourvu à Saint-Pierre-la-Cour du canonicat vacant par la mort de Me Pierre Le Bourdays, & s'était trouvé peu après en conflit avec André d'Averton pourvu par le roi du même canonicat. *Ibidem,* G, 481, fol. 54, 56 & 112.

(3) Sur la plupart de ces personnages, voir Anjubault, *La bourgeoisie du Mans,* Le Mans, 1862, in-8°, & les *Comptes de ville,* récemment publiés dans l'*Annuaire de la Sarthe* de 1893 à 1895. La famille Quierlavoine, éteinte au commencement du xviie siècle, était une très ancienne famille du Maine, au dire de Ménage qui en donne la filiation dans son *Histoire de Sablé,* 2e partie, p. 115-120. Voir aussi Hauréau, *Hist. littéraire du Maine,* IX, p. 203.

(4) *Compte de la recepte,* &c., Arch. de Saint-Benoît.



HIPPOLYTE SFORZA, SAINTE AGNES, SAINTE SCHOLASTIQUE ET SAINTE CATHERINE

Fresque de B. Luini à Saint-Maurice de Milan, 1520-1530.

pesées par l'orfèvre Huguet & remises par les commissaires à Jacquine Papillon (1).

Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de faire dorer les statuettes de la châsse qu'éclate une pieuse rivalité. Il semble que les principales notabilités du pays se soient réservé cet honneur. L'échevin Robert Véron, l'heureux propriétaire de la maison dite de la reine Bérengère, & François Gillier font dorer « les deux ymaiges de saincte Scolasse » & de saint Benoit, qui leur coûtent six ducats ; Me Simon Thévenier, « l'ymage de saint Symon », son patron ; Pierre Bouju, celle de saint Pierre ; le procureur du roi, Me Jehan Ferrault (2), celles de sainte Marie & de sainte Catherine ; l'archidiacre du Mans, Alain de Tréhanna, sainte Barbe ; « l'abbé de Fontaine-Daniel, l'avocat du roy & monsieur de La Ferté, les ymaiges de saint Jehan l'évangéliste & la Madelaine (3) ».

Bourgeois, chanoines, magistrats, prélats, religieux, gens du peuple & ouvriers, tous avaient voulu concourir à l'œuvre de la châsse de sainte Scholastique. Dès lors, cette œuvre n'était pas seulement un hommage artistique digne de la Renaissance, c'était aussi une sorte de plébiscite, un hommage éclatant de foi & de respect rendu par la population du Mans à sa patronne vénérée.

Le développement que prend à la même époque la confrérie de Sainte-Scholastique n'est pas moins significatif. Administrée au temporel par deux prêtres dévoués, Mes Jean Martel & Pasquier Furet, sous

(1) *Compte de la recepte*, &c., Arch. de Saint-Benoît.

(2) Angevin d'origine & auteur d'un livre sur les prérogatives de la couronne de France, dédié à Louis XII (Paris, chez Jean Petit, in-8° gothique), Me Jehan Ferrault, licencié en droits, procureur du roi au Mans lors de la promulgation de la Coutume du Maine en 1508, était un personnage important & un magistrat célèbre : il avait épousé Jacquine Quierlavoine, fille de Me Raoul Quierlavoine, avocat du roi & bailli de Sablé, dont il est question ci-dessus. Voir Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie, p. 116-117.

(3) *Ibidem*, Arch. de Saint-Benoît.

le contrôle habituel de deux membres du chapitre (1), cette association est devenue si florissante qu'elle est l'objet, en 1515, d'une bulle pontificale donnée à Rome le 11 des calendes de juin par le pape Léon X, à la demande d'un chanoine de la cathédrale du Mans, Me François Le Chat.

Liturgiste distingué, docteur en droits & personnage considérable dans le clergé du diocèse, Me François Le Chat est, comme son évêque, un dévot de sainte Scholastique (2). Il a fait en faveur du chapitre de Saint-Pierre une fondation importante pour le chant solennel des *Suffrages,* aux vêpres de chaque jour, & la célébration d'un anniversaire pour les âmes de ses parents, François Le Chat, procureur fiscal du Mans, & Anne de Brueil son épouse (3). Autorisé sans doute par sa haute situation & ses relations d'intimité avec le cardinal de Luxembourg, le chanoine Le Chat s'est fait l'avocat de sainte Scholastique devant la cour de Rome. Il lui a exposé l'organisation de la confrérie, la grande dévotion des habitants du Mans envers la sœur de saint Benoît, « dont le corps repose avec honneur dans l'église de Saint-Pierre », les

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 481, fol. 6, 64, 96 v°, 118, 185 v°, 211 v°, 233; G, 481 bis, fol. 69 & 107. Le 1er septembre 1492, Me Robelier avait légué un missel « pour servir aux messes de la confrérie ».

(2) Sur François Le Chat, chantre du chapitre de la cathédrale, voir dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans,* V, p. 202, 277, 282, &c. Une note inédite provenant des papiers de Maulny, rapporte qu'en 1735 « on trouva dans un morceau de bois derrière les stales, un parchemin disant que Jean (sic) Le Chat, chantre de Saint-Julien, qui avait fait des fondations dans Saint-Pierre, pria le chapitre de se mettre à genoux par dévotion, lorsqu'on chanterait l'antienne de sainte Scholastique, *O felix,* comme on faisait à Saint-Julien à l'antienne de ce saint. » Cette note commet évidemment une erreur de prénom & se rapporte bien à François Le Chat.

(3) La donation de François Le Chat avait en outre pour objet d'élever la fête de sainte Catherine du rite simple au rite double ; elle comprenait une métairie & le capital d'une rente. Sur le procureur François Le Chat, voir les *Comptes de ville,* publiés dans l'*Annuaire de la Sarthe,* 1893-95.

miracles dus à son intercession, *miracles si nombreux « qu'ils rendent la ville célèbre* ».

Léon X, reconnaissant implicitement la réalité des faits, daigne récompenser la piété des Manceaux, les encourager à se porter en plus grand nombre devant les reliques de sainte Scholastique, à y prier avec d'autant plus de ferveur « pour la paix & l'union des familles, la conservation de la cité & le salut des membres de la confrérie, que de ce sanctuaire la grâce céleste descendra avec plus d'abondance ». Il ouvre libéralement les trésors de l'Église.

La bulle du 11 des calendes de juin 1515, rédigée sur parchemin avec un luxe d'ornementation des plus remarquables (1), accorde : 1° cent jours d'indulgence à tous les fidèles de l'un & l'autre sexe qui, vraiment repentants & confessés, ou ayant pris la résolution de le faire, viendront à l'église Saint-Pierre-la-Cour, tandis qu'on y chantera les suffrages quotidiens & y prieront à genoux Dieu & sainte Scholastique, aux intentions énoncées plus haut ; 2° une indulgence de trente ans & autant de quarantaines à ceux qui assisteront à la messe du lundi, qui feront une aumône pour l'entretien de la confrérie, ou qui visiteront l'église Saint-Pierre-la-Cour aux jours de la fête & de la translation de sainte Scholastique (2).

Ces faveurs spirituelles, témoignages manifestes des grâces obtenues par l'intercession de sainte Scholastique, contribueront à faire de son sanctuaire du Mans un lieu de pèlerinage de plus en plus fréquenté. Elles couronnent dignement les efforts du cardinal de Luxembourg, qui meurt quatre ans plus tard, le 2 juin 1519, en invoquant, comme nous l'avons dit, « madame sainte Scolasse » dans le préambule de son

(1) Parchemin orné des armoiries du pape, du roi de France, du cardinal de Luxembourg, du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour & de François Le Chat (à trois têtes de chat), sceau en plomb.

(2) Arch. de Saint-Benoît. Voir le fac-similé ci-contre.

testament, & en lui léguant une somme de vingt livres (1), en outre des candélabres d'argent qu'il lui avait offerts précédemment pour être placés devant sa châsse (2).

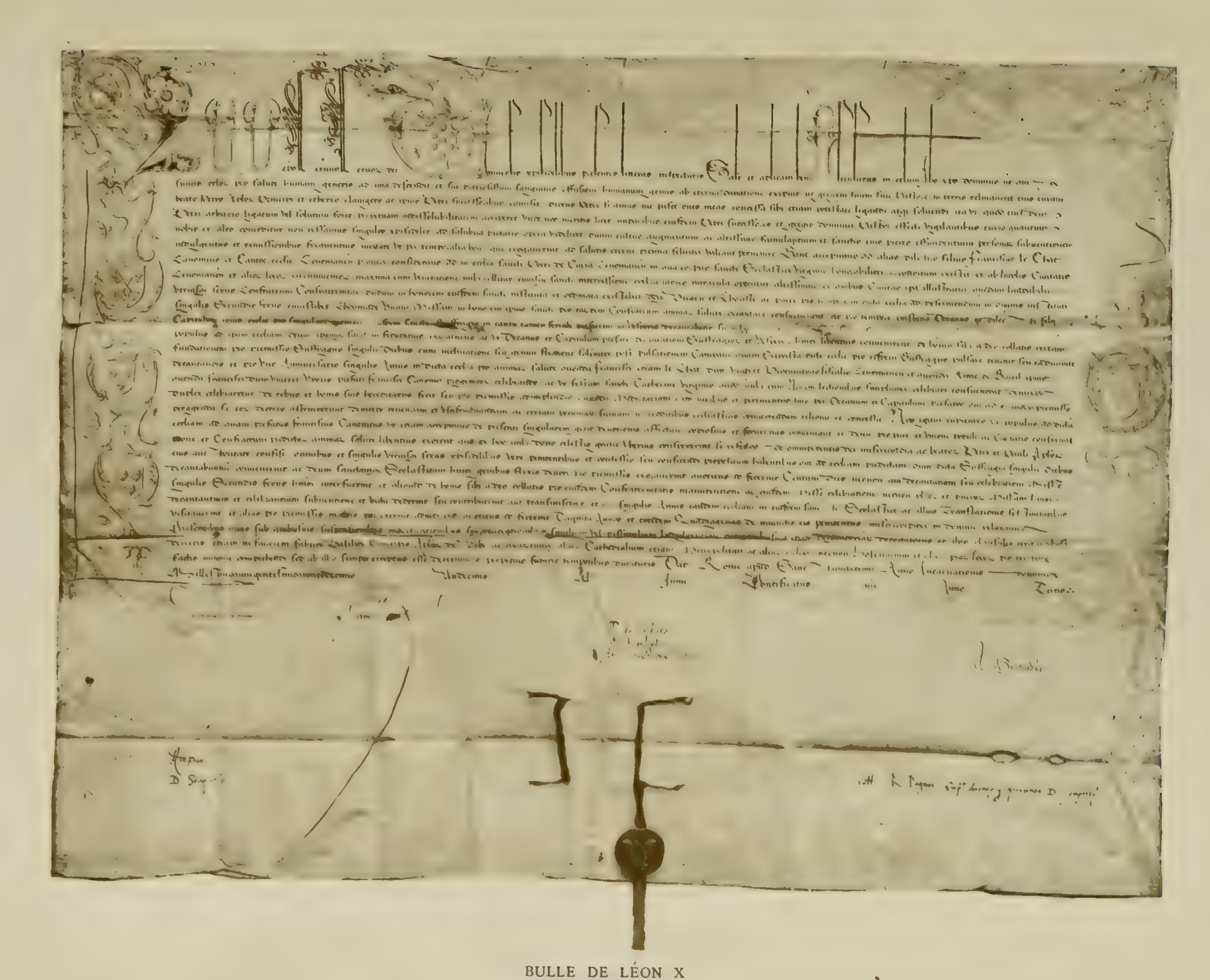


ARMOIRIES DU CARDINAL DE LUXEMBOURG
d'après un dessin d'architecte du XVe siècle.
(E. Hucher, *Jubé du cardinal de Luxembourg.*)

Plus que jamais, il est vrai, les Manceaux vont avoir besoin de la protection de sainte Scholastique. Pendant l'épiscopat de Louis de Bourbon, successeur du cardinal de Luxembourg, la Réforme commence à se répandre dans le Maine. Elle s'y propage avec rapidité sous les évêques René & Jean du Bellay : déjà elle cause un trouble profond dans les esprits & les familles. D'autre part, le pays s'émeut à bon droit des péripéties tragiques de la lutte contre Charles-Quint : il ressent vivement les douleurs & les joies nationales.

(1) Le testament du cardinal de Luxembourg a été publié dès 1648 par Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans,* & de nos jours par dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* V, p. 307.

(2) POIRIER, *Hist. abrégée de la relique de sainte Scholastique.* En présence de la grande dévotion du cardinal de Luxembourg à la patronne du Mans, il est permis de se demander s'il n'avait point placé « son ymaige » sur le célèbre jubé de la cathédrale du Mans, dont le curieux dessin, reproduit par M. Hucher, indique un grand nombre de statues impossibles à identifier. Voir E. HUCHER, *Le jubé du cardinal de Luxembourg à la cathédrale du Mans,* Le Mans, Monnoyer, 1875, in-folio.



BULLE DE LÉON X

Archives de Saint-Benoît du Mans.

Fidèles à leur coutume séculaire, les catholiques du Mans vont confier à leur patronne les angoisses parfois cruelles des temps difficiles.

En 1525, dans les derniers jours de calme, l'occasion leur est donnée de l'invoquer une fois de plus chaque année. Un confrère de François Le Chat, non moins connu, le chanoine Julien de Baïf, protonotaire du Siège apostolique, ancien pèlerin de Jérusalem, « homme docte & de grand jugement (1) », fonde une procession qui doit se rendre, le jour de l'Ascension, à l'église paroissiale de Saint-Ouen-des-Fossés, & il attribue une somme de cent livres aux chanoines de Saint-Pierre pour y assister avec ceux de la cathédrale (2). A l'avenir, le chapitre de Saint-Pierre se rend chaque année à cette procession & y porte la châsse de sainte Scholastique : la cérémonie se termine à la cathédrale par un *De profundis* à l'intention du fondateur (3).

Vers la même époque, le chanoine Guillaume Lemercier fonde une nouvelle messe hebdomadaire à l'autel de sainte Scholastique, & quelques faits complémentaires, relatifs aux fêtes du 10 février & du 11 juillet, se dégagent des textes. Signalons, par exemple, l'usage que le chapitre a contracté d'offrir à déjeûner tous les ans, le jour de la translation, aux moines de la Couture, « de les traiter aussi honnêtement

(1) Le chanoine Julien de Baïf, exécuteur testamentaire du cardinal de Luxembourg, était le frère du célèbre Lazare de Baïf, dont le nom se rattache si intimement au réveil des lettres classiques en Europe. Voir HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*, & dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans*, V, p. 347.

(2) Arch. municipales, 829, & dom PIOLIN, *Ibidem*.

(3) « Le 25e jour de may 1536, jour de l'Ascension, à cause de la pluye qui gasterait les chappes, on ne va point à Saint-Ouen. La procession se fait seulement autour de l'église [cathédrale], messieurs de Saint-Pierre marchant devant avec leurs chappes & messieurs du chapitre avec les leurs. La station se fait à N.-D. du Chevet, ou messieurs de Saint-Pierre, estant dans ladite chapelle, chantent l'antienne de saint Ouen. & l'officiant, l'oraison. Ensuite le chantre commence la prose *Rex omnipotens*. on va dans la nef & on y chante le *De profundis* avec les oraisons. Item, le 6 may 1540 & le 25 may 1541. » Bibl. du Mans, *Ms. 257*, & Arch. du chapitre, *Registre B, 15*, p. 65.

qu'il le peut », & de les faire servir par les clercs & les chantres. Les menus de ce déjeûner ne manquent pas de saveur. Ils comportent suivant le cas, « des œufs, du mouton ou du lard, du beurre frais, quinze pots de vin blanc, cinq de vin cléret, des poyres, des cerises, des prunes damars, du pain blanc ». Une petite somme est prévue en outre pour « les vayres cassés & robbés (1) »; sainte Scholastique, semble-t-il, ne réparait pas les maladresses des convives, comme jadis saint Benoît celles de sa nourrice. Les chantres ne sont point oubliés : ils reçoivent à l'occasion de la fête une gratification de vingt sols tournois & d'autres fois dix sols « pour leur vin ». De plus, le cirier du chapitre est appelé à fournir six cierges de chacun deux livres pour le 10 février, & sept pour le 11 juillet (2).

Quant à la confrérie, elle conserve jusqu'aux guerres de religion sa régularité primitive. Mes Gilnier & Robert Montenger recueillent les offrandes. En 1543, la séance ordinaire du chapitre, le 12 juillet, est supprimée afin de permettre aux chanoines d'assister au service anniversaire, célébré ce jour-là pour les confrères (3). Parmi ceux-ci, il ne paraît pas téméraire de compter alors un représentant d'une des plus anciennes familles du Mans, « honneste homme Denis Dagues, praticien en cour laye », qui lui aussi a inscrit « saincte Escolasse » à une place d'honneur dans son testament du 4 juillet 1531 (4).

Pendant ce temps s'élève, entre les années 1530 & 1540, dans une des chapelles de l'église abbatiale de la Couture, aux frais de frère René des Écotais, prieur de Chantenay, un élégant autel surmonté d'un rétable

(1) Arch. de la Sarthe, G, 524, fol. 85 v°; G, 525, 526, 527, 530, &c.

(2) *Ibidem*, G, 482, fol. 43 & 211 ; G, 524 à 531, &c. A cette même date, les deux diacres qui portent la châsse aux processions ordinaires & aux Rogations reçoivent un salaire de huit deniers chacun.

(3) *Ibidem*, G, 482, fol. 216, 251, 253 ; G, 483, fol. 46, 81 v°, 109 v° & 110 v°.

(4) COSNARD, *Histoire du couvent des Frères-Prêcheurs du Mans*, Le Mans, Monnoyer, p. 212.



SAINTE SCHOLASTIQUE

Statue du XVIe siècle, Église de la Couture au Mans.

Cliché de M. Paul Verdier.

en pierre du style de la Renaissance. Dans une des niches de ce rétable, à côté de celle de saint Benoît, la piété du donateur place encore une curieuse statue de sainte Scholastique de 0m 85 de hauteur, qui a subsisté jusqu'à nos jours (1).

C'est sous la forme traditionnelle des processions, cependant, que la dévotion des habitants du Mans à sainte Scholastique se manifeste toujours de préférence au XVIe siècle. De 1519 à 1562, elles sont si nombreuses déjà qu'il faut renoncer à les énumérer. D'une manière générale, elles paraissent se diviser désormais, d'après leur importance, en trois catégories distinctes.

Les processions générales d'abord, prescrites pour tout le clergé de la ville par l'évêque ou ses grands vicaires. Le chapitre de Saint-Pierre y prend part avec la châsse de sainte Scholastique. Elles se rendent tantôt à l'abbaye de Beaulieu ou à celle de la Couture, tantôt aux Jacobins, parfois à l'église Saint-Pierre-la-Cour. A titre d'exemples particulièrement intéressants, nous citerons les grandes processions du 6 juillet 1530, « en actions de grâces de la délivrance des enfants de France, prisonniers en Espaigne »; de septembre 1536 & de mai 1537, « pour les victoires remportées sur l'empereur (2) »; celle du 14 juillet 1538,

(1) Cette statue & celle de saint Benoît, après avoir été transformées quelque temps en une sainte Chantal & un saint François de Sales, se voient aujourd'hui dans le transept méridional, contre la tribune dite de la préfecture. Le rétable, qui décorait jadis la chapelle actuelle du Sacré-Cœur, se trouve dans la chapelle des Fonts, sous l'une des tours. Il se compose de trois niches à coquilles, séparées par des pilastres & réunies par une frise. Des statues modernes de saint Dominique & de sainte Catherine de Sienne y remplacent saint Benoît & sainte Scholastique. Sur le socle est gravée l'inscription suivante : « AD LAUDEM DEI, HOC SACELUM DONO F. R. DESECOTAIZ. P. DE CHANTENEYO, CONSTRUCTUM FUIT. ANNO DOMINI 153... » (Le dernier chiffre est dissimulé derrière une boiserie.) Nous reproduisons la statue de sainte Scholastique qui présente un type assez caractéristique de l'époque.

(2) Bibl. du Mans, *Ms. 257*, p. 54, 67, 70 & 76 ; & *Registre B, 15*, des Arch. du chapitre cathédral. Ces deux manuscrits sont identiques & les pages mêmes concordent.

en remerciement de la trêve de Nice, qui se fait à Saint-Pierre-la-Cour afin d'honorer d'une manière plus directe sainte Scholastique pendant l'octave de sa fête (1); celle du 10 septembre 1542, à la Couture; les processions du mois d'avril 1559, pour la paix de Cateau-Cambrésis, suivies d'un *Te Deum,* puis d'un feu de joie, allumé au son des cloches dans le cloître de la cathédrale (2), &c. La plupart de ces manifestations sont, comme on le voit, d'imposants témoignages de la reconnaissance nationale, & les Manceaux tiennent à y donner une place spéciale à sainte Scholastique qu'ils invoquent dans les dangers de la patrie comme dans ceux de la cité.

Viennent ensuite les processions particulières de sainte Scholastique, faites avec la châsse par le chapitre de Saint-Pierre, en vue d'obtenir un temps favorable. Elles se rendent le plus souvent, ainsi que nous l'avons dit, à l'église Saint-Benoît & elles sont surtout fréquentes de 1539 à 1542, années où la ville souffre d'une grande sécheresse & de chaleurs excessives qui suscitent des maladies contagieuses (3).

Enfin, en troisième & dernière ligne, mentionnons de très nombreuses processions où la châsse ne figure pas expressément. Elles se reproduisent à toutes les époques de l'année, parfois pendant plusieurs jours consécutifs, & leur itinéraire est abandonné au chanoine officiant. Leur but est toujours le même, obtenir un temps favorable, la conservation des santés & des biens de la terre, la paix & la tranquillité du royaume. Plusieurs viennent à l'église des Jacobins où se trouvent, sur la face principale du beau jubé de 1554, les statues de sainte Scho-

(1) Bibl. du Mans, *Ms.* 257, p. 76; & Arch. de la Sarthe, G, 19.

(2) Bibl. du Mans, *Ms.* 257, fol. 120, & Arch. municipales, 829.

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 482, fol. 254 v°, 294 v°, 316 v°; G, 483, fol. 43. Processions des 24 juillet 1539, 21 sept. 1540, 8 juin 1541, 21 juin 1542. *L'Inventaire sommaire* donne par erreur la date de 1544 pour cette dernière procession.

lastique & de saint Benoît (1). En 1556, s'établit la grande procession annuelle du lundi de Pâques à Coulaines, au retour de laquelle les chapelains & clercs de Saint-Pierre-la-Cour sont tenus de dire dans leur église une oraison spéciale de « madame sainte Scholastique (2) ».

Les troubles précurseurs de la première guerre de religion ne suspendent pas ces pieux usages ; toutefois, au mois d'août 1561, la situation est devenue si inquiétante qu'il faut requérir les magistrats de tenir les portes de la ville fermées pendant les processions générales (3). L'heure approche en effet, où les catholiques du Mans vont être soumis à une terrible épreuve, mais où ils vont constater aussi par un fait célèbre dans leurs annales, qu'au milieu des tristes défaillances de l'époque, sainte Scholastique les couvre d'une protection toujours efficace.

(1) Voir le dessin & la description de ce jubé dans COSNARD, *Hist. des Frères-Prêcheurs du Mans*, p. 113 ; & PALUSTRE, *La Renaissance en France, Maine.*

(2) Voir l'Abbé LACROIX, *Origines de l'assemblée de Coulaines*, dans *l'Union hist. et littéraire*, 1894, p. 73.

(3) Arch. municipales, 829.



SCEAU DU CARDINAL DE LUXEMBOURG

CHAPITRE VI

Les protestants au Mans en 1562. — Surprise de la ville par les chefs du parti le 3 avril. — Trois mois de violences & d'excès ; incendie des couvents ; pillage de la cathédrale & de l'église Saint-Pierre-la-Cour ; la châsse & les reliques de sainte Scholastique sauvées de la destruction. — Fuite précipitée des protestants, le jour de la translation, 11 juillet 1562. — Délivrance de la ville attribuée à l'intercession de sainte Scholastique. — Opinions diverses des historiens postérieurs. — Discussion historique du fait : conclusion.

L'année 1561 marque une date importante dans les annales religieuses de la ville du Mans. Le 1er janvier de cette année, le parti protestant, dont les progrès n'ont cessé de s'accroître, est devenu assez fort pour « y dresser un corps d'église », pour y établir un premier consistoire, & planter ainsi publiquement le drapeau du schisme au centre même de la cité de saint Julien.

Dès le 25 mars, jour de l'Annonciation, la propagande active des deux ministres Salvert & Poinsson provoque une « émotion populaire », que l'évêque Charles d'Angennes signale à la reine-mère, dans une lettre du 23 avril, comme « le premier effort des ennemys du repos public (1) ».

(1) Voir Henri Chardon, *Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la réforme et de la ligue dans le Maine,* Le Mans, Monnoyer, *Annuaires de la Sarthe* de 1867 & 1868. — A. Ledru, *Note sur la réforme dans le Maine,* Mamers, 1883, in-8°; — Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans,* t. V, p. 425.

Au mois de mai, des assemblées calvinistes se tiennent sous les halles. Au commencement d'août, un nouveau ministre, Pierre Merlin, y installe un « prêche » trois fois la semaine. Le 2 novembre, il y célèbre la cène en grande pompe, sous la garde de soixante hommes armés, en présence de gentilshommes, accourus de tous les points de la province, & de plusieurs officiers de justice « qui ont un banc spécial pour écouter le prêche (1) ».

Au Mans, en effet, comme dans beaucoup d'autres villes, les gens de robe, entraînés sans doute par leur esprit de curiosité & d'indépendance, dominent parmi les premiers disciples de Calvin. Le lieutenant-particulier, Jean de Vignolles, le lieutenant-criminel, les deux avocats du roi, des conseillers au présidial, le lieutenant du prévôt provincial & du bailly de la prévôté comptent dans les rangs des dissidents. Leur appui tacite & leur protection contribuent puissamment à enhardir les ministres & à seconder leur action. Le parti recrute d'autre part bon nombre de gentilshommes hostiles aux Guises ou jaloux des richesses du clergé, quelques gens de métier ou de petite bourgeoisie, avides de libertés & de jouissances, très empressés de s'affranchir de tout frein (2). Chaque jour les défaillances se multiplient : sur les registres du consistoire figurent déjà les noms des Tahureau & des Bouju, dont les pères cinquante ans auparavant souscrivaient avec enthousiasme pour la châsse de sainte Scholastique.

(1) L'un des dossiers des anciennes stalles de la cathédrale, sculptés en 1576 par des menuisiers du Mans & conservés aujourd'hui dans la grande sacristie, représente le diable, assisté de plusieurs démons, présidant à une réunion dans laquelle figurent des femmes, des magistrats, des chanoines. On voit non sans raison, dans cette scène si curieuse dite *la synagogue du diable*, une satire catholique contre les protestants, *le diable présidant à un prêche huguenot*. Nous publions ici pour la première fois, comme un souvenir très intéressant des assemblées calvinistes au Mans, ce panneau (sculpté en plein chêne), qui attirait tout particulièrement, il y a quelques années, l'attention de notre regretté professeur & ami, M. Anatole de Montaiglon.

(2) H. Chardon, *Recueil précité*, 1867, préface.

Quelques mois encore, l'attitude énergique de l'évêque Charles d'Angennes & les sentiments catholiques de la grande majorité de la population imposent une certaine réserve aux novateurs. Les gens prudents hésitent, « nagent entre deux eaux, demi-protestants, demi-catholiques, assistant au prêche & à la messe, laissant baptiser leurs enfants *à la papaulté* », & s'y mariant même au grand scandale du consistoire « qui se défie des femmes comme de l'esprit tentateur (1) ». Mais, après le célèbre édit du 17 janvier 1562 par lequel la reine-mère accorde aux réformés l'exercice public de leur culte, l'audace des calvinistes du Mans ne connaît plus de bornes. Le consistoire fait faire dans chaque canton la revue des hommes « en état de servir le roy », ou d'aider par des contributions en argent « à soudoyer des troupes (2) », preuve évidente des intentions secrètes du parti de commencer prochainement la guerre.

Cette guerre, la situation générale du pays la rend inévitable, car, suivant une expression caractéristique, « il faut désormais autre chose que du papier pour mettre les huguenots dehors », & la France cependant n'entend pas subir leur domination. Le 1er mars 1562, l'échauffourée connue sous le nom de massacre de Vassy met le feu aux poudres. Le prince de Condé prend les armes, & par des lettres expédiées de Meaux dans les derniers jours du même mois, il invite les membres des différents consistoires à suivre son exemple, en se saisissant de toutes les villes où ils sont en nombre.

Les protestants du Mans, préparés de longue main par l'un des émissaires les plus actifs de la secte, l'avocat manceau Le Barbier de Francourt, répondent des premiers à l'appel.

Le vendredi de Pâques 3 avril, profitant habilement de l'absence de l'évêque Charles d'Angennes & du connétable de la ville Louis Dagues,

(1) H. Chardon, *Recueil précité*, 1868, préface, p. XXVIII.

(2) *Ibidem*, p. XXX.



PRÊCHE CALVINISTE PRÉSIDÉ PAR LE DÉMON

Ancienne stalle du XVIe siècle. Église cathédrale du Mans.

(Cliché de M. l'abbé G. Chambois.)

ils se réunissent chez le lieutenant particulier Jean de Vignolles, dans son hôtel du Louvre, situé près de la place Saint-Pierre. Vignolles, le lieutenant-criminel Thibault Bouju, l'avocat du roi René Taron, & plusieurs autres magistrats se mettent à leur tête. Renforcés par des bandes d'aventuriers appelés de Mamers & de Bellême, ils s'emparent au nom du roi des clefs de la ville, du château & des portes, dont ils confient aussitôt la garde à des capitaines huguenots. Les catholiques surpris & déconcertés ne peuvent tenter aucune résistance. Ils le peuvent d'autant moins que le coup de main s'accomplit en quelques heures, avec le concours des officiers du roi dépositaires de l'autorité, sous des apparences presque légales (1).

Pendant les premiers jours les conjurés essaient de prolonger la comédie. Ils exploitent les lettres de la reine-mère, se présentent comme les défenseurs du roi & veulent forcer les catholiques à se joindre à eux. Les menaces & les insultes de leurs partisans, maîtres de la rue, ne tardent pas à détromper les moins clairvoyants. Le marché Saint-Pierre

(1) Sur la prise & l'occupation du Mans en 1562 par les protestants, voir De Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, Genève, 1580, II, p. 516 à 525 ; — De Thou, *Histoire universelle*, Basle, 1742, III, p. 175 ; — De Serre, *Recueil des choses mémorables advenues en France*, p. 182, & *Inventaire général de l'histoire de France*, 1643, p. 516 ; — Claude Blondeau, *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires*, au Mans, Louis Péguineau, 1667, réimprimé à Laval, Goupil, 1892 ; — Ledru, *Histoire de la prise du Mans par les calvinistes en 1562*, dans l'*Annuaire de la Sarthe* de l'an X, p. 22 ; — dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, V, 437, & surtout H. Chardon, *Recueil précité*. — M. Chardon, le premier, établit preuves en mains la date de l'événement qui eut lieu le vendredi de la semaine de Pâques & non le vendredi saint, comme l'ont dit & répété la plupart des historiens locaux. — Voir encore, pour les détails accessoires & complémentaires A. Bertrand, *Documents pour servir à l'histoire du Maine*, Le Mans, Monnoyer 1876, in-8°, — & dans la *Revue historique et archéologique du Maine :* Ch. Pointeau, *Deux capitaines manceaux à l'époque des guerres de religion*, I, 609, *Notes sur Jean et Joachim de Boisjourdan*, VIII, 135 ; — A. Ledru, *Note sur la réforme dans le Maine*, XIII, 333, *Notes et documents sur Jean V de Champagne*, XIV, 13 ; — A. Joubert, *René de la Rouvraye, sieur de Bressault*, X, 129, & XVII, 213, &c.

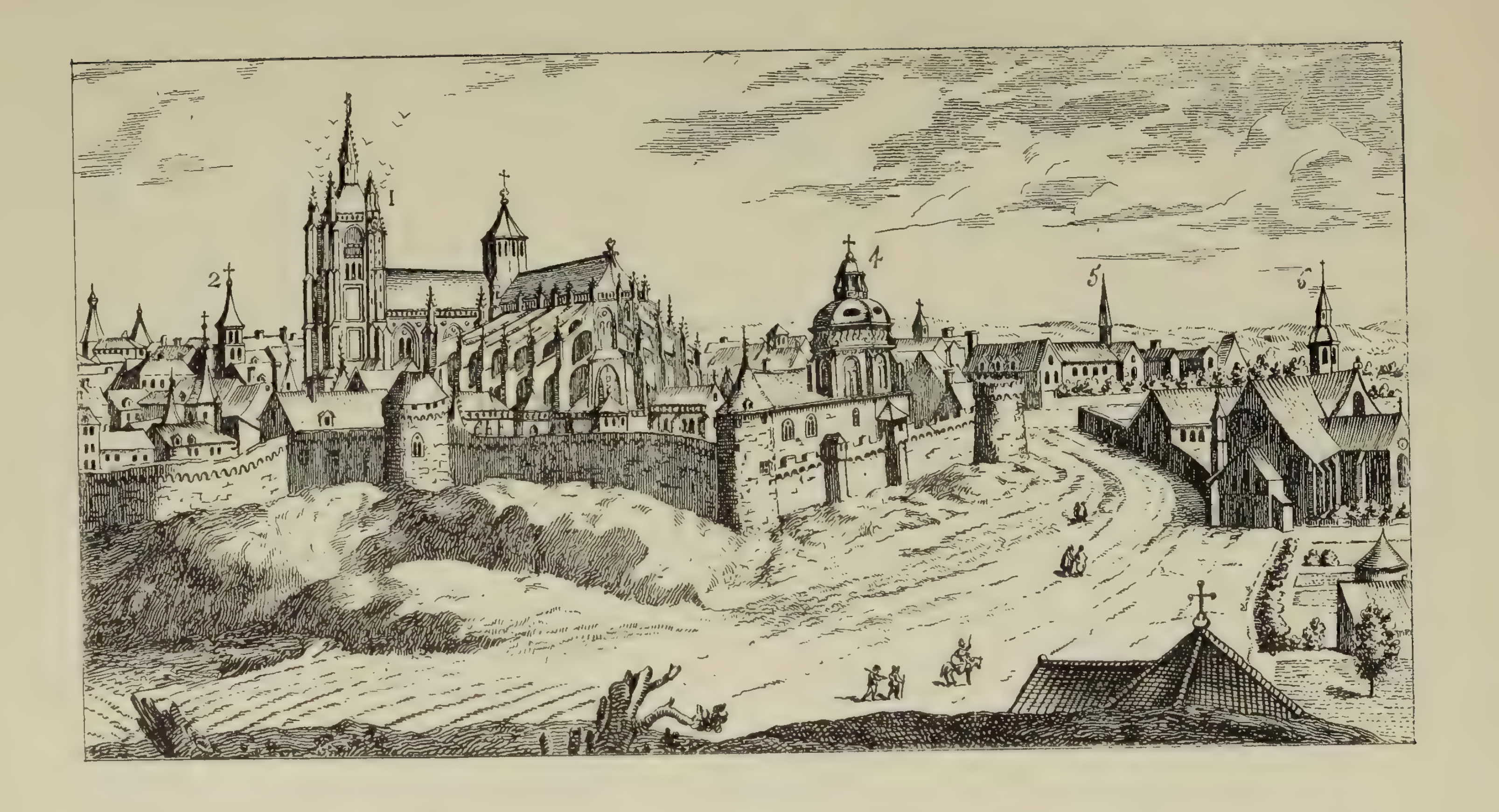
se transforme en une place d'armes, où défilent bruyamment des bandes armées qui, dès le 5 avril, dimanche de la Quasimodo, « font cesser, lors de la séquence de la messe, les cloches de l'église Saint-Pierre ». L'hôtel de Vignolles devient le quartier général de tous les chefs calvinistes de la province. L'évêque n'a eu que le temps de se réfugier à son château-fort de Touvoie. Le lieutenant du duc de Montpensier, gouverneur du Maine, M. de Chavigny, ne dispose pas de forces suffisantes pour un retour offensif. Beaucoup d'habitants catholiques prennent le parti de quitter la ville qui demeure aux mains des protestants.

Alors commence une longue série de forfaits & de crimes, dont le récit, conservé par des historiens d'opinions diverses, a été reproduit maintes fois.

Le 10 avril, on pend un malheureux chanoine coupable d'avoir défendu sa maison contre une bande de pillards. Quelques jours plus tard, on éventre un vieux moine infirme avec des raffinements de cruauté que la plume se refuse à raconter (1).

Vers la fin du même mois d'avril, un des principaux chefs, Charles de Langlée, sieur de La Ménarderie, pénètre avec cinquante soldats dans le couvent des Jacobins, s'en déclare en riant le prieur & s'y installe à demeure. La plupart des religieux sont forcés de s'enfuir « à leur aventure ». Tout est enlevé, brisé, volé, jusqu'aux tuyaux de plomb des fontaines & aux tombes de l'église. Les pertes s'élèvent à plus de cinquante mille livres. Il ne reste que les murailles & les couvertures. Les « images qui sont sur l'église » sont brisées à coups d'arquebuses, la bibliothèque est saccagée. « Les huguenots, déclarèrent plus tard des témoins oculaires, furent prêts à mettre le feu au couvent, ce qu'ils eussent fait, n'eût été qu'aucuns gens de bien les en blâmèrent »,

(1) Claude de Saintes, *Discours sur le saccagement des églises*, Paris, 1563, fol. 72; — Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, V, p. 440.



VUE ANCIENNE DE LA VILLE DU MANS, AVANT LA CRÉATION DE LA PLACE DES JACOBINS

1. Cathédrale ; 4. Chapelle de l'évêché ; 6. Couvent des Cordeliers.

notamment « le sieur de Courtoux & autres voisins l'empêchèrent, de peur que leurs maisons & fauxbourgs qui y joignent ne fussent brûlés (1) ».

Moins privilégié & plus isolé, le couvent des Cordeliers est incendié en grande partie, le samedi d'après l'envahissement des Jacobins. Du sommet des tours de l'enceinte de l'évêché, « au droict dudit couvent », les dames de Vignolles & de Balladé, l'arquebuse à la main, excitent les incendiaires, « se riant & faisant grande joie de voir le feu (2) ».

Le 7 mai, jour de l'Ascension, Vignolles, Bouju & René Taron se rendent à la cathédrale & procèdent à l'inventaire du trésor que six siècles y ont accumulé, sous le prétexte hypocrite de le mettre à l'abri du pillage, pour en rendre compte quand & à qui il appartiendra. En réalité ils ne songent qu'à s'approprier les objets les plus précieux ou à les convertir en lingots, suivant les instructions du prince de Condé qui manque d'argent pour payer ses troupes. La scène est à la fois bien triste & bien curieuse. Trois chanoines sont requis d'assister à cet enlèvement sacrilège, auquel un seul homme, le conseiller au présidial Dominique Le Roy, a le courage de s'opposer énergiquement. Les châsses sont rompues, même celle de saint Julien ; le grand crucifix d'argent est brisé, ainsi que « l'ymage Nostre-Dame grand comme un enfant de douze ans » ; les armoires & les coffres du revestiaire sont enfoncés ; toute la cuivrerie, toutes les matières d'or & d'argent, tous les vases sacrés, tous les ornements sont pesés & enlevés dans des bahuts : les fameuses statues d'argent des douze apôtres disparaissent mystérieusement. Ce pillage « légal » dure plusieurs jours, après quoi « la grande Babylone » est abandonnée à la soldatesque qui achève de

(1) H. Chardon, *Recueil précité*, 1868, p. 26 & 32 ; *Information faite à la requête des Frères-Prêcheurs par ordre du Parlement, donné à Paris, le 3 août 1562*, dépositions de Nicolas Dieuxivois & de frère Pierre Ragot.

(2) H. Chardon, *Ibidem*, p. 38, déposition de Gervais Trottin, marchand.

la dévaster, brûle les archives du chapitre & se rue avec une fureur aveugle sur les statues, les autels, les tombeaux, même sur le magnifique jubé du cardinal de Luxembourg. La perte est irréparable pour les arts comme pour la foi (1).

Le jour de la Pentecôte, c'est le tour de l'église Saint-Pierre-la-Cour. Cette journée de la Pentecôte, 17 mai 1562, est une des plus agitées de l'occupation. La cène se célèbre au palais, au milieu d'une foule fanatisée, puis « la plus grande part des huguenots, garnis les uns de morions, corselets & arquebuses, les autres de pistolets & longs bois, fait montre par la ville, l'autre partie gardant les portes en armes, de façon qu'ils tiennent les catholiques en grande tremeur & crainte. » L'occasion est particulièrement favorable pour une nouvelle expédition.

Cette fois encore, c'est le sieur de La Ménarderie qui semble la diriger. Il est vu par plusieurs témoins rompant & abattant les tombes de cuivre & les images de l'église Saint-Pierre, avec Christophe Prieur de Mamers, Pierre Piau & un tondeur de la paroisse de Saint-Pavin, nommé Robin ; le sieur Bérault, dit Corderie, brise l'argenterie avec de gros marteaux (2). Tous les objets précieux, pierreries & ornements,

(1) Voir dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans,* V, p. 443 & suiv., p. 705 : *Procès verbal du pillage de l'église du Mans en 1562 ;* puis, aux Archives municipales, de nombreux documents, entre autres les *Plainctes et doléances du chapitre,* pièce jusqu'ici inédite, d'une importance capitale. M. Henri Chardon, dans le *Recueil précité,* donne aussi les détails les plus curieux & les plus précis sur le pillage de la cathédrale ; il publie à l'appui une *Information faite par Michel Legras, conseiller au présidial du Mans* & une *Enquête faite par Mathurin Le Boindre, conseiller du Roi, pour la partie des doyen, chanoines et chapitre de l'église du Mans, demandeurs.* A ces documents, en outre, sont venus récemment s'ajouter l'*Inventaire des ornements volés par René de La Rouvraye, sieur de Bressault, en 1562, chez l'official du Mans,* & le *Procès-verbal de l'information faite à Angers, le 25 octobre 1572, contre le dit René de La Rouvraye,* publiés par M. A. Joubert, *Études sur les misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècles,* Angers, 1886, in-8°, p. 325 & 330.

(2) H. Chardon, *Recueil précité,* 1868, p. XVIII, 2, 33, 36, 37, 41, 42, 44, dépositions de Guillelmine Cormier, femme de Jean Robinart, écuyer ; de Guillaume Gouaslier, chanoine du Mans ; de Jeanne Ermenault & de François Moiré, serrurier.

donnés jadis par le roi d'Angleterre Henri II sont volés, & les envahisseurs s'attaquent même aux stalles des chanoines remarquables par leur sculptures (1). Après la délivrance de la ville, on retrouvera chez Vignolles & La Ménarderie une partie de la cuivrerie de la clôture du chœur & du riche *ciborium* qui couronnait le maître-autel (2).

Quoique « deffaicte » & quelque peu « démolye », la châsse de sainte Scholastique échappa à une destruction totale, ainsi que nous l'apprend expressément une lettre de Guillaume Chapelet, vicaire général du Mans, en date du 7 octobre 1604 (3). Elle perdit seulement une lame d'argent d'un des côtés, un de ses huit piliers, quelques arcs-boutants & ornements accessoires ; les pillards avaient sans doute été interrompus dans leur œuvre par une circonstance imprévue.

Dans tous les cas les reliques furent sauvées. Elles avaient été retirées de la châsse dès les premiers moments de l'occupation par le prêtre sacristain Berthelot & le grand chapelain Bérard (4), placées dans un sac de cuir blanc (5) & soigneusement cachées « dans une terre

(1) Le parchemin trouvé en 1735 derrière les stalles portait, au dire de Maulny, « que ces stalles avaient coûté huit cents livres, du vivant de Louis 12e, roi de France, & la même année qu'il prit Gênes la superbe, de l'épiscopat de François de Luxembourg ». *Notice sur le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour,* « *copiée sur un ms. confié par M. Maulny fils, 1er nivose an 12, Le Dru* ». Collection de M. Louis Brière. Ce document était inconnu à l'abbé Charles qui mentionne seulement la réfection des stalles dans son article sur *Les artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour.*

(2) Arch. de la Sarthe, G, 546 ; — l'abbé CHARLES, *Ibidem.*

(3) Publiée dans la *Floriacensis vetus Bibliotheca Joannis a Bosco,* Lugduni, 1605, p. 366. Voir en outre les détails que nous donnerons au chapitre suivant sur la réparation de la châsse. L'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique* commet une erreur manifeste, en affirmant que la châsse de 1511 « fut toute fracassée & pillée », qu'elle ne reparut plus après 1562 & qu'une nouvelle fut refaite en 1583.

(4) POIRIER, *Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique.*

(5) Arch. de la Sarthe, G, 546 : « Pour un sac de cuir blanc à mettre les reliques, 7 sous 6 deniers. » *Compte des receptes et mises de l'argenterie de Saint-Pierre-la-Cour, 1562-1563.*



SAINTE GERTRUDE ET SAINTE SCHOLASTIQUE

École flamande. 1530. Musee de Bruxelles.

profane (1) », où elles restèrent enfouies par mesure de prudence jusqu'à l'année suivante. Les chanoines de Saint-Pierre paraissent d'ailleurs avoir eu le temps de prendre quelques précautions avant le désastre de la Pentecôte. Un document contemporain nous révèle que « pendant l'hostilité » ils envoyèrent leurs titres à Pizieux & les confièrent à la garde d'une « bordagère », qui reçut pour ce service une somme de vingt-quatre sols (2). Il n'est pas étonnant dès lors qu'ils aient songé tout d'abord à mettre en sureté les reliques de sainte Scholastique, leur plus précieux trésor.

Les excès de tout genre se multiplient encore durant six semaines. Grâce à la complicité des chefs, le vol marche partout de pair avec la destruction, & les soldats font preuve d'une telle avidité, d'une telle soif de pillage qu'ils finissent par inspirer le dégoût & l'effroi à leurs corréligionnaires eux-mêmes (3). A la fin de juin, au dire de Théodore de Bèze, leurs débordements sont devenus « intolérables (4) », & la terreur est si profonde que les derniers catholiques, menacés d'être battus ou menés prisonniers *sous les lampes,* c'est-à-dire dans un des souterrains de la cathédrale, abandonnent la ville. La banlieue, comme la cité, est à l'entière discrétion des huguenots qui n'ont à redouter aucune attaque immédiate, car l'armée royale est alors sous les murs de Blois, à trente lieues de distance.

Tout à coup, dans la soirée du 11 juillet, un événement étrange se produit. Une effroyable panique que ne justifie aucun fait apparent s'empare subitement des sept ou huit cents aventuriers de la garnison

(1) Poirier, *Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique.*

(2) Arch. de la Sarthe, G, 546.

(3) H. Chardon, *Recueil précité,* 1868, préface. Ces vols & ces excès de la garnison du Mans sont d'ailleurs formellement reconnus & blâmés par les trois principaux historiens du parti protestant : de Bèze, de Serre & de Thou.

(4) De Bèze, *Histoire ecclésiastique,* II, p. 517.

protestante du Mans. Chefs & soldats, entraînés dans une commune & irrésistible déroute, en dépit de l'incontestable bravoure dont ils ont donné maintes preuves, s'enfuient en trois heures dans un inexplicable désordre & « sans être poursuivis de personne », par la porte du Pont-Ysoir. Ils s'enfuient avec tant de confusion & une telle précipitation « que la peur, dit un auteur contemporain, semble leur avoir donné des ailes (1) ». Quelques-uns, plus affolés encore que les autres, sautent du haut des murailles dans les fossés (2). Tous courent d'une seule traite, malgré la nuit & les chemins défoncés, jusqu'à Beaumont-le-Vicomte, petite ville située à sept lieues du Mans sur la route de Normandie (3).

Seul au XVII[e] siècle, l'avocat Blondeau essaiera de nier cette bizarre panique, en prétendant que « les douze compagnies de gens de pied & les six cornettes de cavalerie » qui composaient la garnison du Mans sortirent en bon ordre, « tambour battant, les mèches allumées, avec huit canons marchant entre les fantassins & la cavalerie (4) ». Son assertion, formellement contredite par les contemporains & les autres historiens, n'a aucune valeur.

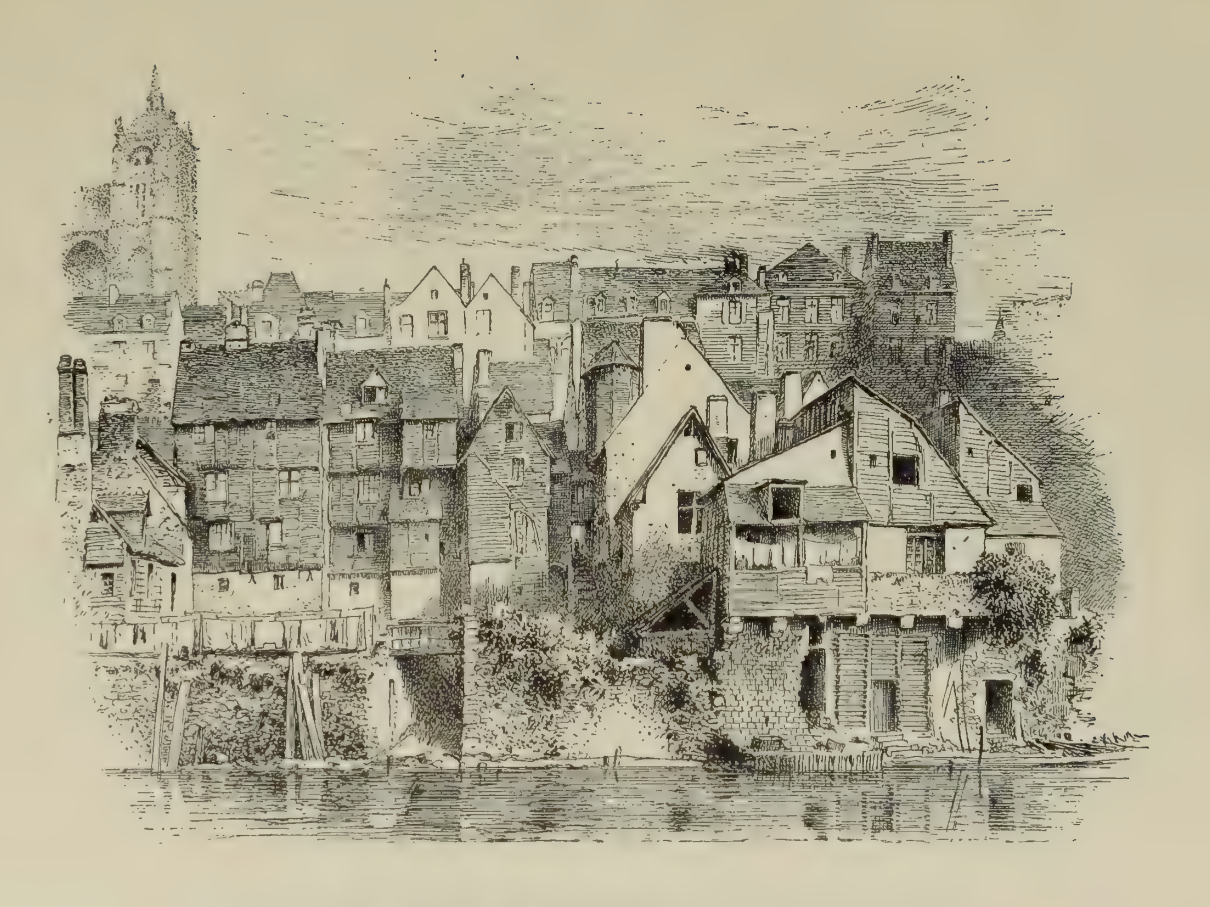
La précipitation singulière de la fuite des protestants est constatée par l'historien même du parti, Théodore de Bèze. « Par quoy étant venu

(1) « Urbe egressi sunt... quorum pedibus timor addidit alas. » MOREAU, *Legenda aurea pontificum Cenomanensium*, Bibl. du Mans, manuscrits 97, 206, 206 bis & 245.

(2) Le CORVAISIER, *Histoire des évesques du Mans*, p. 841 ; & le P. BALTHAZAR de BELLÊME, *Manuscrit 275* de la bibliothèque de Rennes.

(3) Après avoir pillé Beaumont, brûlé l'église & massacré quelques habitants, les débris de la bande commandés par La Mothe Thibergeau gagneront la Normandie par Fresnay & Alençon, pour rejoindre Montgommery ; plusieurs de ces pillards se retrouveront bientôt à Vire. Trouillart, le P. Balthazar de Bellême & Le Corvaisier prétendent « que d'aucuns s'enfuirent jusqu'à Carentan, Dieppe, le Hâvre & même jusqu'en Angleterre » !

(4) Cl. BLONDEAU, *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires*, 1667, p. 69 ; *Philalite confondu ou le faux amy de la vérité*, 1667, p. 192.



LE VIEUX MANS. ANCIENNES FORTIFICATIONS SUR LES BORDS DE LA SARTHE

(Communiqué par M. Gabriel Fleury.)

le temps du jugement de Dieu, écrit-il en effet, la ville fut abandonnée confusément & à la hâte (1)... *La sortie en fut fort honteuse, à huit heures du soir sans qu'on fût pressé de personne,* & la pluspart n'en ayant esté avertie que *trois heures devant,* de sorte que bien peu eurent le loisir de tirer quelques meubles hors de la ville, & ceux qui en peurent tirer ne les peurent faire mener plus loing qu'en leurs métairies, où tout fut pillé bientost après. Plusieurs, qui s'estaient retirés des champs en la ville pour leur seureté, n'eurent seulement le loisir de faire un tour en leurs maisons, ni de faire aucune provision d'argent ni de montures pour leur retraite. *Hommes, femmes et enfans, sortirent tous ensemble pesle mesle et sans ordre,* excepté qu'il y avait quelque compagnie d'arquebouziers. Il y avait de sept à huict cens hommes portans armes... (2). »

Un fait matériel confirme ce récit déjà si expressif. La retraite ou mieux la déroute fut si prompte que les chefs oublièrent tous leurs papiers, même les plus précieux & les plus compromettants, tels que les livres du consistoire pour les années 1560, 1561 & 1562, les registres des « baptistaires, mariages & funérailles de ceux de la nouvelle religion », les rôles des capitaines & soldats de la garnison, & deux inventaires des objets enlevés à la cathédrale. Tous ces documents, relatés dans les sentences prononcées plus tard contre les coupables, furent contre eux autant de pièces à charge & servirent à leur condamnation. Plusieurs sont parvenus jusqu'à nous & ont été publiés (3).

(1) « Le douzième de juillet. » Quelques historiens protestants indiquent par erreur le 12 juillet, comme date de l'évacuation du Mans. Les documents contemporains publiés par M. Chardon prouvent irréfutablement qu'elle eut bien lieu le 11, ainsi que l'ont toujours affirmé les traditions catholiques & les auteurs manceaux. H. Chardon, *Recueil précite,* 1868, p. 12, 26, 29, 44, 47, 48.

(2) De Bèze, *Histoire ecclésiastique,* 1580, II, p. 525 ; de Serre, *Recueil de choses mémorables,* &c., p. 182, & *Inventaire général de l'histoire de France,* p. 516.

(3) Par M. Chardon, *Recueil précité,* 1867 & 1868 : les originaux sont aux archives municipales du Mans.

Très frappés de la coïncidence de l'événement avec la date du 11 juillet, « jour de sainte Scolasse » & fête de la translation, les catholiques manceaux furent unanimes à voir dans leur délivrance inespérée un effet manifeste & sensible de la protection de sainte Scholastique, patronne de la cité.

Cette pieuse croyance, il est essentiel de le remarquer, remonte au temps même de l'événement. Le secrétaire du chapitre de la cathédrale la constate, avant le 22 octobre 1562, en écrivant sur le *Liber synodalis* que les ennemis de la religion catholique abandonnèrent la ville le 11 juillet, « *nullo hoste illos prosequente, sed propria Dei voluntate* (1) ». Un autre contemporain, le chanoine Moreau, « docteur de Sorbonne, cité avec éloges par MM. de Sainte Marthe », & dont le P. Papebrok, le savant jésuite d'Anvers, fera consulter plus tard à grands frais les manuscrits (2), dit expressément *que leur fuite fut très vraisemblablement providentielle, due aux prières de sainte Scholastique protectrice de la ville* (3). Enfin, dès le 11 juillet 1563, premier anniversaire du départ

(1) Bibl. du Mans, manuscrit 436, p. 145.

(2) Bondonnet, *Le triomphe de sainte Scolastique*, p. 73. Sur Jean Moreau, de Laval, docteur en théologie, procureur de la nation de France à l'université de Paris, chanoine du Mans, mort vers 1584, voir Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*. Un fragment de sa *Légende dorée des évesques du Mans*, manuscrits 97, 206, 206 bis & 245 de la bibl. du Mans, a été imprimé par les Bollandistes, au 16 avril *(Vie de saint Thuribe)*.

(3) « Qui cum tribus mensibus aut plus in urbe debaccantes mansissent, nescio quo fato (verissimile tamen est hoc divinitus & precibus sanctæ Scolasticæ urbis protectricis, cujus corpus Cœnomanos miraculose delatum est, evenisse), urbe egressi sunt die festivo præfatæ virginis, quorum pedibus timor addidit alas. » Et plus loin : « His, ut dictum est, virgula quod aiunt divina, urbe egressis & sibi mirum in modum timentibus & male sibi consciis. » *Legenda aurea pontificum Cenomanensium, auctore Johanne Morelli*, Bibl. du Mans, manuscrit 245, fol. 253 v° & 255. Le même texte se retrouve avec des variantes peu importantes dans les manuscrits 97, 206 & 206 bis, moins anciens (xvii & xviiie siècles). Il est à noter que, dans le manuscrit 245, les mots *verissimile est*, sur lesquels Bondonnet dissertera longuement dans le *Triomphe de sainte Scolastique*, ont été substitués, par une correction du temps, au mot *existimo* que portait primitivement le texte & que reproduisent les manuscrits 97 & 206.

des huguenots, le sentiment populaire sera si affirmatif, si précis sur ce point, que le clergé de la ville n'hésitera pas à établir, comme nous le verrons au chapitre suivant, une procession commémorative, expression solennelle de la reconnaissance publique envers sainte Scholastique.

Depuis le XVIe siècle, tous les historiens des guerres de religion dans le Maine, contraints par l'évidence, relatent donc, en dehors de toute discussion, l'abandon précipité du Mans par les calvinistes le 11 juillet 1562, & la croyance des catholiques manceaux dans l'intercession de sainte Scholastique, croyance désormais admise par les traditions religieuses du diocèse. Mais tous sont loin d'être unanimes en ce qui concerne la réalité de cette intervention &, dans une question aussi délicate, les sentiments varient forcément suivant les époques, les idées & les tendances.

Jusqu'en 1667, les auteurs catholiques tout au moins admettent sans réticence l'intervention providentielle. Tels sont par exemple, dans l'ordre chronologique, le P. Simon Martin, religieux minime de la province de Paris, pour qui les hérétiques ont été saisis *divinement* d'une terreur panique (1); Guillaume Chapelet, dans la lettre précitée du 7 octobre 1604, où il compare cette panique à celle des Assyriens, au temps de Sennachérib (2); Trouillart, dans ses *Mémoires des comtes du Maine* (1643); le conseiller au présidial, Le Corvaisier de Courteilles, auteur de la première *Histoire des évesques du Mans* (1648), & son

(1) A ce premier témoignage cité par Bondonnet dans le *Triomphe de sainte Scolastique*, p. 72, s'ajoutait, paraît-il, celui de Julien Houdayer, de Noyen, docteur en Sorbonne, recteur en 1595, chanoine du Mans & curé de Saint-Nicolas, qui avait réuni sur l'histoire du Maine de nombreux documents aujourd'hui perdus.

(2) « Ipsi porro hæretici auffugerunt eodem anno, quomodo Assyrii tempore Sennacherib, nemine licet insequente, cum ne turmæ ullæ quidem essent in tota provincia... Verum, tam optatam liberationem, omnes nulli alteri quam huius virginis efficacissimis precibus atque meritis, ascribendam, optimo jure duxerunt. » *Floriacensis vetus Bibliotheca*, 1605, p. 366.

contradicteur, le bénédictin dom Bondonnet (1651), d'accord sur ce point en dépit de la divergence d'idées qui les sépare ; le P. Balthazar de Bellême, capucin de la maison du Mans, dans son manuscrit inédit de la bibliothèque de Rennes (1662) (1).

En 1667 s'élève la première note discordante. Un avocat du Mans, Claude Blondeau, catholique cependant, mais sans doute partisan des nouveautés & de ce qu'on appellera plus tard le *naturalisme,* ne craint pas de nier l'intervention de sainte Scholastique, de traiter de « faux miracle » la panique des calvinistes qu'il prétend expliquer par des considérations naturelles, empruntées aux historiens protestants (2). Un prêtre du diocèse, François Bondonnet, ancien curé de Moulins & parent du bénédictin, lui riposte aussitôt avec vigueur, n'hésitant pas, dans sa principale réponse intitulée, *Le triomphe de sainte Scholastique,* à revendiquer au contraire le fait comme un « vrai miracle (3) ».

Dès lors la polémique est ouverte, le doute a conquis sa place à côté de la foi naïve, & les historiens se partagent en deux camps ; les plus « modernes » gardent une prudente réserve, évitant une conclusion qu'ils ne pourraient appuyer des documents écrits, exigés par la critique contemporaine.

Loin de nous, certes, la prétention de trancher scientifiquement

(1) « Laquelle [sainte Scholastique] obtint de Dieu qu'une terreur effroyable saisit tous ces hérétiques qui étaient bien 800 », de telle sorte « qu'il était manifeste aux bons catholicques que Dieu combatait pour eux & la conservation de leurs églises ».

(2) Claude Blondeau, *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires en 1562,* au Mans, 1667 ; *Philalite confondu ou le faux amy de la vérité, pour répondre au libelle de C. D. M. contre la relation des troubles de l'année 1562,* au Mans, 1667, de 279 pages, in-8° ; réimprimés à Laval, par A. Goupil, 1896.

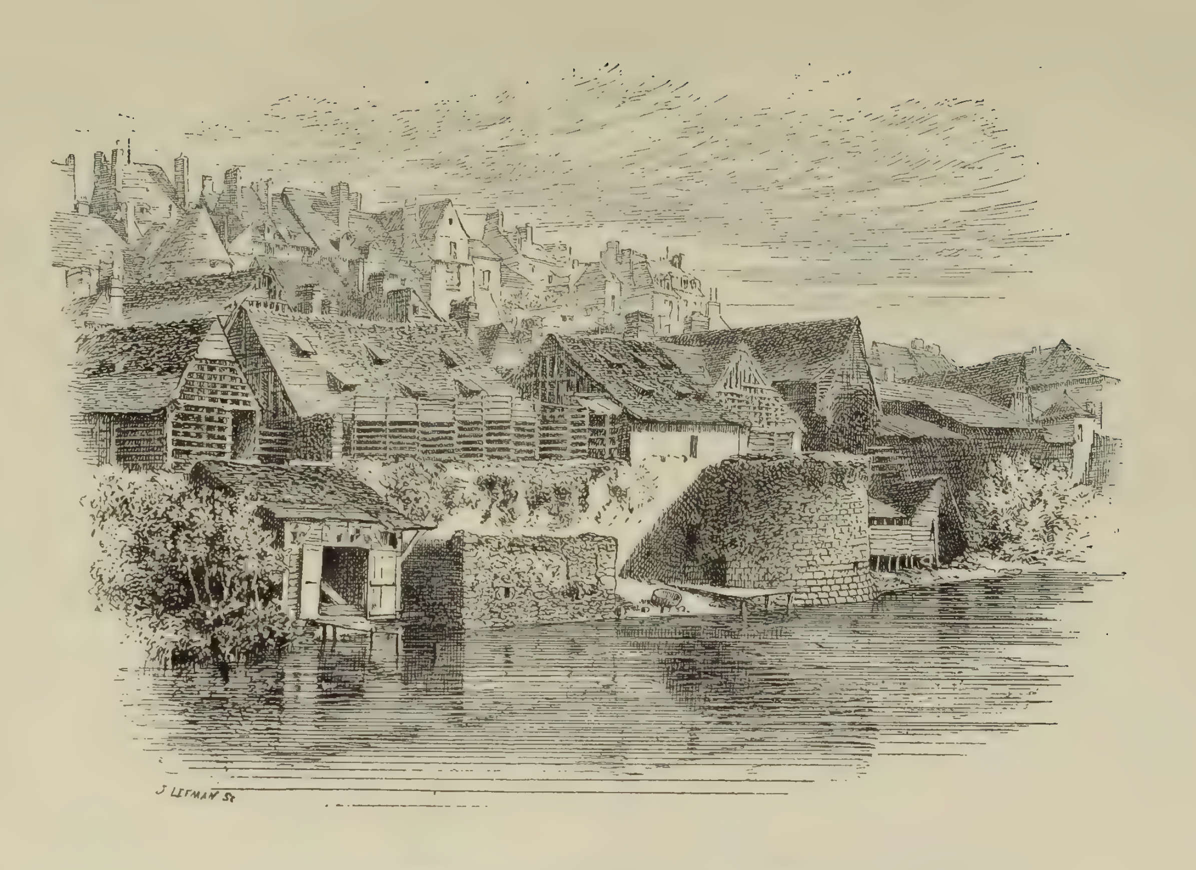
(3) François Bondonnet, curé de Moulins, *Lettre du solitaire Philalite à un de ses amis touchant le livre de l'invasion de la ville du Mans, etc.,* de 35 pages ; *Le triomphe de sainte Scholastique sur les religionnaires en 1562, ou réponse au faux amy de la vérité,* au Mans, 1668, de 199 pages, & à Laval, 1896. Nous reviendrons au chapitre suivant sur la valeur littéraire de ces différents ouvrages.

une semblable question & de convaincre tous les esprits. Toutefois dans ce livre consacré à sainte Scholastique, il est de notre devoir & de notre honneur de ne pas déserter le tournoi sans rompre à notre tour quelques lances, par suite de discuter, dans la mesure du possible, les circonstances du fait & de formuler franchement notre conclusion.

Les causes naturelles, ou mieux les arguments invoqués par Blondeau & les auteurs protestants, tels que de Bèze & de Serre, pour repousser tout caractère providentiel dans la délivrance du Mans, sont au nombre de quatre : l'invraisemblance d'une partie du récit de Le Corvaisier, la crainte d'un complot qui eût fait redouter aux huguenots un massacre général, celle d'une surprise de l'évêque Charles d'Angennes, l'approche du duc de Montpensier & des troupes catholiques. Nous les examinerons successivement.

Le Corvaisier tout d'abord raconte que la terreur panique s'empara des hérétiques, « après que les catholiques eurent descendu la châsse de sainte Scholastique & fait, selon leur coutume, la procession générale à l'entour de la cité (1) ». Or, Blondeau nie à bon droit la possibilité de cette procession, « dans une ville occupée par les huguenots, remplie de soldats de la même religion, abandonnée des plus considérables ecclésiastiques, & où les prestres n'osaient se produire, en sorte que le culte divin estait entièrement délaissé. De quelles communautés, ajoute-t-il, de quels collèges eût été composé le clergé ? Charles d'Angennes qui en estait le chef, craignant la violence des séditieux, s'estait retiré ; les Jacobins étaient dissipés, les Cordeliers n'avaient plus de maison, les religieux des abbayes de Saint-Vincent & de la Couture s'estaient renfermés dans les prieurés de la campagne ? Quels ecclésiastiques restaient donc pour la cérémonie dont on parle ? Il y a plus : quelle apparence d'exposer à l'avarice des séditieux qui avaient pillé les églises, une châsse

(1) Le Corvaisier, *Histoire des evesques du Mans,* p. 841.



LE VIEUX MANS. ANCIENNES FORTIFICATIONS SUR LES BORDS DE LA SARTHE

(Communiqué par M. Gabriel Fleury.)

de grand prix qui renferme les reliques d'une sainte qui, dans les stérilités & les afflictions publiques, ne refuse jamais son secours à ceux qui le réclament (1)? »

Ces critiques sont absolument judicieuses, & l'avocat manceau a cent fois raison de rejeter une invraisemblance que les faits détruisent à première vue. Mais il n'est ni le premier ni le seul à rectifier l'erreur de Le Corvaisier. Dom Bondonnet l'a fait avant lui, en démontrant qu'aucun des textes contemporains les plus explicites sur la croyance des Manceaux dans l'intercession de sainte Scholastique ne donne ce détail invraisemblable d'exposition de la châsse & de procession générale (2). Une cérémonie publique n'était nullement nécessaire, d'ailleurs, pour déterminer l'intervention de la patronne du Mans, que les prières privées des catholiques pouvaient tout aussi bien toucher. Dans tous les cas, une amplification maladroite d'un unique historien ne saurait suffire pour conclure « à l'imposture » d'une tradition établie par d'autres textes antérieurs & plus précis.

La crainte d'un complot préparé par les catholiques du Mans avec la connivence de deux des chefs huguenots est-elle plus de nature à infirmer la pieuse croyance des Manceaux, en expliquant leur délivrance soudaine ? Nous ne le pensons pas. Si la mésintelligence commençait, en effet, à régner parmi les protestants, si plusieurs capitaines songeaient déjà à quitter un parti compromis par ses excès (3), les documents récemment publiés démontrent que les habitants étaient incapables du

(1) Cl. Blondeau, *L'invasion de la ville du Mans, etc.*, p. 65 & 66.

(2) Dom Bondonnet, *Vies des evesques du Mans*, p. 679 ; — Bondonnet, *Lettre du solitaire Philalite*, p. 18.

(3) « On ne se fiait aux capitaines. Car de trois qu'ils estoient, deux estoient notoirement sans religion, à savoir La Barre & Goupilière, lesquels avaient aussi tous deux intelligence avec les ennemis, comme on se doutait dès lors & comme on a cognu depuis. » De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, 1580, II, p. 525 ; — & de Serre, *Inventaire général*, 1643, p. 516.

moindre effort. De nombreux témoins déclarent à maintes reprises « que la plupart des catholiques s'absentèrent de la ville..., qu'ils furent contraints de se retirer aux champs avec leurs familles & d'abandonner leurs maisons..., de vider les lieux sous peine d'estre pendus & étranglés, s'ils estaient réputés contraires à la religion (1) ». Le petit nombre de ceux qui restèrent, « artisans de basse condition (2) », sans autorité & sans ressources, « étaient ordinairement tenus en crainte » par leurs adversaires, « gardant la ville, les portes, le château, tant de jour que de nuit, se promenant par la ville & faubourg, faisant courses de voltigeurs de pied & de cheval (3) ». Terrorisés & impuissants, ils ne pouvaient, même avec l'appui douteux de deux ou trois chefs mécontents, provoquer une réaction sans secours extérieurs, ni inspirer à la garnison des craintes suffisantes pour l'amener à une fuite précipitée.

Un coup de main tenté par Charles d'Angennes, à qui Blondeau prête l'intention d'introduire dans la place, « sous un prétexte de dévotion, pour la feste de sainte Scholastique, un grand nombre de soldats travestis en païsans », ne constitue pas une meilleure explication. Non seulement l'évêque avait été menacé lui-même dans son château de Touvoie & disposait à peine de forces assez nombreuses pour sa sécurité personnelle, mais, de l'avis de tous & de Blondeau lui-même, l'exercice du culte catholique étant suspendu, la fête de sainte Scholastique ne pouvait être célébrée publiquement, le 11 juillet 1562 (4). Les faux pèlerins auraient donc vite été démasqués. Au reste, les portes de la ville « toujours fermées », disent encore les témoins, étaient gardées

(1) Henri Chardon, *Recueil précité*, 1868, p. 6, 13, 16, 23, 26, 46.

(2) De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, II, p. 516.

(3) Henri Chardon, *Recueil précité*, 1868, p. 23.

(4) Les délibérations du chapitre de la cathédrale avaient été interrompues du 3 avril au 24 juillet 1562, & le 25 juillet, *quatorze jours après la fuite des huguenots*, la procession de la translation de saint Julien ne pourra encore se faire « qu'en aubes, par la rue des Chapelains seulement & la Grande Rue ». *Arch. du chapitre*, B, 15, p. 128.

très soigneusement par des hommes sûrs, « portant plus de faveur aux huguenots qui voulaient sortir & entrer qu'aux fidèles, vrais & bons chrétiens..., ne laissant sortir ni entrer sinon ceux qui leur plaisaient..., tenant grande rigueur aux pauvres catholiques (1) ». Si donc « le bruit sourd » de l'entrée des soldats travestis s'était répandu un jour ou deux avant la fête, il eût été bien facile de les empêcher de pénétrer. S'il s'était répandu le 11 juillet au matin, « comment concevoir, dit très justement le curé de Moulins, que tous les huguenots ayent au mesme moment pris tous dessein de s'enfuir & faict leurs paquets, dressé leur équipage & parti soudainement, sans rien apercevoir qui pressât leur délogement, sans voir ces soldats travestis imaginaires..., sans qu'aucun d'eux n'ait eu assez de sens commun pour dire à cette armée : Pourquoi fuyons-nous, puisque nous ne voyons rien qui nous presse ? »

La crainte de l'arrivée prochaine sous les murs du Mans d'une armée catholique est, en faveur des « naturalistes », un argument beaucoup plus sérieux qu'il nous faut dès lors étudier avec une entière impartialité, en reconstituant jour par jour les mouvements des troupes royales.

Au commencement de juillet 1562, deux corps d'armée catholiques opèrent dans la vallée de la Loire.

L'un, le moins important, est aux ordres de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Touraine, d'Anjou & du Maine, qui a réoccupé Angers au mois de mai précédent. Or, depuis la première semaine de juin, Montpensier est retenu avec toutes ses forces disponibles à quatre lieues d'Angers, sur les bords de la Loire, devant le château de Rochefort, repaire presque inexpugnable où s'est refugié l'un des aventuriers les plus intrépides du parti protestant, des Marais, dont il importe de vaincre la résistance pour achever la pacification de

(1) Henri Chardon, *Recueil précité*, 1868, p. 3, 5, 13, 23, 35.

l'Anjou. Des assauts répétés, fort meurtriers pour les assaillants, ne peuvent déloger des Marais de son redoutable rocher. Montpensier est obligé d'appeler à lui toutes ses réserves & de faire venir du canon de Nantes. Commencé le 2 juillet, le bombardement dure huit jours. Le 10 juillet seulement, un dernier & terrible assaut livre la place aux catholiques qui ne sont définitivement maîtres de la situation que le lendemain, 11 juillet, après avoir fait des Marais prisonnier (1).

La lutte étant restée indécise, acharnée, jusqu'à la dernière heure, Montpensier ne pouvait songer avant cette journée du 11 juillet à marcher sur le Mans. D'autre part, ses troupes étant épuisées & à environ vingt-huit lieues du Mans, il lui était impossible d'attaquer cette ville le 12, quelle que fût la rapidité de ses mouvements. Il est peu probable même que les protestants du Mans aient pu apprendre, dès le 11, la chute de Rochefort, qui seule rendait aux troupes de Montpensier la liberté de leurs mouvements. Il n'avaient donc point à en redouter une attaque assez prompte pour justifier la folle panique qu'avoue Théodore de Bèze (2).

(1) E. Mourin, *La réforme et la ligue en Anjou*, Paris, Durand, 1856, in-8°, p. 49 à 53 ; — J. Le Frère (de Laval), *La vraye et entière histoire des troubles et guerres civiles, etc.* Paris, 1578, p. 113. « La plus grande résistance qu'il [M. de Montpensier] trouva, fut au château de Rochefort dont s'était emparé un gentilhomme angevin, nommé des Marets, accompagné d'une cohorte de brigands avec lesquels il ravageait tous les environs. La place est forte d'assiette & d'œuvre, pour avoir esté jadis fortifiée contre les Bretons & les Anglais à la défense de la rivière, &c. » Voir aussi sur des Marais, exécuté à Angers quelques jours plus tard, dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. V, p. 448.

(2) Le duc de Montpensier ayant le titre de gouverneur du Maine, les troupes catholiques, levées par l'évêque & différents capitaines pour occuper le Mans après le départ des calvinistes & rétablir l'ordre dans le pays, seront placées sous son commandement supérieur; lui-même, quelques semaines plus tard, viendra au Mans en sa qualité de commandant pour le roi dans la province. De là, sans aucun doute, l'erreur de la plupart des historiens qui lui attribuent l'honneur d'avoir délivré le Mans par une marche rapide, alors que le 11 juillet 1562 il était immobilisé sur les bords de la Loire par sa lutte avec des Marais.

Le second corps catholique, bien plus nombreux & plus redoutable, est, à la date du 1er juillet 1562, devant Blois. C'est une véritable armée, l'armée royale proprement dite, concentrée en Beauce sous les ordres des triumvirs, le duc de Guise, le connétable de Montmorency & le maréchal de Saint-André. Mgr le duc d'Aumale vient de faire connaître, avec une haute compétence militaire & toute la précision désirable, sa composition & sa marche dans l'*Histoire des princes de Condé* (1).

Après avoir chassé les protestants de Paris, l'armée catholique s'était avancée dès le 1er juin jusqu'à Châteaudun. Elle comptait alors 7 000 hommes, 4 000 fantassins appartenant presque tous aux bandes régulières & 3 000 lances, dont 1 800 faisaient partie de la gendarmerie soldée ou grosse cavalerie. Ces troupes, premier noyau de l'armée nationale, étaient excellentes, aguerries, d'une grande solidité. Le prince de Condé, lui, campait à deux lieues en avant d'Orléans avec 6 000 hommes, parmi lesquels se trouvaient aussi un certain nombre de bons & vieux soldats. Supérieur en infanterie à l'armée royale, il avait une cavalerie moins nombreuse, moins bien équipée & moins bien montée.

Le mois de juin tout entier se passa de part & d'autre en hésitations & en vaines tentatives d'accommodement. Le parti protestant, il faut le dire, commençait à se décourager ; une vive réaction, provoquée par l'indiscipline des soldats, par les excès & les pillages que les chefs étaient désormais impuissants à arrêter, se dessinait peu à peu. « Partout le déclin était rapide : l'acharnement des huguenots à détruire, sous le nom d'images, les monuments de l'art & de l'histoire, *ancien retenail du commun peuple en la piété,* excitait la colère des masses d'abord indifférentes (2). »

(1) Paris, Lévy, in-8°, tome I, p. 134 à 149.

(2) Duc d'AUMALE, *Ibidem*, p. 148.



LA MADONE ET DIVERS SAINTS ; A GAUCHE DE LA VIERGE, SAINTE SCHOLASTIQUE

Tableau de G. Romanino, musée de Padoue. Photographie de M. E. Alinari.

Le 4 juillet, l'armée royale renforcée de 6 000 Suisses, vingt enseignes de lansquenets & six cornettes de reîtres (1), prend vigoureusement l'offensive & s'empare de Blois. Le prince de Condé, incapable de tenir la campagne, demeure cloué à Orléans.

En habiles généraux qu'ils sont, les triumvirs profitent aussitôt de leur succès pour balayer la vallée de la Loire ; sans perdre en instant, ils dirigent leur avant-garde sur Tours que les huguenots détiennent depuis le 2 avril. Le 9 juillet, après une inutile sommation faite par un héraut du roi de Navarre, le maréchal de Saint-André ouvre la tranchée devant cette ville & construit ses batteries d'attaque (2). Dès le lendemain, les habitants se soulèvent, & la garnison protestante, forte de 1 500 hommes, désespérant d'être soutenue par le prince de Condé, évacue la place ; les catholiques en prennent possession le samedi 11 juillet.

Le Mans n'étant qu'à vingt-deux lieues de Tours, les nouvelles, désastreuses pour le parti protestant, de la prise de Blois & même de la prise de Tours peuvent fort bien y être parvenues, comme le dit l'historien de Thou, dans la journée du 11 juillet (3). Dès lors, au point de vue militaire ainsi qu'au point de vue politique, l'évacuation prochaine du Mans s'imposait aux chefs huguenots, menacés d'une attaque combinée du maréchal de Saint-André & du duc de Montpen-

(1) Le terme d'*enseigne* désignait alors indifféremment le drapeau de la compagnie d'*infanterie* & la compagnie elle-même : celui de *cornette* l'étendard & la compagnie de *cavalerie légère*.

(2) Le duc d'Aumale attribue, dans une phrase incidente, la prise de Tours au corps de bataille, sous Guise & le Connétable. Nous suivons de préférence ici le docteur Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, 1873, in-8°, t. II, p. 13. Les catholiques tourangeaux firent, eux aussi, une procession générale en actions de grâces de leur délivrance, mais ils ne songèrent point à présenter cette délivrance comme providentielle, les circonstances n'étant plus les mêmes qu'au Mans.

(3) *Histoire universelle*, Basle, 1742, tome III, p. 175.

sier, attaque qu'il eût été téméraire d'attendre avec des troupes démoralisées « dans une place faible & mal pourvue (1) ».

Par suite, il ne saurait y avoir lieu de considérer l'abandon en lui-même de la ville du Mans, le 11 juillet, comme un *miracle* vrai ou faux, puisque le caractère distinctif de tout miracle comporte une dérogation expresse & manifeste aux événements naturels (2).

Toutefois, si l'on considère la coïncidence des dates, la précipitation extraordinaire de la fuite des huguenots, les détails étranges de leur panique ; si, d'autre part, on admet comme nous, comme tout catholique, la protection maintes fois obtenue aux cités par l'intercession des saints, il est difficile de ne pas reconnaître dans les circonstances particulières de l'événement l'effet de l'intervention de sainte Scholastique.

Dans aucun cas, la présence des troupes catholiques à vingt lieues du Mans ne pouvait justifier la terreur extrême des protestants, terreur telle qu'ils s'enfuirent pêle-mêle, dans un désordre inexprimable, en sautant du haut des remparts dans les fossés. Pour franchir une distance de vingt lieues dans de mauvais chemins, avec de l'infanterie & de l'artillerie, il fallait au moins trois jours au maréchal de Saint-André, qui en avait mis cinq pour faire onze lieues entre Blois & Tours, & qui prit du reste une direction tout opposée, vers le Poitou. Les hugue-

(1) De Bèze, *Hist. ecclésiastique,* 1580, t. II, p. 525. « Craignant donc les peines qu'ils avaient si justement méritées, voyant avec chagrin que la licence ne faisait qu'augmenter & n'ayant dans la ville aucune personne capable de réprimer le soldat, ils sortirent enfin... avec beaucoup de bruit. » De Thou, *Hist. universelle,* t. III, p. 175. « Tumultuairement », ajoute de Serre, *Invent. général,* 1643, p. 516.

(2) Blondeau & Bondonnet, au cours de leur polémique, discutent à perte de vue sur ce point, invoquant à l'appui de leurs thèses quantité d'exemples. Les grâces fréquentes obtenues par l'intercession des saints étant admises sans discussion par l'enseignement catholique, nous ferons de même, dans ce livre exclusivement catholique, & nous nous abstiendrons de ralentir notre récit par des dissertations sans fin qui, d'ailleurs, ne seraient pas de notre compétence.



(Publié dans le *Recueil de documents topographiques sur l'ancienne province du Maine* par MM. Lottin et Lassus, Le Mans, Monnoyer, 1851.)

nots du Mans, lors même qu'ils n'auraient pas eu le courage d'attendre la sommation de l'ennemi, comme ceux de Tours plus directement menacés, avaient le temps d'évacuer la ville en bon ordre, en emportant leur argent & leurs papiers.

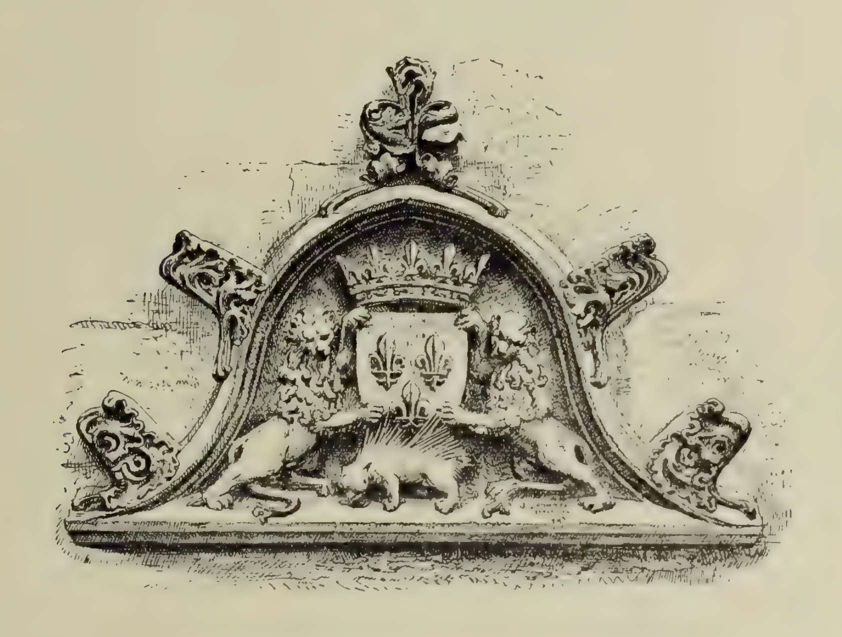
L'histoire militaire conserve le souvenir de pénibles déroutes, & sans remonter loin, la ville du Mans, à notre époque, a été la victime d'une bien triste défaillance, le 11 janvier 1871. Si démoralisées, si mal armées & si inexpérimentées qu'elles fussent, les jeunes troupes qui ont abandonné dans cette funeste soirée cette même route de Tours avaient attendu les premiers coups de fusil. A plus forte raison, on ne peut comprendre comment les rudes aventuriers du XVIe siècle, soldats de métier depuis longtemps rompus à toutes les surprises de la guerre, se sauvèrent si vite sans être poursuivis, à la seule nouvelle que l'ennemi était à *vingt lieues !*

Leur panique était si peu motivée qu'eux-mêmes ne tardèrent pas à le reconnaître & à reprendre leur sang-froid, s'arrêtant à Beaumont puis à Fresnay pour y renouveler, sans scrupules & sans craintes, leurs coupables excès.

Nous laissons aux « naturalistes » le soin de résoudre ce problème psychologique, & nous n'hésitons pas à croire avec nos aïeux catholiques qu'en les délivrant soudainement, dans des circonstances particulières, le jour même de la fête de sainte Scholastique, la Providence a voulu récompenser la confiance séculaire qu'ils témoignaient à leur sainte patronne, affermir leur foi par une grâce spéciale due à son intercession, & rehausser ainsi la gloire de sainte Scholastique.

Les faits matériels ne permettent à l'historien que d'entrevoir à l'extrême horizon les charges menaçantes de la cavalerie royale, lancée « par le jugement de Dieu » à la poursuite des briseurs d'images & des détrousseurs d'églises. La foi sincère & toujours respectable du manceau catholique lui montre, en avant des lourds escadrons du maréchal

de Saint-André, la petite colombe de Plumbariola, planant le 11 juillet 1562, « jour de sainte Scolasse », sur la vieille cité du Mans, & lui apportant la première, comme une messagère divine au vol rapide & léger, la joie inattendue d'une délivrance ardemment désirée.



ÉCUSSON AUX ARMES DE FRANCE (XVIe SIÈCLE)

Maison dite de la reine Bérengère, au Mans.

CHAPITRE VII

Réaction catholique. — Procession commémorative de la délivrance du Mans & reconnaissance officielle de sainte Scholastique comme patronne de la ville. — Première intervention des échevins ; caractère désormais *municipal* du culte de sainte Scholastique. — La Saint-Barthélemy au Mans : pacifique manifestation du 24 août 1572. — Attachement des Manceaux à la foi catholique : les jubilés, réparation de la châsse de sainte Scholastique, fondations diverses. — Incendie de la tour de la cathédrale le 5 mai 1583 ; attribution nouvelle de la patronne du Mans. — Érection définitive de la fête commémorative du 11 juillet. — Les processions de la Ligue. — Pacification générale : paix de 1598 & bulle de Clément VIII en l'honneur de sainte Scholastique.

Les premiers mois qui suivirent la délivrance du Mans furent marqués, conformément à la succession ordinaire des événements, par une violente réaction politique & religieuse.

Indignés ou plutôt exaspérés par les ruines qu'ils trouvèrent de tous côtés à leur rentrée dans la ville, les catholiques se soulevèrent avec une force & une unanimité jusqu'alors inconnues contre les doctrines calvinistes, sources de tant de désastres. Plus d'une fois, entraînés par les mercenaires de leur propre parti, ils se laissèrent aller à leur tour à de cruelles représailles (1).

(1) En outre des ouvrages & documents cités au chapitre précédent, voir les *Mémoires de Condé*, & V. Alouis, *Le Mans au mois d'octobre 1562*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VI, p. 58.

Nous n'avons pas à raconter ici ces représailles dont les protestants ont fait de dramatiques récits dans diverses *remontrances* & qui, trop souvent, servirent de prétextes à des vengeances privées. L'histoire ne saurait les justifier : tout au plus, peut-elle rappeler, comme circonstance atténuante, le fait indiscutable que les huguenots, les premiers, avaient donné l'exemple de tous les excès & provoqué la colère populaire.

Mais cette réaction eut au moins pour conséquence, après quelques semaines d'anarchie fatale, de raviver les sentiments catholiques de la population du Mans qui se groupa, plus unie & plus confiante, autour de son évêque. Charles d'Angennes, prélat de haut mérite & de grande énergie, s'était montré en toute occasion l'adversaire redoutable de l'hérésie. La Cour elle-même ne tarda pas à lui donner pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre dans le pays (1) ; son influence désormais prédominante contribua très heureusement à raffermir la foi des masses, à relever le prestige du clergé compromis par le relâchement des mœurs (2).

Dès la première heure, nous l'avons dit au chapitre précédent, les catholiques manceaux n'avaient pas hésité à attribuer leur délivrance inespérée, le 11 juillet 1562, à la protection de sainte Scholastique. Bien loin d'affaiblir cette croyance, la connaissance plus exacte des faits & les dépositions de nombreux témoins l'avaient confirmée & généralisée. Lors du premier anniversaire de ce mémorable événement, la ville

(1) Au mois d'octobre 1567, des lettres du roi confèreront même à l'évêque du Mans les fonctions officielles de gouverneur du comté du Maine. Arch. du chapitre à la cathédrale, B, 15, p. 144.

(2) Le clergé inférieur & même certains chanoines de la collégiale de Saint-Pierre-la-Cour n'avaient point échappé à ce relâchement, conséquence déplorable de l'esprit du temps : trop souvent au XVI[e] siècle, les *Registres des délibérations capitulaires* contiennent traces de scandales & de manques de tenue qui révèlent toute la gravité du mal.

du Mans tout entière tint à honneur d'affirmer son sentiment & de payer à sainte Scholastique sa dette de reconnaissance.

A la suite d'une entente préparée par des commissaires spéciaux,



CHARLES D'ANGENNES, ÉVÊQUE DU MANS

(Collection de M. A. Mautouchet.)

il fut décidé qu'on ferait, le 11 juillet 1563, en commémoration de la fuite des huguenots, une procession générale autour de la cité & que tous « les corps & communautés » y assisteraient (1). L'innovation

(1) *Extraits des délibérations capitulaires du chapitre de la cathédrale,* Bibl. du Mans, ms. 257, & à la cathédrale, B, 15, fol. 132 : Du 9 juillet 1563 : « Fiat die dominica pro-

était importante & l'hommage d'autant plus éclatant qu'avant 1562 la procession de la translation, le 11 juillet, composée seulement du clergé de la collégiale avec les moines de la Couture, ne sortait pas des limites restreintes de la paroisse de Saint-Pierre-la-Cour. En s'associant dans une pensée commune & patriotique, chanoines & magistrats, prêtres, religieux & citoyens de toute condition, donnaient à la manifestation un caractère imposant & pour ainsi *officiel*. C'était, suivant une expression fort juste, « une reconnaissance nouvelle & plus solennelle de sainte Scholastique comme patronne de la ville du Mans (1) ».

La veille même de la cérémonie, 10 juillet 1563, les reliques de la sainte, retirées de leur cachette le 19 juin précédent (2), avaient été replacées dans la châsse (3), qui venait d'être réparée provisoirement & ornée d'une garniture neuve en satin blanc (4). Elles furent portées en grande pompe à la procession au milieu d'un enthousiasme si expansif que les protestants n'en purent dissimuler leur dépit dans les *remontrances* adressées par eux au roi & à la reine-mère, le 10 août 1564 (5).

xima (IIª Julii in festo sanctæ Scholasticæ) processio generalis per circuitum hujus urbis, prout commissarii nostri propterea deputati proposuerunt, conventum fuisse. » Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, 477, dit que les échevins assistèrent à la procession, tenant des flambeaux à la main. Ce détail est peut-être prématuré : les textes ci-dessus ne le donnent pas encore.

(1) Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, p. 477.

(2) Poirier, *Hist. abrégée de la relique de sainćte Scholastique*.

(3) Arch. de la Sarthe, G, 479. « Conclusion du 10 juillet 1563 par laquelle il est ordonné qu'on remettra dans la châsse les reliques de sainte Scholastique qui en avaient été tirées pendant la détention de la ville par les huguenots. »

(4) Arch. de la Sarthe, G, 547 : « Le VII juillet 1563, baillé par le commandement de mons. Taron pour trois aulnes de satin blanc pour la châsse, 4 liv. 4 sols. — Le XVI juillet, baillé par le commandement de monsieur le chantre 48 sols à Yves Aubert pour avoir reparé & repainćt le bois de la châsse... Item, pour de la frange & bougrain mys au satin servant à ladite châsse, 33 sols 9 deniers. »

(5) A. Bertrand, *Documents pour servir à l'histoire du Maine*, Le Mans, Monnoyer, 1876, in-8°, p. 7, d'après les *Mémoires de Condé*, 1743, in-4, t. V, p. 277. Le texte de la

Cette procession générale commémorative du 11 juillet se renouvellera tous les ans sans interruption pendant une première période de plus de dix années. En 1572 notamment, elle se fera encore selon l'usage, « *à la requête des échevins* », comme nous l'apprend un texte inédit (1), & la châsse y sera portée par deux chanoines, *cum reverencia et solemnitate requisitis*. En 1570, une délibération du chapitre de Saint-Pierre ajoutera au cérémonial, pour une cause que nous ne saurions préciser, le chant en musique d'une antienne de sainte Scholastique devant les portes de la maison, « où pendait jadis l'image de l'oie (2) ». En 1575, les enfants de la cour Saint-Pierre complèteront le programme par des feux de joie, couronnement obligé alors de toutes les réjouissances populaires, & le chapitre lui-même ne dédaignera pas d'y contribuer par une offrande spéciale (3).

A dater de 1563, la fête de « madame sainĉte Scolasse », le 11 juillet, devient ainsi pour la ville du Mans une véritable fête publique & municipale. Pour la première fois, en effet, l'élément civil y participe en la personne des échevins : leur intervention motivée par la recon-

remontrance auquel nous nous sommes reporté est peu précis. Il dit seulement « qu'on a remarqué le jour que ceux de la religion sortirent de la ville par une assemblée d'hommes masqués, qui menoyent de jeunes enfans déguisés en religieuses ». *Mémoires de Condé*, Londres, 1740, in-12, t. VI, p. 349.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 170 : Du jeudi 10 juillet 1572 : « *Annuentes supplicationi ædilium huius urbis*, ordinamus corpus dive Scolastice virginis in processione generali deferri die crastina, *ut consuetum est*, cum reverencia & solemnitate requisitis. »

(2) *Ibidem*, G, 485, fol. 71 v° : Du 10 juillet 1570 : « De cetero ordinavimus antiphonam musicalem decantari a vicariis nostris in statione quotaminus fienda ob reverenciam dive Scolastice virginis, ante valvas domus in qua antiquitus pendebat intersignium anceris, pro causis in capitulo propositis. »

(3) Arch. de la Sarthe, G, 556. « La vigille sainte Scolasce (1575), suyvant une requeste présentée par les enfans de la Court Saint-Père, fut donné xx sols pour fère les feuz de joye. »

naissance consacre en quelque sorte le caractère désormais *municipal* du culte de sainte Scholastique.

Au reste, ce caractère répond si bien au sentiment de l'époque que les échevins ne tardent pas à l'accentuer nettement. Sous la pression évidente de l'opinion, ils s'attribuent bientôt le droit de prendre l'initiative de toutes les prières publiques à sainte Scholastique & de provoquer, au nom de la population qu'ils représentent, les processions traditionnelles pour « la sérénité du temps » ou en actions de grâces des faveurs obtenues. Le samedi 22 juin 1566, par exemple, une délibération du chapitre de Saint-Pierre, sur leur réquisition formelle, *postquam prefecti hujus urbis a nobis requisierunt,* prescrit pour le lendemain une de ces processions, qui doit se rendre avec la châsse à l'église Saint-Benoît, dans l'ordre arrêté d'un commun accord entre l'autorité civile & deux commissaires du chapitre (1).

Le fait est essentiel à noter. C'est le point de départ d'un nouvel usage dont nous retrouvons trace en 1567, 1571, 1572, 1573 (2), & peu après dans toutes les circonstances analogues. Sans doute le cérémonial n'est pas aussi complet qu'il le sera plus tard, mais le principe est déjà posé.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 484, fol. 125 : Du samedi 22 juin 1566 : « Postquam prefecti huius urbis a nobis requisierunt, die crastina capsam dive Scolastice deferri processionaliter ad templum sancti Benedicti pro serenitate temporis imploranda, nos commissimus dominos Buffet & Taron concanonicos nostros, quo ad conveniendum cum p̄refatis supplicantibus de modo & forma dicte processionis fiende. »

(2) *Ibidem,* fol. 176, G, 485, fol. 116 v° : Du samedi 5 mai 1571 : « Conveniant domini de S[r] Françoys & procurator generalis cum ædilibus huius urbis, baillive & locumtenente pro delacione capse dive Scolastice virginis, die dominica proxime sequente & referant. » — *Ibidem,* fol. 238 : Du 13 juin 1573 : « Dominus Richardus Chesnay, presbiter & concanonicus noster, hac die attulit & representavit suplicationem nuper nobis presentatam per procuratorem & edilles huius urbis, tendentes ad finem quatenus processionaliter addiremus cum capsa dive Scolastice virginis ad abbatiam divi Petri de Cultura, ad aerem & serenitatem, pacem & alia populo necessaria impetrandum, &c. »

C'est sur la demande des échevins qu'à l'avenir la châsse de sainte Scholastique sera exposée à la vénération des habitants. Le chapitre de Saint-Pierre conserve la liberté d'accueillir ou de repousser la demande ; mais l'initiative appartient dès maintenant au Corps de ville. « Le droit de requérir le transport de la châsse ou son exposition publique, écrira un auteur du XVII[e] siècle, est de tout temps réservé à l'hôtel de ville, comme la mère commune de tous les habitants : ce n'est qu'aux cris d'une mère aussy respectable & aussy attentive aux besoins de ses enfans qu'il doit être accordé, de même qu'à l'hôtel de ville de Paris seul appartient le droit de requérir l'exposition de la châsse de sainte Geneviève, patronne de cette ville (1). »

Nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver le texte inédit d'une des premières réquisitions, adressées en vertu de cet usage par les échevins du Mans au chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, sous la date du samedi 23 août 1572, pour remercier Dieu, par l'intermédiaire de sainte Scholastique, de diverses grâces obtenues. Les termes en sont si touchants & d'une naïveté si pittoresque que nous n'hésitons pas à le reproduire ici intégralement comme l'un des monuments les plus curieux de la piété des Manceaux & le document *municipal* le plus ancien, relatif au culte de sainte Scholastique :

« *23 aoust 1572*

« *Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de mons. Sainct-Pierre de la Court, au Mans.*

« Supplient humblement les eschevins, procureur & contrerolleur de ladite ville, comme il aict pleu à notre créateur & rédempteur Jhésus

(1) *Copie des délibérations de messieurs de Saint-Pierre touchant le cérémonial qui doit être observé entre lesdits sieurs les chanoines de Saint-Pierre et messieurs les officiers de l'hôtel de ville pour l'exposition de la châsse de sainte Scolastique,* &c., publiée dans la *Semaine du Fidèle* des 10 & 24 juillet 1869.

avoir regardé en pitié son paouvre peuple, donnant hillarité & beaulté au temps par cessation de pluyes & orraiges naguères passés, joinct les guerres civilles expirées par l'entretenement de la paix, & ad ce que son plaisir soit recepvoir les prières & supplications des paouvres pécheurs & créatures siennes, aux fins de la continuation du beau, hillaire, paccifique & sérénissime temps par conservation de bonne & heureuse paix, requièrent qu'il vous plaise porter processionnellement & dévotieusement, dimenche prochain à l'heure accoustumée, la relicque & châsse de madame & vierge saincte Scolasticque de votre église jusques en l'église de monsieur sainct Benoist en ladite ville, & illec faire service & oblation sacramentel de l'eucharistye & messe solemnelle & accoustumée, en l'honneur, actions de grâces & gloire de notre Dieu vivant, pour nous porter faveur par son infinye bonté, clémence, miséricorde & intercession de ladite dame & vierge, tous aultres saincts & sainctes & collège de paradis, obtenir les fins de la présente requeste, rémission des péchés, avec extirpation des hérésies. Ce faisant, vous ferez chose digne de vos charges & dignitéz, rénumérable ès siècles des siècles (1).

CHARTIER, *eschevin*. U. LEGOUX, *eschevin*.

J. GOUAULT, *eschevin*.

RICHOMME, *substitut du procureur*. »

Présentée le jour même, 23 août 1572, au chapitre de Saint-Pierre, à l'issue des vêpres, cette réquisition reçut l'accueil favorable & empressé qu'elle méritait à tous égards. Les chanoines ordonnèrent aussitôt, dans une délibération en bonne & due forme, que le lendemain dimanche 24 août, après la grand'messe du chapitre, la châsse serait portée processionnellement, *cum maxima reverentia et devotione,* à

(1) Archives de saint Benoît.

l'église Saint-Benoît où serait célébrée une autre messe de l'office de sainte Scholastique en vue d'obtenir la continuation de la paix & du temps favorable (1).

Mais l'épisode n'est pas seulement intéressant comme trait de mœurs locales & témoignage piquant des opinions de la municipalité du Mans au XVIe siècle ; il emprunte à sa date une importance inattendue pour l'histoire des guerres de religion dans le Maine & contribue à trancher une question bien des fois posée.

Le dimanche 24 août 1572, jour où avait lieu au Mans, avec le double concours de l'autorité municipale & de l'autorité ecclésiastique, cette pieuse & pacifique manifestation en l'honneur de sainte Scholastique, est le jour même du trop fameux massacre de la Saint-Barthélemy, dont le signal avait été donné à Paris par la cloche du Louvre, à une heure du matin, dans la nuit du 23 au 24 août. La nouvelle du massacre, il est vrai, ne pouvait encore être parvenue au Mans. Toutefois, l'état des esprits, on peut l'affirmer, y était tout autre que dans la capitale. Si les Manceaux avaient été aussi surexcités que les Parisiens, s'ils s'étaient préparés, même en secret, à des actes de violence inexcusables contre leurs concitoyens protestants, ils auraient eu certes bien d'autres soucis que celui de remercier sainte Scholastique de la fin des guerres civiles & de la persistance du beau temps. L'emploi très édifiant de leur journée du dimanche 24 août 1572, est donc la meilleure preuve de la pureté de leurs intentions & de leur ignorance du tragique événement qui à la même heure ensanglantait les rues de Paris.

Par là même, notre document vient confirmer les conjectures des historiens les plus récents (2), à savoir que le massacre de la Saint-Barthélemy n'a pas eu de contre-coup appréciable dans le Maine.

(1) Arch. de St-Benoît, *Extrait des délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour.*

(2) Entre autres M. H. Chardon, *Les protestants au Mans en 1572*, Mamers, 1881, in-8°.



LA VIERGE ENTRE SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.

Le Mans, cette fois du moins, n'a pas vu couler le sang. La constatation est des plus honorables pour les habitants du Mans, & ils étaient doublement bien inspirés, le 24 août 1572, de remercier sainte Scholastique qui leur évitait les remords d'un crime politique, en les maintenant dans des sentiments si pacifiques.

Ajoutons que les actions de grâces qu'ils lui rendaient en ce jour n'étaient pas seulement, comme on pourrait le croire, le résultat d'une heureuse ignorance des événements généraux. Elles s'expliquent par la situation particulière du pays.

Depuis dix ans en effet, en dépit des deuxième & troisième guerres de religion, le parti catholique au Mans était demeuré maître du terrain. Le culte protestant n'avait point été rétabli dans la ville ; aucun ministre n'y avait reparu ; bon nombre de huguenots, se sentant les moins forts, avaient abjuré, & le trop illustre Vignolles lui-même, l'un des principaux auteurs de la surprise du 3 avril 1562, s'était humblement abrité sous le puissant patronage de la famille d'Angennes, dont le crédit lui obtiendra bientôt des lettres de réhabilitation (1). Très crânement, chanoines & curés avaient pris les armes à l'exemple de l'évêque, bien décidés à se défendre & à ne plus subir l'oppression d'une minorité turbulente. La ville du Mans se montrait franchement catholique : elle devait le rester jusqu'à la fin des troubles religieux.

La période que nous traversons est dès lors, malgré des alertes incessantes, une première période de réparation. Peu à peu, dans la mesure du possible, on efface les traces des désastres de 1562. Déjà le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour a fait restaurer, de 1565 à 1567, les statues de son église, entre autres celles de saint Pierre & de saint Paul qui décoraient le maître-autel (2) ; il a fait en même temps rétablir la

(1) A. BERTRAND, *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, Le Mans, 1876 : *Lettres pour le rétablissement du sieur de Vignolles*, en date du 14 octobre 1572.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 484,

« fenestre », où doit reposer *honeste et reverenter* la châsse de sainte Scholastique (1). En 1570, le 4 novembre, il décide que cette châsse elle-même sera replacée dans l'église (2), d'où elle avait sans doute été momentanément retirée pendant les alarmes de 1567 & 1568 (3).

Dans l'ordre spirituel, les processions de tout genre se multiplient en pleine liberté, du moins à l'intérieur des remparts, & on célèbre avec dévotion divers jubilés accordés par le pape Pie V. L'un d'eux donne lieu, le 12 mars 1568, à une cérémonie qu'il nous faut mentionner : au retour de la procession, l'évêque Charles d'Angennes, accompagné de tout le clergé de la ville, s'arrête à Saint-Pierre-la-Cour & y assiste à une messe de sainte Scholastique, dite par l'archidiacre de

fol. 65 v°, 77, 170 & 171 v°. Plusieurs statues furent alors refaites par un artiste nommé René Thomas. Dès la fin de 1562, le chapitre avait fait visiter par maçons, menuisiers & vitriers les démolitions de l'église Saint-Pierre, mais ces expertises sont aujourd'hui perdues. H. Chardon, *Recueil de pièces inédites*, &c, 1868, p. xxiv.

(1) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 484, fol. 187.

(2) *Ibidem*, fol. 88 v° : « Reponatur in ecclesia nostra capsa dive Scolastice virginis, » &c.

(3) Ces deux années, qui correspondent aux deuxième & troisième guerres de religion, furent signalées dans le Maine par des troubles dont on trouve de nombreux échos dans les délibérations du chapitre de Saint-Pierre. Du 4 octobre 1567 : « Fiant processiones usque ad beneplacitum nostrum hoc tempore turbulento & hostilitatis in ecclesia nostra. » G, 484, fol. 193. — Du 18 octobre 1567 : « Videant domini Lenoir, Bourdin & Chesnay mobilia inutilia, si que sint, & venddantur pro tuicione huius urbis. » G, 484, fol. 194. A cette même date, le doyen & plusieurs chanoines sont députés vers monsieur l'évêque du Mans « pour trente-mille livres que l'on demande pour les gens de cheval ou de pied pour la tuition de la ville & forsbourgs du Mans & plat pays, & pour remontrer la paovreté de notre église & en tout suyvre l'opinion de messieurs de l'église du Mans. » G, 484, fol. 194 v°. — Du 9 octobre 1568, deux chanoines sont dispensés d'assister aux matines, « hoc tempore turbulento & hostilitatis ». G, 484, fol. 230. — Du 2 septembre 1570, une indemnité de dix livres est accordée au doyen pour faire enlever une grande quantité de terre qui avait été accumulée dans la cave de sa maison, « tempore hostilitatis, pro fortificandis muris dicte domus ». G, 485, fol. 83 v°, &c. Voir aussi Arch. du chapitre de la cathédrale, B, 15, p. 144.

Château-du-Loir (1). Ces jubilés se répètent en 1571 & en 1572 à l'avènement de Grégoire XIII (2) ; ils provoquent toujours un certain nombre de conversions & parfois l'abjuration de quelques protestants.



S. Scholastica
Virgo, et S.P. Benedicti Soror cuius Anima in columbæ
specie cæli secreta penetrauit. S. Greg. 2 dial

(Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 484, fol. 209 : « Idque ordinamus registrari a secretario nostro ad perpetuam rei memoriam, instante domino procuratore generali. »

(2) *Ibidem,* fol. 131 & 179. Le 3 septembre 1571, procession à l'église des Frères Mineurs ; le 7 septembre 1572, chez les Franciscains. Sur les très nombreuses processions

A ce moment les circonstances sont devenues assez favorables pour permettre au chapitre de Saint-Pierre d'entreprendre une série de travaux plus considérables & urgents depuis 1562, tels que la restauration complète du maître-autel & de la châsse de sainte Scholastique.

On commence par le *ciborium* en cuivre doré du maître-autel. Exécuté vers 1513, ce *ciborium,* œuvre remarquable de la Renaissance, était supporté par des piliers que réunissait une balustrade de trente-deux colonnettes, enrichies de feuillages gravés au burin. Au-dessus des piliers couraient une frise & une corniche, sur laquelle se lisait une inscription « en belles grandes lettres romaines ». Puis s'élevait un dôme composé de lames de cuivre & dominé par un lanternon ajouré, reposant sur quatre petits piliers. Aux termes d'un marché passé le 6 octobre 1571 avec le doyen Jacques de Canette, les chanoines Mayresse, Hardouyn & Bourdin, un fondeur du Mans, Jean Dieuxivois, s'engage, moyennant une somme de deux cent vingt livres & la fourniture des matériaux, à refaire, « dedans la feste de Penthecouste », les parties brisées, c'est-à-dire la moitié de la corniche, vingt-sept balustres, plusieurs piliers, chapiteaux ou fleurons & la crosse de suspension de la « saincte hostye », puis à redresser & nettoyer tous les cuivres endommagés (1).

L'année suivante, le 24 juin 1572, une nouvelle convention est conclue pour la réparation de l'autel particulier de sainte Scholastique.

faites de 1564 à 1581 par le chapitre de Saint-Pierre, sans mention expresse de la châsse de sainte Scholastique, « ad iram Dei placandam, pro pace, dispositione temporis & conservatione fructuum terre ». Voir *Ibidem,* G, 484, fol. 118 v°, 172 ; G, 485, fol. 35 v°, 56 v°, 235, 246, 264, 351, 396, 405, 426 v°, 445 v°, 463, 478 ; G, 487, fol. 19 v°, 24 v°, 47 & 73 v°.

(1) L'abbé R. Charles, à qui nous empruntons la description de ce *ciborium,* a publié dans les *Artistes manceaux de Saint-Pierre-la-Cour, Bull. mon.,* 1880, p. 115 & suiv., les deux devis de Jean Dieuxivois & le texte du marché du 6 octobre 1571 ; les originaux sont aux archives de Saint-Benoît.

Le travail s'exécute aux mois de mai & de juin 1573, à la diligence & sans doute aux frais de Julien Gouault, que le chapitre autorise à placer ses armoiries au chevet dudit autel (1).

Enfin le 13 octobre 1574, un dernier « contract » est signé par-devant Martin Houdayer, notaire de la cour du Mans, par le doyen & plusieurs chanoines, avec l'orfèvre Thibault Dreux pour la restauration de la châsse elle-même (2).

Thibault Dreux, âgé alors d'environ trente-deux ans, demeure en la paroisse de Saint-Pavin-la-Cité. C'est un catholique éprouvé que les huguenots ont contraint de quitter la ville en 1562, & dont la déposition est une des plus intéressantes de l'information faite par le conseiller Michel Legras (3). Il promet moyennant deux cent soixante livres tournois & la fourniture de « l'argent blanc, de bien & deument raccoustrer la châsse de madame saincte Scolasse », notamment de refaire « l'un des huict pilliers, deux fleurons, une grande bande d'argent doré d'un des boutz, six arcs-boutans, l'ymaige d'un petit Jésus tenant un monde & une croix dessus », comme aussi « de resoulder & redorer plusieurs autres pièces, refaire un boys neuf commode, nettir & mettre en couleur la base de cuivre de la châsse, & faire la couverture tout d'argent doré d'ung grand livre d'évangilles auquel y aura d'ung cousté un crucifix, ung ymaige Notre-Dame & ung ymaige sainct Jehan, de l'autre cousté ung ymaige sainct Pierre & ung sainct Paul en demye bosse ».

Les mesures d'exécution sont à peu de choses près les mêmes

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 235 v°, 252 & 253.

(2) L'abbé Charles, *Ibidem*, p. 119, & Arch. de Saint-Benoît. Ce très intéressant document établit d'une manière incontestable que la châsse n'avait pas été détruite en 1562, comme on l'a trop souvent répété, mais qu'elle avait seulement subi des détériorations.

(3) H. Chardon, *Recueil de pièces inédites*, &c., 1868, p. 1.

qu'en 1511. La surveillance & le paiement sont confiés à une commission composée du doyen Jacques de Canette, des chanoines François Buffet, Richard Chesnay, Mathurin Bourdin, Jean Mayresse & Geoffroy Jobin. Cette commission abandonne à l'orfèvre plusieurs vases d'argent en mauvais état, recueille des offrandes & reçoit un don généreux de Mathieu Durand, bachelier en droit canon, doyen du chapitre de Saint-Tugal de Laval, plus tard abbé de Tyronneau (1). Mathieu Durand, paraît-il, témoignait ainsi sa reconnaissance d'avoir échappé aux corsaires barbaresques qui l'avaient fait prisonnier dans un voyage sur mer (2). Thibault Dreux touche le montant de son salaire des mains des commissaires, en divers acomptes échelonnés du 23 avril 1575 au 14 octobre de l'année suivante (3).

Au commencement de juillet 1576, la restauration est terminée, & la châsse remise à neuf est bénite le mardi 10 juillet, veille de la fête de la translation, à dix heures du matin, en présence d'un nombreux clergé & des notabilités de la ville, par l'abbé de Saint-Vincent qui officie pontificalement, à défaut de l'évêque Charles d'Angennes, alors cardinal & ambassadeur à Rome (4).

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 321, 322, 382 v°, 384, 386 v°, 419, 420, 437 v° & 439.

(2) *Hist. abrégée de la relique de sainte Scolastique*. Ce document commet une erreur en avançant que la châsse fut entièrement refaite avec le don de Mathieu Durand en 1583, & peut-être aussi une confusion en disant que ses armes furent placées sur le piédestal; car, d'après Maulny, dans ses *Observations hist. sur la paroisse du Grand-Saint-Pierre* (1759), les armoiries gravées sur la châsse étaient celles du cardinal de Luxembourg, ce qui nous paraît plus vraisemblable.

(3) Arch. de la Sathe, G, 556.

(4) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 414 v° & 415 : Du 7 juillet 1576 : « Adeat dominus cantor cum procuratore abbatiam divi Vincentii Cenomanensis pro benedictione capse dive Scolastice. » — « Hac die, decima mensis julii, anno millesimo quingentesimo septuagesimo sexto, hora decima presentis diei, comparuit in presenti nostra ecclesia venerabilis abbas abbatie divi Vincentii Cenomanensis, in vestimentis cum quibus celebrat indutus, cum delacione baculi pastoralis



SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE PRÉSENTANT A LA SAINTE TRINITÉ
LES MEMBRES DE L'ORDRE BÉNÉDICTIN

d'après l'ouvrage : *Vita et miracula sanctissimi Patris Benedicti*... Rome 1597.

Le procès-verbal de la translation des reliques, renfermé dans la châsse, est parvenu jusqu'à nous ; il est ainsi conçu :

« Aujourd'huy dixiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante & seze, la présente relicque précieuse de madame saincte Scholasticque a esté posée & remise en la présente capse & chasse d'argent & béniste par mons[r] l'abbé de Sainct-Vincent, laquelle avait esté deffaicte & démolye en l'année 1562 que les huguenoz tenaient la ville du Mans. Et refaicte & restaurée en ladite année 1576 par Thibault Dreux, orfeuvre. A laquelle translation desdites reliques de madame saincte Scholasticque ont assisté mess[rs] Jacques Canette, doien, Pierre Lamé, chantre, Denis Davenet, Françoys de S[t] Françoys, Victor Le Pelletier, Math. Bourdin, Richard Chesnay, Jean Mayresse, André Le Roux, Goeuffroy Jobin, Loys Bourdin, Françoys Chesnay, Paschal Le Noyr, Pierre Abot, René Maceot, Jean Columbu, Gervaise Vannier, tous chanoines en l'église S[t] Pierre de la Court du Mans, Jean Bérard, Jacques Matignon, Jehan Duboys, Jehan Ruffele grand chappellain. Par l'ordonnance desquelx ladite chasse a esté refaicte à leurs despens. Et sont à présent regnant Grégoire pape, 13 de ce nom, Charles d'Angennes, cardinal de Rembouillet, évesque du Mans, Henry 3 de ce nom, roy de France, & Françoys de Valloys, conte du Maine (1). »

Le 16 juillet, la commission procède à la réception matérielle du travail & délivre, le 14 octobre, une décharge définitive à Thibault

& crosse, diaconibus & cruce erecta, cum servitio assueto, benedixit capsam argenti deauratam dive Scolastice virginis, nobis presentibus cum pluribus huius ville Cenomanensis civibus, clero presentis ecclesie & etiam organis cantantibus ».

(1) *Arch. de Saint-Benoît*, Pièce papier de 0[m] 23 sur 0[m] 15. Cette feuille est d'autant plus précieuse qu'à l'époque de la Révolution, comme nous le dirons plus tard, elle servira à envelopper les fragments des reliques soustraits à l'impiété révolutionnaire.

Dreux (1). La châsse ainsi réparée devait être désormais respectée pendant deux siècles & se conserver sans modification essentielle jusqu'à la funeste année 1793.

A l'intérieur se trouvait « un coffre de bois commun, couvert de satin », qui contenait, s'il faut en croire un document postérieur, « deux sacs de cuir ficelés d'un lacet de soye blanche », remplis de cendres & d'ossements, & couverts, l'un d'un taffetas violet, l'autre d'un taffetas blanc : dans le premier était renfermé « un petit parchemin de Berthelot, sacristain de Saint-Pierre, & Bérard, grand chapelain, qui marquaient avoir tiré le coffre de la châsse (2) ».

Presqu'aussitôt, deux fondations qu'on ne saurait passer sous silence viennent compléter cette œuvre matérielle de réparation. L'honneur de la première, en date du 17 juillet 1576, appartient à ce même Michel Berthelot, prêtre-sacriste de Saint-Pierre, qui en 1562 a sauvé les reliques de la patronne du Mans, en les retirant de la châsse avant le pillage de l'église ; il constitue les ressources suffisantes pour faire brûler un cierge à perpétuité devant l'image du crucifix aux sept grandes fêtes de l'année, notamment à celle de sainte Scholastique (3). La seconde, plus importante, est due encore à la générosité de Mathieu Durand. Dès le 4 septembre 1580, il propose au chapitre une somme de cinq cents livres tournois pour ériger en fête double, aussi solennelle que la fête elle-même, la vigile de la Sainte-Scholastique d'été & maintenir autour des reliques six torches de cire allumées jour & nuit, « depuis

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 442.

(2) *Histoire abrégée de la relique de sainte Scolastique.* D'après le chanoine Poirier, le coffret de bois aurait eu « environ 15 poulces de longueur sur 7 poulces de hauteur & autant de largeur », dimensions inférieures à celles qui nous sont données plus loin par un procès-verbal de 1666.

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 485, fol. 422.

les premières vêpres de l'avant-veille pendant lesquelles la châsse est descendue sur le maître-autel », jusqu'aux dernières vêpres de la translation, à charge d'un simple *memento* à l'offertoire de la messe. L'acte de fondation est passé, le 11 mars 1583, devant François Boutier, notaire royal, & accepté par délibération capitulaire, le 26 mars (1).

Cette persistance des Manceaux dans leur dévotion traditionnelle, au milieu de temps si agités & de défaillances si fréquentes, n'était assurément pas sans mérite. Aussi semble-t-elle avoir adouci pour eux, quelques semaines plus tard, une nouvelle & tragique épreuve dont les conséquences auraient pu prendre les proportions d'un effroyable désastre.

Le 5 mai 1583, jour de Saint-Avertin, entre six & sept heures du soir, « après plusieurs grands esclats de tonnerre, le feu du ciel tombe sur l'église monsieur saint Julien du Mans, dans le clocher, & abrase toute la charpente du chœur & des deux ailles jusques à la nef, en deux heures, sans qu'il demeurast ung seul morceau de bois (2) ». Les maisons voisines sont atteintes. « Le clocher est mis par terre tout ardant. Le plomb coulle par les gouttières, comme si sceust esté de l'eau de la pluye ; deux hommes sont écrasés & un autre blessé par la chute d'un mur. » On va en toute hâte chercher la châsse de sainte Scholastique & la tradition rapporte qu'aussitôt le feu diminua (3). « Les habi-

(1) *Ibidem*, G, 486, fol. 127 ; G, 487, fol. 166 v° & 169 v°; G, 488, fol. 116 v°. D'après l'*Examen des fondations du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour*, publié dans la *Semaine du fidèle* de 1882, p. 921, « Mathurin (*lis.* Mathieu) Durand, abbé de Tyronneau, eût fondé en 1583 l'office de l'*octave* de la Sainte-Scholastique d'été ».

(2) *Journal inédit de Julien Bodreau*, manuscrit du cabinet de M. l'abbé G. Esnault, communiqué par M. Louis Brière.

(3) « Pour une quérimonie touchant le chandelier d'argent dérobé en l'église Saint-Julien *en la procession qui y fut faite avec la châsse de sainte Scholastique, le 5 mai 1583, pour prier Dieu à l'occasion de l'incendie qui était en ladite église*, 25 sous. » Arch. de la Sarthe, G, 561. — « L'année 1583 arriva le grand incendie à l'église de Saint-Julien, le 5 mai, à sept heures du soir. La châsse y fut portée & l'on remarqua qu'aussitôt le feu diminua & cessa totalement. » *Histoire abrégée de la relique de sainte Scolastique.*

tans furent tellement étonnés & eurent une telle peur, raconte un contemporain, qu'ils pensaient asseurément estre arrivez à leur fin, estimans que le ciel se deust assembler avec la terre. Et crois que si Dieu n'eust



eu pitié de son pauvre peuple, qui donna courage aux hommes de résister contre la grosse tour, là où sont les cloches, que le feu battait de telle sorte à cause du vent qui estait autour de la ville, elle eust esté embrazée (1). »

(1) *Copie d'une lettre missive envoyée du Mans sur les désastres qui sont advenus le cinquiesme jour du mois de may, veille de sainct Jehan l'Évangéliste, 1583,* à Lyon, par Benoist

Le lendemain 6 mai, l'incendie fumait encore, mais le danger était conjuré. Les vicaires généraux prescrivent sur le champ une procession générale qui a lieu le dimanche 8 mai, « pour apaiser la colère de Dieu & le remercier que ce fut son plaisir de préserver son peuple d'un plus grand désastre ». On y porte le chef de saint Julien & de nouveau la châsse de « madame sainéte Escolace (1) ».

La reconnaissance populaire ayant attribué en grande partie à sainte Scholastique le salut de la ville, on peut voir dans ce fait l'origine de la confiance toute particulière que les habitants témoigneront désormais à leur patronne en semblable circonstance. Toutefois, le recours à la sœur de saint Benoît, en cas d'incendie causé par la foudre, pouvait être d'origine beaucoup plus ancienne ; car le souvenir de l'orage miraculeux de Plumbariola suffirait aussi à l'expliquer. La piété naïve du moyen âge était en droit de trouver dans les éclats de tonnerre, provoqués par la prière de sainte Scholastique, une preuve de la puissance spéciale de la sainte sur le feu du ciel comme sur la pluie. Quoiqu'il en soit, depuis 1583, les attributions de sainte Scholastique se dédoublent aux yeux des habitants du Mans. Ils ne l'invoqueront plus seulement pour obtenir

Rigaud, 1583, in-18, réimprimé à Laval, Goupil, 1892. — Voir en outre sur ce célèbre incendie, Lestoile, *Registre-journal de Henri III* : « Le 5 mai 1583 par un orage & tonnerre meslé de foudre, gresle & tremblement de terre espouvantable, le comble de la grande église de Saint-Julian du Mans fut brûlé & consommé d'une conflagration merveilleuse. » — Moulard, *Livre de raison de la famille Legendre*, Mamers, 1888, in-8°, p. 31 : « Le jeudi 5 mai 1583, sur les six à sept heures du soir, le tonnerre tomba en feu, en forme de lance ou chevron, sur le clocher de Saint-Julian, lequel fut brûlé ensemble le chœur de l'église & partie de la nef. » — *Reg. paroissiaux de Pirmil* ; — Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, V, 524, &c.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 487, fol. 174 : Du 7 mai 1583 : « Ad iram Dei pacificandam ordinavimus capsam & corpus domine Scolastice virginis processionaliter deferri die crastina in generali processione huius urbis per dominos Mayresse & Ludovicum Bourdin, concanonicos nostros. » Bibl. du Mans, ms. 257, & à la cathédrale, B, 15, fol. 183, *Extraits des secrétariats du chapitre de la cathédrale*. — *Copie d'une lettre missive*, &c.

un temps favorable : ils l'appelleront maintes fois à leur aide pour éteindre les incendies.

Le mouvement populaire de la Ligue achève, sur ces entrefaites, malgré les troubles qu'il entraîne momentanément, de porter un coup décisif à l'hérésie & de raviver dans le Maine les traditions catholiques. Peu à peu, la procession du 11 juillet avait perdu son caractère commémoratif & général : elle avait même subi de regrettables intermittences, ne laissant aucune trace dans les documents depuis 1575. En 1587, les échevins, qui n'avaient jamais cessé, à diverses dates de l'année, de provoquer de nombreuses processions avec la châsse de sainte Scholastique pour la paix, la conservation des biens de la terre & la sérénité du temps (1), en sollicitent le rétablissement ; mais leur demande semble alors inspirée par l'actualité politique plutôt que par le souvenir des événements de 1562 ; ils ont surtout en vue d'obtenir, suivant le devoir de leur charge, des prières publiques & officielles pour « la prospérité & santé du roy, qui a déclaré vouloir aller en personne à la tête de ses armées (2) ».

Les chapitres de la cathédrale & de Saint-Pierre-la-Cour s'empressent de saisir l'occasion pour faire revivre dès l'année suivante la procession générale, « faite anciennement ce jour-là en mémoire de l'expulsion des hérétiques ». Ils y ajoutent, ainsi qu'on l'avait déjà fait en 1570, le

(1) Processions du 8 septembre 1577 à Saint-Benoît « super requesta edilium hujus urbis ». G, 486, fol. 2. — Du 1er mai 1578 à la Couture « super requesta scabinorum ». G, 486, fol. 13. — Du 23 août 1579 à la Couture « ad supplicationem edilium seu scabinorum ». G, 486, fol. 68. — Du 31 mai 1583, « supplicationi factæ per ediles sive scabinos ». G, 487, fol. 176 v°, *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*. — D'avril 1585, « à la réquisition des échevins », & décembre 1588, Bibl. du Mans, ms. 257, fol. 187, & Arch de la cathédrale, B, 15.

(2) Bibl. du Mans, ms. 257, & Arch. de la cathédrale, B, 15, p. 191. Ces manuscrits disent expressément qu'il n'y avait pas eu de procession générale le 11 juillet des années précédentes, & qu'en 1587 encore le chapitre de la cathédrale se contenta d'aller en procession à Saint-Pierre, le jour de Sainte-Scholastique, après vêpres.

chant d'un motet en musique à la Vieille-Porte, afin de rappeler la délivrance de la ville, & la cérémonie ainsi réorganisée se perpétue désormais chaque année à titre de tradition religieuse de l'église du Mans. Les échevins n'y reprendront un rôle distinct qu'en 1660 à la suite de circonstances particulières ; mais ils conservent avec un soin jaloux leur droit de requérir l'exposition de la châsse.

Au temps de la Ligue, on le sait par l'exemple de la capitale, les processions deviennent l'une des formes principales des manifestations politiques : ce ne sont plus seulement de pieuses pratiques, ce sont de véritables *meetings,* démonstrations bruyantes d'opinions souvent exaltées. Par la force des événements, sainte Scholastique se trouve mêlée aux agitations de la rue.

Au Mans en effet, comme partout, les processions se répètent de plus en plus fréquentes en 1589, pendant l'occupation de la ville par les ligueurs. Un contemporain, le notaire Jean Bougard, nous les présente sous un aspect des plus pittoresques : « Le dimanche 23 avril 1589, écrit-il dans son journal, il y a eu procession générale autour de la ville où le sacre a été porté & à laquelle tout le clergé a assisté pieds nus, fors quelques-uns qui étaient septuagénaires & plusieurs autres nuds en chemise. Cette procession était faite pour obtenir victoire contre les ennemis de notre religion catholique, apostolique & romaine, & les convertir à la bonne voie... Le dimanche 30 avril, a été faite une autre procession par MM. de Saint-Pierre, à laquelle ont assisté les Jacobins & les Cordeliers, & ont les sieurs de Saint-Pierre porté le sacre à Saint-Benoît. Il y avait soixante & une filles & femmes en chemise (1). » Le 14 mai, c'est plus imposant encore : Bougard compte cent quatre-vingt-neuf pénitentes. Le 10 septembre, il en compte plus

(1) De Lestang, *Extrait du journal de Jean Bougard,* publié dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* tome XIII, p. 500.

de deux cents. Les rues sont tendues en ciel, toutes les reliques figurent dans le cortège avec M. le maréchal de Bois-Dauphin, suivi de Mme la maréchale (1).

Cette fois sainte Scholastique n'exauce pas les ligueurs manceaux, dont les excès de zèle la compromettent ainsi dans des démonstrations trop fantaisistes. Le 29 novembre 1589, le faubourg Saint-Jean est brûlé, & le 30, la ville, « battue de douze pièces de canon, est mise en l'obéissance du roi Henri IV (2) », qui la traverse en vainqueur, le 8 décembre (3).

Bientôt, au grand avantage de tous, les esprits se calment & reviennent modestement aux vieux usages. Comme par le passé, on se borne à demander à sainte Scholastique une pluie bienfaisante (4), à inviter les moines de la Couture à la fête & au déjeuner du 11 juillet (5),

(1) Arch. municipales du Mans, 831 ; — Bibl. du Mans, ms. 257, fol. 201. — Sur la Ligue au Mans : Le Fizelier, *Le Bas-Maine après la mort de Henri III*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, I, 461 ; — A. Ledru, *La Ligue au Mans*, Ibidem, VII, 207, & *Urbain de Laval-Boisdauphin*, Le Mans, 1878, in-8° ; — A. Bertrand, *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine* ; — Cauvin, *Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans*, &c.

(2) « Le faubourg de Sct Jehan a esté incendié & bruslé le 29e de novembre 1589, & nostre maison bruslée, & la ville mise en l'obéissance du roy, le dernier jour dudit moys audit an 1589, & fut batue de XII pièczes de double canon. » *Journal inédit de Julien Bodreau*. — Le texte de la capitulation du Mans, en date du 2 décembre, a été publié par M. A. Bertrand, *Documents inédits*, &c.

(3) « Et le 8 de décembre audit an 1589, le roy entra par la Vieille-Porte & sortit par le pont Perrin, & alla coucher à Vallon & passa par l'Épichelière, & les Engloys n'entrèrent point en ville. » *Journal inédit de Julien Bodreau*.

(4) Processions du 22 août 1593 & du 30 mai 1596, Arch. de la Sarthe, G, 488, fol. 52 & 100 v°.

(5) Tous les ans très régulièrement, de 1564 à 1600, le chapitre désigne dans son assemblée générale du 10 juillet deux de ses membres pour transmettre l'invitation. *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 486, fol. 57 ; G, 487, fol. 41 & 112. — « 1589-1590 : Payé le jour de Sainte-Scholastique pour le déjeuner d'aucuns de MM. & vicaires, & pour celui de MM. de la Couture & de leur suite,

& à faire allumer le soir sur la place Saint-Pierre par les jeunes gens du quartier un gigantesque feu de joie en l'honneur de la patronne du Mans (1).

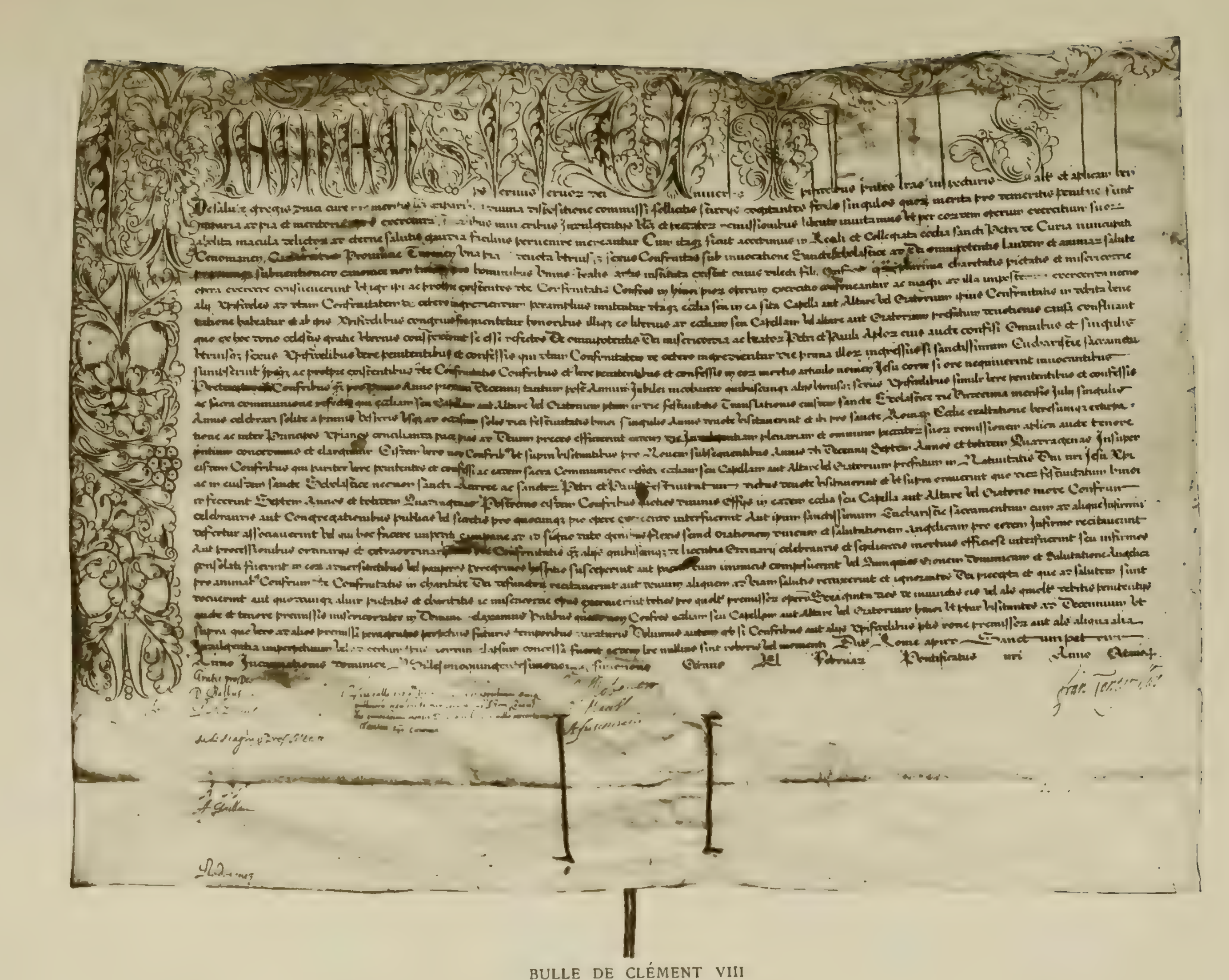
Avec l'année 1598 arrive enfin le moment tant désiré de la pacification générale : on apprend coup sur coup la signature de l'édit de Nantes & du traité de Vervins. L'heureuse nouvelle cause au Mans une grande joie : « Le vendredy 19e juin 1598, jour de saints Gervays & Protays, nous raconte un intéressant journal jusqu'ici inédit, a esté la paix publiée d'entre les rois Henri 4, de France & de Navarre, & Phelippes, roy d'Espaigne, & Charles Emmanuel, duc de Savoye, en ceste ville du Mans, par les sergeans de ville revestuz de leurs livrées, assistez d'une trompette & trois tambours, & a esté chanté ung *Te Deum* en l'église Mr St Jullian, où a assisté Mr le mareschal de Lavardin, gouverneur, & le feu de joye faict en la place de Saint-Pierre-la-Court, auquel ledit Sr mareschal a mins le feu. Dieu par sa saincte bonté la rende perdurable (2) ! »

Dans leur enthousiasme les Manceaux ne se contentent pas même

en pain 17 liv. 17 sous 6 den. ; pour soixante-dix-huit pintes de vin à 3 sous la pinte, 11 liv. 14 sous ; pour deux moutons & demi valant 50 sous l'un, 6 liv. 5 sous ; pour vingt verres cassés & le service des autres, 8 sous, 6 deniers ; pour les serviteurs qui ont dressé les tables & sièges, 15 sous ; pour deux jambons, 30 sous ; pour la cuisson des viandes & avoir fourni de sel, linge & autres choses, 40 sous ; pour le dîner des commissaires & officiers ledit jour de Sainte-Scholastique, 40 sous. » 1595-1596 : « Pour le déjeuner des religieux de la Couture, le jour de Sainte-Scholastique, en tout 54 livres, 18 sous, 6 deniers ». Arch. de la Sarthe, G, 567 & 571.

(1) *Ibidem*, G, 487, fol. 115 v° ; G, 488, fol. 48, 130 v°, 169 v°, 186. De 1582 à 1600, la subvention du chapitre pour le feu de joie varie de vingt à soixante sous. En 1591, on donne en outre une gratification d'un écu d'or au maître de psallette pour les chantres qui ont assisté à la fête du 10 juillet, & en 1594 on décide qu'on prendra pour la procession de ce jour les chapes de soie. G, 488, fol. 14 v° & 67. A cette même date on continue à payer six sous huit deniers aux deux diacres qui portent la châsse aux jours de l'Ascension & des Rogations, G, 565.

(2) *Journal inédit de Julien Bodreau.* Voir aussi Arch. de la cathédrale, B, 15, p. 238.



BULLE DE CLÉMENT VIII

Archives de Saint-Benoît du Mans.

de ce *Te Deum*, ils veulent en outre associer à leur joie & à leur reconnaissance leurs saints *nationaux :* « Le dimanche 21, fut faict procession générale & solennelle à l'entour de la ville pour le subject de ladicte paix, où estaient portez les chefs de S^ct Jullian & S^ct Bertran & la châsse S^cte Scollastique (1). »

Les troubles religieux dès lors étaient bien finis, & la paix « perdurable ». Saint Julien & sainte Scholastique l'avaient contresignée.

Pour hâter l'avènement d'une ère nouvelle dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique, il ne restait plus qu'à compléter l'œuvre par une amnistie des consciences, amnistie trop nécessaire après des luttes intérieures, aussi longues & aussi meurtrières. Dès l'année suivante, sainte Scholastique l'obtient aux habitants du Mans sous la forme d'une deuxième bulle pontificale, accordée à sa confrérie par le pape Clément VIII, le 8 des calendes de février (25 janvier 1599) (2). Cette confrérie a traversé, toujours vivante & active, les périodes difficiles (3). Elle est demeurée un foyer d'œuvres de charité, de piété & de miséricorde, ouvert à tous les fidèles sans distinction de sexe, de classe ni d'état. Le souverain pontife l'indique comme une source de grâces à tous les Manceaux, désireux d'obtenir la rémission de leurs péchés, l'oubli de leurs défaillances & le salut de leurs âmes. Il les engage à y entrer en plus grand nombre. Dans ce but, il accorde une

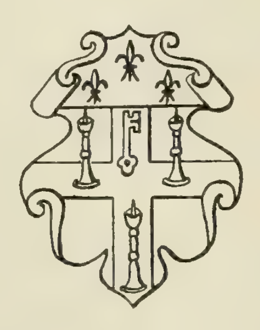
(1) *Journal inédit de Julien Bodreau. — Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 488, fol. 148 : Du 20 juin 1598 : « Committimus dominos Bérard & Amyard, concanonicos nostros, ad deferendum crastina die processionaliter ferculum sive capsam sanctæ Scolasticæ, ideoque omnes feremus cappas sericas pro temporis opportunitate. »

(2) Voir ci-contre le fac-similé de l'original conservé aux archives de Saint-Benoît.

(3) Les comptes sont très régulièrement tenus, l'anniversaire des confrères célébré chaque année, & en 1582, les recettes sont assez importantes pour permettre de restaurer les livres de chant, les chapes, les chasubles & ornements de l'église Saint-Pierre. Arch. de la Sarthe, G, 484, fol. 20 v°, 82 v°, 108 v° ; G, 486, fol. 17 ; G, 487, fol. 116 & 119.

indulgence plénière à chaque nouveau confrère & à tous les anciens, qui invoqueront le nom de Jésus à l'heure de leur mort ou visiteront l'église Saint-Pierre, le 11 juillet ; des indulgences de sept ans & de sept quarantaines aux mêmes conditions pendant dix années, aux fidèles étrangers à la confrérie ; enfin, des indulgences de soixante jours, à tous ceux qui accompliront en communauté avec la confrérie quelque œuvre de charité chrétienne, notamment à ceux « qui rétabliront la paix entre des ennemis, ramèneront les égarés dans la voie du salut & enseigneront la loi de Dieu aux ignorants ».

Cette bulle, ou mieux cette amnistie si large, offerte par le chef suprême de l'Église aux habitants du Mans, est promulguée par l'évêque, Claude d'Angennes, le 15 décembre 1600. Elle va permettre à tous les hommes de bonne volonté de conclure, par l'intermédiaire de la patronne de la ville, leur paix avec Dieu, comme ils l'ont conclue déjà avec leurs concitoyens. Le siècle ne peut mieux finir pour les Manceaux auxquels sainte Scholastique procure ainsi d'abondantes faveurs spirituelles, après leur avoir apporté la délivrance dans les jours de danger.



ARMES DE LA VILLE DU MANS.

CHAPITRE VIII

Progrès de la dévotion à sainte Scholastique dans la première moitié du XVIIe siècle. — Particularités nouvelles. — Prières pour le roi. — Les échevins & les torches du corps de ville. — Extension & réforme de l'Ordre des Bénédictines dans le Maine ; son heureuse influence ; les abbesses du Pré, Mme Catherine de Chaources & Mmes de Miée de Guespray. — Sainte Scholastique & la naissance de Louis XIV. — Esprit de foi de la population du Mans & série de faits miraculeux : pluies extraordinaires ; incendies de 1653, 1655 & 1659 sur la place des Halles & à l'hôtellerie du *Dauphin ;* ex-voto à sainte Scholastique ; émouvant tableau.

C'est par un joyeux carillon en l'honneur de sainte Scholastique que s'ouvre au Mans le XVIIe siècle.

Le 9 février 1601, vigile de la fête d'hiver de sainte Scholastique, le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour fait sonner à toutes volées, au milieu de la nuit, les cloches de son église pour annoncer les indulgences que le pape Clément VIII vient d'accorder aux membres de la confrérie (1). Jamais, peut-être, témoignage d'allégresse ne fut mieux justifié par les événements. A leur insu, les Manceaux saluaient ainsi l'aurore d'un siècle religieux entre tous, qui devait être l'un des plus brillants de l'histoire de France.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 12.

Dès les premières années, sous les règnes réparateurs d'Henri IV & de Louis XIII, la foi catholique, retrempée par les luttes précédentes, se dégage des agitations toujours dangereuses de la politique ; elle s'épanouit en toute liberté, vigoureuse & triomphante. L'ordre & la prospérité reparaissent, les mœurs s'améliorent, l'unité nationale se consolide. Comme jadis après la guerre de Cent Ans, la France sort de l'épreuve des troubles religieux toujours active, forte & croyante. Les habitants du Mans dans leur modeste sphère répondent avec empressement à l'appel du souverain pontife, & leur dévotion à sainte Scholastique ne tarde pas à se manifester plus vive encore, au milieu des multiples incidents de la vie locale.

Au mois de mai 1601, l'évêque Claude d'Angennes tombe gravement malade, au moment même où il poursuit d'importantes réformes. On invoque aussitôt pour lui la patronne de la cité & le chapitre de Saint-Pierre fait célébrer à son intention, le 14 mai, une messe solennelle de l'office de sainte Scholastique (1). Cette messe n'obtient pas la guérison du prélat qui succombe le lendemain, 15 mai 1601, mais elle contribue à adoucir l'amertume de ses derniers instants, en évoquant sur son lit de mort de douces & consolantes espérances.

Deux ans plus tard, en 1603, le bon roi Henri IV est frappé à son tour par la maladie. Le peuple du Mans, qui l'adore, s'inquiète & s'émeut. Vite il a recours à sainte Scholastique, dont la châsse est portée à l'église Saint-Benoît, le dimanche 25 mai, au chant du psaume *Exaudiat* (2). Plus heureux que l'évêque, le roi se rétablit. Les Manceaux ne doutent pas que sainte Scholastique ne soit pour beaucoup dans sa guérison (3).

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 26. — Il en sera de même au mois de novembre 1637, lors des derniers instants du successeur de Claude d'Angennes, Mgr Charles de Beaumanoir, G, 491, fol. 200.

(2) *Ibidem*, Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 102 v°.

(3) A cette date (1603), le sanctuaire de sainte Scholastique au Mans attire parfois



SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE

Gravure d'Edme Moreau de Reims. (Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

Aussi l'année suivante 1604, tiennent-ils à mettre plus directement sous sa protection leur souverain bien-aimé. A la demande du procureur du roi & de plusieurs autres magistrats, le chapitre de Saint-Pierre décide, le 10 juillet, que le lendemain, jour de la translation, au retour de la procession générale, la châsse de sainte Scholastique s'arrêtera dans la Grande rue, au carrefour qui conduit à l'église Saint-Pierre, & qu'on chantera durant la station le même psaume *Exaudiat,* « pour le salut & la conservation du roi (1) ».

En 1605, cet usage devient définitif & donne lieu à une cérémonie spéciale, à la rentrée du cortège dans l'église Saint-Pierre-la-Cour. Pendant qu'on remonte la châsse sur les quatre grandes colonnes de bronze qui la supportent (2), le chœur entonne l'antienne *O felix commercium gloriosæ virginis Scholasticæ* & le psaume *Exaudiat,* puis l'officiant récite les versets *Ora pro nobis beata Scholastica* & *Domine salvum fac regem,* avec deux collectes, la première *de sancta Scholastica,* la seconde *pro rege ;* il termine par le *Benedicamus Domino* (3). La même année 1605, les armoiries du roi sont peintes avec celles du chapitre au-dessus de l'autel de sainte Scholastique, où depuis 1601 l'honneur de célébrer la messe est réservé aux seuls prêtres « qui portent l'aumusse (4) ».

d'illustres pèlerins tels que Charles de la Saussaye, docteur en théologie & doyen de l'église cathédrale d'Orléans, auteur du savant mémoire intitulé *Gloria cœnobii Floriacensis seu de vera translatione corporis sancti Benedicti,* &c., publié en 1615 dans les *Ann. eccl. Aurelianensis.* Voir les *Acta Sanctorum* (Bolland.), t. II de Février, p. 398.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 141 v°. — Une cérémonie analogue avait été instituée en 1594 à la cathédrale, le 25 juillet, au retour de la procession de la translation de saint Julien. Arch. du chapitre à la cathédrale, B, 15, p. 223.

(2) « Capsa argentea nobilissima quatuor ingentibus columnis æneis subnixa. » *Lettre de Guillaume Chapelet,* en date du 7 octobre 1604, précédemment citée.

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 172 v°.

(4) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 168 v°. Chaque semaine, la messe

A cette date, la fête du 11 juillet a pris un nouvel éclat, tout en conservant encore un caractère plus particulièrement liturgique & religieux. Une foule considérable y accourt de toutes parts. Le portique de Saint-Pierre est décoré d'arcs en feuillages (1); l'intérieur de l'église est tendu de quatre pièces de tapisseries représentant l'histoire de Judith, récemment données par Jean Taron, conseiller au présidial, qui professe une dévotion toute spéciale pour le sanctuaire de sainte Scholastique (2). Sur le parcours de la procession, les rues sont ornées de verdure & jonchées de fleurs (3); la messe est chantée en musique par des chœurs nombreux que dirige le maître de psallette; le feu de joie même n'est plus abandonné à l'initiative des enfants du quartier, les vicaires de Saint-Pierre en surveillent l'exécution, & bientôt on y jettera de la poudre, délivrée par l'hôtel de ville, pour rehausser par un tapage tout français la gloire de sainte Scholastique (4).

Les chanoines, de leur côté, se montrent de plus en plus généreux. En outre du repas traditionnel offert aux moines de la Couture, ils donnent à déjeuner aux vicaires, aux chantres, aux musiciens, aux enfants de chœur; ils multiplient les gratifications (5); ils n'accordent que pour

chantée, fondée par Guillaume Lemercier, continue à se dire à cet autel. De 1614 à 1643, le chapitre en chargera Mes Saulnier, Jean Loyseau & Emery Mottier. G, 490, fol. 33 v°, 328 v°, 347 v°; G, 491, fol. 216 v°, 223 v°, 331 v°.

(1) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 111, 172.

(2) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 25.

(3) *Lettre de Guillaume Chapelet.* A cette époque aussi l'ordre de la procession est réglementé avec plus de soin; le doyen & le chantre commencent à marcher entre les deux chœurs, & le chapitre de Saint-Pierre se conforme, pour certains détails du cortège, aux usages du chapitre cathédral; la châsse est portée sur un brancard recouvert de damas blanc. Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 224, 201, &c.

(4) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 170 v°, 198 v°, 245 v°, 222 v°, 302, 335, 336 v°, 364, 400; G, 490, fol. 60 v°, 90 & 214. La subvention du chapitre pour ce feu de joie varie de soixante sous à six livres. — Arch. municipales du Mans, 243, fol. 70 v°.

(5) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 489, 490 & 491, chaque année à la date du 10 juillet.

de graves motifs la dispense d'assister au chapitre solennel du 10 juillet, & n'hésitent pas à frapper d'une amende leurs confrères contumaces (1).

La fête est si joyeuse qu'elle entraîne parfois des incidents imprévus. Tantôt ce sont les échevins qui se mêlent de liturgie & veulent dresser procès-verbal à leurs amis les chanoines (2). Tantôt, ce sont les deux principales dignités du chapitre lui-même, le doyen & le chantre, qui ne sont point d'accord sur l'office de sainte Scholastique & « se poussent violemment », en pleines vêpres de l'octave. Chaque époque a ses mœurs, & après un siècle de guerres civiles, une querelle de chanoines, en l'honneur de sainte Scholastique, ne saurait scandaliser. Le chapitre se contente d'admonester les deux parties & de les inviter « à mieux se conduire désormais vis à vis l'un de l'autre (3) ». Toutefois, à partir de 1634, il supprimera le déjeuner des moines de la Couture & se montrera plus réservé dans ses libéralités (4).

Ajoutons qu'en 1619 un chanoine de Saint-Julien, Me Thomas Gendrot, érige la fête de la translation à la cathédrale « en office de neuf leçons », assignant dans ce but à ses confrères une rente annuelle de trente-sept livres dix sols (5).

En dehors de la fête du 11 juillet, les processions de sainte Scholastique sont devenues si fréquentes que, dans les premières années du XVIIe siècle, le chapitre de Saint-Pierre est pris de scrupules. Il craint de rendre les précieuses reliques de la patronne du Mans moins vénérables par des expositions trop répétées. Il craint aussi que la châsse ne soit renversée & brisée par le grand nombre de personnes « qui passent &

(1) En 1614, par exemple, le chanoine Frétault est privé de tous les gros fruits de sa prébende pour n'avoir pas comparu à ce chapitre. *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 491, fol. 249 & 490 fol. 33.

(2) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 142.

(3) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 491, fol. 170, 171 & 174 v°.

(4) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 491.

(5) Arch. municipales, 831.

repassent dessous ». Il arrête en conséquence qu'elle ne sera plus portée aux Rogations (1).

Si sage qu'elle soit, la mesure ne sera que passagère (2). Les habitants du Mans n'entendent point être privés de leur châsse, & surtout de la faculté de passer par-dessous. Cette singulière dévotion, gage de bonheur, paraît-il, est particulièrement chère au peuple. D'une origine très ancienne, comme on le voit ici, elle se maintiendra jusqu'à nos jours pour le célèbre crucifix de la cathédrale, qui chaque année, le dimanche des Rameaux, menace d'être renversé à la porte de l'église par les femmes & les enfants entassés sous le brancard (3).

La châsse de sainte Scholastique continue donc à sortir, en dépit de la prudence de messieurs de Saint-Pierre, dès que le temps n'est pas au gré de la population. Les échevins sont là, au besoin, pour rappeler les chanoines à l'ordre & leur signifier la volonté du peuple. Très fiers de leur prérogative, ils sont toujours prêts à requérir « madame saincte Scolasse » & à la mener soit à Saint-Benoît, soit à l'abbaye de Beaulieu ou à celle de la Couture (4). A partir de 1611 cependant, le chapitre leur pose une condition formelle : c'est d'accompagner la châsse dans ces processions extraordinaires, en tenant à la main des torches de cire blanche. Il est juste de dire qu'ils s'exécutent de fort bonne grâce, qu'ils poussent parfois la générosité jusqu'à distribuer des écus d'or

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G. 489, fol. 136 v°.

(2) *Ibidem*, Arch. de la Sarthe, G, 491, fol. 263 : « Du 5 mai 1640, nous ordonnons que les processions des Rogations se feront lundy en l'église des Pères Jacobins, où sera portée la châsse de madame sainte Scholasticque avec honneur & révérence, &c. »

(3) Voir notre travail, *La Procession des Rameaux au Mans*, 1884, in-8°, p. 83.

(4) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 178 v°, 331 v° ; G, 490, fol. 60 ; G, 491, fol. 129, 148, 165 v°, 181, 246 v°, 341 v° ; G, 492, fol. 6, 83, &c. Nous donnons en appendice un tableau complet de ces processions.



PIERRE TOMBALE DE JEANNE DE CRÉES, ABBESSE DU PRÉ,

AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DU PRÉ

(Bibliothèque du Mans, ms. 474.)

aux chantres, & que leur zèle est puissamment stimulé par l'énorme affluence qu'attirent toutes ces cérémonies (1).

Mais le peuple du Mans n'est pas seul à revendiquer sainte Scholastique ; il lui faut bien aussi dans la circonstance reconnaître quelques droits spéciaux à l'Ordre bénédictin, doublement heureux de se joindre au clergé séculier & aux autorités civiles pour honorer la sœur de saint Benoît.

L'abbaye royale des Bénédictines du Pré, qui nous est apparue dès sa création comme un nouveau centre de la dévotion à sainte Scholastique, tient à honneur, au XVIIe siècle, de confirmer nos premières conjectures. De tout temps cette noble & florissante abbaye, rendez-vous des plus grands noms de la province, a joué un rôle important dans l'histoire religieuse du diocèse. Ses abbesses, instituées depuis 1474 par bulles pontificales, sont de hautes & puissantes dames. Elles marchent de pair avec les prélats & les principaux personnages de l'époque (2) : au moyen âge elles ont même joui du privilège très rare d'envoyer des députations officielles de moniales au chapitre de la cathédrale (3).

L'une de ces illustres abbesses, Mme Catherine de Chaources, tante de l'évêque Mgr de Beaumanoir de Lavardin, est morte le 6 septembre 1607 (4). A ses obsèques, célébrées le 27 par l'abbé de Saint-Vincent

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 331 ; G, 491, fol. 129, 165 v°, 341 v°.

(2) Voir dans Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, IV, p. 337, & dans le *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 501, le catalogue des abbesses du Pré. L'une d'elles, Catherine de Couesmes, avait obtenu en 1517 du pape Léon X une bulle défendant de recevoir dans l'abbaye « aucune fille à moins qu'elle ne soit de noble extraction ».

(3) Arch. du chapitre à la cathédrale, B, 15, p. 12.

(4) Son épitaphe a été publiée par Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, IV, p. 541. Catherine de Chaources avait gouverné l'abbaye du Pré « quarante sept ans & plus en charité & bonté ». Elle avait élevé son neveu, le futur évêque Charles de Beaumanoir, né en 1586, l'entourant des soins les plus tendres & lui inspirant dès le berceau les sentiments d'une ardente piété. Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, p. 257, 454, 613 ; VI, p. 3.

& ses religieux, ont assisté non seulement toutes les communautés de la ville, mais toutes les autorités civiles & administratives, « messieurs du présidial en corps, messieurs de l'élection & messieurs de l'hôtel de ville (1) ». C'est assez dire quel rang l'abbesse du Pré occupait pendant sa vie dans la société mancelle & de quelle haute influence elle disposait.

Or, Mme Catherine de Chaources, comme son devoir & sa situation l'y obligent, n'oublie pas la patronne de son Ordre, & elle le prouve en lui assurant après sa mort de nouvelles prières. Le 7 juin 1608, Me Guillaume Loystron, curé de Saint-Aubin, propose au chapitre de Saint-Pierre-la-Cour une somme de deux cents livres pour la fondation annuelle, le jour de la translation, 11 juillet, d'une « oraison de sainte Scholastique », en souvenir de Mme Catherine de Chaources. Le chapitre s'empresse d'accepter, & le nom de la pieuse abbesse vient ainsi s'ajouter à la liste déjà si longue des bienfaiteurs (2).

Le fait, certes, n'a rien de surprenant. Il nous autorise du moins à saluer dès maintenant les abbesses du Pré comme de ferventes & très puissantes propagatrices du culte de sainte Scholastique. Elles le seront d'autant plus dans la suite que Mmes Françoise, Marguerite & Charlotte de Miée de Guespray, abbesses de 1609 à 1661, continuent avec zèle l'œuvre de Catherine de Chaources. Marguerite de Miée de Guespray notamment, de 1620 à 1644, rétablit dans son abbaye la régularité la plus édifiante & y introduit ces heureuses réformes qui rendent alors à son Ordre une nouvelle vigueur. Mieux que toute autre peut-être, elle s'inspire des leçons & des exemples de la vierge de Plumbariola (3). A ce titre

(1) *Journal inédit de Julien Bodreau.*

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 489, fol. 224 & 253 v°; G, 491, fol. 62. En 1613, à la demande de l'évêque son neveu, un *Libera* sera chanté pour elle dans l'église du Pré par le chapitre de la cathédrale, le jour des Rogations.

(3) Marguerite de Miée de Guespray, abbesse du Pré du 24 septembre 1620 au

nous reproduisons ci-dessous le croquis d'un curieux tableau conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale du Pré, & où l'on voit l'abbesse Marguerite de Miée de Guespray, entourée de ses moniales, à genoux

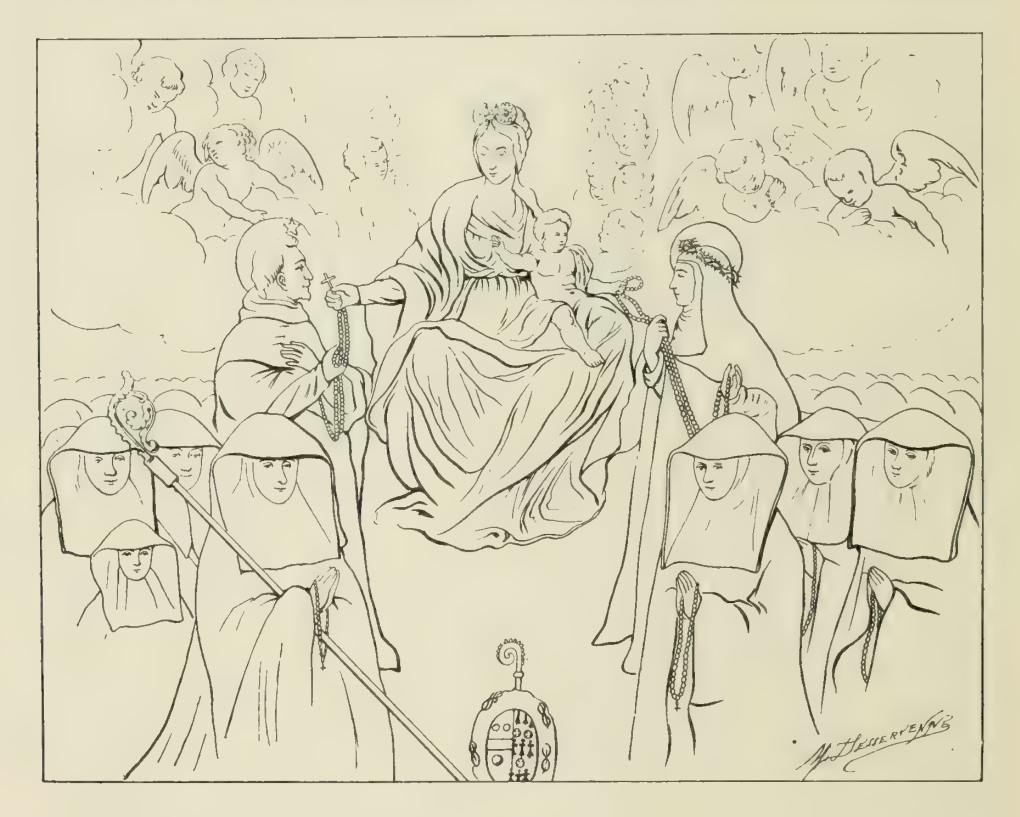


TABLEAU DU ROSAIRE
(Église du Pré, au Mans.)

4 mars 1644 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 504), y établit la réforme avec le concours de Jean-Baptiste Gault, prêtre de l'Oratoire, évêque de Marseille, en 1639. Elle reprit le bréviaire monastique, exhorta ses religieuses à apprendre le plain-chant & la langue latine, afin de mieux comprendre l'écriture sainte & fit exécuter d'importants travaux à l'abbaye. Elle mourut à l'âge de 70 ans & fut inhumée dans le chœur de l'église par l'évêque du Mans, Émery-Marc de la Ferté, qui prononça son oraison funèbre. C'est une des abbesses du Pré les plus éminentes. Elle avait pour coadjutrice depuis 1624 sa nièce Charlotte de Miée de Guespray, qui avait fait profession le 19 mai de la même année & qui succéda à sa tante. Charlotte de Miée de Guespray mourut le 29 octobre 1661.

aux pieds de la Vierge qui donne le rosaire à saint Dominique & à sainte Catherine de Sienne. Ce tableau, signé *Fleuriot fecit 1624,* est un des rares souvenirs de l'ancienne abbaye du Pré, & les figures des religieuses semblent autant de portraits. De l'ensemble de la composition se dégage un sentiment de piété profonde & de vertu austère (1).

Dès lors il n'est pas téméraire de considérer comme très favorable à l'extension du culte de sainte Scholastique dans le Maine l'établissement, entre les années 1621 & 1639, de huit nouveaux prieurés de Bénédictines à Laval, Domfront, Château-du-Loir, Ernée, Lassay, Montsort, Saint-Calais & Évron (2). Ces prieurés viennent pour ainsi dire renforcer les grandes abbayes du Pré & d'Étival, & les anciens prieurés d'Avesnières, de Pont-de-Gennes, de Courthamon & de la Fontaine-Saint-Martin (3) : ils célèbrent suivant des rites solennels les offices propres de leur Ordre, & en première ligne les fêtes de leur mère sainte Scholastique (4). Le monastère de Laval, créé en 1621, est placé sous son

(1) D'après une note des Archives municipales, 21, le peintre Fleuriot serait aussi l'auteur d'une *Adoration des Mages* qu'on voyait encore vers le milieu de ce siècle dans l'une des chapelles de la cathédrale. « Ce tableau, écrivait-on, a du bon : les têtes ne sont pas mauvaises & les poses bien établies. » Les couleurs du tableau du Pré, très défavorables à la photographie, ne nous ont pas permis d'en donner une reproduction directe, comme nous l'eussions désiré.

(2) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans ;* — dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans,* VI ; — A. Angot, *Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval,* Mamers, 1885, in-8° ; — J. Gillard, *Recherches sur les Bénédictines de Lassay,* Mamers, 1886, in-8°, &c.

(3) Les prieurés d'Avesnières & de Courthamon, dépendant de l'abbaye du Ronceray, avaient été fondés dès le xie siècle : celui de Pont-de-Gennes, dépendant de l'abbaye de Saint-Avit, en 1092 ; & celui de la Fontaine-Saint-Martin, dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, en 1117.

(4) Voir entre autres, à la bibliothèque de Vitré, n° 184; *Le Sanctoral où sont contenus les offices propres de plusieurs fêtes particulières, saints et saintes, tant du diocèse du Mans que de l'Ordre de Saint-Benoist, selon la forme du Bréviaire romain ; disposé à l'usage des religieuses bénédictines du monastère de Sainte-Scholastique de Laval, et autres communautés de filles de mesme Ordre et diocèse,* &c.. à Laval, par Jean Ambroise, imprimeur ordinaire du

vocable spécial ; bientôt l'élite des jeunes filles de la noblesse & de la bourgeoisie lavalloise se groupe dans ce prieuré Sainte-Scholastique, devenu l'un des nids préférés des colombes du Bas-Maine. Celui d'Évron est fondé par la prieure même de l'abbaye du Pré, Urbaine de Montéclerc. L'influence de ces divers monastères est d'autant plus heureuse & féconde que la réforme y est également introduite & qu'on y retrouve à cette époque du règne de Louis XIII, si glorieux pour les annales de l'Église, la ferveur des meilleurs jours. En même temps que les liens de la discipline monastique se resserrent, les vocations s'accroissent & la force de prosélytisme se développe (1). L'abbaye d'Étival elle-même, « tombée jadis dans un grand désordre », est réformée par les soins de saint Vincent de Paul, & dans quelques années elle aura pour abbesse Charlotte d'Étampes de Valençay, « l'une des plus saintes religieuses de son temps (2) ».

Comme précédemment, les fils de saint Benoît rivalisent avec leurs

roy, M DC LXIV, petit in-4°, livre liturgique d'une excessive rareté signalé par l'abbé Angot, *Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval*, p. 13.

(1) L'abbé Angot, *Ibidem*. — C'est à cette même époque, de 1608 à 1629, qu'une des plus éminentes abbesses de Juvigny, Gabrielle Scholastique de Livron, poursuivait la réforme de son abbaye & y donnait par sa piété & ses exemples une extension considérable à la dévotion à sainte Scholastique.

(2) Sur l'abbaye bénédictine d'Étival-en-Charnie, fondée en 1109 par Raoul de Beaumont, voir *La Règle du bienheureux Père S. Benoist avec les Constitutions sur icelle Règle faites en exécution de l'arrest de nosseigneurs de la cour de parlement le 2 septembre 1635, pour les dames religieuses de l'abbaye de Notre-Dame d'Estival en Charnye, diocèse du Mans*, A Angers, chez Pierre Avril, 1650 ; — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, II, 262 ; — l'abbé Lochet, *Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine*, Angers, 1859, in-8°, p. 12 ; — dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans ;* — l'abbé Pichon, *Vie de M. Marquis-Ducastel*, Le Mans, 1873, in-8°, p. 75 ; — L. Brière, *Notice sur Mme Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, abbesse d'Étival-en-Charnie*, Le Mans, 1873, in-8°, & de curieux documents inédits aux Archives de la Sarthe. — Voir aussi, dans un autre genre, le *Roman comique* de Scarron, qui met en scène, dans une situation quelque peu... critique, l'abbesse d'Étival.



PIERRE TOMBALE DE FRANÇOISE DE MIÉE DE GUESPRAY
ABBESSE DU PRÉ,
AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DU PRÉ

(Bibliothèque du Mans, ms. 474)

sœurs les moniales bénédictines dans cette dévotion à sainte Scholastique. En 1611 déjà, les religieux de Saint-Vincent ont ardemment sollicité du chapitre de Saint-Pierre quelques parcelles de reliques (1). En 1624, pendant la réunion, dans leur maison, du chapitre général de la congrégation de Chézal-Benoist, ils reçoivent avec joie la dédicace du manuscrit de l'ouvrage du frère Simon Millet, religieux de Saint-Germain-des-Prés, *Traité de la translation de saint Benoît et de sainte Scholastique d'Italie en France,* & ils le conserveront pieusement dans leur riche bibliothèque (2). En 1648, lorsqu'ils referont la célèbre sonnerie de leur abbaye, ils donneront à l'une des nouvelles cloches le nom de *Scholastique* (3).

Les hommages de sa famille du cloître, si agréables qu'ils lui soient, ne peuvent cependant détourner longtemps la patronne du Mans de ses autres enfants qui, moins parfaits, ont d'autant plus besoin de son secours. En acceptant d'ailleurs le titre de protectrice d'une ville française, la sainte a consenti, comme nous l'avons vu, à partager toutes les émotions des mères de France. De temps à autre, elle daigne donc encore prêter l'oreille au bruit des armes.

Pendant que la vie religieuse refleurit dans le Maine, le roi très chrétien poursuit vaillamment la destruction de l'hérésie. Les habitants du Mans savent de vieille date que sainte Scholastique n'aime point les

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* G, 489, fol. 345 : Du samedi 29 octobre 1611 : « Reddat responsum dominus Bérard, concanonicus noster, fratri Zachariæ Regnault, religioso abatiæ S[ti] Vincentii, & quærat in magna capsa quæ est in capitulo beatæ Mariæ subter chorum ecclesiæ nostræ, an sint aliqua ossa beatæ Scholasticæ, &, si sint, tradat dicto religioso qui habet devotionem habendi. »

(2) Bibl. du Mans, n° 148, ms. du XVII[e] siècle, papier, de 216 pages, provenant de la bibliothèque de Saint-Vincent. L'ouvrage sera imprimé plus tard (Paris, 1644, in-8°), & très répandu.

(3) Pesche, *Dictionnaire,* V, 687, d'après l'Annuaire de 1837. Cette cloche placée dans la tour du bas de l'église pesait 1573 livres 1/2 & donnait la note sol. Arch. municipales, 888.

huguenots ; ils s'adressent à elle avec leur confiance habituelle pour obtenir la victoire au souverain qui à deux reprises déjà a honoré leur ville de sa visite (1). Le 4 juillet 1621, ils chantent à Saint-Pierre-la-Cour un *Te Deum* en reconnaissance de la prise de Saint-Jean-d'Angély (2). De 1621 à 1627, ils demandent à leur patronne par des prières multipliées la cessation d'épidémies désastreuses (3). En 1628, ils font une procession générale pour la prise de la Rochelle. En 1635, ils descendent derechef le châsse de « madame saincte Scolasse », & chantent un second *Te Deum,* à l'occasion de l'heureux succès des armes du roi (4).

Puis tout à coup, en 1638, surgit un cas tout nouveau & bien imprévu. On apprend au Mans que la reine Anne d'Autriche a l'espoir de devenir bientôt mère. La ville entière est dans la joie & dans l'anxiété. L'avenir du pays est en jeu ; mais pour les Manceaux les espérances ne sauraient se réaliser, si sainte Scholastique n'intervient pas. Le doyen de Saint-Pierre-la-Cour s'empresse aussitôt de célébrer, le 15 mars, une

(1) Pendant ses séjours au Mans, du 5 au 9 septembre 1614 & du 13 juillet au 3 août 1620, Louis XIII visita plusieurs des églises de la ville, entre autres l'abbaye du Pré. Nous n'avons cependant trouvé aucune trace précise de sa visite à Saint-Pierre-la-Cour ; car le discours que lui adressa, en 1614, Me André Vasse, doyen du chapitre de Saint-Pierre, ne fut pas prononcé à l'église Saint-Pierre, comme l'a avancé dom Piolin, mais au boulevard de la Vieille-Porte. Voir HARDOUIN LE BOURDAIS, *Discours sur l'ordre tenu à l'entrée de leurs Majestés en la ville du Mans*, Au Mans, par Gervais & François Les Oliviers, 1614, réimprimé par l'abbé G. Esnault, Le Mans, Monnoyer, 1880, in-12, p. 47.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 490, fol. 345.

(3) *Ibidem*, Arch. de la Sarthe, G, 490, fol. 250 v°, 351 v°, 371, 374; G, 491.

(4) Arch. municipales, 243, fol. 74 v°. Le registre original des *Délibérations de l'hôtel de ville,* cité dans cet extrait & malheureusement perdu aujourdhui, contenait, paraît-il, copie des « cérémonies gardées à cette occasion de la part du corps de ville pour la descente de la châsse de sainte Scholastique, insérées pour servir de règle à l'avenir ».

messe solennelle de l'office de sainte Scholastique pour la reine de France, *pro regina Franciæ* (1).

Jamais, on peut le dire, messe ne contribua à produire une grâce plus manifeste. Le 5 septembre suivant naissait un dauphin, & ce dauphin devait être Louis XIV, le grand roi ! L'événement suscita au Mans comme dans toute la France le plus vif enthousiasme. La reconnaissance publique tint, cette fois encore, à y associer sainte Scholastique en portant sa châsse dans une procession générale d'actions de grâces, faite le 8 septembre à l'abbaye Saint-Vincent.

S'il faut en croire d'ailleurs une vénérable contemporaine, la mère Jacqueline de Blémur, bénédictine de la Trinité de Caen, la reine-mère aurait eu pour notre sainte une dévotion toute spéciale, & aurait attribué à sa protection l'heureux succès de ses couches (2). Peu après, elle fera construire à Paris, pour les Bénédictines, le monastère du Val-de-Grâce, que son peintre ordinaire, Philippe de Champaigne, décorera par son ordre de nombreux sujets empruntés à la vie de saint Benoît & de sainte Scholastique. Quelques années plus tard, dans les célèbres fresques de la coupole, Pierre Mignard peindra la reine elle-même, avec saint Louis, sainte Anne & sainte Scholastique. Bien mieux, les galeries de Versailles possèdent un tableau attribué à Philippe de Champaigne, où l'on voit Anne d'Autriche & ses deux jeunes enfants, Louis XIV & le duc d'Orléans, présentés à la sainte Trinité par saint Benoît & sainte

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 491, fol. 207 v°.

(2) *L'année bénédictine, ou les vies des saints de l'Ordre de S. Benoist pour tous les jours de l'année*, Paris, Louis Billaine, 1667-73, 7 vol. in-4° [par la Mère Jacqueline Bouette de Blémur], au 10 février : « Ces miracles [opérés à Juvigny] obligèrent peut-estre la reine mère à se servir de la même ceinture [de sainte Scholastique], pendant ses grossesses, & la piété de cette incomparable princesse fit qu'elle attribua à la protection de sainte Scholastique l'heureux succès de ses couches. Toute la France est persuadée de sa dévotion pour l'ordre de S. Benoist & le célèbre monastère du Val-de-Grâce l'apprendra aux siècles à venir. »



SAINT BENOIT CHEZ SA SŒUR

Tableau de Philippe de Champaigne provenant de l'ancienne abbaye du Val-de-Grâce.

Musee de Bruxelles.

Scholastique. Ce tableau, trop peu connu jusqu'ici, n'est pas seulement une œuvre d'art de premier ordre, c'est un *ex-voto national* qui prouve que sainte Scholastique, grâce à la piété de la reine Anne d'Autriche, ne fut point étrangère à la naissance de Louis XIV (1).

Nous n'hésitons pas dès lors à reproduire ici, comme un naïf écho de l'allégresse populaire au Mans, le compte-rendu local de cet événement mémorable, tel que nous l'apporte le journal si intéressant de Julien Bodreau.

« Le dimanche 5 septembre 1638, Anne d'Autriche, reine de France, est accouchée d'un dauphin sur les onze heures trois quarts, à Sainct-Germain-en-Laye, lorsque le roy commençait à disner, lequel accourant en la chambre de la reine, Mme la marquise de Sancey, sa dame d'honneur & la dame Péronne, sage-femme, présenta le dauphin au roy, où estaient Monsieur, frère unique de Sa Majesté, Mmes les princesses de Condé, comtesse de Soissons, duchesse de Vendosme, connestable de Montmorency, duchesse de Bouillon la Marck & autres de grande condition. Le dit dauphin fut *inondé* dans la chambre de la reine par monsieur Séguier, évesque de Meaulx, premier aumônier du roy, attendant les cérémonies & autres solemnitez qui s'observent lors de l'imposition des noms.

« Le mesme jour, la nouvelle de la naissance du dauphin venue à Paris, on fist de grandes réjouissances & un feu de joye en Grève.

« Le mardy 7 dudit moys, un courier est venu exprès en ceste ville pour annoncer cette heureuse nouvelle de la naissance du dauphin,

(1) Voir sur les peintures du Val-de-Grâce & sur ce tableau de Versailles qui nous a été signalé par notre ami, M. Léopold Eynaud, l'appendice *Notes d'art et d'iconographie sur sainte Scholastique*. Le monastère du Val-de-Grâce, tout entier, fut construit par Anne d'Autriche en reconnaissance de la naissance de Louis XIV & en accomplissement d'un vœu. Aujourd'hui encore, bien que l'illustre abbaye soit devenue l'hôpital militaire de la garnison de Paris, la statue de sainte Scholastique réoccupe, depuis 1866, une place d'honneur sur la façade.



ANNE D'AUTRICHE, LOUIS XIV ET LE DUC D'ORLÉANS AUX PIEDS DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Tableau attribué à Philippe de Champaigne. Musée de Versailles.

& s'estant adressé à monsieur le lieutenant général, il assembla messieurs les eschevins, & sur les huit heures du soir un *Te Deum* fut chanté en musique en l'église de Saint-Julian, où mesdits sieurs de ville & les officiers du présidial assistèrent.

« Le lendemain 8, jour & feste de la nativité de Notre-Dame, fut faict une procession générale qui partit de l'église de Sainct-Julian & alla à Sainct-Vincent, où il fut célébré une messe en musique.

« Le dimanche 19 dudit moys de septembre, le feu de joye de la naissance de Monseigneur le dauphin fut faict en la place du chasteau de ceste ville, à neuf heures du soir, & le feu fut mis par messire Jean Babtiste Loys de Beaumanoir, seneschal du Maine & lieutenant pour le roy en ceste province, qui estoit accompagné de monsieur le lieutenant général & de messieurs les eschevins & procureur de ville, avecq des torches allumées, portées devant eux, lesquels mirent conjointement le feu avec mondit seigneur de Lavardin. Et tous les habitans de la ville & des forsbourgs estoient en armes, divisés en dix compagnies qui faisaient environ de deux mil hommes. »

La joie patriotique des habitants du Mans était, certes, bien légitime dans la circonstance. Et néanmoins, la naissance providentielle du dauphin ne fût que le prélude des nombreuses faveurs que devait mériter à la France, au milieu du XVII[e] siècle, son retour aux traditions catholiques & aux vertus chrétiennes, sources premières de la grandeur des nations. La ville du Mans, comme de juste, participera à ces faveurs ; nous arrivons à une période où les grâces de plus en plus abondantes semblent se répandre sur elle par l'intermédiaire de sainte Scholastique, dont le premier des historiens manceaux, Le Corvaisier de Courteilles, vient de proclamer hautement les bienfaits dans son *Histoire des évesques du Mans* (1).

(1) « Depuis la translation de saincte Scholastique... la ville du Mans a touiours recogneu saincte Scholastique pour sa patronne & protectrice, comme Paris saincte

De 1651 à 1659 surtout, des documents précis & indiscutables nous révèlent une série de faits véritablement remarquables sur lesquels nous devons insister. Plus directement que jamais, sainte Scholastique s'y révèle la puissante protectrice & la patronne de la cité.

Au mois d'août 1651, une sécheresse désastreuse désole les campagnes. Le dimanche 13, sur la requête verbale des échevins & en vertu d'un mandement épiscopal, on expose la châsse de sainte Scholastique & on la porte à Notre-Dame de Beaulieu, « afin qu'il plaise à Dieu d'exaucer son peuple & lui donner de la pluye ». Les échevins en corps assistent à la procession qui revient par la rue de la Tannerie, la rue Dorée & la Grande-rue où l'on chante un motet de sainte Scholastique. Quelques heures à peine après la cérémonie, sur les quatre heures après midi, nous apprend expressément un texte contemporain, la pluie survient (1).

Le 2 juin de l'année suivante 1652, une semblable procession est faite dans le même but à Beaulieu ; de nouveau la pluie tombe presque aussitôt. La grâce est si apparente que le 8, les chanoines de Saint-Pierre prescrivent une messe solennelle avec motet, en reconnaissance « de la pluye que Dieu leur a donnée par sa faveur en leur grande misère (2) ».

En 1653, la cause varie, l'effet est plus saisissant encore & la scène des plus dramatiques.

« Le lundy 21e jour de juillet, vigile de la Magdeleine, sur les cinq heures de relevée, le feu paraît au toict de la maison de deffunt Me Jean

Geneviève & Barcellonne saincte Eulalie..., de sorte que quand elle se voit menacée ou travaillée de quelque fléau du ciel, elle réclame cette vierge, fait décendre la châsse & par des prières publiques implore son assistance pour appaiser la colère & arrester la vengeance de Dieu. » Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans,* à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1648.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 492, fol. 136.

(2) *Ibidem*, Arch. de la Sarthe, G, 492, fol. 154, 155.

Girard, advocat, sieur des Landes, sise proche l'Esperon, au droict du tripot du Porc Epy ; à mesme temps, il prend en la maison de la veuve Despins jusqu'à la halle, saute en la maison & escuries de Fresnays & se communique en autres maisons voisines. Un tourbillon ou peloton de paille ou foin allumé, porté en l'air par la violence & l'abondance de la fumée, part de l'escurie dudit Fresnays, traverse les halles au-dessus des maisons, s'attache aux filets du tripot du Vert-Galand & d'un autre tripot de la veuve Chereau & brûle tous les dits tripots (1). » En moins de deux heures l'incendie attaque « plus de trente maisons du fauxbourg de la Couture, ès rues du Porc-Espic, du Pélican, des Halles & de Quatre-Reus, en accresant avec tant de violence qu'il est impossible aux habitans d'en arrester le cours ». La terreur est générale & le désordre à son comble.

Le peuple, voyant alors « que les remèdes humains sont inutiles, a recours à ceux du ciel, par l'intercession de la bienheureuse sainte Scholastique ». Les trois échevins, le procureur de ville & plusieurs habitants, au nom de tous, se précipitent chez le doyen de Saint-Pierre, pour le supplier de descendre la châsse, « où repose le corps de sainte Scholastique, à l'intercession de laquelle toute la province du Maine & particulièrement les bourgeois du Mans ont toujours recours dans leurs plus pressantes nécessités ».

Le doyen est absent, mais le chantre & les chanoines, « touchés de ces justes prières, eu égard aux misères présentes & au péril qui semble menacer la ville & fauxbourgs », se rendent en toute hâte à l'église & font atteindre la châsse. Les chanoines Vaydie & Dorat la prennent sur leurs épaules. Suivis du chantre & de plusieurs prêtres de la collégiale,

(1) *Journal de Julien Bodreau*. Ce passage, dont nous allégeons quelque peu les termes, a été cité par M. Chardon dans son travail sur *Les Comédiens de campagne et la vie de Molière*, où l'on trouve de nombreuses notes sur les tripots du Mans & les propriétaires des maisons incendiées. *Revue hist. et arch. du Maine*, XVIII, p. 38.

ils descendent processionnellement le Pont-Neuf & « marchent droit aux halles ». Les échevins & le procureur de ville, « tenant en main chacun un flambeau de cire blanche allumé, accompagnent la châsse devant & derrière, avec une grande foule de peuple ».

« Aux halles se trouve la meilleure partie des habitans, occupés à secourir les affligés. A la veue de la sainte relique, tous implorent le secours du ciel, par l'intercession de sainte Scholastique, les uns pleurant à chaudes larmes, les autres prosternés la face contre terre. »

Le cortège pénètre dans l'église des Minimes, y récite quelques prières &, par le jardin des religieux, va se placer *au-devant* du feu. On y laisse « la relique une bonne heure & demie, faisant plusieurs prières convenables. Dieu, comme on peut le croire, écoute les supplications de son peuple criant miséricorde. Depuis l'arrivée de la relique, par un miracle visible, le feu tempère son ardeur, modère sa violence, en sorte qu'il ne s'accroît point & ne passe plus outre en tous les endroits où il est espris, & de plus on remarque que l'ymaige d'un crucifix ne brusle point au milieu des flammes ».

En sortant du jardin des Minimes, on reporte la châsse « *à la queue* du feu, du côté de l'hostel-Dieu ». Là on fait une deuxième station où l'on invoque spécialement la sainte Vierge & où « l'on remarque encore un secours utile de la part de Dieu ».

A dix heures du soir, l'incendie cerné par la patronne de la ville est définitivement circonscrit. La châsse est ramenée à l'église Saint-Pierre-la-Cour au chant des litanies de la Vierge, toujours escortée des échevins, du procureur de ville & d'une affluence considérable de peuple, « qui remercie Dieu de la grâce présentement reçue par l'intercession de sainte Scholastique, sa bonne & fidelle servante ».

Le danger avait été terrible. Cinquante maisons étaient plus ou moins endommagées & la perte montait à cent mille écus. La reconnaissance des Manceaux envers sainte Scholastique n'en fut que plus

vive. Tous sans exception proclamèrent le miracle. Les Minimes vinrent célébrer une grand'messe d'actions de grâces à Saint-Pierre, « pour la conservation de leur couvent ». L'hôtel de ville consigna le fait sur ses *Registres de délibérations* & le chapitre de Saint-Pierre en dressa un procès-verbal authentique, « afin que ce miracle ne fût point caché à la postérité ». C'est ce procès-verbal, aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Sarthe, qui nous a fourni tous les détails précédents ; autant que possible nous avons tenu à en reproduire les termes mêmes (1). Jusqu'ici il était demeuré inédit, mais il n'est pas unique dans son genre.

Au XVIIe siècle, la plupart des maisons du Mans sont encore en bois & en torchis, les rues sont fort étroites & l'eau est rare dans maints quartiers. Les incendies sont par suite très fréquents. Pour les combattre, la ville ne possède aucun matériel, & l'on se contente de prendre des seaux dans les boutiques des boisseliers ; les pompes & les pompiers sont inconnus (2). Touchée de la foi naïve de la population, sainte

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 492. fol. 368 & 376. Le procès-verbal est signé Clermont-Roger, chantre de Saint-Pierre, Vaydie & Dorat. — Le registre correspondant des *Délibérations de l'hôtel de ville* est aujourd'hui perdu ; mais on trouve dans le ms. 243 des Archives municipales, qui en donne des extraits, cette note importante, omise par Cauvin dans l'*Annuaire* de 1835 : « Juillet 1653, le feu aiant pris en les rues du Porc-Epicq, du Pélican & de Quatre-Roues, la châsse de sainte Scholastique a été portée, à la requeste du corps de ville, devant le feu *qui cessa.* »

(2) Ce n'est qu'au budget de 1726 qu'apparaîtra la première trace d'une organisation municipale des secours contre l'incendie. Par ordre des échevins, daté du 15 décembre 1725, un mégissier, Guillaume La Brière, recevra deux cents livres pour avoir garni de peaux deux cents paniers, « faits en forme de seaux » : ce sont les premiers *seaux de ville* qui seront désormais répartis dans les divers quartiers. En 1757 seulement, sur la proposition de Véron du Verger, la ville du Mans achètera à Rouen une pompe *d'occasion*. Le premier projet d'établissement d'une compagnie de pompiers date de 1789. Voir Aug. MARTIN, *Le feu au Mans*, dans l'*Union de la Sarthe* des 29 mai & 6 juin 1887 ; — LIVRÉ, *Projet d'établissement de pompes à incendie et d'une compagnie de pompiers en la*

Scholastique les remplace avec avantage : elle n'hésitera pas à renouveler deux fois coup sur coup le prodige de 1653.

« Le vendredi 2 avril 1655, première semaine après la feste de Pasques, il advient encore un incendie en la paroisse de la Couture, au-dessus des halles. La troisième maison à droite dans la rue de Courthardy, où demeure un nommé Leproust, est embrasée avec ses deux voisines. » Celle de M. de Montéhard, président au présidial, est fortement menacée. En quelques instants la perte s'élève déjà à 20 000 livres, « tant pour les édifices que pour les meubles (1) ». Les échevins & les bourgeois courent chercher la châsse de sainte Scholastique. On l'apporte solennellement, comme en 1653, « devant le feu des maisons brûlantes ». Aussitôt « la violence de l'incendie s'éteint au grand contentement de toute la ville : mille actions de grâces sont rendues à Dieu & à sainte Scholastique (2) ».

D'autre part, au mois d'août de la même année 1655, dès la fin d'une messe dite à Saint-Pierre-la-Cour, le dimanche 20, pour obtenir de l'eau, « la pluie tombe en grande abondance, continuant toute la journée & jours suivants à la joie générale ». La procession demandée par les échevins ne peut pas même sortir & est devenue inutile (3). La patronne du Mans multiplie ses faveurs en cette année de bénédiction avec un empressement vraiment extraordinaire.

ville du Mans, au Mans, de l'imp. Pivron, 1789, in-4°. L'auteur de ce mémoire cite quarante-sept incendies de 1660 à 1720, & dit que « plus des trois quarts des maisons de la ville ont été, par des intervalles successifs, la proie de flammes ».

(1) *Journal de Julien Bodreau.*

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 492, fol. 250 & 251.

(3) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 492, fol. 290. — Le 30 octobre de la même année, le chapitre prescrit encore une messe « de l'office de sainte Scolastique », qui doit-être célébrée « par M. le doien, en l'assistance de M. le chantre avec son bâton cantoral ». fol. 263 v°.



APPARITION DE SAINTE SCHOLASTIQUE A SAINT BENOIT

Tableau de Lesueur. Musée du Louvre.

(D'après la gravure publiée par la Chalcographie du Louvre.)

Les Manceaux ne craignent jamais d'abuser. En 1658, ils lui redemandent successivement du soleil au mois de juin & de la pluie au mois d'août (1). Cette fois les documents ne nous disent pas s'ils sont exaucés, mais nous n'en serions pas surpris; car en 1659, à l'occasion d'un troisième incendie non moins terrible que les deux premiers, sainte Scholastique nous montre qu'elle n'est point fatiguée de leurs instances.

Le lundi 22 septembre 1659, vers huit heures du soir, le feu se déclare dans les écuries « de l'hostellerie où pend pour enseigne *le Dauphin,* située sur la place des Halles & en laquelle demeure le nommé Renault, hoste ». Dans une heure, « avec une violence presque incroyable, il embrase jusqu'à dix-sept maisons considérables & de grand prix, particulièrement la maison de la *Teste Noire,* au droit de la halle, où il y avait un grand porche, où plusieurs marchands vendaient des denrées, plus l'hostellerie de *Saint-Denis* que peu de temps auparavant le sieur du Bois, fermier général de la baronnie de Coulans, avait baillé à rente annuelle & perpétuelle au sieur Loiseau, chirurgien (2) ». Les habitants, « amassés sur le lieu par le signal des cloches », demeurent impuissants & terrifiés.

Suivant la pieuse coutume qui leur réussit si bien, les échevins vont requérir la châsse de sainte Scholastique, « afin d'obtenir par son intercession un prompt soulagement ». A neuf heures du soir, les chanoines de Saint-Pierre, en habits sacerdotaux, suivis des échevins tenant

(1) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 492, fol. 349; & Arch. municipales, 829, fol. 260 & 261 : Procession du chapitre cathédral à la collégiale de Saint-Pierre avec messe *de B. Scholastica,* le 27 août, & procession générale à Beaulieu, le 1 septembre.

(2) *Journal de Julien Bodreau ;* — H. CHARDON, *Les Comédiens de campagne,* p. 57. Sur les hôtelleries de la *Teste-Noire* & de *Saint-Denis* ; sur celle du *Dauphin*, Ibidem, & l'abbé A. LEDRU, dans l'*Union hist. et litt. du Maine,* I, p. 116. L'hôtellerie de *Saint-Denis,* dès le XVI[e] siècle, faisait le coin de la place & de la rue actuelle de la Perle : elle portait pour enseigne « Au chef de saint Denis », & fit place plus tard à l'auberge de la Perle.

chacun leur flambeau, & d'une « très dévote assistance », l'apportent au-devant du feu qui, pendant le trajet, « vient de gagner plus de neuf à dix maisons », entre autres « celles de la nommée Hubert, du sellier Ponnichet, du boulanger Avy, du chirurgien de la Fosse, d'un particulier marchand chandelier & d'un droguiste qui a pour enseigne : *A la Pucelle d'Orléans* (1) ». Sur le champ, racontent des témoins oculaires, « le peuple connaît de quel mérite sont les intercessions de sainte Scholastique. Il se fait un miracle visible à tous les spectateurs. Le feu, si grand & allumé qu'il soit, ne passe plus outre, bien que le vent porte les flammes du côté de la châsse ». Jusqu'à deux heures du matin, on maintient la relique sur les différents points du sinistre & on continue de ferventes prières. A ce moment, « les sieurs échevins » représentent aux chanoines de Saint-Pierre « qu'il n'y a plus rien à craindre & qu'ils peuvent retourner en leur église, ce qu'ils font accompagnés comme dessus », rendant une fois de plus grâces à Dieu & à sainte Scholastique (2).

Le quartier tout entier avait échappé à une destruction presque certaine, car l'incendie avait pris de telles proportions, « que la lumière du feu avait paru dans la nuit obscure jusques à sept lieues loin de la ville, qu'au dedans d'icelle & jusques à Pontlieue, on pouvait voir lire ». Les pertes encore considérables s'élevaient à 100 000 livres, & pendant le désordre plusieurs voisins, en ostant leurs meubles, avaient été volés (3). A lui seul le chirurgien Loiseau avait perdu environ 6 000

(1) V[te] MENJOT D'ELBENNE, *Journal anonyme* de la collection de M. de Lestang, (tome XIII, fol. 181), cité dans l'*Union historique et littéraire*, 1893, p. 318.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493 ; — *Procès-verbal* dressé par délibération du chapitre, & publié *in-extenso* dans la *Semaine du Fidèle* du 7 août 1880.

(3) *Journal de Julien Bodreau.* — D'après les détails rapportés plus haut, le total des maisons brûlées s'élevait à trente, comme l'indique le ms. de la bibliothèque de Rennes cité ci-dessous. Le chiffre de cinquante donné par une lettre de l'évêque du Mans du

livres; mais au dire d'un contemporain, l'hôte du *Dauphin,* Regnault, & le locataire de *Saint-Denis,* Villefranche, ne furent point plaints, « par ce qu'ils retiraient d'ordinaire les maltaustiers ». D'après le même chroniqueur, le curé du Crucifix, Me Pierre Ragot, eût apporté aussi le saint Sacrement sur le théâtre du sinistre, & les Minimes, la châsse de sainte Constance (1). Tous furent unanimes à reconnaître que les Capucins s'étaient vaillamment distingués « à esteindre ce feu », notamment les RR. PP. Albert de Montfort, Victorien de la Roche-Bernard, Dorothée & Bernardin du Croisic, Candide de Rennes, les frères Pierre de Nantes & Michel de Rennes (2).

Le lendemain & jours suivants, les habitants que le fléau avait épargnés apportèrent l'expression de leur reconnaissance à l'autel privilégié de sainte Scholastique. Les chanoines de Saint-Pierre & les échevins dressèrent un nouveau procès-verbal qui fut inscrit lui aussi sur les

26 septembre 1659, publiée par le Vte Menjot d'Elbenne dans l'*Union hist. et littéraire du Maine,* I, p. 100, paraît exagérée.

(1) Vte MENJOT D'ELBENNE, *Ibidem,* 1893, p. 318.

(2) *Manuscrit de la bibliothèque de Rennes,* [par le R. P. Balthazar de Bellême, capucin du couvent du Mans, né à Beaumont-le-Vicomte en 1603], cité sous le n° 766 par dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans,* t. VI, p. 282, & l'abbé G. ESNAULT, *Le couvent des Capucins du Mans, 1602-1790,* dans la *Semaine du Fidèle* du 14 novembre 1885; sous le n° 776, par le R. P. EMMANUEL de LANMODEZ, *Le manuscrit 776 de la bibliothèque publique de Rennes, Analyse,* Paris, Paul Chéronnet, 1895, in-8° de 70 pages ; & enfin sous le n° 275 dans le *Catalogue des bibliothèques de France,* (Bibl. de Rennes, 1894). Ce ms. dont le R. P. Eugène, gardien du couvent du Mans, a bien voulu nous communiquer une copie, dit : « Le lundy 22 septembre 1659, sur les 9 heures du soir, print le feu au *Dauphin* du Mans, qui brusla trente maisons, le feu estant si grand qu'on voyait au dortoir des Capucins », dont le couvent était alors situé aux Maillets, route de Bonnétable. Il donne en outre les dates de la profession des différents religieux qui se sont distingués dans l'incendie. — Sur le R. P. Balthazar de Bellême & son manuscrit, voir en outre : la *Revue normande et percheronne,* II, p. 173, & le R. P. Édouard d'Alençon, *Un goutteux content de l'être, le P. Balthazar de Bellême,* dans le *Bulletin de la Société hist. et arch. de l'Orne,* 1896, p. 137.

registres du chapitre & sur ceux de l'hôtel de ville (1). Enfin, pour mieux perpétuer le souvenir de l'événement, on plaça peu après dans une niche, sur la façade d'une maison de la place des Halles, une statue de sainte Scholastique.

Par un privilège très rare & tout à l'honneur des habitants du Mans, ce pieux ex-voto a survécu à deux siècles & demi de révolutions & de bouleversements. Il existe de nos jours encore, sur la place de la République, devenue le centre commercial de la grande ville moderne, au frontispice de la maison de M. Thuau, ancienne maison dite de *la Pareille,* voisine de l'hôtel du Dauphin. Nous en donnons ci-contre le dessin.

« L'édicule en pierre, mutilé dans ses parties supérieure & inférieure, présente bien le caractère architectural du XVIIe siècle. Le couronnement a disparu. Les deux pilastres qui le soutenaient sont chargés d'ornements empâtés par une épaisse couche de peinture, & la voûte de la niche est formée par une coquille dans le goût de l'époque. La statuette de sainte Scholastique ne manque pas d'élégance. La sainte est debout, vêtue en abbesse bénédictine, mais la crosse qu'elle tenait de la main droite est perdue (2). » L'appui en tôle qui protège la statue est disposé de manière à recevoir « deux chandelles de cire ». Au-dessous, une inscription moderne, gravée sur marbre blanc, rappelle deux incendies postérieurs de 1714 & 1870 : elle omet malheureusement la date de 1659, pour ce motif que jusqu'ici on ignorait l'époque précise de l'érection de l'ex-voto.

(1) Arch. de la Sarthe, G, 493, & Arch. municipales, 243, fol. 109 : *24e Registre des délibérations de l'hôtel de ville* [aujourd'hui perdu], p. 167 : *Procès-verbal du chantre de Saint-Pierre comme la relique de sainte Scholastique arresta le feu qui prit à la place des Halles.*

(2) L'abbé A. Ledru, *L'hôtel du Dauphin, Ex-voto à sainte Scholastique,* dans l'*Union historique et littéraire du Maine,* I, p. 116. Le récit trop succinct de l'incendie de 1659, donné dans cet article, demande à être complété par le *Journal de Julien Bodreau* & surtout par l'important *Procès-verbal* des Archives de la Sarthe, G, 493, qui nous a fourni les détails les plus intéressants & les plus précis.

Pour la première fois, en effet, nous sommes en mesure d'affirmer que c'est bien à la suite de l'incendie de 1659 que la statue de sainte Scholastique fut placée sur la maison de *la Pareille*. Dans sa *Lettre du*



EX-VOTO A SAINTE SCHOLASTIQUE

Place de la République, au Mans.

solitaire Philalite publiée en 1667, François Bondonnet nous l'apprend expressément, en décochant un trait cruel à son adversaire l'avocat Blondeau. « Si on luy montre, dit-il, l'image de sainte Scholastique qui

a esté *depuis peu d'années* placée au frontispice d'une maison dans un des faubourgs de la ville, en reconnaissance de ce que les flames qui avaient dévoré quantité de maisons s'apaisèrent subitement à la présence de sa châsse, il tirera sans doute de son esprit fort quelques raisons naturelles de cet effet miraculeux, & si son humeur poétique le saisit (car il fait quelquefois des vers sans s'en apercevoir), il poura dire que le Dieu du feu, qui est boiteux, ayant traversé les halles & couru le long d'une grande rue, avait assez fait de chemin pour se reposer. »

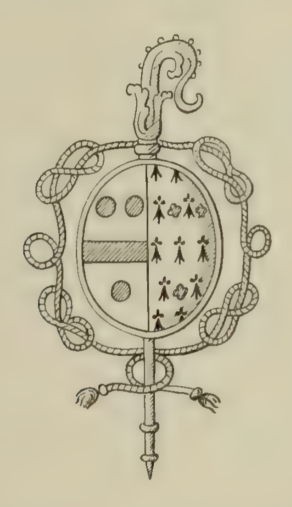
Écrasé par les monuments contemporains, l'humble ex-voto de la place de la République est aujourd'hui bien peu remarqué. Les étrangers l'ignorent absolument ; beaucoup de Manceaux sans doute ne le connaissent même pas. Il est cependant d'un grand intérêt historique. En dépit de sa modeste apparence, il marque l'une des dates principales du culte de sainte Scholastique au Mans (1).

Si riches qu'elles soient, des annales locales présentent peu de

(1) Quelques détails dont nous ne pouvons surcharger notre récit méritent au moins d'être consignés ici à leurs dates. Le 15 juillet 1652, le chapitre ordonne qu'à la différence des autres fêtes doubles où le *Kyrie* & le *Gloria* se chanteront en musique, « les festes de Ste Scholastique & de Ste Bibiane continueront à se chanter sur le livre ». — Le 21 juin 1653, il fait déposer dans son trésor « deux coppyes du raiglement des faistes de ce diocèse, dressé par mons. le révérend évesque du Mans, où il est dit que la feste Ste Scholastique se solemnisera en la ville ainsy qu'on l'a fait par le passé ». — Enfin la confrérie de Sainte-Scholastique est enrichie de nouvelles indulgences par des bulles d'Innocent X (20 décembre 1649), & d'Alexandre VII (22 août 1659). Malgré des recherches faites à Rome par l'intermédiaire du correspondant de l'évêché du Mans, M. l'abbé Outin, curé de Saint-Benoît, n'a pu retrouver ces bulles qui manquent aux archives locales & qui offraient pour lui, il y a quelques années, au moment du rétablissement de la confrérie, un grand intérêt. Nous n'avons pas été plus heureux. D'après les renseignements qu'a bien voulu nous envoyer de Rome le R. P. dom Anselme Caplet, à la suite d'une entrevue avec l'archiviste des Indulgences, Mgr de Romanis, les registres des Indulgences, revenus de Paris à Rome, & déposés partie au palais de Latran, partie au palais Altaemps, n'ont pas d'index : les recherches y sont presque impossibles & le plus souvent infructueuses.

pages plus touchantes, plus dramatiques & plus belles que ces procès-verbaux des incendies de 1653 & 1659. Non seulement ils constituent pour l'historien catholique des témoignages éloquents & précieux de l'esprit de foi du peuple au XVIIe siècle, mais ils évoquent à l'imagination des scènes grandioses par ces apparitions au milieu des flammes de la châsse de sainte Scholastique, entourée des échevins leurs cierges à la main, des chanoines de Saint-Pierre en costume de chœur, & d'une population profondément croyante, à laquelle la relique vénérée apporte, au plus fort du péril, le courage, l'espérance & le salut.

Dieu veuille qu'un jour quelque artiste chrétien s'inspire de ces pages émouvantes & y trouve le sujet d'un merveilleux tableau à la gloire de sainte Scholastique & de la ville du Mans !



ARMOIRIES DE MADAME MARGUERITE DE MIÉE DE GUESPRAY
ABBESSE DU PRÉ
Bibliothèque du Mans, ms. 474.

CHAPITRE IX

Règne de Louis XIV. — Pieuse entente entre le corps de ville & le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour. — La fête du 11 juillet transformée en *institution municipale;* sa description à la fin du XVIIe siècle. — Période brillante de 1662 à 1670 : visite princière, Mme Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault ; ouverture de la châsse ; dons de reliques à Mme de Médavy, abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, & à Mme de Montalais, abbesse du Pré ; le bas-relief de l'église du Pré. — Nouvelles grâces. — Polémique entre l'avocat Blondeau & le curé de Moulins, François Bondonnet : le *Triomphe de sainte Scholastique.* — Odes de Julien Morin & hymnes de François Binet. — Pèlerinage des habitants du Mesle-sur-Sarthe & pèlerinages paroissiaux à Saint-Pierre-la-Cour. — Sécheresse de 1669 & incendie de 1670 à Saint-Benoît. — Apogée du culte de sainte Scholastique au Mans. — Expositions extraordinaires de la châsse ; processions générales ; Octaves de dévotion. — Prodiges de 1703 & 1714 ; l'incendie de *la Biche.* — Les Rogations & la fête de l'Ascension. — Sainte Scholastique protectrice du diocèse.

L'effet produit dans la ville du Mans par les événements que nous venons de raconter, & surtout par l'arrêt subit des incendies des halles, ne devait pas se restreindre aux émotions très vives de la première heure. Grâce à l'esprit de foi du peuple, unanime à considérer ces faits comme miraculeux, l'impression en fut profonde & durable. Elle se traduisit par un redoublement de confiance envers sainte Scholastique, dont le culte arrive à cette date à son apogée.

Les circonstances, il est vrai, sont favorables. Nous sommes à la grande époque du règne de Louis XIV, couronnement glorieux des

efforts précédents. L'Église & l'État sont intimement unis, les pouvoirs publics, franchement catholiques ; les ordres monastiques viennent de subir d'heureuses réformes ; le clergé, dirigé par de pieux & illustres prélats, recouvre son prestige avec l'épuration de ses mœurs & de ses doctrines ; tout concourt pour déterminer le plein épanouissement du sentiment religieux.

Depuis la fin du XVI[e] siècle, nous l'avons vu, les échevins ont continué à escorter la châsse de sainte Scholastique dans les processions demandées par eux en temps de calamités, mais par une bizarre anomalie, ils ont cessé d'assister à la fête du 11 juillet. En 1660, alors que l'opinion publique est encore sous le coup de l'incendie du 22 septembre 1659, le chapitre de Saint-Pierre s'empresse de saisir l'occasion pour les y ramener & rendre à la manifestation son caractère municipal.

Le 30 juin, le chantre Jacques Roger & le chanoine Jean Vaydie se présentent, au nom de leurs confrères, à l'hôtel de ville (1). Ils remontrent aux échevins « que tous les jours la ville reçoit des grâces particulières de Dieu par l'intercession de sainte Scholastique, qu'aux incendies derniers les effets en ont visiblement paru..., & qu'ayant recognu des vœux publicqs le désir d'une si saincte action, ils les requièrent & convient de vouloir honorer de leur présence en corps la procession générale du 11 juillet, instituée en actions de grâces de la libération de la ville, ainsy qu'ils ont coutume de le faire aux autres solemnités (2) ». Ils leur proposent en outre, dans le cas où il leur plairait d'assister à la grand'messe célébrée à l'issue de la procession, des places dans le chœur de l'église Saint-Pierre, du côté occupé par le chapitre, « l'autre costé estant remply par les sieurs religieux de la Coulture ». La municipalité

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 54.

(2) *Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans,* du trentième jour de juin 1660, *Ibidem,* G, 493, fol. 55, & Arch. de Saint-Benoît ; Arch. municipales, 243, fol. 109.

accueille la requête avec une respectueuse déférence, & décide qu'elle sera mise en delibération « au prochain bureau ».

Le samedi 3 juillet, après discussion de l'affaire, l'assemblée arrête sous forme de *résultat* (1), que « les eschevins, le procureur & le secrétaire de ville assisteront doresnavant en corps à ladite procession du 11 juillet, précédés par les deux huissiers de ville, revestus de leurs casaques, & qu'ils marcheront immédiatement devant la châsse avecques leurs flambeaux de cire blanche allumés ». Liberté leur est laissée en ce qui concerne la messe; mais, à tout hasard, six « chaires haultes » doivent être réservées pour eux dans le chœur, du côté des chanoines, & deux « chaires basses » pour les huissiers. Les sieurs Poussin & du Tertre sont à leur tour députés aux chanoines de Saint-Pierre pour leur faire part de la décision, « leur tesmoigner le zèle desdits sieurs eschevins & qu'ils ont non seulement approuvé, mais haultement loué leur pieux désir (2) ».

L'accord, ainsi établi avec ce raffinement de politesse qui caractérise le XVIIe siècle, est sanctionné par le chapitre huit jours plus tard, le samedi 10 juillet, en séance générale. La convention « ne peut aller qu'à la gloire de Dieu », & « recognoistre davantage toutes les assistances reçues journellement de la protection de sainte Scholastique ». Par ordre des chanoines, elle est transcrite sur les registres capitulaires. Sur le champ, Mes Roger & Vaydie retournent à l'hôtel de ville pour remercier les échevins « d'avoir si favorablement reçu la remontrance (3) ».

(1) On appelait alors *résultat* toute décision prise officiellement par le corps de ville.

(2) *Extrait des registres de l'hôtel de ville*, &c. Ce *résultat*, inscrit à la fois sur les registres de la ville & sur ceux du chapitre, était signé Le Chat (Me Paul Le Chat, sieur de Boiscorbon, conseiller à la prévôté), Poussin (René Poussin, sieur de la Crosnerie, bourgeois), du Tertre (Charles du Tertre, sieur de la Ragotière) & Brossard (Jacques Brossard, marchand).

(3) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 57.

Jusqu'à la révolution de 1793, la municipalité du Mans tiendra à honneur de respecter son engagement. Chaque année, une délibération spéciale assurera le maintien de la tradition, & un procès-verbal, inséré sur les registres de l'hôtel de ville, conservera le souvenir de la cérémonie. A l'aide de ces documents *officiels,* nous pouvons en reconstituer les moindres détails (1).

Le 11 juillet, dès la première heure, la ville du Mans tout entière offre une joyeuse animation; les rues, soigneusement nettoyées, sont envahies par une foule nombreuse, accourue des faubourgs & des campagnes environnantes; les cloches sonnent à toutes volées; bourgeois & artisans se hâtent de revêtir leurs plus beaux costumes; le soleil de juillet illumine le décor & empourpre de ses premiers rayons les façades si pittoresques des vieilles maisons de la Cité.


Porte de la Cigogne

A sept heures du matin, le corps de ville, composé des échevins, du procureur & du secrétaire, sort de son hôtel, précédé de deux huissiers, « revestus de leurs casaques à manches de satin rouge, avec épées & poignards », & de quatre gardes, la hallebarde à l'épaule, « l'épée suspendue à la bandolière de drap bleu, brodée d'or », suivi des « portiers de ville », également armés de hallebardes. Il marche « en cérémonie », grave & imposant, & va prendre en son logis « l'ancien des sieurs eschevins », qu'il ramène à l'hôtel de ville.

Un bedeau de Saint-Pierre, « en robe & bonnet », vient l'avertir,

(1) *Registres des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 234, fol. 49 v°, 86, 121, 155, 186, 216, 246 v°, 288 v°, 354 v°, 235, fol. 6, 11, 36, 84 v°, 123 v°; — Arch. de la Sarte, G, 479, fol. 5 & 192.

lorsque l'office de tierce commence. Le cortège repart dans le même ordre, escorté de ses huissiers & de ses gardes. Il se rend à l'église où le rejoignent parfois les magistrats du présidial, & où il prend place, en attendant la procession, dans les hautes stalles de gauche. Les gardes de ville occupent en armes la porte du chœur.

Dès que la châsse de madame sainte Scholastique, portée par deux prêtres en tuniques, franchit le seuil de cette porte à la suite du clergé de la collégiale, le corps de ville se groupe autour d'elle, deux échevins marchant immédiatement en avant & deux autres en arrière. On va à la cathédrale chercher l'évêque, très souvent présent à la cérémonie (1), & le chapitre de Saint-Julien, qui, en 1660, vient d'ériger la translation de sainte Scholastique en fête à antiennes doubles, pour reconnaître lui aussi « les assistances reçues à pareil jour (2) ». Le clergé des différentes paroisses, toutes les communautés de la ville, les magistrats du présidial, de l'élection, de la prévôté & du grenier à sel se réunissent aux deux chapitres.

Pendant que la procession se forme, le chapitre de Saint-Pierre stationne à l'entrée du chœur de la cathédrale & dépose la châsse de sainte Scholastique au haut de la nef, sur l'autel de saint Julien des miracles. Le présidial & le corps de ville pénètrent dans le chœur où ils occupent

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 94 & 414.

(2) Auparavant, lorsque la translation tombait un dimanche, « il fallait, selon la disposition des rubriques du bréviaire, transférer l'office de ladite feste », de sorte « qu'il n'était fait aucun service en l'église [cathédrale] ledit jour de dimenche, ce qui était une manière d'*indécence* ». Le chapitre décide en outre, « après en avoir communiqué à MM. les grands vicaires, qu'à la nouvelle édition du bréviaire, l'office de sainte Scolastique serait imprimé sous le titre de feste de neuf leçons avec antiennes doubles, antiennes propres à *Magnificat* & *Benedictus* », puis, qu'à la procession générale, on commencerait un *respons* de sainte Scholastique en approchant de la porte Ferrée, autrement dite de la Cigogne, pour continuer jusqu'en approchant l'église collégiale de Saint-Pierre. *Délibération du 25 juin 1660,* Arch. municipales, 829.

le premier, le côté droit, le second, le côté gauche. Au départ ils « croisent », c'est-à-dire que les membres des deux corps marchent un à un, à la même hauteur, sur deux files parallèles, afin d'éviter autant que possible ces interminables disputes de préséance si fréquentes alors entre des corps singulièrement jaloux de leurs droits. Au reste, les déclarations royales & les arrêts du conseil ne parviendront pas toujours à discipliner une opiniâtreté pas trop héroïque (1) : de temps à autre surviendra entre les diverses autorités quelque querelle ou quelque poussée, à la suite de laquelle les mécontents s'abstiendront de paraître l'année suivante. Seule, la municipalité, par une honorable exception, aura le bon esprit de ne point faire expier à sainte Scholastique ses petites rancunes d'amour-propre.

La châsse s'avance avec le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour que précède « un homme en casaque singulière, l'épée au côté, le chapeau bordé d'or », portant l'ancien étendard des comtes du Maine (2); le doyen, le chantre & les choristes marchent « en volée », devant le chapitre de la cathédrale. Lorsque les échevins ne porteront plus eux-mêmes leurs cierges de cire blanche, ces cierges seront confiés à des « sergens », & continueront à être fournis par l'hôtel de ville, aux frais du budget municipal.

La procession, entre deux haies compactes de spectateurs, descend les escaliers des Pans de Gorron, suit les rues de Gourdaine, de la Tannerie, Dorée, des Trois-Sonnettes, passe sous la porte de la Cigogne, « où l'on commence les respons de sainte Scolastique », & remonte la Grande rue. Sur tout le parcours, les maisons sont tendues. Au carrefour de la rue Saint-Honoré, quelques pas avant la curieuse maison dite d'*Adam et Ève,* les moines de la Couture & le séminaire quittent le

(1) Cf. la *Déclaration du roi* du 19 août 1702, & l'*Arrêt du conseil d'État* du 7 août 1703.

(2) Arch. de la Sarthe, G, 479, p. 17.

cortège. Les chanoines de Saint-Pierre attendent l'évêque, s'il est présent, & rentrent directement à leur église avec la relique, accompagnée du prélat, du corps de ville & du présidial. Le chapitre de Saint-Julien & le reste du clergé regagnent la cathédrale. A l'entrée des Chaînes de Saint-Pierre, la châsse défile devant les religieux de la Couture & les prêtres du séminaire, rangés de chaque côté « pour l'honorer ». La foule se précipite & passe sous le brancard avec un naïf empressement.

Aussitôt que les magistrats ont repris leurs places dans le chœur de Saint-Pierre, on entonne le psaume *Exaudiat* & le *Domine salvum fac regem*, puis la grand'messe commence. Elle est fort solennelle & se chante en musique. L'évêque officie pontificalement, ou tout au moins « tient chapelle », dans la « forme du doyen », assisté de ses aumôniers (1). La cérémonie terminée, on lui offre le pain & le vin au nom du chapitre, pendant qu'un chanoine reconduit le corps de ville jusqu'à la principale porte de l'église, en le remerciant de sa présence.

Cette journée du 11 juillet n'est plus seulement une grande fête religieuse ; c'est bien la fête de la patronne de la cité, redevenue comme en 1563 une fête populaire & civile, à laquelle l'assistance régulière du corps de ville, avec ses huissiers & ses gardes, donne le caractère d'institution municipale.

Dans l'ardeur de son zèle, la municipalité de 1660 y a même ajouté une sorte de fête nationale, en faisant coïncider, avec l'octave de la translation (2), le *Te Deum* chanté à Saint-Pierre-la-Cour à l'occasion du mariage de Louis XIV ; elle l'a accompagné « de grandes magnificences & marques publiques de réjouissance, telles que feux de joie, canons & autres cérémonies (3) ».

(1) *Calendarium ad usum regalis Ecclesiæ sancti Petri de Curia,* manuscrit rédigé par le chanoine Savare & communiqué par M. Louis Brière. — *Cérémonial de l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans*, au Mans, Monnoyer, 1789, in-8°, p. 209.

(2) *Ibidem*, page 115.

(3) Arch. de la Sarthe, G, 479.



MAISON DU XVIe SIÈCLE DITE D'ADAM ET D'ÈVE

Grande Rue, au Mans.

Il semble d'ailleurs que l'alliance conclue entre sainte Scholastique & les Manceaux ait pour effet d'unir toujours intimement les triomphes de la patronne du Mans à ceux de sa patrie d'adoption. Les années qui s'écoulent de 1662 à 1670, si glorieuses pour la France, sont aussi les plus brillantes du règne de sainte Scholastique sur la ville du Mans.

En 1663 tout d'abord, la sainte reçoit dans son sanctuaire de Saint-Pierre-la-Cour une visite princière qu'on peut compter parmi les plus flatteuses du genre. Une fille d'Henri IV, madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse générale de Fontevrault (1), de passage au Mans, « témoigne le désir de venir dans une après-disnée du mois d'aoust faire ses dévotions devant la châsse où reposent les reliques de sainte Scholastique », patronne de son Ordre.

Le lundi 6 août, à deux heures, les chanoines de Saint-Pierre, « en surpelis, aumusses & bonnets carrés », reçoivent la princesse à l'entrée des « Chaînes », où elle est complimentée par le doyen Michel Le Vayer. Ils la conduisent au chœur, & par une faveur exceptionnelle, bien due à une fille de roi devenue abbesse bénédictine, ils font descendre la châsse pour elle seule, « avec la solennité accoustumée du son de toutes leurs cloches, du jeu de leurs orgues, du motet en musique & des encensemens ordinaires ». Madame de Bourbon & les quatre religieuses qui la suivent se prosternent devant les saintes reliques, « font leurs prières & icelles baisent humblement ». Le chapitre en corps reconduit la royale abbesse jusqu'à la sortie des « Chaînes » du cimetière, justement fier de cet hommage rendu à sainte Scholastique par une pèlerine aussi illustre (2).

(1) Fille naturelle d'Henri IV & de Charlotte des Essars, comtesse de Romorantin, Jeanne-Baptiste de Bourbon avait été légitimée en mars 1608. D'abord religieuse à Chelles, elle était devenue abbesse de Fontevrault, le 11 janvier 1637 ; elle mourra le 16 juillet 1670. Son portrait a été gravé par Dumonstier (1575-1646).

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 173 v°.

Deux ans plus tard, la respectueuse déférence des Manceaux & le fidèle attachement des moniales bénédictines à leur commune patronne s'affirment derechef par une série de faits d'un ordre différent, mais non moins intéressants.



MADAME IEANNE BAPTISTE
Fille L. de France, Abbesse, Chef et Generalle de l'Abaye et Ordre de Font-Euraùld. Ætatis suæ 41. anno 1648.

Au mois de juillet 1665, la châsse à laquelle on n'a plus touché depuis 1576 exige quelques réparations. Il faut en retirer les reliques avant de la mettre aux mains de l'orfèvre. Le cérémonial suivi pour son ouverture, en vertu d'une délibération capitulaire du 24 juillet, prouve

quelle extrême importance on y attache, & de quelle profonde vénération les derniers restes de sainte Scholastique sont alors entourés.

Le vendredi 31, le doyen Michel Le Vayer, le chantre Jacques Roger, les chanoines Vaydie, Aubert & Verdier, commissaires désignés par le chapitre, se rangent à l'issue de la grand'messe, « revestus de leurs bonnets carrés, surpelis & aumusses », dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, « à l'aile droite du chœur », où la châsse a été déposée la veille, & où se sont réunis d'autre part le procureur-syndic, Me Jean Chevallier, le prêtre sacristain, Me Julien Morillon, deux clercs, Nicolas Luzu & Pierre Picault, « aussy revestus de leurs draps d'église, tenant à la main des cierges de cire blanche », & l'orfèvre Jean Cosnuau. Tous « saluent profondément ladite châsse ». Sur l'ordre des commissaires, l'orfèvre arrache « avec les instruments de son art quelques clous & boucles », détache « les figures d'argent estant en relief » & ouvre la châsse.

On y trouve « un petit coffre comme d'un pied & demy de long, large de dix poulses, & de hauteur un pied ou environ, estant préalablement de bois, tout couvert d'un satin blanc cousu tout autour dudit coffre & cloué fort proprement, dans tous les carrés & extrémités, de petits cloux dorés ». C'est le précieux coffret dans lequel sont renfermés les sacs de cuir, enveloppés de taffetas & « ficelés d'un lacet de soye blanche », remplis des ossements & des cendres sauvés des désastres de 1134 & 1562 (1).

(1) Dans ses *Observations historiques sur la paroisse du Grand-Saint-Pierre*, publiées dans l'*Almanach du Maine* de 1759, Maulny présentera comme « démontrée » l'existence d'ossements avec les cendres, en s'appuyant sur le fait suivant qu'il rapporte d'après des témoins très dignes de foi : « En 1733, la planche sur laquelle est posée la châsse étant gâtée par vétusté, on fut dans l'obligation d'en mettre une nouvelle pour y attacher la boëte où sont les saintes reliques, couverte de satin, clouée de tous côtés avec des clous dorés & cachetée de même ; on fut obligé de la remuer & en la remuant les reliques de la sainte se firent entendre : on tient cette particularité de feu M. Blin, doyen de cette église, de feu M. Poirier, chantre, & de M. Sénéchal, garde-reliques, présens avec deux chanoines & un orfèvre, lorsqu'on plaça cette nouvelle planche. »

Les assistants se prosternent, « le baisent très humblement », puis le doyen, après « l'avoir scellé sur toutes les coustures & extrémités du satin avec de la cire d'Espagne & le cachet aux armes du chapitre », l'enveloppe d'un linge bien blanc & le transporte, « l'étolle au col », accompagné de toutes les personnes présentes, « dans le reposoir des reliques, estant entre l'autel de saincte Scholastique & celluy de saincte Marguerite ». Les fenêtres de ce reposoir sont fermées à clef, la serrure scellée des sceaux ordinaires du chapitre, & la clef confiée au doyen (1). On fait aussitôt la remise de la châsse d'argent doré à l'orfèvre Jean Cosnuau qui, par un marché passé le jour même, s'est engagé moyennant trois cents livres « à la réparer de tout ce qu'il convient y faire de son art, la mettre dans son estat & premier ornement en tous poincts, en sorte qu'elle soit entièrement parfaicte & accomplie, aultant qu'elle l'estait dans son commencement (2) ».

La réparation dure environ deux mois. Le samedi 17 octobre, « feste de saint Béraire », après la messe canoniale, le doyen & les commissaires se transportent à l'atelier de Cosnuau & y procèdent à la réception du travail, qui a eu pour principal objet de consolider, resouder & redorer quelques statuettes & ornements (3). La châsse est ensuite rapportée à l'église Saint-Pierre & mise en dépôt sur l'autel de Notre-Dame de Pitié. A la fin des complies, on y replace, « sain & entier,

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 258 & 262. L'orfèvre Cosnuau, désigné sous le prénom de Jacques dans ce document, le sera sous celui de Jean dans le suivant qui paraît plus concluant.

(2) Par devant Mes Claude Bainville & Noël Boulye, notaires royaux au Mans, Minutes de Me Narbonne, notaire à Yvré-l'Évêque.

(3) *Mémoire de ce qu'il fault faire à la châsse de sainte Scolastique*, 31 juillet 1665, Minutes de Me Narbonne. Ce mémoire, divisé en treize articles, prévoit entre autres la restauration des figures de saint Benoît, de saint Simon, « dont la scie est rompue », de sainte Catherine, qui a perdu un fleuron de sa couronne, de sainte Scholastique & de sa palme « rompue en deux morceaux », de l'épée de saint Paul, de plusieurs piliers ou « feuilles d'aquante », de l'amortissement du dôme « & de la croix dessus ».

dans le mesme estat qu'il en avait été tiré, sans avoir été ouvert (1) », & avec le même cérémonial que le 31 juillet, le coffret contenant les reliques. Après quoi on remonte la châsse en son lieu ordinaire, c'est-à-dire dans la tribune de cuivre doré, « élevée derrière & au-dessus du maître-autel du chœur ». Séance tenante, Jean Cosnuau reçoit du chantre la somme de trois cents livres, prix convenu de son travail (2).

Cette ouverture solennelle de la châsse de sainte Scholastique n'eut pas seulement pour conséquence de piquer fortement la curiosité des contemporains ; la vue du coffret intérieur raviva leur dévotion & excita de pieuses convoitises.

Depuis une trentaine d'années, la ville de Verneuil, au diocèse d'Évreux, possédait une importante abbaye de Bénédictines, l'abbaye Saint-Nicolas, gouvernée par madame Guyonne-Scholastique de Rouxel de Médavy, fille de la fondatrice Charlotte d'Hautemer. Nommée abbesse à l'âge de vingt ans, en 1633, madame de Médavy est une femme d'un mérite exceptionnel : sa vie est « un miroir parfait de toutes les vertus », & son influence s'étend dans la province de Normandie tout entière (3). Le récit des faits précédents parvint-il jusqu'à elle ? Il est permis de le

(1) Cette affirmation contredit expressément l'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique*, dont l'auteur insinue que le coffret fut ouvert en même temps que la châsse par le doyen Michel Le Vayer.

(2) *Procès-verbal de réception de la châsse et de paiement de l'orfèvre Cosnuau*, 17 octobre 1665, par devant Mes Claude Bainville & Noël Boulye, Minutes de Me Narbonne. — *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 273.

(3) Voir dom Piolin, *A propos des reliques de sainte Scholastique en l'abbaye de Saint-Julien du Pré, au Mans, et en l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil-sur-Avre, 1666-1680*, dans la *Semaine du Fidèle du diocèse du Mans* des 5 & 12 février, 26 mars & 9 avril 1887, tome XXV, page 255, &c. — L'abbaye bénédictine Saint-Nicolas de Verneuil avait pris naissance en 1627. V. *Gallia Christiana*, tome XI, col. 659. Mme de Médavy mourra le 31 décembre 1669, à l'âge de 62 ans ; sa vie sera écrite peu de temps après son décès par la mère Jacqueline Bouette de Blémur, *Éloges de plusieurs personnes illustres en piété de l Ordre de Saint-Benoist, décédées en ces derniers siècles*, t. II, (1679), p. 375.

supposer. Toujours est-il « qu'animée d'une saincte & particulière dévotion envers sainte Scolastique sa patronne, elle désira avec beaucoup de ferveur avoir quelque portion de ses relicques », pour les faire vénérer « en un lieu éminent de son église abbatiale (1) ». En conséquence, dès l'année 1666, elle fit supplier les chanoines de Saint-Pierre-la-Cour, par l'intermédiaire d'un prêtre de l'Oratoire, le P. Jacques de Saint-Denis, alors en relations avec tout le haut clergé du Mans (2), de lui accorder une parcelle du précieux trésor conservé dans leur église.

Le 4 septembre, le doyen Michel Le Vayer présente la requête à ses confrères qui en délibèrent longuement. Malgré de légitimes scrupules, le chapitre « veut, autant qu'il dépend de lui, contribuer à étendre le culte du dépôt que la divine Providence lui a confié », & seconder de tout son pouvoir le zèle de l'abbesse de Verneuil, dont les qualités & les vertus lui sont connues. Il autorise donc le doyen « à prendre & recueillir, avec la décence & les cérémonies nécessaires en telles occasions, quelque peu des cendres qui sont demeurées renfermées dans l'ancienne châsse de bois peint, dans laquelle, suivant la tradition de son église, le corps de sainte Scholastique fut apporté d'Italie, comme aussi à coupper quelque petite partie de bois de ladicte châsse placée au-dessus du maistre-autel dans la chapelle basse estant soubs le chœur, pour icelles précieuses cendres de reliques & fragments d'ossemens, s'il

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 338 v°, publiée par dom Piolin, *op. cit.*, page 279.

(2) Dom Piolin, *Ibidem*, page 424, *Extrait des Archives de l'abbaye de Saint-Nicolas*, & page 278 : « Né en 1639, d'une famille noble du Perche, le P. Jacques de Saint-Denis était entré dans l'Oratoire en 1662 ; il fut successivement régent au collège du Juilly (1662 à 1666), supérieur de cette maison (1671 à 1677), puis supérieur à Caen. Il vint ensuite habiter la maison Saint-Honoré à Paris, & mourut le 4 janvier 1702. Il était l'ami de Malebranche & de Turenne qui l'avait auprès de lui, lorsqu'il fut tué à Salbach. Le P. de Saint-Denis ne fut jamais attaché à la maison que sa Congrégation possédait au Mans, mais comme il était du Perche, ses affaires & ses relations ont pu l'attirer fréquemment dans notre ville. »

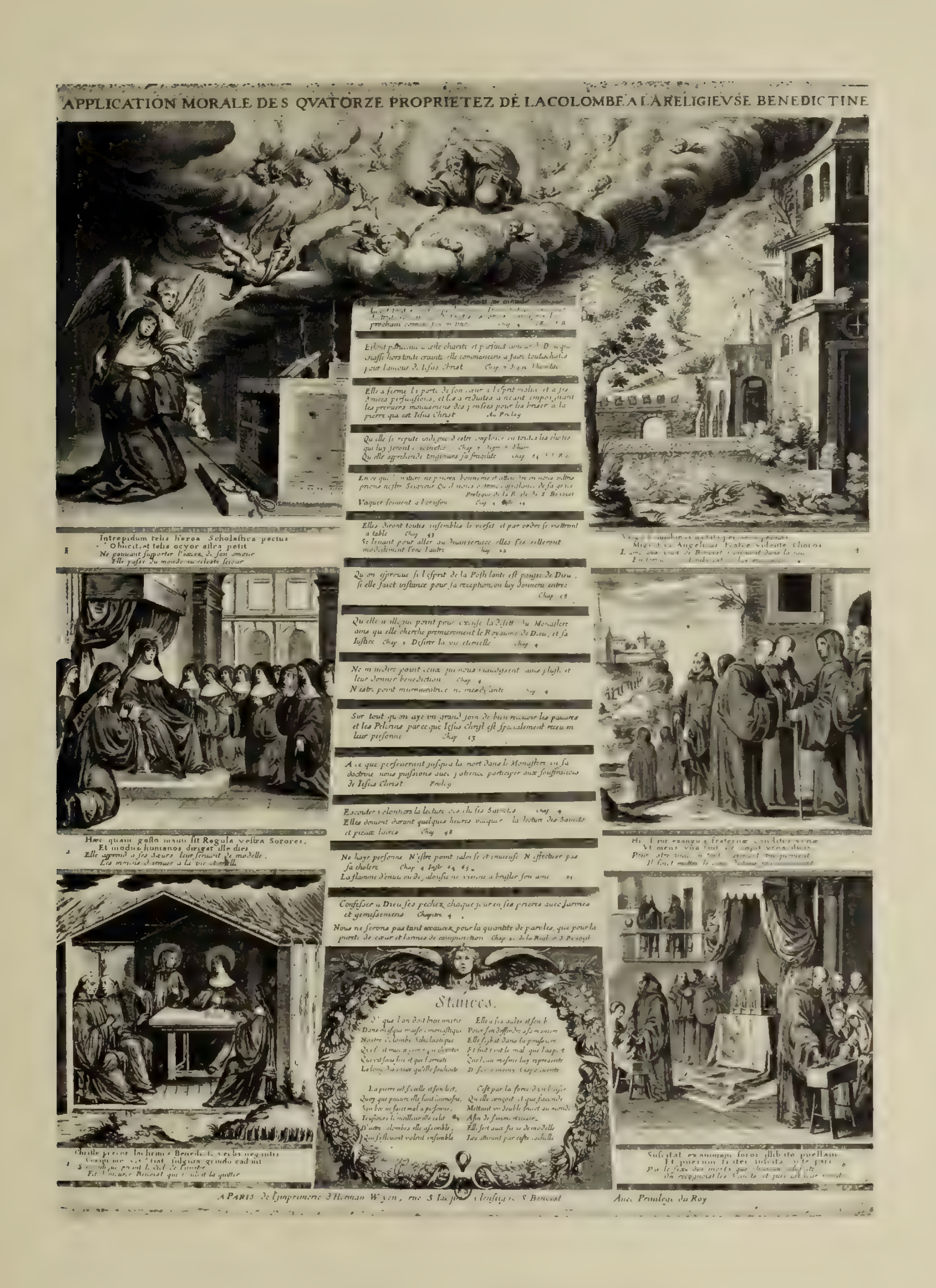
s'en trouve, estre envoyées en seureté & avec fidélité dans toute la révérence possible, à la susdite dame abbesse (1) ». Mes Jacques Gouault, diacre, & Jean Chevallier, prêtre, sont désignés pour assister le doyen à l'ouverture de la châsse.

Michel Le Vayer s'empresse d'exécuter une décision prise sur ses propres instances. Le 15 septembre 1666, il expédie à madame de Médavy « des cendres & neuf à dix petits fragments d'os, avec du bois de l'ancienne châsse (2) ». Ce bois, au dire des annales de l'abbaye Saint-Nicolas de Verneuil, « se trouva parfaitement semblable à celui d'une croix faite avec le bois de l'antique châsse de saint Benoît, à Saint-Benoît-sur-Loire, laquelle avait été donnée au monastère par madame de Vendôme », & cette ressemblance confirma, pour les religieuses de Verneuil, « la croyance générale » dans la translation des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique.

Madame de Médavy, comme on le pense, reçut avec joie & reconnaissance le don des Manceaux. Dès le 18 septembre, elle écrivit au chapitre pour le remercier, & elle plaça les reliques tant désirées sur le grand autel de son église, « au-dessus d'une des ailes du tabernacle, dans une statuette argentée de sainte Scholastique ». Cette statuette disparaîtra lors de la Révolution, mais l'abbaye Saint-Nicolas sera rétablie en ce siècle, & les reliques, sauvées de la destruction, lui seront rendues. Aujourd'hui encore, elles sont exposées à la vénération publique dans un reliquaire en métal doré, sur lequel M. le vicaire-général

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G. 493, fol. 338 v°, publié par dom Piolin, *Op. cit.*, pages 279 & 280.

(2) Dom Piolin, *Ibidem*, page 425. Cette concession de reliques de sainte Scholastique par le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour n'était certainement pas la première du genre, & Me Le Vayer eût pu facilement invoquer des précédents. En 1594, une vertèbre de sainte Scholastique est déjà signalée parmi les reliques de D. Antoine, prétendant au trône de Portugal, comme extraite du trésor du Mans. Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît*, page 198.



VIE ET MIRACLES DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Gravure de Karl Audran. (Bibliotheque Nationale, Cabinet des Estampes.)

Fillion, archidiacre du diocèse d'Évreux, a apposé le sceau épiscopal le 24 juillet 1880, en vertu d'une reconnaissance signée la veille par l'évêque, Mgr Grolleau (1).

Aussitôt connue, la faveur accordée à madame de Médavy avait provoqué, par un sentiment bien naturel, une pieuse jalousie de la part de l'abbesse du Pré, Anne de Montalais, qui, à l'exemple de ses devancières, professait une vénération toute spéciale pour sainte Scholastique, dont elle venait même de placer la statue dans le nouveau rétable du chœur de son église abbatiale (2). Quelques jours plus tard, le 15 septembre 1666, elle présentait à son tour au chapitre de Saint-Pierre la supplique suivante, que nous sommes heureux de pouvoir publier ici intégralement pour la première fois (3).

(1) Dom Piolin, *op. cit.*

(2) Ce rétable, qui occupait tout le fond du chœur & s'élevait jusqu'aux fenêtres, comprenait trois parties : « un soubassement haut de huit à dix pieds, à l'appui duquel étaient établis l'autel & les deux crédences ; puis la partie centrale, ornée de dix colonnes de marbre rouge & noir, formant niche à quatre statues colossales, saint Julien, saint Augustin, saint Benoît & sainte Scholastique ; au milieu, un tableau représentant en ronde bosse la naissance du Sauveur ; enfin la frise & le couronnement orné d'anges portant sur leurs épaules une guirlande descendant du pied d'une croix, placée au centre de la fenêtre médiane de l'abside ». Après une vive discussion sur sa valeur artistique, entre MM. d'Espaulart & Hucher, le rétable du Pré fut enlevé en 1861 pour dégager le chœur de l'église, dont on poursuivait alors la restauration, & déposé dans la cour de la mairie, à l'exception des statues de saint Julien & de saint Augustin que M. l'abbé Livet, curé du Pré, garda dans son église. Voir l'abbé E. Dubois, *Monsieur Julien Livet*, Le Mans, 1896 ; l'*Union de la Sarthe* des 9 avril, 28 mai & 1er juin 1861. — En 1880, les débris subsistants furent enlevés de la cour de la mairie. Voir l'*Union* des 7, 9 & 15 octobre 1880. Les colonnes de marbre sont aujourd'hui dans le jardin de la Société d'horticulture. Quant à la statue en tuffeau de sainte Scholastique, d'apres les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Morancé, architecte-voyer de la ville, elle ne serait jamais venue à la mairie, soit qu'elle eût été détériorée lors de son enlèvement de l'église du Pré, soit que M. Livet en eût disposé.

(3) Arch. de Saint-Benoît. — Dans le registre du chapitre de Saint-Pierre, G, 493, les folios correspondant à une partie de ce texte ont été arrachés, ce qui explique comment M. Livet, qui n'a pas connu l'original, n'a pu donner que des fragments du document dans l'article cité ci-dessous.

« *A messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'insigne église royalle et collégialle de Sainct-Pierre de la Cour du Mans.*

« Supplie humblement dame Anne de Montalais, abbesse du Pré, & vous remonstre qu'ayant toujours jusques à présent eu une vénération toute particulière pour sainte Scolastique, sœur du glorieux patriarche & abbé sainct Benoist, son instituteur, vostre patronne & de toute cette province, elle désirerait qu'il vous plust, pour en avoir un souvenir perpétuel, lui vouloir accorder de vos libéralités quelques reliques des ossements, cendres ou bois de la châsse, dans laquelle, selon la tradition de vostre église, le précieux corps de cette illustre saincte fut apporté d'Italie, de laquelle châsse vous avez le bonheur d'être les dépositaires ; partye desquelles reliques de cendres, ossements & bois de ladicte châsse, ladicte suppliante aurait eu avis que vous en avez concédé à dame Scolastique de Médavy, abbesse de Sainct-Nicolas de Vernueul ; quelle grâce, messieurs, ladicte suppliante espère que vous lui accorderez pareillement, & faisant, elle sera tenue conjoinctement avec toutes ses filles de prier Celluy dont la Providence divine vous a mis & confié en garde ce sacré despost, pour la conservation & prospérités de vos santés, ensemble l'augmentation de vostre célèbre chapitre.

« *Faict au Mans, ce quinziesme jour de septembre mil six cent soixante et six.* »

Sr Anne de Montallais —
Abbesse du pré —

Comme Scholastique de Médavy, Anne de Montalais est une femme de grande intelligence & de grande piété, une haute & puissante dame de très noble condition. Alliée par le sang aux maisons royales

de France & d'Espagne, elle aurait pu par sa naissance, son esprit & ses grâces, briller à la Cour, à côté de ses cousines, Marie de Hautefort & Mlle d'Escars, filles de Mme de La Flotte d'Hauterive. Elle a préféré la vie du cloître, & après avoir déjà édifié l'abbaye de la Perrigne, elle a été appelée en 1661, par le suffrage des religieuses du Pré, à diriger leur illustre monastère. Ses talents, ses vertus, son inépuisable charité & les œuvres importantes qu'elle poursuit au double point de vue spirituel & matériel, lui méritent à juste titre l'affectueuse estime des évêques du Mans, la reconnaissance de ses moniales & le respect de la population (1).

Le chapitre de Saint-Pierre ne pouvait refuser la demande d'une telle femme. Il le pouvait d'autant moins que les abbesses du Pré avaient été de tout temps ses auxiliaires les plus dévouées dans la propagation du culte de sainte Scholastique. Par son ordre, le doyen remit à Mme de Montalais quelques nouveaux fragments pris dans la vieille châsse de la crypte, « en présence de messieurs Chevallier & Aubert, commissaires depputez à cet effect (2) ». Renfermées dans un reliquaire d'argent, ces parcelles échapperont elles aussi au vandalisme révolutionnaire, par suite de circonstances que nous raconterons plus loin en détail.

Récemment, la piété du vénérable restaurateur de l'ancienne église abbatiale du Pré, M. le chanoine Livet, a cru pouvoir rattacher à ce don fait à Mme de Montalais un curieux bas-relief encastré dans l'une des arcatures du bas-côté méridional de la nef, où il attire toujours l'attention des visiteurs.

(1) *Oraison funèbre de feue madame Anne de Montalais, abbesse du Pré, de l'Ordre de Saint-Benoît, prononcée en l'église de l'abbaye, le 14 de juin 1672*, par le R. P. Jean Pélisson, religieux de l'Ordre de Saint-François, docteur en théologie, custode d'Orléans, Au Mans, chez Hiérôme Olivier, in-4°. — Mme de Montalais mourut saintement le 11 mai 1672, à l'âge de 72 ans.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 357.

Ce bas-relief, d'une exécution assez grossière, représente une procession descendant d'une ville située au sommet d'une colline, & apportant, dans une église gothique construite dans la vallée, une châsse décorée de plusieurs statuettes. Jusqu'à ces dernières années, il ne portait aucune indication du fait dont il consacre le souvenir. A diverses reprises, les archéologues manceaux s'en étaient occupés : les uns, s'inspirant d'une des plus célèbres traditions de l'abbaye du Pré, y avaient vu la translation du corps de saint Julien par saint Aldric (1) ; les autres plus prudents, une vague translation de reliques impossible à déterminer.

En faisant nettoyer le bas-relief, M. le chanoine Livet constata très judicieusement que la statuette figurée sur la châsse, à la place d'honneur, était celle d'une sainte religieuse, & cette religieuse, détail important à ajouter, porte une palme à la main. Il en conclut à bon droit qu'il ne pouvait s'agir ici des reliques de saint Julien que l'évêque Aldric avait d'ailleurs transférées du Pré à la cathédrale, c'est-à-dire du fond de la vallée au sommet de la colline, direction inverse de celle de la procession représentée sur le bas-relief. Peu après, une copie de la donation de reliques de sainte Scholastique à Anne de Montalais ayant été communiquée à M. Livet, il lui parut prouvé que la statuette de la châsse était celle de sainte Scholastique, & que le bas-relief, dans son ensemble,

(1) Comme il a été dit à la page 73 de ce livre, saint Julien, premier évêque du Mans, avait été enterré sur la rive de la Sarthe, dans l'endroit où s'éleva l'église du Pré, d'où saint Aldric transféra son corps à la cathédrale entre les années 836 & 840 ; mais d'un travail récent publié par M. l'abbé Ledru dans *La Province du Maine* (nos 3 & 4, année 1896) sur *Les premiers évêques du Mans, leur sépulture et la translation de leurs reliques*, il semble résulter, contrairement à l'opinion de tous les auteurs précédents, que saint Julien, seul, fut enseveli dans l'église du Pré, & que les corps de ses successeurs furent enterrés dans l'église voisine du monastère de Saint-Victeur, dédiée aux douze apôtres ; ils y étaient encore vénérés au IXe siècle. La ligne 11 de la page 73 & les lignes 9 & 10 de la page 87 sont à rectifier dans ce sens.



BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE DU PRÉ AU MANS

Cliché de M. Couturier.

rappelait la réception par Mme de Montalais du don des chanoines de Saint-Pierre (1).

En dépit de quelques sages objections soulevées dans le principe par la seconde de ces conclusions (2), M. le chanoine Livet consacra définitivement son opinion, en faisant inscrire sur le bas-relief, lors de la restauration, cette légende : *Anne de Montalais reçoit les reliques de sainte Scholastique, 1666*. Le fait fut accepté sans plus de discussion, à tel point qu'en 1887 le R. P. dom Piolin, qui l'avait appliqué d'abord à la translation de saint Julien, dans son *Histoire de l'église du Mans*, s'empressa de se rectifier lui-même, en reprenant la thèse de M. Livet (3).

Or, cette thèse est, selon nous, trop absolue & inexacte dans sa seconde proposition.

Il est évident que les trois statuettes figurées sur la châsse, dans le bas-relief du Pré, sont celles de sainte Scholastique, de saint Pierre & de saint Paul, & que ce bas-relief peut représenter dès lors la châsse de sainte Scholastique. Les documents inédits que nous avons cités au chapitre V de ce livre en fournissent une preuve nouvelle & décisive, en nous apprenant expressément que les statues de sainte Scholastique « une palme à la main », de saint Pierre & de saint Paul « avec son espée », décoraient la châsse d'argent doré, faite en 1511 par Jacquine Papillon.

Mais on ne peut rien affirmer de plus. Il nous paraît même invraisemblable de voir dans ce bas-relief du Pré la réception des reliques de

(1) J. Livet, *Un point d'histoire locale au sujet de la translation des reliques de saint Julien*, dans la *Semaine du Fidèle* du 1er août 1885.

(2) Cf. à la fin de l'article précédent les réserves ajoutées par la rédaction de la *Semaine*.

(3) Dom Piolin, *A propos des reliques de sainte Scholastique*, &c. A la mort de M. le chanoine Livet, survenue en 1895, on a trouvé dans ses papiers une seconde note sur le bas-relief du Pré sans argument nouveau, destinée seulement à réclamer la priorité des conjectures émises par dom Piolin.

sainte Scholastique par Anne de Montalais, en 1666. D'une part, les types vulgaires des personnages, les détails d'ornementation & d'architecture, ainsi que les défauts d'exécution, se rapportent à une époque antérieure, au XVI[e] plutôt qu'au XVII[e] siècle (1). D'autre part, les parcelles minuscules de reliques accordées à Anne de Montalais étaient trop peu considérables pour donner lieu à une procession solennelle, dont on ne trouve du reste aucune trace ni dans les annales de l'abbaye, ni dans l'oraison funèbre d'Anne de Montalais (2).

Cet intéressant bas-relief, monument de la dévotion des abbesses du Pré à sainte Scholastique, a dû être sculpté avant 1666, en souvenir d'une des nombreuses processions qui caractérisent le culte de sainte Scholastique au Mans (3), ou mieux en souvenir de l'arrivée même du corps de sainte Scholastique, de sa translation solennelle dans le monastère bâti par saint Béraire, en dehors de la ville, sur le bord de la rivière. Cette dernière hypothèse semble d'autant plus plausible que les Bénédictines du Pré étaient en droit, comme nous l'avons fait remarquer maintes fois, par leurs traditions monastiques & liturgiques, de se dire les véritables héritières du premier monastère de Sainte-Scholastique.

Quoiqu'il en soit, pendant qu'on revendique ses reliques avec tant d'empressement, la patronne du Mans continue à mettre son précieux crédit à la disposition de ses protégés.

(1) Cf. l'abbé R. Charles, qui, dans son *Guide du touriste,* n'hésite pas à attribuer ce bas-relief à l'époque de la Renaissance.

(2) L'orateur avait eu soin cependant d'énumérer dans son discours la plupart des œuvres & des travaux dus à M[me] de Montalais, « la richesse de ce tabernacle, la magnificence de cet autel, la politesse de cette chaire & de ces grilles où l'art semble s'être surpassé luy-même, ce beau chœur & tous les autres ornemens de cette église, qu'elle a laissés à la postérité comme autant de marques de sa piété ».

(3) Tous les ans, le troisième jour des Rogations notamment, la châsse de sainte Scholastique était apportée en procession à l'abbaye du Pré & déposée pendant la station dans le chœur de l'église.

Au commencement d'août 1666, « la province souffre extraordinairement depuis cinq à six mois par la rigueur d'une sécheresse sans exemple ». A la demande des échevins & en leur présence, la châsse est descendue. On fait une procession générale à l'abbaye de Beaulieu, & le chapitre de la cathédrale, par une rare exception, déroge



à ses habitudes pour venir en pèlerinage à Saint-Pierre-la-Cour célébrer une messe en l'honneur de sainte Scholastique. Les chanoines de Saint-Pierre, flattés de la démarche, mettent à sa disposition « leurs plus beaux ornements & le luminaire des fêtes doubles ». Dans le cours de la semaine, « Dieu daigne exaucer les prières & les vœux du public par l'intercession de la grande sainte » ; car le jour même où la châsse est

remontée, le chapitre convie la municipalité à une messe d'action de grâces en musique, à l'autel de sainte Scholastique (1).

Au mois de mai 1667, la châsse est descendue de nouveau, exposée pendant huit jours & portée en procession afin d'obtenir un temps favorable (2). Plus que jamais les Manceaux mettent en elle toute leur confiance.

C'est, par suite, avec indignation que la plupart d'entre eux accueillent, en cette même année 1667, le premier pamphlet de l'avocat Blondeau, *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires* (3), dans lequel l'auteur ose, pour la première fois, nier l'intervention providentielle de la patronne du Mans en 1562. Sur le champ, la sainte trouve un vaillant champion dans le curé de Moulins, François Bondonnet, neveu de l'historien des évêques du Mans & bachelier en Sorbonne, qui répond tout d'abord par la *Lettre du solitaire Philalite à un de ses amis touchant le livre de « L'invasion de la ville du Mans »*. Piqué de la sympathie témoignée à son adversaire, Blondeau riposte avant la fin de l'année par un second livre, *Philalite confondu ou le faux amy de la vérité,* écrit sur un ton quelque peu dédaigneux. Mais, en 1668, Bondonnet lui porte le coup de grâce en publiant *Le Triomphe de sainte Scholastique,* volume in 4° de 200 pages, qui réfute bon nombre des arguments de l'avocat rationaliste, & défend avec succès « une pieuse tradition si fortement imprimée dans l'esprit des citoyens, que l'on est assuré de la victoire aussi-tost que l'on entreprend sa défense ».

Bien qu'elle présente un réel intérêt pour l'histoire de sainte Scho-

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 330 v° à 333.

(2) *Ibidem,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 399 v° & 400 ; Archives municipales 243, fol. 112 v°.

(3) Voir sur cet ouvrage & les suivants les indications bibliographiques données au chapitre VI.

lastique, nous ne saurions insister longuement sur cette polémique ; déjà nous avons eu occasion d'en analyser les traits principaux. Au point de vue littéraire, elle est alourdie par des dissertations théologiques ou astronomiques, par des digressions surannées. Blondeau, avec plus d'imagination que d'esprit, manque de bon goût ; Bondonnet fait parfois un usage excessif d'épigrammes (1). Chez les deux adversaires, le style est trop solennel & les réminiscences antiques trop fréquentes. Au point de vue des opinions, c'est un premier choc entre les traditions dites légendaires & le naturalisme moderne. Toutefois Blondeau lui-même reconnaît « que dans les stérilitez & les afflictions publiques sainte Scholastique ne refuse jamais son secours à ceux qui le réclament (2) ».

La dispute, dans son ensemble, montre quelle place considérable le culte de cette sainte occupait dans les esprits & dans les cœurs des Manceaux. Elle suscita au Mans une vive agitation. Quelques laïques, plus ou moins sceptiques, prirent parti pour Blondeau. Le clergé & le peuple furent unanimes à applaudir Bondonnet.

Le chapitre de Sainte-Pierre-la-Cour, moins que tout autre, ne pouvait rester indifférent dans une telle circonstance. Il tint à l'honneur non seulement de faire remercier par une députation le curé de Moulins, qui lui avait dédié le *Triomphe de sainte Scholastique* & lui en avait offert plusieurs exemplaires (3), mais encore de le récompenser « du

(1) V. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.*

(2) *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires*, &c., page 67.

(3) La dédicace est ainsi conçue :

« *A messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église royale de St-Pierre du Mans.*

Messieurs,

« Le sujet de cet ouvrage vous touche de si près & la gloire de notre protectrice, dont vous possédez le corps, vous est si chère, que je suis persuadé que vous agréerez la publication de son *Triomphe* sur nos rebelles & que vous trouverez bon que je vous engage

zèle & de l'érudition avec lesquels il avait entrepris la deffence de ses traditions ». Le 7 décembre 1668, « deument informé du mérite, capacité & honnesteté de mœurs » de François Bondonnet, il l'admit « au nombre de ses chanoines honoraires, lui permettant de porter l'aumusse & autres marques de chanoine & de prendre séance dans ses chapitres généraux ». M[e] Jacques Gouault, le plus ancien des chanoines prébendés, fut chargé de l'installer « ès chaires haultes du chœur, du costé droit (1) ».

François Bondonnet, certes, avait bien mérité de sainte Scholastique, car son livre est resté jusqu'à nos jours l'œuvre principale consacrée par la littérature locale à sainte Scholastique. Il ne fut pas seul cependant à la dédommager en cette année 1668 des frasques de l'avocat Blondeau. Le curé de la Bazoge-Montpinson, Julien-Nicolas Morin, lui dédiait vers

dans cette dispute. Je sçai bien, Messieurs, que vous pourriez mieux défendre vos intérests, que vous n'avez pas besoin d'un secours étranger pour maintenir votre cause, & que votre compagnie est remplie de personnes aussi considérables pour la profondeur de leur science, que pour l'éminence de leur vertu. Celuy qui en est le chef ne ferait qu'un jeu de ce combat, & l'éloquence avec laquelle il a publié les véritez de l'Évangile dans les premières chaires du royaume n'aurait pas moins de force pour défendre la vérité de nos traditions... Mais la cause que je défens n'a pas besoin de si grandes forces pour triompher de ses ennemis, & cette pieuse tradition, qu'on attaque avec tant de scandale, est si fortement imprimée dans l'esprit de nos citoyens, qui en seront les juges, que l'on est assuré de la victoire aussi-tost que l'on entreprend sa défense... Ne cherchant l'approbation que de ces gens d'élite qui sçavent bien juger des livres, je croirai, Messieurs, mon travail richement couronné, s'il peut mériter la vôtre. L'honneur que vous avez fait à mes premières productions de leur donner une place glorieuse dans vos archives, & la peine que vous avez prise d'en conserver la mémoire, me font espérer la même grâce pour ce livre qui est une continuation du premier, & me donnent la liberté de me dire,

Messieurs,

Votre très humble serviteur.

F. Bondonnet, *curé de Moulins.* »

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 494, fol. 19 v° & 20.

cette époque des odes latines, aujourd'hui perdues ; & un prêtre habitué de l'église du Mans, François Binet, des hymnes qui furent insérées dans le bréviaire du diocèse, & qu'un avocat, rival sans doute de Claude Blondeau, traduisit en vers français (1). Bien mieux, à côté de ces hommages scientifiques & littéraires, la patronne du Mans en avait reçu un autre, bien touchant, d'une humble population rurale.

Le 21 mai 1668, les habitans du Mans avaient vu arriver dans leurs murs, à leur grand étonnement, le curé du Mesle-sur-Sarthe, au diocèse de Séez, « assisté de deux de ses prestres & des confrères de la confrérie de charité pour la sépulture des morts, revestus de leurs grandes robes, portant tous une torche à la main ». Ces braves gens venaient processionnellement à pied, de leur paroisse, « distante de quatorze à quinze lieues », pour accomplir au sanctuaire de sainte Scholastique un vœu qu'ils avaient fait, afin d'obtenir la pluie dont ils étaient privés depuis trois mois. Avec l'autorisation du chapitre de Saint-Pierre, ils chantèrent le jour même une grand'messe à l'autel de la sainte, puis la châsse fut descendue en leur honneur & exposée jusqu'à la fin des vêpres, pour leur permettre de faire « telles prières que la ferveur de leur zèle leur inspirait (2) ».

Ce pèlerinage, jusqu'ici inconnu, démontre une fois de plus que la dévotion à sainte Scholastique s'étendait alors dans les campagnes bien au delà du Mans. Depuis des siècles, il est vrai, elle était particulièrement en honneur sur plusieurs points du diocèse de Séez. Les premiers moines de l'Ordre de Saint-Benoît, établis à Séez, à Almenèches & à

(1) Julien Nicolas Morin, curé de la Bazoge-Montpinson, au diocèse du Mans, auteur d'odes *in honorem SS. Juliani et Scholasticæ,* vivait au milieu du XVIIe siècle. L'avocat traducteur des hymnes de François Binet s'appelait Fournier. Cf. DESPORTES, *Bibliographie du Maine ;* HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine ;* dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans,* t. VI, p. 325.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 493, fol. 466 & 467.

l'abbaye de Saint-Evroult, l'avaient répandue autour d'eux, & elle semble même avoir été implantée au Mesle-sur-Sarthe, dès 875, par les moines de Glanfeuil, lors de la translation solennelle des reliques de saint Maur (1). Au XIIe siècle s'élevait dans l'enceinte d'une forteresse féodale, située à dix kilomètres du Mesle, une église consacrée à sainte Scholastique (2). Cette église, après avoir transmis au château fort le nom de Sainte-Scolasse, était devenue le centre d'une agglomération importante, divisée en deux paroisses pendant le moyen âge (3), & qui forme de nos jours la commune de Sainte-Scolasse, canton de Courtomer (4). Dans les environs se trouvaient en outre un prieuré & une chapelle, également dédiés à sainte Scholastique. Enfin, à trois lieues au nord de Séez, l'abbesse des Bénédictines d'Almenèches, Mme Louise de Médavy, venait de faire placer, elle aussi, dans la première moitié du XVIIe siècle, sur le beau rétable de son église abbatiale, une magnifique statue en pierre de sainte Scholastique, de 2^m 50 de hauteur (5).

(1) C'est à la demande de l'évêque de Poitiers que le roi Charles le Chauve avait assigné le Mesle-sur-Sarthe comme lieu de refuge aux moines de Glanfeuil. Les reliques de saint Maur restèrent au Mesle pendant un an & demi & y provoquèrent de nombreux miracles. (*Notes de M. l'abbé Blin, chanoine de Séez.*) Au termes du document cité plus haut, l'église du Mesle eût même été « fondée de sainte Scholastique ». Cependant, la dévotion à cette sainte n'y présente de nos jours aucun caractère particulier.

(2) Ce sanctuaire appartenait au chapitre de Séez, dont les privilèges furent confirmés à plusieurs reprises, entre autres en 1131, en 1199, & de 1264 à 1268 par les papes & les évêques de Séez. *Cartulaire du chapitre de Séez*, fol. 55, 63 & 65. *Notes de M. le chanoine Blin.*

(3) L'une de ces paroisses était à la présentation du chapitre de Séez ; l'autre, à celle de l'abbaye de Grestain, au diocèse de Lisieux ; elles eurent pour curés « beaucoup de prêtres, distingués par leur noblesse, leur science & leur vertu ». *Notes de M. le chanoine Blin.*

(4) Au commencement de ce siècle, M. l'abbé Brust, curé de Sainte-Scolasse de 1802 à 1830, relèvera l'église ruinée pendant la Révolution & rétablira dans la paroisse le culte de sainte Scholastique. On y conserve actuellement, depuis 1860, quelques parcelles de reliques de la sainte, rapportées de Rome par le R. P. Le Tremble.

(5) Cette statue existe toujours dans l'ancienne église abbatiale, devenue paroissiale.



SAINTE SCHOLASTIQUE, d'après Montcornet.

(*Portrait sacré des Filles illustres de saint Benoist,* par M. F. Bachelard, Lyon, M DC LXX.)

La pieuse démarche des habitants du Mesle s'explique dès lors facilement, mais elle n'en stimula pas moins l'émulation des Manceaux.

L'année suivante 1669, au mois de septembre, « des chaleurs presque insupportables causent de jour à autre grand nombre de maladies, & menacent d'une ruine totalle le reste des fruits qui sont à cueillir ». Dès le 8 septembre, le chapitre de Saint-Pierre a prescrit dans son église une série de messes & de prières, ou mieux « un octave de dévotion » à sainte Scholastique. Le 12 octobre, à la requête de l'hôtel de ville, il fait descendre la châsse, & le lendemain on la porte en procession générale de la cathédrale à la Couture. Après avoir prié les chanoines de la laisser exposée pendant huit jours, l'évêque, Mgr Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, désireux « d'augmenter la dévotion du peuple vers sa sainte patronne », ordonne pour la première fois « à tous les curés de la ville & forsbourgs de venir chaque jour durant l'exposition de ladite châsse, tour à tour, processionnellement, célébrer chacqun une messe haulte », à l'église Saint-Pierre-la-Cour (1).

Émue sans doute de ces nouveaux & solennels honneurs, sainte Scholastique répond par un fait matériel à l'édifiante pensée du prélat. Dès le lendemain de la procession générale, « l'air commença à se troubler & tomba de l'eau, laquelle continua comme miraculeusement jusques au jour que ladite châsse fut remontée (2) ».

Quelques mois après, sa protection se manifeste non moins visiblement à l'occasion d'un incendie survenu le dimanche, 2 février 1670, entre onze heures & minuit, dans une maison de la paroisse de Saint-

(*Notes de M. le chanoine Blin.*) Ajoutons, au sujet du culte de sainte Scholastique dans le diocèse de Séez, que la communauté de la Miséricorde de Séez possède aussi une relique de la sainte, & qu'il existe dans l'église de la trappe de Mortagne une chapelle dédiée à la sœur de saint Benoît.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 494, fol. 53, 54, 56, 57; Bibliothèque du Mans, ms. 257, fol. 349.

(2) *Ibidem*, G, 494, fol. 58 v°.

Benoît, appartenant au chapitre de Saint-Pierre-la-Cour & occupée par la veuve d'un boucher. Le feu est « si violent & allumé qu'il ne menace rien moins que l'embrasement & la ruine de toulte la rue & mesme de l'église dudit saint Benoist ». Les habitants, « ne pouvant y apporter aucun remède », ont recours à sainte Scholastique, patronne de la ville & *protectrice de la province*. Ils la prient « & invocquent si instamment que, par son intercession auprès de Notre Seigneur J. C., ce feu, qui auparavant était si véhément & si espris, commence peu à peu à s'éteindre & s'appaiser. Tous les assistans furent tellement surpris qu'ils publièrent hautement que cela ne se faisait que par un effet extraordinaire qu'ils attribuèrent à sainte Scolastique. » Le mardi 4 février, la paroisse entière de Saint-Benoît arrive en pèlerinage à Saint-Pierre-la-Cour, où l'on dit une messe haute d'action de grâces à l'autel privilégié de sainte Scholastique (1).

L'événement contribue sans nul doute à développer la confiance toute particulière que la paroisse a vouée de vieille date à la sœur de son illustre patron ; car, au mois de juillet 1673, « les confrères de la confrérie de charité établie en l'église Saint-Benoist, attendu la grande dévotion qu'ils ont à sainte Scolastique, patronne du Mans », sollicitent du chapitre de Saint-Pierre l'autorisation de l'accompagner désormais, « avec la croix, la bannière & les prestres de leur confrérie à toutes les processions du précieux corps de sainte Scolastique », entre autres « à la procession qui se faict en son honneur le jour de la translation », & même de faire quelquefois, dans son église, « procession particulière & station devant l'autel de sainte Scholastique, pour honorer cette grande sainte, aux prières & intercessions de laquelle toute la province est redevable (2) ».

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 494, fol. 67 & 68 v°, 81 & 82 v°.

(2) *Ibid.*, G, 494, fol. 197, & Arch. de S[t]-Benoît, en original. La requête se termine

A ce moment, le culte de la patronne du Mans a atteint définitivement son apogée.

La fête commémorative du 11 juillet, on l'a vu, est devenue une institution religieuse & municipale, l'une des manifestations caractéristiques de la vie locale.

Celle du 10 février, consacrée plus spécialement par l'Église à honorer la vierge de Plumbariola est, elle aussi, l'objet de rites exceptionnels. Dès la veille, après la messe du chœur, on expose les reliques de sainte Scholastique dans la nef de Saint-Pierre-la-Cour. Le jour, on chante prime à neuf heures, puis tierce solennellement. On fait ensuite avec la châsse une procession par la rue de l'Écrevisse, la Grande rue, la rue Saint-Honoré, & on célèbre la grand'messe. La châsse est remontée à

par ces mots : « Ce faisant, Dieu en sera honoré, les peuples édifiéz & les supplians obligéz à continuer lesdites prières pour votre conservation. » Elle est signée « de la Ronchère, *prévost de la confrairie*; Hatton, *eschevin de ladite confrairie ;* F. Couette, *greffier;* Morin; J. Legendre; G. Forget; M. Richer; A. Legrand; Jacques Ollivier; R. Déhemerie ». — Cette confrérie avait été autorisée & enrichie d'indulgences par le pape Clément X. Aux termes du *Manuel* & des *Statuts* imprimés, qui ont été conservés, elle avait pour but « d'honorer J. C. dans ses images vivantes, qui sont les chrétiens, de les unir par le lien sacré de l'amour dans un même esprit de servir Dieu, de les obliger de s'entr'aider charitablement les uns les autres dans leurs besoins & de pratiquer les œuvres de miséricorde corporelle ». Sa fête principale était celle de la Trinité d'été. Les frères servants étaient tenus d'assister en robes & bonnets non seulement aux processions générales, mais aussi aux processions particulières de Saint-Benoît, notamment à celle « qui se faisait autour de la paroisse », après la grande procession de la translation de sainte Scholastique. La confrérie avait dans l'église Saint-Benoît une chapelle spéciale, celle que le chanoine Jean Dugué, fondateur du collège Saint-Benoît, avait fait construire, en 1523, devant la porte actuelle de la sacristie. C'est aujourd'hui encore l'une des parties les plus intéressantes de l'église. Sur les pilastres Renaissance qui soutiennent l'arcade principale & aux clefs de voûte, se voient les armoiries de Jean Dugué : « D'azur à deux chevrons d'or, chargé de trois comètes d'argent, deux en chef, une en pointe », & un écusson « à trois têtes de mort & deux tibias en chevrons ». — Voir l'abbé Lochet, *Recherches sur l'histoire des confréries du diocèse du Mans ;* les *Archives historiques de la Sarthe,* p. 29, & la *Notice sur Saint-Benoît,* dans *La Province du Maine* du 30 juin 1849.



FRESQUE DE LA COUPOLE DU VAL DE GRACE. PAR MIGNARD. GROUPE DES VIERGES

D'apres la gravure de G. Audran, Chalcographie du Louvre.

la fin des complies, au chant d'un motet & de l'antienne de sainte Scholastique (1). En 1669, le chapitre de Saint-Pierre, « pour augmenter la dévotion publique envers la sainte protectrice du diocèse », a érigé cette fête du 10 février en fête double de première classe, & il renforce sa maîtrise en ce jour mémorable « d'un joueur de serpent, d'un cornet à boucquin », & de nombreux musiciens, parfois même d'artistes étrangers (2). En vertu d'un traité de confraternité conclu en 1661, les chapitres de Saint-Martin & de Saint-Laud d'Angers célèbrent également, à cette époque, la fête de sainte Scholastique.

La confrérie, de plus en plus florissante, réapprouvée par le cardinal de Vendôme, compte parmi ses membres « des dames de distinction & le premier magistrat à côté de l'humble artisan ». Elle observe avec une parfaite régularité ses usages traditionnels. Elle reçoit des papes Clément X & Innocent XII deux nouvelles bulles d'indulgence, qui enrichissent son trésor spirituel (3).

En même temps, les messes de fondation se disent toujours chaque semaine à l'autel de sainte Scholastique (4), & les expositions de la châsse se repètent, fréquentes & efficaces.

(1) *Calendarium ad usum regalis ecclesiæ sancti Petri de Curia*, p. 107.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 494, fol. 32 v° : Du 8 mars 1669 : « Nous ordonnons qu'à l'avenir la feste de Ste Scolastique, qui se célèbre le dixiesme février en nostre église de fondation seulement, sera solemnisée en double de première classe la veille & le jour, avec les respons, le *Gloria Patri* à la fin desdits respons, la séquence à la messe & les encensements dans le chœur, seulement à chaque nocturne, pour augmenter la dévotion publique envers cette sainte *protectrice du diocèse* & patronne de notre église. » *Ibidem*, G, 494, fol. 68 v°, 85 v° ; G, 497, fol. 2 v° ; G, 498, fol. 134 v°.

(3) Ces bulles, en date du 20 juin 1674 & du 28 septembre 1698, nous sont connues seulement par l'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique*. Nous n'avons pu jusqu'ici en retrouver le texte, malgré les recherches que nous avons racontées au chapitre VII, page 246, en note.

(4) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 494, fol. 101, 137 ; G, 496, fol. 70 ; G, 498, fol. 82 v° ; G, 499, fol. 138 & 142. Ces messes

Dès le 24 décembre 1659, une délibération du corps de ville, provoquée elle aussi par le souvenir de l'incendie du mois de septembre précédent, est venue compléter leur cérémonial (1). D'après le principe posé cent ans plus tôt, le droit de requérir ces expositions extraordinaires appartient à la municipalité seule, « mère commune de tous les habitants », & qui possède l'une des clefs du reliquaire (2). Tout au plus, par déférence, consent-on à reconnaître à l'évêque, en sa qualité de « père spirituel du diocèse », la faculté de prévenir les vœux de l'hôtel de ville, en ordonnant des prières publiques. Une seule fois, le prélat se hasardera à prescrire de son propre mouvement la descente de la châsse (3), & un vicaire général qui, en son absence, enjoindra au chapitre de Saint-Pierre de la sortir dans une procession, en sera réduit à faire amende honorable & à réformer son mandement (4).

Lorsque le corps de ville juge à propos d'exercer son droit de réquisition, il envoie au chapitre, réuni extraordinairement au revestiaire, après entente entre le doyen & le procureur du roi, une députation d'un ou deux de ses membres. Ces députés prennent place dans l'assemblée, à la suite du plus ancien chanoine du côté droit, échangent avec le doyen des discours « fort polis », & sont reconduits après la séance par les deux derniers chanoines. La réquisition, prononcée verbalement

sont alors célébrées successivement par MM. Julien Morillon, prêtre sacriste (1670), Jean Maulny (1671), & Bernard Godefroy, prêtre sacriste (1686), qui touchent de ce chef des indemnités annuelles.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 479 & 493 ; *Copie des délibérations de messieurs de Saint-Pierre-la-Cour, touchant le cérémonial qui doit être observé pour l'exposition de la châsse de sainte Scholastique à partir de 1659 jusqu'en 1743*, par M. Langlois, chanoine de Saint-Pierre, imprimé dans la *Semaine du Fidèle* des 10 & 24 juillet 1869 ; *Calendarium ad usum regalis ecclesiæ sancti Petri de Curia.*

(2) Arch. municipales, 21 ; *Mémoires de Maulny*, p. 99.

(3) Le 20 avril 1709.

(4) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 495, fol. 66 v° ; *Calendarium sancti Petri de Curia.*



OBLATION MYSTIQUE

LA VIERGE ET L'ENFANT JÉSUS, SAINT BENOIT, SAINTE SCHOLASTIQUE ET SAINT MAUR

Émail de Limoges, XVIIe siècle, Musée de Cluny, n° 4705.

sous forme de prière, est examinée sur le champ & toujours accordée, « la demande étant trop juste pour qu'on ait besoin d'une plus grande liberté ». Les échevins & le procureur de ville assistent à la descente de la châsse qui se fait au chant de l'antienne, *O felix commercium,* à l'issue de la messe du chapitre, quelquefois des matines ou des complies. Ils sont tenus, en outre, par la délibération du 24 décembre 1659, d'assister en corps, escortés de leurs huissiers, « aux prières qui se font lorsqu'on remonte ladite châsse, le plus souvent à la fin des vespres, auquel cas ils doivent être advertis par le chapitre un jour au moins devant la cérémonie », qu'accompagnent « la sonnerie, musique & autres solennités accoustumées ».

Notons au passage, au sujet de la sonnerie de Saint-Pierre-la-Cour, qu'en 1682 elle s'augmentera d'une nouvelle cloche, « fondue à la Couture par frère Jean Thibault », aux frais « des révérends pères dudit lieu », & nommée *Marie-Scolastique* par le doyen du chapitre M[e] Jean-Baptiste Péan du Chesnay & « honorable dame Marie Sévin, femme de M. Le Vayer, escuier, lieutenant général en la sénéchaussée du Maine (1) ».

Comme jadis, les causes les plus ordinaires de la descente de la châsse sont « l'indisposition du temps & le dérèglement des saisons ». De 1660 à 1715, des documents précis nous font connaître treize expositions pour des motifs de ce genre (2).

Déjà, nous l'avons dit, on a imploré en 1666 & 1669 « la miséricorde de Dieu par l'intercession de sainte Scolastique contre le double fléau de la sécheresse & des maladies populaires ». En 1680, on requerra la patronne du Mans, en bonne & due forme, de faire périr les che-

(1) *Registres paroissiaux de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, mss. Esnault.

(2) Voir à l'appendice le tableau chronologique de toutes ces expositions avec les noms des échevins députés pour les requérir.

nilles, « qui mangent & gastent tous les arbres (1) ». Au mois de juillet 1703, on l'invoquera contre « les pluyes du ciel qui depuis la fin d'avril sont tombées jour & nuit avec tant de véhémence pendant quarante jours & plus, qu'elles ont, comme un autre déluge, inondé toutes les campagnes & fait perdre les espérances qu'on avait au commencement de l'année d'une heureuse & féconde récolte (2) ». De même en 1713, où « des pluies continuelles feront périr tous les grains, empêcheront la récolte & feront craindre une famine universelle (3) ». La confiance des Manceaux en sainte Scholastique a pris alors une telle extension que l'histoire de ses reliques résume, à la fin du XVII[e] siècle & au commencement du XVIII[e], celle de l'agriculture dans le Maine, reflétant directement toutes les angoisses des populations rurales.

A chacune des expositions extraordinaires de la châsse correspond une procession générale, prescrite par l'autorité diocésaine sur la requête des échevins. Ces processions se rendent, suivant la tradition, de la cathédrale à l'abbaye de la Couture ou à Notre-Dame de Beaulieu. Les deux chapitres, le clergé des paroisses, tous les collèges & communautés & parfois l'évêque y prennent part. Le corps de ville y assiste, dans le même ordre que le 11 juillet. Le présidial, la prévôté & l'élection s'y trouvent aussi. En 1684, deux échevins marchent encore devant la châsse & deux autres derrière, tenant à la main leurs cierges de cire blanche.

L'exposition de la châsse, quelquefois précédée de messes & de prières spéciales, dure plusieurs jours, très souvent une semaine entière. Pendant ce temps, le chœur de Saint-Pierre est tendu de tapisseries, & les reliques sont constamment gardées par un prêtre en surplis & étole.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 495, fol. 1.

(2) *Ibidem,* G, 498, fol. 101 & 102.

(3) *Ibidem,* G, 500, fol. 84; & Arch. municipales, 829.

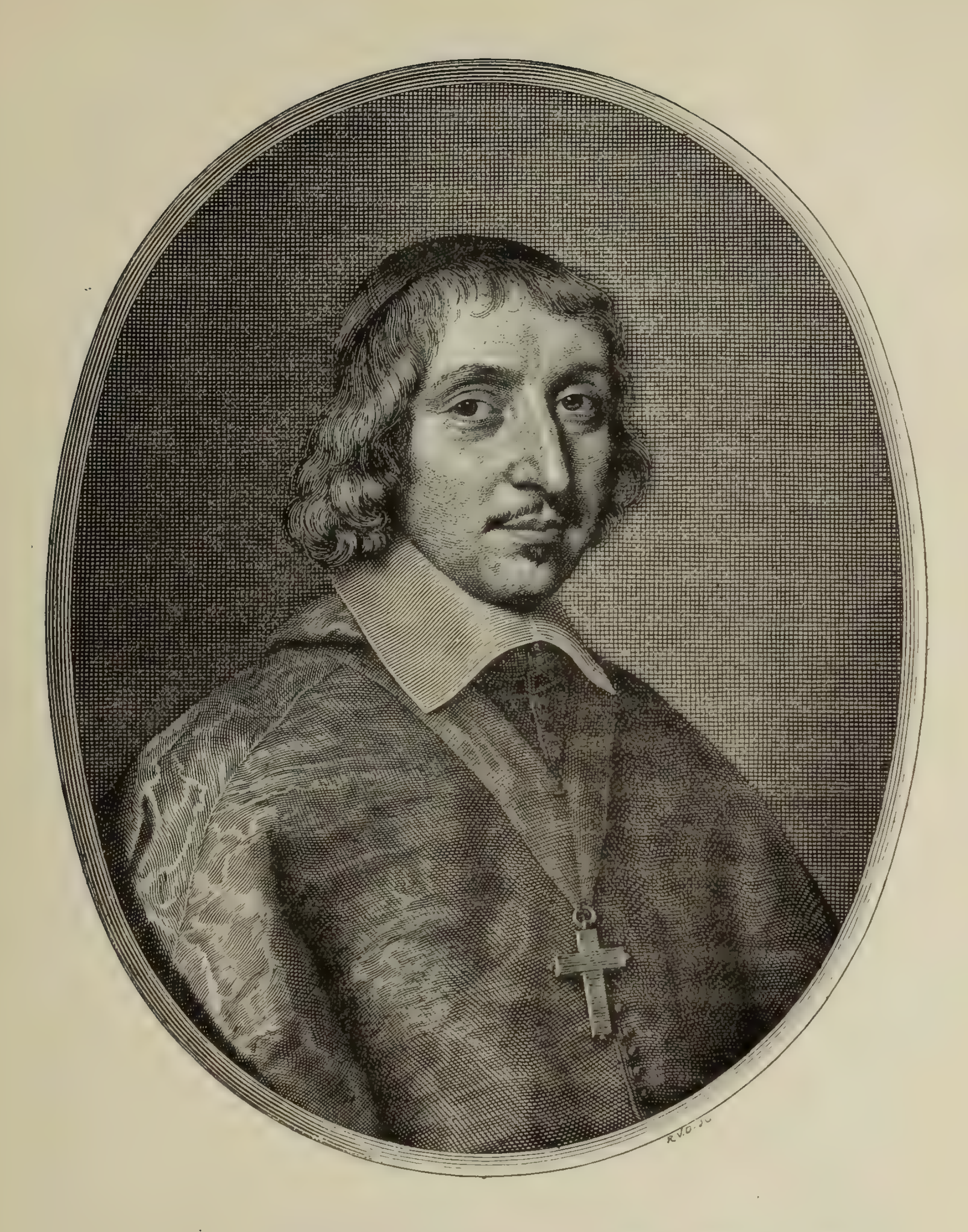
Autour d'elles brûlent chaque jour quatre cierges de cire blanche, d'une demi-livre chacun, fournis d'abord par le prêtre sacristain avec les oblations volontaires des fidèles, & depuis 1681 par l'hôtel de ville sur le budget municipal.

Pendant ce temps aussi, se célèbrent des « octaves de dévotion », qui attirent des foules nombreuses à Saint-Pierre-la-Cour & en font un lieu de pèlerinage très fréquenté. La paroisse de Saint-Benoît, à l'occasion de la famine désastreuse de 1662, & le chapitre de la cathédrale en 1666, ont donné l'exemple des pèlerinages isolés. L'usage est devenu général en 1669, lorsque Mgr Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin l'a prescrit par mandement épiscopal à tous les curés de la ville ; ce n'est pas du reste une innovation, ce n'est que la résurrection d'une coutume en vigueur au xv[e] siècle, mais abandonnée jusqu'alors à l'initiative particulière, & tombée en désuétude pendant les guerres de religion. En 1703, « toutes les communautés tant séculières que régulières » s'y conforment, « même les paroisses de trois & quatre lieues aux environs de la ville », qui viennent « processionnellement & très dévotement » au sanctuaire de sainte Scholastique ; l'évêque en personne, assisté du doyen & des chanoines de la cathédrale, célèbre la messe d'ouverture de l'octave (1).

Ces pèlerinages paroissiaux, démonstrations touchantes de la foi populaire, attirent aux Manceaux, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, des grâces multiples.

Comme en 1669, les prières de l'octave de 1703 sont exaucées dès le premier jour. Aux termes d'un procès-verbal authentique, « la messe ne fut pas plutôt achevée qu'on vit l'air tout pluvieux & chargé de nuages qu'il était, se changer dans un temps calme & serein, ce qui a fait regarder de tous les fidelles cet événement comme un miraculeux

(1) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 498, fol. 106.



MGR PHILIBERT-EMMANUEL DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, ÉVÊQUE DU MANS

Portrait peint par Philippe de Champaigne et gravé en 1651 par Rob. Nantueil.
(Collection de M. A. Mautouchet.)

effect de la puissante protection de sainte Scholastique, & nous a obligés, déclarent les chanoines de Saint-Pierre, à dresser le présent procès-verbal, dans notre chapitre, pour servir de mémorial à la postérité, nous conformant en cela au zèle & à la piété des fidelles de cette ville & à la juste reconnaissance des habitans de ce diocèse qui espèrent à présent une aussi heureuse récolte qu'elle paraissait désespérée... » En action de grâces d'un « bienfait sy signalé & sy universellement reconnu », le chapitre chante une grand'messe, le mardi quatorzième jour du mois d'août de cette année 1703 (1).

En 1714, le 21 mars, jour de saint Benoît, la châsse apportée sur la place des Halles arrête un nouvel incendie qui dévore le jeu de paume de *la Biche,* « le roi des tripots du Mans », qu'a illustré le *Roman comique* de Scarron (2). Déjà, « du côté de la rue du Coq-Hardi, jusques chez M. de Monthéard », bon nombre de maisons du quartier de la Couture étaient atteintes, malgré le dévouement de plusieurs Capucins qui s'étaient encore exposés au plus fort du danger & avaient même eu « la barbe brûlée (3) ». Déjà quelques personnes avaient été tuées

(1) *Délib. capit. de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 498, fol. 106.

(2) La maison de *la Biche*, d'après une déclaration du 10 septembre 1620, se composait « d'un grand corps de logis où pendait pour enseigne *la Biche,* & d'un autre petit corps de logis joignant au susdit, derrière lesquels il y avait un jeu de paume, le tout devant les halles, joignant à la rue tendant de l'église des Minimes à l'église de la Couture, puis au jardin & aux choses de Jacques Richer de Monthéard ». C'est aujourd'hui le n° 13 de la place de la République. Voir H. Chardon, *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière*, p. 35.

(3) *Almanach Sarthois,* 1870, p. 13 ; l'abbé G. Esnault, *Le couvent des Capucins du Mans,* dans la *Semaine du Fidèle* du 14 novembre 1885. Ce dévouement traditionnel des Capucins en cas d'incendie leur mérita quelques années plus tard l'honneur d'être qualifiés, par le roi Louis XV, « *les premiers pompiers de la bonne ville de Paris* ». Il s'exerçait même dans les théâtres. Au dernier acte du *Don Juan* de Molière, lorsque le séducteur s'engloutissait dans les flammes, les Capucins se tenaient dans la coulisse, portant au bout d'un bâton de larges éponges trempées d'eau pour asperger, en cas d'alerte, les acteurs, les costumes & les décors. *Revue Bleue,* 1897 : *Le feu et l'éclairage au théâtre.*

ou blessées (1), & il avait fallu transporter le saint Sacrement de l'église des Minimes dans celle de la Visitation. De même que les habitants de Saint-Benoît en 1670, les paroissiens de la Couture proclamèrent publiquement leur reconnaissance, en venant le mois suivant, avec leur curé M. Berthes, remercier sainte Scholastique dans son église de Saint-Pierre-la-Cour (2). Aujourd'hui, en souvenir du prodige, la date de 1714 se lit au bas de l'ex-voto érigé près de l'hôtellerie du *Dauphin* & dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Cet incendie de *la Biche* est le seul à notre connaissance où la châsse de sainte Scholastique ait été portée de 1660 à 1715, & la perte des Registres de l'hôtel de ville pour l'année 1714 ne permet pas d'en préciser davantage les détails. Il paraît néanmoins certain que la démarche avait été provoquée par les échevins ; car c'était toujours un principe absolu de laisser, à la municipalité seule, « le soin de juger quand l'insuffisance des secours humains exigeait de recourir aux secours surnaturels (3) ». Lorsqu'un incendie n'était pas assez considérable pour déterminer l'hôtel de ville à requérir la châsse & que cependant la population était « alarmée », le chapitre de Saint-Pierre se bornait à faire ouvrir les portes de son église, « pour que le peuple réuny put réclamer plus ardemment la protection de sainte Scolastique (4) ».

Enfin, en dehors des circonstances que nous venons d'énumérer, les reliques de la patronne du Mans sont « découvertes », lorsque le

(1) E. Livré, *Projet d'établissement de pompes à incendie et d'une compagnie de pompiers*, Le Mans, Pivron, 1789, in-4°, p. 5.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 500, fol. 101 v° ; Arch. municipales, 187, 243. Le trentième *Registre des délibérations de l'hôtel de ville*, aujourd'hui détruit, contenait, p. 142 & 145, « le remerciement fait à Mrs du chapitre de Saint-Pierre pour l'apport de la châsse de sainte Scolastique à l'incendie du 21 mars 1714, & la copie du procès-verbal qui en fut par eux dressé ».

(3) *Copie des délibérations de messieurs de Saint-Pierre, etc.*, par M. Langlois.

(4) *Ibidem*, dans la *Semaine du Fidèle* du 24 juillet 1869.

gouverneur de la province fait sa première visite à Saint-Pierre-la-Cour (1), & chaque année le 16 octobre, fête de saint Béraire (2). Elles figurent en outre dans les processions des Rogations & de l'Ascension.

Aux Rogations, elles sont portées par les chapitres de Saint-Pierre & de Saint-Julien, le lundi à l'abbaye Saint-Vincent, le mardi à celle de la Couture, & le mercredi à l'abbaye du Pré (3).

A l'Ascension, la procession se rend vers dix heures, conformément à la fondation du chanoine Baïf, à l'église de l'Oratoire, où l'on dépose la châsse sur le maître-autel. Pendant la station, un prêtre de l'Oratoire, « en surplis avec l'étole », place sur les reliques une couronne de fleurs dont les chanoines de Saint-Pierre se partageront les débris dans leur sacristie, à la fin des vêpres (4). Un autre prêtre, également en surplis mais sans étole, distribue à chacun des chanoines de la cathédrale « un bouquet honnête, composé d'une ou deux fleurs ». Au retour de la procession, à la porte de Saint-Pierre-la-Cour, le clergé & le peuple sont admis à passer sous la châsse (5).

La distribution des bouquets aux chanoines de Saint-Julien, imposée à l'Oratoire en 1660 à la suite de l'échange d'une maison (6), a mal-

(1) *Calendarium sancti Petri*, p. 149. En 1670, visite de Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, gouverneur & lieutenant-général dans les pays du Maine, Perche & Laval, & en 1701, visite de Charles Denis de Bullion.

(2) En souvenir de l'arrivée du corps de sainte Scholastique au Mans, placée par les traditions du chapitre sous l'épiscopat de l'évêque saint Béraire.

(3) Maulny, dans ses *Mémoires*, ajoute que le chapitre de Saint-Julien faisait porter aussi à ces processions, d'après un usage très ancien, un dragon de cuivre jaune, représentant le péché.

(4) *Calendarium sancti Petri*, p. 82 & 84. Cette redevance remontait à l'époque où le chapitre avait consenti à la réunion du collège de la Juiverie, que lui avait donné la reine Bérengère, au collège de l'Oratoire.

(5) *Ibidem*, p. 84.

(6) Maison du président Desmarais, située sur l'emplacement où fut reconstruite avant 1683 la nouvelle église de l'Oratoire, aujourd'hui chapelle du lycée.

heureusement excité les susceptibilités du chapitre de Saint-Pierre, qui a riposté en donnant des bouquets semblables à ses bedeaux & à ses valets. Cet usage est ainsi devenu le point de départ de regrettables démêlés entre les deux corps. L'affaire sera même portée devant le parlement de Paris dans un procès sans fin, où les chanoines de Saint-Pierre, pour mettre l'opinion publique de leur côté, reprocheront à leurs adversaires, comme principal grief, de laisser la châsse de sainte Scholastique, les jours de processions générales, dans la nef de la cathédrale, au lieu de l'introduire dans le chœur, ainsi que le faisaient les moines de la Couture & de Saint-Vincent, & les Bénédictines du Pré (1).

Le parlement n'aura pas le temps, avant 1793, de se prononcer sur cette prétendue insulte; mais sainte Scholastique n'a nullement besoin de sa protection. Ses bienfaits, de plus en plus nombreux, lui ont acquis dans le Maine une telle popularité, une autorité si considérable qu'elle n'est plus seulement la patronne de la ville du Mans : elle est devenue sous le règne de Louis XIV la protectrice du diocèse tout entier.

(1) Arch. de la Sarthe, G, 479, p. 131, 161, 164, 168, 188, 190, &c. ; Arch. municipales, *Mémoires de Maulny*, p. 107.



ARMES DE FRANCE
d'après le plan du Mans de César Aubry. (XVIII[e] siècle.)

CHAPITRE X

Le XVIIIe siècle. — Nouvel autel de sainte Scholastique à Saint-Pierre-la-Cour : statue de la patronne du Mans. — L'incendie de l'hôtel de ville en 1720. — Dernières faveurs. — L'érudition locale & sainte Scholastique. — Campagnes de 1744 & 1745 : acte de foi récompensé. — Curieux conflits : revendication de la propriété de la châsse par le corps de ville. — Incendie de 1752 à Saint-Pavin. — Mouvement populaire en l'honneur de sainte Scholastique ; démocratie & féodalité. — Épisodes divers : musiciens & symphonistes, déjeuner municipal, sermons inédits. — Le sanctuaire de sainte Scholastique au Mans avant la Révolution.

Dans une modeste ville de province soustraite aux entraînements néfastes, comme l'était alors le Mans, où les classes populaires étaient profondément pénétrées du sentiment religieux, les mœurs simples, & les esprits frondeurs peu nombreux, la réaction philosophique & irréligieuse qui suivit dans les hautes sphères la mort de Louis XIV ne pouvait avoir d'influence immédiate. Ce ne sera qu'après de longues années, par une sorte d'infusion lente, à doses mesurées, que les idées d'incrédulité finiront par envahir certaines familles de la société provinciale du Maine & les détacher des anciennes traditions.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, si la foi ne se développe plus avec la même force d'expansion qu'aux périodes précédentes, si elle commence à subir des défections intimes, elle garde ses positions extérieures. Le peuple surtout conserve ses pieuses croyances & de-

meure fidèle à sainte Scholastique. Aussi le commencement de la Régence, fécond ailleurs en symptômes de décadence morale, est-il marqué au Mans par un nouvel hommage à la patronne de la ville.

Un chanoine de Saint-Pierre-la-Cour, Me Nicolas Richer, mort le 14 janvier 1715, a laissé par testament une somme de cinq cents livres pour « rétablir & orner le devant du jubé » de l'église Saint-Pierre, « avec les deux autels qui y sont appliqués, l'un de la sainte Vierge & l'autre de sainte Scholastique ». Le travail s'exécute en 1716 & 1717, « suivant l'inclination & dévotion » du donateur (1). Il peut, croyons-nous, donner lieu à un rapprochement intéressant.

C'est, en effet, de cette époque que semble dater la statue de sainte Scholastique en terre cuite, aujourd'hui conservée dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Solesmes, après avoir surmonté, pendant une partie de ce siècle, l'autel de sainte Scholastique à la cathédrale du Mans. Or le R. P. dom Guéranger affirme expressément, dans sa *Chronique particulière,* qu'avant la Révolution cette statue était à l'église de saint-Pierre-la-Cour « sur l'autel de la chapelle où se gardait la châsse de sainte Scholastique (2) »; & cette tradition est confirmée par ce fait que la fabrique de la cathédrale, étant devenue sous le premier Empire propriétaire de l'ancienne église de Saint-Pierre-la-Cour qu'elle fut autorisée à vendre par un décret du 12 juillet 1808, eut toutes facilités d'en retirer avant la vente les statues & objets à sa convenance. Bien que le défaut de preuves ne permette pas de l'assurer, nous pensons qu'il ne faut pas voir dans l'autel indiqué par dom Guéranger celui du fond du chœur, où se conservera après 1736 la châsse de sainte Scholastique, qui n'eût pas laissé place à une statue de grande dimension, mais plutôt

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 500, fol. 114 v° & 115 v°; G, 501, fol. 14 v°.

(2) *Chronique particulière de dom Guéranger,* sous la date du 8 septembre 1872; *Notes mss. du R. P. dom Logerot.*

l'autel du jubé, dédié lui aussi à sainte Scholastique & restauré en 1717 : cet autel, sur lequel on exposait parfois les reliques, était orné, dit un un texte contemporain, « d'architecture & de sculptures », & de deux niches collatérales qu'un humble patissier, le sieur Bourgoin, décorera en 1734, « en accomplissement d'un vœu », des deux statues accessoires de saint Jean & de saint René (1).

De toutes manières, la Sainte-Scholastique, donnée par la fabrique de la cathédrale à l'abbaye de Solesmes (2), nous apparaît comme la statue *officielle* de la patronne du Mans au XVIIIe siècle, dans l'église de Saint-Pierre-la-Cour. C'est à ses pieds que la population apporta en maintes circonstances ses prières, ses vœux & les multiples témoignages de sa reconnaissance.

Nous ne sommes pas suffisamment autorisé à attribuer cette statue à l'art local, & son auteur est inconnu. Il importe cependant de remarquer que le Maine possédait, depuis le XVIe siècle, une curieuse école de sculpteurs en terre cuite, qui a produit bon nombre d'œuvres remarquables & mérité à plusieurs de nos artistes une légitime réputation : on peut même dire que l'art de la plastique était essentiellement manceau & qu'il fut longtemps « le plus beau fleuron de la gloire provinciale (3) ». Dans son ensemble, l'ancienne statue de Saint-Pierre-la-Cour

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 504, fol. 71.

(2) C'est un peu avant la guerre de 1870, au moment de l'établissement d'autels en cuivre dans les chapelles de la cathédrale que cette statue fut mise de côté, comme disproportionnée avec le nouvel autel. Elle fut donnée à dom Guéranger par une délibération du conseil de fabrique, prise à l'unanimité des voix moins celle de l'honorable M. Édouard Guéranger, frère du R. P. Abbé, qui par scrupule de délicatesse avait cru devoir s'abstenir.

(3) H. Chardon, *Le sépulcre de la cathédrale du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1872, in-8°. — Parmi les œuvres les plus connues de la plastique mancelle, nous citerons la belle statue de sainte Cécile, du sculpteur Hoyau, jadis à la cathédrale du Mans. Voir notre notice : *Une statue de sainte Cécile à la cathédrale du Mans*, Le Mans & Mamers, 1896, in-8°.

se rattache bien au XVIII[e] siècle par son style & par tous ses caractères distinctifs. C'est une Sainte-Scholastique élégante, quelque peu maniérée, dont le mouvement général, « en coup de vent », reporte dès le premier examen à l'époque de la Régence. Elle n'offre point le cachet austère des grands âges de la foi, & son sentiment un peu profane n'a rien d'ascétique.

Toutefois, il ne nous déplaît pas de présenter aux générations modernes une patronne aimable & gracieuse. Trop souvent, elles sont disposées à revêtir les grandes vertus du cloître d'une forme sévère qui effraie leur faiblesse. Cette Sainte-Scholastique du XVIII[e] siècle, œuvre d'une époque mondaine, leur rappellera que la patronne du Mans n'écoute pas seulement les âmes d'élite entrées dans la voie un peu rude de la perfection chrétienne, mais qu'elle demeure prête à adoucir toutes les amertumes, à encourager toutes les bonnes volontés, toutes les aspirations généreuses, aussi bien dans le monde que dans le cloître (1).

Le nouvel autel de sainte Scholastique était terminé depuis trois ans à peine, quand un événement tragique vint montrer une fois de plus aux habitants du Mans l'efficacité de l'intervention de la sainte. Il s'agit encore d'un incendie. Au risque de paraître monotone après tant de faits du même genre, nous devons nous y arrêter quelques instants, car l'épisode est mémorable & son souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Le 26 juillet 1720, sur les sept heures du soir, messire Paul-François de Samson de Martigny, chevalier, seigneur de Lorchère, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée du Maine & siège présidial du Mans, se reposait paisiblement des fatigues de la journée en son bel hôtel de la Grande rue (2), lorsque son greffier, bouleversé par

(1) Voir au frontispice de ce livre la reproduction de cette statue de sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans.

(2) Aujourd'hui n° 97, récemment restauré & occupé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

l'émotion, accourut lui annoncer que le feu venait d'éclater « dans la chambre des prisonniers civils & le grenier au-dessus », c'est-à-dire dans les bâtiments de l'ancien palais des comtes du Maine, où étaient alors installées, en outre des prisons, toutes les administrations judiciaires & municipales.

L'honorable magistrat se précipite, « en toute diligence », sur le lieu du sinistre. Il trouve l'incendie « fort espris », le concierge Blondeau & les voisins paralysés par l'effroi. On sonne le tocsin. « On mande tous les charpentiers, couvreurs & autres ouvriers ; on les met à la besogne avec leurs outils, au fur & à mesure qu'ils se présentent. » On transfère les prisonniers dans l'une des anciennes tours de l'enceinte, la tour Vineuse. Le procureur du roi, le lieutenant de la prévôté, les échevins arrivent en toute hâte (1).

Par une heureuse coïncidence, un bataillon d'infanterie est alors en quartier au Mans, le deuxième bataillon du régiment de *La Gervasais,* qui revient de l'armée d'Espagne où il a fait campagne, l'année précédente, aux sièges de Fontarabie & de Saint-Sébastien (2). Le capitaine commandant, M. de Thibiron, & ses officiers « amènent leurs compagnies en très bon ordre, établissent des gardes, posent des sentinelles & organisent des chaînes ». C'est, dans la circonstance, un secours

(1) *Procès verbal pour l'incendie du pallais,* Arch. de la Sarthe, B, 566.

(2) Formé vers 1621 par le baron de Castelbayard, ce régiment a fait ses premières armes au siège de la Rochelle. Sous Louis XIV, il a été au passage du Rhin, aux batailles de Steinkerque, Neerwinden, Ramillies & Malplaquet. Depuis le 26 juillet 1712, il est commandé par Auguste-Nicolas Magon de la Gervasais, officier de fortune qui deviendra maréchal de camp en 1734 & lieutenant-général en 1743. En 1762, le régiment de *La Gervasais* sera dédoublé : les 1[er] & 3[e] bataillons formeront le régiment d'*Aunis,* aujourd'hui *31[e] de ligne ;* les 2[e] & 4[e] bataillons, le régiment de *Bassigny,* aujourd'hui *25[e] de ligne.* En 1720, les soldats de *La Gervasais* étaient animés de sentiments très catholiques, car un des caporaux du 2[e] bataillon, nommé Jean Renier, fait par testament un legs à la fabrique de Notre-Dame de Meurcé, à charge de faire dire quatre messes par an pour le repos de son âme.

inespéré & précieux auquel les habitants du Mans ne sont point accoutumés.

L'incendie ne s'en développe pas moins avec une intensité effrayante. Il gagne la chambre d'audience du présidial, dont il faut abattre le toit, menace les chambres du conseil, de l'hôtel de ville, & même la grande salle du palais, construite au XIIe siècle pour le mariage du comte d'Anjou Foulques V, avec la fille d'Hélie de la Flèche. Affolés, les habitants de la place Saint-Pierre & des rues voisines jettent leurs meubles par les fenêtres. On déménage avec une précipitation irraisonnée les titres du domaine du roi, de l'hôtel de ville & du présidial. Bon nombre de registres sont jetés eux aussi par les fenêtres avec le mobilier du palais. Une partie des archives municipales est transportée dans un affreux désordre au couvent des Jacobins. Moins privilégiés encore, les registres de l'état civil de plusieurs paroisses du ressort, les anciennes minutes du présidial & les papiers du greffe sont réduits en cendres. Malgré le dévouement des magistrats, des soldats & de la population, le palais tout entier va devenir la proie des flammes.

En cette heure de détresse publique, M. de Lorchère se souvient « que dans les occasions dangereuses & particulièrement dans celle du feu, l'on a toujours recours à l'intercession de sainte Scholastique, patronne de la ville (1) ». Il court chez le doyen de Saint-Pierre & le requiert, au nom du corps de ville, d'apporter la châsse au-devant du feu, le priant toutefois de dispenser les officiers de l'hôtel de ville de l'escorter avec des flambeaux selon la coutume, « attendu que tous sont occupés à sauver ledit hôtel de ville ». Le doyen s'empresse d'obéir à cette pieuse réquisition & fait aussitôt sonner les cloches de Saint-Pierre-la-Cour.

Quelques instants plus tard s'avance, à la lueur rougeâtre des

(1) *Procès-verbal pour l'incendie du pallais,* Arch. de la Sarthe, B, 566.

flammes, au milieu de cette population consternée, une majestueuse procession de prêtres & de chanoines, portant sur leurs épaules, au chant des litanies & des psaumes de la pénitence, la châsse de madame sainte Scholastique. A la vue de la relique vénérée, les tambours battent, les soldats de *La Gervasais,* aux uniformes blancs rehaussés de rouge, présentent les armes, les officiers saluent, les travailleurs redoublent de courage & d'activité sur les décombres chancelants, pendant qu'en bas, dans la rue, le peuple s'agenouille en invoquant sainte Scholastique.

La châsse est apportée tout d'abord du côté de la rue d'Angoulfer, aujourd'hui rue du Rempart, « où le feu est si violemment épris qu'on a tout lieu de craindre... » Sur le champ, raconte un document inédit, « on commence à voir ce feu s'éteindre comme dans ses propres flammes ». La procession se transporte ensuite de l'autre côté du feu, devant les chambres du présidial, du conseil & de l'hôtel de ville. De neuf heures du soir à une heure du matin, les habitants en larmes ne cessent de prier avec ferveur & confiance. « L'invocation à sainte Scholastique, ajoute le procès-verbal officiel, fut d'un si puissant & évident secours que le feu ne fit aucun progrès en plus avant, ce qui fut attribué avec justice à sa protection (1). »

A deux heures du matin seulement, lorsqu'on est définitivement maître de l'incendie, les chanoines reconduisent la châsse à l'église Saint-Pierre, & les soldats de *La Gervasais* regagnent leurs cantonnements.

Par le fait, le désastre était moins complet qu'on ne l'avait craint à la première heure, & le palais avait échappé à la destruction totale qui semblait le menacer. Le feu n'avait détruit que la chambre d'audience du présidial & des bâtiments des prisons. Le cœur de l'édifice demeurait intact, la grande salle notamment avait été épargnée : elle ne sera

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Archives de la Sarthe, G, 501, fol. 118 v°.

démolie qu'en 1759 sous le regrettable prétexte que la réparation de la curieuse charpente, usée par le temps, eût coûté trop cher. Les chambres de l'hôtel de ville, elles aussi, étaient sauvées, &, sans la précipitation extrême du déménagement, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui la perte irréparable de la majeure partie des Archives municipales.

Dès qu'ils eurent paré aux conséquences les plus urgentes du désastre, rattrapé les prisonniers qui s'étaient évadés, & obtenu pour le présidial la charitable hospitalité des RR. PP. Jacobins, les échevins tinrent à honneur de ne pas se montrer ingrats. Le 14 août, ils vinrent remercier en corps le chapitre de Saint-Pierre d'avoir apporté au feu la châsse de la patronne de la ville, & assister à une messe célébrée sur leur demande à l'autel de sainte Scholastique, en actions de grâces de la préservation de l'hôtel de ville (1).

Quelle que soit sa similitude avec les précédentes, cette scène de l'incendie du palais ne manque ni de grandeur ni de pittoresque. Les nuances sont plus modernes déjà qu'en 1653 & 1659 : les vieux échevins ne sont plus là avec leurs torches de cire blanche, ni les Capucins aux barbes roussies ; mais le tableau apparaît toujours émouvant, & les impressions qu'il évoque ne sauraient fatiguer.

Il n'en serait pas de même, sans doute, de l'énumération, si édifiante qu'elle puisse être, des multiples circonstances dans lesquelles les Manceaux continuent à s'adresser à leur patronne pour obtenir un temps conforme à leurs désirs. Au XVIII[e] siècle, les documents de plus en plus abondants nous révèlent un nombre si considérable d'expositions de la châsse & de neuvaines de prières qu'il faut renoncer aux détails (2).

(1) *Délib. cap. de S[t] Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 501, fol. 119 v°. « ... Et ordonnons que pour contribuer à la dévotion de tous les habitants, notre châsse sera découverte pendant la célébration de ladite messe. »

(2) Voir à l'appendice le *Tableau chronologique des expositions de la châsse de sainte Scholastique.*

A certaines époques calamiteuses, les reliques sont descendues à trois reprises différentes dans la même année. Au reste, le cérémonial ne varie plus dans ses points essentiels & demeure tel que nous l'avons décrit au chapitre précédent, en ce qui concerne les députations d'échevins, leur assistance aux prières d'ouverture & de clôture, les pèlerinages des abbayes & paroisses, & les octaves de dévotion (1).

Nous nous bornerons à rappeler les faits signalés par des grâces précises & authentiquement reconnues. Ceux-là, en effet, ne peuvent être passés sous silence ; leur importance aussi bien que leur intérêt ne s'affaiblissent jamais pour la piété des Manceaux.

Au printemps de 1723, une sécheresse persistante « désole les campagnes du Maine ; les biens de la terre sont menacés d'une grande stérilité, si l'on n'obtient du ciel une pluie favorable ». Sur la demande du procureur de ville, M. de la Vigne, député par le maire & les échevins, une procession générale est faite le dimanche 6 juin à l'abbaye de la Couture. Le jour même de la procession générale & toute la nuit suivante, « il pleut au Mans, ce qui est regardé comme un effet miraculeux de la protection de sainte Scholastique ». La municipalité le proclame elle-même, en demandant encore au chapitre une messe d'action de grâces (2). La coïncidence, il est vrai, est d'autant plus frappante

(1) Pendant les expositions de la châsse à la requête du corps de ville, la municipalité continue de fournir chaque jour quatre cierges de cire blanche d'une demi-livre. En toutes circonstances, par contre, les échevins se montrent très jaloux de leurs droits, & c'est à la suite d'un conflit survenu au mois de juillet 1746, au sujet du cérémonial de réception d'une députation de l'hôtel de ville, que le chanoine Langlois extraîra des registres du chapitre les *Copies des délibérations de 1659 à 1743* citées plus haut, en vue d'arrêter pour l'avenir une sorte de règlement. Lorsque, en dehors des réquisitions de la municipalité, des prières sont prescrites par mandement épiscopal, la châsse est seulement découverte. Il en est de même, au mois de juin 1745, lors du jubilé accordé par le pape Benoît XIV « pour la paix entre les princes chrétiens ».

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 502, fol. 57 & 58 ; Archives municipales, 243, *Extrait du 35e registre de l'hôtel de ville* (aujourd'hui perdu).



SAINTE SCHOLASTIQUE SŒUR DE SAINT BENOIT ET RELIGIEUSE DE SON ORDRE

d'après Mignard.

qu'au dire de quelques contemporains, cette année 1723 « fut la plus sèche qu'un homme ait jamais vue, & qu'il ne plut pas pendant six mois ».

A la fin de novembre 1725, les habitants du Mans se plaignent du fléau contraire : ils ne peuvent ensemencer leurs terres par suite de pluies continues. Le dimanche 2 décembre, une neuvaine de prières s'ouvre à Saint-Pierre-la-Cour, où la châsse est exposée pour la seconde fois de l'année. Pendant les huit jours de l'octave, les ensemencements se font. De l'avis encore des échevins, « on a reçu une protection visible de la bienheureuse sainte Scholastique, patronne de la ville (1) ».

En avril 1731, nouvelle sécheresse. Du 18 au 26, prières publiques & descente de la châsse à la requête du corps de ville. Le jour de la clôture des prières, jeudi 26 avril, « le vent change, il tombe une pluie douce, laquelle, s'estant augmentée les jours suivants, fait espérer une abondante & heureuse récolte », effet visible de l'intercession de la sainte (2).

Enfin au mois de mai 1742, pendant « une huitaine de prières », les Manceaux obtiennent de nouveau des pluies favorables, dont les biens de la terre ont un besoin très pressant. Les deux députés de l'hôtel de ville, les échevins Levasseur & Trotté, en requérant le chapitre, le 23 mai, de remonter la châsse, reconnaissent « les marques sensibles » de l'intercession de sainte Scholastique (3).

Ces grâces, véritablement extraordinaires, ne sont pas, comme on le voit, le résultat de la pieuse imagination des « fidèles », ou de l'enthousiasme intéressé des chanoines de Saint-Pierre-la-Cour. C'est l'au-

(1) *Délib. cap. de S[t] Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 502, fol. 184 & 185. Le jeudi 13 décembre 1725, les « officiers de l'hôtel de ville » font chanter à Saint-Pierre-la-Cour une nouvelle messe solennelle d'action de grâces.

(2) *Ibidem,* G, 503, fol. 100, 101 & 102.

(3) *Ibidem,* G, 505, fol. 241.

torité civile, & mieux *l'autorité municipale,* qui le plus souvent les constate elle-même. Pour les nier, il faudrait douter de l'intelligence & de la bonne foi des représentants les plus distingués du tiers état d'alors, de ce tiers état qui par son activité, son labeur & son aptitude aux affaires, se prépare précisément une si large place au soleil.

L'opinion du public instruit se traduit en même temps par la reprise des recherches historiques sur le culte de la patronne du Mans.

Le chanoine Poirier, chantre du chapitre de Saint-Pierre, a terminé son manuscrit de l'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique,* écrite pour madame de Beringhen, abbesse du Pré, qui s'honorait de conserver les traditions de Catherine de Chaources & d'Anne de Montalais (1). L'auteur, selon ses propres expressions, a voulu « voir clair dans la dévotion populaire » ; car « quelque déférence que l'on doive au grand nombre, ce n'est pas une autorité suffisante pour déterminer à y croire ». Il a consulté dès lors « les cartulaires & secrétariats de l'église Saint-Pierre, de fidèles extraits des cartulaires de l'abbaye d'Évron, les ouvrages de Fleury & de Mabillon », en un mot « tout ce qu'il a cru pouvoir lui donner des idées justes ». Dans ces recherches, il a trouvé « de la conformité dans les faits & seulement remarqué des variations dans les époques ». Sa conclusion est « que les preuves sont suffisantes pour convaincre tout esprit droit & non prévenu que Saint-Pierre-la-

(1) Sur madame de Beringhen, voir bibl. du Mans, Maine, 1e partie, 671 : *Circulaire des religieuses de l'abbaye du Pré, à l'occasion de la mort de Mme de Beringhen, leur abbesse.* Au Mans, 1er avril 1730, 8 pages in-4°. — D'autre part, le musée archéologique du Mans conserve, sous le numéro 952, un petit tableau peint à l'huile, sur verre, dans la manière du peintre manceau Boinard (1627-1711). Ce tableau que nous reproduisons ci-contre, à titre de souvenir local, représente sainte Scholastique, & paraît provenir de l'ancienne abbaye du Pré. M. le chanoine Livet l'avait exposé au Mans, en 1880, dans la section de l'art rétrospectif, avec deux autres peintures sur verre représentant aussi sainte Scholastique & saint Benoît. Ces différents tableaux nous semblent de nouvelles preuves de la dévotion des Bénédictines du Pré pour sainte Scholastique, au XVIIIe siècle.

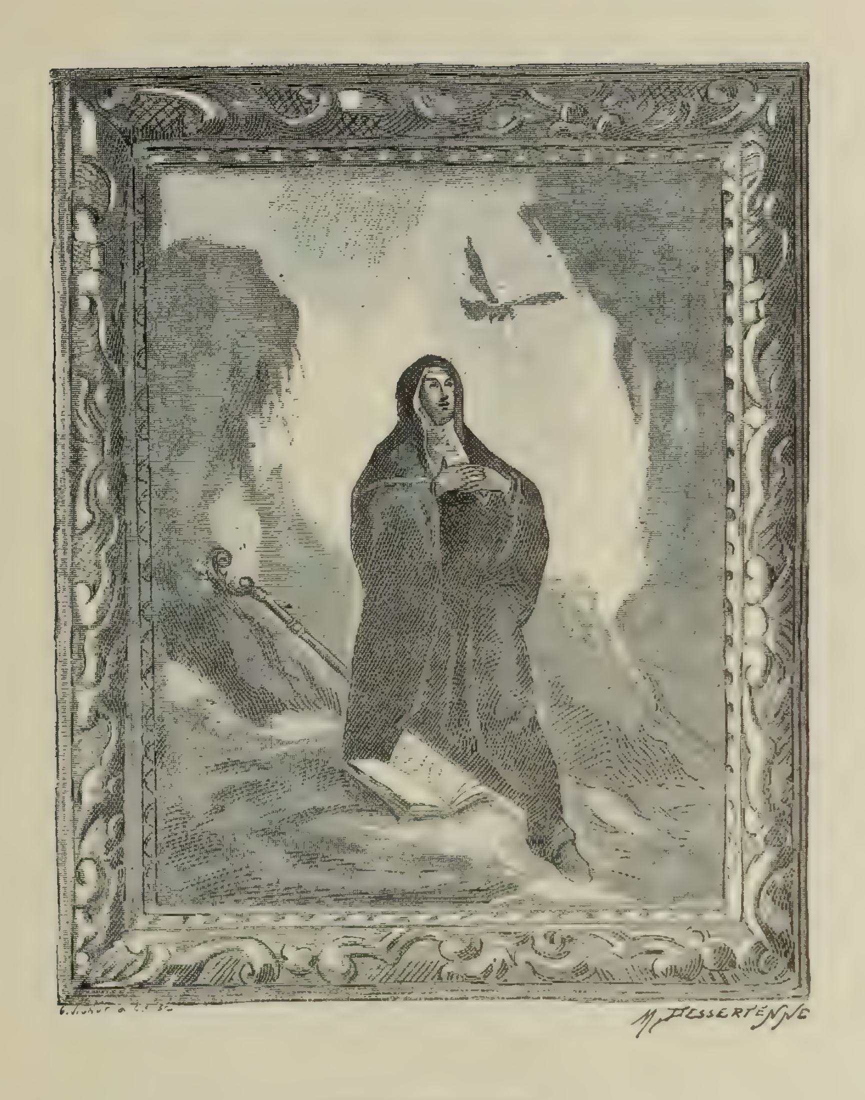
Cour du Mans possède véritablement la relique de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît. Tous les jours, ajoute-t-il, *il a vu de plus en plus l'utilité et l'agrément qu'un bon citoyen de la ville du Mans doit trouver à une telle étude.* »

Malgré quelques erreurs ou confusions inévitables, ce travail du chanoine Poirier est consciencieux & utile. Si la critique en est insuffisante, il a le mérite de résumer l'état de la question, telle qu'elle était connue au Mans à l'époque (1).

Le plus laborieux des érudits manceaux du XVIII[e] siècle, le conseiller au présidial, Louis Maulny, « esprit précis, cultivé, d'un travail opiniâtre & d'un certain talent de critique », se met de son côté en campagne dans l'espoir de découvrir quelque document nouveau (2). Il entre en correspondance avec l'abbesse de Juvigny-les-Dames, & après lui avoir exposé les diverses particularités de la dévotion à sainte Scholastique au Mans, il lui dit dans une lettre du 14 juillet 1743 : « Notre histoire est imparfaitte, on doit travailler à en faire une nouvelle. Le goût d'aujourd'huy qui consiste dans la certitude des faits me fait prendre la liberté de vous écrire pour obtenir de vous quelques traits de notre sainte Scholastique, qui peuvent être certifiez par les titres que vous pouvez avoir & qui se seront conservés dans votre ancien & illustre monastère... Dans tous les temps, les habitans de notre ville ont éprouvé sa grande protection & les grâces qu'ils obtiennent de Dieu par son intercession : *elle doit faire la plus belle partie de notre histoire,*

(1) L'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique* a été publiée deux fois déjà, dans la *Province du Maine* de 1846, & la *Semaine du Fidèle* de 1875. La bibliothèque des RR. PP. Capucins du Mans, les Archives de la Sarthe, MM. L. Brière & Gabriel Fleury possèdent des manuscrits de l'ouvrage.

(2) Né au Mans vers 1680, Louis Maulny mourut le 12 mai 1765, âgé de 84 ans, & fut enterré dans l'église Saint-Hilaire. Ses *Observations historiques sur les anciennes paroisses du Mans,* publiées dans l'*Almanach du Maine* de 1757 à 1761, sont encore d'un vif intérêt pour l'histoire locale.



SAINTE SCHOLASTIQUE

Tableau du musée archéologique du Mans.

D'après une photographie de M. Paul Verdier du Mans.)

c'est pourquoy nous ne pouvons assez rechercher tout ce qui peut être à la gloire des Manceaux d'avoir une si grande protectrice... La portion que vous avez de ses reliques, tirées de celles que nous avons, me fait espérer, Madame, que vous nous ferez part des monuments que vous avez dans votre trésor, à moins qu'ils ne vous soient échappés, comme à nous, dans les guerres : l'historien contractera une obligation de vous montrer sa reconnaissance & d'apprendre au public l'union que votre église doit avoir avec celle de la collégiale du Mans, puisqu'il n'y a que cette église & la nôtre qui soient honorées par les reliques d'une si grande sainte (1). »

Nous n'avons pas malheureusement la réponse de l'abbesse de Juvigny, madame de Wassinhac d'Imécourt, & nous ignorons même si elle répondit à Louis Maulny (2). Il est fort probable, du reste, d'après les notices récemment publiées à Juvigny, qu'elle n'eut pu lui envoyer d'autre document que le texte du procès-verbal de reconnaissance des reliques, dressé à Juvigny le 12 décembre 1642, en présence de l'abbesse, madame de Livron, par le P. Jean Hallay, de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Verdun & « *natif de la ville du Mans* (3) ». De vieille date, tout au moins, les Bénédictines de Juvigny rivalisaient avec les Manceaux dans la dévotion à sainte Scholastique & quelques années plus tard, madame de Wassinhac d'Imécourt témoignera de ses propres sentiments, en enrichissant son abbaye d'une nouvelle châsse d'argent, « belle, grande & très bien travaillée ».

(1) « A madame, madame l'abbesse de Juvigny près Montmédy, dans le duché de Luxembourg, Pais-Bas », 4 pages, pet. in-4°, papier, Arch. de saint Benoît ; la *Semaine du Fidèle* du 8 février 1878.

(2) M. Le Boindre, conseiller au présidial du Mans, s'était chargé d'envoyer sous son nom la lettre de Maulny. S'il s'est acquitté de sa mission, il faut admettre qu'il a recopié le document, puisque l'original est resté au Mans.

(3) Voir le chapitre III ; l'abbé Raulin, *Histoire de sainte Scholastique et de ses reliques*, Verdun, Laurent, 1857, in-12 ; l'abbé F.-A. Loison, *Sainte Scholastique, son histoire, ses reliques et son pèlerinage à Juvigny-les-Dames*, Bar-le-Duc, 1881, in-12.



SAINTE SCOLASTIQUE.
Dédiée à Madame Marianne de Scaglia de Verrue ;
Abbesse de l'Abbaye Royale de Sainte Trinité de Caen.

C'est à la ville du Mans, cependant, que paraît toujours réservé le privilège de rendre à sainte Scholastique des honneurs publics & officiels, en la faisant intervenir dans tous les incidents de la vie nationale.

Depuis 1740, la France est engagée dans la guerre dite de la succession d'Autriche, & les premières années de la campagne ont été marquées par des alternatives de succès & de revers. Au mois de mai 1744, le roi Louis XV se rend en personne à l'armée afin de donner aux opérations militaires une impulsion décisive. Sur sa demande, des prières publiques sont faites dans tous les diocèses, & l'évêque du Mans prescrit pour le mercredi 27 mai une procession générale à l'abbaye de la Couture. Le corps de ville s'empresse de requérir la descente de la châsse de sainte Scholastique & prie le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour de la porter à la procession. La cérémonie, très solennelle, présente un éclat exceptionnel. En vertu d'une ordonnance de la sénéchaussée, publiée dans tous les carrefours, les boutiques doivent être fermées, & les rues balayées sur le passage de la châsse qu'accompagnent l'évêque & son clergé, l'hôtel de ville en corps & toutes les autorités (1).

C'est une des principales manifestations religieuses du XVIIIe siècle au Mans. Pour la dernière fois avant la Révolution, les habitants en sont manifestement récompensés. Quatre jours plus tard, ils apprennent la conquête du comté de Nice (2). Pendant l'été 1744 & l'année sui-

(1) *Registres des délibérations de l'hôtel de ville,* Archives municipales, 236, p. 102; *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Archives de la Sarthe, G, 506, fol. 42; *Ordonnance de la sénéchaussée et siège présidial, du 23 mai 1744,* Arch. de la Sarthe, B, 627.

(2) Du dimanche, 31 mai 1744 : « ... Le corps de ville a assisté dans le même ordre au *Te Deum* qui a été chanté dans l'église collégialle de Saint-Pierre, pendant lequel a été fait pareille décharge [de sept boëtes & quatre couleuvrines] dans le marché, & sur les 9 heures du soir le corps de ville, précédé des gardes, huissiers, tambours & trompettes, s'est transporté place des Halles par le Pont & la rue Marchande, M. Orry de la Roche premier eschevin étant à la teste, & tous ayant chacun un flambeau, le feu de joie a été allumé, aux environs duquel il a été pareillement tiré trois décharges. » *Reg. des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 236, p. 103.

vante 1745, jusqu'à la bataille de Fontenoy, les *Te Deum* de victoires se succèdent, joyeux & fréquents, au sanctuaire de sainte Scholastique, suivis de feux de joie & d'illuminations (1). En 1746, la crypte de Saint-Pierre-la-Cour reçoit même un détachement de prisonniers de guerre, comme si la patronne du Mans avait voulu reconnaître, par cette coïncidence flatteuse pour l'amour-propre provincial, les hommages du 27 mai précédent (2).

Quelques mois après, une guerre d'un autre genre, guerre toute locale & plus modeste, bien que fort opiniâtre, agite la bonne ville du Mans. Les hostilités viennent de recommencer, plus vives que jamais, entre les vénérables chapitres de la cathédrale & de Saint-Pierre-la-Cour en conflit permanent depuis quatre-vingts ans à propos des bouquets de l'Oratoire (3)! Selon l'usage, l'intervention de nombreuses juridictions & la tactique savante de la procédure ont si bien embrouillé les affaires que du coup les honorables chanoines en arrivent aux grandes mesures.

(1) Du samedi, 27 juin 1744 : « De par le roy & monsieur le lieutenant général & maire de la ville du Mans, Nous ordonnons & enjoignons, ce réquérant le procureur du roy & de la ville, à tous les habitans d'icelle & fauxbourgs, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de mettre demain au soir 28 du courant & de tenir de la lumière aux fenêtres de leurs maisons depuis 8 heures jusqu'à 9, à peine de cent sols d'amende contre chacun contrevenant, & ce en réjouissance de la prise de la ville de Menin. » *Ibidem*, p. 104. De même pour les prises d'Ypres, de Furnes, de Fort-Dauphin, pour la victoire de Fontenoy, &c. *Ibidem*, p. 106, 108, 132, &c.

(2) Du 23 avril 1746 : « Le corps de ville met la crypte de Saint-Pierre à la disposition des prisonniers de guerre du culte protestant (régiment de Planta) pour le service religieux. Deux compagnies de garde bourgeoise cernent la chapelle pendant ledit service. » Arch. municipales, 218.

(3) Bibl. du Mans, Maine, 817 : *Procès intenté par les doyen, chanoines et chapitre de l'église du Mans aux doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Pierre du Mans, au sujet des innovations et entreprises par eux faites dans les cérémonies qui se pratiquent de temps immémorial aux offices, 1° le jour et fête de saint Marc ; 2° le jour et fête de l'Ascension ; 3° sur la remise de bouquets, le jour de l'Ascension, par les prêtres de l'Oratoire, à chaque chanoine de la cathédrale*, 1747, 3 pages in-4° ; *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 506, fol. 106.



MORT DE SAINTE SCHOLASTIQUE

(Collection de l'abbaye Sainte-Cecile de Solesmes.)

Le chapitre de Saint-Pierre veut se servir de sainte Scholastique pour écraser ses adversaires. Le 6 mai 1747, il leur fait signifier par huissier qu'il n'assistera pas à la procession de l'Ascension & qu'en conséquence la châsse ne sortira pas ce jour-là.

Cette décision, adroitement transmise par les chanoines de la cathédrale à l'hôtel de ville, y cause une violente émotion. Les échevins craignent « un murmure général par la dévotion que le public porte aux reliques de sainte Scholastique ». Ils craignent même des « accidents » populaires, d'autant plus qu'en cette année 1747, des épizooties très graves ravagent le Maine & que les cultivateurs ne cessent de réclamer l'exposition de la châsse, pour obtenir la guérison de leurs bestiaux. A tout prix, il faut éviter le scandale, procurer au peuple la possibilité de passer sous la châsse au retour de la procession !

Le bureau de la ville s'assemble extraordinairement & entame de laborieuses négociations avec le chapitre de Saint-Pierre. Après de longs pourparlers, MM. de Villarceau, Levasseur & Trotté parviennent à trouver les bases d'une transaction. Les échevins exerceront leur droit de réquisition, « suivant la forme ordinaire dans les cas de calamités », & en vertu de cette réquisition, dont il ne conteste pas la légalité, le chapitre de Saint-Pierre consentira à conduire la châsse à l'église de l'Oratoire, par déférence pour la municipalité, sans rien préjuger bien entendu des difficultés pendantes entre les deux chapitres (1).

Le danger était conjuré, & la procession se fit comme d'ordinaire à l'Oratoire ; mais un second conflit non moins curieux avait failli se greffer sur le premier.

Au cours des négociations, les députés de l'hôtel de ville avaient insinué « qu'ils croyaient que la châsse de sainte Scholastique apparte-

(1) *Reg. des délibérations de l'hôtel de ville*, Arch. municipales, 237, des 8 & 9 mai 1747 ; *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Archives de la Sarthe, G, 506, fol. 141 & 142.

nait à la ville, & que le chapitre de Saint-Pierre en était seulement dépositaire ». On juge de l'effet produit sur les chanoines par une telle prétention. Ils s'empressèrent de revendiquer énergiquement leur droit de propriété, en offrant de le prouver. La municipalité, toutefois, n'insista pas, soit qu'elle fut embarrassée de soutenir sa revendication, soit que cette revendication n'ait été de sa part qu'une ruse de guerre pour faire céder les chanoines de Saint-Pierre (1).

L'histoire locale ne peut que regretter cette trop prompte désistance, qui la prive d'une discussion féconde en renseignements. Dans tous les cas, la tentative du corps de ville est importante à remarquer ; elle montre que la châsse de sainte Scholastique demeurait toujours pour les habitants du Mans une sorte de drapeau ou de palladium, & elle accentue davantage encore le caractère *municipal* du culte de la patronne de la ville.

Au milieu du XVIIIe siècle, ce culte a pris dans les classes populaires des proportions presque exagérées, au point que la bonne sainte, sans le chercher assurément, éclipse parfois le Souverain Maître lui-même. Au mois de septembre 1752, par exemple, un pâté de vieilles maisons prend feu dans un faubourg, à l'entrée de la rue Saint-Pavin. Le curé de la paroisse croit bien faire en apportant le saint Sacrement sur le théâtre du sinistre. Mais les chanoines de Saint-Pierre y arrivent de leur côté avec la châsse de sainte Scholastique. Dès que la foule les aper-

(1) Une demande imprudente du chapitre, antérieure de quelques années, pouvait cependant justifier dans une certaine mesure la prétention du corps de ville. En 1728, les chanoines de Saint-Pierre avaient sollicité, à titre de bail emphytéotique, un emplacement dans les fossés de la ville, « *en considération du dépôt qu'ils conservent de la châsse de sainte Scholastique, patronne de la ville* ». Arch. municipales, 207. D'autre part, la municipalité avait longtemps possédé une des clefs de la châsse, & l'opinion publique paraissait divisée sur la question de propriété ; car, en 1768, Maulny affirmera encore sans la moindre hésitation, dans ses *Mémoires*, « que la relique appartient aux officiers municipaux ».

çoit, « elle abandonne le saint Sacrement pour invoquer la sainte (1) ». Tous lui attribuèrent si fermement l'extinction subit de l'incendie que les habitants de la rue, pour perpétuer la mémoire du fait, placèrent une statuette de sainte Scholastique sur la maison près de laquelle la châsse avait été déposée. Cette maison est détruite depuis 1873 ; seule la statuette subsiste comme celle de l'hôtel du *Dauphin,* soigneusement entretenue par des mains pieuses, & toujours respectée par la population (2).

A l'époque où nous sommes arrivés, il est vrai, les processions extraordinaires deviennent de plus en plus rares ; elles tendent à disparaître des habitudes, sauf dans les grandes circonstances analogues à celle de 1744. Le peuple, en revanche, ne trouve jamais les expositions de la châsse assez fréquentes à son gré. A partir de 1756, il commence

(1) *Extraits des délib. de l'hôtel de ville*, cités incomplètement ici par Cauvin qui omet ce détail curieux. Arch. municipales, 243. Le registre original est aujourd'hui perdu, & celui du chapitre de Saint-Pierre manque également aux Archives de la Sarthe ; nous en avons retrouvé d'importants fragments dans la riche collection de M. L. Brière ; malheureusement les pages correspondant au mois de septembre 1752 ont été arrachées. — Sur cet incendie de 1752 à Saint-Pavin, voir un *Extrait de la chronique de Saint-Pavin-des-Champs,* publié en note dans la *Semaine du Fidèle* du 19 juillet 1873 ; F. Legeay, *Recherches historiques sur Saint-Pavin-des-Champs,* Le Mans, Monnoyer, 1884, in-8°, p. 48, & les Archives municipales, 222 : Du 7 avril 1753 : « Le receveur paiera au nommé Le Maître, hôte du Chêne-Vert, la somme de 4 livres 9 sols pour vin par luy fourny aux cavaliers de maréchaussée & aux gardes de l'hôtel de ville, par ordre de M. de Lorchères, maire, à l'occasion de l'incendie arrivé à Saint-Pavin-des-Champs, au mois de septembre dernier, où lesdits cavaliers & gardes furent employés par ordre de mondit sieur de Lorchères. »

(2) Cette statuette de sainte Scholastique se trouve aujourd'hui encastrée dans un mur neuf de la fonderie de Saint-Pavin où M. Doré l'a fait placer en 1873. Il est à remarquer, au grand éloge des habitants du quartier, qu'elle est, pendant la plus grande partie de l'année, ornée de fleurs naturelles, toujours fraîches. D'après les notes & le croquis que veut bien nous fournir M. Jules Chappée, l'ancienne maison, en bois & torchis, était fort basse, sans étage, avec perron : la niche de la statuette était placée à droite de la porte, en regard de la fenêtre.

même à intervenir directement pour stimuler le zèle de ses magistrats, qui ne lui paraît sans doute plus assez ardent.

La scène est caractéristique & vraiment édifiante.

Le 24 juillet 1756, la municipalité est en séance, traitant d'affaires administratives, lorsqu'un des gardes de l'hôtel de ville, quelque peu effaré, vient l'avertir « qu'un très grand nombre d'habitants de la ville & des environs demandent qu'il leur soit permis d'entrer pour estre entendus sur des représentations qu'ils ont à faire ». Les échevins font ouvrir les portes. Aussitôt « une multitude d'artisans & de gens de campagne se présentent les larmes aux yeux, & remontrent que les pluyes qui tombent en abondance & par continuation menacent d'une perte entière toute la récolte, que les foins pourrissent sur pied ou ne peuvent être aménagés, que les bleds aux trois quarts mûrs sont renversés & surmontés par les herbes..., qu'il est absolument nécessaire de recourir à la clémence de Dieu, d'implorer sa miséricorde par des prières publiques & par l'intercession de sainte Scholastique, patronne & protectrice de la ville (1) ». Pour calmer la foule, le bureau est obligé d'interrompre sa délibération & d'envoyer de suite MM. Le Pelletier, de Feumusson & Lambert, précédés des gardes de la ville avec leurs casaques & hallebardes, requérir du chapitre de Saint-Pierre la descente de la châsse, qui reste exposée pendant quinze jours, jusqu'au 8 août.

Le même fait se renouvelle en juin 1761, de la part des habitants des paroisses de Saint-Vincent-hors-les-murs, la Couture, Saint-Georges, Rouillon, Saint-Jean-de-la-Cheverie, Saint-Pavin & autres paroisses voisines. Ils contraignent en quelque sorte le bureau de la ville « à se joindre au public, pour reconnaître le mérite & l'efficacité de l'exposition des reliques de sainte Scholastique (2). Puis en août 1763 & 1768 :

(1) *Reg. des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 224 ; — *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 507, fol. 38.

(2) *Ibidem,* Arch. municipales, 227 ; Arch. de la Sarthe. G, 508, fol. 70 & 71.

à ces deux dates un grand concours de peuple se presse dans l'église Saint-Pierre-la-Cour, dont il faut tenir les portes ouvertes de cinq heures du matin à sept heures du soir (1).

Pour la première fois au Mans depuis de longues années, le peuple qui commence à avoir conscience de sa force, réclame sa part du pouvoir en l'honneur de sainte Scholastique. Il exerce sur ses représentants une pression directe, impérative. C'est, dans son premier germe, un mouvement démocratique tout moderne. Quel brillant avenir n'eût-il pas donné au pays, s'il était resté au service de Dieu & de sainte Scholastique pour refaire de la France une grande nation croyante & chevaleresque ! Les Manceaux d'aujourd'hui sont bien loin, certes, de soupçonner cette origine inattendue, de penser qu'il y a cent cinquante ans à peine le peuple envahissait leur hôtel de ville dans un but aussi « clérical ». L'histoire des nations a de tels retours qu'il n'est point impossible qu'un jour la démocratie désabusée ne redevienne chrétienne & ne finisse comme elle commence ici. Les révolutions & même les civilisations passent : Dieu ne passe pas.

Contraste bizarre, caractéristique de ce XVIIIe siècle si fécond en contradictions : au moment même où la patronne du Mans reçoit cet hommage presque révolutionnaire dans sa forme, elle en reçoit un autre tout féodal, qui reporte à quatre siècles en arrière ! En 1772, les chanoines de Saint-Pierre accordent à M. Le Boindre, à titre d'inféodation « pour faire une décoration avantageuse au public », un terrain au Greffier, « sous le devoir d'une couronne de fleurs qui sera apportée chaque

(1) *Reg. des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 229, 230 ; Arch. de la Sarthe, G, 508, fol. 222, 223, 334 ; G, 509, fol. 197, 212, 216, 217. En juillet & août 1768, la châsse fut atteinte trois fois de suite. « Les pluies recommençaient lorsqu'elle était remise dans son reposoir. » Un conflit faillit éclater, au sujet de ces expositions, entre la municipalité & le nouvel évêque du Mans, Mgr de Grimaldi, qui aurait voulu « qu'on lui demandât la permission ». *Mémoires de Maulny,* Arch. municipales, 21 ; *Mémoires de Nepveu de la Manouillère,* I, p. 26.

année dans leur sacristie à huit heures du matin, le onziesme jour de juillet », pour orner la châsse de sainte Scholastique (1).



S. SCOLASTICA omnium SS. Monialium Ordinis S.ti Benedicti fundatrix et Patrona circa Annum. 510.

Mariette excu Cum Privilegio

En résumé, pendant le règne de Louis XV, la confiance des Manceaux dans la sœur de saint-Benoît ne s'affaiblit pas encore d'une ma-

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G. 510, fol. 248.

nière sensible, & la sainte de son côté ne leur retire pas ses faveurs ; malgré les progrès de l'esprit philosophique, l'alliance séculaire se maintient.

Tous les ans, les fêtes du 10 février & du 11 juillet continuent à se célébrer avec la plus grande solennité dans l'église Saint-Pierre. Jusqu'en 1773, suivant le goût du temps, on y fait beaucoup de « musique moderne », & le chapitre accorde toujours de généreuses gratifications à ses symphonistes & musiciens. En 1745, il leur témoigne sa satisfaction sous une forme originale, en permettant au serpent de se marier ! L'orchestre est dirigé successivement à cette époque par le maître de psallette, Jacques Benoît, & par François Pichon, artiste de talent, dont le nom n'est point oublié au Mans. François Pichon est reçu le 19 avril 1760, aux gages de deux cent cinquante livres par an : il est clerc tonsuré & se fait congédier quelques années plus tard « pour être allé à la comédie » ! Le chapitre ne lui garde cependant pas rancune & le reprend en 1770, avec une petite diminution de gages, « sur l'assurance qu'il a suffisamment réparé sa faute (1) ». L'organiste, le sieur Élie, a eu, lui, sa gratification portée de cinquante à cent livres, à la condition qu'il donnera « un motet en symphonie aux vespres de la Sainte-Scholastique d'été (2) ». Mais en 1773, une brusque révolution se produit dans les goûts artistiques de messieurs de Saint-Pierre : ils trouvent

(1) Ce détail original avait échappé à Michel Boyer qui publia, le 3 mai 1836, dans l'*Ami des Lois* une *Notice biographique sur François Pichon*. Né à Mayet le 20 juin 1741, d'une famille d'honnêtes artisans, ancien élève de la psallette de la cathédrale, François Pichon devint, avec François Marc & le célèbre Lesueur, l'un des organisateurs des concerts & réunions musicales si nombreuses au Mans avant la Révolution. Il mourut le 13 mars 1836.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 503, fol. 66, 80, 81 v°; G, 504, fol. 33 ; G, 505, fol. 199; G, 506, fol. 31, 74, 81, 177 v°; G, 507, fol. 88, 191, 216, 255 ; G, 508, fol. 27 ; G, 510, fol. 110, 315; G, 511, fol. 230; G, 513, fol. 87 & 200; G, 519, &c.

« que la musique moderne n'a rien conservé de cette noblesse & de cette dignité qu'avait l'ancienne, qu'elle n'atteint plus à sa première destination », & ils la suppriment radicalement pour y substituer « un plain-chant grave, auguste, digne de Dieu & capable d'entretenir la piété dans le cœur des fidèles (1) ».

Ils trouvent aussi, paraît-il, que les fêtes solennelles sont trop nombreuses ; car la même année ils décident que la fête de l'octave de sainte Scholastique, érigée jadis en fête de seconde classe, ne sera plus désormais célébrée que *sub ritu duplici majori,* pour revenir aux usages primitifs & se conformer aux rubriques du bréviaire de 1766 (2). Au milieu de tant d'innovations politiques, sociales & philosophiques, quelques esprits avaient-ils donc entrevu la nécessité de réagir par un retour à certaines traditions antérieures ?

Quoiqu'il en soit, la grande procession du 11 juillet reste ce qu'elle était à l'époque précédente. L'évêque la préside de temps à autre sur l'invitation spéciale du chapitre de Saint-Pierre (3). En 1760, le feu ayant pris pendant la procession dans une maison de la rue Dorée, « le peuple demande avec instance que la châsse s'arrête vis-à-vis de la maison, & le clergé y chante un répons convenable (4) ».

Le corps de ville assiste régulièrement, suivant la coutume, à cette « translation des reliques de sainte Scholastique », escorté de ses huis-

(1) *Délib. cap. de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 510, fol. 306.

(2) *Ibidem,* G, 510, fol. 302.

(3) Notamment en 1740, 1747 & 1748. *Ibidem,* G, 505 ; *Calendarium sancti Petri de Curia,* p. 114.

(4) Arch. de la Sarthe, G, 479. Ajoutons qu'au XVIIIe siècle, la châsse est portée par de simples diacres, « la plupart des chanoines étant infirmes ou âgés » ; qu'en 1729, un violent orage empêcha la procession qui se fit seulement autour de la cathédrale, & qu'en 1769, pendant que les travaux du chœur de Saint-Julien forcèrent le chapitre cathédral à se réfugier chez les Jacobins, le parcours de la procession fut momentanément modifié : le cortège passa par la rue Saint-Ouen, la place du Château, la Grande rue, la Vieille-Porte, les rues de la Barillerie & Saint-Dominique.

siers & de ses gardes « avec leurs baguettes, cajaquins, chapeaux bordés, dagues & hallebardes », suivi des portiers de ville en habits bleus galonnés (1). Parfois même, pour paraître plus imposant, il se renforce des anciens échevins. Après la cérémonie un déjeuner municipal, payé par le budget de la ville, est servi aux « officiers de l'hôtel » par le sieur Chevry, « hôte du Louvre », ou par le traiteur Herpin. Il serait injuste, néanmoins, d'accuser la municipalité de ce temps de gaspiller les deniers publics. Dans le principe, en 1730, les frais de ce déjeuner ont été fixés à vingt-huit livres, dix sols (2). Ce n'est pas excessif pour des représentants du peuple qui viennent de faire à pied, par une chaleur souvent accablante, « le tour de la ville ».

Ces fêtes de sainte Scholastique sont en outre l'occasion de panégyriques plus ou moins éloquents. Nous possédons les manuscrits de deux de ces sermons. Le premier n'est ni daté ni signé : il présente sainte Scholastique comme une mère infiniment admirable, & ne manque pas d'un certain mérite, quand il dépeint les qualités dont elle fit preuve dans la direction de ses filles. Le second, anonyme également, a été prononcé en 1763, 1773 & 1774 par un orateur qui ne tenait pas, semble-t-il, à varier beaucoup ses effets. Il est intitulé : *Des fruits du bon exemple dans la vie de sainte Scholastique.* Après avoir rappelé aussi les vertus de la sainte, « toujours honorée comme la seconde patronne du diocèse », il s'élève avec force contre la corruption du monde, où on se donne de grands mouvements pour trouver un mari ou une femme

(1) *Rég. des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 213, 218, 221, 222, 223, 229, 236. « Du 11 juillet 1740. Ce jourd'huy, le corps de ville, précédé des huissiers avec leurs baguettes, cajaquins, chapeaux bordés, dagues & épées, & des gardes avec leurs casaques, alebardes & chapeaux bordés, suivy des portiers avec leurs habits bleus galonnés, chapeaux bordés & allebardes, a assisté à la procession de sainte Scholastique dans la forme & suivant l'usage ordinaire. »

(2) Arch. municipales, 243, 220, 223. Dans certains cas il y aura plus tard quelques *extra.* En 1750 par exemple, la dépense du déjeuner s'élèvera à près de cent livres!



LE MANS AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Vue prise de la route d'Alençon.

Musee archeologique du Mans, cliche de M. Couturier.

1. Cathédrale. — 2. Saint-Pierre-la-Cour. — 3 La Couture. — 4. Abbaye du Pré.

riches ». — « Aujourd'hui, ajoute-t-il, des enfants de huit à dix ans s'emportent & se passionnent parce qu'ils ont vu leurs parents commettre toutes ces fautes ; les jeunes gens fréquentent les cabarets, parce que leurs pères leur en ont frayé le chemin ; les filles trompent leurs père & mère & abusent de la liberté qu'on leur donne (1). »

Le tableau n'est pas flatteur pour le public du XVIIIe siècle. Cependant, nous serions porté à croire, d'après certains indices, qu'il a été tracé devant un auditoire choisi, devant les membres de la confrérie de Sainte-Scholastique encore nombreux & si généreux dans leurs offrandes que le chapitre de Saint-Pierre y puise des ressources appréciables pour l'entretien de ses ornements, pour les dépenses de ses grandes solennités musicales, pour la réimpression des indulgences de la confrérie & des offices de sainte Scholastique (2).

Mais les années s'écoulent, les idées se modifient, & pendant que Louis XV, déconsidéré & inconscient, s'avance vers la tombe, la vieille société française approche à grands pas de sa fin. Alors qu'il en est temps encore, entrons une dernière fois à l'église Saint-Pierre-la-Cour, afin de nous rendre un compte exact de ce qu'était le sanctuaire de sainte Scholastique au XVIIIe siècle, avant les grands bouleversements de la Révolution, si funestes pour les édifices comme pour les institutions.

(1) Arch. de Saint-Benoît. Ces archives possèdent un troisième sermon, prononcé devant des religieuses « pour la translation de saint Benoît 1788 », & qui a pour sujet : *Des comptes à rendre au jugement dernier*.

(2) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 505, fol. 7, 64, 140 & 253 ; G, 506, fol. 17, 51 v°, 81, 117 v°, 153 v°, 177 v° ; G, 507, fol. 88, 135, 191 ; G, 508, fol. 24, 81, 143, &c. ; G, 509 & 510, &c. En moyenne les recettes annuelles de la confrérie varient de trente-cinq à quarante-cinq livres. Les indulgences furent réimprimées, publiées & affichées en 1724, par ordre du chapitre, « pour ranimer le zèle & exciter la ferveur des fidèles » ; la « messe de la feste de sainte Scholastique » le fut en 1733, à deux cents exemplaires.

L'église, précédée « d'un parvis enclos de pierres debout & fermé par une barrière en bois », s'élève à quelques pas de l'hôtel de ville actuel, à l'angle méridional de la place Saint-Pierre (1).

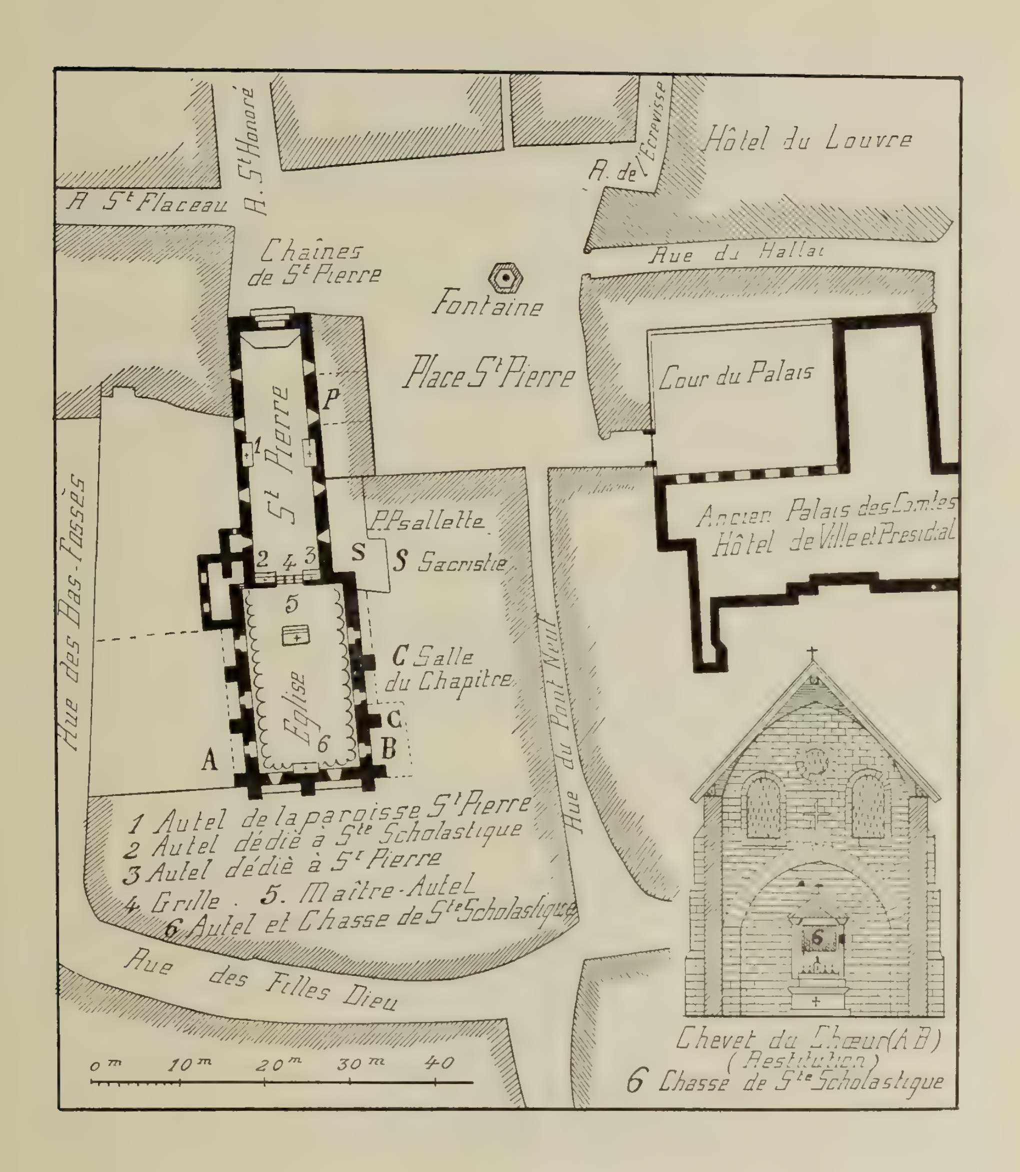
On y entre par un portique à quatre colonnes, de six pieds de largeur, orné sur la façade « de trois ordres d'architecture, les uns sur les autres, avec couronnements (2) ». Au-dessus de ce portique se dressent la tour dans laquelle sont les cloches au nombre de six, & un grand clocher fort élevé, en pavillon, à deux épis ; entre les épis, le faîte est garni de lambrequins en plomb, portant au centre les armes du chapitre de Saint-Pierre, d'azur à deux clés d'argent adossées, passées en sautoir, surmontées d'une fleur de lys d'or.

Après avoir franchi un tambour à menuiserie à pans, qui porte le buffet d'orgues, nous voici dans la nef, de quatre-vingt-six pieds de longueur sur vingt-trois de largeur, couverte d'un lambris ogival en berceau, éclairée d'un côté par quatre fenêtres en plein cintre & de l'autre par deux ouvertures seulement, les deux dernières étant masquées par la classe des enfants de la psallette. A droite, dans l'enfoncement du mur, se trouve l'autel de la paroisse Saint-Pierre, protégé par un balustre de bois. A gauche, en face, un autel simple.

La nef est fermée, à sa jonction avec le « chanceau », par une grille en fer, cintrée, de trente pieds de contour, de douze pieds de hauteur sous la corniche, & élevée au-dessus du sol de trois marches

(1) La place Saint-Pierre-la-Cour, où étaient jadis les halles de la boucherie & de la poissonnerie, avait été transformée en 1694. Au centre s'élevait une fontaine hexagonale en grès, surmontée depuis 1701 d'une statue de Louis XIV. Maulny, *Mémoires & observations historiques sur la paroisse du Grand-Saint-Pierre.*

(2) Voir *Description de l'église du Grand-Saint-Pierre, telle qu'elle existait en 1741, extraite des procès-verbaux d'enquête dressés par M. Samson de Lorchères pour la réunion de la chapelle de Gué de Maulny,* publiée par M. Landel dans les *Archives historiques de la Sarthe,* p. 39; & aux Archives municipales, 21, une *Lettre de M. Tournesac à M. d'Espaulart,* Paris, 14 juin 1861.



PLAN DE LA PLACE ET DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-LA-COUR AU XVIIIe SIÈCLE

de pierre de taille avec moulures. Au milieu s'ouvre une grande porte à deux vantaux, entre deux petites portes.

De chaque côté de la grille, un autel. Du côté de l'évangile, celui de saint Pierre, & de l'autre celui de sainte Scholastique, « lesdits autels ornés d'architecture & de sculpture & d'une corniche de pierres de taille au niveau de celle de la grille (1) ».

Le chœur & le transept ont soixante-douze pieds de longueur sur trente-huit de largeur : leurs parois sont garnis de belles stalles sculptées du XVIe siècle & de boiseries encadrant des tapisseries de haute lice. Au-dessus de ces tapisseries, dans chacun des murs latéraux du chœur, trois grandes fenêtres à meneaux de pierre de taille, « avec des formes de roses gothiques ».

Au centre du chanceau s'élève un autel à la romaine, en marbre noir & jaspé, surmonté d'un grand gradin, aussi de marbre jaspé, qui supporte une crosse de bois doré de dix-huit pieds de hauteur, pour soutenir la suspense. La construction de cet autel a donné lieu à un changement capital, au déplacement de la châsse de sainte Scholastique, conservée auparavant derrière l'ancien autel, sur quatre grandes colonnes de cuivre. La première pierre en a été posée en mai 1736 ; on y a renfermé une inscription sur parchemin & une « *Étrenne-mignonne* », qui « devait être un jour une pièce bien singulière », mais qui s'est perdue postérieurement au vif désappointement de la curiosité contemporaine (2).

(1) Le vocable de Saint-Pierre, indiqué ici, ne s'accorde pas avec celui de la Vierge à laquelle ce même autel eût été dédié d'après les textes relatifs au don de Nicolas Richer en 1717, mais la concordance est absolue en ce qui concerne l'autel de sainte Scholastique qui nous intéresse plus particulièrement.

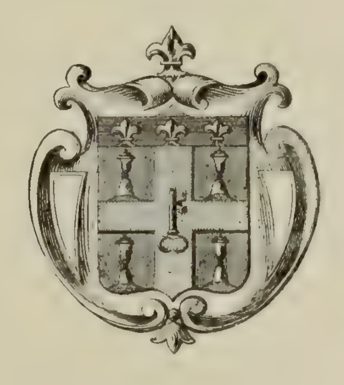
(2) *Notice sur le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour au Mans, copiée sur un manuscrit confié par M. Maulny fils, 1er nivose, an 12, par Le Dru*, Collection de M. L. Brière. — Voir aussi sur ce nouveau maître-autel, MAULNY, *Mémoires et observations historiques*, & Arch. de la Sarthe, G, 504, fol. 212.

Le chœur enfin se termine par un chevet carré, c'est-à-dire par un simple pignon reconstruit en 1682 (1), percé « d'un grand O » ou oculus de cinq pieds & de deux fenêtres de huits pieds sur seize.

C'est dans la partie inférieure de ce pignon, sous une large arcade surmontée d'un grand christ, que repose depuis 1736 la châsse vénérée de la patronne du Mans. Elle est placée dans un enfoncement de quatre pieds deux pouces de largeur sur six pieds neuf pouces de hauteur, encadré dans un autel plaqué, garni d'architecture & de sculpture dorée. Les jours d'exposition, on la descend de cet emplacement pour la porter sur l'un des autels de la nef, où le peuple la vénère plus aisément.

La crypte étant déjà abandonnée & les autres parties de l'édifice n'offrant qu'un intérêt secondaire, nous ne pousserons pas plus loin notre visite. Tout en regrettant la décoration si riche & si artistique dont la Renaissance l'avait entourée, nous nous arrêterons respectueux & confiant devant la « sainte relique », heureux au moins de pouvoir la contempler encore intacte avec nos compatriotes du XVIIIe siècle.

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 495, fol. 70 v° & 84.



ARMES DE LA VILLE DU MANS
d'après le plan de César Aubry.

CHAPITRE XI

Les préliminaires de la Révolution. — Affaiblissement de la dévotion à sainte Scholastique dans les classes dirigeantes. — Fidélité du peuple : démonstrations de 1777 & 1785. — Le culte de la patronne du Mans dans les campagnes à la veille de la Révolution : sainte Scholastique *patronne des écolières*. — L'année 1789 ; dernière exposition de la châsse ; procession générale du 20 septembre pour la paix & la tranquillité du royaume. — Les trois phases du programme révolutionnaire : 1° les mesures financières & les inventaires ; 2° les comédies administratives ; suppression du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour ; incident imprévu, sainte Scholastique sous les scellés, sa délivrance & son dernier triomphe ; 3° les violences ; destruction de la châsse ; profanation & conservation d'une partie des reliques. — Hommage involontaire rendu par la Convention à sainte Scholastique.

Jusqu'ici, comme nous venons de le constater par l'ensemble des faits, le culte de sainte Scholastique au Mans n'a pas encore souffert sensiblement des progrès de l'esprit philosophique du xviiie siècle. Les traditions sur lesquelles il s'appuie depuis près de mille ans sont si bien enracinées dans le cœur de la population, qu'elles ont résisté aux premiers assauts.

Sous le règne de Louis XVI, pendant les années qui précèdent la Révolution, la situation se modifie peu à peu. Les formes extérieures sans doute demeurent toujours observées, & elles le seront jusqu'à la dernière heure par une société qui n'admet pas l'athéisme officiel & ne conçoit pas un état sans religion ; mais, à bien des indices, il faut recon-

naître que l'infiltration lente & continue des doctrines naturalistes commence à ébranler en certains milieux la foi naïve des périodes précédentes.

Au Mans, comme partout, les classes supérieures sont ébranlées les premières ; elles le sont tout d'abord par l'extrême légèreté & le besoin de plaisir qui caractérisent une époque essentiellement frivole.

A partir de 1775, le doyen de Saint-Pierre-la-Cour semble beaucoup plus préoccupé « de chercher mille tracasseries au chapitre », que de soutenir la dévotion à sainte Scholastique, dont il devrait être cependant le plus vigilant défenseur. « Lorsque l'hôtel de ville, suivant l'ancien usage, réclame les reliques, il fait mille difficultés aux députés & prétend, contrairement aux traditions, que ce droit appartient uniquement à l'évêque (1) », espérant ainsi conquérir les bonnes grâces du prélat. A l'exemple de Mgr de Grimaldi, d'ailleurs, c'est un homme du monde ; à l'occasion « il fait les choses dans le grand bien », distribue des bouquets aux dames & des confitures sèches à ses confrères (2).

Quant aux chanoines, ils sont surtout empressés d'obtenir des « brevets du roy », qui leur permettent de porter à la procession du 11 juillet des soutanes violettes à parements rouges & des mosettes, pour se distinguer des « collèges subalternes », & s'assimiler à leurs rivaux, messieurs du chapitre de Saint-Julien (3). Il sont en luttes perpétuelles contre l'évêque, & le curé de la paroisse, trop connu pour ses mésaventures de jeu avec les officiers de la garnison. Ils abandonnent leur crypte au colonel des dragons de *Monsieur*, pour y établir le magasin à fourrages du régiment. Ils ne dressent plus de procès-verbaux des grâces dues à l'intercession de sainte Scholastique, & s'ils étudient

(1) Arch. de la Sarthe, G, 479, p. 340.

(2) L'abbé G. Esnault, *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 8.

(3) Brevets du 3 octobre 1767 & du 23 août 1782, Arch. de la Sarthe, G, 479, p. 305 & 309 ; *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 45.

encore l'histoire de ses reliques, c'est incidemment, on peut le dire, dans un *mémoire* consacré à faire valoir leurs droits & prérogatives (1).

Le corps de ville, de son côté, assiste toujours à la translation de la patronne de la ville, « en la manière ordinaire », mais son grand souci pendant la cérémonie est de maintenir ses droits de préséance à l'encontre des magistrats du présidial, auxquels il adresse force protestations & réserves (2). Désormais, il oubliera de requérir la châsse de sainte Scholastique dans les incendies. Il est vrai qu'il possède une pompe, dont il est très fier, & qu'il se dispose à créer une compagnie de pompiers ; malheureusement, ces premiers germes de progrès moderne ne l'empêchent pas de laisser un pauvre fou « se brûler » dans la nuit du 24 janvier 1789 (3).

Enfin, les louables efforts de Mgr de Jouffroy-Gonssans, l'un des prélats les plus vertueux de France, successeur de Mgr de Grimaldi, ne seront pas toujours appréciés ; & plus d'une fois le fâcheux esprit d'opposition qui règne alors dans une partie du clergé manceau leur donnera une regrettable interprétation. En 1778, par exemple, Mgr de

(1) Arch. de la Sarthe, G, 479 : *Mémoire sur les droits, prérogatives et privilèges du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, rédigé* [par le chanoine G. Savare] *pour repousser la prétention de l'évêque du Mans d'imposer aux chanoines de Saint-Pierre les nouveaux bréviaires et livres de chant*, In-folio de 205 feuillets.

(2) Du 11 juillet 1778 : « Le corps de ville, précédé des huissiers & suivi des gardes, vêtus & armés en la manière ordinaire, a assisté à la procession de sainte Scholastique, & dans les défilés, on a laissé passer messieurs du présidial sans croiser avec lui, comme il avait été uzé aux processions de la Feste-Dieu dernières, sous les protestations & réserves de MM. de cet hôtel de n'entendre déroger ni préjudicier à leurs droits & prérogatives de leurs offices, ainsi qu'ils l'ont fait par leurs délibérations des 18 & 25 juin dernier, signifiées à MM. du présidial le 18 du présent mois. » *Registres des délibérations de l'hôtel de ville*, Arch. municipales, 238. — De même en 1787 & 1788, *Ibidem*, 239, fol. 49 v° & 78 v°.

(3) Livré, *Projet d'établissement d'une pompe à incendie et d'une compagnie de pompiers*, &c ; *Mémoires de Nepveu de la Manouillière*, II, p. 184 ; A. Martin, *Le feu au Mans*, dans l'*Union de la Sarthe* des 29 mai & 6 juin 1887.



MORT DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Gonssans étant arrivé au Mans dans les premiers jours de juillet, le chapitre de Saint-Pierre s'empresse de lui envoyer une députation pour le prier « de venir en son église le jour de sainte Scholastique & d'y assister à l'office solennel ». Bien que le prélat n'ait pas encore officié dans sa cathédrale, il reçoit la députation « avec une grande bonté & beaucoup de politesse », & il accepte l'invitation. Le 11 juillet, il assiste donc à la procession générale de sainte Scholastique « en suivant la relique », commence la grand'messe à Saint-Pierre, donne la bénédiction épiscopale & revient même aux vêpres (1). Un chanoine de la cathédrale, écho trop sincère des sentiments du temps, le récompense de son zèle, en racontant ironiquement que « M. l'évêque a donné force bénédictions pendant toute la marche... & qu'il est trop dévot pour manquer les fêtes (2) ». En 1782, on lui persuade, au grand regret d'une partie de la population, de modifier le parcours traditionnel de la procession qui passe à l'avenir par les rues du Château, de Saint-Ouen, la place des Jacobins, les rues de Saint-Dominique & de la Barillerie, la place de l'Éperon, les rues des Trois-Sonnettes, de la Cigogne & la Grande rue ; on abandonne par là même tous les bas quartiers de la vieille ville.

C'est le peuple, cependant, qui conserve le plus fidèlement la dévotion à sainte Scholastique. Sa confiance demeure, jusqu'à la Révolution, si vive & si unanime qu'il devient à son grand honneur le véritable gardien des anciennes traditions.

De 1775 à 1789, la châsse est encore exposée sept fois pour obtenir un temps favorable, & toujours à la demande d'un grand nombre d'habitants de la ville ou de la banlieue, qui provoquent les réquisitions de l'hôtel de ville. Les magistrats municipaux se conforment correctement à l'antique cérémonial, mais ils ne paraissent plus disposés à

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 512, fol. 12, 13 & 18.

(2) *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, I, p. 319, &c.

prendre l'initiative de la démarche auprès du chapitre de Saint-Pierre (1). Il faut que la population elle-même les rappelle à l'ordre. En 1777, en revanche, sainte Scholastique trouve un nouveau & influent champion dans le secrétaire de la plus ancienne des sociétés savantes de la Sarthe; M. Véron du Verger, secrétaire perpétuel du *Bureau d'agriculture* établi au Mans en 1761 & devenu de nos jours la *Société d'agriculture, sciences et arts,* joint ses instances à celles des habitants de Sargé, Sainte-Croix & Saint-Vincent, pour décider le lieutenant de maire, M. Cureau, à requérir la descente de la châsse. Tous les savants, paraît-il, ne dédaignaient pas encore les pieuses croyances de leurs ancêtres (2).

Sainte Scholastique tient à honneur de leur donner raison. « Il est sûr, écrit un contemporain à la date du 30 juillet de cette même année 1777, qu'il faisait un temps détestable, qui faisait craindre pour la récolte des blés & des foins. Dès le soir [de la descente de la châsse], il y eut un grand concours de monde : *la pluie a cessé, et il a toujours fait beau pendant le temps des prières* (3). Aussi a-t-on demandé que la durée de l'exposition fut prolongée de huit jours, ce qui a été accordé. » Déjà, au mois de juin 1775, « lors d'une sécheresse affreuse, *il était*

(1) Du 3 juin 1775 : « M. de Martigné, premier échevin, a dit que depuis quelques jours il s'est présenté chez luy *quantité d'habitans des différentes paroisses des environs de cette ville,* lesquels lui auraient témoigné leurs inquiétudes sur les différentes récoltes à cause de la longue sécheresse, qu'ils désiraient que messieurs demandassent la descente de la châsse de sainte Scholastique, &c. » De même en 1777, 1779, 1781, 1788, &c. *Registres des délibérations de l'hôtel de ville,* Arch. municipales, 238, 239.

(2) *Ibidem,* Arch. municipales, 238, fol. 121 v°. Trois secrétaires, dont nous avons l'honneur d'être du nombre, remplissent aujourd'hui à la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* les fonctions de M. Véron du Verger.

(3) *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, I, p. 284. En cette année, la descente de la châsse avait été prescrite, d'accord avec les magistrats municipaux, par une ordonnance épiscopale, à la grande contrariété des chanoines de Saint-Pierre, qui prétendaient toujours avoir le droit d'exposer la châsse sans l'intervention de l'évêque. Ce fut une exception. « Mgr de Grimaldi ne réussit pas. » *Calendarium sancti Petri de Curia,* p. 137.

tombé de l'eau deux jours après que la châsse avait été descendue (1) ».

En 1785, les démonstrations en l'honneur de sainte Scholastique sont particulièrement intéressantes & caractéristiques.

Dès le 24 avril, la sécheresse persistant depuis cinq mois au désespoir des campagnes, Mgr de Gonssans prescrit des prières spéciales dans chaque église. Le 8 mai, la châsse est descendue à la réquisition des officiers municipaux. Le 14, la paroisse d'Yvré-l'Évêque, « distante d'environ deux lieues », vient en pèlerinage à Saint-Pierre-la-Cour. « La procession était très bien ordonnée, raconte le chanoine Nepveu de la Manouillère. Sous la bannière étaient les femmes & les filles qui allaient en rang ; ensuite venaient les hommes. Il y avait presque toute la paroisse : ils ont parti de grand matin & à jeûn. MM. de Saint-Pierre ont bien voulu permettre qu'on dise la messe dans leur église. Ils s'en sont retournés dans le même ordre. Voilà la première fois que je vois pareille chose. »

La sécheresse néanmoins continue. « Les herbes surtout souffrent ; les pauvres bestiaux périssent faute de fourrage. Le foin vaut dix livres le cent pesant, & la paille à proportion. » Pour la dernière fois en pareille circonstance, l'évêque ordonne une grande procession générale.

Le mercredi 18 mai, la procession part à neuf heures de la cathédrale & se rend à l'abbaye de la Couture par les places du Château & des Jacobins & la rue Marchande. Toutes les compagnies la suivent. MM. de Saint-Pierre y portent la châsse de sainte Scholastique qu'ils déposent, pendant la messe pontificale, au haut de la nef, « au milieu des corps de justice & de finance ». Au retour, par la rue de Quatre-Roues & la Grande rue, on chante les litanies des saints, comme le mercredi des Rogations. « Il y avait, dit un témoin, un monde prodigieux

(1) *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, I, p. 219, 220. Le chanoine de la Manouillère résume à cette occasion le cérémonial suivi pour l'exposition de la châsse, sans rien ajouter d'ailleurs aux détails que nous avons précédemment donnés.

à cette procession : en rentrant à Saint-Julien, il est venu un peu de pluie. » L'hôtel de ville reconduisit la châsse à Saint-Pierre, après quoi deux des échevins, MM. Livré & Pousset, reconnaissant une fois encore



UN ÉCHEVIN DU MANS EN 1785

EUSTACHE LIVRÉ

Il eut l'honneur de requérir la châsse de sainte Scholastique, au nom de la municipalité, en 1779, 1781, 1784 et 1785.

« que la miséricorde de Dieu commençait à se faire sentir, puisqu'il était tombé de l'eau pendant la procession », sollicitèrent du chapitre la prolongation de l'exposition des reliques jusqu'au 25 mai.

Chaque jour, pendant la durée de cette exposition, les divers corps, communautés & paroisses vinrent en pèlerinage à Saint-Pierre-la-Cour

avec un empressement qui rappela la ferveur du siècle précédent : le jeudi 19, à dix heures du matin, le chapitre de la cathédrale, l'évêque en tête ; à quatre heures du soir, les Bénédictins de Saint-Vincent &, à cinq heures, ceux de la Couture ; le vendredi 20, messieurs de Beaulieu, le séminaire de Coeffort, les prêtres de l'Oratoire, les Jacobins ; le samedi 21, les Cordeliers, les Minimes & les Capucins ; le dimanche 22, les administrateurs & les pauvres de l'hôpital général, les paroisses de Pontlieue, de Sainte-Croix, de Gourdaine, & ainsi successivement toutes les paroisses de la ville, « à l'entrée & sortie desquelles abbayes, communautés & paroisses, le chapitre de Saint-Pierre fit sonner ses grosses cloches ».

La neuvaine se termina, le mercredi 25 mai 1785, par une messe solennelle en l'honneur de sainte Scholastique ; le maire & les échevins y assistèrent en corps. Pendant tout le temps de l'exposition de la châsse, l'hôtel de ville avait fourni chaque jour, suivant l'ancien usage, deux livres de cire blanche (1).

Ces détails & bien d'autres que nous pourrions donner prouvent que la patronne du Mans garde sa popularité, à la veille même de la Révolution, dans les classes rurales & ouvrières. A cette époque, les femmes du peuple ne se rendent jamais sans leur parapluie aux prières faites pour obtenir de l'eau, tant est grande leur confiance en sainte Scholastique ; & le jour de l'Ascension, le peuple ne se contente plus de passer sous la châsse à la porte de Saint-Pierre-la-Cour, il veut y passer une première fois à la porte de la cathédrale (2). A cette époque aussi, la confrérie se maintient avec ses offices & ses fêtes annuelles ; elle possède même une grande & belle bannière blanche sur laquelle sont brodées l'image de la sainte & les armes de la ville (3). Chaque

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 513, fol. 115 à 117 ; *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 114 à 116.

(2) *Calendarium sancti Petri de Curia*, (1788), p. 83.

(3) L'abbé Lochet, *Recherches sur les confréries*, &c. Le musée du Mans possède au-

année, le 12 juillet, on chante l'office des morts pour les confrères décédés, & après laudes, une messe d'anniversaire. Pendant toute l'octave de la translation, en 1788, le prêtre sacriste, en surplis & étole, se tient encore près des reliques, ayant devant lui un bureau avec un registre pour inscrire les nouveaux confrères, recevoir les offrandes, les rétributions pour les évangiles, & prendre note des nombreuses messes demandées par les fidèles (1). Enfin, si l'on parcourt quelques-uns des anciens registres de l'état civil du Mans, on y relève maintes fois le prénom de Scholastique, hommage touchant des familles mancelles, toujours heureuses de placer leurs filles sous la protection directe de leur patronne préférée.

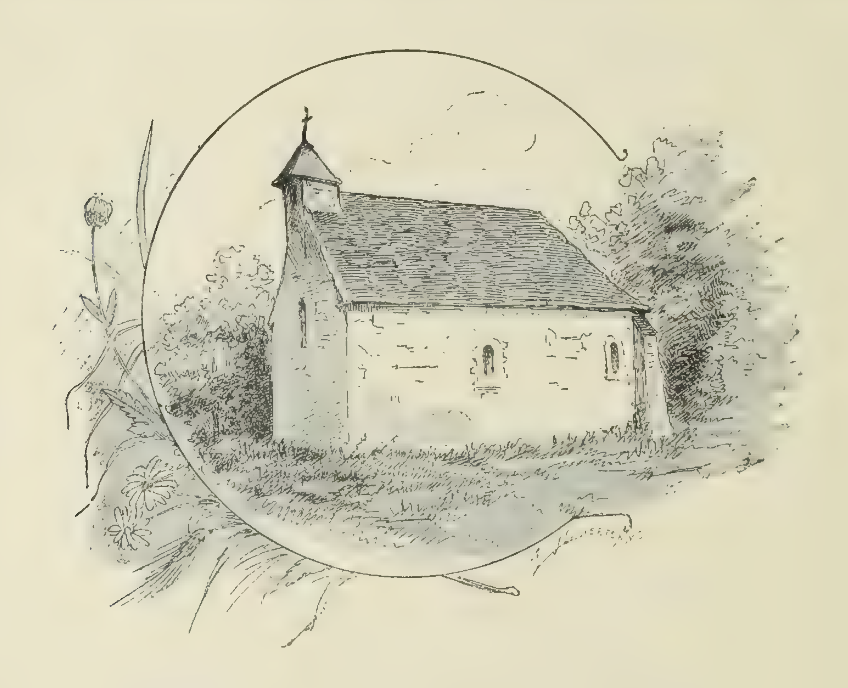
Bien qu'aucune église paroissiale ne lui soit spécialement dédiée, sainte Scholastique n'est point oubliée dans les campagnes. A Marigné, paroisse dépendant du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, la chapelle du cimetière est placée sous son vocable. A Saint-Jean-d'Assé, l'antique chapelle du manoir féodal de Monthibault, bâtie dès 1204, comme nous l'avons dit, a été réparée & est devenue le but d'un pèlerinage très fréquenté. Un chapelain, dénommé parfois *prieur de Sainte-Scholastique,* y célèbre la messe tous les dimanches & de plus trois fois la semaine de Pâques à la Toussaint, deux fois de la Toussaint à Pâques. Les habitants de Saint-Jean-d'Assé, de Saint-Marceau, du Tronchet & d'Assé-le-Riboul y viennent chaque année le 11 juillet (2). Non loin de là,

jourd'hui encore une antique bannière de soie verte fleurdelisée, sur laquelle est brodée une image de saint Benoît avec un ample capuchon qui le fait prendre quelquefois pour sainte Scholastique.

(1) L'abbé Lochet, dans l'ouvrage précité, dit « que la confrérie de Sainte-Scholastique, contrairement aux usages reçus par le plus grand nombre des associations de ce genre, était exclusivement composée de femmes ». Cette assertion erronée est en opposition formelle avec l'acte même d'institution de la confrérie, mais il serait possible qu'elle fût devenue en partie exacte à l'époque de la Révolution.

(2) *Notes manuscrites* de MM. Coutard, curé de Vallon, & Picouleau, curé de Saint-Jean-d'Assé. Au dire de Davelu, le manoir de Monthibault était encore fort beau à la fin

l'humble église de Saint-Martin de Poché possède une belle statue en terre cuite de sainte Scholastique, donnée en 1705 par une pieuse femme de la Chapelle-Saint-Fray, Julienne Hiron, & bénite au mois de



CHAPELLE DE SAINTE SCHOLASTIQUE A MONTHIBAULT

PAROISSE DE SAINT-JEAN-D'ASSÉ

D'après une photographie de M. l'abbé Besnard, curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.

juin de la même année 1705 par le curé de la paroisse, Me Jean Veau. Tous les ans aussi, la translation est fêtée solennellement à Saint-Martin de Poché : les populations des environs y accourent en foule, & on chante une prose spéciale de sainte Scholastique (1). Dans beaucoup

du siècle dernier, « avec de superbes avenues ». Il sera détruit au commencement de ce siècle par M. de Perrochel qui n'en conservera que la chapelle & les communs, aujourd'hui ferme de Monthibault.

(1) *Notes manuscrites* de MM. Coutard, curé de Vallon, & Goupil, curé de Sainte-Sabine (commune dont fait partie depuis le concordat l'ancienne paroisse de Poché),

d'églises du diocèse, notamment à Courcebœufs, Clermont, Tannie, Saint-Benoît-sur-Sarthe, Loué, &c., se trouvent d'autres statues de sainte Scholastique. Celle de Loué, placée dans la chapelle de la Vierge ou du Rosaire que Jeanne de Laval, abbesse d'Étival, a fondée à la fin du xve siècle, a donné lieu dans la paroisse à une charmante coutume. Sainte Scholastique y a été proclamée *patronne des écolières,* & les jeunes filles du catéchisme les plus instruites & les plus sages sont admises à tour de rôle, à porter dans les processions, à titre de récompense très ambitionnée, la crosse de sainte Scholastique, détachée de la statue (1).



STATUE DE SAINTE SCHOLASTIQUE
DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DE POCHÉ
(Terre cuite, xviiie siecle)
D'après une photographie de M. l'abbé Besnard.

Cette idée de placer les écolières du Maine sous la protection de la docte vierge bénédictine, dont le nom même signifie *science* & *sagesse,* était particulièrement heureuse. Sans vouloir certes méconnaître les glorieux titres de sainte Catherine, nous souhaiterions la voir

d'après les *Registres paroissiaux*. Dans sa dernière séance du 28 décembre 1896, la commission départementale des monuments historiques a bien voulu accorder sur notre proposition une petite subvention pour la restauration, aux frais du département, de la statue de sainte Scholastique de Poché, œuvre intéressante de la céramique locale. — Voir à l'appendice le texte de la prose.

(1) *Notes manuscrites* de M. l'abbé Bignon, curé de Saint-Benoît-sur-Sarthe, dont la mère avait eu l'honneur, dans sa jeunesse, de porter la crosse de sainte Scholastique.

renaître & se généraliser dans la Sarthe tout au moins. Sainte Scholastique a tant fait pour les Manceaux, qu'elle ne pourrait manquer de reporter sur les filles l'intérêt tout maternel qu'elle a témoigné aux pères, & d'obtenir à ces petites écolières une sagesse exemplaire.

C'est aux habitants du Mans, néanmoins, que sainte Scholastique semble toujours appartenir de préférence. Malgré les tristes défections & le fatal entraînement de la Révolution, ils ne l'abandonneront qu'au moment suprême de l'apostasie officielle.

Au mois de juin 1789, en dépit de préoccupations politiques déjà ardentes, un prêtre de l'Oratoire, le P. Lemercier, docteur & professeur de théologie au collège du Mans, où son enseignement « solide & orthodoxe » est fort apprécié, consacre ces dernières heures de calme à composer six nouvelles hymnes en l'honneur de sainte Scholastique, pour laquelle il professe la grande dévotion de ses compatriotes (1). Il

Cet usage semble avoir été établi par Me Pierre Malouin, maître ès arts de l'Université de Caen, curé de Loué, dès 1786 ; il se maintiendra jusqu'en 1830. Malheureusement, lors de la restauration de l'église vers 1867, M. le curé-doyen Foucher a cru devoir remplacer les antiques statues de saint Benoît & de sainte Scholastique, « en terre cuite, peintes aux couleurs du costume monastique », par celles de saint Louis de Gonzague & de saint Stanislas Kostka, patrons « modernes » de la jeunesse, dont le culte un peu banal n'offre aucune saveur locale.

(1) Dans le premier chapitre, encore inédit, de ses *Mémoires*, l'ancien curé de Vieuvy, J.-P. Fleury, donne de nombreux détails sur le P. Lemercier, « professeur de grand mérite vieilli dans l'étude de la théologie », dont il avait été l'élève au collège de l'Oratoire. En 1792, le P. Lemercier, fidèle à l'Église catholique & alors âgé de cinquante-neuf ans, sera déporté en Espagne sur le fameux vaisseau *l'Aurore*. Il débarquera à la Corogne le 9 octobre, & séjournera à Compostelle en 1796 & 1799, au monastère de la Merci de Conjo. C'est à lui que reviendra l'honneur, en sa qualité de doyen d'âge, de célébrer le mercredi 17 juillet 1799, à Saint-Jacques de Compostelle, dans l'église des religieuses de l'Ensegnenza, un grand service funèbre pour l'âme du vénérable évêque du Mans, Mgr de Gonssans, mort en exil à Paderborn, le 23 janvier précédent. Dom Piolin a publié, en appendice du tome II de l'*Histoire de l'église du Mans pendant la Révolution*, plusieurs documents provenant des papiers du P. Lemercier, remis après son décès à M. Savare, curé de la Couture. Sur une autre liste donnée à l'appui, le P. Lemercier est indiqué comme originaire de Fresnaye (sic).

dédie la première aux chanoines de Saint-Pierre, qui font remercier l'auteur « de son honnêteté » par deux députés, après avoir écouté la lecture de son œuvre dans leur séance du dimanche 5 juillet. Le chapitre décide en outre que ces hymnes seront chantées, s'il est possible, à la prochaine fête du 11 juillet, examinées & comparées avec les anciennes par une commission spéciale, & « qu'on adoptera ensuite celles qui paraîtront les plus conformes à la fête de sainte Scholastique (1) ». Le concours, hélas, devait rester sans résultat : il fut interrompu par une terrible explosion.

C'est en effet quelques jours plus tard, à la nouvelle de la prise de la Bastille, qu'éclatent subitement dans le Maine les événements tragiques depuis longtemps préparés par la misère & les excitations perfides. Au Mans, le 19 juillet, une première émeute enlève le pouvoir aux autorités établies, en provoquant la création immédiate d'un comité permanent & d'une milice citoyenne. Elle est suivie, le 23, de l'effroyable panique du *jeudi fou* qui bouleverse les campagnes, & du massacre de MM. Cureau & de Montesson à Ballon, l'un des épisodes les plus dramatiques & les plus célèbres de l'époque. Les nouvelles alarmantes circulent de toutes parts, les personnes & les propriétés sont menacées, l'émotion est considérable. Sans le patriotique dévouement du régiment de *Chartres-Dragons,* alors en garnison au Mans, ce serait le commencement de l'anarchie (2).

Si grave qu'elle soit, la situation ne peut détourner les Manceaux de leur attachement à sainte Scholastique. Le 27 juillet, un grand nombre de gens de la campagne viennent encore demander à l'hôtel de ville la descente de la châsse pour obtenir la cessation des pluies. Deux éche-

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* Arch. de la Sarthe, G, 514, fol. 21.

(2) Voir pour les détails notre ouvrage *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine,* Mamers, Fleury & Dangin, 1889, un vol. in-8°.

vins, MM. Barbet-Desgranges & Pousset de la Vove, portent la réquisition au chapitre de Saint-Pierre. La châsse est atteinte le lendemain avec les cérémonies ordinaires, &, « pour condescendre aux vœux des habitants qui sont venus réitérer leurs suppliques à l'hôtel de ville », elle reste exposée jusqu'au jeudi 13 août (1).

La réquisition de MM. Barbet-Desgranges & Pousset de la Vove est la dernière du genre ; c'est à eux qu'appartient le triste honneur d'avoir réclamé officiellement pour la dernière fois, au nom de la municipalité du Mans, l'intervention de sainte Scholastique, en vue d'obtenir un temps favorable. Dès lors, l'autorité municipale dédaignera de requérir la châsse en pareil cas, comme elle le dédaigne déjà en cas d'incendie. Peu à peu elle abandonne successivement tous les honorables privilèges qui lui ont valu depuis trois siècles des faveurs si évidentes.

Avant de s'effondrer cependant, l'ancienne société, ramenée à Dieu quelques instants par le sentiment du danger, veut léguer à l'histoire un salutaire exemple de foi nationale. Conformément à une lettre du roi Louis XVI, en date du 3 septembre 1789, un mandement de Mgr de Gonssans prescrit, « pour la paix & la tranquillité du royaume », des prières publiques & une procession avec la châsse de sainte Scholastique.

Donné le 12 septembre à Versailles, où le prélat siège alors à l'assemblée nationale, ce mandement reflète d'une manière bien expressive les inquiétudes du moment : il rappelle même en certains passages les avertissements lugubres des prophètes d'Israël. « La main toute-puissante de l'Être suprême, écrit Mgr de Gonssans, s'est visiblement appesantie sur nos têtes ; les calamités destructives qui dans le même instant ont rempli de trouble & de confusion la France entière, autrefois

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 514, fol. 31 v° & 32.



SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.

si florissante, nous annoncent de toutes parts la colère terrible du Dieu des vengeances... Un esprit d'insurrection & de vertige s'est emparé de la multitude ; la force, la fureur, l'aveuglement, la haine, la jalousie ont effacé parmi nous jusqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les inimitiés personnelles ont été pleinement assouvies, les châteaux ont été attaqués & pillés, les archives & les divers titres de propriété ont été livrés aux flammes... Cette terre a été arrosée du sang de nos frères (1) ! »

Le cri d'alarme du vénérable évêque résonne comme un glas funèbre dans les églises du Mans ; il émeut profondément les âmes & réveille bien des consciences. La manifestation du dimanche 20 septembre 1789 prend un caractère imposant & touchant.

A huit heures & demie du matin, alors que les cloches sonnent à toutes volées, le chapitre de Saint-Pierre, *après en avoir conféré avec le maire,* descend la châsse de sainte Scholastique, *afin de prier Dieu qu'il daigne répandre ses grâces sur les états généraux.* La procession sort à dix heures de la cathédrale où s'est formé le cortège. Elle se rend à l'abbaye de la Couture par la Grande rue & la place des Halles. Toutes les autorités y assistent, même le comité permanent ; à leur tête marchent M. de La Gondie, lieutenant-colonel de *Chartres-Dragons,* & M. Le Boindre, colonel de la milice citoyenne, avec leurs officiers. La foule est énorme, maintenue à grand'peine par une compagnie de la milice & les dragons. A la Couture on expose le saint Sacrement ; l'abbé Le Tessier célèbre une grand'messe & donne la bénédiction. La procession revient à la cathédrale au chant, particulièrement saisissant dans la circonstance, des litanies des Rogations. Le chapitre de Saint-Pierre, selon sa coutume, quitte le cortège à la rue Saint-Honoré &

(1) *Mandement de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque du Mans qui ordonne des prières publiques dans son diocèse, conformément à la lettre de Sa Majesté en date du 3 de ce mois,* Au Mans, Monnoyer, 1789, 16 pages in-4°, bibl. du Mans, Maine, 398.

ramène la châsse dans son église, où commencent ensuite les prières des Quarante heures (1).

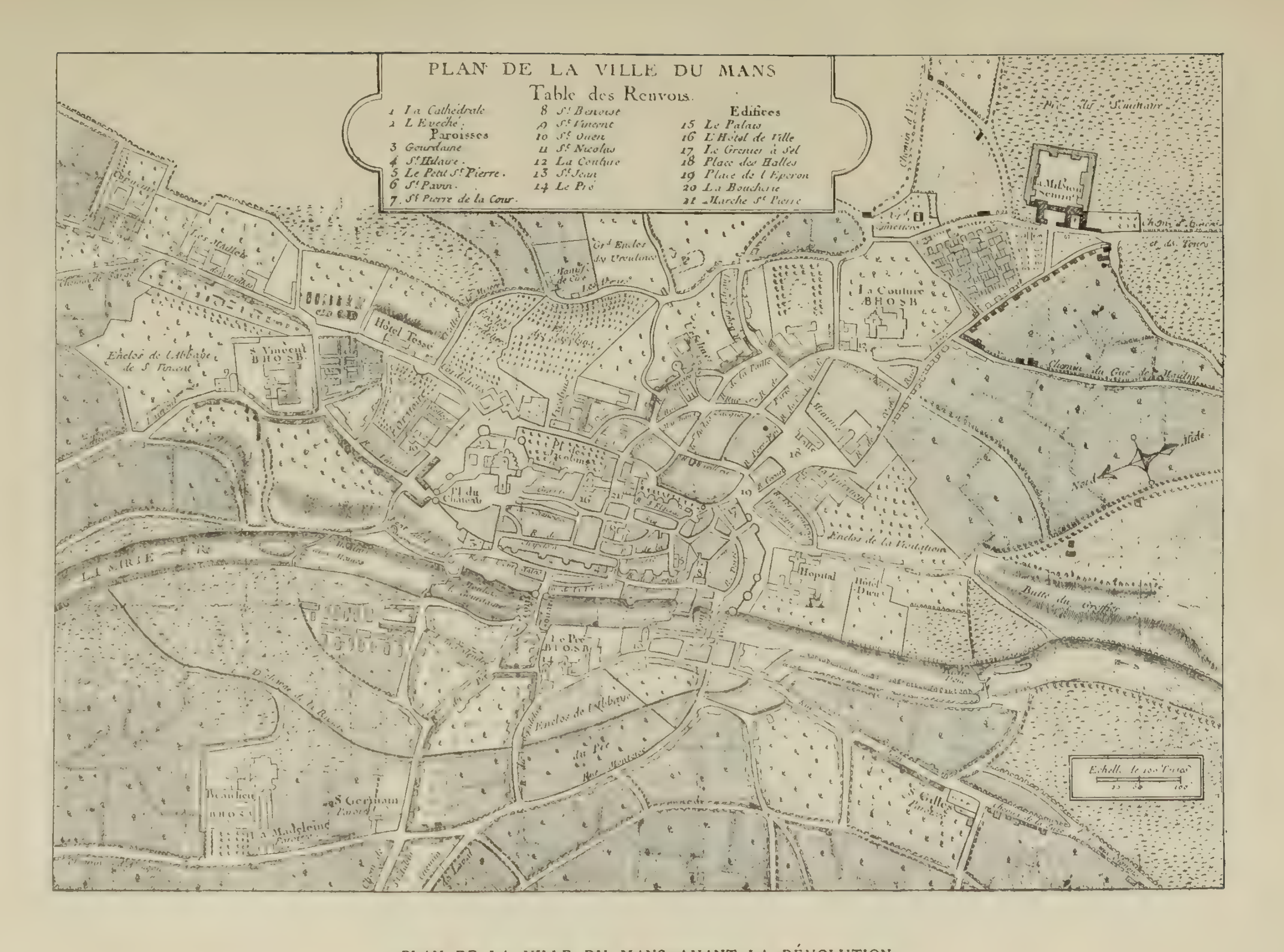
De même que la grande procession de 1785 a clos la longue série des processions générales pour les biens de la terre, celle-ci termine la série des manifestations religieuses & patriotiques. La châsse de sainte Scholastique ne sortira plus dans les rues du Mans « pour la prospérité & le bien de l'État », mais aussi les échos de victoires, si joyeux jadis, seront mélangés de bien des larmes ; souvent même, ils seront assourdis par les gémissements des victimes de la plus affreuse des guerres civiles.

L'origine première de cette guerre, on ne saurait trop le répéter, remonte au vote de la constitution civile du clergé, œuvre maladroite & coupable qui blessa profondément les populations catholiques de l'Ouest. A partir de ce vote, c'en est fait des dernières illusions : les bases essentielles de la religion sont attaquées, les institutions les plus respectables disparaissent, & l'on voit s'ouvrir l'ère des violences administratives.

Le 11 juillet 1790, le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour a encore pris part avec le nouveau corps municipal & le futur conventionnel Levasseur, qui en fait partie, à la fête de la translation de sainte Scholastique (2). Trois mois plus tard, les premières mesures d'application de

(1) *Délibérations capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour*, Arch. de la Sarthe, G, 514, fol. 38; *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 205.

(2) « Du 11 juillet 1790, sur les neuf heures du matin... Le corps municipal, composé de M. de Foisy, maire, Dugenetay, Duhail, *Levasseur*, de Guybert, Le Tourneur, Le Clerc, Coqueret & Vallet, précédé des huissiers & suivi des gardes vêtus & armés à la manière ordinaire, s'est rendu à l'église Saint-Pierre-la-Cour sur les dix heures, ayant été averti par le bedeau de ladite église suivant l'usage, & s'est rendu à l'église du Mans, où après avoir pris place dans le sanctuaire, les chanoines ayant défilé, la procession a passé par la place du Château, s'est rendue à l'Oratoire & est revenue ensuite sur ses pas à cause du mauvais temps. Arrivé à la grande porte de Saint-Julien, le corps municipal a suivi la châsse jusqu'à l'église de Saint-Pierre & s'est rendu ensuite en cet hôtel. » *Registres des délibérations de la municipalité du Mans*, Arch. municipales, 240, fol. 164 v°.



PLAN DE LA VILLE DU MANS AVANT LA RÉVOLUTION

dressé par l'abbe Janvier, curé de Changé.

la constitution civile viennent bouleverser l'organisation religieuse du diocèse, jeter, entre l'Église catholique & la France révolutionnaire, une division irrémédiable.

Il semble que dès la première heure les sectes antinationales qui ont déclaré la guerre à Dieu aient tracé un programme peu varié, en trois articles ou mieux en trois phases, auquel elles reviendront à toutes les époques avec une prédilection marquée & une monotonie désespérante : 1° les mesures financières & pratiques ; 2° les scellés & les comédies administratives ; 3° les violences & les destructions brutales.

De 1790 à 1793, le programme complet va s'exécuter. Pour la première fois, les esprits indépendants & libéraux pourront juger la méthode, apprécier ses conséquences & en tirer pour l'avenir les enseignements qu'elle comporte.

Le mardi 12 octobre 1790, en exécution des décrets de l'assemblée nationale, le sieur Hourdel, administrateur du district du Mans, assisté du sieur Louis Fauchet, procureur-syndic dudit district, procède à l'inventaire détaillé du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, l'un des corps condamnés à disparaître : il mentionne dans cet inventaire « une châsse ou reliquaire de sainte Scholastique, partie en argent, partie en cuivre (1) ». Première phase : l'opération est « légale », & relativement anodine ; elle ne soulève point de murmures bruyants.

Le 4 décembre suivant, toujours en vertu des lois existantes, quatre officiers de la municipalité viennent poser « les sceaux » sur l'église & la sacristie de Saint-Pierre-la-Cour. Cette fois, « MM. les chanoines de Saint-Pierre leur signifient des protestations », & « on craint le peuple » ; mais les commissaires sont accompagnés d'un détachement de milice citoyenne « qui maintient l'ordre (2) ». Deuxième

(1) Archives de la Sarthe, L, 359.

(2) *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 238. — La rédaction du procès-

phase : le chapitre de Saint-Pierre n'existe plus, & sainte Scholastique est sous les scellés!

La prudence est nécessaire néanmoins, & l'on n'ose pas du coup supprimer la paroisse même de Saint-Pierre. Il se produit alors un incident curieux, imprévu, tout à l'honneur des habitants du Mans.

La municipalité, sachant que *sainte Scholastique est très révérée par les citoyens de la ville,* s'effraye à la pensée que sa fête ne pourra être célébrée le 10 février 1791. Comme tous les corps politiques, elle redoute un mouvement d'opinion. Dans la séance du 3 février, un membre demande qu'une pétition soit adressée à messieurs du département « pour que les scellés apposés dans l'église Saint-Pierre soient levés & que la châsse soit exposée selon l'usage à la vénération des fidèles ». Sur la proposition du procureur de la commune, on fait part de cette intention au curé, M. Bellingant, suspect pour son refus de serment, en l'invitant « à prêter son ministère pour la cérémonie ».

M. Bellingant, qui aura bientôt l'honneur de compter au nombre des confesseurs de la foi (1), saisit avec bonheur cette occasion inespérée de préparer à la patronne du Mans un dernier triomphe. Le 8 février, il se présente à l'assemblée municipale : non content de réclamer la châsse, il demande en plus que les scellés soient levés sur le chœur & sur la sacristie, & qu'il lui soit permis, contre une reconnaissance, d'y prendre des ornements, « afin de donner à la cérémonie le plus d'appareil possible ». La municipalité, forte des sentiments bien connus de la population, retrouve une lueur d'énergie. Elle répond sans hésiter « que

verbal dura plus de trois heures. Deux chanoines, « M. l'abbé Savare & M. l'abbé de Beauchamps se sont bien montrés ». Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans durant la Révolution,* I, p. 87.

(1) En 1792, Nicolas-Claude Bellingand, curé de la paroisse de Saint-Pierre-la-Cour, originaire du Mans & alors âgé de cinquante-sept ans, sera déporté à la Corogne avec les autres prêtres insermentés. Nommé chanoine honoraire du Mans après la Révolution, il mourra en 1806.

le lendemain 9 février, dès sept heures du matin, deux de ses membres se rendront à Saint-Pierre & lèveront les scellés apposés sur la relique ». Elle déclare même n'avoir pas besoin pour le faire de l'autorisation de MM. du district & du département, « *parce que cette relique appartient spécialement à la ville* ». Moins hardie en ce qui concerne les ornements, elle n'ose les délivrer sans autorisation, mais elle arrête d'urgence les termes d'une pétition que deux de ses membres portent sur le champ au district. Saisis eux aussi d'une crainte salutaire, les administrateurs du district l'accueillent avec un égal empressement. « Vu l'urgence du cas », ils prennent même sur eux, sans en référer à MM. du département, de donner les autorisations nécessaires, « pour célébrer avec pompe & majesté la fête de sainte Scholastique (1) ». La patronne du Mans était délivrée, & elle l'était par la volonté du peuple qui s'était imposée à ses représentants, aux exaltés du club, à la Révolution elle-même ! Le fait est incontestablement à l'éloge de la population du Mans.

La leçon ne fut pas perdue, & on ne tenta plus de mettre sainte Scholastique sous les scellés.

(1) *Registres des délibérations de la municipalité du Mans*, Arch. municipales, 241. La pétition adressée au district est particulièrement caractéristique : « Les officiers municipaux vous représentent, messieurs, qu'ils croient utile d'exposer à la piété des fidèles jeudy prochain, jour de la fête de sainte Scholastique, les reliques de cette sainte qui ont été renfermées sous le scellé, lors de l'apposition qui en a été faite au chœur de l'église collégiale de Saint-Pierre par les commissaires par vous délégués ; que, pour que cette cérémonie soit faite avec la décence & la pompe convenables, il paraît avantageux de la faire célébrer au chœur du ci-devant chapitre & de délivrer aux ecclésiastiques qui y assisteront ceux des ornemens des ci-devant chanoines de Saint-Pierre qui seront nécessaires. La municipalité vous prie en conséquence, MM., de l'autoriser à faire la levée des scellés du chœur de l'église du ci-devant chapitre de Saint-Pierre, ceux apposés sur la sacristie dudit chapitre, pour faire célébrer la Sainte-Scholastique, & de l'autoriser à faire la délivrance des ornemens & autres effets qui seront nécessaires à la décence & à la pompe de cette cérémonie, sauf, après la fête, à réintégrer le tout & à réapposer les scellés. »



S. SCHOLASTICA Soror S. Benedicti.

C. Klauber Cath. Sc. et exc. A.V.

Le 16 avril 1791, lorsque la paroisse de Saint-Pierre-la-Cour fut supprimée à son tour, la châsse « fut délivrée à M. l'évêque » constitutionnel (1). On la transporta à la cathédrale (2), & le 11 juillet, la procession de la translation eut lieu, sans difficultés nouvelles, avec le double concours du clergé constitutionnel & de la municipalité.

Dans sa séance du 9 juillet 1791, le conseil général de la commune du Mans [aujourd'hui conseil municipal], se substituant en quelque sorte aux chapitres disparus, prit soin d'en régler la marche. Il décida que « ladite procession, sortie de l'église cathédrale à neuf heures précises, descendrait les Pans de Gorron, passerait par les rues de Gourdaine, de la Tannerie, du Portail-Sainte-Anne, Dorée, de la Cigogne & par la Grande rue » ; qu'en outre cet itinéraire « serait indiqué le lendemain par Chaumière, trompette, avec ordre aux citoyens de tendre leurs maisons & de tenir les rues netes & propres ». Le 11 juillet, sur les neuf heures, « le corps municipal, présens MM. Coqueret, Varossum, de Foisy-Courtean, Véron, Goupil, Gaupuceau, Dubourg, officiers municipaux, & Bardou, substitut du procureur de la commune, sortit de l'hôtel de ville, précédé & suivi des gardes de l'hôtel, vêtus & armés à la manière ordinaire, & assista à la procession de sainte Scholastique (3) ».

Le culte constitutionnel s'étant maintenu au Mans jusqu'en 1793, il est probable que cette cérémonie se renouvela pour la dernière fois le 11 juillet 1792. L'absence de documents ne nous permet pas de préciser dans quelles conditions, mais les circonstances de plus en plus

(1) Prud'homme de la Boussinière, ancien curé du Crucifix à la cathédrale, *élu évêque de la Sarthe,* le 17 février 1791. — Arch. de la Sarthe, L, 354 : « *Argenterie et autres objets délivrés à M. l'évêque, tirés du chapitre de Saint-Pierre :* la châsse de sainte Scholastique. »

(2) Voir les procès-verbaux cités plus loin & une note du chanoine G. Savare au trésor de la Couture.

(3) Arch. municipales, 1536, fol. 125.

critiques durent la réduire à des proportions bien modestes (1). La déclaration de guerre à l'Autriche & l'émeute du 20 juin avaient surexcité les esprits au plus haut point ; on se disposait à arrêter les prêtres non assermentés ; les révolutionnaires n'entendaient plus garder de ménagements, & les catholiques eux-mêmes ne pouvaient plus entourer de leurs hommages la châsse de sainte Scholastique, devenue la proie des « intrus », qu'ils méprisaient à juste titre.

Dans tous les cas, à partir de cette funeste année 1792, nous perdons toute trace de cette châsse, si longtemps vénérée. Elle n'est comprise dans aucun des états de recensement des objets envoyés intacts par le district ou la municipalité aux hôtels des monnaies (2). D'après les traditions les plus sûres, elle dut être brisée sans aucun souci de sa valeur artistique & fondue en lingots (3). L'heure du vandalisme brutal avait sonné : la dernière phase du programme révolutionnaire était accomplie.

(1) Le chanoine de la Manouillère ne mentionne pas la cérémonie, mais il raconte qu'à la suite des désastreuses inondations des 9, 10 & 11 juillet 1792, « M. de la Boussinière, évêque constitutionnel, a fait une procession générale, où le clergé des quatre paroisses a assisté ; il n'y avait pas beaucoup de monde ». *Mémoires*, II, p. 287.

(2) Arch. de la Sarthe, L, 368 : *Recensement et pesage de l'argenterie et vases sacrés trouvés dans les sacristies et trésors des églises de cette ville, supprimés et réunis dans le trésor du ci-devant chapitre de Saint-Pierre-la-Cour* (31 août 1791) ; — L, 369 : *Inventaire dressé en vertu du décret du 6 septembre 1792 par les commissaires de la municipalité du Mans des effets en or et argent, autres que les vases sacrés, restant dans les églises de ladite municipalité* (9 octobre 1792). — *État général des matières d'or, de vermeil et d'argent envoyées par l'administration du district du Mans aux hôtels des monnaies de Paris,* depuis son établissement jusqu'à ce jour, 1er germinal, an 2. — *État des effets d'or et d'argent envoyés à la Convention par la commune du Mans,* &c.

(3) Voir bibl. du Mans, 21, *mss. de la Crochardière,* I. p. 61 ; une *note manuscrite* retirée par M. le curé Outin de la châsse de 1803, dans l'intérieur de laquelle elle était collée aux archives de Saint-Benoît ; & surtout une *note du chanoine Guillaume Savare* au trésor des reliques de la Couture : « Depuis mon retour, écrit M. Savare devenu prêtre sacristain à la Couture, j'ai appris que les reliques avaient été tirées du reliquaire précieux, lequel avait été porté dans l'église cathédrale. *Le reliquaire a été fondu.* »

Cette fois l'alliance séculaire conclue entre sainte Scholastique & la ville du Mans était momentanément rompue, mais pour la rompre il avait fallu l'un des plus effroyables cataclysmes de l'histoire de France, & une trahison seule avait livré cette châsse merveilleuse, qui était pour la vieille cité, depuis la Renaissance, un drapeau & un palladium.

Jusqu'à ce moment, en effet, le peuple avait fait son devoir en forçant ses représentants à rendre à sainte Scholastique les hommages traditionnels. La municipalité elle-même avait dégagé sa responsabilité, en levant les scellés sur la châsse & en la mettant à la disposition de l'évêque constitutionnel. Celui-ci l'avait livrée comme les châsses de saint Domnole & de saint Vincent, sans protestation, sans résistance, sans que la population fut appelée à défendre une dernière fois sa patronne & sa protectrice (1). Il n'avait pas même attendu la Terreur à laquelle il laissera en plus, comme un suprême trophée, le buste de saint Julien (2).

Il n'est rien de plus triste que l'apostasie provoquée par la peur. Pour l'honneur du Maine, celle-ci devait être glorieusement rachetée par le sang des martyrs.

(1) Arch. de la Sarthe, L, 369 : « Et ledit jour 9 octobre 1792, l'an premier de la République française, 10 heures du matin, nous, commissaires soussignés, nous sommes transportés dans l'église de Saint-Julien. Entrés dans la sacristie, nous y avons trouvé les citoyens Prud'homme, évêque du département, Pigale, le Bleu, Regnier & autres vicaires épiscopaux, qui ont déclaré que, pour se conformer à la loi susdite [du 6 septembre 1792], *ils étaient prêts et offrants* de nous remettre l'argenterie de ladite église autre que les vases sacrés. En conséquence, ils nous ont représenté... le chef de saint Vincent en vermeil, la châsse de saint Domnole, les statues de saint Jacques le Majeur & de saint Laurent, la statue de saint Aldry, &c. »

(2) Envoyé à la Convention par la municipalité du Mans, quelques jours avant la terrible bataille de décembre 1793, & remis « au citoyen Debarrat, receveur des domaines de la caisse de l'administration des domaines nationaux, le 10 frimaire, an 2 » (30 novembre 1793). Arch. de la Sarthe, L, 369. — Voir dans dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans durant la Révolution*, II, p. 414, les pièces relatives à l'apostasie officielle de Prud'homme de la Boussinière.



ENTRETIEN DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

(Collection de M. J. Chappée.)

L'évêque constitutionnel, il faut le dire à sa décharge, ne livra pas les reliques en même temps que la châsse. Il paraît certain qu'il eut le soin de les garder à la cathédrale, mais il les abandonna quelques semaines plus tard à une odieuse profanation.

Dans un procès-verbal du 25 mars 1817, « *affirmé sur sa conscience et son honneur* », un membre d'une des familles mancelles les plus connues, M. Leprince de Claircigny, raconte « qu'en l'année 1793, ayant été requis de surveiller les travaux pour une fête nationale dans l'église cathédrale de Saint-Julien, il s'y transporta à trois heures après midy, accompagné de M. Percheron, alors officier municipal, & de M. Maulny fils, & que les ouvriers s'étant répandus dans toutes les chapelles & dans tous les endroits les plus secrets de l'église pour y chercher des matériaux, ils découvrirent, dans une petite sacristie contiguë à la grande, une boëte en bois de chêne de la longueur d'environ trois pieds sur quinze pouces de hauteur, fermée par deux planches en forme de toit, sur laquelle étaient gravées en gros caractères & tracées en noir ces parolles : *Reliques de sainte Scholastique* ». Les ouvriers, ajoute M. Leprince de Claircigny, « firent sauter le toit & trouvèrent dans la boëte trois sacs d'égalle grandeur en peau du plus beau blanc. Deux de ces ouvriers s'emparèrent de chacun un sac dont ils jettèrent le contenu sur le pavé de l'église avant que je pusse m'opposer à cette profanation. Je demandai le dernier à l'officier municipal qui me le donna & s'empara de la boëte ; dans la crainte de ne pouvoir soustraire ce sac à l'impiété du temps, je chargeai le jeune Flamand, fils du peintre, de le porter chez moi, ce qu'il exécuta fidellement, & je l'ai toujours conservé depuis avec respect, &c. (1) »

Les éléments font défaut pour contrôler la valeur de ce récit. Sur certains points, il ne s'accorde pas rigoureusement avec les documents

(1) Archives de Saint-Benoît.

des époques antérieures. Il mentionne entre autres *trois* sacs de cuir blanc au lieu de *deux,* dont la tradition gardait le souvenir avant 1789, & les dimensions qu'il donne au coffret de bois, « trois pieds sur quinze pouces », sont plus grandes que celles qu'on lui attribuait en 1666, « un pied & demi sur dix pouces (1) ». L'auteur lui-même n'a pas droit pendant toute sa vie à l'admiration que lui mérite ici son heureuse intervention. Né au Mans le 26 janvier 1752, Julien-Charles Leprince de Claircigny était, au dire d'un de ses frères, une « tête fort indisciplinée ». Il eut une existence agitée, marquée par une perpétuelle série d'aventures, & se lança quelque temps dans le parti de la Révolution, qui lui confia le commandement de la garde nationale du Mans avec le grade de chef de brigade. Il mourut à Chassillé en 1832 (2).

Toutefois, il n'est point permis de douter de « sa conscience ni de son honneur », & ses affirmations concordent avec ce fait que la châsse de sainte Scholastique se trouva en dernier lieu à la cathédrale. Elles concordent aussi avec l'existence traditionnelle des sacs de cuir blanc dans l'intérieur de la châsse, avec les souvenirs du chanoine Savare (3), & elles sont prouvées matériellement par la remise que fera plus tard M. Leprince de Claircigny au curé de Saint-Benoît du sac qu'il avait

(1) Aucun document contemporain, il est vrai, ne précise bien nettement le nombre des sacs en cuir renfermés dans la châsse en 1576. L'*Histoire de la relique de sainte Scholastique,* la source la plus explicite sur ce point, n'a été écrite qu'après 1720. Quant aux mesures du coffret, celles de 1666 elles-mêmes ne concordent pas avec les chiffres du chanoine Poirier, ce qui n'a rien de bien surprenant, étant donné le peu d'exactitude de ces sortes d'évaluations. Au reste, le clergé constitutionnel, en retirant les reliques de la châsse de la Renaissance, avait bien pu les changer de « boëte ».

(2) Julien-Charles Leprince de Claircigny était le frère de J.-B. Leprince d'Ardenay dont les *Mémoires*, récemment publiés par l'abbé G. Esnault (Le Mans, 1880, in-8°), donnent une généalogie complète de la famille & de nombreux détails sur notre personnage.

(3) *Note manuscrite* au trésor de la Couture, citée plus haut.

sauvé (1). Dans son ensemble, le récit, très vraisemblable, doit donc être accepté malgré son caractère individuel. Mgr Bouvier, l'un des théologiens les plus illustres du XIXe siècle, n'hésite pas à dire, dans son *Instruction doctrinale sur les reliques,* du 2 août 1845, « qu'un écrit privé, émanant d'une personne dont l'écriture est bien connue, peut être un motif capable de donner la certitude morale ».

Un autre procès-verbal du 19 juillet 1805, d'une incontestable authenticité comme nous le verrons plus loin, rapporte de son côté qu'un courageux « citoyen », M. Louis Maulny, petit-fils de l'érudit magistrat dont nous avons parlé au chapitre précédent, « parvint à se procurer la clef de l'appartement du palais où la châsse avait été renfermée ». Il s'y introduisit subrepticement, ouvrit la châsse & en retira « trois morceaux d'os comme calcinés & presqu'en poudre, avec un petit morceau de toile presque pourri de vétusté ». Il renferma le tout « dans un double papier dont l'un, d'une écriture ancienne, daté du 10 juillet 1576 », n'était autre que le procès-verbal de la benédiction de la châsse, publié ci-dessus au chapitre VII, & rapporta en toute hâte son précieux larcin dans la maison de son père, M. Louis-Geoffroy-Julien Maulny, où on le retrouvera après la Révolution (2).

Cet acte de courageux dévouement, qui fait honneur à Louis Maulny, est, lui, hors de tout doute. Non seulement il est corroboré par le témoignage de plusieurs personnages des plus sérieux (3), mais il est *démontré* par la présence aujourd'hui, dans les archives de Saint-Benoît, du procès-verbal original de 1576, dont Louis Maulny s'était

(1) Voir au chapitre suivant.

(2) Archives de Saint-Benoît. — Voir au chapitre suivant.

(3) Dans sa *note manuscrite* du trésor de la Couture, le chanoine Savare dit expressément vers 1801 : « Les reliques ont été tirées, & on m'a certifié qu'elles étaient chez M. Maulny, conseiller au siège présidial du Mans. » Ignorant encore les circonstances du fait & trompé par des apparences, il ajoute : « Comme son fils est connu par son patriotisme, il est à craindre qu'il ne les profane. »

servi pour envelopper les parcelles de reliques, & que nous avons eu entre les mains encore tout froissé. Il reste à concilier ce récit de 1805 avec celui de M. Leprince de Claircigny & le transfert de la châsse à la cathédrale.

En l'absence de date précise, deux hypothèses se présentent à l'esprit. Ou Louis Maulny a accompli son audacieuse expédition avant la destruction du reliquaire de la Renaissance, dans lequel seraient restés le document & les fragments qu'il s'appropria (1), ou il l'a accompli après la profanation de 1793. Avec cette dernière hypothèse, tout s'explique sans peine. M. Leprince de Claircigny dit expressément que M. Maulny était avec lui à Saint-Julien lors de la profanation, qu'il en fut témoin & que l'officier municipal « s'empara de la boëte ». Ainsi que son devoir le comportait, ce dernier emporta sans aucun doute le coffret à la municipalité, c'est-à-dire au *palais,* où elle siégeait comme aujourd'hui. Il est fort possible que ce fait ait inspiré à M. Maulny la pensée de rechercher le coffret dans un des appartements du palais & d'en retirer à son tour les débris qui y avaient été oubliés ou remis, après que le contenu des premiers sacs eût été répandu sur le pavé (2). Pourquoi, si les sacs de cuir blanc s'étaient encore trouvés dans la

(1) Il est difficile d'admettre qu'il ait dérobé ces fragments dès 1791, au moment de la fermeture de l'église Saint-Pierre & de la remise de la châsse à l'évêque constitutionnel, comme nous l'avions pensé un instant; car il résulte d'un document cité plus haut (Arch. de la Sarthe, L, 354) que la châsse fut alors tirée directement du trésor du chapitre de Saint-Pierre, où se trouveront encore réunis, le 31 août 1791, l'argenterie & les vases sacrés des églises supprimées; rien n'indique qu'avant 1793 elle ait pu être déposée au *palais*.

(2) Remarquons à ce sujet que le procès-verbal de 1805 se borne à affirmer que les reliques sauvées par Louis Maulny sont bien celles « que renfermait la châsse dont était en possession l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour », & que Maulny « ouvrit la châsse », sans spécifier si c'était la châsse d'argent ou celle de bois. D'autre part, après avoir dit que les reliques sont conservées chez M. Maulny, le chanoine Savare ajoute qu'elles étaient déposées « dans un coffret de cèdre avec l'authentique ».

châsse lorsque Louis Maulny y puisa, ne les eût-il pas pris de préférence à des fragments calcinés ?

Quelques autres parcelles des reliques de sainte Scholastique « furent tirées, quand vint la Révolution », par M. Guillaume Savare, chanoine de Saint-Pierre-la-Cour, « d'un coffret qui était dans le trésor du chapitre, & renfermées dans une étoffe de soie verte (1) ». Le chanoine Rottier de Moncé en recueillit également quelques-unes des mains d'un ouvrier, le sieur Mauchien, & les conserva dans la chapelle de son château de Saint-Gervais-en-Belin (2). Enfin, une bénédictine de l'abbaye du Pré, M[me] de Brossard du Fresne, en quittant son monastère où elle exerçait les fonctions de sacristine, fut assez heureuse pour pouvoir emporter le reliquaire d'argent qui contenait les fragments donnés en 1666 à Anne de Montalais ; elle le gardera pendant la Terreur, au péril de sa vie ou tout au moins de sa liberté, & elle aura le bonheur de le conserver intact (3).

(1) *Note manuscrite* au trésor de la Couture. Le coffret dont il est ici question, *distinct de la châsse*, devait contenir au moment de la Révolution les reliques de sainte Scholastique conservées jadis dans la crypte, depuis plusieurs années désaffectée, & où il ne restait d'ailleurs, dès le milieu du XVIII[e] siècle, que quelques reliques « dont Dieu seul savait les noms ». Arch. de la Sarthe, G, 479. La note du chanoine Savare porte en outre cette mention : « Au Mans, le huit décembre 1792. » Or, d'un état certifié par le consul de France lui-même, il résulte que le chanoine Savare avait débarqué à la Corogne le 9 octobre 1792 avec les autres prêtres manceaux condamnés à la déportation (Voir dom PIOLIN, *Histoire de l'église du Mans durant la Révolution*, II, Appendice). En voulant préciser la date après la Révolution, le chanoine Savare aura commis une erreur sur ce point, erreur facile à comprendre après neuf années d'exil & des événements aussi tragiques.

(2) *Ibidem.* Cet ouvrier ne serait-il pas un des maçons qui accompagnaient M. Leprince de Claircigny à la cathédrale en 1793 ? A cette époque, le sieur Mauchien fut souvent employé aux travaux de la ville, & le chanoine Savare nous apprend qu'il avait trouvé ces reliques « en détruisant les autels & *la sacristie* ». Sur le chanoine Rottier de Moncé, V. H. ROQUET, *Recherches historiques sur Laigné-en-Belin*, Le Mans, Monnoyer, 1889, in-8°, p. 116 à 128.

(3) *Procès-verbal du 27 juillet 1803*, Arch. de Saint-Benoît.

Sainte Scholastique s'était souvenue, à l'heure du châtiment, du pieux enthousiasme des siècles de foi. Elle avait eu pitié d'une population égarée, & elle lui laissait, avec quelques parcelles de son corps, l'espoir de renouer dans des jours meilleurs l'alliance qui avait fait si longtemps la gloire de la cité.

Mais ce n'est pas au Mans seulement que la Révolution française devait rencontrer sur sa route la sœur de saint Benoît. La Convention elle-même était amenée par suite d'un curieux incident à lui rendre à Paris un hommage bien involontaire & bien imprévu.

L'un des plus célèbres sculpteurs français du XVIIIe siècle, Houdon, venait d'être dénoncé au comité de salut public & arrêté, pour avoir osé terminer dans son atelier, en pleine Terreur, une statue en marbre blanc de sainte Scholastique, qui lui avait été commandée avant la Révolution pour une église de la capitale. Sa femme se précipite chez Barrère & le supplie de sauver l'artiste. Barrère répond tout d'abord qu'il ne voit aucun moyen de salut & demande « quel est l'ouvrage pour lequel on l'a enfermé. — *Une statue de sainte Scholastique,* réplique Mme Houdon désespérée. — Quelle est sa tournure ? — C'est une belle femme tenant un rouleau de papier à la main. » — Au moment même entre Collot d'Herbois. Barrère qui veut sauver Houdon lui dit sans hésiter, avec un remarquable à propos : « Houdon *a fait une statue de la Philosophie méditant sur la Révolution.* Il faut la faire acheter par l'assemblée pour la placer dans la salle qui précède celle des séances, & déclarer que Houdon a bien mérité de la patrie. » — La motion fut adoptée sans observation (1). Pendant toute la Révolution, sainte Scholastique

(1) *Journal du maréchal de Castellane,* dans le *Correspondant* du 10 mars 1895 ; Anatole de MONTAIGLON & Georges DUPLESSIS, *Houdon, sa vie et ses ouvrages,* dans la *Revue universelle des Arts,* I, (1855), p. 347 ; *Mémoires de Barrère ;* MEYER, *Fragments sur Paris,* II, p. 223-227. — Voir l'historique de cette statue de sainte Scholastique par Houdon à l'Appendice, *Notes d'art et d'iconographie.*

demeura ainsi aux Tuileries, où les plus farouches démagogues l'honorèrent pieusement comme la déesse de la philosophie.

Non contente de sauver la vie à Houdon & de conserver à la France un de ses meilleurs artistes, la sainte avait pris une spirituelle revanche sur la majorité jacobine. Sous l'apparence d'un acte d'ignorance impie, elle lui avait inspiré pour une fois la plus sage des décisions, car la *vraie* philosophie ne pouvait être mieux représentée que par la vierge bénédictine, « formée à l'école de l'Esprit-Saint, de qui découlent toute science & toute sagesse ».



ARMES DE LA VILLE DU MANS
XVIIIe siècle.

CHAPITRE XII

Le 11 juillet 1802 au Mans : heureuse coïncidence. — Rétablissement du culte de sainte Scholastique dans l'église paroissiale de Saint-Benoît : nouvelle châsse. — Période d'oubli & d'effacement. — Réveil de la dévotion à sainte Scholastique sous l'épiscopat de Mgr Fillion : rétablissement de la procession de la translation en 1863 : médaille de sainte Scholastique. — Dom Guéranger & Solesmes, l'abbaye Sainte-Cécile. — L'année 1870 : incendie du *Dauphin ;* sécheresse désastreuse ; guerre franco-allemande. — L'œuvre de M. l'abbé Outin à Saint-Benoît du Mans : négociation avec Juvigny ; projet de restauration de la confrérie ; manifestations de 1873, 1874 & 1875 ; décret de la cour de Rome confirmant à sainte Scholastique le titre de *Patronne de la ville du Mans ;* érection de la nouvelle confrérie ; un secret royal, le comte de Chambord & sainte Scholastique ; bulle pontificale du 19 décembre 1882 ; récompense inattendue, retour à Saint-Benoît d'une portion des reliques de Saint-Pierre-la-Cour, 1888. — Les fêtes de sainte Scholastique au Mans en 1896. — Vœux & espérances.

Le 22 messidor de l'an X, année 1802, entre neuf & dix heures du matin, les habitants du Mans étaient témoins d'un spectacle émouvant, étrange, tout nouveau pour beaucoup d'entre eux.

Le colonel Auvray, premier préfet de la Sarthe, le général commandant le département, le maire du Mans, accompagnés des autorités civiles, escortés des troupes de la garnison & notamment des vieux soldats de la 96ᵉ demi-brigade, l'une des plus vaillantes légions des armées républicaines, amenaient en triomphe devant la grande porte de l'église Saint-Julien, aux sons entraînants des musiques militaires, « un

vieillard de petite taille, aux manières étrangères, n'ayant par lui-même rien d'imposant & vêtu d'un costume inconnu à une partie de la population ».

Devant ce vieillard, l'antique cathédrale, fermée depuis dix années, s'ouvrait tout à coup, laissant entrevoir un nombreux cortège de prêtres... Pour la première fois depuis dix années, ses échos silencieux retentissaient des chants sacrés & la messe y était célébrée solennellement. Quelques instants plus tard, prêtres, magistrats, soldats, précédés de la croix hautement & fièrement levée, parcouraient les rues de la ville en une majestueuse procession, rehaussée de tout l'éclat des pompes religieuses & militaires. Ils reconduisaient à son hôtel Mgr Michel-Joseph de Pidoll, nommé évêque du Mans le 10 avril précédent, avec l'approbation du souverain pontife, par le premier consul de la République française, & qui venait dans cette cérémonie mémorable de prendre possession du siège de saint Julien, vacant depuis la mort en exil de Mgr de Jouffroy-Gonssans (1).

Après dix années de persécutions, de guerre civile, de sanglante anarchie, la paix & la liberté étaient rendues en France à l'Église catholique. La Providence s'était laissée fléchir par les prières des martyrs ; un général d'un prodigieux génie & des soldats d'une bravoure incomparable avaient été ses instruments. La croix victorieuse reparaissait dans les rues du Mans, & la grande majorité de la population la saluait de transports de joie indescriptibles, comme le symbole d'une ère nouvelle de pacification & de réorganisation sociale (2).

(1) Voir dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans durant la Révolution*, IV, p. 134 à 143 ; *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, II, p. 384, & une *Relation du 13 juillet 1802*, publiée dans la *Semaine du Fidèle* du 18 juillet 1894.

(2) La *Relation du 13 juillet 1802* rapporte que *six mille* personnes s'étaient portées sur la route de Paris, le mercredi 7 juillet, à sept heures du soir pour saluer à son arrivée le nouveau prélat « qui eut même un peu de frayeur en voyant cette foule ».

Or, ce 22 messidor de l'an X, jour à jamais heureux pour la ville du Mans & resté justement célèbre dans ses annales, correspond dans le calendrier grégorien au dimanche 11 juillet 1802, fête de la translation de sainte Scholastique. C'était à l'heure même, où pendant des siècles leurs aïeux avaient rendu à sainte Scholastique des hommages éclatants, que les Manceaux du xixe siècle recouvraient enfin la liberté religieuse, la première & la plus sacrée de toutes les libertés.

Nous ne dirons pas sans doute que la patronne du Mans avait à elle seule mis en déroute les sectes révolutionnaires comme jadis les huguenots, mais il faut convenir que l'histoire a des coïncidences singulièrement heureuses. Celle-ci fut très remarquée des contemporains (1). Beaucoup n'hésitèrent pas à voir dans cette restauration officielle du culte catholique au Mans, le 11 juillet 1802, une nouvelle marque de la protection de sainte Scholastique, & certes l'épiscopat réparateur de Mgr de Pidoll ne pouvait s'ouvrir sous des auspices plus favorables.

Les ruines, cependant, étaient trop nombreuses, le désordre moral trop profond, pour qu'il fût possible de ressusciter dès la première heure tous les anciens usages. En 1802, le chanoine Guillaume Savare parvint seulement à faire reconnaître authentiques, par le vicaire général Duperrier, les quelques parcelles des reliques de sainte Scholastique qu'il avait cachées avant sa déportation & qu'à son retour, au mois de mai 1801, « il avait retrouvées comme il les avait laissées ». Il les donna à l'église de la Couture où il remplissait alors les fonctions de prêtre sacristain (2).

(1) Voir le panégyrique de sainte Scholastique prononcé à Saint-Benoît en 1818, & une note du chanoine Savare dans le *Propre de l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour*, p. 218, Arch. de Saint-Benoît.

(2) *Note du chanoine Savare*, au trésor de la Couture. Le sac en soie verte qui contenait ces reliques sera remplacé, en 1817, par le curé M. Huard, & le nouveau sachet ouvert lui-même en 1822, pour donner quelques parcelles d'ossements, ainsi qu'il résulte des documents suivants du même trésor de la Couture : « Je soussigné, curé de N.-D.

Le sanctuaire si longtemps vénéré de la patronne du Mans, la collégiale Saint-Pierre-la-Cour, était irrévocablement fermé. La paroisse demeurait supprimée & l'église désaffectée servait tour à tour de prison, d'arsenal, de dépôt de matériaux (1). Condamnée sans espoir, elle devait bientôt subir d'importantes modifications, se transformer en un bâtiment moderne sans caractère & ne conserver que sa crypte du XIVe siècle, laïcisée avant la Révolution (2). Bien que l'édifice, dans son dernier état, n'offrît qu'un fort médiocre intérêt architectural, cette

de la Couture de la ville du Mans, certifie que les ossements renfermés dans ce petit sachet de soie, couleur de gorge de pigeon, sont extraits d'un sac de soie verte contenant des ossements de sainte Scholastique, vierge, reconnus authentiques par M. Duperrier, vicaire général du diocèse du Mans. J'ai scellé ledit sachet de mon cachet en cire rouge d'Espagne. Au Mans, ce 25 août 1817. Huard, curé de la Couture. » — « Je soussigné certifie que le sceau dont il est question d'autre part a été brisé pour retirer du sachet une partie des reliques y contenues, & que j'y ai substitué celui de Mgr l'archevêque de Paris. Paris, le 31 juillet 1822. Saint-Marc, chanoine honoraire, secrétaire de l'archevêque de Paris. » — Les reliques laissées à la Couture, reconnues de nouveau authentiques par Mgr Bouvier, en 1840, sont aujourd'hui renfermées dans une châsse qu'on expose aux fêtes de sainte Scholastique.

(1) « Après 1790, écrivait M. Tournesac à M. d'Espaulart le 14 juin 1861, l'église Saint-Pierre-la-Cour servit à y renfermer des prisonniers, à y déposer les nombreuses & lourdes portes de villes qui en sortirent en 1815 pour être reposées sur leurs gonds & rapportées peu de temps après. J'y crois voir encore les mâts de cocagne des fêtes civiles & le poteau contre lequel les douze lanciers brisaient leurs lances après la procession des Rameaux. » Vers 1815, les Espagnols prisonniers couchaient sur la paille étendue dans toute l'église. Arch. municipales, 21.

(2) La fabrique de la cathédrale, à laquelle l'église Saint-Pierre-la-Cour avait été abandonnée sous l'Empire, fut autorisée, par un décret du 12 juillet 1808, à la faire démolir en partir, à vendre les matériaux & à céder le terrain à la ville pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre. L'abbé PICHON, *Essai sur les travaux faits à la cathédrale depuis le concordat*, p. 7. La tour fut abattue en 1812, d'après M. Tournesac qui raconte, dans la lettre ci-dessus, avoir vu à cette époque « les couvreurs enlever le plomb des lambrequins & le jeter sur le pavé du marché pour commencer la démolition ». Le portique à colonnes existait encore en partie en 1834. Actuellement, l'église supérieure, très réduite en longueur, sert d'école secondaire pour les jeunes filles, & d'école municipale de musique ; la crypte, de salle de cours pour l'école professionnelle municipale.

suppression de l'église Saint-Pierre-la-Cour était très regrettable au point de vue traditionnel : sainte Scholastique n'avait plus de domicile dans sa bonne ville du Mans.

Dès l'année 1803, les Manceaux se préoccupèrent de lui en trouver un nouveau & de rétablir son culte.

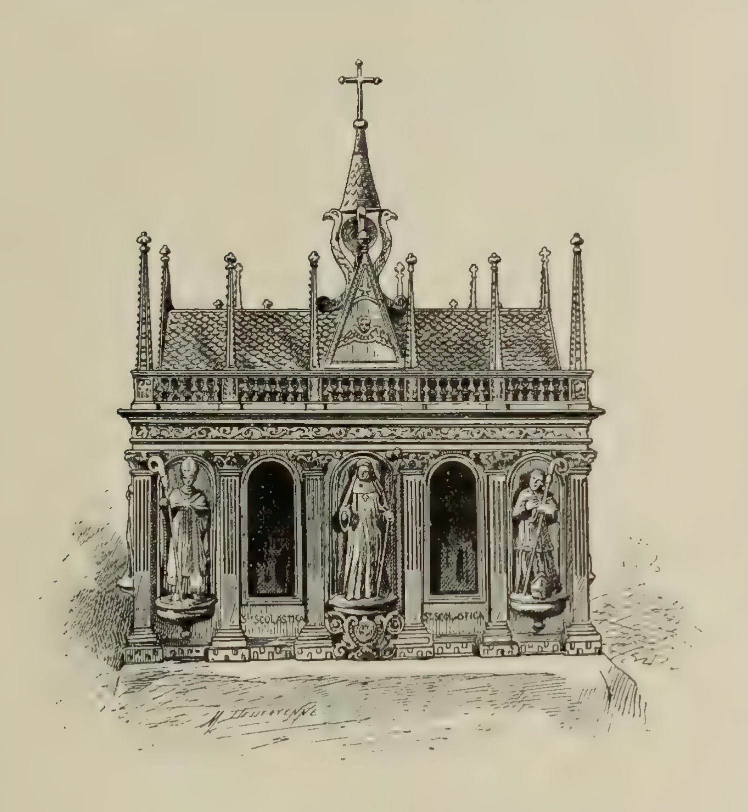
L'honneur de cette initiative semble appartenir plus particulièrement à deux vénérables ecclésiastiques, restés l'un & l'autre, pendant la persécution, fidèles à l'Église catholique : M. l'abbé Julien-Joseph Cailleteau, placé par un heureux choix de Mgr de Pidoll à la tête de la paroisse de Saint-Benoît, & son vicaire, M. l'abbé Jean-François Derenne ; ce dernier, vicaire de Saint-Pierre-la-Cour avant 1790, avait à ce titre une connaissance parfaite des moindres détails relatifs au culte de sainte Scholastique.

MM. Cailleteau & Derenne ne tardèrent pas à gagner la confiance bien méritée de l'ancienne sacristine de l'abbaye du Pré, madame de Brossard du Fresne, qui s'était réfugiée avec une sœur converse, Renée Le Breton, dans une petite maison de la rue du Pré où elles avaient traversé, inconnues & oubliées à l'ombre de leur abbaye, la tourmente révolutionnaire. Le 27 juillet 1803, ces pieuses femmes consentirent à se dessaisir, « pour en faire présent à l'église Saint-Benoît & y être honoré solennellement », du petit reliquaire d'argent à cinq pans, surmonté d'un dôme avec une croix, qu'elles avaient sauvé au péril de leur vie & qui contenait les reliques de sainte Scholastique données en 1666 à l'abbaye du Pré. Sur les attestations formelles de Mmes de Brossard & Le Breton, de MM. Cailleteau & Derenne, Mgr de Pidoll autorisa le jour même l'exposition publique de ces reliques (1).

C'était un premier pas dans la grande œuvre de la restauration du culte de la patronne du Mans. Au milieu de l'effroyable mêlée où avaient succombé tant de mâles énergies, deux faibles femmes, deux

(1) *Procès-verbal du 27 juillet 1803,* aux Archives de Saint-Benoît.

Bénédictines, il est vrai, avaient eu plus de perspicacité, plus de courage que tous les échevins & chanoines de jadis. Seules, elles avaient su conserver intact le dépôt confié à leur abbaye, & c'est par l'intermédiaire



CHASSE DE SAINTE SCHOLASTIQUE A SAINT-BENOIT DU MANS

d'après une photographie de M. Couturier.

de ses filles du cloître que sainte Scholastique allait renouer son alliance traditionnelle avec la population du Mans.

MM. Cailleteau & Derenne, tout à la joie de cette première conquête, firent aussitôt refaire en cette année 1803, sous la direction d'un commissaire spécial, « le citoyen Rottier », avec le secours généreux de

M[mes] Héron & Dugalichet (1), une châsse en bois doré, d'après l'ancien modèle, dit-on, donné par le maire Négrier de la Crochardière (2). Le reliquaire de M[me] de Brossard du Fresne fut placé dans cette nouvelle châsse. Peu à peu, l'avenir se reliait au passé.

L'année 1805 fut plus féconde encore. Le 19 juillet, le curé de Saint-Benoît obtenait de M. Louis-Geoffroy Maulny, ancien doyen de la sénéchaussée & siège présidial, la remise des reliques & du procès-verbal de 1576 sauvés par son fils. Les faits étaient si bien prouvés que cinq jours plus tard, le 24 juillet, Mgr de Pidoll reconnaissait également l'authenticité de ces fragments & autorisait leur exposition (3). Dès lors, l'église Saint-Benoît possédait des parcelles incontestables du trésor conservé jadis dans la châsse de Saint-Pierre-la-Cour.

Encouragé par le succès, M. l'abbé Cailleteau s'enhardit de plus en plus. Le 25 mars 1806, il adressa à Son Éminence Mgr le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège à Paris, une supplique demandant le transfert dans son église paroissiale de l'antique confrérie de Sainte-Scholastique avec toutes les indulgences dont l'avaient successivement enrichie les souverains pontifes. « Jamais, écrivait le zélé curé, il ne fut tant besoin de ranimer la piété des fidèles qui ont la plus haute vénération pour sainte Scholastique & la plus grande confiance en son intercession... Je supplie donc Votre Éminence, Monseigneur, pour la gloire de Dieu, l'avancement de la religion & le salut des fidèles, d'accorder ces indulgences... » Le 2 mai suivant, le cardinal répondait affirmativement, mais sous la réserve que la confrérie ainsi transférée serait

(1) « Papiers trouvés à l'intérieur de la châsse » par M. le curé Outin, lorsqu'il la fit redorer. Arch. de Saint-Benoît.

(2) Bibl. du Mans, 21, *Mss. de la Crochardière*, I, p. 61. Malgré cette affirmation, cette nouvelle châsse de 1803, au moins dans sa partie supérieure, ne nous paraît pas reproduire exactement celle du cardinal de Luxembourg, qui était surmontée d'un « dôme ».

(3) *Procès-verbal du 19 juillet 1805*, aux Archives de Saint-Benoît.

unie à celles qui pourraient exister déjà à Saint-Benoît (1). Ce rescrit du cardinal Caprara, promulgué le 12 juin, consacrait d'une manière officielle & définitive le rétablissement du culte de sainte Scholastique dans l'église Saint-Benoît du Mans.

Une telle solution se justifiait à bien des titres. Sainte Scholastique n'ayant plus d'asile, il était tout naturel qu'elle trouvât l'hospitalité chez son frère, que les deux saints fussent désormais réunis sous le même toit, comme ils l'avaient été dans leur enfance & dans leur tombeau. D'autre part, d'après les traditions locales, l'église Saint-Benoît était désignée mieux que toute autre église du Mans, malgré ses apparences modestes, pour devenir le principal sanctuaire de la patronne de la ville (2). Comme nous l'avons vu, elle s'élevait peut-être sur l'emplacement même du monastère où le corps de sainte Scholastique avait été déposé à son arrivée du Mont-Cassin. Au moyen âge, elle était devenue l'une des stations ordinaires des processions faites avec la châsse. En 1670, elle avait été préservée d'un incendie par l'intercession de sainte Scholastique. De tout temps, les habitants du quartier avaient témoigné une confiance toute particulière à la sœur de saint Benoît leur patron. Au XVIII[e] siècle encore, ils avaient donné son nom à deux de leurs cloches (3) & placé sa statue dans le rétable de leur maître-autel,

(1) Arch. de Saint-Benoît.

(2) Située dans l'un des premiers faubourgs de la vieille ville, au centre d'un quartier pauvre & populeux, l'église Saint-Benoît, aujourd'hui très délabrée, se compose d'un large vaisseau à trois nefs, sans caractère architectural, œuvre d'époques différentes, agrandie ou réparée en 1471, 1525, 1689, &c. C'était primitivement une chapelle dépendant de l'abbaye de la Couture. V. MAULNY, *Observations historiques sur la paroisse de Saint-Benoît*, 1760 ; *Saint-Benoît du Mans*, dans la *Province du Maine* des 30 juin & 28 juillet 1849 ; P. LEGEAY, *Notes sur la paroisse et l'église de Saint-Benoît du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1894 & 1895 ; Arch. municipales, 234, p. 317, 319, &c.

(3) La première, bénite le 10 décembre 1707 par M[e] Jacques-Auguste Le Vayer, docteur de Sorbonne, nommée par M[e] Jean Favry du Ponceau, écuyer, & dame Marie-Catherine Knepper, épouse de Charles-René Favry d'Oigni ; la seconde, le 27 juin 1784. *Registres paroissiaux de Saint-Benoît.*

où elle subsiste toujours (1). Enfin la paroisse de Saint-Benoît était une paroisse essentiellement populaire, & c'est le peuple qui s'était montré en toutes circonstances le client le plus fidèle, le plus convaincu de sainte Scholastique. Si la sainte ne retrouvait pas dans cette humble église un sanctuaire grandiose, digne d'elle & de la ville, elle s'y retrouvait du moins au milieu d'une population amie.

A l'exception de la célèbre procession du 11 juillet qui demeure supprimée, les particularités essentielles du culte de sainte Scholastique au Mans ont repris vigueur à la fin du premier Empire & au commencement de la Restauration. Chaque année, les fêtes du 10 février & de la translation se célèbrent solennellement à Saint-Benoît ; d'anciens chanoines de Saint-Pierre tiennent à honneur d'y prononcer de pompeux panégyriques (2). A la cathédrale, la statue en terre cuite de l'ancienne église Saint-Pierre-la-Cour prend place sur l'autel d'une des chapelles de l'abside. En 1816, l'évêque lui-même, Mgr de Pidoll, prescrit par mandement une exposition de la châsse & une neuvaine de prières à Saint-Benoît pour obtenir, comme autrefois, la cessation des pluies qui compromettent la récolte (3). Comme autrefois, une foule nombreuse se presse devant la châsse, « pour honorer les reliques », avec un bruit qu'un prédicateur mal endurant qualifie de « scandaleux » ; dans cette foule se voient des hommes, « qui vivent d'ailleurs sans donner pres-

(1) Comme celle de saint Benoît qui lui fait vis-à-vis, cette statue de sainte Scholostique est fort peu intéressante au point de vue artistique & se trouve dans la partie la plus récente du rétable. A la suite d'importantes restaurations, l'autel, dans son ensemble, fut bénit le 28 février 1779 par Mgr de Jouffroy-Gonssans. *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, I, 335.

(2) Nous avons eu entre les mains trois de ces panégyriques provenant des archives de Saint-Benoît ou de la collection de M. L. Brière : l'un a été prononcé en juillet 1813 par l'abbé Barreau ; un autre, le plus intéressant, en 1818.

(3) *Mandement épiscopal du 18 juillet 1816*, Bibl. du Mans, *Mss. de la Crochardière*, II, p. 517.



L'ÉGLISE SAINT-BENOIT, AU MANS
d'après une photographie de M. Couturier.

qu'aucun signe de religion, des familles désunies dont les membres sont dans une perpétuelle discorde, mais qui ne manqueraient pas de payer chaque jour un tribut d'hommages à sainte Scholastique (1) ».

En 1817, M. Leprince de Claircigny se décide à son tour à remettre au curé de Saint-Benoît le tiers environ des cendres qu'il a recueillies en 1793 à la cathédrale, avec le sac en cuir blanc qui les contenait (2).

Toutefois, la confrérie diminue de jour en jour & se restreint à quelques personnes pieuses, « peu connues du monde ». L'esprit du temps &, peut-être la coexistence de la confrérie du Mont-Carmel qui paralyse l'effet du rescrit du cardinal Caprara, ne lui sont point favorables. Les vieilles générations élevées avant la Révolution disparaissent, il est vrai, rapidement. Elles sont remplacées par une génération formée au bruit des armes, d'une instruction religieuse très sommaire, imprégnée des doctrines voltairiennes.

Pendant quarante années, de 1820 à 1860, sainte Scholastique est un peu oubliée. La confrérie achève de se dissoudre. Les reliques elles-mêmes, rendues par MM. Maulny & Leprince de Claircigny, sont retirées de Saint-Benoît pour subir un nouvel examen. Au mois d'août 1830, un ossement est donné par Mgr Carron, alors évêque du Mans, au monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement que vient de fonder à Craon (Mayenne) la R. M. Saint-Louis de Gonzague, descendante des illustres familles de Cossé-Brissac & d'Armaillé (3). La châsse de

(1) *Panégyrique de 1818,* aux Arch. de Saint-Benoît.

(2) *Note de M. Leprince de Claircigny,* en date du 10 avril 1817, aux archives de Saint-Benoît : « La seconde portion, placée dans la boëte de fer blanc en forme de châsse restante chez moi, & la troisième placée dans une autre petite boëte en bois restante à Chassillé [où M. Leprince avait sa propriété]. » Cette dernière « boëte en bois blanc », de 0^m 14 de longueur, est encore aujourd'hui conservée à l'église de Chassillé. Elle porte la mention « *Reliques authentiques de sainte Scholastique* » & est accompagnée d'un extrait de procès-verbal signé par M. Leprince de Claircigny. *Lettre de M. l'abbé Simon, curé de Chassillé,* en date du 26 septembre 1896.

(3) Depuis l'époque de la fondation, en décembre 1829, sainte Scholastique a tou-

Saint-Benoît ne conserve que les parcelles sauvées par Mme de Brossard du Fresne.

En 1831 paraissent pour la première fois au Mans une petite brochure de propagande, *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans* (1), & des images de la sainte (2). En 1832, une ordonnance épiscopale réglemente les fêtes du 10 février & du 11 juillet, & on délivre « un nouveau titre pour la châsse ». En 1845, on réimprime une *Messe de sainte Scholastique à l'usage de l'église paroissiale de Saint-Benoît* (3), puis l'abbé Lochet, de vénérée mémoire, publie dans une petite feuille destinée à la défense des traditions religieuses, l'*Histoire abrégée de la relique de sainte Scholastique,* par le chanoine Poirier (4). En 1856 enfin, une chapelle de la cathédrale est officiellement dédiée à la patronne du Mans (5). Dépourvu de tout caractère municipal & extérieur, le culte de sainte Scholastique se maintient au moins dans le

jours été en grande vénération au monastère des Bénédictines de Craon. Dans la salle du chapitre se conserve un tableau à l'huile, œuvre d'une des premières mères, représentant la sainte debout, tenant d'une main la crosse, de l'autre la règle de saint Benoît. Sous les cloîtres est placée une statue de sainte Scholastique ; & en 1885 une autre statue « fort belle » a été érigée dans la prairie du monastère, sous une grotte voisine de celle de saint Benoît. « Dans leurs promenades les religieuses aiment à diriger leurs pas vers ce petit ermitage & à y prier leur sainte mère ».

(1) Le Mans, Belon, 1831, in-12 de 12 pages, brochure très succincte, fort incomplète & sans intérêt historique.

(2) Gravées par Duperray, rue de la Vieille-Porte, n° 3.

(3) Au Mans, chez Fleuriot, imprimeur, in-8° de 23 pages.

(4) *La province du Maine,* 1845, Ire Série. La même feuille donna vers cette époque des fragments de la *Lettre à Philalite* par Fr. Bondonnet.

(5) D'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. le vicaire général Albin, c'est en 1856 seulement qu'une ordonnance épiscopale a déterminé officiellement les nouveaux vocables des chapelles de la cathédrale. La chapelle dédiée à sainte Scholastique, sainte Cécile & sainte Marie-Madeleine, se trouve la première à gauche de la chapelle du chevet, en regardant l'autel. Ajoutons que la cathédrale possède, elle aussi, renfermées dans une petite châsse ancienne, quelques reliques de sainte Scholastique dont nous n'avons pu établir la provenance, l'authentique étant renfermé dans la châsse.

peuple des faubourgs & de la banlieue. La châsse continue à être exposée, lorsque le temps n'est pas au gré des cultivateurs. On y vient isolément en pèlerinage, mais l'absence de documents écrits ne permet plus de préciser les dates ni le nombre des neuvaines de prières.

Cet état *latent,* pour ainsi dire, qui a succédé aux premiers efforts du commencement du siècle, par suite de la disparition des générations précédentes & de l'affaiblissement des souvenirs locaux, ne devait être que momentané. La dévotion populaire n'attendait en réalité que des circonstances propices pour se manifester avec une énergie nouvelle.

Ces circonstances, elle les trouve tout d'abord dans l'élévation au siège épiscopal du Mans, en 1862, de Mgr Charles Fillion. Savant de haute valeur, d'un dévouement inébranlable à l'Église, Mgr Fillion appartenait au diocèse du Mans : il en connnaissait & il en aimait toutes les traditions, toutes les gloires religieuses que vulgarisaient si heureusement, à ce moment même, les premiers volumes de l'*Histoire de l'église du Mans,* du R. P. dom Piolin. Dès l'année 1863, fort des sentiments d'une population qu'il avait contribué lui-même à évangéliser, il rétablit dans la paroisse de Saint-Benoît la procession extérieure de la translation de sainte Scholastique.

Le 11 juillet 1863, après un intervalle de soixante-&-onze ans, les reliques de la patronne du Mans reparurent en triomphe dans les rues de la vieille cité. Elles y rencontrèrent comme autrefois un respect profond ; à défaut des honneurs municipaux, elles y reçurent les hommages d'un peuple encore chrétien.

Le curé de Saint-Benoît, à cette époque M. l'abbé Poulet, répondit du reste avec le plus louable empressement aux vues de Mgr Fillion ; & peu après, en 1869, il faisait frapper une première médaille de sainte Scholastique. Sur la face principale de cette médaille, dès maintenant très répandue, la sainte est représentée dans un trèfle à sept lobes, portant un livre sur lequel se pose une colombe aux ailes

éployées ; l'exergue porte : SANCTA SCHOLASTICA CENOMANI PRÆSIDIUM. Sur l'autre face sont représentés le monastère du Mont-Cassin au sommet de la colline, & au bas le monastère de sainte Scholastique d'où s'envole vers le ciel, dans un rayon lumineux, l'âme de la sainte, avec cette légende : IN COLUMBÆ SPECIE CÆLI SECRETA PENETRAVIT.



MÉDAILLE DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Vers le même temps, l'illustre abbé de Solesmes, dom Guéranger, recevait avec joie dans son église abbatiale cette statue de la cathédrale du Mans, qui semble avoir été, comme nous l'avons dit, la statue officielle de la patronne du Mans à Saint-Pierre-la-Cour, & que le conseil de fabrique lui donna à la suite de la transformation de l'autel de sainte Scholastique (1). Il la plaçait près des célèbres *Saints de Solesmes,* dans une chapelle spéciale qu'il fera décorer plus tard, en reconnaissance de la protection dont la sœur de saint Benoît environnera Solesmes durant l'invasion prussienne (2). Il enrichissait le trésor du monastère d'une relique insigne de sainte Scholastique, obtenue à Juvigny. Enfin il fondait, à l'entrée même de ce village de Solesmes, l'abbaye Sainte-Cécile, la première & la seule abbaye de Bénédictines rétablie dans la Sarthe depuis la Révolution.

Consacrée dès le 15 août 1868 par la profession des sept premières

(1) L'ancienne statue a été remplacée dans la chapelle de la cathédrale par une autre statue moderne plus petite, non coloriée, & le nouvel autel en cuivre, décoré de plusieurs émaux de Steinheil : l'un de ces émaux, dont nous donnons le dessin, représente sainte Scholastique. Un des vitraux modernes de cette chapelle est également consacré tout entier à la vie de la sœur de saint Benoît.

(2) *Chronique particulière de dom Guéranger :* « 8 septembre 1872. On a placé à son autel la statue de sainte Scholastique dans sa chapelle que j'ai fait orner dans le style roman ».

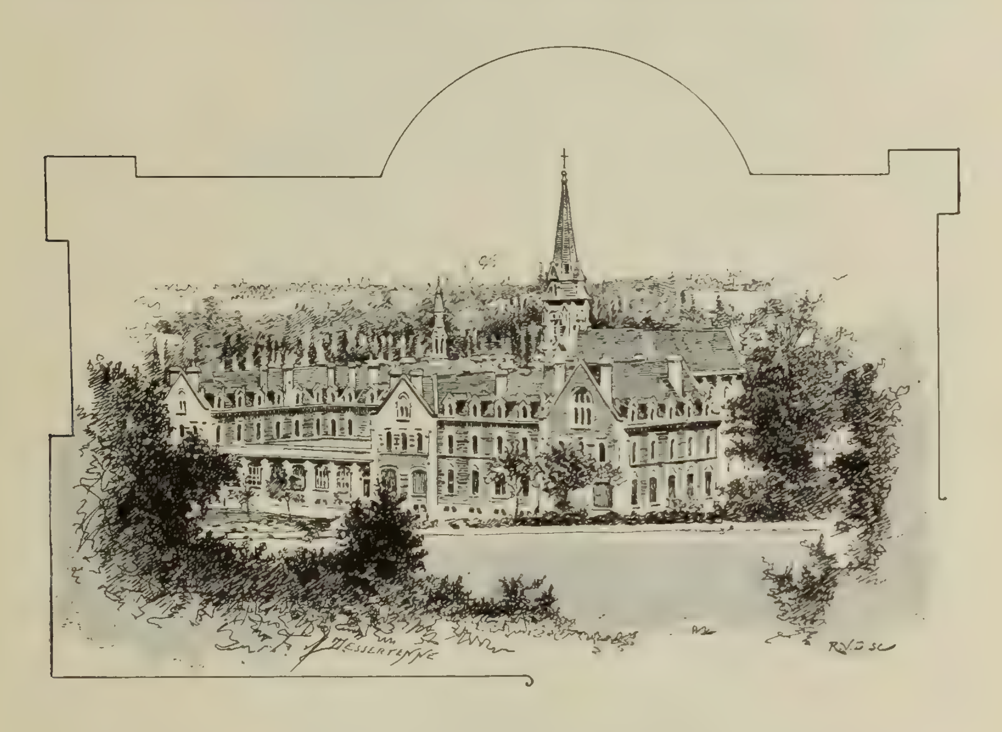
moniales, cette fondation dotait la terre du Maine d'un nouveau centre monastique, appelé à devenir bientôt un foyer spécial de dévotion à la sœur de saint Benoît & à recueillir plus particulièrement l'héritage trop longtemps abandonné de l'abbaye royale du Pré.

Sous l'éminente direction de sa première abbesse (1), la jeune abbaye ne tardera pas à relever noblement les meilleures traditions de son aînée, à faire revivre les édifiants exemples de Catherine de Chaources, de Marguerite de Miée de Guespray & d'Anne de Montalais, ces grandes Bénédictines du XVII[e] siècle, « qui avaient préféré la vie du cloître à celle de la cour où elles auraient pu briller ». Non seulement, la règle de saint Benoît & de sainte Scholastique refleurira dans sa pureté primitive à Sainte-Cécile de Solesmes, avec toutes les splendeurs de la liturgie romaine & toutes les beautés de ce chant grégorien qui remue les âmes si profondément, mais des œuvres artistiques d'une délicatesse exquise, comme l'aquarelle que nous reproduisons plus loin y rappelleront le souvenir de la vierge de Plumbariola ; & sur la façade de l'élégante église, « faite de roses & de lys », se dressera bientôt, dominant les rives de la Sarthe, la statue de sainte Scholastique (2).

(1) Madame Cécile Bruyère, petite-fille de Louis Bruyère, ingénieur des Ponts-&-chaussées, qui créa au Mans, à la fin du siècle dernier, les belles promenades des Jacobins, & devint, sous le premier Empire, directeur des travaux de la ville de Paris. Voir *Les travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère*, Le Mans, Pellechat, 1896, in-8°.

(2) Commencée par M. Duvêtre, architecte à Angers, & terminée par M. Pascal Vérité, architecte au Mans, avec le concours dévoué de M. Alain, entrepreneur, actuellement maire de Solesmes, l'abbaye Sainte-Cécile est aujourd'hui l'une des œuvres les plus remarquables de l'architecture religieuse dans le département de la Sarthe. L'église a été consacrée par Mgr Fillion, le 12 octobre 1871 ; on y voit derrière l'autel une *sainte Scholastique*, peinte sur bois par le R. P. dom Bourigaud, abbé de Ligugé. Dans le grand parloir de l'abbaye une toile, signée « Le Basset de Belavalle, 1878 », représente l'*Entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique*. A l'intérieur de la clôture, se trouve un moulage par dom David de l'ancienne statue de Saint-Pierre-la-Cour, & dans le chœur des moniales, le vitrail du *Couronnement de la Vierge*, avec le délicieux groupe de *sainte Cécile*.

Aux hommages rendus par la population du Mans à la patronne de la cité se joignaient de nouveau, dans le département, les prières du cloître bénédictin. En dépit des révolutions, sainte Scholastique retrouvait ses deux familles, & pour remplir sa mission tutélaire, la colombe



L'ABBAYE SAINTE-CÉCILE DE SOLESMES

aux blanches ailes devait désormais voltiger de l'humble tour de Saint-Benoît du Mans aux clochers de Solesmes.

Sur ces entrefaites, arrive la funeste année de 1870, marquée par des événements tragiques.

sainte Agnès, sainte Scholastique, sainte Gertrude & sainte Mechtilde que nous reproduisons d'après le carton même du vitrail, dû au talent des Bénédictines de Sainte-Cécile de Solesmes. Enfin, l'abbaye possède une précieuse relique de sainte Scholastique provenant de Juvigny par l'intermédiaire des Bénédictines d'Arras.

Dans la nuit du 13 au 14 mars, un violent incendie se déclare, comme en 1659, dans les écuries de l'hôtel du *Dauphin,* au Mans, & menace plusieurs maisons voisines, entre autres celle de *la Pareille* qui porte la statuette de sainte Scholastique. Au milieu du danger, la pieuse propriétaire de cette maison, Mme Thuau, renouvelle l'acte de foi accompli *deux cent onze ans* plus tôt. Son immeuble ne subit, contrairement aux prévisions, que des dégats insignifiants, & en reconnaissance de cette protection la date de 1870 vient peu après s'ajouter au bas de l'ex-voto à celle de 1714 (1).

Vers la fin du printemps, une sécheresse effrayante désole les campagnes. A la demande d'un groupe d'habitants du Mans, la châsse de sainte Scholastique est exposée pendant quinze jours dans l'église Saint-Benoît. Plusieurs paroisses de la banlieue y viennent en pèlerinage, suivant l'ancien usage, la croix en tête, en chantant les litanies des saints : le mercredi 8 juin, la paroisse de Saint-Georges du Plain, au nombre de plus de trois cents personnes ; le vendredi 10, celle de la Chapelle-Saint-Aubin ; du 13 au 17, les paroisses de Pruillé-le-Chétif & de Trangé. C'est, au dire d'un journal du temps, un spectacle « d'une grande édification (2) ». De leur côté, les paroisses de Saint-Jean-d'Assé, du Tronchet, de Saint-Marceau, d'Assé-le-Riboul, de Vernie, de Sainte-Sabine & de Sainte-Jammes, accourent à deux reprises différentes à l'antique chapelle de Monthibault, dédiée à sainte Scholastique (3).

Puis survient la guerre franco-allemande, dont les désastres ravivent encore les deux grandes dévotions populaires des habitants du Mans.

(1) Voir le récit de cet incendie du *Dauphin* en 1870 dans *L'Union de la Sarthe* & *La Sarthe* du mardi 15 mars 1870. La plaque en marbre qui porte les dates de 1714 & 1870 ne sera placée qu'après la guerre, lors de la restauration de la façade de la maison Thuau.

(2) La *Semaine du Fidèle* des 11 & 18 juin 1870. Depuis quelque temps, en outre, une statue de sainte Scholastique avait été érigée dans l'église de Trangé.

(3) *Ibidem,* du 30 juillet 1870.



SAINTE CÉCILE, SAINTE SCHOLASTIQUE,

SAINTE GERTRUDE. SAINTE AGNÈS ET SAINTE MECHTILDE

Aquarelle des Bénédictines de Sainte-Cécile de Solesmes

pour le vitrail du Couronnement de la Vierge, Église Sainte-Cécile de Solesmes.

A la nouvelle désespérante de la capitulation de Metz, on se presse en foule, à la cathédrale, devant le célèbre crucifix des Rameaux; à Saint-Benoît, devant la châsse de sainte Scholastique, qu'on a invoquée si souvent jadis avec succès pour le salut de la patrie (1).

Cette fois, l'intervention de la patronne du Mans ne peut désarmer la justice de Dieu, ni épargner à sa ville d'adoption les angoisses d'une invasion particulièrement douloureuse. Peut-être cependant, ne fut-elle pas sans effet. Malgré les pénibles défaillances de l'époque, l'honneur militaire des Manceaux demeura sauf. Le jeune régiment des mobiles de la Sarthe mérita pendant toute la campagne d'être réputé l'une des meilleures troupes de l'armée de la Loire. Au plateau d'Auvours, l'ennemi recula, une dernière fois, devant la charge fameuse des zouaves pontificaux, cette vaillante légion qu'avait formée à Rome, onze ans auparavant, l'immortel La Moricière, *ancien député de la Sarthe* (2), & que la Providence avait ramenée des rivages lointains de l'Italie juste à point pour jeter un dernier rayon de gloire sur le nom du Mans, pour atténuer tout au moins, par un magnifique exemple d'abnégation patriotique & d'héroïsme chrétien, les lugubres souvenirs de la défaite suprême (3).

Plus que jamais, après les malheurs de l'année terrible, la population catholique du Mans sentit le besoin d'invoquer la protection divine

(1) *La Semaine du Fidèle,* du 5 & 12 novembre 1870.

(2) A l'assemblée législative, de 1849 à 1851. Élu le 13 mai 1849.

(3) « Cette charge [d'Auvours], écrivait récemment l'un des officiers les plus distingués de l'École de guerre, est un des plus brillants faits d'armes de la guerre, & son souvenir éclatant rend moins amère la triste constatation du désastre final. Ce sont ces rayons de gloire, allumés çà & là à travers le ciel sombre de nos défaites, qui nous donnent le courage d'y penser & d'en parler encore, pour y puiser la force nécessaire aux luttes de l'avenir. » Commandant Rousset, de l'École supérieure de guerre. *Histoire générale de la guerre franco-allemande de 1870-71,* tome IV, *Les armées de Province,* Paris, 1895, in-8°, p. 376.

contre les dangers d'un avenir menaçant. En 1871, pendant que l'ingénieuse charité des membres des conférences de Saint-Vincent de Paul faisait aimer jusque sur la terre d'Afrique le nom de Scholastique (1), les pèlerins revinrent nombreux & recueillis à Saint-Benoît. L'heure était arrivée d'ailleurs où le culte de la patronne du Mans allait définitivement reprendre une importance & un éclat qu'il n'avait jamais eus depuis cent ans.

Le 15 juin 1871, Mgr Fillion avait nommé curé de Saint-Benoît M. l'abbé Outin, ancien pro-secrétaire de l'évêché, curé-doyen de Vibraye, & la première parole d'encouragement qu'il lui avait adressée après son acceptation avait été celle-ci : « Oh ! nous rétablirons le culte de sainte Scholastique (2) ! » Né à Laval le 26 octobre 1822, près du sanctuaire vénéré de Notre-Dame d'Avesnières, formé plus tard à la grande école de Mgr Bouvier qui l'avait apprécié de bonne heure, M. l'abbé Outin, âgé alors de quarante-neuf ans, était un prêtre « d'un abord simple & facile, mais toujours digne », d'une expérience profonde, d'une piété très vive & d'un très grand zèle (3). Dès son arrivée à Saint-Benoît, il se donna tout entier à la mission que lui avait tracée son évêque. Il fit de l'extension du culte de sainte Scholastique l'œuvre préférée de son nouveau ministère. En présence des démarches multiples qu'elle lui coûta, de la persévérance & de l'ardeur qu'il y consacra jusqu'à la fin de sa vie, on est en droit de dire que jamais sainte Scholastique n'eut au Mans un si vaillant champion, un aussi dévoué chevalier.

(1) Les conférences de Saint-Vincent de Paul du Mans venaient d'adopter deux pauvres orphelins arabes, victimes des désastres qui affligeaient alors l'Algérie, & leur avaient donné les noms de *Julien* & de *Scholastique*.

(2) *Notes manuscrites* de M. l'abbé Outin, aux archives de Saint-Benoît.

(3) Voir le chanoine Pichon, *M. l'abbé Outin, Notice biographique*, Le Mans, Leguicheux, 1895.

M. Outin se préoccupa tout d'abord d'ajouter au reliquaire de Mme de Brossard du Fresne quelques reliques plus considérables, « qui pussent s'apercevoir dans la châsse & exciter davantage la dévotion des fidèles ». Le 17 octobre 1871, il les demandait à M. l'abbé Loison, curé de Juvigny, dans une lettre qu'il plaçait sous la protection de saint Béraire & où il faisait valoir en termes chaleureux les titres des Manceaux à une faveur que justifiaient doublement les faits historiques & les liens de fraternité créés par sainte Scholastique elle-même entre le Mans & Juvigny (1).

Cette demande, malheureusement, n'était pas la première. Depuis plusieurs années, les habitants de Juvigny avaient été assaillis de requêtes du même genre, & pour conserver leur précieux trésor qui commençait à se morceler, ils venaient, sur l'injonction de leur évêque, de modifier à grands frais leur châsse d'argent. M. l'abbé Loison, très empressé lui aussi de relever à Juvigny la dévotion à sainte Scholastique, ne crut pas devoir heurter les dispositions de sa paroisse. Tout en réservant ses sentiments personnels, il répondit par une fin de non-recevoir (2).

M. Outin, peiné mais non découragé, appela son évêque à la rescousse. Mgr Fillion ne fut pas plus heureux. En 1875, à la suite d'une entrevue avec l'évêque de Verdun, aux fêtes de Saint-Martin de Tours, le curé de Saint-Benoît tentera sans plus de succès un troisième & dernier assaut. Les habitants de Juvigny resteront inflexibles (3).

Une telle résistance fait assurément honneur à la paroisse de Juvigny, en montrant quel prix extrême elle attache encore, en dépit du

(1) Archives de Saint-Benoît.

(2) C'est à cette même époque que M. l'abbé Loison préparait la fondation d'une *Association des petits enfants sous le patronage de sainte Scholastique*, & la publication de son intéressante notice, *Sainte Scholastique, son histoire, ses reliques et son pèlerinage à Juvigny-les-Dames*, Bar-le-Duc, 1881. Voir le chapitre III.

(3) Archives de Saint-Benoît. *Requête à Mgr l'évêque de Verdun*, en date du 8 décembre 1875 ; *Lettre de Mgr l'évêque de Verdun*, du 19 décembre 1875.

scepticisme contemporain, à la conservation des reliques de sainte Scholastique. Nous voulons espérer cependant qu'elle ne se prolongera pas indéfiniment. Les titres des Manceaux, comme on peut le voir par la lecture de ce livre, sont *si exceptionnels* qu'un jour ou l'autre les habitants de Juvigny ne pourront manquer, pour la gloire même de leur protectrice, de consentir à un léger sacrifice en faveur de la ville qui leur a cédé jadis une partie de son propre trésor. L'épisode, dans tous les cas, est digne des siècles de foi ; ce choc momentané entre deux paroisses de France, en plein XIXe siècle, au sujet des reliques de leur commune patronne, étonne & édifie.

Faute de nouvelles reliques, le curé de Saint-Benoît résolut de rétablir la confrérie & de rendre à sainte Scholastique son titre officiel de patronne du Mans.

Préparé par une étude consciencieuse des sources historiques (1), le premier projet de rétablissement de la confrérie fut présenté à Mgr Fillion dans un rapport du 11 juin 1873. « Les circonstances présentes ne semblent-elles pas impérieuses, écrivait hardiment cette fois le zélé champion de sainte Scholastique ? Les esprits furent-ils jamais plus divisés dans notre cité, la foi plus attaquée, plus affaiblie, & par suite, les âmes plus en péril ? Lorsque nous envisageons la fin particulière de la confrérie, qui était de prier pour la paix, l'union des familles & le salut de la cité, n'est-ce pas un besoin de nos âmes de recourir à notre bonne patronne, d'invoquer avec plus de confiance celle qui donna si souvent à la ville du Mans des marques de sa protection ? Quoique la dévotion à sainte Scholastique soit restée vivace, grâce à Dieu, il y a néanmoins quelque chose de plus à faire, parce que nos pères en faisaient bien plus que nous (2). » Le rapport se terminait par des consi-

(1) Voir dans la *Semaine du Fidèle* du 13 juillet 1872 un premier article de M. Outin sur l'ancienne confrérie de Sainte-Scholastique, d'après les documents conservés aux archives de Saint-Benoît.

(2) Archives de Saint-Benoît.

dérations financières qui prouvaient que l'auteur, avec sa prudence ordinaire, ne se lançait pas au hasard.

Mgr Fillion accueillit le projet avec une bienveillance toute particulière. En attendant qu'il lui fût possible de l'approuver, il répondit, le 5



SAINTE PULCHÉRIE, SAINTE SCHOLASTIQUE ET SAINTE GENEVIÈVE
Fresque d'H. Flandrin, à Saint-Vincent-de-Paul de Paris.

juillet, par une lettre prescrivant pendant les prochaines fêtes de la translation des prières spéciales pour l'Église & la France, devant la châsse de sainte Scholastique (1).

(1) Publiée dans la *Semaine du Fidèle* du 12 juillet 1873 : l'original aux archives de Saint-Benoît.

En cette année 1873, où de tous côtés la foi s'affirmait par le grand mouvement des pèlerinages nationaux, les fêtes du 11 juillet présentèrent à Saint-Benoît du Mans un éclat inaccoutumé. Le dimanche 13, à quatre heures du soir, la procession sortit de l'église, précédée d'une longue file de jeunes filles en robes blanches, escortant la bannière de sainte Scholastique, & de la musique des Frères des Écoles chrétiennes. Autour de la châsse, à la place qu'occupaient jadis les échevins, une délicate pensée avait groupé, des bouquets à la main, quatre jeunes garçons représentants d'une génération nouvelle qu'on espérait alors voir bientôt relever l'honneur du drapeau, en même temps que le respect des traditions catholiques. Pour la première fois depuis la Révolution, cette procession franchit les frontières de la paroisse de Saint-Benoît & se rendit à l'église de Saint-Pavin. « Pendant le parcours, le cortège s'arrêta... Les reliques de sainte Scholastique venaient de reconnaître, dans le faubourg, les lieux où cent vingt & un ans auparavant elles avaient maîtrisé un immense incendie. Trois fois, le clergé & la multitude acclamèrent la sainte patronne du Mans. Trois fois, devant la petite statue placée là pour redire aux générations cet éclatant prodige & que pour la circonstance on avait décorée avec goût, tous répétèrent en chœur : *Sancta Scholastica, ora pro nobis* (1). »

Quelques mois après, le dimanche 19 octobre, une autre procession revenait de l'église de Saint-Pavin au même endroit, pour replacer solennellement la statuette de sainte Scholastique sous une niche élégante que des industriels chrétiens avaient fait ménager, comme nous l'avons dit précédemment, dans un mur construit depuis peu sur l'emplacement de l'ancienne maison du XVIIIe siècle (2).

L'élan était désormais donné & se maintint l'année suivante. A la

(1) La *Semaine du Fidèle* du 19 juillet 1873.

(2) *Ibidem*, du 18 octobre 1873.

fin du panégyrique de sainte Scholastique, prononcé aux vêpres du 12 juillet 1874, M. l'abbé Moreul, vicaire à la cathédrale, n'hésita plus à réclamer publiquement le rétablissement de la confrérie, attendu avec impatience & considéré déjà comme très prochain (1). Mais la mort prématurée & profondément regrettable de Mgr Fillion, le 28 du même mois, vint reculer les espérances, en enlevant au curé de Saint-Benoît son plus haut appui, l'éminent prélat, qui, le premier, avait inscrit dans le programme de son épiscopat la restauration du culte de la patronne du Mans. Il fallut reprendre l'affaire par sa base avec son successeur, Mgr d'Outremont.

A peine arrivé au Mans, il est vrai, Mgr d'Outremont, dont le zèle apostolique devait s'appliquer avec tant d'ardeur à toutes les œuvres de son diocèse, tint à honneur de témoigner hautement de ses sentiments à l'égard de sainte Scholastique. Huit jours après son intronisation, dans la soirée du mercredi 17 février 1875, il venait, à l'occasion de la neuvaine de la sainte, visiter l'église Saint-Benoît & saluer la châsse. C'était, en dehors de la cathédrale, la première visite paroissiale qu'il eut encore faite. L'accueil enthousiaste qu'il reçut dans les rues du quartier lui montra combien cet hommage à la patronne de la cité était conforme aux vœux de la population (2). Le dimanche 11 juillet, il revint présider la procession de la translation, contribuant ainsi par son exemple à rendre aux fêtes de sainte Scholastique un caractère plus général.

Dès lors, on voit se rouvrir l'ère des pèlerinages des paroisses &

(1) La *Semaine du Fidèle* du 18 juillet 1874. Dans le numéro du 14 février précédent, M. le chanoine Pichon, secrétaire général de l'évêché, avait déjà publié un intéressant article sur les reliques de sainte Scholastique.

(2) *Ibidem*, du 27 février 1875 : « Les rues de la Vieille-Porte, Dorée, Saint-Benoît étaient ornées de guirlandes & illuminées avec beaucoup de goût ; l'église, splendidement éclairée, était remplie d'une affluence si considérable qu'il devint à peu près impossible d'y pénétrer. »

communautés (1). En 1875 & 1876, aux habitants de Trangé & de Rouillon, représentants des populations agricoles de la banlieue & clients traditionnels de sainte Scholastique, se joignent devant la châsse le pensionnat des Sœurs de Saint-Julien, les RR. PP. Capucins, le collège Sainte-Croix, diverses œuvres de charité (2). De plus, au mois d'août 1876, une exposition extraordinaire des reliques est prescrite pour obtenir de la pluie & elle attire comme toujours la foule dans l'église Saint-Benoît (3).

Le rétablissement de la confrérie, néanmoins, demeurait en suspens. Mgr d'Outremont, absorbé par ses visites épiscopales, ne jugeait pas à propos de donner suite au projet, avant que la fondation d'une messe par semaine ne fût assurée (4). M. Outin se dédommagea d'un retard que son ardeur avait peine à admettre, en exécutant son autre projet, non moins intéressant, de faire décerner à sainte Scholastique, par la cour de Rome, le titre officiel & liturgique de *patronne de la ville du Mans*.

Ce titre, sans doute, elle le possédait en fait, & depuis des siècles il lui avait été attribué par la population. Toutefois la municipalité ayant cessé de le reconnaître, & le culte de sainte Scholastique étant devenu

(1) La *Semaine du Fidèle* du 17 juillet 1875 : *La fête de sainte Scholastique en 1875.*

(2) *Ibidem*, des 24 juillet 1875 & 5 août 1876 : « Près de *deux cents* pèlerins de Rouillon, dont cinquante hommes, fermiers ou fils de fermiers, sont venus sur deux rangs, récitant dévotement le chapelet, vénérer les reliques de la sainte. Après avoir entendu la messe célébrée par le pasteur de la paroisse, tous, sans s'arrêter en ville, reprirent le chemin de leurs maisons &, comme à l'aller, en récitant le rosaire, chantant des litanies & des cantiques. » Située à cinq kilomètres du Mans, la commune de Rouillon ne comptait alors qu'une population totale de 630 habitants.

(3) *Ibidem*, du 26 août 1876 : « La neuvaine de prières autorisée par S. G. Mgr l'évêque se termine ; la châsse de sainte Scholastique a été atteinte, les fidèles sont venus nombreux... Déjà une bienfaisante pluie est venue raviver nos champs & faire reverdir nos campagnes. »

(4) *Notes manuscrites* de M. Outin, aux archives de Saint-Benoît.



SAINTE SCHOLASTIQUE, SAINTE GERTRUDE, SAINTE HILDEGARDE,
SAINTE WALBURGE ET SAINTE MECHTILDE

Tableau de Claude Schraudolph. Église des Bénédictins de Beuron.

exclusivement religieux, il importait pour l'avenir que le patronage de la sainte fut consacré d'une manière expresse par la plus haute autorité religieuse, seule compétente désormais dans une question où le pouvoir civil avait abdiqué ses droits & ses devoirs.

Le 16 octobre 1876, M. le vicaire général Chevreau, doyen du chapitre de la cathédrale, recevait du curé de Saint-Benoît une requête rappelant les textes multiples qui avaient proclamé sainte Scholastique patronne de la ville du Mans, notamment la délibération de l'hôtel de ville du 30 juin 1660, & sollicitant la reconnaissance liturgique de ce titre, ainsi que l'élévation à un rite supérieur des deux fêtes du 10 février & du 11 juillet (1). Le chapitre s'empressait d'approuver cette requête le 29 octobre. Le mois suivant, Mgr d'Outremont & M. Outin lui-même profitaient du pèlerinage diocésain à Rome pour appuyer au Vatican la demande formulée d'après les conclusions du chapitre. Un décret de la congrégation des Rites, en date du 23 novembre 1876, leur donna pleine satisfaction : il décerna à sainte Scholastique le titre de *patronne de la ville du Mans,* & il éleva la fête du 10 février au rite double-majeur, celle du 11 juillet au rite double de seconde classe.

Malgré la défection des modernes échevins, sainte Scholastique ne perdait rien en gloire. A la voix trop souvent discordante de la municipalité du Mans se substituait une voix autrement puissante & écoutée, celle du souverain pontife, dont les décisions franchissent toutes les frontières & survivent à toutes les révolutions.

M. l'abbé Outin avait profité en outre de son voyage à Rome pour hâter l'affaire de la confrérie. A son retour au Mans, en 1877, il la reprit avec une vigueur nouvelle, faisant appel à l'opinion publique, à la charité de ses paroissiens & de ses amis, à l'influence de ses confrères (2).

(1) Requête publiée dans la *Semaine du Fidèle*, du 10 février 1877.

(2) Voir la *Semaine du Fidèle* des 7 & 14 juillet 1877, avec un nouvel article de M. Outin sur la confrérie. Dans tous ses efforts pour la restauration du culte de sainte

Vers la fin de novembre, il possédait enfin les ressources suffisantes. Le 20 décembre, Mgr d'Outremont approuva verbalement les statuts. Le dimanche 14 juillet 1878, il vint en personne à Saint-Benoît promulguer l'ordonnance d'érection de la nouvelle confrérie, signée le jeudi 11, jour même de la translation.

Ce fut une grande & mémorable fête. Aux vêpres pontificales, le R. P. dom Logerot, bénédictin de Solesmes, prononça un éloquent discours, « résumé magistral de l'histoire de l'amour & des bienfaits de sainte Scholastique pour les Manceaux, des témoignages de reconnaissance & d'amour des Manceaux pour sainte Scholastique ». Sur le parcours de la procession, les rues étaient pavoisées & ornées comme aux grands jours des siècles précédents (1).

Après examen de la question, Mgr d'Outremont avait renoncé à l'idée de rétablir l'ancienne confrérie, telle qu'elle existait à Saint-Pierre-la-Cour, & avait préféré en instituer une nouvelle, plus en rapport avec les difficultés du temps présent, les besoins actuels de la piété & les exigences du service paroissial. La nouvelle confrérie ne s'en rattachait pas moins intimement à l'ancienne par son but, son caractère & sa forme.

Aux termes des statuts (2) elle a, en effet, pour fins principales, de confier à sainte Scholastique la garde de la ville du Mans, la paix & l'union des familles. Tout catholique, de l'un & de l'autre sexe, désireux de rendre hommage à sainte Scholastique, peut en faire partie en versant à son entrée le montant d'une fondation hebdomadaire (sept

Scholastique, M. Outin sera très efficacement secondé par la *Semaine du Fidèle du diocèse du Mans,* & par le concours empressé de son directeur & fondateur, le regretté abbé Lochet, si dévoué à toutes les traditions religieuses de la ville du Mans.

(1) Voir la *Semaine du Fidèle* des 20 & 27 juillet 1878.

(2) Imprimés à part : *Confrérie de sainte Scholastique,* &c., Le Mans, Leguicheux, de 8 pages in-8°.

francs pour une fondation simple, cent cinquante francs pour une fondation perpétuelle), ou une simple offrande, laissée à l'appréciation de chacun. Le produit de ces offrandes est employé aux frais de la confrérie, aux dépenses du luminaire, de l'entretien & de l'ornementation de la châsse. La seule obligation proposée aux confrères est de réciter une fois par jour l'invocation : *Sainte Scholastique, priez pour nous!* Tous les ans, dans l'octave des 10 février & 11 juillet, on dit à Saint-Benoît deux messes pour les membres vivants & les membres défunts de la confrérie. Le jeudi de chaque semaine se célèbrent dans la même église une autre messe & un salut avec le chant des *Suffrages,* pour remplacer la procession qui se faisait à Saint-Pierre-la-Cour après la messe hebdomadaire du lundi ; comme autrefois, le chant des *Suffrages* est toujours annoncé par le son de la cloche. Le curé de Saint-Benoît est de droit & à perpétuité directeur de la confrérie, gardien du registre & comptable des offrandes.

L'érection de cette confrérie, qui faisait revivre toutes les dispositions essentielles des statuts de 1464, marquait assurément un progrès considérable dans la restauration du culte de sainte Scholastique & couronnait en partie les efforts poursuivis depuis huit ans; mais il restait à assurer l'avenir de l'œuvre.

M. Outin continua donc à rechercher des fondations de messes & des souscripteurs. En 1881, entraîné par des sentiments de respectueuse estime, il eut la pensée de s'adresser directement au comte de Chambord, descendant de ces rois de France qui couvraient jadis le sanctuaire de sainte Scholastique au Mans d'une protection toute spéciale, en la personne des chanoines du chapitre royal de Saint-Pierre-la-Cour. Il lui exposa dans un long mémoire l'historique de la question, en lui exprimant son extrême désir d'inscrire sur le registre de la confrérie le nom de Henri de France, « pour conserver & raviver le souvenir des hautes & précieuses relations de la famille royale avec le chapitre de Saint-

Pierre (1) ». Le comte de Chambord lut avec grand intérêt le mémoire de l'humble curé, dont il sut apprécier le zèle si désintéressé, & « il approuva pleinement son projet ». Quelques mois plus tard, il lui fit remettre une somme de cent cinquante francs pour la fondation à perpétuité d'une messe hebdomadaire du jeudi, sous la seule condition que cet acte de générosité demeurerait confidentiel (2).

La mort du comte de Chambord & celle de M. Outin ont fait disparaître depuis plusieurs années déjà les motifs très respectables de ce silence. Nous n'hésitons pas dès lors à divulguer ici pour la première fois le royal secret, à révéler ce fait désormais historique que le chef de la maison de France compte au nombre des premiers confrères de sainte Scholastique. Non seulement il fait honneur au comte de Chambord, mais il concourt à rehausser la gloire de la patronne du Mans.

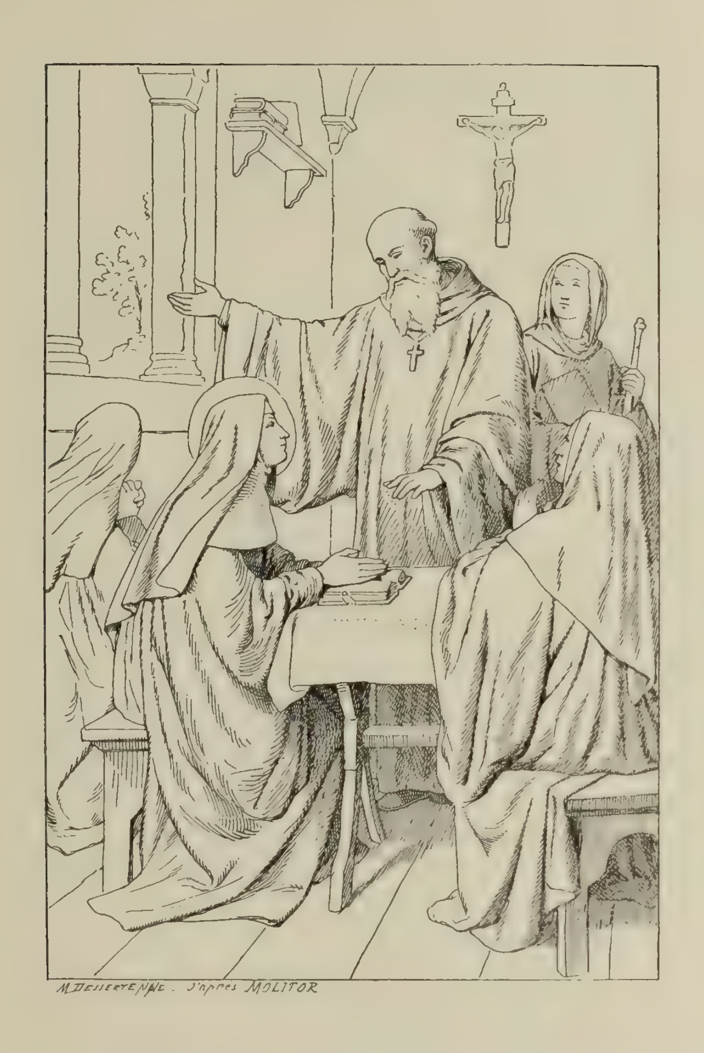
Une œuvre de piété, toutefois, ne se soutient pas exclusivement par des dons en argent, si généreux qu'ils soient ; il lui faut un trésor d'un autre genre, un trésor de faveurs spirituelles. Or, Mgr d'Outremont n'avait pu attacher que quarante jours d'indulgences aux différentes pratiques, prévues par les statuts de la nouvelle association. Seul, le souverain pontife pouvait leur restituer les nombreuses faveurs que possédait l'ancienne confrérie.

Le curé de Saint-Benoît entreprit dans ce but une dernière & laborieuse campagne. Après d'innombrables démarches au Mans & à Rome pour retrouver les bulles qui manquaient aux archives de Saint-Benoît, élucider les moindres détails de procédure & répondre à toutes les objections (3), il eut la joie d'obtenir, le 19 décembre 1882, un bref du

(1) Archives de Saint-Benoît.

(2) Ibidem, *Lettre de M. le comte René de Vibraye*, datée de Marienbad, le 14 juillet 1881, en réponse au mémoire de M. le curé de Saint-Benoît qui avait été transmis par l'obligeant intermédiaire de M. Alexandre Celier, avocat au Mans, aujourd'hui l'un des secrétaires de la *Société historique et archéologique du Maine*.

(3) La correspondance de M. Outin sur ce sujet, avec Mgr d'Outremont, le R. P.



DERNIER ENTRETIEN DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

d'après la photographie du dessin original de Molitor.

souverain pontife enrichissant la confrérie de Sainte-Scholastique de plusieurs indulgences plénières & de faveurs aussi précieuses que celles dont elle jouissait avant la Révolution. Promulguée le 4 janvier 1883 dans le diocèse du Mans, la bulle pontificale fut publiée à Saint-Benoît, avec une grande solennité & en présence de Mgr d'Outremont, aux vêpres du dimanche 11 février. Comme à Saint-Pierre-la-Cour en 1601, les cloches de Saint-Benoît saluèrent d'un joyeux carillon un événement qui consacrait définitivement le rétablissement de la confrérie (1).

Sainte Scholastique, sous peine de se montrer ingrate, devait dès ce bas monde une récompense au vénérable prêtre qui lui était si dévoué. Elle la lui accorda sous une forme aussi délicate qu'inattendue, en lui rendant quelques parcelles de « son précieux corps », quelques-unes de ces reliques tant regrettées qu'il avait cherchées en vain de tous côtés.

Dans le cours de l'année 1876, alors que M. Outin travaillait avec une si louable persévérance au rétablissement de la confrérie, l'aumônier du couvent de la Visitation lui avait remis deux fragments d'os trouvés avec l'inscription : *Reliques très authentiques de sainte Scholastique,* chez M. le chanoine Pierre-Antoine Dubois, vicaire général honoraire, administrateur des hospices, chevalier de la légion d'honneur, décédé au Mans le 16 décembre 1875, après avoir exercé dans le diocèse une influence souvent prédominante & rendu d'éminents services (2).

dom Piolin, le cardinal Pitra, M. l'abbé Graffin, alors étudiant au Séminaire français & les agents de l'évêché du Mans à Rome, forme aux archives de Saint-Benoît un dossier volumineux & des plus édifiants. Nous avons expliqué plus haut, d'après nos renseignements personnels, pour quels motifs les recherches sur les quatre bulles d'indulgences du XVIIe siècle ne pouvaient réussir.

(1) Voir le récit de la cérémonie & le texte intégral du bref pontifical dans la *Semaine du Fidèle* des 3 & 17 février 1883 ; le bref a en outre été tiré à part, Le Mans, Leguicheux, 8 pages in-8.

(2) Voir le chanoine Pichon, *M. le chanoine Pierre-Antoine Dubois,* Notice biographique dans la *Semaine du Fidèle* du 25 décembre 1875, & tiré à part, Le Mans, Leguicheux, 1875, in-8.

M. l'abbé Dubois lui aussi très dévot à sainte Scholastique (1), s'étant toujours distingué par une excessive prudence & une expérience consommée, l'inscription écrite de sa propre main sur les reliques leur donnait dès le premier abord une très forte présomption d'authenticité. D'autre part, le curé de Saint-Benoît recevait coup sur coup, dans le même temps, un autre fragment d'ossement de sainte Scholastique provenant de M. le chanoine Lottin, ancien secrétaire de l'évêché, & l'original du procès-verbal de 1576 autrefois dans la châsse de Saint-Pierre-la-Cour, que M. le chanoine Pichon, secrétaire actuel de l'évêché, venait de retrouver dans ses archives.

A la suite d'une minutieuse étude du problème complexe que soulevaient ces découvertes imprévues, & de l'examen scientifique des ossements par M. le docteur Le Bêle, chirurgien en chef des hospices du Mans, chevalier de la légion d'honneur, « une lueur se fit dans l'esprit de l'abbé Outin ». Il parvint même à conclure d'un ensemble de preuves convaincantes qu'il venait de reconquérir les reliques sauvées par Louis Maulny en 1793, & remises à Saint-Benoît en 1805. Rapportées postérieurement à l'évêché (2), elles étaient passées, par un concours de circonstances facilement explicables, entre les mains de MM. les chanoines Dubois & Lottin que la mort avait surpris avant qu'ils aient pu donner à leur examen une solution définitive (3).

(1) Avant de devenir secrétaire particulier de Mgr de la Myre, tout au début de sa carrière, M. l'abbé P.-A. Dubois avait été quelque temps vicaire à Saint-Benoît.

(2) Situé alors dans la rue Dorée, sur le territoire même de la paroisse de Saint-Benoît & très près de l'église (ancien hôtel de Fondville).

(3) *Rapport à Mgr l'évêque du Mans*, en date du 8 septembre 1876, & *Procès-verbal de M. le docteur Le Bêle*, du 4 septembre 1876, aux archives de Saint-Benoît. Sous l'épiscopat de Mgr de la Myre & avec son autorisation, M. le chanoine Dubois avait donné à une pieuse paroissienne de Saint-Benoît, Melle La Guérinière, « en reconnaissance de ses bonnes œuvres envers les pauvres & l'église », une parcelle « grosse comme un petit pois » des reliques de sainte Scholastique, *alors à l'évêché*.

M. Outin poursuivit aussitôt la reconnaissance des ossements trouvés chez M. Dubois. Pendant plusieurs années encore, il se heurta à bien des difficultés, à de très honorables scrupules (1). Peut-être même n'eût-il pas réussi, si la Providence ne l'avait appelé à quitter en 1885 la cure de Saint-Benoît pour devenir vicaire général de Mgr Labouré, successeur de Mgr d'Outremont. Mgr Labouré qui avait pris à cœur si heureusement de relever le culte de saint Julien, patron du diocèse, ne pouvait rester indifférent à celui de sainte Scholastique, patronne de la ville épiscopale. Il connaissait du reste l'extrême réserve & la prudence de son vicaire général. Conformément à l'avis unanime d'une commission qu'il avait chargée d'examiner la demande (2), il reconnut authentiques les deux ossements trouvés chez M. Dubois, par ordonnance épiscopale du 3 mars 1888.

Le mardi 10 juillet suivant, veille de la translation, M. le vicaire général Outin avait ainsi la grande satisfaction de remettre lui-même dans la châsse de Saint-Benoît, en présence du nouveau curé, M. l'abbé Chaignon, deux ossements de sainte Scholastique provenant certainement de l'ancienne châsse de Saint-Pierre-la-Cour. L'importance du trésor de Saint-Benoît était doublée, & par une légère modification de la châsse on pouvait, dès le dimanche 15, pour la procession de la translation, exposer à la vue des fidèles deux médaillons de forme ovale. Le premier contenait les reliques de l'abbaye du Pré, extraites du reliquaire de Mme de Brossard du Fresne, comprenant un fragment d'os triangulaire de 0^m 02, & d'une coagulation de plusieurs petites parcelles liées avec de la gomme ; le second, les fragments de Saint-Pierre-la-

(1) *Lettres à MM. les vicaires capitulaires* (21 octobre 1884), & *à Mgr Labouré* (19 avril 1887), aux archives de Saint-Benoît.

(2) Les membres de cette commission, M. le vicaire général Coupris, président, M. le vicaire général Albin & M. le chanoine Léon Chanson, ont droit à la reconnaissance des amis de sainte Scholastique.

Cour, sauvés par Louis Maulny, c'est-à-dire un os du talon (*calcaneum*) de 0^m 04 sur 0^m 03, & un os du crâne de 0^m 03 sur 0^m 02, d'après le docteur Le Bêle (1).

Ces fragments sans doute sont bien peu considérables en comparaison du riche trésor que la ville du Mans posséda dans le principe (2).

(1) *Procès-verbal du mardi 10 juillet 1888*, aux archives de Saint-Benoît. « Ces os sont très friables, comme calcinés, & paraissent avoir été soumis à l'action du feu. » En outre des deux médaillons ci-dessus décrits, l'église Saint-Benoît possède une troisième parcelle moins importante, dont nous ignorons la provenance, & M. le curé conserve au presbytère une boîte de cendres, *dites de sainte Scholastique*, que M. le chanoine P.-A. Dubois avait remise lui-même en 1874 à M. Outin, avec le procès-verbal dressé en 1817 par M. Leprince de Clairçigny. Ces cendres, *dignes du plus grand respect* bien que non encore reconnues, *nous semblent provenir incontestablement de l'ancienne châsse de Saint-Pierre-la-Cour*, par suite des faits attestés « sur sa conscience & sur son honneur », par M. Leprince de Clairçigny.

(2) Pour bien des motifs, nous ne pouvons songer à dresser une statistique quelconque des reliques de sainte Scholastique. Rappelons donc seulement ici, d'une manière générale, que les trois grandes sources des reliques de cette sainte que nous connaissons sont Saint-Pierre-la-Cour, au Mans, Juvigny-les-Dames & le Mont-Cassin. — De *Saint-Pierre-la-Cour du Mans* proviennent les fragments conservés maintenant à Saint-Benoît, à la Couture & à la cathédrale du Mans ; à Chassillé & à Meurcé (Sarthe) ; au monastère de Craon (Mayenne) ; à l'abbaye bénédictine de Verneuil (Eure) ; & la vertèbre signalée en 1594 dans le trésor de D. Antoine, prétendant au trône de Portugal. — De *Juvigny* sont sortis les fragments donnés en 1818 à l'évêque d'Arras pour les Bénédictines de cette ville ; en 1841, à l'évêque de Porphyre ; en 1869, à dom Guéranger pour l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, & plus récemment à l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes, par l'intermédiaire des Bénédictines d'Arras. — Du *Mont-Cassin* proviennent sans doute les parcelles indiquées à Rome par les Bollandistes (*Acta SS*. t. II de février, p. 401), & celles que rapporta de Rome en 1860 à l'église Sainte-Scolasse (Orne) M. l'abbé Le Tremble, alors professeur au petit séminaire de Séez. — En outre, d'autres fragments dont nous ignorons la provenance, nous sont signalés : en Espagne, au célèbre monastère de Montserrat (avant la Révolution), & à Vich en Catalogne (un pied de sainte Scholastique) ; en Belgique & sur les bords du Rhin au XVIIe siècle (*Acta SS*. t. II de février, p. 401) ; en France, à la communauté de la miséricorde de Séez (Orne), à Saint-Sernin de Toulouse (une phalange du doigt médius) & à Saint-Vincent de Carcassonne (une dent) ; ces deux dernières reliques proviennent de l'abbaye bénédictine de Montolieu où elles avaient été déposées, le 3 novembre 1846, dans l'église Notre-Dame (Voir la *Semaine du Fidèle* du 5 février 1881).

Ils n'en suffisent pas moins, en attendant mieux, pour renouer les traditions avec le passé, justifier la confiance des fidèles & provoquer de solennels hommages. Comme le drapeau du pays, les reliques des saints sont pour les catholiques un symbole sacré : la moindre parcelle est aussi précieuse que l'ensemble. Lorsqu'après une longue & dure campagne, un régiment rapporte son drapeau déchiré, morcelé, réduit à quelques lambeaux informes par les coups de l'ennemi, la loque glorieuse sauvée au milieu de la bataille n'en excite que davantage l'enthousiasme patriotique & n'en mérite que de plus grands honneurs. Tel est le cas pour les reliques de sainte Scholastique, conservées aujourd'hui à l'église Saint-Benoît, avec cette différence que la campagne a duré douze siècles & qu'au nombre des batailles, il faut compter les plus terribles bouleversements de l'histoire nationale.

En dépit des railleries de l'école matérialiste, nous sommes de ceux qui croient que ces reliques « n'ont rien perdu de leur vertu », & que sainte Scholastique ferait encore « pleuvoir », si la population du Mans l'invoquait avec la même foi que jadis (1).

Quoiqu'il en soit, le 4 mai 1895, quand il fut enlevé à l'estime générale & à la respectueuse affection de ses amis, après avoir encouragé de tous ses vœux la première pensée de ce livre, M. le vicaire général Outin a pu se présenter sans crainte devant la patronne du Mans ; sa tâche était remplie & bien remplie. Grâce à sa persévérance, grâce à l'appui fidèle de trois évêques, le culte de sainte Scholastique avait repris au Mans tout l'éclat que comportaient la situation présente & les mœurs contemporaines. De 1886 à 1895, M. Chaignon, curé de Saint-Benoît, l'a religieusement maintenu avec le concours dévoué de

(1) Dans son numéro du 13 juillet 1893, un journal local, entraîné par la passion politique, s'attaquait bien inutilement aux reliques de sainte Scholastique « désormais impuissantes, selon lui, de faire tomber la moindre averse ». Cela ne lui a pas porté chance : il a disparu depuis, faute de lecteurs.



S. SCHOLASTICA PATRONA ET TUTELLA

Émail de Steinheil, chapelle de sainte Scholastique, à la cathédrale du Mans,

d'après une photographie de M. Renouard.

ses vicaires, recrutant de nouveaux membres à la confrérie, provoquant toujours de pieux pèlerinages &, à l'occasion de la sécheresse de 1893, une exposition extraordinaire de la châsse (1). Le curé actuel, M. le chanoine E.-L. Dubois, tient à honneur de suivre l'exemple de ses prédécesseurs & d'appliquer son zèle si actif à développer davantage encore la grande œuvre qu'ils lui ont léguée.

Aujourd'hui, les deux fêtes du 10 février & du 11 juillet se célèbrent, conformément au décret pontifical du 23 novembre 1876, dans tout le diocèse du Mans.

La première demeure plus spécialement la fête de la vierge de Plumbariola, sœur de saint Benoît, mère & patronne de la grande famille bénédictine. Aussi est-ce surtout à Sainte-Cécile de Solesmes qu'elle présente un caractère émouvant, alors que l'office pontifical, rehaussé par une merveilleuse exécution du chant grégorien, déroule ses solennités des plus grands jours dans la gracieuse église tout imprégnée de ferveur monastique & de poésie chrétienne.

La seconde, la fête de la translation, est plus spécialement, en conséquence des traditions historiques, la fête de la patronne de la ville du Mans, protectrice de la cité, souveraine toujours respectée des catholiques manceaux. C'est donc au Mans, & à Saint-Benoît où elle est transférée au dimanche le plus proche du 11 juillet, qu'il faut y assister. Bien que dépouillée de son caractère civil & municipal, elle conserve par la force des faits son cachet local. Dans les rues agitées de la ville

(1) Un souvenir tout particulièrement reconnaissant est dû, à cet égard, à M. l'abbé Sifflet, pendant de longues années vicaire de MM. Outin & Chaignon, aujourd'hui chanoine honoraire, directeur de l'œuvre si sympathique de Notre-Dame du Tertre. Voir en outre sur les dernières cérémonies organisées par le clergé de Saint-Benoît en l'honneur de sainte Scholastique, la *Semaine du Fidèle* des 19 juillet 1884 (pèlerinages des paroisses de Trangé & de Saint-Georges), 21 juillet 1888 (procession très solennelle de la translation à la chapelle des sœurs de Saint-Vincent de Paul), 29 avril & 31 mai 1893 (neuvaine de prières pour la sécheresse), 27 juillet 1895, &c.

moderne, sainte Scholastique n'est plus la douce & timide colombe qui guide les âmes d'élite dans les voies de la perfection. C'est la sainte populaire, naturalisée française, qui n'aime point les huguenots, qui éteint les incendies ou fait tomber les pluies bienfaisantes, qui se mêle à tous les événements de la vie communale. C'est la mère indulgente aux faiblesses humaines, compatissante aux inquiétudes patriotiques, qui visite une population aux prises avec bien des misères & lui apporte, comme autrefois, le secours de la protection divine.

En 1896, ces fêtes de la translation à Saint-Benoît semblent avoir réuni, pour donner à ce livre une conclusion brillante & animée, tous les traits principaux du culte de sainte Scholastique au Mans, à la fin du XIXe siècle.

Le vendredi 10 juillet, veille de la fête, la châsse est exposée, suivant l'usage, dans la chapelle de Saint-Sulpice décorée de tentures & de fleurs. Le même jour, à huit heures du soir, s'ouvre la neuvaine par un salut solennel, & la foule se presse, déjà nombreuse, devant les reliques.

Le lendemain, samedi 11 juillet, grand'messe célébrée par les RR. PP. Capucins ; dans la soirée, salut chanté en musique par l'orphéon de l'institution Saint-Louis & présidé par M. le chanoine de Durfort.

Le dimanche 12, messe pontificale par le Rme P. abbé du monastère bénédictin de Saint-Maur, dom E. du Coëtlosquet, que de multiples souvenirs désignent mieux que tout autre pour remplacer dans la circonstance S. G. Mgr Gilbert, évêque du Mans, & le Rme P. abbé de Solesmes, dom Delatte, qui n'ont pu répondre aux désirs du curé de Saint-Benoît, & pour atténuer les vifs regrets causés par leur absence (1).

(1) Engagé volontaire, dès le début de la campagne de 1870, dans un corps franc, le R. P. dom E. du Coëtlosquet s'était évadé après la capitulation de Metz pour revenir prendre du service aux *zouaves pontificaux*. Avant d'être bénit abbé de Saint-Maur,

Aux vêpres, panégyrique de la patronne du Mans, par le R. P. dom Lafon, un autre bénédictin de Solesmes, qui rappelle une fois de plus, avec toute l'éloquence de la piété filiale, les gloires, les bienfaits & les exemples de sainte Scholastique.

Pendant ce temps, les vieilles rues du quartier Saint-Benoît présentent un étrange & pittoresque tableau. Suspendus à leurs fenêtres ou dans leurs échelles, joyeux, alertes, d'une gaîté toute française, les habitants des rues Saint-Benoît & Porte-Sainte-Anne par où « sainte Scholastique doit bientôt passer », se hâtent de décorer leurs pauvres maisons & rivalisent d'ardeur pour se surpasser les uns les autres. Les décorations, sans doute, n'ont rien de luxueux & ne comportent point ces riches tentures sous lesquelles disparaissent, aux jours de fête-Dieu, les hôtels des nouveaux quartiers. Elles l'emportent du moins en originalité : l'imagination populaire donne libre carrière à ses naïves & touchantes conceptions. Là, une vieille fenêtre du xv[e] siècle, délicieusement garnie de fleurs naturelles qui mettent en relief l'élégante charpenterie du pan de bois. Plus loin, de fraîches bannières blanches avec l'image de sainte Scholastique, œuvres modernes de quelque pieuse artiste, ou des inscriptions en lettres d'argent, *Sancta Scholastica, ora pro nobis.* Plus loin encore, une antique & informe statue de saint Antoine l'ermite & de son fidèle compagnon, placée entre deux bouquets au seuil d'un modeste logis, comme une sentinelle des siècles passés, raide & immobile, qui va rendre les honneurs à madame sainte Scolasse.

près Angers, il était sous-prieur de l'abbaye de Solesmes & appartenait ainsi un peu à la terre du Maine. Le 11 janvier 1896, il avait daigné, à la grande joie de tous, présider à Yvré-l'Évêque, près Le Mans, la cérémonie commémorative organisée par ses anciens compagnons d'armes pour le vingt-cinquième anniversaire du combat d'Auvours. — Au R. P. abbé de Saint-Maur s'étaient joints à Saint-Benoît : M. le vicaire général Geslin, le R. P. dom Cabrol, prieur de Solesmes, MM. les archiprêtres de la cathédrale & de la Couture, MM. les chanoines de Durfort, Desgraviers, Lepeltier & Fouqué, M. l'abbé Alma, curé de Saint-Pavin, & tout le clergé de Saint-Benoît.



SAINTE SCHOLASTIQUE, PAR M. AUGUSTE HESS

Photographie Franz Boeham, Munich.

En face, sur la devanture d'une petite boutique, des feuilles d'images coloriées, entourées de branches de verdure. Çà & là, un dôme de guirlandes aux couleurs vives & tranchantes, d'où descendent de grosses colombes en laine blanche, colombes de Plumbariola quelque peu déformées par le poids des ans & le rude climat des Gaules.

A quatre heures & demie, la procession sort de l'église aux sons des cloches & de la musique, que répercutent les échos de la vieille cité, réveillés & rajeunis. Le soleil de juillet brille de son plus pur éclat, jetant sur les orfrois & les broderies des ornements d'éblouissantes étincelles. On suit la rue Saint-Benoît, le quai & la rue Porte-Sainte-Anne.

En tête du cortège, les jeunes filles des confréries & du patronage des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, en robes blanches, avec la bannière de sainte Scholastique ; l'harmonie Saint-Louis de Gonzague, de Pontlieue, à l'allure vive & militaire, puis la châsse dorée que portent comme jadis deux prêtres « en tuniques », le clergé, le R^{me} P. Abbé de Saint-Maur, & la foule respectueuse, empressée, formant à la patronne du Mans une imposante escorte. Aux marches entraînantes, qui évoquent les fiers souvenirs de victoires, succèdent alternativement les couplets du cantique déjà populaire :

O Scholastique ! O vierge sainte,
Ne reste pas sourde à nos vœux !
. . . .
O patronne puissante
De la cité du Mans,
Sois à nos maux compatissante,
Entends les vœux de tes enfants !

Dans la rue Porte-Sainte-Anne surtout, au milieu des vieilles maisons autrefois sauvées de l'ennemi par le secours de la sainte, la scène

prend un aspect d'un autre âge. Le populeux quartier s'est levé tout entier pour faire à sainte Scholastique une triomphale ovation. C'est dans ce coin du vieux Mans, dans ce curieux paysage archéologique que dominent les célèbres remparts romains du IVe siècle, une rapide vision du passé, au centre d'une grande ville du XIXe siècle.

Jusqu'au samedi suivant, 18 juillet, la neuvaine se poursuit en présence d'une foule attentive & fidèle. Chaque matin, quelque nouveau pèlerinage d'œuvre ou de communauté (1). Chaque soir, un salut présidé à tour de rôle par chacun des curés de la ville & chanté par des artistes de talent, puis une allocution du curé de Saint-Benoît & des recommandations de plus en plus nombreuses aux prières de la confrérie.

Ces recommandations, nous les recueillions comme de précieux documents. Appliquées aux cas les plus variés, guérisons, examens, conversions, projets de mariages ou vocations, intérêts spirituels ou commerciaux, faveurs obtenues, elles démontraient par des faits précis quelle vive confiance la population du Mans conserve en sa patronne, & de quelle efficacité demeure son intercession. Par suite, elles confirmaient singulièrement nos précédentes appréciations & nous autorisent à redire, preuves en mains, qu'aujourd'hui encore l'alliance séculaire entre sainte Scholastique & les Manceaux subsiste toujours.

Parmi les traits caractéristiques de cette neuvaine de 1896, mentionnons enfin, chaque soir, les chants, remarquablement exécutés par une fille de Saint-Vincent de Paul, du cantique à la patronne du Mans

(1) Pèlerinages des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, des Frères des Écoles chrétiennes, de l'orphelinat du bourg d'Anguy, des Sœurs de la miséricorde, des Sœurs de l'Enfant-Jésus, des Sœurs servantes de Marie, des pensionnats de Saint-Julien & de la Couture, dirigés par les Sœurs d'Évron, des pensionnats de Saint-Joseph de la gare & de Notre-Dame du Pré, dirigés par les Sœurs de Ruillé, des paroissiens de Saint-Georges & de Trangé, &c. Voir la *Semaine du Fidèle* des 4, 11 & 25 juillet 1896.

& des traditionnels *Suffrages*, qu'on peut appeler les chants nationaux de la cité de sainte Scholastique (1).

Ces manifestations de 1896 sont assurément réconfortantes & fort honorables pour les Manceaux du XIXe siècle qui ont vaillamment travaillé à restaurer dans la mesure du possible le culte de leur patronne (2). Elles ne sauraient suffire, cependant, à une population catholique dont le devoir impérieux est d'affirmer de plus en plus ses croyances au nom de la liberté même, & de marcher sans cesse en avant.

De notre longue & consciencieuse exploration à travers les siècles se dégagent donc de nouveaux vœux qu'il nous sera permis de formuler, en achevant notre course, pour la gloire future de sainte Scholastique & de la ville du Mans.

(1) Voir à l'appendice le texte des *Suffrages*.

(2) A l'appui des détails précédents nous devons ajouter, pour être complet, que les fêtes de février & de juillet 1897 à Saint-Benoît ont été elles aussi fort solennelles (voir la *Semaine du Fidèle*, 1897), qu'elles ont attiré une foule considérable à la clôture des neuvaines, & que d'autre part le culte de sainte Scholastique se maintient toujours fervent & caractéristique dans les campagnes de Poché & de Monthibault. — Tous les ans, le 11 juillet, une messe est célébrée, « pour obtenir par l'intercession de la sœur de saint Benoît un temps favorable aux récoltes, notamment aux chanvres », dans la vieille église de Saint-Martin de Poché, dont la curieuse statue de sainte Scholastique vient d'être restaurée, comme nous l'avons dit, par la commission départementale des monuments historiques. — A Monthibault, l'antique chapelle, reconnue comme chapelle de dévotion par l'autorité diocésaine, a été réparée depuis quinze ans aux frais de M. le marquis de Perrochel, & ornée d'une belle statue de sainte Scholastique. Chaque année, le 11 juillet, quatre paroisses y viennent en pèlerinage : « La paroisse de Saint-Marceau se met en marche dès trois heures du matin pour arriver à la chapelle au coup de quatre heures & y chanter une grand'messe. Saint-Jean-d'Assé part de son église à quatre heures & arrive à cinq heures, après avoir chanté des psaumes & des hymnes pendant le trajet. Les paroisses du Tronchet & d'Assé-le-Riboul viennent ensuite, mais sans procession : le recueillement & la piété se remarquent chez tous les pèlerins... En outre, lorsque la saison semble trop difficile, dans le temps de la récolte, on demande une messe spéciale à la chapelle de Sainte-Scholastique ». *Lettre de M. l'abbé Picouleau, curé de Saint-Jean-d'Assé*, en date du 28 septembre 1896.

Dans l'ordre religieux & pour ainsi dire privé, il reste à remplacer par une châsse plus artistique la châsse de bois doré de 1803, œuvre provisoire d'une génération ruinée (1) ; à rendre à la patronne de la ville, en échange d'une protection qui s'étend à tous les quartiers, le droit traditionnel de franchir les frontières restreintes du territoire paroissial & de recevoir à certains jours les hommages des fidèles dans l'antique cathédrale de Saint-Julien ; à construire sur l'emplacement de la pauvre église Saint-Benoît un sanctuaire digne d'un temps réputé pour sa générosité & pour ses goûts artistiques, où toutes les paroisses de la ville reviendraient, comme jadis, en pèlerinage... Ces vœux, les efforts dévoués du curé de Saint-Benoît & du clergé tout entier les accompliront sans doute quelque jour, sous la direction si pieuse & si éclairée de S. G. Mgr Gilbert, acquis d'avance à toutes les grandes causes, à toutes les pensées généreuses.

Mais notre ambition, justifiée par de glorieux souvenirs, s'élève plus haut encore.

Dans l'ordre civil, nous voudrions voir le XXe siècle ramener les pouvoirs locaux, en même temps que les masses populaires, à une franche sympathie envers les traditions nationales & les croyances chrétiennes, honorer ce que douze siècles ont honoré, & rendre à la patronne du Mans, dans les limites indiquées par les temps, ces honneurs municipaux que les habitants lui avaient décernés.

Dans la situation présente, ce rêve, qu'il appartiendrait à la population seule de réaliser par l'exercice légal de ses droits, paraîtra bien chimérique & tout au moins rétrospectif. L'avenir toutefois est à Dieu, & le principe d'une alliance loyale entre l'Église & l'État restera toujours

(1) Dans son allocution du dernier jour de la neuvaine de 1896, M. le chanoine E.-L. Dubois, curé de Saint-Benoît, a déjà émis publiquement cette idée de la réfection de la châsse, demandant à ses auditeurs de consacrer à cette œuvre, comme jadis leurs aïeux, leurs bijoux & pierres précieuses disponibles.

conforme aux aspirations réelles de la nation. Sans remonter aux âges lointains, nous avons vu au commencement de ce dernier chapitre les rudes soldats de la France révolutionnaire le proclamer eux-mêmes d'une manière bien imprévue, en escortant triomphalement dans les rues du Mans, le jour de la fête de sainte Scholastique, cette croix qu'ils n'avaient pu vaincre pendant dix années d'une lutte de géants, & qui leur apparaissait, après une cruelle expérience, comme l'appui indispensable de leurs prodigieuses conquêtes.



APPENDICE

I

RÉCITS DE LA TRANSLATION DES CORPS DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE DU MONT-CASSIN EN FRANCE

1. RÉCIT PUBLIÉ PAR MABILLON D'APRÈS UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE SAINT-EMMERAN DE RATISBONNE

(*Vetera Analecta*, 1723, p. 211.)

In Christi nomine. Fuit in Francia per pii patris prudentiam presbyter doctus. Hic erat iter facturus ad Italiam, volens investigare, ubi sepulta jacerent ossa inculta ab hominibus sancti Benedicti patris. Tandem pervenit in desertum, quod distat a Roma LXX aut LXXX millibus ; ubi olim constructa cella, concordia caritatis inhabitantium firma fuit beati Benedicti. Et tamen adhuc presbyter cum sociis suis sollicitus erat de incertitudine locorum. Qui dum nec vestigium invenire poterat, aut cimiterium corporum ; tandem a subulco mercede conductos intellexit, & perfecte invenit locum monasterii : sepulcrum tamen omnino agnoscere non potuit, donec cum suis sociis consecravit jejunium per biduum ac triduum. Et postea coquo eorum per somnium revelatum est : & res ipsa illis innotuit. Ipse vero mane demonstrans, qui in honore ultimo esse videtur, ut tunc appareret quod Paulus ait : *Despecta mundi elegit Deus et alta ab hominibus dispicit ;* & sicut ipse Dominus prædixit : *Quicumque voluerit inter vos major esse, erit vester minister ;* & iterum : *Qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.* Et tunc diligentius perscru-

tantes loca, invenerunt lapidem marmoreum perforandum. Destructo vero lapide, invenerunt ossa sancti Benedicti abbatis, & in eodem monumento ossa beatæ Scholasticæ sororis ejus subter jacere, marmore tamen interposito : quia, ut credimus, omnipotens & misericors Deus maluit eos in sepultura conjungere, quos ante per amorem germanitatis & caritatis Christi sociavit.

Congregatis vero ossibus & lavatis, posuerunt super sindonem mundissimum, seorsum tamen utriusque, ut secum portarent ad regionem, Romanis ignorantibus : quia si agnovissent, utique non sinerent absque conflicto aut bello a se perduci tam sanctas reliquias, quas Deus declaravit, ut homines intelligere potuissent tantam mercedem religionis & sanctitatis eorum : quod in miraculo apparuit quod ibi effectum est. Quia postmodum sindones obtegentes ossa eorum inventi sunt de sanguine eorum erubere, velut de vivis corporibus emanasset cruor, ut per hoc ostenderet Jesus Christus quod secum veraciter viverent in futurum, quorum ossa hic miraculis coruscant. Et tunc erant caballo superposita, & per longa itineris spatia sic leviter portavit, quasi nihil oneris sentiret. Quando vero in via silvatica & angustica itinera ambularet, nec arborum offendicula, nec difficultas viarum obstaculum eis vel impedimentum esset itineris ; ut perfecte portiores agnoscerent ob merita hoc esse sancti Benedicti, atque beatæ Scholasticæ sororis ejus, ut prosperitas itineris eorum tam secura esset, donec perducti essent in Franciam, ad monasterium cui Floriacus nomen est : ubi nunc sepulti sunt in pace, & in novissimo resurrecturi in gloriam, illic præstantes beneficia petentibus Patrem per Jesum Christum Filium Dei, qui vivit & regnat in unitate Spiritus Sancti, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

2. TEXTE DE PAUL DIACRE DANS SON *HISTOIRE DES LOMBARDS*

(MIGNE, *Patrol. lat.*, t. XCV, col. 622.)

Romoaldus quoque postquam sedecim annos ducatum (Beneventanorum) gessit, ab hac luce subtractus est : post quem ejus filius Grimoaldus tribus annis Samnitum populos rexit. Huic in conjugio sociata fuit Wigilinda, soror Cuniberti, filia Bertaridi regis. Defunctoque Grimoaldo, Gusulfus ejus germanus ductor effectus est, præfuitque Benevento annis decem & septem. Huic sociata fuit Winiberta, quæ ei Romoaldum peperit. Circa hæc tempora, cum in castro Cassino, ubi beatissimi Benedicti sacrum corpus requiescebat, aliquantis jam elapsis annis, vasta solitudo existeret, venientes de Cenomannicorum vel Aurelianensium regione Franci, dum apud venerabile corpus pernoctare se simulassent, ejusdem venerabilis patris pariterque ejus germanæ venerandæ Scholasticæ ossa auferentes, in suam patriam asportaverunt. Ubi singillatim duo monasteria in utriusque honorem beati Benedicti & sanctæ Scholasticæ constructa sunt. Sed certum est nobis os illud venerabile & omni nectare suavius, & oculos semper cælestia

contuentes, cætera quoque membra, quamvis in cinerem defluxa, remansisse. Solum etenim singulariter dominicum corpus non vidit corruptionem. Cæterum omnium sanctorum corpora, in æternam postea gloriam reparanda, corruptioni subjecta sunt, his exceptis quæ ob divina miracula sine labe servantur.

3. RÉCIT PUBLIÉ PAR LES BOLLANDISTES D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NAPLES

(*Analecta Bollandiana*, t. I, p. 75.)

Eo igitur tempore quo forma corporis atque animi præclarus decore, cœlesti providentia Sico, illustrissimus princeps Samnii, Longobardorum gentis principatum regebat, dum plures ex sibi subditis viri illustres ejus alacritatem sapientiæ cernerent, eumque in historiis veterum & maxime in sanctorum cognoscendis miraculis quæ ab illis superna virtute peracta sunt, perpendissent studium dare, cœperunt in exquirendis doctorum libris vel sanctorum virtutibus eorum succrescere studia, ut ejus certatim auribus semper aliquid novi haberent quod inferre potuissent.

Inter quos unus, Arechius nomine, ingenuus præ omnibus atque sagacissimus litterarum amator, omissis mundialium rerum studiis, ad beatissimi Benedicti exquirendas virtutes animi vigorem cœpit protendere, in cujus amore jugiter serenissimi principis nec non & suum placare studuit animum. A beato igitur papa urbis Romæ Gregorio licet beatissimi Benedicti plurima sint revelata de virtutibus miracula, tamen sunt aliqua jam dicti patris insignia, quæ, quia sacris ejus auribus minime nuntiata sunt, in suis ea dialogis nequaquam narravit.

Nam cum ejus vitam per multorum & antiquorum volumina præfati strenuissimi viri Arechis sagax inquireret diligenter sollertia, in cujusdam sapientis Marci nomine libro repperit quod antea quam beatissimus Pater Benedictus ad Cassinum montem in cujus nunc cacumine ejus sanctum cœnobium situm est, habitator veniret, quemdam in eodem monte repperit Domini servum solitariam prius duxisse vitam ; eumque a Domino taliter per visionem admonitum fuisse compertum est : His tu parce, locis : alter amicus adest.

Hoc etiam veraci ejusdem Marci relatione compertum est, quod dum ad prædictum Cassinum montem ex aliis eremi partibus non sine cœlesti præsagio habitandum properaret, angelorum manifestis indiciis eidem per dubios locorum calles, seu per desertum via monstrata est. Et ut manifeste daretur intelligi quod in ipso itinere dux ejus Christus fuit, tres eum corvi ex ipsa qua prius moratus fuerat solitudine, piis obsequiis prosequuntur. Hæc itaque, ut superius dictum est, quia a beato Gregorio papa inter cetera ejus quibus in mundo claruit non sunt patefacta miracula, ob hoc studiosis ea lectoribus proprio prælibata studio stilo traduntur.

Hactenus quo adhuc in mundo positum beatissimum Benedictum vel quanto amore Christus dilexerit, in hac parvissima relatione notavimus. Nunc ad ea narranda veniamus quæ per illius ejusdemque sororis extincta corporis membra sunt veraciter signa gesta. Igitur postquam gloriosis præfulti meritis inter angelorum choros cœlesti sunt sede recepti, nescimus quo occulto Dei judicio post longa annorum spatia monasterium ejus quod in Cassino monte ipse instruxerat, unde & antiquum expulerat hostem, Longobardorum feritate, ut idem suo vaticinio ante prædixerat, discipulorum servatis animabus, destructum est. Deinde vero longinquis transactis temporibus, ipse mons in quo illius atque ejus sororis sacra tumulata sunt corpora, humanis destitutus accessibus desertus admodum factus, bestiarum tantum celebrabatur incursu. Exin autem cum illic diligentius veneranda sanctorum corpora demorata, in negligentia ab hominibus haberentur, divino dispensante consilio, quod nullorum possint investigare corda mortalium, ad Galliarum fines eorum non ex toto, sed partim sunt beata translata cadavera. Quæ qualiter vel quo ordine illis in partibus sunt evecta, lectorum auribus intimamus. Etenim de multis pauca legentibus intimare curamus, ne prolixior sermo audientibus fastidium præbeat, & legentium animis scrupulositatem aliquam inferat. Unde & cursim brevique stilo hæc annotare curavimus quæ sequuntur.

Duo quodam tempore nobilium Francorum nobili orti prosapia, clari viri fuerunt in monachico habitu, ex quibus unus illo in loco qui Cenomannis dicitur degebat, alter vero monasterio videbatur præesse cui vocabulum Floriacus fore dinoscitur, qui plus minus viginti millibus ab Aurelianensi oppido distans, juxta fluvium qui Liger nominatur consistens, frutetis vallatus opimis, pulchrum videntibus spectaculum præbet. His duobus una atque consimilis revelatio Domino demonstrante facta fuisse dinoscitur. Nam una in nocte dum in locis quibus morabantur, ambo depressi somno quiescerent, cœlitus eis admonitio facta est, ut quantocius ad Italiam pergerent & sanctorum Benedicti atque illius sororis sacræ virginis Scholasticæ diu neglecta sacrata corpora dignis obsequiis visitarent, & ex eorum venerabilibus membris quæque clariora auferre valuissent veneranter ad Gallias perveherent.

Cumque sibi vicissim postea quod in somnis viderant retulissent, & hoc eis divinitus imperatum fore declaratum esset, ambo pariter ad Italiam properantes, divino lustrati spiritu pervenerunt. Qui mox Campaniæ fines attingentes, circa Aquinensium loca constiterunt. Cœperuntque a locorum incolis diligenter inquirere ubi olim sanctorum corpora Benedicti ejusdemque sororis humata fuissent. Quorum utique inquisitio cum a quodam viro valde seniore fuisset audita, statim illis ab eo mons pariter & locus est demonstratus ; a quo etiam hoc eis præceptum est ut præsenti nocte sacris vacarent orationibus & quo aliquod signum eis in præsignato monte a Domino demonstraretur, sacris evidentibusque indiciis spe fierent certiores. Cumque venerandi senioris, quem divino credimus destinatum instinctu, obedirent præceptis, ecce intempesta nocte, cum cuncta sub silentio tenerentur & tenebrarum horror Cassinum tegeret montem, subito miris fulgoribus & innumeris coruscis lampadibus cacumen montis in quo sancta corpora quiescebant,

cœlitus illustratur. Qui venerandi senioris reminiscentes oraculum, subito cacumen montis expetunt. Mirum in modum, sicut stella magos ab Oriente ad adorandam Christi Domini nostri sacram perduxit infantiam, ita istos ab occiduis partibus cœlesti inspiratione sidereum lumen ad sepulcra perduxit sanctorum. Igitur, ut ita dicam, non tam temeritatis audacia quam felici devotione Domini voluntate disponente, venerandi fratris (beati Benedicti) seu sororis suæ membrorum patrociniis furtim secum ablatis, ad propria remeare cœperunt.

Cumque Galliarum finibus cum tanto munere propinquarent, in loco cui vocabulum est Bonodium, tribus fere milibus a prædicto Floriaco monasterio distante, paululum substiterunt. Ibi denique quidam cæcus dum palpando carperet iter, lucem qua a matris utero caruerat, sanctorum mox ut feretrum tetigit, recepit. Post hunc æger quidam ipsis in locis habitabat, qui pene omnium membrorum officiis in tantum destitutus erat, ut nequaquam propriis gressibus incedere valens, aliorum manibus portaretur. Qui cum sanctorum audisset adventum, se illuc concite deferri postulavit, eorumque sacris pignoribus obviam factus, magnis cœpit vocibus clamare, dicens : Per illum vos adjuro, cujus virtute potentes in mirabilibus estis, ut me salvare dignemini. Eodem itaque momento pristinæ est redditus sanitati ; & qui proximorum fuerat ulnis vectus, firmis gressibus ad propria remeavit. Hoc ita sanato, alter quidam cæcus extiterat in loco cui vocabulum est Nova Villa. Qui baculo sustentatus, modo quocumque valuit, ad sanctorum reliquias beneficia petiturus indubitata fide cucurrit. Cumque ab his qui pro sanctorum patrociniis ex pluribus partibus devoti occurrerant, repelleretur, cœpit altis ululatibus acclamare, dicens se nullo modo a sancto feretro posse evelli, nisi prius cæcitatis depulsis tenebris lumen amissum reciperet. Cujus fidei devotionem cœlestis pietas intuens, lucem quam perdiderat confestim videre donavit. Quod potest Domini Salvatoris comparari miraculo, qui appropinquans Jericho, increpantibus turbis cæco magis ac magis clamanti lucem amissam reddidit.

His itaque finitis, dum ad prædictum monasterium Floriacum nomine sancta jam funera devenissent, & inter eos per quos allata fuerant altercatio quædam amica pactione occurreret, quis hæc sancta pignora ex eis possidere deberet, religiosi viri ac timentes Deum arbitri accesserunt. Definitumque ab eis recto tramite fuit ut beatissimi Benedicti sacrosancti corporis membra monasterio quod Floriacum appellatur honorifice conderentur & sanctæ Scholasticæ sororis ejus gleba Cenomannim honestissime condenda deferretur. Nam ut ambobus voluit Dominus tam præclara sanctorum merita revelare, dignum fuerat ut æqua lance deitatis muneribus bearentur.

His ita pactionibus sedati, ut declararet omnipotens Deus sanctorum merita gloriosa, quadam dubietate partibus ambabus succedente, hæsitare cœperunt quæ fratris ossa vel sororis essent. Inito itaque ab eis consilio, quæ majora seu prolixiora erant, posuerunt seorsum ; quæ minora erant, altrinsecus separarunt. Tunc omnes qui de singulis partibus properarant sanctorum exequiis obviam, in terram pariter corruentes magnis gemitibus cœlestis regis pietatem implorant ; ut servis suis cunctationem qua-

liter illi placeret, auferre dignaretur, & cujus uniuscujusque ossa existerent, faceret certiores. Ad quorum preces citius divina clementia quod petebant, concessit.

Nam duorum infantium, id est masculi & feminæ funera eis nuntiata sunt. Quæ cum allata fuissent, corpusculum pueri juxta sanctissimi Benedicti extincta membra posuerunt; corpusculum vero puellæ sanctissimæ ejus sororis ossibus applicuerunt. Quod cum peractum fuisset & sacris omnes insisterent precibus, cunctis coram astantibus, mira celeritate puerorum corpora de vinculo mortis soluta sunt. Omnes igitur circumstantes dum tam magnum viderent signum, cœperunt magis præ gaudio lacrimas effundere, & in cœlum laudes extollentes omnipotenti Deo gratias immensas retulerunt. Talibus igitur indiciis postquam sanctorum membra discreta sunt, beati Benedicti sacrata pignora ad illud monasterium quod Floriaco constructum est, deportaverunt; beatæ vero Scholasticæ ossa allata sunt Cenomannum, ubi usque hodie dignis venerantur obsequiis & eorum meritis beneficia præstantur digna.

Sed & illud non est otioso sermone prætereundum, quod alio tempore in monte Cassino gestum est, ad istorum sepulchra sanctorum. Vir quidam in Anglorum gente mutus & surdus extitit, qui cum aliis causa orationis Romam petentibus pariter ad limina venit apostolorum. Oratione vero peracta, cum ad beatissimi archangeli Michaelis oraculum, in monte qui Garganus dicitur angelicis manibus præparatum, suos concives properare conspiceret, cum eis iter arripuit. Et dum prius ob orationis studium ad sancti Benedicti limina pervenissent, mox ut ejus sunt oratorium ingressi, dum finitis precibus consurgerent, is qui mutus & surdus erat, surgere nolens, gemitibus quibus poterat diutinas preces effundebat. Post vero unius ferme horæ spatio transacto, ab oratione se erigens, non solam propriam sed etiam barbaram linguam & latinam cœpit effari.

Plurima quoque & alia signa eorum meritis in eodem monte fieri noscuntur, in quo illorum sacratissima corpora in ultimo die resurrectionis resuscitanda ab angelica tuba esse creduntur. Nam quod ex eorum membris aliquas Deus portiunculas in extremas nationes transmigrare permisit, ob nil aliud hoc actum est, nisi ut quanta esset meritorum illorum potentia universus disceret orbis. Hoc etiam nulli dubium sit quod ipse locus atque mons qui illorum sacras retinet sepulturas, magnis fulget virtutibus jugiter. Et pro monasterio quod in ejus superficie a beatissimo Benedicto constructum fuerat & nuper a Longobardis, ut supra retulimus, destructum est, nunc ab eis iterum Longobardis ad honorem tanti patris sub unius pastoris regimine duo sunt constructa cœnobia : unum in ejus montis supercilio, alterum in ejus planitie; quæ in tantum sunt diversis prædiis ac rebus a Longobardorum gente ditata, & hodierno ditari die cernuntur, ut eorum abundantia mensuræ copiam excedat. Pro quibus factis Longobardorum gens, quæ Beneventi primatum retinet, sanctissimi Benedicti suffulta meritis cœlesti tuetur auxilio, per Jesum Christum Salvatorem nostrum, qui cum Deo Patre & Spiritu Sancto vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

4. HISTOIRE DE LA TRANSLATION PAR ADREVALD

(De Certain, *Les miracles de saint Benoît,* 1858, p. 1.)

Cum diu gens Longobardorum infidelitatis suæ tenebris carere noluisset, & jugum Domini ferre detractans, eos qui ferebant impugnare decrevisset, Italiam venit nominis christiani gratia impugnandi & suo eam dominio subjugandi ; cujus incolas occultum Dei judicium ejus mucroni tradidit feriendos. Quæ gens longe lateque suæ cædis extendens crudelitatem, Beneventanam aggressa est expugnare provinciam ; cujus urbes terræ coæquans, monasteria villasque depopulans, non minimas christianorum strages dedit. Oves enim dominicas ab ovilibus exclusas diversa cæde lacerans, ovilia Domini evertebat, ita ut in eremi vastitatem loca prius desiderabilia conversa viderentur. Unde, inter cætera facinora sua, monasterium eximii patris Benedicti depopulans, rebus omnibus inhabitabile reddidit. Quod quomodo contigerit legenti B. Gregorii secundum Dialogorum librum clarum est : qui omnia hujus sanctissimi viri opera claro stilo persecutus, inter cætera narrat eum prophetiæ spiritu cognovisse atque prænuntiasse, ablatis rebus omnibus, idem monasterium eversum iri.

Hac itaque patrata eversione, & multis effluentibus annorum curriculis, idem locus ad eremum redactus, cœpit esse ferarum, qui prius fuerat habitatio hominum ; usque quo regni Francorum gubernacula adeptus est Chlodoveus, filius Dagoberti ; qui, ut erat nobilissimus, rerum administratione publicarum miro callebat ingenio. Idem etiam rex, cum egregiis polleret moribus, petitionibusque justis & servitio Dei aptis adsensum præberet, interpellatus est a bonæ memoriæ viro Leodebodo, patre monasterii sancti Aniani, quod est situm prope mœnia urbis Aurelianæ, ut monasterium ordini monastico congruens sibi liceret construere in agro Floriacensi ; datis pro eodem agro in mutua vicissitudine prædiis, quæ sibi a parentibus jure hereditario relicta possidebat. Namque idem ager, Floriacensis scilicet, regalis tunc fiscus erat. Quibus auditis, rex libentissime ejus precibus annuit, & desiderium illius, quod diu dilatione creverat, compleri judicavit. Igitur ab utrisque partibus mutuæ commutationes factæ sunt : memorato abbate dante quod a genitoribus ei relictum est prædium ; & rege supradicto, reciproca vicissitudine, pro eo, agellum quemdam Floriacum cognominatum cum appendiciis, haud longe a littore Ligeris. Quod testamentum mutuæ vicissitudinis usque hodie in archivis publicis nostri reservatur monasterii. Prædictus autem vir Domini Leodebodus, hoc negotio peracto, nequaquam oblitus sui destinationem desiderii, in supradicto agello cœpit ædificare habitationes utiles monachis. Quod opus, sagaci insistens industria, mirifico consummavit effectu ; ædificansque ibi basilicam in honore sancti Petri, itemque aliam in honore sanctæ Mariæ, Domino dedicari voluit. Mox etiam, ut præparata habitatio non inanis esset & sine habitatoribus, collegit ibidem quam plures ad Domino serviendum sub norma regulæ vivere paratos ; patremque eos abbatem his præfecit nomine Mummolum ; qui quamdiu rebus humanis interfuit, ut idoneus pastor, gregis sibi commissi sollicite curam exhibuit.

Igitur cum, processu temporis evolventibus annis, supradictus Leodebodus corpore exemptus, sicut credimus, cœlicas recessisset ad sedes, jam dictus Mummolus gregis commissi custodias optime servans & lectioni assidue studium dans, inter cætera reperit in libris beati ac præcellentissimi viri Gregorii, Romani antistitis, quomodo sanctus ac Deo dilectus Benedictus agonis sui cursum in Beneventana provincia consummaverit; recordansque quia isdem venerabilis pater, oraculo divino admonitus prævidensque futuros casus, prædixerit illud monasterium funditus evertendum, & quod ille spiritualibus oculis, iste oculis patratum carneis conspiciebat, misit ad prædictam provinciam unum ex commilitonibus, nomine Aigulfum, monachum. Sic namque sibi fuisse revelatum divinitus dicebat, ut prædictus vir illuc pergens, corpus jam dicti transferret Benedicti. Fuit namque idem Aigulfus venerabilis vir & Deo omnimodo placere gestiens; qui quantæ sanctitatis fuerit, cujusve virtutis, finis probavit, in quo omnis laus secure canitur. Namque cum bonis polleret operibus & in monasterio Lirinensi, ob bonorum studium operum, peteretur aliquantisper, exempli gratia, remorari, a contrariis religioni divinæ insidias perpessus, ad palmam martyrii usque pervenit : cujus etiam passio penes nos habetur.

Non dispar interea huic visioni in Cinomannica urbe apparuit visio, ut scilicet pergentes & ipsi in eamdem provinciam, corpus transferrent sororis S. Benedicti, Scholasticæ nomine, ut quos unius urnæ habebat spatium, simul transferendi ostenderentur. Cum igitur utrimque laboraretur, quatinus visionis manifestæ non segnes invenirentur executores, paucis admodum diebus transactis, a supradicta Cinomannica urbe egressi, oraculi divini auditores carpebant iter Italiam ducens ; divertentesque in monasterium Floriacense hospitandi gratia, compererunt præfatum virum Aigulfum, præceptis Abbatis sui obsequentem, idem velle iter arripere.

Igitur communi decreto cœptum opus simul statuunt peragere, junctique simul tamdiu indivisibiliter adhæserunt quousque Romam venientes B. Petri basilicam oraturi intrarent. At cum in eadem urbe sub obtentu visendorum sanctorum locorum a se invicem dividerentur, ut rei autem habet veritas, negotium quod cæperant perfecturi, memoratus Aigulfus, intermissis interim his quæ palam ostentaverat velle, locorum scilicet sanctorum circuitionibus, expeditioni operam dedit : certans ocius perficere quod sibi injunctum fuerat sanctum mandatum. Tandem itaque pervenit ad locum castri quod vocatur Cassinum, ibidemque paullisper itineri finem imponens, exspectabat eventum rei, orans illum qui visionem superius prolatam revelare dignatus est, quique se ad hoc opus destinaverat, ut non in vacuum tantum iter consumi vellet, sed sicut promiserat thecam thesauri sui ei revelare dignaretur.

Cum itaque alicujus signi causa capiendi loca peragraret, & huc illucque circumspiciens oculorum orbes volveret, sedulus explorator, conspiciens eum homo quidam multorum annorum crebro id agentem, sic eum prior affatur : « Heus tu, inquit, quibus ab oris nostras adisti sedes, cujusve negotii gratia? » Ad hæc ille non indagini illius ausus est propalare commissum sibi decretum ; sed cum iterato super ipsa re inter-

rogaretur, ipse tamen negotium divulgare metueret, hæc ab eodem sene audivit : « Cur, inquit, me secreti tui non efficis conscium ? Nam si delatoris scandalum caves, securus esto, in me tutam reperies fidem ; & si dictis meis fidem accomodaveris, fortassis etiam negotio tuo profuturum erit. » Ista vero cum prædictus Dei famulus auribus hausisset, cogitans quia in antiquis est sapientia & rerum præteritarum cognitio, reputans etiam, sicut postea rei probavit eventus, propter hoc ipsum eum Dominum præmisisse, compellanti ex ordine rei gestæ texuit historias : qua causa venisset, quæque visio propter hanc rem sibi fuerit demonstrata. Ad hæc senex paullulum terræ defigens adspectum, vocemque infra fauces comprimens, sic demum ora resolvit : « Si mihi quæ pro tali munere debentur præmia digna rependis, Deo favente, puto me ocius negotio finem perfectionis imponere, quatinus his pro quibus laborem tanti itineris assumpsisti peractis, ovans ad propria repedare queas. » Hujus ergo verba cum vir perorantis audisset : « Nulla, inquam, erit in munere dando difficultas quin omnia quæ a me poscis dem, tantum est ut, promissionis tuæ memor, dicta factis recompenses. » Ad hæc ille : « Cum, inquit, lucifugæ noctis tempora conticiniique metas propinquare prospexeris, tu ne ad modicum quidem indulge quieti ; sed tecti adyta linquens, nudo sub aeris axe indefessus speculator adesto. Cumque solitudinis hujus locum aliquem lumine clarissimo radiare conspexeris, nivei montis instar, notato certa mente locum ; namque ibi inveniendum est unde tuæ curæ finis imponatur. »

Igitur prædictus vir verbis fidem dans, ardens autem desiderio, primo quietis somno percepto, stratu sese excutiens, præceptorum senis haud segnis obtemperator exstitit. Namque prædictæ solitudinis plagam respiciens, conspicit eminus locum lumine claro micantem, ceu cum luminaribus facibusque densis locus aliquis perfusus illustratur. Quibus visis reverendus heros, gaudio magno repletus, mundi Gubernatori & sæculorum Rectori benedicens, in iisdem laudibus noctis terminum exspectabat. Qui cum diu præstolatus affuisset, solisque globus necdum jubare suo mundi spatia ampla compleret, ad locum intrepidus properat cujus notator exstiterat ; ibique sicut longe optaverat cuncta inveniens, prosperatori itineris sui grates innumeras rependit. Namque locum adiens, loculum ibidem invenit, exterius quidem vilem, interius autem retinentem magni pretii margaritas. Pro foribus autem petræ scilicet superpositæ præfixa erant notamina, quorum interius busta jacebant. His sicut diu optaverat inventis, patefacto a latere evacuatoque locello, thesaurum inventum unius sportellæ conclusit sinu : quæ sporta hactenus penes nos quasi nova habetur. Quibus patratis omnibus, improviso adsunt socii, quos supra sermo retulit a Cinomannica urbe profectos, quærentes & ipsi non quæsita diu benedictione frustrati. Tuncque primum sibimet mutuo patefacere sui itineris causam, quia scilicet & ipsi, revelatione divina admoniti, ad corpus B. Scholasticæ ierant deferendum ; moxque cum festinatione retrogradum iter arripientes, festinato simul regredi curabant, portantes quas invenerant dono divino pretiosissimas margaritas.

Bajulis sanctorum corporum Benedicti & S. Scholasticæ, sororis ejus, celeriter repe-

dantibus, jamque oras finium suarum attingentibus, vox alta divinitus per alta silentia noctis prohibuit eos moras innectere in eundo. Eadem hora papam Romanum per visionem quidam adsistens talia compellare visus est : « Cur te piger somnus temporibus pressis negat, stratibus relictis, custodiam tuæ habere provinciæ? Et quare, dimissis publicis, utilitatibus propriis implicaris? Namque, ut quod dico palam sit, noveris te magnorum virorum patrociniis carere, Benedicti scilicet atque Scholasticæ, sororis ejus, quorum corpora quidam a Galliæ oris huc adventantes illuc ferunt humanda. » His auditis Romanus antistes, protinus relicto thoro, arma comitesque inquirit, ac persequi conatur recedentes, junctis sibi Longobardorum auxiliis. Hac itaque famuli Dei visione accepta, formidantes alicujus incommoditatis tristem accessum, respiciunt retro videntque se subsequi ab hostibus; tuncque timore pleni terræque consternati, rogabant eum qui suorum famulorum corpora eis revelare dignatus est, ut ea illis ad locum destinatum præciperet deferre; quorum precibus divinæ pietati annuere libuit. Nam Omnipotentis potentia tenebrarum densitate ita eos occuluit, ut sibi quidem nil obesset, persecutoribus vero eorum omnem facultatem se inveniendi auferret, sicque famuli Dei, malorum timore sublato, ocius redirent.

Tandem igitur, quamquam laboriose, salubriter tamen tanto confecto itinere, in prædiolum quoddam diverterunt, Bonodium nomine, situm in pago Aurelianensi, lassitudine cogente. In quo loco cum paullisper indulgerent quieti, ecce quidam sine oculis materno fusus utero advenit, magnisque vocibus oris ac fidei sanctum interpellabat, ut quæ natura negaverat sibi lumina præstaret. Igitur dum his verbis perstaret, parvo intervallo atque vix una hora effluente, discussa caligine cæcitatis, lumen sibi diu negatum cœpit adspicere, & datorem illius simulque B. Benedictum magnis laudum vocibus extollere.

Placuit etiam Divinitati huic miraculo aliud in eodem loco conjungere, ut quantæ sanctitatis esset cujus corpus portabatur ostenderet. Namque debilis quidam qui erectus ire nequibat per terram, rependo se trahens, utpote qui ex omnium membrorum officio destitutus erat, advenit implorans auxilium ab omnipotente Deo per famulum illius Benedictum. Itaque miro modo cœperunt se nervi diu contracti extendere & aridi diu meatus venarum sanguinis inundatione humectari; atque ita, Deo volente, accepto robore, lætus super pedes constitit, & curatori suo magnis vocibus benedixit. Qui locus hactenus basilicam retinet Domino in honore B. Benedicti dicatam.

Cumque ab eodem loco moveri placuisset, aliud prædiolum adeunt, mille quingentis ferme passibus a monasterio quo tendebant distans, Novavilla cognomine. In eo etiam cum aliquantulum eis requiescere placuisset, obviam eis quidam cæcus factus est; qui magno impetu ferociter facto, sportam qua beati viri cinis portabatur apprehendit. Quem vir Domini Aigulfus moderata studuit correptione castigare, atque ab illicita præsumptione revocare. Sed ille quem lumen amissum contristabat, respondit nullo modo se posse ab ea divelli, nisi quam primum lumen reciperet; pronuntiavitque se tantæ fidei esse, ut quidquid peteret S. Benedictus, Domino sibi annuente, tribuere posset.

Post hæc vero, cum in eundo nulla mora fieret, agmina monachorum cum plebe territorii Aurelianensis obviam eis processerunt miliario a monasterio, in vico qui dicitur Vetus Floriacus; ibique cum gaudio & lætitia atque honore magno exceperunt corpora sanctorum supradictorum, sub die quinto iduum Juliarium. In eodem quoque loco, die illo, eamdem solemnitatem cum ingenti lætitia in Dei laudibus peregerunt. Cum igitur ibi moræ fierent, plebs Cinomannicæ urbis, cujus supra diximus fuisse cives qui pro afferendo corpore B. Scholasticæ ierunt, affuit obviam procedens cum civibus suis, quos pro deportando cœlesti thesauro emisisse gaudebant. Sed, cum ad prædictum locum veniens, cognovisset rei veritatem & actus omnes venerabilis viri Aigulfi, postulabat eum ut sibi munus promissum atque a Deo demonstratum concedere deberet. Sed isdem venerabilis vir respondit, se nequaquam velle sanctorum germanorum corpora ab invicem separare; sed sicut eos in priori monumento simul fuisse conditos, ita in secundo indivisibiliter componere velle testabatur. Tunc vero nobiles quique atque sapientes his contradixere verbis : justum non esse dicentes, ut quos divina voluntas participes fecerat oraculi cœlestis, & qui simul locum sanctorum thecæ corporum adissent, quique in subeundo pares labore fuerant, non etiam fructus laboris æque partirentur. Maxime vero non esse dignum dicebant, ut duo magna luminaria loci unius coarctaret angustia, cum sufficerent singulis locis singula. Tandem igitur sæpe dictus vir venerabilis Aigulfus consiliis venerandorum virorum assensum dedit; decrevitque, ut ipse cum suis, retento corpore S. Benedicti, socios suos cum corpore sororis ejus dimitteret.

Sed quia certum non erat qualiter discerni ossa potuissent, quæ confuse unius sportellæ sinus retinebat, facta difficultate discernendi, ad hoc consilium ventum est, ut ea quæ minora viderentur ossa separatim ponerentur, majora vero altrinsecus congregarentur. Dum igitur dividens hæsitaret & certum quid judicari non posset, Divinitati huic ancipiti sententiæ taliter finem imponere placuit. Nam cum continuis Divinitatem precibus noctis spatium utrique populi, pro tanto sibi manifestando negotio, pulsavissent, facto mane, conspiciuntur eminus duorum parvulorum exsequiæ cadaverum, quorum unum erat masculini sexus, alterum feminei. Igitur salubri accepto consilio, ad se exanimata corpora deferri jubent. Quod cum factum esset, masculi corpus prope ossa poni fecerunt, quæ magnitudine præstare videbantur; miroque modo mox, ut mortui mortua tetigere ossa jacentis, per mortuum mortuo & vita reddita est. Similiter autem eis placuit, ut penes minora mortuæ puellæ corpus poni deberet. Deus autem, ut demonstraret germanos esse qui ferebantur merito, quemadmodum carnis una procreatione, uno eodemque tempore, pares merito, pares esse voluit in miraculo; ita ut puella eadem hora ab officio funeris surgeret, & quæ a flentibus amicis portabatur ad tumulum, iisdem gaudentibus, rediret domum. Antiquum namque inusitatumque post Helisei actum revocatum hoc constat miraculum, quia omnipotentis Dei manus, ut demonstraret B. Benedictum nec novis nec antiquis patribus imparem merito, parem illum extulit prophetarum operibus; completurque veridica vox veritatis promittentis : « Qui crediderit in me, opera quæ ego facio faciet. » Omnes igitur lætis animis magnisque

vocibus benedicunt Dominum, qui quæ sibi occulta fuerunt luce clarius propalare dignatus est.

Igitur sublata omni ancipiti sententia, quæ super corporibus discernendis diu eorum animos occupaverat, plebes Cinomannicæ ad corpus Scholasticæ salubriter verterunt. Quod summa celeritate levatum imponentes scapulis, cum gaudio ad proprium locum deportaverunt; ibique magnis sumptibus ædificata est ecclesia, & ordinatis quæcumque erant necessaria feminis Deo servientibus, infra breve spatium temporis, plurimæ nobilium feminarum in eodem monasterio aggregatæ sunt, quæ se, relicto sæculo, Domini servitio manciparunt. Sed & ipsum monasterium usque nunc magnis miraculorum illustrationibus a Domino honoratur.

5. RÉCIT EXTRAIT DES ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

(*Bibliothèque du Mans*, Ms. 224, f° 52 v°)

Denique inter cetera sui temporis [Berarii] divinorum actuum indicia, etiam beatorum corporum Benedicti scilicet præcipui confessoris Christi, sanctæque Scolasticæ virginis ac sororis ejus, quibusdam servis Dei ex Galliis in Beneventanam provinciam, divinitus revelatione facta, pro hoc ipso adventantibus ostensa sunt pignora, ac Domino præeunte ac comitante in Galliam venerabiliter delata. Hæc namque sacratissima corpora multis temporibus a frequentia hominum fuerant remota, quippe cum loca Montis Cassini, quæ ea retinebant, ex tempore quo a Gothis fuerant funditus eversa, in solitudinem persisterent redacta. Cum igitur gens Longobardorum diu infidelitatis suæ tenebris carere noluisset, & jugum Domini ferre detrectans, eos qui fuerant impugnare decrevisset, Italiam venit, nominis Christiani impugnandi gratia, & suo eam dominio subjugandi : cujus incolas occulto Deus judicio ejus mucroni tradidit feriendos, quæ gens longe, lateque suæ cedis extendens crudelitatem, Beneventanam aggressa est expugnare provinciam : cujus urbes terræ coæquans, monasteria villasque depopulans, non minimas Christianorum strages dedit. Oves enim dominicas ab ovilibus exclusas diversa cede lacerans, ovilia Domini evertebat, ita ut in heremi vastitatem loca prius desiderabilia conversa viderentur. Unde inter cetera facinora sua monasterium eximii patris Benedicti depopulans, rebus omnibus orbatum inhabitabile reddit. Quæ eversio qualiter vivente adhuc eodem beato Benedicto ab ipso per Spiritum Sanctum prævisa atque prædicta fuerit, qui plenius scire voluerit, in Dialogorum libris beati Gregorii facile reperire valebit. Ad quos lectorem invitantes, ea quæ cepimus prosequamur. Igitur rege supra dicto Francorum gubernacula feliciter regente, uno eodemque tempore non dissimilis duobus amatoribus Dei, licet altrinsecus corporaliter longe positis, domno scilicet Berario Cenomannis civitatis episcopo, & Nummulo Foriacensis monasterii in pago Aurelianensi positi venerando abbati divinitus ostensa est visio, alterutro tamen, quod alteri de

eisdem sanctis corporibus monstratum fuerit, ignorante. Quadam itaque nocte dum prædictus venerabilis præsul Berarius pervigil in oratione positus more solito persisteret, divinitus (ut diximus) præceptum est ei, ut ad Beneventanam regionem, ad locum qui Mons Cassini vocabatur, devotissimos Dei servos dirigeret, qui corpus sacratissime Scolastice, sororis scilicet sanctissimi Benedicti, quod illud jam dudum ab hominibus quidem neglectum, sed ab angelis frequentatum erat, devotissime & cum omni veneratione ad ejusdem, id est Cenomannis, civitatem, & ad eumdem venerabilem Episcopum venerabiliter de reliquo observaturum deferrent. Non dispar etiam huic revelationi in Foriacensi monasterio, suprascripto beato viro Nummulo abbati ostensa est visio, qua ei injunctum est, ut & ipse ad eamdem provinciam, ad prædictum locum religiosos mitteret viros, qui sacratissimum beati Benedicti corpus ad eum usque in præfato monasterio, quod nuper Domino volente ab infimis fundatum fuerat, simili modo collocandum deferrent. Quod ita Domino suffragante præscriptorum pignorum meritis impletum est.

Præfatus igitur domnus Berarius venerabilis præsul fide firmus, actione felici perspicuus, secundum visionem sibi divinitus ostensam studiosissime peregit, devotissimosque Dei servos, qualiter hujusmodi Domino docente perficere deberent, sapientissime instruxit ; eosque ad id pro viribus peragendum absque dilatione direxit. Ipse autem interdum monasterium ab infimis fabricare, & construere in fundo minime dudum habitabili suæ sedis ecclesiæ studuit, omnimodis satagens, ut si ceptum opus felicem atque optatum Domino favente perciperet effectum, in eorum reversione præparatum & decenter ornatum, in quo desiderabilis posset complecti atque ornatissime componi thesaurus, invenirent locum. Interea prædicti ad hujusmodi explendum opus devotissimi legati venerandi præsulis præcepta libentissime secundum voluntatem Dei perfecturi, iter capere Domino præeunte ceperunt. Et devertentes in monasterium Foriacense hospitandi gratia, missis suprascriptis aptissime se junxerunt. Qui se ipsum iter quod & illi pergebant, perficere fatebantur : at tamen nemo ex illis alteri retulit, cujus rei gratia hujusmodi iter facere curarent. Inde vero simul progressi, ceptum iter usque Romam venerunt, & indivisibiliter peregerunt. Quo cum pervenissent, beati Petri basilicam orandi gratia simul adierunt : inde autem egredientes, quasi sub obtentu loca singulatim visendi sanctorum, a se invicem discesserunt. Hoc vero, ut rei veritas demonstrat, egerunt, ut quilibet eorum alteri quod quærebat occultare valeret, & ne id alicui alterius partis manifestum fieret. Perfecturi itaque negotium quod ceperant, ut diximus, sese ab altero itinere diviserunt : sed ad destinatum locum castri, id est Cassinum, simul iterum altero de alio ignorante, Domino autem volente, una die convenerunt. Cumque se iterum improvise simul advenisse perpenderent, utique hesitantes quid alterius partis studium vellet, estimantes quod Dei nutu hujusmodi utrisque eventus accideret ; tandem sibimet mutuo sui itineris causam, & ob quod desiderium tam longum sumpsissent laborem, qui diu occultaverant, manifestarunt, Cenomannici scilicet viri, quod corpus sancte Scolastice, Floriacenses autem quod sancti Benedicti, a prælatis suis, quibus id per revelationem divinam ostensum fuerat, directi quærerent ; ac si Dominus

eorum desiderium implesset, ad ferendum advenissent, ibidemque paululum ab iterando cessantes, exspectabant eventum rei, & obnixe deprecabantur Dominum, ut visionem, quam ipse eis revelare dignatus fuerat, ostenderet; quique eos ad hoc opus destinaverat, ut non in vacuum cucurrissent, thesaurum pro quo venerant, demonstrare non differret.

Cum itaque signi alicujus causa capiendi, loca ejusdem montis discursantes peragrarent, & huc illucque seduli exploratores oculos verterent; conspicientes eos quidam gregum pastores, sciscitabantur cujus rei causa illuc venissent, aut quare considerantes tam diligenter eadem loca explorare curarent. Sed cum illi ceptum negotium eis manifestare detrectarent; quidam eorum ætate gravior & longiturnitate dierum prestantior, nutu Dei tactus, intellexit eos occultiorem velle investigare causam, secreciusque evocans eos ait : Cur michi rem pro qua venistis tam occultam facitis? nam si michi eam innotescitis, si admodum secreta fuerit, ita penes me, sicut & apud vos, occulta manebit. Si autem conscius ejus rei quam quæritis esse potero, data michi a vobis digna recompensatione pro quantitate scientiæ eventum rei manifestare curabo. Cum hæc prædicti Dei famuli ab ipso percepissent, reputantes intra se ne forte pro hoc eum illuc Dominus direxerit, ut eis quod quærebant ipse indicaret; perpendentes etiam quod in antiquis invenitur sapientia, & rerum præteritarum consilium; interrogati ex ordine pro qua re venerunt, retexerunt istoriam, & quæ visio propter hanc rem demonstrata fuisset, innotuerunt. Nulla erit, inquiunt, in reddenda tibi mercede dilatio, si nostro satisfacere poteris desiderio. Tunc senex ait : Cum proxima recedente die venerit nox, paululum quiescentes, celerius surgite, & tecta domus egredientes, sub nudo aeris axe prudentes speculatores assistite. Cumque aliquem locum hujus solitudinis clarissimo lumine radiare conspexeritis ad similitudinem lucidissimi montis, locum diligenter notate. Veraciter enim credo, quod ibi invenietis causam, pro qua tantum laborem sumpsistis. Venerabiles igitur viri ardentes pro hujusmodi desiderio, paululum, ut eis senex prædixerat, somni percipientes, primaque vigilia surgentes, de domo egrediuntur; prædictæque solitudinis plagam sollicite considerantes, conspiciunt quemdem locum lumine claro, veluti diversis facibus & innumeris luminibus illustratum, præfulgide micantem. Quibus visis gaudio repleti, gubernatori omnium grates egerunt immensas, & in laudibus reliquum spatium noctis duxerunt insomne. Cum vero sequens dies primum illucesceret, ad locum super quem prædictum splendorem viderant, cum letaniis & ymnis & orationibus Dominum, ut eorum votum impleret, suppliciter obsecrantes, devotissime accedunt. Post diutinam vero precem eumdem sacratissimum locum, in quo sancta corpora quiescebant, cum summa veneratione adeuntes, locum ibidem inveniunt exterius quidem vilem, interius autem magni pretii margaritis renitentem. Sollerter autem superpositam petram considerantes, nomina eorum, quorum sacratissima pignora interius condita erant, perspiciunt; evacuatoque atque patefacto eodem a latere loculo, desiderabilem thesaurum intra unius sportellæ concludunt sinum : moxque cum summa festinatione iter quo venerant repetentes, festinantes regredi curabant, portantes quas Domino propitiante invenerunt pretiosas margaritas.

Interea illis repedantibus, jamque fines illius regionis attingentibus, vox a Deo divinitus per noctem facta monuit eos, ut velocius inde regredi curarent, nec ullas moras in redeundo facerent, ne aliquod impedimentum a civibus aut a quolibet illarum regionum eis accideret. Nam eadem nocte papam romanum quidam per visionem ita allocutus est. Cur te, inquit, tam gravis somnus opprimit, ut stratibus deditus curam tuæ provinciæ negligas ? & quare dimissis publicis utilitatibus propriis implicaris ? namque, ut manifestius tibi sit quod dico, noveris te hodie magnarum virtutum patrociniis carere, sancti Benedicti scilicet, atque beate Scolastice sororis ejus, quorum corpora quidam a gallicis regionibus huc adventantes, illuc secum modo ferunt humanda. His auditis papa romanus sine mora a lecto exsiliens, arma comitesque requirit, & junctis sibi Longobardorum auxiliis, conabatur persequi recedentes. Sed famuli Dei, memorata visione accepta, formidantes ne forte eis aliquid triste acciderit, frequenter retrorsum respiciunt, & vident se ab hostibus velociter subsequi, tuncque timore repleti terræ se prostraverunt, omnipotentem Deum suppliciter implorantes, ut qui eis corpora suorum sanctorum revelare dignatus fuerat, quique hactenus illis prosperum eventum concesserat ; eos & ab insequentibus potenter liberaret, & ad propria clementer absque gravi impedimento eadem sancta pignora deferre concederet. Quorum mox preces divina pietas exaudivit, & ita densitate tenebrarum spacia, quæ inter utrosque erant, replevit, ut præcedentibus quidem servis Dei sanctorum corpora deferentibus eadem densitas tenebrarum nichil obesset ; persecutoribus vero omnem facultatem videndi aut inveniendi præcedentes omnino denegaret : sicque servi Dei omni pavore sublato intrepidi, Domino tribuente, redirent.

Tandem igitur, quamquam laboriose, salubriter tamen tanto confecto itinere, in prædiolum quoddam reverterunt, Bonodium nomine, situm in pago Aurelianensi : lassitudine cogente in quo loco cum paulisper indulgerent quieti, ecce quidam sine oculis materno fusus utero advenit, magnisque vocibus oris ac fidei sanctos interpellabat, ut quæ natura negaverat, sibi lumina præstarent. Igitur dum in his vocibus perstaret, parvo intervallo atque vix una hora effluente, discussa caligine cecitatis, lumen sibi diu negatum cepit aspicere, & Deum simulque sanctum Benedictum & ejus sanctissimam sororem Scolasticam magnis laudum vocibus extollere. Placuit divinitati huic miraculo aliud in eodem loco conjungere ; ut quantæ sanctitatis essent, quorum cinis portabatur, ostenderet. Namque debilis quidam qui erectus ire nequibat, per terram reppendo se trahens, utpote qui omnium membrorum officio destitutus erat, advenit, implorans auxilium ab omnipotente Deo per famulos illius. Itaque miro modo ceperunt se nervi diu contracti extendere, & aridi diu meatus venarum sanguinis inundatione humectari ; atque ita Deo volente accepto robore letus super pedes constitit, & curatoribus suis magnis vocibus benedixit. Qui locus hactenus basilicam retinet in honore eorum consecratam. Cumque de eodem loco moveri placuisset, aliud prædiolum adierunt, mille quingentis ferme passibus a monasterio, ad quod tendebant, distans, Villanova cognomine. In eo etiam cum aliquantulum eis quiescere placuisset, obvius eis quidam cecus factus est, qui magno

impetu férociter facto, sportam quia corpora sanctorum portabantur, apprehendit, quem vir Domini Aygulfus moderata studuit correctione castigare, atque ab illicita præsumtione revocare. Sed quem lumen amissum contristabat, respondit nullo modo se posse ab eo divelli loco, nisi quam primum lumen reciperet : pronunciavitque se tantæ fidei esse, ut quicquid sancti peterent, quorum reliquiæ ferebantur, Domino ipsis annuente tribuere possent, cujus fidem præmia digna secuta sunt. Namque paulatim recedentibus tenebris ab oculis ejus, ab eodem loco clare videndo recessit.

Post hæc vero cum in eundo nulla mora fieret, agmina monachorum cum plebe territorii Aurelianensis obviam eis processerunt miliario a monasterio, in loco qui dicitur Vetus Floriacus ; ibique cum gaudio & lætitia atque honore magno exceperunt corpora supradictorum sanctorum, sub quinto iduum juliarium, & in eodem loco die illa eorumdem solemnitatem cum ingenti leticia in Dei laudibus peregerunt. Cum igitur solemnitatem adventus sanctorum corporum, ut supra dictum est, celebrassent, plebs Cenomannicæ urbis a domno Berario episcopo directa, obviam suis civibus pro deferendo sancte Scolastice corpore, pro quo idem pontifex miserat, affuit, secum ipsum decenter, ut competebat, deferre gestientes : nitentibus autem ejusdem loci viris utraque sancta pignora penes se retinere, & asseverantibus nequaquam velle sanctorum germanorum corpora ab invicem separari, sed, sicut eos in priori monumento simul jacuisse placuerat, ita in seculo indivisibiliter quiescere velle. E contra Cenomannici quique nobiles ac sapientes viri taliter contradixere. Justum, inquiunt, non esse probatur, ut quos divina voluntas participes fecit in superna visione superni oraculi, & revelatione atque ostensione diu occultati thesauri, quique simul sanctorum corporum tumbam adierunt, & qui in sufferendo hujusmodi labores pares fuerunt ; ut etiam fructus laboris æque non partiantur. Maxime vero non esse dignum dicebant, ut duo magna luminaria unius loci coartaret angustia, cum singulis locis sufficerent singula. His ergo & hujusmodi sermonibus tandem adquiescentes, petitionibus eorum assensum libenter præbuerunt : atque deliberantes decreverunt, ut ipsi sancti Benedicti tantummodo corpus retinerent, & socios suos una cum concivibus suis sancte Scolastice corpus domno Berario, qui eos ad hoc præmiserat, deferendum ad Cenomannis urbem cum omni caritate dimitterent.

Inter hæc vero ambiguitas discernendorum ossa corporum facta est non modica, quippe cum utraque mixtim posita in una eademque, ut diximus, sportella fuissent devecta. Hac itaque illa discernendi facta difficultate, hoc sapiens esse consilium decreverunt, ut ossa quæ minora viderentur, separatim ponerentur ; majora altrinsecus congregarentur, quod ita factum est. Sed dum adhuc de his ambigerent, & certius quiddam ex hoc scire vellent ; divinitatem, ut id lucidius eis ostendere dignaretur, obnixe rogantes, totius noctis spatium in precibus transegerunt. Mane autem facto contigit duorum parvulorum corpora ad loca illis contigua deferri exanima, quorum unum masculini, alterum vero sexus erat feminini. Consilio itaque inito utraque corpora ad se deferri fecerunt, & corpus masculini juxta sancta ossa, quæ majora videbantur, poni fecerunt, omnipotentiam divinæ majestatis invocantes, ut illorum in hac causa sensum

dignaretur facere certiorem. Factumque est operante divina potentia, mox ut mortui corpus mortua ossa beati Benedicti tetigere, qui mortuus jacebat, vivus surrexit. Simili quoque deliberatum est consilio, ut juxta minora quæ videbantur ossa, corpus puelle ponerent mortue. Superna autem sancte Trinitatis omnipotentia ut demonstraret mortalibus, junctos pro condignis meritis in cœlis, qui germani fuerant in terris, quos pares fecit etiam esse miraculo. Nam ubi corpus ossa sancte Scolastice tetigere puellæ, mox surrexit viva, quæ jam pridie fuerat mortua, sicque per mortuos est mortuis vita reddita, & bajuli funeris, qui tristes ad tumulum mortuos ferebant, cum vitæ redditis alacres ad propria redierunt. Omnia circa sanctos suos divina clementia, apud quam quantum valerent eorum merita, corpora etiam testabantur exanima, cum a faucibus mortis erepta iterum fierent rediviva. Antiquum namque inusitatumque post Elesei actum renovatum hic constat miraculum : quia omnipotentis Dei manus ut demonstraret sanctos nec novis, nec antiquis caruisse miraculis ; vivos novis, antiquis vero mortuos extulit operibus Prophetarum, completurque veridica vox Veritatis promittentis : *Qui crediderit in me, opera quœ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet.* Letis itaque animis magnisque vocibus cuncti unanimiter benedicebant Dominum, qui ea quæ hactenus illis fuerant dubia, tam celebri miraculo reddidit certa.

Remota igitur omni dubitatione quæ pro sanctis discernendis corporibus animis eorum diu inheserat, plebs Cenomannica corpus sancte Scolastice venerabiliter levatum scapulis propriis imposuit ; & cum ingenti gaudio ad domnum Berarium suæ civitatis Episcopum iter vertit, ducem hujus negotii habentes quemdam Dei famulum, qui alio sibi adjuncto venerabili socio, Romam atque Beneventum ad hoc opus explendum a prædicto domno Berario directus fuerat : sed altero in itinere defuncto, superstes Domino miserante, hoc negotium profecturus exsistens, opus ceptum decentissime procurabat. Tandem igitur Domini misericordia præeunte ac subsequente eosque comitante, ad Cenomannicam urbem fama adventus eorum jam per totam eamdem provinciam divulgata gradatim propinquavere. Quibus domnus Berarius venerabilis pontifex, una cum revestitis sacerdotibus, & omnium graduum clericis cum crucibus & thuribilis atque candelabris, seu omnibus ecclesiasticis vexillis, necnon cum innumera utriusque sexus & ætatum multitudine obvius, personans celebrem concentum devotissime occurrit, & sacratissimum sancte Scolastice corporis pignus venerabiliter suscepit. Qui civitatem ingrediens, ad monasterium, quod ad hoc (ut diximus) opus inter murum civitatis & fluvium Sartæ nobiliter atque decenter ab imis fundaverat, cum letaniis, ymnis & psalmis, diversisque divinis concentibus, cum summa veneratione devexit, ibique in ecclesia quam in honore sancti Petri jam dedicaverat, decenter & solemniter post altare collocavit : ordinatisque quæ erant necessaria feminis Deo sacratis, vitamque regularem ducentibus, infra breve spatium temporis plurimas nobilium, id est non minus quam quinquaginta centum, feminarum in eodem monasterio Domini famulatui & militiæ regulari aggregavit ; quæ se, relicto seculo, Domini jugo ejusque magisterio humiliter manciparunt. Sed & ipsum monasterium de rebus sui episcopatus, & de suis propriis,

sive de aliis quascumque attrahere vel adquirere manus ejus potuit, nobiliter ditavit, ipsumque cum omnibus ad se pertinentibus suæ sedi & matri ecclesiæ, cui præsidebat, subjectum in perpetuum fore censuit, & suis successoribus vel ejusdem matris ecclesiæ sacerdotibus atque reliquis canonicis perpetualiter possidendum reliquit, quod hactenus meritis beatissime Scolastice promerentibus innumeris miraculorum virtutibus declaratur, præstante sancta & individua Trinitate, cui sit semper honor, laus & gloria nunc & semper & per infinita sæcula sæculorum. Amen.

II

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT BENOIT ET DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Nombreux sont les ouvrages qui traitent de la translation dans les Gaules des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique. Nous nous bornons à indiquer ici les principaux.

En 1513 fut éditée pour la première fois la *Chronique de Léon d'Ostie* par les soins de dom Laurenzo de Vicence, religieux de la Congrégation du Mont-Cassin. Il annonçait faussement que son travail était fait d'après un manuscrit tombant de vétusté &, à la suite de la *Chronique,* il publiait une série de pièces apocryphes qui suscitèrent de vives controverses relatives au fait de la translation.

A la fin de ce XVIe siècle, Arnold Wion, religieux flamand de la même Congrégation, reconnaît à Fleury-sur-Loire la possession d'une grande partie des reliques de saint Benoît dans son ouvrage, *Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ in quinque libros divisum, in quibus totius Ss. Religionis divi Benedicti initia...,* in-4°, 1595, t. II, p. 120-220.

En 1602, dans sa *Collectio operum a variis autoribus lucubratorum,* (Paris, in-f°), dom Jacques du Breul donna une seconde édition de la *Chronique de Léon d'Ostie.* Les assertions du chroniqueur furent combattues par le Célestin Jean du Bois dans sa *Floriacensis vetus bibliotheca benedictina, sancta, apostolica, pontificia, cæsarea, regia, franco-gallica...,* in-12, Lyon, 1605. A cet ouvrage, dom Mathieu Lauretus répondit par un traité, *De vera existentia corporis S. Patris Benedicti in Casinensi ecclesia, deque ejusdem translatione, auctore R. A. P. Matthæo Laureto Cervariensi, Hispano, abbate S. Salvatoris de Castellis,* in-4°, Naples, 1607. Ce même auteur, d'après Ziegelbauer (*Historia rei litterariæ O. S. B.,* t. IV, p. 612), aurait composé, mais n'aurait pas fait imprimer, une suite à ce traité pour combattre l'opinion exprimée par Yepes dans son *Historia general de la Orden de S. Benito,* in f°, 1609, ouvrage traduit plus tard en notre langue & publié sous le titre : *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît, composées en espagnol par le*

R. P. dom Antoine de Yepez, abbé de Saint-Benoît de Valladolid et traduites en français par le R. P. dom Martin Rethellois (7 vol. in-f°, Toul, 1647-1684). Au tome III, p. 362-370, l'auteur ne refuse pas au Mont-Cassin la possession de quelques reliques, mais il n'hésite pas à reconnaître que la plus grande portion se trouve en France.

En 1613, dom Vincent Baral, moine de Lérins, défend la tradition italienne dans la *Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lirinensis*, in-4°, Lyon. Il ne fait d'ailleurs que reproduire les assertions de Baronius (*Ann. Eccl., s. a. 664*), & celles de Mathieu Lauretus. Celui-ci, deux ans plus tard, publiait une nouvelle édition de la *Chronique* du Mont-Cassin (Naples, 1615), & il avoue n'avoir entrepris ce travail que pour répondre à la *Floriacensis vetus bibliotheca* du Célestin Jean du Bois. La même année, Charles de la Saussaye insérait dans ses Annales de l'église d'Orléans une dissertation sur la translation des reliques de saint Benoît en France : *Annales ecclesiæ Aurelianensis... addito tractatu accuratissimo de veritate translationis corporis S. Benedicti ex Italia in Gallias ad monasterium Floriacense, diœcesis Aurelianensis*, in-4°, Paris, 1615. Dom Hugues Ménard traitait la même question dans son *Martyrologium Sanctorum Ordinis divi Benedicti duobus observationum libris illustratum*, in-8°, Paris, 1619. C'est à un religieux du même Ordre que nous devons encore le curieux ouvrage suivant : *Traicté de la translation de S. Benoît d'Italie en France composé par frère Symon Millet, religieux de Saint-Germain des Prez, Congrégation de Chezal-Benoist, dédié aux RR. Pères d'icelle assemblés pour la célébration de leur chapitre général en leur maison de Saint-Vincent du Mans, cette année, 1624*, A Paris, 1624, in-12. Ces derniers auteurs défendent la tradition française en faveur de laquelle n'osa pas se prononcer le savant Bollandus dans les prolégomènes relatifs à la vie de sainte Scholastique. (*Acta Sanctorum*, t. II de février, 1638). Les continuateurs, Henschenius & Papebroch, gardèrent la même réserve dans le troisième volume (p. 299) du mois de mars (1668). Cette même année, le Père Lecointe se prononçait en faveur de la translation dans le troisième volume de ses *Annales ecclesiastici Francorum* & le Manceau Fr. Bondonnet, curé de Moulins, publiait le *Triomphe de sainte Scholastique sur les religionnaires de la ville du Mans, en l'année mille cinq cens soixante-deux ou la réponse au faux ami de la vérité*, au Mans, de l'imprimerie de Jacques Ysambart, marchand-libraire & imprimeur, demeurant au Pont-Neuf, à l'enseigne du Saint-Esprit, in-4°. Aux pages 120 & suivantes, il donne les preuves de la translation des reliques de sainte Scholastique dans la ville du Mans.

Dans le même temps, dom Angelo della Noce, abbé du Mont-Cassin, publiait à Paris les *Chronica sacri monasterii Casinensis, auctore Leone, cardinale episcopo Ostiensi, continuatore Petro diacono, ejusdem cœnobii monachis*. Cette édition devait être accompagnée d'une dissertation combattant la tradition française au sujet des reliques de saint Benoît & de sa sœur, & dirigée surtout contre le travail de dom Hugues Ménard. Mabillon qui surveillait l'édition des Chroniques prit sur lui de ne pas faire imprimer cette dissertation. Elle fut placée dans l'édition de Milan de 1724.

Dans le second volume de ses *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti* (Paris, 1669),

Mabillon publia l'histoire de la translation & l'accompagna de prolégomènes, où il revendiquait pour notre pays la possession du corps du patriarche des moines d'Occident. Angelo della Noce y répondit par une brochure publiée à Rome en 1670, & reproduite par Muratori dans le tome IV (p. 623) de ses *Scriptores rerum Italicarum,* sous le titre : *Appendix tertia ad chronicon Casinense Parisiis editum anno MDCLXVIII, hoc est iterata responsio pro Casinatibus adversus nuperum assertorem translationis Ss. P. Benedicti Angeli de Nuce jam abbatis Montis Casini et examinatoris Episcoporum, nunc archiepiscopi Rossanensis.* Quirini reproduisit cette dissertation dans ses notes à la *Vita græco-latina S. Benedicti* (1729).

En 1713, le Camaldule Macchiarella publia un opuscule sous le titre : *la Favola del trasporto di S. Benedetto in Francia*, in-4°, Naples. Quelques années plus tard, l'évêque de Vintimille, D. Petro-Maria Giustiniani, composa son *Apologia qua corpora sanctorum Benedicti et Scholasticæ nunquam a sacro cœnobio Cassinensi ad Floriacense translata fuisse propugnatur.* Ce traité, d'un style fort acerbe, après être resté assez longtemps manuscrit, fut imprimé à la fin du tome V de l'édition italienne des *Annales Ordinis S. Benedicti* de Mabillon (Lucques, 1745). En cette année 1745, Dominique Georgii publiait une édition du *Martyrologe d'Adon,* & dans ses notes au 11 juillet, il reconnaît la grande valeur des arguments apportés par Mabillon dans les *Acta Sanctorum* & dans les *Annales Ordinis sancti Benedicti.* Le P. Stilting, l'année suivante, éditait les Actes de saint Aygulphe (*Acta Sanctorum,* t. I de septembre, p. 728-763), & il émet l'avis qu'une partie seulement des ossements de saint Benoît & de sainte Scholastique fut transportée dans les Gaules. Cette conclusion du docte bollandiste ne fut pas goûtée de tous, & le cardinal Quirini écrivit deux lettres où il essaya de prouver que le Mont-Cassin n'a jamais été dépouillé d'aucune portion de ses saintes reliques : *Epistolæ eminentissimi ac reverendissimi Angeli-Mariæ Quirini S. R. E. cardinalis bibliothecarii.* Sa première lettre est du 15 septembre 1753, la seconde du 4 février 1754 ; toutes les deux furent publiées à Venise en 1756.

En 1759, pour défendre les droits prétendus de la cour de Naples sur le Mont-Cassin, parut : *Dissertazioni storico-critice-legali sulla spurcita della Chronica Cassinese,* in-4°, Naples. L'auteur D. Romano s'y montre favorable au fait de la translation. Il en est de même du docte di Meo dans ses *Annali critico-diplomatici del regno di Napoli della mezzana Eta,* 12 vol. in-4°, Naples, 1795-1819.

Au XIXe siècle, Carlo Troya, dans le quatrième volume de son ouvrage, *Storia d'Italia del medio ævo* (17 vol. in-8°, 1839-59), combat les partisans de la tradition française, ainsi que dom Luigi Tosti dans sa *Storia della badia di Monte-Cassino* (1842). Publiant les actes de saint Béraire (*Acta Sanctorum,* t. VIII d'octobre, p. 149, 163), le bollandiste Joseph Van Ecke dut étudier l'histoire de la translation des reliques de sainte Scholastique ; il se range à l'opinion du Père Stilting, son prédécesseur, & déclare qu'une partie seulement du corps fut apportée dans les Gaules.

En 1876, un anonyme italien publia la brochure : *Monte-Cassino, Fleury, le Mans,*

chi de tre possiede le mortali spoglie dei SS. Benedetto e Scholastica? Disquizione apologetica. (Bologne, in-18 de 256 p.) Dans sa vie de S. Zacharie, le cardinal Bartolini à propos de la célèbre bulle de 742 fut amené à étudier la question des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique. D'après l'éminent auteur les corps de ces deux serviteurs de Dieu se trouvent toujours au Mont-Cassin. Peu après l'apparition de ce dernier ouvrage, MM. Brettes & Cuissard éditaient leur *Catena Floriacensis de existentia corporis sancti Benedicti in Galliis* (in-8°, Paris, 1880), où ils ont rassemblé tous les témoignages en faveur de la translation.

Dom Chamard en 1882 publiait l'important travail sur les reliques de saint Benoît auquel nous avons fait de larges emprunts & qui nous semble avoir décidé la question en faveur de la tradition française. Peu après paraissait une brochure de M. Grellet-Balguerie intitulée : *Histoire de Clovis III, nouveau roi de France (672 ou 673 à 677 ou 678). Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France, an 1 de Clovis III* (Orléans, 1882, in-8° de 88 p.). L'auteur s'efforce de venger le récit d'Adrevald des attaques de dom Chamard.

En publiant un nouveau récit de la translation dans leurs *Analecta,* les Bollandistes évitent de se prononcer. Dom Chamard fortifie sa thèse par deux articles imprimés dans la *Revue du Monde catholique,* & il fait connaître à ses lecteurs ce document découvert depuis l'apparition de son premier travail. Signalons enfin l'article de M.O. Holder Egger, *Zur translatio S. Benedicti,* publié dans le *Neues Archiv, 1886, p. 129-141.* L'auteur admet au moins, pour une partie du corps, le fait de sa translation du Mont-Cassin dans les Gaules.

III

ACTE D'INSTITUTION DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE A SAINT-PIERRE-LA-COUR

Touschant la création et institution de la confrayrie madame Sainncte Scolastique.

11 Juillet 1464.

Universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis & audituris salutem in eo qui est omnium vera salus. Quia Spiritum sanctum super congregatos in unum descendisse Scriptura testatur, Dominumque unanimitatem cohortando deprecantium, ac ipsam singularitati præferendo dixisse : « Ubicumque duo fuerint aut tres collecti in nomine meo, & consenserint in terra de omni re quacumque petierint, continget eis a Patre meo ; » & iterum : « Ubi duo vel tres fuerint in nomine meo congregati, ibi sum in medio eorum cunctorum ; » judicando se non habitaturum in eorum cordibus qui, superbiæ singularitatem insequentes, a corporis sui compage semetipsos abrumpunt, sed in ipsorum qui in humilitate, flamma caritatis ignita, unitatem fraternalem appetenter desiderant & desideratam insequuntur & conspiciunt. Dignum est igitur in unum congregati cupientes in quantum posse sicut ad unitatem admicti & scissuras vires juxta profugium ut cum eo qui caput est unitatis & origo & qui divisionem non novit, necnon a quo tanquam ab origine omnia procedere dignoscuntur, uniri possint & inseparabiliter permanere. Sed quia certum est membra commode sine capite stare non posse, equum est ad modum apum quæ principem habent & bellatorum qui sub uno principe consistunt, omnem congregationem bene dispositam caput habere & sub nomine certo erigere & constituere. Quamobrem, quia alma mater Ecclesia habet universos in regnis celestibus constitutos studiis honorare, sollicite nos instruat, gloriosissimos inde in quorum memoriam & honorem, qualiter ad laudem Dei illustratur Ecclesia per quos ipsa tamquam sidus irradiat matutinum, ipsius Christi insequens vestigia, summis in eadem actollens vocibus laudibus personare, precipuis & specialibus disponit

honoribus venerari. Notum igitur facimus quod nos, decanus & capitulum ecclesie collegiate sanĉti Petri de Curia Cenomanensis, horum intuitu moti aĉtendentes nullum omnipotenti Deo tale sacrificium quam zelus animarum, bonumque & laudabile ac jucundum & salutare habitare fratres in unum ut gracia spiritus almi illuminari possint & in caritate non fiĉta tamquam unanimes esse postquam plurimorum Christi fidelium hujusmodi sacrifficium offerre Deo & beatissime virginis Scolastice, cum maxima devocione cupiencium & proximorum salutem zelantium multas & assiduas preces & supplicationes que Deo sunt debita, meditacione perlustrantur, ut pacis transquilitas vigeat, fervor caritatis exestuet, invalescat concordie unitas, & animarum ydemptitas perseveret ad omnipotentis Dei laudem ejusque genitricis Marie ac sanĉtissimorum Petri & Pauli apostolorum, patronorum nostrorum, in quorum nomine diĉta nostra ecclesia fundata extitit & dotata, necnon beatissime virginis Scolastice, sanĉtissimi Benediĉti sororis, religiossime cujus virginis corpus sacratissimum divina revelacione exaltatum, ac tempore bone memorie domini Berarii, Cenomanensis tunc episcopi, miraculose, prout Domino placuit, a loco Montis Cassini, Beneventane regionis, quo corpora diĉtorum sanĉtorum Benediĉti & Scolastice, honorifice sepulture data fuerant, in ipsa nostra Sanĉti Petri ecclesia in qua nunc in capsa argentea post majus altare in capite diĉte nostre ecclesie collocatum jacet & reveretur, allatum fuit & translatum. Ad totius curie celestis honorem, decus & gloriam, salutemque fidelium & peccatorum remissionem, Deo propicio, unam honorabilem confratriam seu unitatis confraternitatem perpetuis temporibus duraturam, unum corpus misticum representans, cujus caput est, post Christum, ipsa beatissima virgo Scolastica, erigere, creare, fundare, instituere & ordinare in ipsa nostra Sanĉti Petri ecclesia, in ipsius beate Scolastice virginis honorem ac sub ipsius nomine censivimus, & deliberacione matura Christi nomine primitus invocato, erigimus, creavimus, fundavimus, constituimus & ordinavimus, prout per presentes ad futuram rei memoriam erigimus creamus, fundamus, instituimus & ordinamus, quam appellari decernimus & declaramus confratria beate Scolastice virginis gloriosissime, ad laudem Dei & ejus genitricis Marie ac ipsius virginis Scolastice decus & gloriam, in ecclesia Sanĉti Petri de curia Cenomanensis fundata noviter & creata. Decernentes etiam & statuentes omnes & singulos Christi fideles, utriusque sexus indifferenter, qui diĉtam confratriam nostram intrare voluerint & confratres de eadem se recipi facere & ad eamdem admiĉti, in omnibus & singulis missis, orationibus & aliis quibuscumque divinis officiis, precibus & benefaĉtis diĉte nostre ecclesie ac etiam confratrie cappellanorum & clericorum ejusdem nostre ecclesie, ad hoc specialiter consentium tam in capite quam in membris, voluimus & volumus aggregari ac de eisdem participes fieri in remissionem suorum peccatorum singulis eorumdem confratrum qui sepulturam suam in eadem nostra ecclesia eligere voluerint, de speciali gratia facultatem eligendi eamdem sepulturam favorabiliter concedentes & pro divini cultus seu servitii in ipsa confratria pro confratribus diĉte confratrie celebrandi initio statuimus & ordinavimus quousque melius fieri possit unam missam cum processione singulis diebus lune cujuslibet hebdomade in exitu matutinarum solemniter de

officio dicte virginis ad altare ejusdem celebrari post sonitum campane sub nomine dicte sancte Scholastice in dicta nostra ecclesia existentis, & ulterius, in duobus festis dicte virginis, videlicet die XI[a] Jullii & decima Februarii, missas de officio dicte virginis cum processione in qua defferetur capsa dicte virginis tam per circuitum ecclesie quam etiam extra ecclesiam si tempus paciatur, necnon diebus crastinis ipsorum festorum missam de deffunctis & pro remedio & salute animarum omnium & singulorum confratrum hujusmodi confratrie tam vivorum quam deffunctorum solemniter perpetuis temporibus celebrari. Et ut premissa commodius valeant adimpleri, statuimus & ordinavimus quod quelibet persona cujuscumque status, sexus aut conditionis que dictam confratriam intrare voluerit, & in confratrem recipi, dare semel & solvere tenebitur procuratori hujusmodi confratrie per nos ac successores nostros constituto & constituendo pro introitu suo decem denarios turonenses, & ulterius, in festo translationis dicte beate Scolastice XI[a] Jullii cujuslibet anni quinque denarios turonenses, pro convertendo peccunias hujusmodi in solutionem missarum & divinorum officiorum pro confratribus dicte confratrie sicut premittitur celebrandorum, ac etiam luminaris & aliarum necessariorum cujusdam confratrie que quidem persone singulis diebus circa horam celebrande misse dicte lune se poterunt in confratres hujusmodi confratrie recipi facere & admicti, supplicantes humiliter Reverendissimo in Christo Patri domino Martino, Dei & sancte sedis apostolice gracia cenomanensis Episcopo, ut presentem confratriam & ordinationem per nos ut premittitur factam, laudem & graciam habere dignetur, ipsamque auctoritate sua ordinare, confirmare & approbare. In quorum omnium & singulorum fidem & testimonium premissarum sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum.

Datum & actum in capitulo dicte ecclesie nostre, nobis debite congregatis & capitulari durante capitulo nostro generale festi dicte virginis Scolastice, die XI[a] mensis Jullii anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto, presentibus nobis Matheo Vituli, decano, Nicholao Dubreil, Oliviero Engoulevent, Petro Le Bourdays, Jacobo Alote, Petro le Sassier, Michaelle Robelier, Johanne Duparc, presbyteris canonicis dicte ecclesie, una cum venerabilibus viris domnis Michaele Maden, Sancti Benedicti Cenomanensis, Adam Dumes, Crucifixi ecclesie nostre, Johanne Trochon, Sancti Germani rectoribus, presbyteris, cum pluribus aliis testibus ad hoc vocatis specialiter & rogatis.

Universis presentes litteras inspecturis & audituris, Martinus &c., salutem in Domino. Notum facimus quod nos, ad supplicationem & requestam venerabilium virorum decani & Capituli ecclesie collegiate sancti Petri de Curia Cenomanensis, nostre diocesis, quamdem confratriam in dicta sua ecclesia sancti Petri ad honorem Dei, beate virginis Mariæ & sancte virginis Scolastice, cujus corpus in eadem ecclesia extitit collocatum, totiusque curie celestis sub nomine dicte virginis Scolastice de novo constitutam & ordinatam, laudamus, confirmamus & approbamus ; decretum nostrum & auctoritatem super hoc interponentes, volentes & consencientes eamdem confratriam per nostrum dio-

cesim publicari, tenen. ... opportunum &... fideles liberare... intrare se faciant, manusque suas... confratrie porrigant adjutrices. Nos... Dei misericordia omnibus & singulis cujuscumque sexus qui dictam confratriam intraverint & de... hujusmodi confratrie recipi & admicti se fecerint... suas pro utilitate hujusmodi confratrie de bonis... collatis porrexerint adjutrices, quadraginta immunite sibi penitentie vel que eis merito injungi... pro demeritis suis merito de gracia nostra. R... presentibus perpetuis temporibus valituris, in cujus testimonium, &c.

Copie du temps, sur papier, 6 pages 1/2 gr. in 4°, en mauvais état. Le texte est enlevé dans les parties ponctuées.

(*Archives de Saint-Benoît.*)

IV

BULLE DU PAPE LÉON X

EN FAVEUR DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE SCHOLASTIQUE

(11 des kalendes de juin 1515.)

Leo episcopus, servus servorum Dei, Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, salutem & apostolicam benedictionem. Ascensurus in cœlum Jesus-Christus Dominus noster, qui de summis cœlorum pro salute humani generis ad ima descendit & sui pretiosissimi sanguinis effusione humanum genus ab eterna damnatione eripuit, ne gregem suum sine pastore in terris relinqueret, ejus curam beato Petro apostolorum principi & ethereo clavigero ac ipsius Petri successoribus commisit, dicens : Petre, si amas me, pasce oves meas ; concessa sibi etiam potestate ligandi atque solvendi, ita ut quod ejusdem Petri arbitrio ligatum vel solutum foret, perpetuam indissolubilitatem acciperet ; unde nos meritis licet imparibus ejusdem Petri successores & gregis dominici Pastor effecti, vigilantibus curis, quantum nobis ex alto conceditur, non cessamus singulos Christi fideles ad salubria pietatis opera, videlicet divini cultus augmentum ac Altissimo famulantium & sanctis ejus preces effundentium personarum subventionem, indulgentiis & remissionibus frequentius incitare, ut per temporalia bona quæ erogaverint ad salutis eterne premia feliciter valeant pervenire. Sane accepimus quod alias dilectus filius Franciscus Le Chat, canonicus & cantor ecclesiæ Cenomanensis provide considerans, quod in ecclesia sancti Petri de Curia Cenomanensis in qua corpus sancte Scolastice virginis honorabiliter reconditum existit & ab incolis civitatis Cenomanensis & aliorum locorum circumvicinorum maxima cum veneratione inibi colitur, cujusque sancte intercessione crebra in dies miracula operatur Altissimus ex quibus civitas ipsa illustratur, quedam laudabilis utriusque sexus confratrum confraternitas dudum in honorem ejusdem sancte instituta & ordinata existebat, quodque vicarii & choristæ ac pueri pro tempore in dicta ecclesia ad deserviendum in divinis instituti, singulis secundis feriis cujuslibet hebdomadæ unam missam in honorem ipsius sancte pro eorumdem confratrum animarum salute decantare consueverant, ac pro tempore existens decanus & dilecti filii, capitulum ipsius ecclesiæ, pro singulari memoria ejusdem sancte suffragia in cantu tamen feriali presertim in vesperis decantabant, singulari devotione quam ipse Franciscus ad eamdem

gerebat ecclesiam motus, ut populus ad ipsam ecclesiam Deum ipsamque sanctam ferventius exoraturus, ac ut decanus & capitulum prefati decantationi suffragiorum & vesperorum hujusmodi libentius convenirent, de bonis sibi a Deo collatis certam fundationem pro premissis suffragiis singulis diebus cum inclinatione seu genuum flexione solemniter post pulsationem campanæ quam sacrista dicte ecclesie pro eisdem suffragiis pulsare tenetur, seu ea durante decantandis, & pro uno anniversario singulis annis in dicta ecclesia pro animarum salute quondam Francisci etiam Le Chat, dum viveret procuratoris fiscalis Cenomanensis, & quondam Anne de Brueil, ipsius quondam Francisci dum viveret uxoris, prefati Francisci canonici progenitorum, celebrando, ac ut festum sancte Catherine virginis quod inibi cum novem lectionibus simpliciter celebrari consueverat, deinceps duplex celebraretur, de rebus & bonis suis hereditariis fecit seu pro premissis adimplendis quamdam medietariam cum juribus ac pertinentiis suis per decanum & capitulum prefatos, qui ad eo modo premisso peragenda se eorum decreto astrinxerunt, deinceps tenendam & usufructuandam, ac certam pecuniarum summam in redditibus ecclesiasticis convertendam reliquit & concessit. Nos igitur cupientes ut populus ad dictam ecclesiam, ad quam præfatus Franciscus canonicus, ut etiam accepimus de presenti, singularem gerit devotionis affectum, copiosius & ferventius conveniant, & Deum pro pace & unione populi ac civitatis conservatione & confratrum predictorum animarum salute libentius exorent, quo ex hoc inibi dono celestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus & singulis utriusque sexus Christi fidelibus vere penitentibus & confessis seu confitendi propositum habentibus, qui ad ecclesiam predictam dum dicta suffragia singulis diebus decantabuntur, convenerint, ac Deum sanctamque Scolasticam hujusmodi genibus flexis devote pro premissis exoraverint : quotiens id fecerint centum dies, necnon qui decantationi seu celebrationi missæ singulis secundis feriis hujusmodi interfuerint, & aliquid de bonis sibi a Deo collatis pro ejusdem confraternitatis manutentione, ac ejusdem missæ celebratione, necnon presbyterorum & puerorum missam hujusmodi decantantium & celebrantium subventione & victu dederint seu contribuerint aut transmiserint, & qui singulis annis eamdem ecclesiam in ejusdem sancte Scolastice ac illius translationis festivitatibus visitaverint & alias pro premissis manus porrexerint adjutrices, quotiens id fecerint triginta annos & totidem quadragenas de injunctis eis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus presentibus, quas sub quibusvis suspensionibus, modificationibus seu revocationibus similium vel dissimilium indulgentiarum, cum quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis & aliis clausulis, irritantibusque decretis, etiam in favorem fabrice basilice principis apostolorum de Urbe, ac quarumcumque aliarum cathedralium etiam metropolitanarum, ac aliarum ecclesiarum, necnon hospitalium & aliorum piorum locorum pro tempore factis, minime comprehendi, sed ab illis semper exceptas esse decernimus, perpetuis futuris temporibus duraturis. Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo quinto decimo undecimo kalendas junii, pontificatus nostri anno tertio.

V

BULLE DU PAPE CLEMENT VIII EN FAVEUR DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE SCHOLASTIQUE

(8 des kalendes de février 1599.)

Clemens episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem & apostolicam benedictionem. De salute gregis dominici cure nostre, meritis licet imparibus, divina dispositione commissi sollicitis studiis cogitantes, fideles singulos, quorum merita pro demeritis penitus sunt imparia, ad pia & meritoria opera exercenda spiritualibus muneribus, indulgentiis videlicet & peccatorum remissionibus libenter invitamus, ut per eorumdem operum exercitium suorum abolita macula delictorum ad eterne salutis gaudia facilius pervenire mereantur. Cum itaque, sicut accepimus, in regali & collegiata ecclesia sancti Petri de Curia nuncupati Cenomanensis civitatis provincie Turonensis, una pia & devota utriusque sexus confraternitas sub invocatione sancte Scolastice ad Dei omnipotentis laudem & animarum salutem proximique subventionem canonice, non tamen pro hominibus unius specialis artis, instituta existat ; cujus dilecti filii confratres quorum plurima charitatis, pietatis & misericordie opera exercere consueverunt, ut igitur ipsi ac pro tempore existentes dicte confraternitatis confratres in hujusmodi piorum operum exercitio confoveantur, ac magis ad illa imposterum exercenda, necnon alii Christi fideles ad dictam confraternitatem de cetero ingredientium peramplius invitentur, dictaque ecclesia, seu in ea sita capella aut altare vel oratorium ipsius confraternitatis, in debita veneratione habeatur & ab ipsis Christi fidelibus congruis frequentetur honoribus, illique eo liberius ad ecclesiam seu capellam vel altare aut oratorium prefatum devotionis causa confluant, quo ex hoc dono celestis gratie uberius conspexerint se esse refectos : de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus & singulis utriusque sexus Christi fidelibus vere penitentibus & confessis, qui dictam confraternitatem de cetero ingredientur, die prima illorum ingressus, si sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, ipsisque ac pro tempore existentibus dictæ confraternitatis confratribus & vere penitentibus & confessis in eorum mortis articulo nomen Jesu corde, si ore nequiverint, invocantibus ; preterea tam eisdem confratribus quam pro primo anno proximi decennii tantum post annum jubilei inchoando, quibuscumque aliis utriusque sexus Christi fidelibus similiter vere penitentibus & confessis ac sacra communione refectis, qui ecclesiam seu capellam aut altare vel oratorium prefatum in die festivitatis translationis ejusdem sancte Scolastice, die undecima mensis julii, singulis annis cele-

brari solite, a primis vesperis usque ad occasum solis diei festivitatis hujusmodi singulis annis devote visitaverint, & ibi pro sancte Romane Ecclesie exaltatione heresumque extirpatione ac inter principes christianos concilianda pace, pias ad Deum preces effuderint, eadem die indulgentiam plenariam & omnium peccatorum suorum remissionem apostolica auctoritate tenore presentium concedimus & elargimur. Eisdem vero non confratribus, ut supra visitantibus, pro novem subsequentibus annis dicti decennii septem annos & totidem quadragenas ; insuper eisdem confratribus qui pariter vere penitentes & confessi, ac eadem sacra communione refecti, ecclesiam seu capellam aut altare vel oratorium prefatum in Nativitatis Domini Nostri Jesu Christi ac in ejusdem sancte Scolastice, necnon sancti Andree ac sanctorum Petri & Pauli festivitatum diebus devote visitaverint, & ut super oraverint, quo die festivitatum hujusmodi id fecerint, septem annos & totidem quadragenas. Postremo eisdem confratribus quoties divinis officiis in eadem ecclesia seu capella aut altare vel oratorio more confratrum celebrandis, aut congregationibus publicis vel secretis pro quocumque pio opere exercendo interfuerint, aut ipsum sanctissimum Eucharistiæ sacramentum cum ad aliquem infirmum defertur associaverint, vel qui hoc facere impediti, campane ad in signo dato, genibus flexis, semel orationem dominicam & salutationem angelicam pro eodem infirmo recitaverint, aut processionibus ordinariis & extraordinariis tam predicte confraternitatis quam aliis quibuscumque de licentia ordinarii celebrandis, & sepeliendis mortuis officiose interfuerint, seu infirmos consolati fuerint in eorum adversitatibus, vel pauperes peregrinos hospitio susceperint, aut pacem cum inimicis composuerint, vel quinquies orationem dominicam & salutationem angelicam pro animabus confratrum dicte confraternitatis in charitate Dei defunctorum recitaverint, aut devium aliquem ad viam salutis reduxerint, & ignorantes Dei precepta & que ad salutem sunt docuerint, aut quodamque aliud pietatis & charitatis ac misericordie opus exercuerint, toties pro quolibet premissorum operum sexaginta dies de injunctis eis vel alias quomodolibet debitis penitentiis, auctoritate & tenore premissis misericorditer in domino relaxamus presentibus. Quoad non confratres ecclesiam seu capellam aut altare vel oratorium hujusmodi, ut predicitur, visitantes ad decennium ut supra ; quo vero ad alios premissa peragentes, perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si confratribus aut aliis Christi fidelibus predictis, ratione premissorum aut alias aliqua alia indulgentia in perpetuum vel ad certum tempus nondum elapsum concessa fuerit, eedem littere nullius sint roboris vel momenti. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quingentesimo nonagesimo nono, Octavo kalendas februarii, Pontificatus nostri anno octavo.

Visa bulla suprascripta. Ipsam laudamus & approbamus cujusque publicationem secundum sui formam permittimus. Actum Cenomannis, die quintadecima mensis decembris, anno Domini millesimo sexcentesimo.

Claudius Eps Cenoman.

VI

EXTRAITS
DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HOTEL DE VILLE DU MANS
RELATIFS AU CULTE DE SAINTE SCHOLASTIQUE
(1659-1791.)

EXTRAICT DES REGISTRES DE L'HOSTEL DE VILLE DU MANS
DU MERCREDY 24 DÉCEMBRE 1659

A esté advisé que lorsque les sieurs doyen & chanoynes de l'église royalle de Saint-Pierre seront conviés par le corps de ville de descendre la châsse où repose le glorieux corps de sainte Scolastique, patronne & protectrice de ceste ville, afin de la porter processionnellement pour les nécessités publiques, les sieurs eschevins & procureur de ville s'y transporteront en corps, précédés des huissiers, dans ladite église de Saint-Pierre, pour assister aux prières qui ont acoustumé de se faire, quand on remonte la châsse en son lieu & place ordinaire, auquel effect ils seront advertys par lesdits sieurs chanoines du moins un jour devant ladite cérémonie.

Signé : Fréart, *secrétaire.*

(Archives de la Sarthe, G, 493.)

EXTRAICT DES REGESTES DE L'HOSTEL DE LA VILLE DU MANS
LE TRENTIÈME JOUR DE JUIN 1660

Vénérables & discrets maistres Jacques Roger, chantre, chanoine de l'église royalle de Saint-Pierre, & Jean Vaydie, chanoine prébendé d'icelle, sont venus en cet hostel, lesquels, au nom du chapitre de ladite église, nous ont remonstré que comme tous les jours la ville reçoit des grâces particulières de Dieu par les intercessions de sainte Sco-

lastiq, patronne d'icelle ; qu'aux incendies derniers les effects en ont visiblemeut paru, la châsse qui contient les reliques de ceste saincte ayant esté exposée, & à la conduicte de laquelle les sieurs eschevins se sont toujours trouvé, ainsi qu'aux processions généralles qui se font pour les nécessités & intempérie de l'air, lorsqu'il plaist auxdits sieurs eschevins de la requérir, que la procession généralle qui se faict chacun an le jour de la translation, onzième de juillet, a particulièrement esté instituée pour actions de grâces de la libération de ceste ville à tels jours des mains de ses ennemis, & semblait aussi juste que lesdits sieurs eschevins aggréassent de rendre le mesme honneur & assistance à ceste procession, qu'ayant recognu des vœux publicqs le désir d'une si saincte action, ils avoyent esté expressément députés de leur chapitre pour nous en faire la remonstrance, nous requérir & convier de vouloir honorer ladite procession de nos présences en corps, ainsi qu'avons accoustumé de le faire aux autres solennités, & que, s'il nous plaist d'assister à la grande messe qui se célèbre solennellement à l'issue de ladite procession, il nous sera donné telle place dans le chœur qu'il nous plaira, du costé que lesdits sieurs chanoines occupent ledit jour, l'autre costé estant remply par les sieurs religieux de la Coulture, qui font partye de l'office conjointement avec lesdits sieurs chanoynes de ladite église de Saint-Pierre.

Ont esté lesdits sieurs Roger & Vaydie remercié du bon désir du chapitre & arresté qu'au prochain bureau l'affaire serait mise en délibération & qu'il en serait rendu résolution audit chapitre, & est demeurée leur députation en l'hostel de ceste ville.

Signée par le chapitre, Binet ; signés sur le regeste, Clermont-Roger, Vaydie, Le Chat, Poussin, du Tertre & Brossard.

Par le mandement de messieurs les eschevins & procureur de ville.

Fréart, *secrestaire.*

DU SAMEDY TROISIÈME JOUR DE JUILLET MIL SIX CENT SOIXANTE

La proposition faicte le dernier bureau par les sieurs Roger & Vaydie, chantre & chanoines de l'église royalle de Sainct-Pierre pour assister par le corps de ville à la procession générale du jour Sainte-Scolastique, l'affaire mise en délibération, a esté arresté que les sieurs eschevins, procureur & secrétaire de ville assisteront doresnavant en corps à ladite procession, précédés par les deux huissiers de ville revestus de leurs casaques en la manière accoustumée, & marchera ledit corps de ville immédiatement devant la châsse avec leurs flambeaux de cire blanche allumés, ainsi qu'ils ont accoustumé en pareilles solennités que ladite châsse a esté portée ; que pour leur assistance à la messe elle demeurera libre auxdits sieurs eschevins & que, y assistant par eux, lesdits sieurs du chapitre laisseront six chaires haultes dans leur chœur du costé qu'ils occupent pour lesdits sieurs eschevins, procureur & secrétaire, & deux aux chaires basses pour les deux huissiers, &

pour assurer lesdits sieurs de Saint-Pierre du présent Résultat, leur tesmoigner le zèle des sieurs eschevins & qu'ils ont non seulement approuvé. mais haultement loué leur pieux désir, ont député les sieurs Poussin & du Tertre, eschevins, & seront lesdits sieurs du chapitre requis d'insérer le présent Résultat dans leur secrétariat & de donner pareillement leur conclusion capitulaire pour estre inscripte sur le présent regeste, en laquelle conclusion seront désignées les chaires qui seront pour ledit corps de ville.

Signés sur le regeste Le Chat, Poussin, du Tertre & Brossard.

Par le mandement de messieurs les eschevins & procureur de ville.

Fréart, *secrétaire*.

(*Archives de Saint-Benoit et Archives de la Sarthe* G, 493.)

DU SAMEDI ONZIESME JUILLET 1682

Le corps de ville, composé des sieurs eschevins, procureur & secrétaire de ville, s'estant rendu ce jourd'huy, sur les sept heures du matin en la maison du sieur de la Gandye-Chouet, ancien des sieurs eschevins, afin de le prendre suivant l'usage pour aller à la procession générale de sainte Scolastique, est party de ladite maison, a marché en cérémonie, précédé des deux huissiers de ville, revêtus de leurs casaques avec épées & poignards, jusques à l'hôtel de ville où l'un des bedeaux de l'église de Saint-Pierre, revêtu de sa robe & bonnet, serait venu l'advertir en la manière accoustumée, & à mesme temps le corps de ville est party, en l'ordre cy dessus, & estant arrivé en l'église de Saint-Pierre a pris place dans les hautes chères du costé gauche, en attendant la procession & après que le bas chœur, chanoines & dignités de ladite église sont sortis du cœur, le corps de ville a suivy & marché avec la châsse de sainte Scolastique, deux anciens eschevins derrière & les autres devant, & la procession faite, le corps de ville, retourné dans ladite église de Saint-Pierre, a repris place dans les six premières chères hautes du costé gauche, a assisté à la grande messe, laquelle finye & sortant, le corps de ville, il a esté reconduit par le sieur de l'Abbaye, ancien chanoine, jusques à la grande porte. Ce faict, le sieur de la Gandye a esté conduit par le corps de ville jusques en sa maison.

(*29e Registre des Délibérations de l'hôtel de ville*, f. 86, *Archives municipales*, 234.)

DU 11 JUILLET 1704.

Le corps de ville a assisté à la procession généralle de sainte Scolastique, estant party de cet hostel pour s'aller rendre dans l'église de Saint-Pierre, a pris place dans les chaires haultes, messieurs du présidial occupant le costé droict, & au sortir du chœur

ont croisé, conformément à la déclaration du 19 aoust 1702 & arest du conseil, & ont comme nous suivy la relique jusques dans l'église cathédralle, figurans les uns & les autres un à un, & estans arrivés en ladite église cathédralle, les officiers du présidial, ceux du corps de ville ont entré dans le chœur où ils se sont placés en attendant que la procession soit partie, sçavoir lesdits officiers du présidial du costé droict dans les chaires haultes du chœur & les officiers du corps de ville dans celles qui sont à la gauche. Ensuitte la relique a esté suivye de M. l'évesque, du chapitre & du bas-chœur; lesdits officiers du présidial & du corps de ville ont suivy, marchans, sçavoir, les premiers tenans la droicte & les seconds la gauche, coste à coste, ce qui a continué dans le mesme ordre jusqu'à la fin de la procession, que la relique a esté reportée dans l'église de Saint-Pierre, dont les deux compagnies sont sorties par la petite porte, marchans toujours deux à deux, jusques dans la salle du palais, où les compagnies se sont séparées, & nous, maire, avons esté reconduit en notre hostel, précédés des huissiers de ville, des quatre gardes de notre mairie, revestus de leurs casaques, armés de leurs épées, poignards & de leurs hallebardes, de mesme qu'ils estaient venus nous prendre en notre hostel pour nous conduire audit hostel de ville avant la cérémonie.

(*Registre des Délibérations de l'hôtel de ville*, fol. 36; *Archives municipales*, 235.)

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DU MANS

SÉANCE DU 9 JUILLET 1791, SUR LES 4 HEURES DE RELEVÉE

Un de MM. a dit que la procession de sainte Scholastique devait se faire lundi prochain & qu'il serait à propos d'en régler la marche, ce qui a été fait ainsi qu'il suit : sortant de l'église cathédrale à neuf heures précises, laditte procession descendra les pans de Gorron, passera par les rues de Gourdaine, de la Tannerie, du portail Sainte-Anne, rue Dorée, la Cigogne, la Grande rue, & rentrera à l'église cathédrale par la grande porte.

Il a été aussi arrêté que laditte marche serait indiquée demain par Chaumière, trompette, avec ordre aux citoyens qui habitent les maisons situées dans les rues où passera ladite procession de tendre chacun devant leurs maisons & de tenir lesdittes rues netes & propres.

DU 11 JUILLET 1791, SUR LES HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN

Le corps municipal, présens MM. Coqueret, Varossum, de Foisy-Courtean, Veron, Goupil, Gaupuceau, Dubourg, officiers municipaux, & Bardou, substitut du procureur de la commune, précédé & suivi des gardes de cet hôtel, vêtus & armés à la manière ordinaire, est sorti de cet hôtel sur les neuf heures & a assisté à la procession de sainte Scholastique. De retour à cet hôtel sur les onze heures, l'assemblée s'est mise en bureau, &c.

(*Archives municipales*, 1536, fol. 125.)

VII

CALENDARIUM AD USUM REGALIS ECCLESIÆ NECNON INSIGNIS SANCTI PETRI DE CURIA

Extraits du Manuscrit rédigé à la fin du XVIIIe *siècle par le chanoine Savare.*

LE X FÉVRIER — FÊTE DE SAINTE SCHOLASTIQUE PATRONE DE LA VILLE

Solemnel majeur.

La veille, on sonne vespres à deux heures. On fait les encensements dans la nef.

La veille, après la messe du chœur, on expose les reliques dans la nef. On observe le cérémonial ordinaire. Le président du chœur dit le verset & l'oraison sur le pont. On chante matines à quatre heures du soir. Les leçons du second nocturne sont de la légende de la sainte. On fait les encensements aux trois nocturnes, & dans la nef on encense seulement les reliques.

Le jour, on chante prime à neuf heures, ensuite tierce solennellement. Le plus ancien chanoine chante le répons bref qu'on répète en faux-bourdon. Après tierce, les officiers sortent de la sacristie en la manière ordinaire & en chappes, M. le chantre portant son bâton. Les deux diacres vont enlever les reliques, & deux clercs portent deux flambeaux à côté, revêtus en aube.

Dans le moment qu'on lève la châsse, l'orgue doit jouer jusqu'à ce qu'on soit à la porte des chaisnes. Alors le sous-chantre annonce à M. le chantre le répons. M. le chantre l'entonne. On ne chante que ce répons pendant la procession qui se fait par la rue de l'Écrevisse, la Grande rue, la rue Saint-Honoré.

Marche de la procession : le porte-oriflamme, le porte-croix entre ses deux acolites, le bas-chœur, deux diacres d'honneur ou deux chanoines faisant diacres, les deux choristes, M. le chantre portant son bâton, les deux diacres d'office portant les reliques, un

enfant de chœur en chappe portant le livre décanal, M. le doyen en aube, étole, chappe, MM. les chanoines.

Lorsqu'on est entré au chœur, MM. les diacres d'honneur se placent devant le petit pupitre, M. le chantre, entre les deux choristes sur le pont, M. le doyen devant le grand pupitre chante le verset & l'oraison avec la grande conclusion. L'enfant de chœur en chappe derrière le pont chante le *Benedicamus*. Ensuite les officiers retournent dans la sacristie dans la manière ordinaire & on chante la messe.

[Si la fête tombe en carême, on commence également à neuf heures, on dit prime, tierce & sexte, ensuite la procession, la messe ; on chante none après la messe, puis on dit vespres & complies à quatre heures, après lesquelles on chante le répons ou l'antienne de sainte Scholastique & on remonte la châsse. Ainsi le pratiqua-t-on en 1788.]

Le soir, on chante vespres à deux heures & demie. Après le grand *Benedicamus* on chante les commémorations, après lesquelles on chante un motet ou l'antienne de sainte Scholastique. Pendant ce temps on remonte la châsse. Le motet fini, on chante complies à l'ordinaire.

Pages 106 à 108.

LE XI JUILLET — FÊTE DE LA TRANSLATION DE SAINTE SCHOLASTIQUE PATRONE DE LA VILLE, ABBESSE DU MONT-CASSIN

Annuel.

Les premières vespres se chantent à trois heures. On fait les encensements dans la nef, à l'autel de la paroisse, aux reliques, aux petits autels.

On chante matines à cinq heures du matin. On commence prime à huit heures & demie. On chante tierce solennellement.

MM. les échevins sont avertis de se rendre à l'église lorsque l'office de tierce commence. Dès qu'ils sont rendus dans le chœur, les officiers se rendent au chœur, le porte-croix avec les acolites, quatre diacres, deux céroféraires, les deux choristes en chappes, M. le chantre & M. le doyen aussi en chappes. Dès qu'ils sont sur le pont, l'orgue commence à jouer & la procession part pour se rendre à l'église matrice.

La procession est dans le même ordre que le jour de la fête, le 10 février. Après les chanoines suivent MM. les officiers municipaux suivis de leurs gardes de ville ; deux sont placés à côté des reliques. Lorsque la procession est à la porte de l'église, le premier choriste entonne le répons à M. le chantre ; le chœur continue. Autrefois, MM. les officiers municipaux portaient chacun une torche de cire blanche. Ils lui rendent cet honneur depuis 1659, en reconnaissance de la protection de la patrone de la ville, & en mémoire d'un miracle arrivé à la halle par son intercession.

Arrivés dans l'église matrice, nous nous arrêtons comme dans toutes les autres pro-

cessions à la porte du chœur de Saint-Julien sur deux files. Les reliques, qui sont portées par deux diacres en aubes & tuniques, sont déposées sur l'autel de Saint-Julien des Miracles ; & ce, pendant que les communautés défilent.

Pendant la procession, M. le doyen, M. le chantre & leurs officiers vont en volée, c'est-à-dire au milieu des deux files.

Lorsque nous arrivons au retour, vis-à-vis de notre église, nous nous y rendons en quittant la procession, & nous rentrons chez nous. Lorsque M. le révérend évêque assiste à la procession & qu'il désire d'assister à la grand'messe, nous l'attendons à l'entrée de la rue Saint-Honoré, & alors il nous suit. Les religieux de la Coulture & le séminaire qui ont quitté avant nous la procession par cette rue Saint-Honoré, s'arrêtent à l'entrée de nos chaisnes, les uns à droite, les autres à gauche, pour saluer la châsse.

L'usage est, lorsque le chapitre a la bienveillance de M. le révérend évêque, de lui députer son procureur la veille de la fête, s'il est au Mans, pour le prier de sa part d'assister à la messe & même d'y pontifier s'il le souhaitait. Quand le révérend évêque accepte les offres du chapitre, s'il pontifie, on lui met un fauteuil au-dessous de la banquette destinée pour asseoir le célébrant & les diacres, & quelques chaises pour asseoir ses aumôniers & ses porte-mitre & crosse ; lorsqu'il ne dit pas la messe, l'usage ancien était qu'il occupât la forme du doyen en y mettant un fauteuil ; actuellement il se met dans le fond du chœur, vis-à-vis le reliquaire de sainte Scholastique, dans un fauteuil, & on place à sa droite & à sa gauche des chaises pour ses aumôniers.

Le clergé de l'église matrice tient le chœur pendant la procession. Cependant s'il arrivait que pour quelque événement singulier, la procession fut interrompue & qu'il fallut dire quelque oraison, c'est au doyen de la sainte chapelle de dire cette oraison, parce que lui seul est en chappe, comme il arriva en 1760 que le feu ayant pris dans une maison de la rue Dorée, & le peuple ayant demandé que la châsse s'arrêtât vis-à-vis de cette maison incendiée & qu'on fit quelques prières pour arrêter le feu, le clergé de l'église matrice chanta un répons propre, & ce fut le doyen de la sainte chapelle qui dit l'oraison.

Lorsque la procession est rentrée dans le chœur, les reliques déposées dans la nef, M. le chantre étant sur le pont entre les deux choristes, & le célébrant devant le grand pupitre, M. le chantre entonne le psaume *Exaudiat*. Ensuite tout le chœur chante au petit pupitre l'antienne pour le roy, qui est dans le processional, le célébrant dit le verset & l'oraison pour le roy ; après le *Benedicamus* les officiers se retirent au revestiaire. Le prêtre sacriste a soin de tenir chez lui quelques rafraîchissements pour ceux du haut & du bas chœur qui peuvent en avoir besoin. Après un court intervalle, M. le chantre retourne au chœur comme aux fêtes solennelles pour commencer la messe. L'office n'a rien de particulier. On ne chante point *Domine salvum fac regem* à la messe, parce qu'on le chante au retour de la procession. MM. les chanoines assistent en chappes à la grand'messe. M. le sacriste a soin de donner des chappes pareilles à ceux qui doivent chanter le graduel & l'alléluia.

Les rues par lesquelles passe la procession sont tendues. En 1782, il fut ordonné par M. de Jouffroy-Gonssans que cette procession passerait le long de la rue du Château, de là par Saint-Ouen, les Cordeliers, les Jacobins, par les rues de Saint-Dominique, de la Barillerie, par l'Épron, la Vieille-Porte, la Cigogne, la Grande rue. Les églises par où la procession passe sonnent leurs cloches.

On chante vespres à trois heures. Il y a salut après complies.

OCTAVE DE SAINTE SCHOLASTIQUE

Cette octave est de première classe. Les deux jours qui suivent la fête sont double-majeurs, alias fériés, la sonnerie comme aux solemnels. Le dimanche dans l'octave on fait l'office de la fête avec mémoire du dimanche. Les leçons de chaque jour sont tirées de la légende propre. Le dimanche on prend les leçons d'un commun d'une vierge. Les autres jours, le choriste du côté duquel est le chœur est en chappe, il entonne tous les psaumes, il chante le premier répons. Le côté opposé à celui où est le chœur chante le second dont le verset est chanté par le plus jeune chanoine. Le troisième répons est chanté par le plus jeune chanoine prêtre du côté où est le chœur. Ce même chanoine entonne le *Te Deum* & laudes. Ce qui s'observe les jours double-mineur & semi-double. Après l'intonation du *Benedictus*, le célébrant va prendre une chappe à la sacristie pour faire les encensements au grand autel, aux reliques & au chœur. Le *Benedictus* est chanté solennellement. De même à vespres pour le *Magnificat*. Il y a encens à l'offertoire de la messe. Le diacre va encenser les reliques & le choriste qui est en chappe. Ce cérémonial s'observe toutes les fois que les reliques sont exposées dans la nef.

Les enfants de chœur ne chantent point dans la nef le répons *Subvenite*, après prime, pendant cette octave, ni toutes les fois que les reliques sont exposées.

L'office de l'octave se fait ainsi à matines : l'invitatoire & l'hymne du jour de la fête, les neuf psaumes sous trois antiennes du nocturne suivant la férie, les répons du nocturne suivant la férie, laudes sous la quatrième antienne des laudes du jour avec le cantique de la fête, les psaumes de vespres sous la première antienne des vespres du jour.

A la messe on chante tous les jours la prose.

Le jour de l'octave est double-majeur fondé. Autrefois il était solemnel majeur. On doit allumer deux grands cierges. L'office se fait tout comme le jour, excepté le rit annuel qui est supprimé.

Après les vespres du jour on remonte les reliques au son de toutes les cloches. Pendant ce temps on chante au petit pupitre l'antienne de sainte Scholastique en chant sur le livre ou en faux-bourdon. Le célébrant dit le verset & l'oraison. Ensuite il entonne complies.

Le XII juillet, l'office commence à cinq heures & demie. Après matines, laudes du jour; on chante l'office des morts pour les confrères; après les laudes, on chante une

messe d'anniversaire. Le prêtre sacriste doit rétribuer cette messe à chacun des officiers, le célébrant, les diacres, les choristes & les chantres.

Le XIII, il y a chapitre genéral *de vita et moribus*.

Pendant toute cette octave, le prêtre sacriste doit se tenir près les reliques en surplis & étole. Il doit avoir un bureau devant lui avec un registre pour recevoir l'entretien des confrères, & inscrire ceux qui veulent être admis dans la confrérie. Il tient compte au procureur du chapitre des deniers qu'il reçoit. Les rétributions qu'on fait pour les évangiles appartiennent au prêtre sacriste. Il doit aussi tenir registre des messes qu'on lui donne pour être acquittées. Il les fait célébrer par ceux qu'il veut, toujours a-t-il soin qu'elles soient acquittées.

Les reliques ne doivent jamais être exposées à la vénération publique sans que le prêtre sacriste soit auprès en surplis & étole. Il se fait remplacer par quelqu'un des officiers quand il veut.

(Pages 113 à 117.)

DESCENTE DES RELIQUES DANS LES TEMPS DE CALAMITÉS

Il paraît, en suivant les registres & en remontant jusques à un siècle, il paraît que MM. de l'hôtel de ville en corps ont toujours accompagné la châsse quand on l'a descendue à leur réquisition, & qu'on l'a portée aux processions générales indiquées pour les besoins du peuple. Voiez les conclusions du 21 janvier 1662, du 7 août 1665, qu'anciennement ils marchaient devant la châsse & qu'ils portaient des flambeaux.

Il paraît que MM. de l'hôtel de ville ont le droit, à l'exclusion de tout autre, de requérir dans les calamités publiques la descente de la châsse, soit pour la porter dans les processions générales, soit pour la laisser exposée à la vénération des fidelles. Ce droit est constant par l'usage consigné dans les délibérations capitulaires du 4 décembre 1659, du 6 janvier 1662, du mois d'août 1666, du 29 mai 1667, du 12 octobre 1669, du 6 avril 1680, du mois de juin 1681, du 14 juin 1684, du 8 mai 1694, du 7 août 1713, du 5 juin 1723, du 8 octobre 1723, du 17 juin 1725, du 18 avril 1731, du 13 avril 1735, du 19 avril 1741, du 15 mai 1742, &c., jusqu'à nos jours, & par la conclusion capitulaire du 17 juillet 1682. Cette dernière conclusion est remarquable. M. le vicaire général, en indiquant par un mandement une procession générale, ordonna que la châsse serait descendue & portée dans cette procession ; le chapitre, sur cet ordre qui lui était nouveau, pria M. le doyen de remontrer au sieur vicaire général qu'il n'était point en droit de lui enjoindre ni ordonner de porter les reliques de sainte Scholastique, que lorsqu'il le faisait, ce n'était qu'à la requête de MM. les échevins de la ville, enfin qu'il ne porterait point la châsse à la procession, à moins que les termes du mandement ne fussent changés. La conclusion ajoute que le vicaire général, en conséquence du refus du chapi-

tre, réforma son mandement. C'est la seule fois qu'on ait voulu partager avec MM. de l'hôtel de ville le droit qu'ils ont de requérir la descente & le transport de notre châsse. Cet exemple leur en assure le droit privativement à tout autre. M. de Grimaldi a voulu & en a ordonné la descente; il n'a pas réussi.

Sainte Scholastique est la patrone & la protectrice de la ville du Mans. Le chapitre est dépositaire de ses reliques & propriétaire de la châsse où elles sont renfermées. La ville a ressenti souvent les effets de sa protection dans les calamités publiques. Dans les temps d'affliction, personne n'a le droit d'ordonner au chapitre leur descente & son transport, cela se prouve par la délibération du 17 juillet 1682. L'hôtel de cette ville, comme la mère commune des habitants, intéressée à leurs avantages temporels, a eu de tout temps seul le droit d'en demander, d'en requérir au chapitre la demande, le transport. Réponse à M. de S. Martin d'Angers, 1661, concl. 18 avril 1731. La demande se fait dans la forme qui suit.

Lorsque par quelque nécessité publique on doit exposer la châsse de sainte Scholastique à la vénération des fidelles, il est d'usage que le procureur du roi de l'hôtel de cette ville vienne trouver M. le doyen, & dans son absence, le président de la compagnie, qui, après M. le chantre, est toujours le plus ancien chanoine, pour lui demander un chapitre où les députés de l'hôtel de ville puissent venir en faire la réquisition. Ces députés sont un échevin & le procureur du roy. Il est bon que le chapitre se tienne assemblé avant qu'ils arrivent. Lorsqu'ils entrent dans l'église, le bedeau doit venir les annoncer. Les deux derniers chanoines vont à la porte du chapitre, dont les deux battants sont ouverts, les recevoir & les introduire. Quand ils sont entrés, ils se placent toujours après le plus ancien chanoine du côté droit, soit que M. le doyen, ou tout autre chanoine en son absence, préside. Dans ce dernier cas la chaire décanale restant toujours vuide, les MM. sont censés n'occuper que la seconde place du côté droit, comme il est d'usage & qu'ils le font, lorsque M. le doyen est présent.

MM. les députés de l'hôtel de ville font ensuite leur réquisition, sur laquelle le chapitre délibère sur le champ dans leur présence, leur demande étant trop juste pour qu'on ait besoin d'une plus grande liberté. Dans leur réquisition, ils se servent du mot *prier,* qui rend à peu près le mot *supplicationes* usité pendant plusieurs siècles. Ils se soumettent de fournir le luminaire qui doit brûler devant la châsse, à raison de deux livres de cire blanche par jour, pendant tout le temps qu'elle doit être exposée. Sur leur réquisition, le chapitre ordonne l'exposition, fixe le temps qu'elle doit durer & invite MM. les députés d'assister à la cérémonie de la descente de la châsse & à celle du replacement dans son reliquaire, ce qu'ils promettent, & ils en sont avertis par le secrétaire. Les deux chanoines qui ont reçu MM. les députés à la porte du chapitre vont les reconduire jusques à la porte du corridor qui donne dans l'église, vis-à-vis l'autel sainte Scholastique.

A moins que le danger ne soit urgent, il vaut beaucoup mieux différer l'exposition jusques après l'office qui suit celui auquel le chapitre a été convoqué. Cela donne le temps au sacristain de préparer tout ce qui est nécessaire pour la cérémonie. Autrement, tout se fait avec précipitation & sans la décence convenable.

La descente de la châsse doit se faire, si c'est à matines, après la dernière oraison de laudes ; si c'est à la messe, après l'oraison de la petite heure qui la suit ; si c'est à vespres, après l'oraison de complies, à moins que ce ne fût une fête solennelle, auquel cas elle se fait après la dernière oraison. Pendant qu'on descend la châsse, on chante au petit pulpitre, en faux bourdon ou chant sur le livre, l'antienne de sainte Scholastique, après laquelle M. le doyen, ou le président du chœur, ou l'officiant, si ce n'est pas un office solennel, dit le verset & l'oraison. Laquelle finie on laisse sortir MM. les députés de l'hôtel de ville les premiers, sans les reconduire. Lorsqu'ils passent, on se tient debout. On en use de même le jour que la châsse est replacée, lorsqu'ils sortent du chœur.

Pendant tout le temps que la châsse est exposée, il y a chappe & encens aux trois grands offices. On ne fait point les suffrages communs à laudes & à vespres, parce que le *Benedictus* & le *Magnificat* sont solennels ; mais on dit les prières à prime & à complies lorsqu'elles doivent se dire. Tous les jours, excepté les fêtes doubles, on fait mémoire de sainte Scholastique à laudes, à la messe & à vespres. On ne fait point de station le dimanche. Les enfants de chœur ne chantent point dans la nef après prime le répons *Subvenite*.

Dans toutes les processions soit particulières, soit générales, soit ordinaires, soit extraordinaires, le chapitre ne reconduit jamais le seigneur évêque que deux fois, comme il a déjà été remarqué, jusques au-devant de l'église des Ardents, le jour du S. Sacrement & le 25 de juillet ; dans les autres cas, il rentre dans son église par le plus court chemin.

Quand la pluie empêche de sortir de l'église de Saint-Julien, après que toutes les compagnies ont été rassemblées, & qu'on a fait trois tours dans cette église pour tenir lieu de la procession, le chapitre royal sort & laisse les autres compagnies assister au motet, à moins que par le mandement du révérend évêque on ne dût assister à la messe. Dans ce cas il n'y a point de motet, & le chapitre rentre tout de suite dans le chœur de la cathédrale & y occupe tout le côté gauche. Il y a des exemples de l'un & de l'autre cas : le 3 septembre 1661 & le 16 décembre 1667, à l'ouverture du jubilé, le chapitre de Saint-Pierre assista à la messe dans le chœur de Saint-Julien, & le 28 juin 1669 & 1760, le jour de la fête-Dieu, la pluie ayant empêché de sortir de l'église cathédrale, après avoir fait trois tours, le chapitre sortit par la porte qui est vis-à-vis la Grande rue & n'assista point au motet qui fut chanté & auquel assistèrent tous les autres corps. Jamais le chapitre ne rentre dans l'église cathédrale, quand il en est sorti ; jamais le chantre de Saint-Julien n'a porté le bâton cantoral dans l'église de Saint-Pierre

Quelquefois, il arrive que les reliques étant exposées à la vénération publique, les paroisses soit de la ville, soit de la campagne, font des stations dans notre église. Cela arriva dans le mois de mai 1785. La sécheresse étant très grande, MM. les échevins demandèrent la descente des reliques. M. le révérend évêque ordonna une procession générale à l'abbaie de la Coulture. Tous les corps du présidial, de l'hôtel de ville y assistèrent. On célébra une messe solennelle dans l'église de ladite abbaie. Les reliques furent portées entre les deux chœurs par les officiers du chapitre. Elles furent déposées au milieu

de l'église, au haut de la nef, tous les corps autour, chacun dans son rang. Les abbaies & communautés occupèrent les chapelles ; le chapitre de Saint-Pierre occupa le côté gauche du chœur, M. le doyen avait la première place, M. le révérend évêque officia. On ne porta point de bâton, le sous-chantre était en chappe avec un chanoine choriste.

En revenant, le chapitre entra dans son église par la rue Saint-Honoré : il s'arrêta un instant au milieu de la rue pour attendre MM. les échevins qui entrèrent dans le chœur de ladite église pour voir remonter les reliques, le temps de la demande étant fini. Les sieurs échevins demandèrent un chapitre. Eux entrés dans la manière ordinaire, ils prièrent de continuer l'exposition des reliques, attendu que chacune des paroisses de la ville devait venir en station dans notre église, & que même l'église cathédrale devait y venir célébrer le lendemain une messe solennelle. La demande fut octroiée, & les sieurs échevins invités de se trouver à la messe solennelle que le chapitre célébrerait le dernier jour de l'exposition, après laquelle on remonterait les reliques. Ce qui fut exécuté. Les sieurs échevins rentrèrent au chœur. On descendit les reliques dans la nef avec les cérémonies usitées. MM. de la cathédrale vinrent le lendemain chanter une messe solennelle dans notre église. M. le révérend évêque y assista. Le chantre ne porta point son bâton cantoral. On sonna à leur arrivée les deux dernières cloches, & au commencement de la messe on sonna toutes les cloches. A leur sortie, on sonna les deux dernières. Chacune des communautés & abbaies vinrent en station. MM. de Saint-Vincent, de la Coulture, de Beaulieu, les Jacobins, les Cordeliers, les Minimes, toutes les paroisses de la ville, suivant l'heure à eux indiquée par le mandement. Le chœur fut ouvert à tous. A l'arrivée de chaque procession, ou sonna les deux dernières cloches, de même à leur sortie. Les paroisses de Pontlieue, de Sainte-Croix-lès-le-Mans, d'Yvré-l'Évêque y vinrent en station. Quelques-unes n'entrèrent pas dans le chœur, chantèrent le répons devant les reliques & célébrèrent une messe basse devant l'autel de sainte Scholastique. Le dernier jour, à dix heures, le chapitre célébra une messe solennelle. MM. les échevins y assistèrent, MM. le doyen & le chantre occupèrent leur place du fond. M. le chantre ne porta point son bâton cantoral, ce qui est de coutume. On remonta les reliques après la messe.

On peut voir cette délibération du mois de may 1785. Elle est conforme & relative de beaucoup d'autres antérieures.

Telle est, en général, l'observance de notre église lorsque les reliques sont exposées.

On va encore rapporter une délibération du lundi 23 mai 1611.

« Ad petitionem & requestam scabinorum seu ædilium hujusce urbis, petentium capsam divæ Scholasticæ virginis deferri in processione generali, ordinata per capitulum Cenomanense apud abbatiam de Bello Loco, ad pluviam pro bonis terræ conservandis & aliis ecclesiæ necessariis postulandam, ordinamus dictam nostram capsam, sive corpus sanctæ Scholasticæ deferri in dicta processione, modo dicti ædiles dictæ processioni adsint, alias non deferretur. In qua processione adfuerunt magna cum reverentia, deferentes faces, ut moris est, ante dictam capsam sive corpus ejusdem sanctæ Scholasticæ...

Même demande le 22 juin 1566 pour porter la châsse à Saint-Benoist. De même le 7 septembre 1577, le 7 avril 1578, le 22 août 1579; le 13 juin 1573, conclusion qui ordonne une procession à la Coulture avec la châsse sur la requête des échevins, que le chapitre ordonne être signée par le secrétaire & déposée au thrésor pour la conservation de ses droits, &c.

(Pages 137 à 142.)

(Collection de M. Louis Brière.)

VIII

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PROCESSIONS ET EXPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DE LA CHASSE DE SAINTE SCHOLASTIQUE AU MANS DEPUIS LA FIN DU XVe SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789

Ce tableau, dressé d'après les *Registres capitulaires de Saint-Pierre-la-Cour,* conservés aux Archives de la Sarthe, ne comprend que les cérémonies *extraordinaires,* dans lesquelles les textes mentionnent *expressément* la châsse de sainte Scholastique. Il ne comprend dès lors ni les processions annuelles des Rogations, de l'Ascension & du 11 juillet, jour de la fête de la translation, ni l'interminable série des processions générales où la châsse de sainte Scholastique figurait comme les autres reliques, en conséquence d'un usage fort ancien & en dehors de toute décision spéciale.

Nous avons cru intéressant, pour l'histoire des familles du Mans, de relever avec soin, en outre du motif de chaque cérémonie, les noms des échevins qui ont eu l'honneur, à partir de 1563, de requérir pour le corps de ville « la descente de la châsse ».

XVe SIÈCLE

1470, dimanche 14 octobre. — Procession prescrite par les vicaires généraux pour obtenir un temps favorable. (G, 480, fol. 55 v°.)

1471, mercredi 7 août. — Procession prescrite par le chapitre de Saint-Pierre pour le comte du Maine, Charles d'Anjou. (G, 480, fol. 84.)

Lundi 11 novembre. — Exposition de la châsse en l'honneur du comte.

Manquent les Registres de 1476 à 1488.

1493, lundi 6 mai. — Procession autour de la paroisse Saint-Pierre pour obtenir un temps favorable. (G, 481, fol. 114.)

1496, dimanche 1er août. — Exposition extraordinaire de la châsse. (G, 481, fol. 187 v°.)

1498, lundi 17 septembre. — Procession à Saint-Benoît pour le temps. (G, 481, fol. 238.)

Manquent les Registres de 1498 à 1507.

XVIe SIÈCLE

1507, mercredi 14 juillet. — Procession à Saint-Benoit pour obtenir un temps favorable. (G, 481 bis, fol. 3.)

Manquent les Registres de 1510 à 1528.

1539, samedi 24 juillet. — Procession pour les biens de la terre. (G, 482, fol. 254 v°.)

1540, mardi 21 septembre. — Procession à Saint-Benoît, « propter penuriam aquarum ». (G, 482, fol. 294 v°.)

1541, mardi 8 juin. — Procession à Saint-Benoît pour les biens de la terre. (G, 482, fol. 316 v°.)

1542, mercredi 21 juin. — Procession à Saint-Benoît pour obtenir un temps favorable. (G, 483, fol. 43.)

1542, dimanche 10 septembre. — Procession à la Couture, prescrite par les vicaires généraux. (G, 483, fol. 51.)

Manquent les Registres de 1545 à 1566.

1566, dimanche 23 juin. — Procession à Saint-Benoît, *à la réquisition des magistrats*, « pro serenitate temporis ». (G, 484, fol. 125.)

1567, dimanche 11 mai. — Procession à Saint-Benoît, après entente avec le chapitre de la cathédrale & les échevins. (G, 484, fol. 176.)

1568, 12 mars. — Procession & messe de sainte Scholastique, en présence de l'évêque Charles d'Angennes, à l'occasion du jubilé. (G, 484, fol. 209.)

1571, dimanche 6 mai. — Procession « après entente avec les échevins, le bailli & le lieutenant ». (G, 485, fol. 116 v°.)

1572, dimanche 24 août. — A la réquisition des échevins Chartier, Legoux & Gouault, & du substitut du procureur Richomme, procession à Saint-Benoît, « pour la continuation du beau, hillaire, pacifique & sérénissime temps, & la conservation de bonne & heureuse paix ». Arch. de Saint Benoît.

1573, juin. — Procession à la Couture, à la réquisition des échevins & procureur de ville, « pour la sérénité du temps & la paix ». (G, 485, fol. 238.)

1577, dimanche 8 septembre. — A la requête des échevins, procession à Saint-Benoît, « pro pace & pluvia postulanda ». (G, 486, fol. 2.)

1578, jeudi 1er mai. — A la requête des échevins, procession à la Couture pour obtenir de la pluie. (G, 486, fol. 13.)

1579, dimanche 23 août. — Procession à la Couture, à la demande des échevins, (G, 486, fol. 68.)

1582, 29 décembre. — Procession à Saint-Benoît, « pro temporis dispositione ». (G, 487, fol. 156.)

1583, jeudi 5 mai. — Procession à la cathédrale « pour prier Dieu à l'occasion de l'incendie qui était en ladite église ». (G, 561.)

1583, dimanche 8 mai. — Procession générale « ad iram Dei pacificandam ». (G, 487, fol. 174.)

1583, mardi 31 mai. — A la demande des échevins, procession à la Couture, « pro pluvia postulanda ». (G, 487, fol. 176 v°.)

1589, avril à septembre. — Processions de la Ligue.

1593, dimanche 22 août. — Procession pour demander de la pluie, prescrite par M. le grand vicaire. (G, 488, fol. 52 v°.)

1596, jeudi 30 mai. — Procession générale. (G, 488, fol. 100 v°.)

1598, dimanche 21 juin. — Procession générale en actions de grâces de la paix. (G, 488, fol. 148.)

XVII[e] SIÈCLE

1603, dimanche 25 mai. — Procession à Saint-Benoît pour obtenir un temps favorable & le rétablissement de la santé du roi. (G, 489, fol. 102 v°.)

1605, dimanche 18 septembre. — Procession générale à la Couture pour obtenir de la pluie. (G, 489, fol. 178 v°.)

1611, dimanche 22 mai. — Procession générale à l'abbaye de Beaulieu, prescrite par l'évêque à la requête des échevins, pour obtenir de la pluie. (G, 489, fol. 331 v°.)

1615, dimanche 28 juin. — A la demande des échevins, procession à la Couture pour obtenir de la pluie. (G, 490, fol. 60.)

1634, dimanche 2 juillet. — Id. à l'abbaye de Beaulieu. (G, 491, fol. 129.)

1635, après le 23 mai. — Exposition de la châsse & *Te Deum* pour l'heureux succès des armes du roi. (Arch. municipales, 243, fol. 74 v°.)

1635, dimanche 3 juin. — A la supplication des échevins, procession à l'abbaye de Beaulieu pour obtenir de la pluie. (G, 491, fol. 148.)

1636, le 31 mai. — Id. (G, 491, fol. 165 v°.)

1637, le 10 mai. — Id. (G, 491, fol. 181.)

1639, le 28 août. — Procession & exposition de la châsse, « ouy la requeste verbale de messieurs les eschevins ». (G, 491, fol. 246 v°.)

1644, dimanche 22 mai. — A la requête de MM. les échevins & du procureur de ville, procession à la Couture pour obtenir de la pluie. (G, 491, fol. 341 v°.)

1645, le 27 août. — Id. à Beaulieu. (G, 492, fol. 6.)

1649, fin d'août. — Id. à Saint-Vincent. (G, 492, fol. 83.)

1651, dimanche 13 août. — Id. à Beaulieu. (G, 492, fol. 136.)

1652, du 2 au 8 juin. — Procession & exposition de la châsse. (G, 492, fol. 154 & 155.)

1653, lundi 21 juillet. — Incendie aux halles : la châsse est portée « au devant du feu ». (G, 492, fol. 368.)

1655, vendredi 2 avril. — « Sur la requeste des eschevins & procureur de ville & grand nombre d'habitans & bourgeois, la châsse est portée aux halles, devant le feu des maisons brûlantes. » (G, 492, fol. 250 & 251.)

1655, le 20 août. — « Sur la requeste verbale des sieurs eschevins faite par Me Arnoul Billon, advocat, procureur de ville », procession à Beaulieu pour demander de la pluie. (G, 492. fol. 290.)

1658, dimanche 1er septembre. — « Sur la requeste des eschevins verbalement faite par M. Girard, advocat & procureur de ville » id. (G, 492, fol. 349.)

1659, lundi 22 septembre. — Incendie du *Dauphin :* descente extraordinaire de la châsse & procession aux halles, « à la requeste des sieurs eschevins ». (G, 493, fol. 31 v°.)

1660, dimanche 18 juillet. — Exposition de la châsse & *Te Deum* à l'occasion du mariage du roi. (G, 479, fol. 5.)

1662, du 7 au 15 janvier. — Exposition de la châsse à la réquisition de M. Drouet d'Aubigny, « procureur sindiq de la maison de ville », & procession générale le 8 janvier à la Couture, « à cause de l'indisposition du temps ». (G, 493, fol. 115 v° & 116.)

1663, lundi 6 août. — Descente de la châsse pour Madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault. (G, 493, fol. 173 v°.)

1666, du 1er au 10 août. — Exposition de la châsse à la réquisition des échevins Nicolas de la Motte & Charles Bougard, & procession à Beaulieu pour obtenir de la pluie. (G, 493, fol. 330 à 333.)

1667, lundi 30 mai. — Exposition de la châsse à la réquisition des échevins Bougard, Moquereau & Le Vayer de Lambrière, & procession à Beaulieu le mardi 31 mai pour demander un temps favorable aux biens de la terre. (G, 493, fol. 400 v°.)

1668, le 21 mai. — Descente de la châsse pour les pèlerins du Mesle-sur-Sarthe. (G, 493, fol. 466 v°.)

1669, du 8 au 16 septembre. — Exposition de la châsse & octave de dévotion pour obtenir la fin de la sécheresse. (G, 494, fol. 54.)

1669, du samedi 12 octobre au dimanche 20. — Exposition de la châsse à la réquisition de « Me Thomas, advocat au présidial & procureur de la maison de ville »; procession générale à la Couture le dimanche 13 octobre ; pèlerinages des paroisses &

communautés « pour obtenir la cessation d'une sécheresse sans exemple ». (G, 494, fol. 56 à 58.)

1670, mardi 4 février. — Pèlerinage de la paroisse de Saint-Benoît à l'autel de sainte Scholastique en reconnaissance de la protection obtenue lors de l'incendie du dimanche 2 février. (G, 494, fol. 67.)

Manque le Registre de 1673 à 1680.

.1680, samedi 6 avril. — Exposition de la châsse à la réquisition de Me Ronsard, « advocat au siège présidial & depputé de la ville » ; procession générale à la Couture, le dimanche 7 avril, « attendu les calamités publiques causées par l'abondance des chenilles ». (G, 495, fol. 1.)

1681, du 12 au 20 juin. — Exposition de la châsse à la réquisition des sieurs Legendre & Guérin, députés de la ville, & procession à la Couture pour obtenir la cessation des « extraordinaires & véhémentes chaleurs ». (G, 495, fol. 30 & 31.)

1682, dimanche 19 juillet. — Descente de la châsse à la demande du procureur de ville & procession générale à la Couture « pour la disposition du temps ». (G, 495, fol. 66 v°, & Arch. municipales, 234, fol. 87 & 88.)

1684, samedi 17 juin. — Descente de la châsse à la réquisition de M. Le Vayer, échevin, & Charpentier, procureur de ville, & procession générale à Beaulieu, le dimanche 18, pour demander de la pluie. (G, 496, fol. 20, & Arch. municipales, 234, fol. 151 v° & 152.)

1684, lundi 26 juin. — Exposition de la châsse & *Te Deum* pour la prise de la ville de Luxembourg. (G, 496, fol. 22.)

1694, samedi 8 mai. — Descente de la châsse à la réquisition « des sieurs Rivault, échevin, & Hoyau, procureur du roy de l'hôtel de ville », & procession générale à Beaulieu le dimanche 9 mai, pour obtenir de la pluie. (G, 497, fol. 105 v°.)

XVIIIe SIECLE

1703, du 3 au 10 juillet. — Exposition de la châsse, octave de dévotion, pèlerinages des paroisses & communautés pour obtenir un beau temps. (G, 498, fol. 101, 102 & 106.)

1704, du 20 au 28 juin. — Id. (G, 498, fol. 130.)

1709, dimanche 21 avril. — Exposition de la châsse pour huit jours, octave de dévotion, procession à la Couture. (G, 499, fol. 227.)

1713, du 7 au 15 août. — Descente de la châsse à la réquisition de MM. Mondières, premier échevin, & Duval, assesseur de la maison de ville, pour obtenir la cessation des pluies ; octave de dévotion ; pèlerinages des paroisses & communautés ; le

dimanche 13 août, procession générale à la Couture. (G, 500, fol. 84 ; Arch. mun. 829, fol. 181.)

1714, le 21 mars. — Incendie du jeu de paume de *la Biche* : la châsse de sainte Scholastique est apportée aux halles. (G, 500, fol. 101 v° & 187 ; Arch. mun. 243, fol. 140.)

1716, du lundi 27 avril au jeudi 7 mai. — La châsse est découverte ; octave de dévotion prescrite par l'évêque ; pèlerinages des paroisses & communautés pour obtenir un temps favorable. (G, 500, fol. 143.)

1716, du lundi 31 août au jeudi 10 septembre. — Id. (G, 500, fol. 150.)

1718, du vendredi 10 au mercredi 15 juin. — Id., pour obtenir la fin de la sécheresse. (G, 501, fol. 43 v° & 44.)

1719, du 1er au 5 juin. — Id. (G, 501, fol. 74 v°).

1720, le 26 juillet. — Incendie du Palais : la châsse de sainte Scholastique est apportée au feu à la demande de M. de Samson de Martigny, seigneur de Lorchère, lieutenant général. (G, 501, fol. 118 v° & B, 566.)

1720, du vendredi 30 août au mercredi 4 septembre. — La châsse est découverte ; octave de dévotion, &c. « pour les biens de la terre qui semblent devoir périr par les pluyes & orages continuels ». (G, 501, fol. 120 v°.)

1721, du mardi 1er au dimanche 6 juillet. — Id. « pour obtenir la cessation des pluies ». (G, 501, fol. 140 v°.)

1722, du mardi 4 au vendredi 14 août. — Id. (G, 502, fol. 31.)

1723, du mardi 11 au mardi 25 mai. — Id. « pour les biens de la terre désolés par une sécheresse continue depuis 2 mois ». (G, 502, fol. 55.)

1723, samedi 5 juin. — A la réquisition de M. Delavigne, avocat & procureur de ville, exposition de la châsse ; procession générale à la Couture le dimanche 6, pour demander la fin « de la stérilité ». (G, 502, fol. 57 & 58.)

1723, samedi 9 octobre. — Descente de la châsse à la réquisition de MM. Lambert & Leprince, officiers de la maison de ville ; dimanche 10, procession générale à la Couture ; exposition de la châsse prolongée pendant huit jours, à la requête de M. Delavigne, procureur de l'hôtel de ville, pour obtenir de la pluie. (G, 502, fol. 76 & 77.)

1725, le 14 juin. — La châsse est découverte ; du lundi 18 au samedi 30, elle est exposée à la réquisition de M. Gautier, avocat & procureur de ville ; procession générale pour demander du beau temps. (G, 502, fol. 153 & 155 ; Arch. mun. 243, fol. 149.

1725, mardi 10 juillet. — Descente de la châsse & prières des quarante heures pour les biens de la terre. (G, 502, fol. 158.)

1725, du dimanche 2 au 12 décembre. — Exposition de la châsse, octave de dévotion, pèlerinages des paroisses & communautés pour obtenir la cessation des pluies. (G, 502, fol. 184 & 185.)

1731, du mercredi 18 au jeudi 26 avril. — A la réquisition de M. Bouttier de Gémarcé, avocat au siège présidial & procureur de ville, exposition de la châsse, octave de dévotion & pèlerinages pour demander de la pluie. (G, 503, fol. 100 à 102.)

1735, du lundi 18 au jeudi 28 juillet. — A la réquisition de M. Gaupuceau, avocat au présidial & échevin, exposition de la châsse & prières publiques pour obtenir la fin des pluies & orages. (G, 504, fol. 181 & 183.)

1741, du jeudi 20 avril au 19 mai. — Id., à la réquisition de MM. Levasseur, échevin, & Trotté, procureur de ville, pour obtenir de la pluie. (G, 505, fol. 188 & 192; Arch. mun. 236, fol. 27 à 31.)

1742, du mercredi 16 au mercredi 23 mai. — Id., à la réquisition de M. Chesneau de la Piconière, procureur de ville. (G, 505, fol. 240; Arch. mun. 236, fol. 60.)

1744, mercredi 27 mai. — Descente de la châsse à la réquisition de M. Trotté, avocat au présidial & procureur de l'hôtel de ville; prières des quarante heures & procession générale à la Couture, « pour la conservation de la personne sacrée du roy & la prospérité de ses armes ». (G, 506, fol. 42; Arch. mun. 236, fol. 102.)

1745, du vendredi 9 au vendredi 16 juillet. — La châsse est découverte à l'occasion des processions du jubilé « pour demander la paix entre les princes chrétiens ». (G, 506, fol. 76 v°).

1746, le 18 juin. — A la réquisition de MM. Levasseur & Trotté, officiers de l'hôtel de ville, descente de la châsse pour obtenir la fin des pluies. (G, 506, fol. 111.)

1747, du samedi 7 au samedi 21 janvier. — A la réquisition de MM. Levasseur & Trotté, exposition de la châsse, octave de dévotion, pèlerinages des paroisses & communautés, pour obtenir la fin « de la contagion des bestiaux qui dure depuis plus de six mois ». (G, 506, fol. 127 à 129; Arch. mun. 237.)

1747, mardi 9 mai. — Sur la réquisition, exceptionnelle dans la circonstance, de MM. Levasseur & Trotté, & afin d'obvier au conflit survenu entre les chapitres de la cathédrale & de Saint-Pierre, la châsse est descendue pour la procession de l'Ascension. (G, 506, fol. 141, 142.)

Manque aux archives le Registre de 1748 à 1756 : un fragment incomplet se retrouve aujourd'hui dans la collection de M. L. Brière.

1751, du samedi 20 mars au samedi 3 avril. — A la réquisition de MM. Guédon de Maule, échevin, & Launay, procureur du roi à l'hôtel de ville, exposition de la châsse pour obtenir la cessation des pluies. (*Reg. Brière,* fol. 61; Arch. mun. 221.)

1752, septembre. — Incendie dans la rue Saint-Pavin : la châsse y est portée. (Arch. mun. 222.)

1754, samedi 4 mai. — A la réquisition de MM. Menard, échevin, & Menard de la Groye, procureur, descente de la châsse pour demander la fin de la sécheresse. (*Reg. Brière,* fol. 145 ; Arch. mun. 223.)

1756, du 25 juillet au 8 août. — A la réquisition de MM. Le Peltier de Feumusson, échevin, & Lambert, procureur du roi à l'hôtel de ville, exposition de la châsse « à l'occasion des pluies continuelles ». (G, 507, fol. 36 & 38 ; Arch. mun. 224.)

1758, du samedi 22 juillet au dimanche 6 août. — Id., à la réquisition de MM. Lambert de la Vannerie, échevin, & Moynerie, procureur à l'hôtel de ville. (G, 507, fol. 136 & 138.)

1760, du dimanche 20 au dimanche 27 avril. — A la réquisition de MM. Trotté, échevin, & Moynerie, procureur, exposition de la châsse, pour demander la fin de la sécheresse. (G, 507, fol. 256 ; Arch. mun. 243.)

1761, du mardi 16 au samedi 27 juin. — A la réquisition de MM. Moynerie, échevin, & Trotté de la Roche, procureur du roy à l'hôtel de ville, exposition de la châsse à l'occasion des pluies continuelles. (G, 508, fol. 70 & 71 ; Arch. mun. 227.)

1763, du mercredi 3 au samedi 13 août. — Id., à la réquisition de MM. Doysseau & Langlois de Vallière, échevins. (G, 508, fol. 222 & 223 ; Arch. mun. 229.)

1768, du mardi 28 juin au mercredi 6 juillet. — Id., à la réquisition de MM. Leprince d'Amigné, conseiller au présidial, échevin, & Dagues, bourgeois & conseiller de ville. (G, 509, fol. 197 ; Arch. mun. 230.)

1768, du jeudi 4 au 12 août. — Id., à la réquisition de MM. Carrey de Bellemare, échevin, & Péan du Chesnay, conseiller de ville. (G, 509, fol. 212 ; Arch. mun. 230.)

1768, du mardi 23 août au 2 septembre. — Id., à la réquisition de MM. de Bellemare & de la Moustière. (G, 509, fol. 216 ; Arch. mun. 230.)

1770, du vendredi 16 au 20 juillet. — Id., à la réquisition de M. Martigné, notaire & échevin, & de M. Dagues, échevin. (G, 510, fol. 93, 96 & 107.)

1775, du samedi 3 au samedi 10 juin. — Id., à la réquisition de MM. Dagues & Péan du Chesnay, députés de l'hôtel de ville, pour demander la fin de la sécheresse. (G, 511, fol. 68 & 69 ; Arch. mun. 238.)

1777, du mercredi 30 juillet au 14 août. — Id., à la réquisition de MM. Dagues & Pousset de la Vove, &c., pour obtenir du beau temps. (G, 511, fol. 202, 205 ; Arch. mun. 238.)

1779, du jeudi 29 juillet au 13 août. — Id., à la réquisition de MM. Livré & Martigné, échevins. (G, 512, fol. 91 ; Arch. mun. 238.)

1781, du mardi 25 juin au 4 juillet. — Id., à la réquisition de MM. Dagues & Livré, échevins. (G, 512, fol. 202.)

1784, du vendredi 18 au 27 juin. — Id., à la réquisition de MM. Desgranges & Livré, pour demander la fin de la sécheresse. (G, 513, fol. 62 & 63.)

1785, du dimanche 8 au mercredi 25 mai. — Id., pèlerinages des paroisses ; procession générale à la Couture le mercredi 18. (G, 513, fol. 115, 117.)

1788, du 27 juin au 5 juillet. — A la réquisition de MM. Pousset de la Vove & Le Boindre de Marsilly, échevins, exposition de la châsse pour demander la cessation des pluies. (Arch. mun. 239.)

1789, du mardi 28 juillet au jeudi 13 août. — Id., à la réquisition de MM. Barbet-Desgranges & Pousset de la Vove, échevins. (G. 514, fol. 30 à 32.)

1789, dimanche 20 septembre. — « Après en avoir conféré avec MM. de l'hôtel de ville », la châsse est descendue & portée à la procession générale faite à la Couture pour « la paix du royaume & les états généraux ». (G, 514, fol. 38.)

De ce tableau, bien incomplet assurément pour les premiers siècles, il résulte que les habitants du Mans, de 1470 à 1789, ont réclamé au moins *cent douze* fois, dans des circonstances exceptionnelles, la protection de sainte Scholastique, par des manifestations publiques & officielles. A maintes reprises leurs prières ont été exaucées, comme nous avons eu soin de l'établir au cours de ce livre à l'aide de documents qu'il était inutile dès lors de reproduire ici.

Depuis la Révolution, les expositions extraordinaires de la châsse à Saint-Benoît n'ayant pas été constatées par écrit, nous avons le très vif regret de ne pouvoir continuer ce tableau pour le XIXe siècle.

IX

NOTES ET DOCUMENTS LITURGIQUES

Les calendriers de l'église du Mans indiquent toujours au 10 février le *Natale* de sainte Scholastique & peut-être, à l'origine, ce jour fut-il le seul consacré en l'honneur de la vierge de Plumbariola. Le 11 juillet, en effet, était occupé par la translation du corps de saint Benoît qui était célébrée, comme nous l'avons dit, par la plus grande partie des églises d'Occident. Dans cette solennité, il est vrai, il était impossible de séparer le souvenir de sainte Scholastique de celui de son frère, les reliques de ces deux serviteurs de Dieu ayant été apportées en même temps du Mont-Cassin dans les Gaules. Toutefois les Manceaux voulaient voir à cette date la mention spéciale de la patronne de leur cité. Aussi dans presque tous les anciens livres de leur église trouvons-nous au 11 juillet la translation de saint Benoît avec mémoire de sainte Scholastique; & il en sera ainsi même après que le cardinal de Luxembourg aura fait de cette solennité, en 1497, une fête d'obligation pour tous les fidèles de sa ville épiscopale. Le culte de sainte Scholastique se développant au Mans de plus en plus, la mémoire de cette sainte tend à reléguer au second plan le souvenir du patriarche des moines d'Occident. Dès le commencement du XVIe siècle apparaît à la fin des bréviaires pour le 11 juillet un office de la patronne du Mans. Il est loisible à chacun de le réciter, pourvu qu'il y soit fait mémoire de saint Benoît. Bientôt, on lit dans les calendriers : *Translatio sanctæ Scholasticæ, comm. S. Benedicti*; & cette mention qui y est ajoutée, *Festum in urbe,* subsista jusque dans la première moitié du XIXe siècle. Le nom de saint Benoît ne tarda pas à disparaître lui-même le 11 juillet. Lorsque Mgr Bouvier voulut ramener son diocèse à la liturgie romaine, il dut présenter à l'approbation de la congrégation des Rites les offices propres à son église. Voici l'exposé des motifs que fit valoir le pieux prélat, pour obtenir au 11 juillet la fête de la translation des reliques de sainte Scholastique :

Inter famosa ecclesiasticarum annalium VII seculi facta, certe annumeranda est S. Benedicti ejusque sororis sanctæ Scholasticæ corporum a Monte Cassino clandestina subreptio, eorumque in Gallias deportatio. Corpus S. Benedicti in Floriacensi monasterio,

de diœcesi Aurelianensi, fuit depositum ; sanctæ Scholasticæ vero corpus Cenomanum deductum est, atque monialibus, prope civitatis mœnia, ab ejus nomine & patrocinio nuncupatis, traditum, utpote sacrum ac tutelare pignus, ab iis pie custodiendum. Nec nostratum vana spes. Innumera sunt enim, quæ, variis temporibus, a mille annis & ultra, sanctæ virginis Scholasticæ ope impetrata narrantur præsidia, ideoque in veteri liturgia Cenomanensi (Breviario anni 1507), præter officium integrum ad devotionem, obligatoria inerat de sanctæ Scholasticæ translatione commemoratio, quæ postea, ab anno nempe 1645, erecta est in festum duplex ; illudque etiam, intra civitatis ambitum, cum magno populi concursu ac pompa, ad annum 1790 usque solemniter est celebratum. Infelicibus autem modernis temporibus, periit corpus beatæ Scholasticæ, exstinctaque omnis pia pompa. At, præsentissimi tutaminis memores, legitimisque tum Cenomanensium populorum tum monachorum benedictinorum Congregationis Gallicanæ votis religiose obsecundantes, festum translationis sanctæ virginis Scholasticæ sub ritu duplici servamus, ut invaluit mos apud nos, a plusquam 200 annis.

(*Officia propria insignis ecclesiæ Cenomanensis SS. DD. Pii Pp. IX judicio... proposita,* le Mans, Monnoyer, 1854.)

La congrégation des Rites accueillit favorablement la demande de l'évêque du Mans. Malheureusement on ne songea pas à cette époque à faire revivre quelques-uns des offices en usage dans le diocèse du Mans avant la tourmente révolutionnaire. Pour la fête du 11 juillet, les leçons du second nocturne & la collecte rappellent seules la translation des reliques de sainte Scholastique. Le 23 novembre 1876, un décret de la même congrégation, rendu à la requête du chapitre de la cathédrale, ainsi qu'il a été dit au cours de ce volume, décernait à la sœur de saint Benoît le titre de patronne de la ville du Mans & élevait pour tout le diocèse la fête du 10 février au rang des doubles-majeurs, & celle du 11 juillet au rang des doubles de seconde classe.

Nous donnons ici quelques offices & pièces liturgiques qui ont été ou sont encore en usage dans le diocèse du Mans.

I. OFFICE DU 11 JUILLET

Cet office se trouve dans le bréviaire de 1582 publié à Paris, chez Jacques Kerver, sur l'ordre du cardinal Charles d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans.

A la date du 11 juillet :

Translatio sancti Benedicti abbatis... Eodem die sanctæ Scholasticæ virginis commemoratio.

Après l'oraison de cette mémoire, se trouve une rubrique ainsi conçue :

Nota quod in ista die translationis sancti Benedicti est etiam translatio sanctæ Scholasticæ, cujus reperies officium in fine sanctorum istius temporis.

Et selon cet avertissement, à la fin du bréviaire est placé l'office propre de la translation de sainte Scholastique. Il est lui-même précédé de la note suivante :

Translatio miraculosa beatæ virginis Scholasticæ, de qua si quis voluerit facere, erit liber ab onere faciendi de sancto Benedicto, nisi memoriam tantum.

AUX PREMIÈRES VÊPRES

Ant. Te deprecamur, creator hominis, ad honorem proprii nominis insistentes in laude virginis, fac purgatos a labe criminis.

Ant. Sancta Dei virgo Scholastica, te precantes Deo gratifica, & ex rore tuæ dulcedinis crescat amor veri regiminis.

Ant. Virgo Dei tuo munimine leva pressos mortis formidine, fac intentos superno lumini, quos subjecit excessus criminis.

Ant. Vas virtutum, dilecta Domino, famulanti succurre populo devoto per vitæ servitium, sentiamus culpæ remedium.

Ant. Per te pia clarescunt oculi, dum manemus in morte sæculi, pandat viam cælestis patriæ, splendor patris & sol justitiæ.

Capitule du Commun des Vierges.

Répons Dum vero. *(Voir plus loin après la IX*[e] *leçon.)*

Hymne et Verset du Commun.

A Magnificat, Ant. O felix commercium gloriosæ virginis Scholasticæ pro pœnis temporalibus æterna datur requies, pro contemptu sæculi cælestis honor patriæ, pro calcatis vitiis corona victoriæ.

Oraison. Propitiare, quæsumus Domine, nobis famulis tuis per hujus virginis sanctæ Scholasticæ merita gloriosa ; ut ejus pia intercessione ab omnibus semper muniamur adversis. Per Dominum.

A MATINES

Invitatoire. Adoremus natum de Virgine, qui virgini dedit Scholasticæ frui bonis perennis gloriæ.

AU I. NOCTURNE

Ant. Beatissima Scholastica, supernæ claritatis desiderio, fontem sanctæ prædicationis sitiebat.

Ant. Vir ergo domini Benedictus, cum ad eum gloriosa soror veniret, eam in fidei & religionis constantia roborabat.

Ant. Ex fructu sanctæ præsentiæ congaudentes, quadam die usque ad noctis tenebras in Dei laudibus permanserunt.

Les trois leçons de chaque nocturne racontent le fait de la translation. Nous donnerons seulement les répons qui les suivent.

Répons 1. Gloriosa ancilla sanctissimi patris Benedicti soror Scholastica, * Ab ipso infantiæ tempore omnipotenti Domino dedicata, viam justitiæ non deseruit. ℣. Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini. * Ab ipso.

Répons 2. Exemplo vitæ venerabilis & verbo sanctæ prædicationis informari cupiens, ad eum semel in anno venire consueverat, * Et eam vir Dei doctrinis cælestibus instruebat. ℣. Beatus qui audit verba doctrinæ ipsius, & servat ea quæ in ea scripta sunt. * Et eam.

Répons 3. Cumque adhuc ad mensam sederent, venerabilis soror Dei servum rogavit, * Ut tota nocte commorantes de cælestis vitæ gaudiis loquerentur. ℣. Servus autem Domini petitionem admirans, manere posse extra cellam negat instanti. * Ut tota. Gloria Patri. * Ut tota.

Au ii. Nocturne

Ant. Cumque petenti sorori se pernoctaturum negaret, Dei ancilla divinitus impetravit cæli serenitatem repentina nubium densitate permutari.

Ant. Crebrescentibus itaque tonitruis & coruscationibus, Dei servus & qui cum eo venerant, exire non potuerunt.

Ant. Tunc vir Domini gratiam admirans remansit invitus, & tota nocte pervigiles sese vicaria relatione satiarunt.

Répons 4. Quadam die, dum ex more ad virginem Dei venisset venerabilis frater ejus, cum religiosis discipulis ad eam descendit, * Et per totam diem in Dei laudibus permanentes, acceperunt cibos. ℣. Ecce quam bonum & quam jucundum habitare fratres in unum. * Et per totam.

Répons 5. Sanctimonialis autem fœmina, manuum complicatione, dolorem cordis indicans, * Omnipotentem Dominum de tempestate rogatura, caput in manibus declinavit. ℣. Tanta vero erat cæli serenitas, ut nulla in aere nubes appareret. * Omnipotentem.

Répons 6. Cumque perfusis lacrimis caput levaret, miræ coruscationes & tonitrua eruperunt : * Unde venerabilis Benedictus & qui cum eo venerant ad honorem Dei pernoctaverunt. ℣. Benedictæ tam efficaces lacrimæ per quas cæli serenitas ad pluviam redacta est. * Unde. Gloria Patri. * Unde.

Au iii. Nocturne

Ant. Venerabilis Cenomannorum episcopus secundum visionem servos Dei direxit, ubi credebat esse virginis sepulcrum.

Ant. Locus ille ab Angelis frequentatus, splendore superni luminis prænotatus repertus est.

Ant. Post longas preces, pretiosas corporum margaritas colligentes, cum summa festinatione revertebantur.

Répons 7. Vir Domini præsul Berarius divinitus audivit præceptum, servos Dei ele-

ctos ad montem Cassinum dirigere : * Ut corpus beatæ Scholasticæ ad urbem Cenomanicam deferrent. ℣. Igitur cooperante superna clementia, venerabiliter completum est. * Ut corpus.

Répons 8. Cum autem servi Dei nocte locum sanctæ expositionis splendidissimo lumine prænotatum invenissent, * Gubernatori omnium grates egerunt immensas. ℣. In crastino desiderabilem thesaurum recipiunt, cum cælitus indita festinatione revertentes. * Gubernatori.

Répons 9. Dum vero persequentes imminere perspexissent, terræ prostrati, misericordiam Altissimi deprecantur : * Et densitate tenebrarum interposita, negata est hostibus inveniendi facultas. ℣. Sicque servi Dei omni pavore sublato, Domino ducente, repetebant. * Et. Gloria Patri. * Et.

A LAUDES

Ant. Servi Dei cum ad Floriacum pervenissent, sanctorum corpora cum magna celebritate recepta sunt.

Ant. Ex permixtione ossium facta dubitatio, divisis etiam majoribus atque minoribus.

Ant. Expletis vigiliis & orationibus, Dei misericordia concessa est eis optata discretio.

Ant. Solo tactu mortua resurgente, cognoverunt probantes opere, quæ fuissent ossa Scholasticæ.

Ant. O mira circa sanctos Dei clementia, quorum quantum præcellunt merita, mortuorum testantur corpora.

Capitule, Hymne et Verset du Commun des Vierges.

A Benedictus, Ant. Amicus Dei Benedictus animam sororis in columbæ specie cælos adire conspiciens, fratribus denuntiavit, & corpus ejus in sepulcro suo sepeliri fecit.

AUX DEUXIÈMES VÊPRES

A Magnificat, Ant. Egregius Dei pontifex Berarius, cum magna cleri & populi reverentia, sanctum corpus ad ecclesiam deferens post altare primarium solemniter collocavit.

Les Antiennes du Magnificat aux I. & aux II. vêpres, celles des laudes & du Benedictus se retrouvent dans le bréviaire du Mans de 1693.

2. OFFICE MONASTIQUE DU 10 FÉVRIER

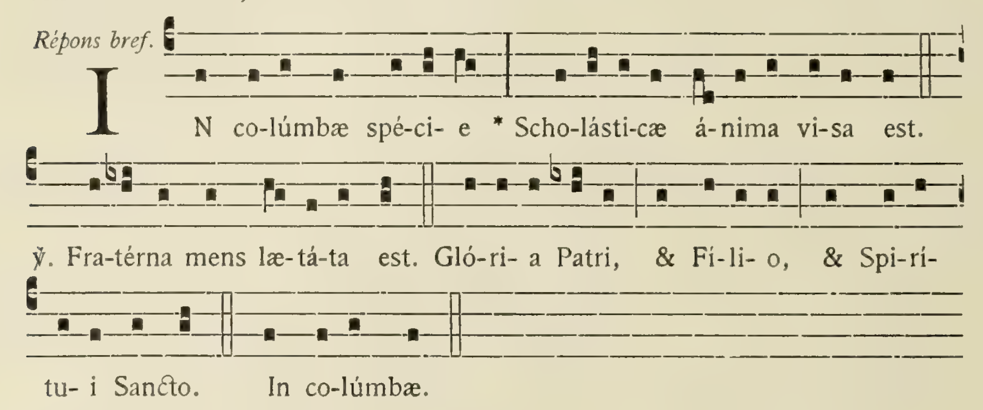
Cet office fut approuvé à Rome le 14 avril 1856 pour tous les monastères bénédictins de la Congrégation de Saint-Pierre de Solesmes. Un décret du 1 juin 1881 l'accorda même à toutes les maisons de l'Ordre de Saint-Benoît qui voudraient s'en servir. Il se trouve avec bien peu de changements dans des bréviaires monastiques du commencement du XVIIIe siècle. Plusieurs des

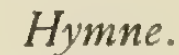
répons font partie de l'office donné ci-dessus. Les hymnes ont été attribuées quelquefois à dom Hugues Vaillant, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, décédé à Pontlevoy, le 13 mai 1678.

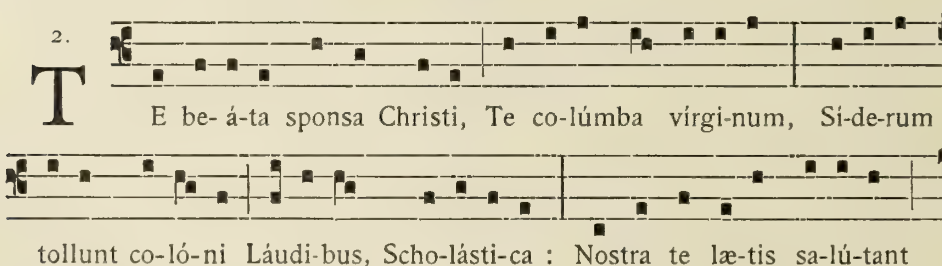
AUX PREMIÈRES VÊPRES

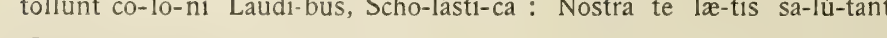
Antiennes des Laudes ; Psaumes du Commun des Vierges.

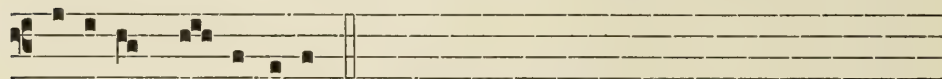
Capitule. Surge amica mea, speciosa mea, & veni : columba mea in foraminibus petræ, in caverna maceriæ, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis : vox enim tua dulcis, & facies tua decora.











Vó-ci-bus præ- córdi- a.

Sceptra mundi cum coronis
Docta quondam spernere,
Dogma fratris insecuta
Atque sanctæ Regulæ,
Ex odore gratiarum
Astra nosti quærere.

O potens virtus amoris !
O decus victoriæ !
Dum fluentis lacrimarum
Cogis imbres currere,
Ore Nursini parentis
Verba cæli suscipis.

Luce fulges expetita
In polorum vertice,
Clara flammis caritatis
Cum nitore gratiæ :
Juncta sponso conquiescis
In decore gloriæ.
Nunc benigna pelle nubes
Cordibus fidelium,
Ut serena fronte splendens
Sol perennis luminis,
Sempiternæ claritatis
Impleat nos gaudiis.
Gloriam Patri canamus
Unicoque Filio :
Par tributum proferamus
Inclyto Paraclito,
Nutibus cujus creantur
Et reguntur sæcula. Amen.

℣. Quæ est ista quæ ut nubes volat ?
℟. Et quasi columba ad fenestras suas.

A Magnificat, Antienne.



Oraison. Deus, qui animam beatæ virginis tuæ Scholasticæ, ad ostendendam innocentiæ viam, in columbæ specie cælum penetrare fecisti : da nobis ejus meritis & precibus ita innocenter vivere ; ut ad æterna mereamur gaudia pervenire. Per Dominum.

AUX MATINES

Invitatoire. Regem virginum Dominum, * Venite adoremus.

Hymne.

Hymnis angelicis ora resolvimus,
Dum terrena fluunt nocte silentia :
Cælestes modulos virgo Scholastica
Puris mentibus imperat.
Gentis Nursiadum stemmate nobilis,
Agni virgineo fœdere clarior,
Sponsi perpetuis fragrat odoribus,
Cordis vulnere pulchrior.
Fervens innocuis pascitur ignibus,
Et majora petit pabula caritas ;
Ut frater superum gaudia disserat,
Virgo fortior impetrat.
O noctis placidæ dulcia tempora !
Quæ cæli dapibus pectus inebriant,
Dum pandit cupidis sermo vicarius
Jesu numen amabile.
Cordis vera quies, inclyta Trinitas,
Quæ vultus satias lumine cælites ;
Sit te dulce loqui, dulcius assequi,
Et per sæcula perfrui. Amen.

Au 1. Nocturne

Ant. O quam admirabile nomen Domini, in cujus virtute beata virgo Scholastica tam ingentem pluviam obtinere meruit !

Psaumes du Commun des Vierges.

Ant. Cæli enarrant gloriam Dei, & annuntiant merita sanctæ Scholasticæ virginis.

Ant. Hæc accepit benedictionem a Domino & misericordiam a Deo salutari suo.

Ant. Dilexisti justitiam & odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus oleo lætitiæ.

Ant. Fluminis impetus lætificat Scholasticam, sponsam Dei.

Ant. Circumdate Scholasticam & narrate virtutes ejus.

℣. Specie tua & pulchritudine tua.

℟. Intende, prospere procede, & regna.

Les quatre leçons sont tirées du Cantique des cantiques. Voici les répons qui les suivent.

Répons 1. Alma Scholastica, sanctissimi patris Benedicti soror, * Ab ipso infantiæ tempore, omnipotenti Domino consecrata, viam justitiæ non deseruit. ℣. Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini. * Ab ipso.

Répons 2. Exemplo vitæ venerabilis, & verbo sanctæ prædicationis informari cupiens, ad eum semel in anno venire consueverat : * Et eam vir Dei doctrinis cælestibus instruebat. ℣. Beatus qui audit verba ipsius & servat ea quæ scripta sunt. * Et eam.

Répons 3. Sancta virgo Scholastica, quasi hortus irriguus, * Gratiarum cælestium jugi rore perfundebatur. ℣. Sicut fons aquarum, cujus non deficient aquæ. * Gratiarum.

Répons 4. Cumque ad mensam sederent, venerabilis soror Dei servum rogavit, * Ut tota nocte commorantes, de cælestis vitæ gaudiis loquerentur. ℣. Servus autem Domini petitionem admirans, manere posse extra cellam negat instanti. * Ut tota. Gloria Patri. * Ut tota.

Au II. Nocturne

Ant. Dominus Scholasticæ dedit benignitatem, & terra dedit fructum suum.

Ant. Sicut lætantium omnium habitatio est in te, o beata mater Scholastica.

Ant. Confessio & pulchritudo in conspectu Domini : sanctimonia & magnificentia in sanctificatione Scholasticæ sponsæ suæ.

Ant. Illuxerunt fulgura Dei, dum oraret ad eum sancta virgo Scholastica.

Ant. Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit in dilecta filia Scholastica.

Ant. Invocabat Scholastica Dominum & exaudiebat eam.

℣. Adjuvabit eam Deus vultu suo.

℟. Deus in medio ejus non commovebitur.

Les leçons sont tirées du second livre des Dialogues de S. Grégoire et renferment le récit du dernier entretien de saint Benoît et de sa sœur.

Répons 5. Quadam die cum ex more venisset, venerabilis frater ejus, cum religiosis discipulis, ad eam descendit ; * Et per totam diem in Dei laudibus permanentes, acceperunt cibos. ℣. Ecce quam bonum & quam jucundum habitare fratres in unum. * Et per totam.

Répons 6. Cumque perfusis lacrimis caput levaret, miræ coruscationes & tonitrua eruperunt, * Unde venerabilis Benedictus & qui cum eo venerant, ad honorem Dei pernoctaverunt. ℣. Benedictæ tam efficaces lacrimæ, per quas cæli serenitas ad pluviam redacta est. * Unde.

Répons 7. Desiderium cordis ejus tribuit ei Dominus : * A quo obtinuit quod a fratre obtinere non potuit. ℣. Bonus est Dominus omnibus sperantibus in eum, animæ quærenti illum. * A quo.

Répons 8. Moram faciente sponso, ingemiscebat Scholastica, dicens : * Quis dabit mihi pennas sicut columbæ? & volabo & requiescam. ℣. En dilectus meus loquitur mihi : Surge, amica mea, & veni. * Quis dabit. Gloria Patri. * Quis dabit.

Au III. Nocturne

Ant. Dominus Scholasticam quasi sponsam decoravit corona, & ornavit monilibus suis.

℣. Elegit eam Deus & præelegit eam.

℟. In tabernaculo suo habitare facit eam.

Les quatre leçons de l'homélie sur l'évangile de la parabole des dix vierges sont tirées du commentaire de saint Hilaire sur saint Mathieu.

Répons 9. Sanctus Benedictus, post triduum in cella consistens, elevans ad cælum oculos, vidit sororis suæ animam, de corpore egressam. * In columbæ specie cæli secreta penetrare. ℣. Qui tantæ ejus gloriæ congaudens, omnipotenti Deo in hymnis & laudibus gratias reddidit, ejusque obitum fratribus denuntiavit. * In columbæ.

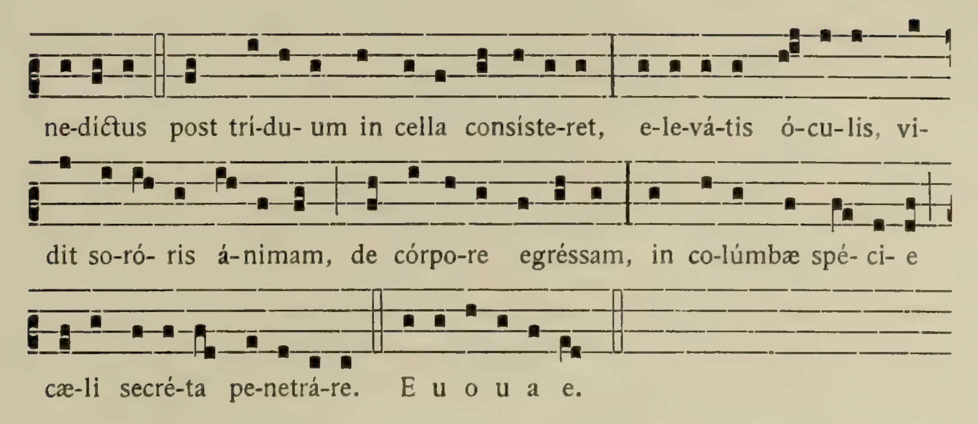
Répons 10. In columbæ specie Scholasticæ anima visa est : fraterna mens lætata est hymnis & immensis laudibus. * Benedictus sit talis exitus, multo magis talis introitus. ℣. Totus cælesti gaudio perfusus remansit Pater Benedictus. * Benedictus.

Répons 11. Anima Scholasticæ, ex arca corporis instar columbæ egressa, portans ramum olivæ signum pacis & gratiæ, * In cælos evolavit. ℣. Quæ cum non inveniret ubi requiesceret pes ejus. * In cælos.

Répons 12. Tu quæ in columbina specie secreta cæli scandere hodie didicisti : * Fac nos ita innocenter vivere, ut valeamus tecum amare quod amasti. ℣. Tu quæ in puerili ætate tecta fuisti sacro velamine, & superna novisti. * Fac nos. Gloria Patri. * Fac nos.

A LAUDES

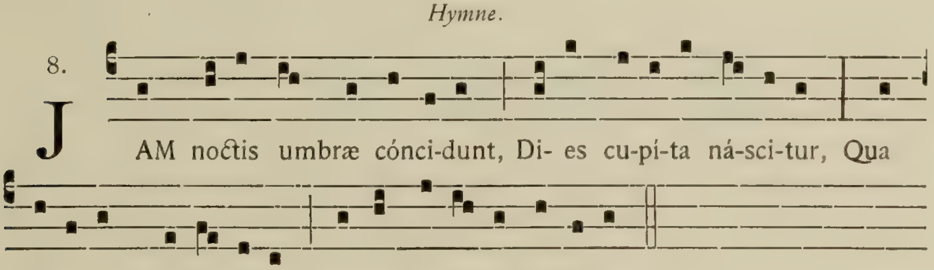




Capitule. Surge amica mea, speciosa mea, & veni : columba mea in foraminibus petræ, in caverna maceriæ, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis : vox enim tua dulcis, & facies tua decora.

℟. *br.* Specie tua * Et pulchritudine tua. Specie. ℣. Intende, prospere procede, & regna. * Et. ℣. Gloria Patri, & Filio, & Spiritui Sancto. Specie.

Hymne.



Brumæ recedit tædium ;
Fugantur imbres nubibus :
Vernantque campi siderum
Æternitatis floribus.

Amoris auctor evocat :
Dilecta pennas induit ;
Ardens ad oris oscula
Columba velox evolat.

Quam pulcha gressum promoves,
O cara proles Principis !
Nursinus abbas adspicit,
Grates rependit Numini.

Amplexa Sponsi dexteram,
Metit coronas debitas,
Immersa rivis gloriæ,
Deique pota gaudiis.

Te, Christe, flos convallium,
Patremque cum Paraclito,
Cunctos per orbis cardines,
Adoret omne sæculum. Amen.

℣. Ecce tu pulchra es, amica mea.

℟. Ecce tu pulchra es ; oculi tui columbarum.

A Benedictus, Antienne.



A TIERCE

Ant. Parcat tibi soror. *Capitule des Laudes.* ℣. Specie tua.

A SEXTE

Ant. Ecce te rogavi.

Capitule. Una est columba mea, perfecta mea : viderunt eam filiæ Sion, & beatissimam prædicaverunt : & reginæ laudaverunt eam. ℣. Adjuvabit eam.

A NONE

Ant. Cum sanctus Benedictus.

Capitule. Oculi ejus sicut columbæ super rivulos aquarum, quæ lacte sunt lotæ, & resident juxta fluenta plenissima. ℣. Elegit eam Deus.

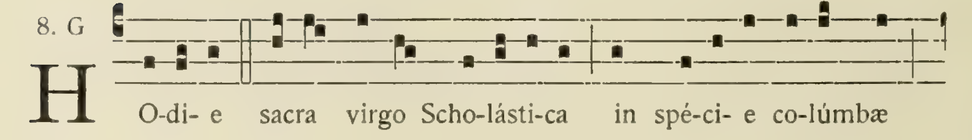
AUX DEUXIÈMES VÊPRES

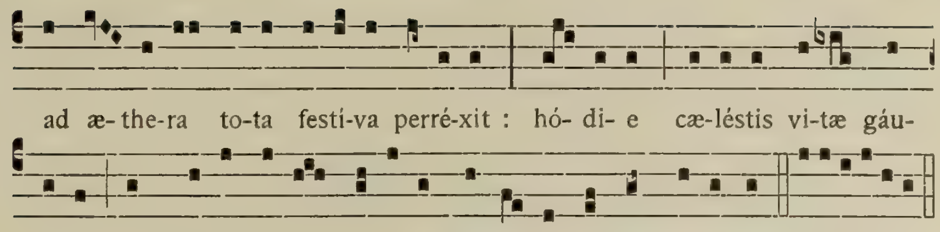
Comme aux I. Vêpres, excepté :

℣. Quæ est ista quæ ut nubes volat?

℟. Et quasi columba ad fenestras suas.

A Magnificat, Antienne.





3. ORAISONS

Collecte. Familiam tuam, quæsumus Domine, beatæ virginis tuæ Scholasticæ meritis propitius respice : & sicut ipsius precibus ad obtinendum quem cupivit imbrem celitus descendere fecisti ; ita ejus supplicationibus ariditatem cordis nostri digneris gratiæ rore perfundere.

Secrète. Suscipe, quæsumus Domine, ob honorem sacræ virginis tuæ Scholasticæ munus oblatum ; & quod nostris assequi non valemus meritis, ejusdem meritis suffragantibus largire propitius.

Postcommunion. Quos celesti, Domine, refectione satiasti : beatæ, quæsumus, Scholasticæ virginis tuæ meritis, a cunctis exime propitiatus adversis.

Au 10 février, Missel de l'église du Mans, (XIV-XVe siècles), *Bibliothèque de la ville du Mans, Ms. n° 154.*

Collecte. Deus, qui virginis tuæ Scholasticæ animam in columbæ specie cælum penetrare fecisti : concede nobis ipsius meritis ita innocenter vivere ; ut ad æterna mereamur gaudia pervenire.

Au 11 juillet (Missel de 1489).

Collecte. Deus, qui beatæ virginis tuæ Scholasticæ animam, ad ostendendam innocentiæ viam, in columbæ specie, cælum penetrare fecisti : da nobis, ejus meritis, innocenter vivere, ut ad æterna mereamur gaudia pervenire.

Secrète. Suscipe, quæsumus Domine, desideria supplicantium cum oblationibus hostiarum : ut interveniente beata Scholastica virgine tua, quæ te sincero dilexit amore, fides in nobis & caritas augeatur.

Postcommunion. Familiam tuam, quæsumus Domine, spiritali cibo satiatam beatæ virginis tuæ Scholasticæ meritis propitius respice : ut sicut ipsius precibus, ad obtinendum quod optabat, imbrem cælitus descendere fecisti, ita ejus supplicationibus ariditatem cordis nostri supernæ digneris gratiæ rore perfundere.

Au 10 février (Missel romano-monastique de 1655).

Ces oraisons, avec quelques légers changements, ont été approuvées par la congrégation des Rites pour les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Collecte. Familiam tuam uberioribus refove auxiliis : & beatæ virginis tuæ Scholasticæ intercessione concede, ut rore cælestis gratiæ corda nostra jugiter molliantur. Per Dominum.

Au 10 février (Missel de 1749).

Collecte. Deus qui nos concedis beatæ Scholasticæ virginis patrocinio recreari, fac ut qui translationem ejus celebramus in terris Sponsum virginum, ipsa intercedente, assequamur in cælis Dominum nostrum.

Secrète. Hostia, quæsumus Domine, quam sanctæ Scholasticæ translationem recensentes offerimus, & vincula nostræ pravitatis absolvat, & tuæ nobis misericordiæ dona conciliet. Per Dominum.

Postcommunion. Quæsumus, Domine, salutaribus repleti mysteriis, ut cujus solemnem celebramus translationem, assiduis ejus orationibus adjuvemur. Per Dominum.

Au 11 juillet (Missel de 1749).

La collecte précédente a été introduite dans le propre du diocèse du Mans, présenté à la S. Congrégation des Rites par Mgr Bouvier, & approuvé à Rome le 2 mars 1855.

Collecte. Deus, qui animam beatæ virginis tuæ Scholasticæ, ad ostendendam innocentiæ viam, in columbæ specie cælum penetrare fecisti : da nobis ejus meritis & precibus ita innocenter vivere ; ut ad æterna mereamur gaudia pervenire. Per Dominum.

Secrète. Super hæc dona Spiritus tuus, Domine, potenter operetur, quæ in festivitate beatæ virginis tuæ Scholasticæ ad altare tuum offeruntur ; ut divini cibi suavitate perfusi, nos quoque columbæ pennis ad eum congregari mereamur. Qui tecum.

Postcommunion. Cælesti refectione renovatos, fac nos, Domine, beatæ Scholasticæ virginis tuæ simplicitatem & dilectionem æmulari : quæ lacrimis orans, a te plus potuit quia plus amavit. Per Dominum.

Au 10 février. Propre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Pierre de Solesmes.

4. HYMNES

Terris lux rediit festa Scholasticæ :
Nunc templis resonet nomen in omnibus
Tranquillis superum cælitus addita
Præsens numine pascitur.

Abdit se tacitis virgo recessibus
Quo cælestis agit dux amor hospitam ;
Nesciri cupidum, qua licet, exprimit
Fratrem jam soror æmula.

Hic dum sidereæ præmia curiæ
Sublimi reputat mentis in otio,
Romæ delicias principis urbium
Pompam, gaudia respuit.

Humano metuens fœdere pollui,
Castis se properat jungere nexibus
Christo : virginei quam bene provida
Laudem pectoris astruit.

Sponsi perpetuis languet amoribus
Longi non patitur tædia temporis;
Sordet terra, diu se gemit exsulem,
Voto sidera transvolat.
Quid non cogis amor? Stipite penduli
Dum Christi madidum sanguine conspicit
Corpus, certa pati, conterit asperis
Insons membra laboribus.
Patri maxima sit gloria maximo,
Nato laus eadem Patris imagini,
Sit par Spiritui, cujus aduritur
Flammis virgo Scholastica. Amen.

Prodi, te latebris Virgo diutius
Sponso pacta fides detinet abditam
Ad majora vocans munera, sufficit
Vires numen idoneas.
Vox cælestis adest, ilicet annuis;
Agnoscitque domus te pia præsidem :
Discunt sacra tuis agmina virginum
Mores fingere moribus.
Dulces unanimi grex tener ambitu
Cælo primitias pectoris immolat;
Illæsasque rapi tot sibi victimas
Frendens tartarus ingemit.
Quantis hic pietas floret honoribus!
Maternis dociles nutibus obsequi,
Quo fert illa gradum prævia, gestiunt
Cursu tendere proximo.
Patri maxima sit, &c.

Quæ sibi Christus voluit dicari
Sanguinis blando sociata nexu,
Non jubet solvi, meliore jungit
Pectora vinclo.
Singulis ibat Benedictus annis
Obviam frater semel ad sororem :
Par soror fratri bene fida pignus
Reddit amoris.
Quam tenet dulcis mora colloquentes!
Ore concordes animoque versant
Lucidum cæli decus & beatæ
Gaudia vitæ.
Ecce jam terris cita nos ruebat;
Ad suos frater properat reverti :
Mœsta discessu retines euntem,
Virgo, nec audit.
Invocas numen, gemis, ora fletu
Irrigas : cælum tegit atra nubes :
Horridos inter subito fragores
Decidit imber.
Quis tuam sensus, Benedicte, mentem
Occupat? mira soror arte vincit
Te Dei terret manifesta cælo
Facta voluntas.
Debitas omni tibi mundus ævo
Trinitas reddat veneranda laudes,
Cujus immensum soror æqua fratri
Numen adorat. Amen.

Integræ merces sua castitati
Penditur; virtus tumulo superstes.
Hanc colit quisquis placida beandus
Morte quiescit.
Corporis tandem laqueo solutus
Liber ad sedes animus supernas
Evolat : longo datur ecce meta,
Virgo, labori.
Dum vacat cælo Benedictus, imis
Altior terris, similem columbæ
Virginem cernit rapidis secantem
Aera pennis.
Arcet indignos animosa fletus
Caritas; hymnis celebrat triumphum,
Et jubet condi moriens eodem
Ossa sepulcro.
Jam tuo sponsus capiti coronam
Cingit; æternos agitas amores,
Sponsa. Sis nostri memor, & tuorum
Excipe vota.
Debitas omni tibi mundus ævo, &c.

Ces quatre hymnes font partie d'un office de sainte Scholastique imprimé en 1729 pour les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, à laquelle appartenaient plusieurs monastères du diocèse du Mans. Elles furent composées par dom Gabriel Guérin, mort le 2 décembre 1757 à l'abbaye de Saint-Germer de Flaix.

Hymne pour la fête de la Translation de sainte Scholastique.

Virginis festum celebremus almæ
Quæ tuo ductu, Benedicte, mundum
Vicit & dignam meruit subacto
Corpore palmam.
Hæc solo nascens, sed adulta cælo
Consecrat Christo teneros amores,
Quem sibi sponsum simul & magistrum
Elegit infans.
Clara majorum monumenta spernit
Et triumphales titulos proborum
Jamque matura parat altiores
Mente triumphos.

In sacris Christi gemebunda plagis
Nidulum dulcem posuit columba
Atque divinos bibit in beato
Fonte liquores.
Militans Christo, duce patriarcha,
Sub suis signis regit ipsa ductrix
Virginum turmas, totidemque sponsas
Præparat Agno.
Virginis prolem celebret triumphans
Virginum cœtus parilique semper
Laude cum summo Genitore sacrum
Flamen adoret. Amen.

(Archives paroissiales de Sainte-Sabine.)

5. SÉQUENCE

Emicat meridies
Et beata requies
Virgini Scholasticæ.
Intrat in cubicula;
Sponsi petit oscula,
Quem amavit unice.
Quantis cum gemitibus,
Cordis & ardoribus
Hæc dilectum quæsiit!
Movit cælos lacrimis,
Imbribusque plurimis
Pectus fratris molliit.
O grata colloquia,
Cum cælorum gaudia
Benedictus explicat!

Ardent desideria,
Mentis & suspiria
Virgo Sponsus excitat.
Veni formosissima,
Sponsa dilectissima,
Veni, coronaberis.
Dormies in liliis,
Afflues deliciis,
Et inebriaberis.
O columba virginum,
Quæ de ripis fluminum
Adis aulam gloriæ:
Trahe nos odoribus,
Pasce & uberibus
Immortalis gratiæ. Amen.

6. SUFFRAGES

Par *Suffrages de sainte Scholastique* on entend de nos jours le chant du Répons suivant qu'on fait suivre d'un verset & d'une oraison en l'honneur de cette sainte.

℟. In columbæ specie Scholasticæ anima visa est. *On répète.* In columbæ specie.
℣. Fraterna mens lætata est hymnis & immensis laudibus. ℟. In columbæ specie.
℣. Benedictus sit talis exitus, multo magis talis introitus! ℟. In columbæ specie.
℣. Totus cælesti gaudio perfusus remansit pater Benedictus. ℟. In columbæ specie.
℣. Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini. ℟. In columbæ specie.
℣. Gloria Patri, & Filio, & Spiritui Sancto. ℟. In columbæ specie.
℣. Ora pro nobis, beata Scholastica. ℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oraison pour le 10 février.

Deus, qui animam beatæ virginis tuæ Scholasticæ, ad ostendendam innocentiæ viam, in columbæ specie cælum penetrare fecisti : da nobis ejus meritis & precibus, ita innocenter vivere, ut ad æterna mereamur gaudia pervenire. Per Christum.

Oraison pour le jour de la translation.

Deus, qui nos concedis beatæ Scholasticæ virginis patrocinio recreari : fac, ut qui Translationem ejus celebramus in terris, Sponsum virginum, ipsa intercedente, assequamur in cælis Dominum nostrum Jesum Christum : Qui tecum.

7. EXTRAIT DU CÉRÉMONIAL DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-JULIEN DU MANS (1789).

Le XI juillet. Fête de Sainte Scholastique.

On chante prime à huit heures, & l'on fait de suite le reste de l'office, après lequel tous les chapitres, corps & communautés se rendent à la cathédrale pour la procession générale. Le chapitre de Saint-Pierre apporte la châsse de sainte Scholastique. On fait l'appel par le son de la grosse cloche à la fin de la messe du chœur. Lorsque MM. de Saint-Pierre sont arrivés, ils posent la châsse sur la crédence qu'on a préparée pour cet effet vis-à-vis l'autel de sainte Magdelaine, dans la croisée, & eux restent dans la nef. Le forgeur fait défiler les communautés pendant que le semi-prébendé en semaine fait l'aspersion de l'eau bénite dans le chœur, comme aux stations du carême. M. le sous-chantre entonne l'antienne *Exaudi nos,* ainsi que tous les répons qu'on chante pendant la procession, & se tient au milieu des vicaires. Lorsque les communautés sont sorties, le chapitre de Saint-Pierre suit. Le chantre est en chape avec ses deux choristes, mais il ne porte point le bâton cantorial. M. le sous-chantre entonne tous les répons qui sont

chantés par les officiers de la cathédrale. Les rues par lesquelles passe la procession sont tendues. En 1782, il fut ordonné par M. de Jouffroy-Gonssans, notre Rme évêque, que cette procession passeroit le long de la rue du Château ; de là par Saint-Ouen, les Cordeliers, les Jacobins ; par les rues de Saint-Dominique, de la Barillerie, par l'Épron, la Vieille-Porte, la Cigogne & la Grande-Rue. Lorsque MM. de Saint-Pierre sont vis-à-vis leur église, ils se séparent de la procession, & rentrent avec la châsse de sainte Scholastique. Les communautés ne rentrent point à la cathédrale, à l'exception des mendiants, qui se tiennent en haie le long de la nef jusqu'à ce que le clergé de la cathédrale soit rentré au chœur. En entrant dans l'église, M. le sous-chantre entonne l'antienne de saint Julien ; & lorsqu'on est arrivé au chœur, le semainier récite l'oraison au pupitre, & chacun se retire. On assiste à la messe & à la procession en robes violettes.

X

NOTES D'ART ET D'ICONOGRAPHIE SUR SAINTE SCHOLASTIQUE

Importance de l'iconographie de sainte Scholastique, ses attributs caractéristiques ; son type *réaliste* & son type *idéal.* — Autel de Saint-Ambroise de Milan ; mosaïque de Montréal en Sicile. — I. PEINTURES. — 1° *Avant la Renaissance.* Fresques de Subiaco, miniatures. — 2° *Les primitifs et la Renaissance.* Lorenzo Monaco, Benozzo Gozzoli, les Muranistes, Mantegna, Bonfigli, le Pérugin, Francia, le Sodoma, le Corrège, Romanino, Paul Véronèse, André de Salerne, écoles espagnole & flamande, Bernard Luini. — 3° *De la Renaissance au* XVIIIe *siècle.* Les Carrache, le chevalier d'Arpin, Bélisaire Corenzio & Luca Giordano, œuvres diverses ; l'école française, Eustache Lesueur, Philippe de Champaigne, Pierre Mignard, Jean Restout, &c ; la peinture sur émail, émaux de Limoges. — 4° *Époque contemporaine.* Hippolyte Flandrin & Lestang-Parade ; les Schraudolph, l'école de Beuron & le P. Bonaventura, les « Saintes de Solesmes ». — II. ESTAMPES, GRAVURES ET IMAGES. Description de soixante-treize pièces relatives à sainte Scholastique, (XVIe-XIXe siècle). Œuvres de C. Galle & de J. Isac : le *Purissimum castitatis speculum* de Raphaël Sadeler ; *L'idée parfaicte des vrais supérieurs,* d'Edme Moreau ; *Application morale des quatorze propriétés de la colombe à la religieuse bénédictine,* de Karle Audran ; œuvres de Habert, Mariette, B. Kilian, P. Mignard, Crespy, Gérard Audran, P. Molitor, &c. — III. SCULPTURES. Porte de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire & statue du portail de la Couture au Mans (XIIIe siècle) ; sculptures diverses au Mont-Cassin ; stalles de San-Severino à Naples, de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, de Saint-Victor de Milan & de l'église du Mont-Cassin (XVIe & XVIIe siècles) ; statues de Paul Campi & d'Houdon (XVIIIe siècle), de Baini à Rome, d'Ottin & de Devaulx à Paris (XIXe siècle, églises Sainte-Clotilde & du Val-de-Grâce.)

Bien que sa vie soit peu connue, sainte Scholastique, comme sœur de saint Benoît & patronne de la grande famille bénédictine, occupe une place importante dans l'histoire de l'art chrétien. A diverses époques, peintres, graveurs & sculpteurs lui ont consacré leur talent & lui ont rendu hommage en s'efforçant de répondre par des œuvres multiples à la dévotion des peuples de l'Occident & à la piété filiale des membres de l'Ordre de Saint-Benoît.

L'iconographie de sainte Scholastique est, par suite, considérable, & il serait téméraire d'en aborder l'étude détaillée dans un ouvrage d'intérêt local. Le sujet, cependant, n'ayant pas encore été traité, il peut être utile, pour la gloire même de sainte Scholas-

tique, de résumer dans cet appendice les notes artistiques, déjà nombreuses, que nous avons réunies au cours de nos premières recherches. Si incomplètes qu'elles soient, ces notes, en apportant l'explication des planches, ajouteront à l'intérêt de l'œuvre entreprise en l'honneur de la patronne du Mans ; elles faciliteront des études ultérieures, & l'expérience nous permet d'espérer que ceux-là même qui nous reprocheront des omissions inévitables pourront y glaner quelques indications précieuses (1).

Dans les documents iconographiques, sainte Scholastique se rencontre tantôt seule, tantôt avec son frère, tantôt au milieu d'autres saints. Un certain nombre d'attributs, qu'il importe tout d'abord de faire connaître, la distinguent très nettement & écartent à première vue tout danger de confusion.

A part quelques rares exceptions, sainte Scholastique est presque toujours représentée en moniale bénédictine, avec la colombe, son emblème caractéristique : non seulement la colombe rappelle la forme gracieuse que prit son âme pour s'envoler au ciel, mais elle symbolise très fidèlement toutes les vertus dominantes de la vierge de Plumbariola, sa pureté, sa candeur, sa timidité, sa simplicité dans les plus vives affections. Fréquemment aussi, sainte Scholastique est figurée avec la crosse d'abbesse, en souvenir de la douce & sage autorité qu'elle exerça sur les premières filles de saint Benoît, ou encore avec un livre à la main, le livre de la règle bénédictine, source première de sa science & de sa prudence. Quelquefois enfin on la représente avec un lis ou un crucifix (2).

De tous les épisodes de sa vie, le plus célèbre & le plus souvent reproduit, c'est son dernier entretien avec son frère & le miracle de l'orage. Cette scène, devenue populaire, a inspiré de nombreuses compositions dans lesquelles la plupart des artistes se sont attachés de préférence à traduire aussi exactement que possible le récit des *Dialogues de saint Grégoire*. De même, le trépassement de sainte Scholastique dans un élan d'amour divin, aux pieds de son crucifix ou au milieu de ses religieuses, la vision de saint Benoît apercevant l'âme de sa sœur s'envoler vers les cieux sous la forme d'une colombe, & le transfert de son corps au Mont-Cassin ont été à diverses reprises reproduits par la peinture & la gravure.

Sainte Scholastique n'apparaissant dans l'histoire que lors de son dernier entretien avec saint Benoît, à une époque où elle avait près de soixante-trois ans, beaucoup d'artistes la représentent sous les traits d'une religieuse déjà âgée, ce qui s'accorde bien, sous certains rapports, avec le texte des *Dialogues de saint Grégoire*. Quelques-uns, cepen-

(1) Pour éviter des répétitions inutiles & ne pas surcharger ces notes de détails secondaires, nous laisserons de côté dans cet appendice toutes les œuvres locales qui n'offrent pas un caractère artistique d'intérêt général, notamment les œuvres accessoires que nous avons signalées dans le Maine au cours de notre récit, & celles, plus nombreuses encore, qui pouvaient exister dans les anciens monastères bénédictins.

(2) Voir Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie;* comte Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien, Études d'esthétique et d'iconographie,* Paris, Didron, 6 vol. in-8°, tome V, p. 525 ; Mgr Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne,* Paris, Vivès, 1890, 2 vol. in-8°.

dant, n'hésitent pas à substituer à ce type *réaliste* un type *idéal*, & ils la peignent jeune & belle. On doit leur en savoir gré, car ils contribuent par là même à la rendre plus sympathique & ils sont dans le vrai, eux-aussi. Jeune, Scholastique le demeura longtemps après son entrée dans le cloître. Belle, elle le fut sans aucun doute, comme toutes les filles des vieilles races patriciennes qui allièrent à leur distinction aristocratique le charme des grandes vertus chrétiennes. L'art religieux, certes, avait le droit & le devoir de l'*idéaliser* parfois, ne fût-ce que pour mieux faire comprendre la générosité des sacrifices qu'elle fit à Dieu, en lui consacrant sa jeunesse, sa beauté, sa noblesse, toutes les espérances & toutes les illusions de la vie mondaine.

D'après Mabillon & plusieurs autres commentateurs, la plus ancienne représentation de sainte Scholastique remonterait au IXe siècle & se trouverait sur l'une des faces du ciborium du fameux autel de Saint-Ambroise de Milan, où l'on voit, entre deux personnages qui l'invoquent, une sainte sur la tête de laquelle repose une colombe (1). Malheureusement cette interprétation est très douteuse. La sainte n'est pas vêtue du costume monastique & serait, d'après une autre opinion fort plausible, la vierge Marie : la colombe figurerait le Saint-Esprit, & les deux personnages accessoires, des habitants de Milan en prières devant la Vierge, patronne de leur cité (2).

Aucun doute n'est possible, par contre, en ce qui concerne une mosaïque du XIIe siècle de la cathédrale de Montréal, en Sicile, reproduite à la page 80 de ce volume. Cette mosaïque représente incontestablement la sœur de saint Benoît, ainsi que l'indiquent les mots *Sancta Scholastica* inscrits de chaque côté de la figure ; elle mérite une attention particulière. Les mosaïques de Montréal étant l'œuvre d'ouvriers siciliens & grecs, on retrouve ici, par une exception unique, le type grec très accentué & une réminiscence des traditions byzantines. La sainte ne porte pas le costume bénédictin ; elle tient à la main une simple croix, & sans l'inscription aucun attribut spécial ne permettrait de l'identifier (3). L'église de Santa-Maria-Nuova, à Montréal, a été terminée vers 1176 : sa décoration est donc antérieure d'un siècle à Cimabüe &, à défaut d'une interprétation certaine du ciborium de Saint-Ambroise de Milan, cette image de sainte Scholastique est de beaucoup la plus ancienne que nous connaissions.

Après le XIIe siècle, les œuvres se multiplient peu à peu, & il nous faut dès lors distinguer, dans notre rapide énumération, les peintures, les estampes & les sculptures.

(1) MABILLON, *Iter Italicum*, Paris, 1687, p. 16 ; PURICELLI, *Monumenta basilicæ Ambrosianæ*, p. 124 ; *Descrizione di Milano... raccolta ed ordinata da Serviliano Latuada*, in Milano, MDCCXXXVIII, tome IV, p. 285.

(2) Dr Giulio FERRARIO, *Monumenti di Sant'Ambrogio in Milano*, Milano, 1824, in-fol., p. 132 (figure).

(3) Cette mosaïque, de 2m 80 de hauteur, se voit sur la face d'un des piliers du chœur, au-dessous d'un buste du roi Salomon. Nous la reproduisons d'après l'ouvrage de MM. J. Hittorf & Zanth, *Architecture moderne de la Sicile* (Paris, Renouard, 1835, in-fol.), qui donne une description très complète, avec plans & figures, des mosaïques de Santa-Maria-Nuova à Montréal.

I. PEINTURES

1. AVANT LA RENAISSANCE

Du XIIe au XVe siècle, l'art religieux se manifeste, en dehors de la peinture sur verre & de la sculpture, sous deux formes bien différentes : les grandes décorations murales & les miniatures. Si nombreuses qu'elles aient pu être dans le principe, les œuvres de ce genre aujourd'hui connues sont rares : les premières ont été trop souvent détruites par le temps & les hommes ; les secondes sont enfouies dans toutes les bibliothèques de l'Europe, où, en l'absence de catalogues spéciaux, le hasard seul permet de les retrouver.

Ce n'est donc qu'à titre de spécimens de ce que le moyen âge a pu produire en l'honneur de sainte Scholastique que nous donnons les quelques indications suivantes, relatives à cette première période.

Pour la peinture murale, l'Italie, par un privilège qui lui a appartenu de tout temps, nous fournit de très intéressants exemples dans les célèbres fresques du *Sacro-Speco,* à Subiaco, œuvres d'une école de peinture mystique qui, du XIIIe au XVe siècle, a illustré de pages ravissantes une surface de murailles égale à la plus vaste de nos cathédrales. Cette école a pour premiers chefs les précurseurs du Giotto, Conciolo & Stamatico : elle résume, dans les procédés matériels de l'art & dans la manière de rendre le sentiment chrétien, tous les progrès successifs de la peinture en Italie au moyen âge (1).

Nous signalerons à Subiaco, entre autres compositions, la *Mort de sainte Scholastique,* fresque un peu endommagée, du temps du Giotto ; la curieuse scène dont nous donnons ci-dessus le dessin à la page 71, *saint Benoît voit du haut d'une tour l'âme de sa sœur emportée par les anges,* sous la forme d'une colombe nimbée d'or & entourée d'une auréole circulaire, que le Christ bénit « à trois doigts » ; *le Christ en croix, entre la Vierge, saint Jean, saint Benoît et sainte Scholastique.* A genoux, les mains jointes, amplement drapée dans son costume monastique, la sœur de saint Benoît invoque avec ferveur le Christ expirant : son attitude & son expression, très heureusement rendues, révèlent déjà un grand progrès artistique (voir page 89) (2).

(1) DANTIER, *Les monastères bénédictins d'Italie,* Paris, Didier, 1866, in-8°, tome II. Voir en outre Mgr BARBIER de MONTAULT, *Les fresques du Sacro-Speco, à Subiaco,* dans les *Annales archéologiques,* tome XVIII, 1858 ; & J. S. RENIER, *Imagerie di Sacro-Speco,* Rome, 1855, gr. in-folio, dédié à S. S. Pie IX.

(2) Le musée de Grenoble possède un *Intérieur de l'église de Subiaco,* de M. Montessuy, l'un des peintres les plus originaux de notre époque, qui a su rendre avec habileté, en évitant le papillotage des couleurs, l'ensemble des fresques. F. M. Granet a peint lui aussi une *Vue intérieure de l'église du couvent de San-Benedetto, près Subiaco* (1819), & J. J. X. Bidault (né à Carpentras en 1758, membre de l'Institut en 1823), une *Vue de Subiaco,* qui fait aujourd'hui partie des collections de paysages du musée du Louvre.

Sainte Scholastique ne figurant pas, à notre grand regret, dans les célèbres fresques du Zingaro à San-Severino de Naples & de Spinello Aretino à San-Miniato de Florence, nous devons laisser

Pour la miniature, c'est à la France, ou mieux à deux bréviaires parisiens du commencement du XIVe siècle, conservés à la bibliothèque Nationale, que nous emprunterons nos types (1).

L'un, le manuscrit 1023 du fonds latin, présente, à la page 308, une miniature minuscule ($0^{m}015$ sur $0^{m}01$), d'une extrême délicatesse, représentant le *Dernier entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique.* Saint Benoît en costume d'abbé, la mitre en tête & les mains jointes, est assis aux côtés de sa sœur, devant une table recouverte d'une nappe blanche & chargée de coupes dorées. Par une bizarre exception qui donne au sujet un plus vif intérêt, sainte Scholastique est vêtue ici d'un costume essentiellement mondain. Jeune encore, elle porte une robe d'un bleu violet, dessinant la taille ; sa tête est nue & ses cheveux flottent sur les épaules. Les figures, d'une extraordinaire finesse, se détachent sur un fond d'or & la scène entière se déroule entre les volutes de la lettre S, teintée en bleu.

L'autre manuscrit, le n° 1052 du fonds latin, offre à la page 344 une représentation un peu différente du même épisode. Cette fois, saint Benoît est vêtu en religieux & il porte la barbe ; sainte Scholastique a remplacé son élégante parure par le costume sévère de la moniale, & son visage est encadré d'une guimpe blanche. La table est également recouverte d'une nappe & chargée d'un mets que se partagent les deux convives. Les auréoles sont dorées, le fond rouge, quadrillé de noir. Le sujet, un peu plus grand que le précédent (0^{m} 025 sur 0^{m} 02) est aussi moins finement traité.

Ces deux miniatures, rencontrées au cours d'une exploration bien sommaire, suffisent pour montrer quels ravissants petits chefs-d'œuvre les manuscrits du moyen âge devaient contenir sur sainte Scholastique. Beaucoup, sans doute, existent encore. Les moines, en portant à sa perfection, dans des pages innombrables, l'art de la miniature, ne pouvaient oublier la sœur de leur saint patriarche ; &, de leur côté, les moniales bénédictines, auxquelles le souvenir de leur mère demeurait si cher, s'adonnaient à cet art avec une égale ardeur, à l'exemple de sainte Gertrude qui, dès le VIIe siècle, avait créé dans son abbaye de Nivelles une école de peinture pour l'ornementation des livres saints (2).

de côté ces œuvres si importantes pour l'histoire de l'art à la fin du XIVe siècle. M. Guénebaud, dans son *Dictionnaire iconographique des monuments,* Paris, 1845, signale seulement une *Sainte Scholastique tenant une colombe, figure en pied, peinture de Fiesole.*

(1) Ces manuscrits nous ont été indiqués par notre excellent ami, M. Marius Sepet. Nous le prions de recevoir l'expression de nos remerciements pour une communication d'autant plus précieuse que le catalogue des miniatures de la bibliothèque Nationale n'est pas encore achevé.

(2) Voir à ce sujet une charmante légende racontée par M. E. Cartier dans *l'Art chrétien,* 1881, tome I, p. 236.

2°. LES PRIMITIFS ET LA RENAISSANCE

Dès le commencement du xve siècle, l'art chrétien prend en Italie un essor jusqu'alors inconnu sous l'impulsion des grands artistes, précurseurs de la Renaissance. Aux fresques murales s'ajoutent des tableaux & des rétables commandés avec une pieuse émulation par les églises & les couvents. Les documents iconographiques deviennent de plus en plus abondants.

Le premier des *Primitifs* qui tient à honneur de rendre hommage à sainte Scholastique est précisément un miniaturiste très apprécié, le camaldule don Lorenzo Monaco, de Florence, ami de Fra Angelico (1370-1425). Dans la prédelle de son fameux tableau du *Couronnement de la Vierge* peint en 1413 & aujourd'hui au musée des Offices, à Florence (n° 1309), il introduit quatre épisodes de la vie de saint Benoît. L'un des médaillons représente, d'un côté, saint Maur retirant de l'eau saint Placide sur l'ordre de saint Benoît, de l'autre, le *Dernier entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique*. La reproduction que nous en publions à la page 128, d'après un cliché pris spécialement pour ce livre, nous dispense d'une plus longue description. Remarquons seulement que le tableau du *Couronnement de la Vierge*, chef-d'œuvre de Lorenzo Monaco, se distingue par une exécution un peu arriérée, la candeur du sentiment & le luxe des couleurs. On y retrouve encore les traditions du moyen âge, l'extrême finesse & la poésie sentimentale des miniaturistes. C'est une œuvre de transition & « un splendide monument de ce qu'était l'art dans la première moitié du xve siècle », au début de l'école florentine (1).

A la même époque (xive & xve siècles) se rattachent un tableau de l'académie des Beaux-Arts de Sienne, *Sainte Marguerite, sainte Scholastique et saint Laurent*, par un maître inconnu ; puis, au nouveau musée municipal de Pise, un tableau de Benozzo Gozzoli, l'élève favori de Fra Angelico (1420-1497). Ce dernier tableau, *La Vierge sur un trône avec son fils sur ses genoux, sainte Ursule et saint Jean de... à sa gauche, saint Benoît et sainte Scholastique à sa droite*, est mal conservé, d'un dessin assez sec, faible dans le modelé, incorrect dans l'ensemble. Il ne compte pas parmi les meilleurs de Benozzo Gozzoli, tout en offrant bien les caractères distinctifs de cet artiste, des formes exquises & des contours trop tranchants (2).

(1) G. Lafenestre & E. Richtenberger, *La peinture en Europe, Florence*, p. 97, (note de Vasari). Le tableau du *Couronnement de la Vierge*, de 5m 12 de hauteur sur 4m 50 de largeur, a été retrouvé en 1830 dans l'église de l'abbaye Saint-Pierre à Cerreto, près de Cestaldo, & acquis en 1866 par la galerie des Offices. C'est par erreur qu'on voit parfois dans les médaillons de la prédelle des épisodes de la vie de saint Bernard : il s'agit incontestablement de la vie de saint Benoît, comme le prouve le sujet que nous reproduisons. Voir aussi E. Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, Paris, Hachette, in-4°, tome I, p. 651, 698 & 699.

(2) Voir Gonoli, *Archivio storico dell'arte*, Roma, Donesi, Ann. VII, 1894. Tableau autrefois à l'académie des Beaux-Arts de Pise, maintenant au musée municipal ; photographié par Van Lint, piazza dei Cavalieri, à Pise : *La Vergine col divin Figlio e vari Santi*. Le saint, dont nous n'avons pu lire entièrement le nom par suite du mauvais état d'une partie de l'auréole, est un saint de l'Ordre franciscain.

Vers le milieu du xve siècle (1440 à 1446), Antoine de Murano & Jean d'Allemagne peignent pour un monastère bénédictin de Padoue une autre *Madone entourée de saints,* parmi lesquels sainte Scholastique (1). Actuellement à l'académie des Beaux-Arts à Milan, cette œuvre peut être considérée comme l'un des premiers produits de l'école vénitienne, mélangé toutefois d'influences germaniques par suite de l'association passagère de deux artistes de nationalité différente.

En 1448, paraît Mantegna, l'un des plus grands noms de cette première renaissance, l'un des plus illustres devanciers de Raphaël. Il place sainte Scholastique vis-à-vis de sainte Justine dans le rétable qu'il exécute de 1453 à 1454 pour le monastère Sainte-Justine de Padoue, (Académie des Beaux-Arts, à Milan), (2). D'une exécution très sûre & presque magistrale, cette sainte Scholastique suffirait à faire connaitre le talent spécial de Mantegna. C'est une figure austère, ridée, sèche & un peu dure, mais singulièrement vigoureuse, dont l'attitude révèle une étude approfondie de la statuaire (3).

Quelques années plus tard, l'école ombrienne primitive nous offre, avec Benedetto Bonfigli (1425-1496), un monument d'un genre tout nouveau, la *Bannière de san Domenico,* peinte en 1490, à une époque où les habitants de Pérouse, décimés par la peste, imploraient le ciel avec anxiété. Le sujet se prête bien à la raideur un peu archaïque de Bonfigli. Un grand Christ, sévère, irrité, tenant à la main des flèches qu'il se dispose à lancer, occupe les trois quarts de la hauteur de la toile. A ses pieds s'étend Pérouse, la ville aux cent tours. En côté, la Vierge & saint Dominique sont agenouillés en suppliants, tandis qu'au bas du tableau, saint Benoît & sainte Scholastique présentent au Christ deux groupes de personnages que la mort menace de son immense faux. Dans les moindres détails Bonfigli s'est efforcé ici d'être sérieux & sévère. Aussi a-t-il recou-

(1) Madonna col Bambino e un abate benedettino supplicante ; ai lati S. Giovanni-Battista, S. Benedetto, S. Prosdocimo, un santo apostolo e due altri santi. Nell' ordine superiore (in mezza figura), Cristo, la Madre e S. Giovanni fra i santi Pietro, Paolo, Gregorio, Ambrosio, e le sante *Scolastica* e Giustina. Trav. in quattordici compartimenti ; alt. met. 1m40, largh. met. 2, 30. Prov. dal convento dei Benedettini a Praglia nel Padovano. *Pinacoteca della R. Accademia di Belle Arti in Milano,* Milano, Avelli, 1877.

(2) 187. S. Luca evangelista seduto e in alto di scrivere : ai lati S. Benedetto, S. Prosdocimo, Sa Giustina & *Sa Scolastica.* Nell' ordine superiore quattro santi (in mezza figura) e Cristo ritto nel sepolcro, fra la Madre piangente e S. Giovanni. Trav. in dodici comparti : alt. met. 1, 80, largh. met. 2, 30. Prov. della chiesa di Sa-Giustina (Benedittini Cassinesi) in Padova. *Pinacoteca della R. Accademia di Belle Arti in Milano.* Photographié par Ed. Alinari, P. 2, No 14567.

(3) Dans son *Histoire de l'art pendant la Renaissance,* tome II, p. 563, M. Muntz qualifie ce rétable de Sainte-Justine de « morceau merveilleux », & M. Charles Blanc, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles,* Paris, 1875, in-4o, fait remarquer les différences particulièrement intéressantes qui existent entre la partie supérieure & la partie inférieure. La première est traitée avec une extrême sécheresse, la seconde, qui comprend la Sainte Scholastique, est d'une exécution plus libre, plus sûre, & plus magistrale. Dans un intervalle de quinze mois, du 10 août 1453 au 18 novembre 1454, Mantegna avait sensiblement changé de manière.

vert les têtes de la Vierge & de sainte Scholastique d'un grand voile, au lieu de la guimpe élégante dont il se plaît généralement à coiffer les femmes (1).

Mais Bonfigli possède un autre titre de gloire que la *Bannière de san Domenico :* il est à ce moment même le maître du Pérugin dont le génie, élégiaque & mystique, va transformer l'école ombrienne & ouvrir pour la peinture italienne l'ère de l'âge d'or.

Le Pérugin (1446-1523) est à la fois, par un rare privilège, un peintre de tableaux & un fresquiste d'égal talent. Nous lui devons, dans chacun de ces genres, deux des plus belles œuvres que l'art chrétien ait consacrées à sainte Scholastique.

La première date de l'année 1496. C'est un des douze petits sujets qui ornaient primitivement la bordure du célèbre tableau de l'*Ascension,* sur le maître-autel de l'église Saint-Pierre de Pérouse. Sainte Scholastique y est représentée à mi-corps, revêtue du costume de l'Ordre de Saint-Benoît, tenant dans ses mains une colombe & un livre (voir page 142). Par suite des événements de la Révolution, le tableau de l'*Ascension* a été cédé à la France, puis morcelé. Le panneau central est au musée de Lyon, la prédelle au musée de Rouen, les sujets de la bordure au Vatican & à Pérouse. La *Sainte Scholastique,* rendue en 1815 au gouvernement pontifical, s'est trouvée comprise dans les cinq médaillons restitués à cette dernière ville & est aujourd'hui conservée dans la sacristie de Saint-Pierre de Pérouse (2).

La seconde des œuvres du Pérugin en l'honneur de sainte Scholastique est une peinture à fresque postérieure de plus de vingt ans au tableau de l'*Ascension.* Chargé, vers 1521, de terminer à Saint-Sevère de Pérouse une fresque de Raphaël dont la partie supérieure représentait le Christ entouré d'anges & de saints bénédictins, le Pérugin ajoute au bas de la composition une madone & six nouveaux personnages : d'un côté, saint Jean l'Évangéliste, saint Jérôme & sainte Scholastique, de l'autre, saint Grégoire le Grand, saint Boniface & sainte Marthe. Jamais peut-être la vierge de Plumbariola n'a été représentée plus gracieuse & plus séduisante. Debout, pressant sur sa poitrine le livre de la sainte règle, vêtue d'une robe blanche, le visage encadré d'une guimpe légère

(1) L'abbé Broussolle, *Benedetto Bonfigli,* dans *l'Université catholique* du 15 janvier 1896. La bannière de san Domenico appartient à la catégorie très nombreuse des *Santi-Gonfaloni,* bannières de procession, peintes avec le concours des magistrats municipaux, & produits spéciaux de l'école ombrienne. Voir Rio, *Art chrétien,* t. II, p. 180.

(2) Le tableau de l'*Ascension,* payé 500 ducats d'or, est de la même époque que la magnifique *Déposition de Croix* de Florence & le *Mariage de la Vierge,* du musée de Caen : le Pérugin avait alors quarante-neuf ans. Réclamé en 1815 par le gouvernement pontifical, en même temps que les sujets de la bordure, le panneau central a été laissé à la ville de Lyon, sur les instances du comte Roger de Damas, par le pape Pie VII, « en souvenir des témoignages d'attachement donnés par la population lyonnaise au souverain pontife toutes les fois qu'il passa par Lyon ». Voir Clément de Ris, *Les musées de province,* Paris, 1872 ; Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance,* t. II, p. 718. C'est par erreur que certains guides, entre autres Bædeker, voient sainte Scholastique avec saint Benoît & saint Placide dans l'un des sujets de la bordure, aujourd'hui au Vatican : la sainte représentée dans ce médaillon du Vatican est sainte Flavie.

& d'un voile bleu que couronne une auréole d'or, elle se détache des tentures de la fresque comme une apparition céleste, d'une candeur & d'une simplicité exquises. La reproduction que nous donnons à la page 148, d'après une remarquable aquarelle d'un professeur de Pérouse, M. Évariste Pierini, permet d'apprécier tout le charme de cette ravissante peinture. Comme dans le tableau précédent, le Pérugin y montre avec quel art il sait interpréter les sentiments religieux dans ce qu'ils ont de plus calme, de plus profond & de plus pur (1).

A partir de ce moment & jusqu'à la fin de la Renaissance, toutes les écoles semblent rivaliser pour rendre hommage à la sœur de saint Benoît.

L'école de Bologne, dans un tableau de Francia (1450-1517) où se maintient très apparente l'influence du Pérugin, *La Vierge entre sainte Justine et saint Benoît, sainte Scholastique et saint Placide* (Musée de Parme) (2).

L'école de Sienne, dans l'une des fresques du monastère du Monte Oliveto Maggiore, *Saint Benoît quittant la maison paternelle,* où le Sodoma, par une fantaisie d'artiste en désaccord avec l'histoire, paraît avoir représenté la mère de saint Benoît, tout éplorée, & sa sœur sainte Scholastique, encore enfant, jouant avec un caniche qui mordille sa robe (1505) (3).

L'école milanaise, dans les fresques de Saint-Maurice de Milan.

L'école de Parme, dans un tableau attribué au Corrège (1494-1534), que possède la cathédrale de Penne (4).

Les écoles de Vérone, de Padoue & de Brescia, dans un panneau de grande dimension d'Antonio de Vérone (1480-1560), *La Vierge et sainte Scholastique ;* dans un petit

(1) La fresque, dans son ensemble, a été photographiée par Ed. Alinari, P. 2, nº 5518. Perugia, Ex monastero di San-Severo, *La Trinita con Angioli e santi* (*Raffaello*), *in basso vari santi (Perugino).* Pour sa description voir Muntz, *Histoire de l'art, etc.,* t. II, p. 750.

(2) Photographié par Ed. Alinari, P. 2. nº 15602, Parma, R. Pinacoteca, *La Madonna col Bambino Gesu in trono e santi.* (F. Francia.) Sainte Scholastique est représentée de profil sous les traits d'une moniale déjà âgée, debout à la gauche du trône de la Vierge. Elle offre à l'enfant Jésus une branche de lis qu'elle porte de sa main droite, & tient dans sa main gauche un livre sur lequel est posée une colombe, les ailes éployées. Son type, un peu austère, contraste avec l'expression plus jeune & plus gracieuse de sainte Justine qui lui fait pendant.

(3) Telle est du moins l'interprétation donnée à cette scène par M. Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III, p. 515 à 532. Bien que consacrées exclusivement à la vie de saint Benoît, les vingt autres compositions du Sodoma ne présentent aucun épisode particulier à sainte Scholastique. Cette omission, étonnante au premier abord, s'explique par ce fait que les scènes de la vie monastique étaient antipathiques à la nature brillante & mondaine de l'artiste, à son humeur gaie, espiègle & originale. Les fresques du Monte Oliveto Maggiore, comme le tableau précédent, ont été photographiées par Ed. Alinari.

(4) Voir Bindi, *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi,* Napoli, 1889 ; la sainte y est représentée isolée. Penne est une ville de 10 000 habitants, ancienne capitale des Vestins, sur la route d'Ancône à Foggia, à peu de distance de l'Adriatique. Dans son territoire se trouvait jadis un monastère dédié à sainte Scholastique, sur les bords du Tavo.

médaillon à fresque de Girolamo del Santo (1480-1550), *Sainte Scholastique et sainte Justine,* & surtout dans l'un des chefs-d'œuvre de Girolamo Romanino (1485-1566), riche composition au coloris chatoyant & moelleux où sainte Scholastique, un lis & un livre à la main, la colombe sur l'épaule, figure auprès du trône de la Vierge avec saint Benoît, sainte Justine & saint Prosdocime, premier évêque de Padoue (Musée de Padoue), (voir page 184) (1).

L'école vénitienne, dans un tableau de Paul Véronèse (1528-1588), *Saint Benoît en extase, entouré de saint Maur, saint Placide et sainte Scholastique* (Palais Pitti à Florence) (2).

L'école napolitaine, dans des scènes de la *Vie de sainte Scholastique* peintes au Mont-Cassin par les compagnons d'André de Salerne (1480-1545), ainsi que dans un tableau de l'église San-Severino, à Naples, qu'on attribue au même André de Salerne & qui rappelle beaucoup celui du Pérugin à Saint-Pierre de Pérouse (3).

L'école espagnole, dans une toile d'Alonzo Sanchez Coello, le peintre préféré de Philippe II (1515-1590), *Sainte Claire et sainte Scholastique,* au musée de l'Escurial à Madrid (4).

L'école flamande enfin, dans un charmant tableau d'un maître inconnu, daté de 1530, *Sainte Gertrude et sainte Scholastique,* aujourd'hui au musée de Bruxelles (voir page 170) (5).

(1) Ces trois tableaux, d'après les notes qu'a bien voulu nous transmettre M. l'abbé Le Bêle, doivent provenir de la célèbre abbaye de Sainte-Justine de Padoue.

(2) 196. *San Benedetto in estasi con vari santi.* A. M. 1, 97, L, 1, 35, Tela. « Sta il santo in piedi sopra un gradino, ove e dipinto uno stemma e l'iscrizione : *Ora pro nobis, Pater Bened.* M.DLXXII. Veste l'abito pontificale e tiene nella mano sinistra il pastorale. Ai lati sono i suoi due primi discepoli Mauro e Placido. Genuflesse in avanti sono varie virgini ; tra le quali santa Scolastica, avente ai piedi una colomba. Nell' alto é rappresentato lo sposalizio di santa Caterina. » *Guida della R. Galleria del Palazzo Pitti,* dell' ispettore Egisto Chiavacci, Firenze, 1869, p. 97. A cette époque, un autre peintre vénitien, Piazza, semble avoir représenté lui aussi sainte Scholastique dans un tableau gravé par Raphaël Sadeler, dont nous parlerons plus loin.

(3) Sur les premières de ces peintures, au Mont-Cassin, voir A. Caravita, *I codici e le arti a Monte-Cassino,* t. III, p. 35 & 36. Quant au tableau de San-Severino, on l'attribue parfois aussi au Zingaro. Sainte Scholastique y est représentée en buste comme dans celui de Pérouse & forme l'un des six compartiments d'un rétable d'autel (deuxième chapelle du bas-côté gauche). Les sujets sont disposés sur deux rangs, trois par trois : en bas, la Vierge avec sainte Justine & saint Jean-Baptiste ; en haut, un calvaire avec saint Benoît & sainte Scholastique. *Notes de M. l'abbé Le Bêle.*

(4) Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles :* « Coello fut l'un des peintres les plus célèbres & les plus en faveur de son temps. Son œuvre est considérable, surtout en portraits. Ses compositions religieuses sont en général inférieures à ces derniers ; elles appartiennent au faux goût flamand-italien & manquent d'originalité. » Le catalogue du musée du Prado, de D. Pedro de Modrazo, édit. 1876, n'indique aucun tableau relatif à sainte Scholastique. *Note de M. le comte de Marsy.*

(5) N° 87 du catalogue de M. Ed. Fétis. Ce tableau a été photographié spécialement pour nous par les soins de M. Dietrich, de Bruxelles : la reproduction, très difficile sur place, ne permet

Chacune de ces œuvres remarquables mériterait une description que le plan de cet appendice ne peut comporter. Nous devons donc nous borner à les signaler, mais il nous faut ajouter quelques mots sur les fresques de Saint-Maurice à Milan, si importantes pour l'iconographie de sainte Scholastique à l'époque la plus brillante de la Renaissance.

L'église Saint-Maurice, *Monastero Maggiore*, a été construite de 1503 à 1519 par un élève de Bramante & décorée de nombreuses fresques par les meilleurs disciples de Léonard de Vinci. Sainte Scholastique y est représentée deux fois, croyons-nous, d'abord dans un des vingt-six médaillons de saintes qui garnissent les arcades des tribunes, puis auprès du maître-autel, du côté de l'épître, dans l'une des plus belles fresques de Luini.

Le médaillon des tribunes (voir page 150) ne porte pas, il est vrai, de désignation précise, mais le culte de sainte Scholastique ayant été de tout temps en grand honneur à Milan, particulièrement au *Monastero Maggiore*, il est permis de reconnaître la sœur de saint Benoît, de préférence à toute autre, dans cette moniale bénédictine méditant le livre de la sainte règle & offrant comme attributs un lis & une colombe. Aucun doute même ne s'élèverait si cette colombe n'était pas nimbée : peut-être l'artiste a-t-il voulu figurer ici l'Esprit-Saint source de toute sagesse & de toute science. Dans tous les cas, cette fresque est une œuvre excellente de l'école milanaise au commencement du XVIe siècle. On l'attribue souvent à Boltraffio, élève de Léonard de Vinci, dont le talent mâle & ferme, tout en manquant un peu d'idéal, se distingue par un naturalisme fort, plein d'accent & de saveur (1467-1516) (1).

La fresque de Luini, *Hippolyte Sforza, sainte Scholastique, sainte Agnès et sainte Catherine,* exécutée entre les années 1520 & 1530, est encore d'un plus grand intérêt : on peut même dire qu'elle est célèbre dans l'histoire de l'art. C'est une des pages les plus châtiées que le maître ait jamais peintes, & où il a déployé toutes les ressources de son pinceau magique (voir page 152).

Agenouillée au premier plan, Hippolyte Sforza, femme d'Alexandre Bentivoglio &

de se rendre compte que d'une manière imparfaite de la richesse du décor & surtout du charmant paysage qui se déroule dans le fond du tableau.

Un *État des tableaux destinés à la ville de Grenoble, par une décision de S. M. l'Empereur en date du 15 février 1811,* publié par M. Clément de Ris (*Les musées de province*, p. 472), indique sainte Scholastique comme figurant dans le magnifique *Saint-Ambroise* de Rubens, autrefois à Anvers & aujourd'hui à Grenoble. Cette identification paraît malheureusement erronée : au lieu de sainte Scholastique, c'est sainte Domitille « le front orné d'un diadème ». *Ibid.*, p. 174.

(1) Voir Muntz, *Histoire de l'art, etc.*, t. II, p. 670, & Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles.* D'après les renseignements qu'a bien voulu nous transmettre de Milan, par l'intermédiaire du R. P. dom Cagin, de Solesmes, le docteur don Marco Magistretti, préfet des cérémonies de la métropole, il n'existe aucun document précis sur ces médaillons du chœur de Saint-Maurice. « Excepté sainte Scholastique & une autre sainte vêtue en moniale avec un lis & une palme, toutes les autres figures sont de séculières & martyres : on ne peut dire qui elles sont, à l'exception des saintes qui ont des emblèmes spéciaux comme Thècle, Apollonie, Agathe, Agnès & Lucie. »

bienfaitrice insigne de l'église Saint-Maurice, appuie la main droite contre la poitrine tandis que la gauche tient un livre ouvert. C'est une femme jeune encore, au visage plein quoique distingué, modelé avec une rare délicatesse, au costume aussi somptueux que simple. Derrière elle se tiennent debout sainte Agnès, sainte Scholastique & sainte Catherine. Sainte Agnès & sainte Catherine sont un peu fortes & rappellent trop « les belles milanaises aux formes nourries », ou les vierges de l'école vénitienne, mais sainte Scholastique, plus délicate & plus gracieuse, présente un charme inexprimable. Elle porte un lis dans la main droite, sur son épaule voltige la colombe aux blanches ailes : son visage doux & souriant reflète la bonté, la jeunesse & la candeur. Sévère dans son extrême simplicité, le costume de la moniale fait ressortir davantage encore la toilette exquise d'Hippolyte Sforza, une robe de satin blanc parsemée de broderies d'or & ornée d'innombrables crevés que des nœuds retiennent de distance en distance. L'ensemble est si fin, si discret, les tons si assoupis « qu'on est tenté de parler bas » devant cette admirable composition, où apparaît en plein éclat le génie de Bernard Luini, « le peintre de la suavité », le brillant continuateur de Léonard de Vinci (1).

Après le Pérugin, aucun des grands maîtres de la Renaissance, croyons-nous, n'a mieux compris sainte Scholastique que Bernard Luini.

3. DE LA RENAISSANCE AU XVIII[e] SIÈCLE

Après la Renaissance, la peinture italienne ne produit plus guère que des œuvres secondaires : la décadence s'accentue rapidement.

Les Carrache (1555-1619) ont le fâcheux privilège d'inaugurer pour l'iconographie de sainte Scholastique cette nouvelle période qui doit bientôt aboutir au *maniérisme*. Dans un tableau qu'on leur attribue & qui se trouve aujourd'hui à la sacristie de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome, sainte Scholastique est représentée debout, tenant dans ses mains un lis & un livre sur lequel repose une colombe, à droite de la Vierge, en regard de sainte Cécile : au premier plan sont agenouillées sainte Catherine & sainte Agnès. La figure de sainte Scholastique n'a plus rien d'expressif & son costume noir se détache à peine sur le fond sombre du tableau : seul, le groupement des personnages est intéressant (2). Près de Bologne, les mêmes artistes ont décoré l'ancien monastère de Saint-Michel in Bosco de fresques dont les sujets sont tirés de la vie de saint Benoît, mais qui sont actuellement très endommagées.

L'école napolitaine n'est pas plus heureuse que l'école de Bologne. A ce moment, ses principaux représentants sont le chevalier d'Arpin, dit le Joséphin (1560-1640), Bélisaire Corenzio (1558-1643) & Luca Giordano (1632-1705).

(1) Sur cette fresque de Saint-Maurice de Milan, voir MUNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III, p. 163, 286, 674, 683, &c.

(2) *Notes de M. l'abbé Le Bêle.*

Le chevalier d'Arpin a laissé entre autres œuvres au Mont-Cassin une *Deposizione di S. Benedetto e di Sa Scolastica*, peinte à l'huile sur cuivre, & un dessin de sainte Scholastique (1) : s'il possède une certaine adresse de pinceau & quelque fraîcheur de talent, il est trop souvent banal, monotone, boursouflé. Bélisaire Corenzio, son rival, qui travailla lui aussi au Mont-Cassin (2), se distingue par un talent fécond, une habileté de main extraordinaire ; mais ses fresques manquent de goût, de netteté & d'harmonie, & elles laissent une impression désagréable. Quant à Luca Giordano, il cherche avant tout à faire vite. S'il se révèle improvisateur infatigable, esprit ingénieux & bien doué, il contribue plus que tout autre à pousser la peinture dans la voie de la décadence & de l'abandon des traditions anciennes. On lui doit plusieurs des fresques consacrées à saint Benoît & à sainte Scholastique dans l'église du Mont-Cassin (3).

Au reste, à l'époque où nous sommes arrivés, c'est le Mont-Cassin qui nous fournit, en Italie, la moisson la plus abondante sur sainte Scholastique. Aux œuvres des peintres précédents s'ajoutent, en effet, dans les collections de la célèbre abbaye, un tableau d'Herman Flamand, *Saint Benoît voit l'âme de sa sœur s'envoler au ciel*, & les diverses toiles de Marc Mazaroppi, de San-Germano (1550-1620), ce protégé des moines dont nous avons parlé au chapitre premier. Marc Mazaroppi imite de préférence les Vénitiens & les Flamands ; son style est vif & naturel. Au nombre de ses tableaux qui se trouvent presque tous au Mont-Cassin, nous citerons *Une vierge avec saint Benoît et sainte Scholastique ; Une madone recevant la règle des mains de saint Benoît en présence de saint Jean-Baptiste, sainte Scholastique et saint Michel ; Saint Benoît et sainte Scholastique*, &c. (4).

Signalons en outre, sur l'autel de l'oratoire de sainte Scholastique au pied de la montagne, un petit tableau poussé au noir qui semble représenter le dernier entretien de saint Benoît & de sainte Scholastique (5) ; puis au monastère de la Cava, sur la route de Naples à Salerne, deux autres tableaux médiocres, *Saint Benoît et sainte Scholastique*

(1) A. Caravita, *I codici e le arti a Monte-Cassino*, Monte-Cassino, 1869-70, 3 vol. in-8.

(2) Paul Guillaume, *Description historique et archéologique du Mont-Cassin*, 1874, in-18.

(3) Dans les peintures de la voûte du chœur se voient, entre autres, un *Entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique ;* les *Funérailles de la sainte ;* la *Vision de saint Benoît*. Dans la crypte de la chapelle de Saint-Benoît, *saint Benoît et sainte Scholastique en adoration devant la sainte Trinité* (Luca Giordano, 1677). *Notes de M. l'abbé Le Bêle* ; Paul Guillaume, *Description du Mont-Cassin, etc.*

(4) A. Caravita, *I codici e le arti a Monte Cassino*, &c. — Sur Marc Mazaroppi, qui avait étudié à Venise & dans les Flandres, voir ci-dessus, chapitre premier, page 28.

(5) En racontant un pèlerinage à cet oratoire de *Santa-Scholastica*, dans une lettre à ses novices, en date du 3 avril 1856, que le R. P. dom Cagin a bien voulu nous communiquer, le Révérendissime Père dom Guéranger, abbé de Solesmes, signalait sur l'autel « un délicieux tableau représentant le triomphe du frère sur la sœur ». M. l'abbé Le Bêle, qui a bien voulu revoir ce tableau à notre intention, l'a trouvé si obscur « que le clair en est presque absent », & qu'il a pu à peine distinguer deux ou trois têtes de moines. Il lui a paru tout au plus de l'école de Salvator Rosa.

en adoration devant la sainte Trinité, & un *Entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique* (1) ; dans l'Italie du Nord, à la chartreuse de Pavie (chapelle Saint-Benoît), une peinture du XVIIe siècle, de Carlo Cornara, *Saint Benoît voyant l'âme de sa sœur portée au ciel par les anges* (2) ; enfin en Belgique, à Saint-Jacques de Liège, un tableau représentant la *Mort de sainte Scholastique,* dont l'âme s'envole vers le ciel sous la forme d'une colombe escortée par des anges, au milieu d'un rayon lumineux (3).

Toutes ces œuvres, cependant, sont d'un intérêt secondaire, & c'est à la France qu'il faut demander désormais les plus belles peintures sur sainte Scholastique. A partir du XVIIe siècle, en effet, l'école française l'emporte de beaucoup, en ce qui concerne notre sujet, sur les autres écoles.

La série s'ouvre, tout d'abord, par l'un des tableaux les plus connus du musée du Louvre, l'*Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît,* qu'Eustache Lesueur peignit en 1654 pour l'abbaye de Marmoutiers, en même temps que la fameuse *Messe de saint Martin* (4).

Dans une plaine déserte, au premier plan, à droite, saint Benoît vêtu d'un froc blanc, le capuchon à demi relevé sur la tête, ayant à ses pieds une mitre & une croix, se tient à genoux, de profil, tourné vers la gauche. Il contemple sur un nuage sainte Scholastique drapée d'un large manteau bleu, les deux mains posées sur la poitrine, la tête de profil à droite ; deux anges à ses pieds paraissent la soutenir, un troisième, derrière elle, se perd dans les plis de son manteau. Elle est accompagnée, à gauche, par deux jeunes vierges, une couronne de fleurs sur la tête, des palmes à la main, &, à droite, par les deux apôtres saint Pierre & saint Paul (5). (Voir page 240 la reproduction exécutée d'après la belle gravure de Dien & Desvachez, éditée en 1870 par la Chalcographie du Louvre, n° 1166.)

Ce tableau, tout allégorique, a pour nous le tort incontestable de ne pas se rapporter

(1) *Notes de M. l'abbé Le Bêle.* L'abbaye bénédictine de la Trinita della Cava, l'une des plus célèbres d'Italie avait été fondée au XIe siècle par un prince lombard de Salerne ; ses archives étaient fort riches. Voir Dantier, *Les monastères bénédictins d'Italie.*

(2) *New english Guide of the certosa near Pavia,* p. 19.

(3) *Notes de M. l'abbé Le Bêle :* « La sainte qui vient de rendre le dernier soupir est à genoux, soutenue par deux religieuses, une troisième en arrière est en pleurs. » — Les musées de Munich, Augsbourg, Nuremberg, Francfort & Cologne n'offrent rien d'intéressant sur notre sujet. *Ibidem.*

(4) Le marché entre Eustache Lesueur & dom Cyrille Congnault, procureur de l'abbaye de Marmoutiers, pour quatre tableaux dont la *Messe de saint Martin, Saint Louis* & l'*Apparition de sainte Scholastique,* fut passé le 18 février 1654 : les tableaux furent livrés dans l'année & payés 600 livres (Charles de Grandmaison, *Documents pour servir à l'histoire des arts en Touraine,* 1870, in-8°, p. 101). Le même auteur, p. 98 & 103, publie de nombreuses pièces sur les premières négociations qui eurent lieu en 1784 & 1786 pour faire entrer ces tableaux dans la collection du roi. *Inventaire des richesses d'art de la France,* Mon. civils, tome V, 1891.

(5) Musée du Louvre, salle XIV, n° 562. Hauteur, 1m 44 ; largeur, 1m 50.

à un fait historique & de représenter la sœur de saint Benoît sous les traits d'une vierge quelconque, sans le costume monastique ni aucun des attributs qui la caractérisent ordinairement avec tant de charme; mais il est digne, par l'inspiration religieuse, de l'admirable *Vie de saint Bruno*. C'est une page superbe, imprégnée d'un spiritualisme élevé ; elle demeure l'une des œuvres célèbres de Lesueur.

Vers la même époque, de 1645 à 1657, un autre maître dont le génie essentiellement chrétien s'élèvera parfois jusqu'aux plus hautes cimes de l'art religieux, Philippe de Champaigne, décore l'appartement d'Anne d'Autriche, à la nouvelle abbaye du Val-de-Grâce, de plusieurs sujets de la vie de saint Benoît, « auxquels la reine-mère prend plaisir à le voir travailler toutes les fois qu'elle va à ce monastère (1) ». Quelques-uns de ces tableaux sont aujourd'hui au musée de Bruxelles. L'un d'eux, *Saint Benoît chez sa sœur* (voir page 233), reproduit le dernier entretien de saint Benoît & de sainte Scholastique au moment où l'orage éclate (2).

La mise en scène y est toute différente du récit de saint Grégoire. Au lieu d'une modeste chaumière ou d'une austère cellule, le décor représente un palais d'une architecture grandiose. Saint Benoît, jeune, presque élégant sous son froc, s'abandonne à un mouvement très accentué de surprise & d'effroi, aux premiers grondements du tonnerre; sainte Scholastique, debout, triomphante pour ainsi dire, sous les traits fins & distingués d'une jeune religieuse qui pourrait bien être le portrait de quelque noble dame, montre le ciel du doigt & semble confondre son frère par l'évidence du miracle qu'elle vient d'obtenir. Son visage ne porte plus l'expression d'humilité que la plupart des peintres s'efforcent de lui donner, & il n'est plus sillonné de larmes naïves; bien au contraire, il s'illumine d'un sourire de victoire, pendant qu'au second plan deux groupes de moines & de moniales témoignent de leur étonnement par leurs attitudes émues. La composition est, dans son ensemble, très mouvementée, quelque peu mondaine & théâtrale. On sent qu'elle a été conçue pour les appartements d'une reine & que, dans la circonstance, le grave ami de Port-Royal s'est départi de son austérité habituelle.

Mais Philippe de Champaigne paraît avoir tenu à honneur de rendre à sainte Scholastique un hommage plus conforme à son véritable caractère, dans un autre tableau du musée de Versailles qu'on lui attribue également, & qui présente toute l'importance d'un ex-voto national.

(1) Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles;* A. Gazier, *Philippe de Champaigne,* Paris, 1893, in-4°, p. 36 & 64. Le règlement des travaux est du 1er septembre 1657 : l'appartement de la reine, occupé aujourd'hui par les bureaux de l'officier principal, n'a conservé aucune peinture. Jal, *Dictionnaire critique,* Art. Champaigne.

(2) Musée de Bruxelles, salle VII, *Suite des miracles de saint Benoît,* série fort intéressante qui paraît provenir de l'oratoire de la reine Anne d'Autriche à l'abbaye du Val-de-Grâce. (G. Lafenestre, *La peinture en Belgique,* p. 19.) n° 219 : *Saint Benoît chez sa sœur,* hauteur 1m05 largeur 2m50. La photographie que nous avons pu en obtenir par le bienveillant intermédiaire de l'administration du musée royal de Bruxelles, était malheureusement trop sombre pour se prêter à une reproduction directe; nous avons dû la faire dessiner.

Debout sur des nuages, au-dessous de la sainte Trinité, saint Benoît & sainte Scholastique intercèdent pour la reine Anne d'Autriche & ses deux jeunes enfants, Louis XIV & le duc d'Orléans, à genoux à leurs pieds (voir page 234). Ce que nous avons rappelé au chapitre VIII de l'ardente dévotion d'Anne d'Autriche pour le patriarche des moines d'Occident & sa sœur, ainsi que les circonstances mêmes de la construction du Val-de-Grâce, nous dispensent de nouveaux commentaires & suffisent pour expliquer le sujet (1). Néanmoins on ne saurait trop admirer la foi profonde qui a guidé ici le pinceau du maître : saint Benoît & sainte Scholastique sont véritablement sublimes de ferveur & de simplicité monastique. La Renaissance italienne a pu représenter sainte Scholastique plus gracieuse, plus idéale : elle ne l'a jamais représentée plus pieuse ni plus modeste. Les portraits des membres de la famille royale ne sont pas moins remarquables par l'éclat des costumes de cour & la justesse des expressions : il semble même que les traits fermes & décidés du jeune roi fassent déjà présager l'avenir (2).

A bien des titres, si nous ne nous abusons, ce tableau du musée de Versailles mérite bien d'être attribué à Philippe de Champaigne, le peintre des *Religieuses*, & il pourrait provenir lui aussi du Val-de-Grâce (3).

Dès son origine, en effet, l'abbaye du Val-de-Grâce, témoignage éclatant de la piété d'Anne d'Autriche, devient à Paris le centre principal de la dévotion à sainte Scholastique &, comme le Mont-Cassin en Italie, elle a le privilège de réunir de nombreuses œuvres d'art sur la sœur de Benoît. En plus des toiles de Philippe de Champaigne, le Val-de-Grâce possédait avant la Révolution deux autres tableaux de maîtres relatifs à notre sujet, *la Vierge et sainte Scholastique*, par Noël Coypel (4), *la Vierge entre saint*

(1) Ce fut pour remercier Dieu de la naissance de Louis XIV, que la reine Anne d'Autriche fit élever l'église & l'abbaye du Val-de-Grâce. Le roi, son fils, qui n'avait pas encore sept ans posa la première pierre de l'église en 1645; Fr. Mansard donna le plan de tous les travaux.

(2) Musée de Versailles, n° 3440. *Anne d'Autriche et ses enfants,* attribué à Ph. de Champaigne, H. 1m06, L. 1m38. « Anne d'Autriche, le jeune Louis XIV & son frère le duc d'Orléans sont à genoux devant sainte Scholastique & saint Benoît, portés sur les nuages. Devant eux est un globe entouré d'un serpent & sur lequel sont posés une tiare, une mitre, une couronne impériale, une crosse, un sceptre & un livre. Au-dessus, deux anges tenant un livre ouvert & la Trinité dans une gloire. » Nous nous empressons de renouveler ici nos remerciements à notre ami M. Léop. Eynaud, qui nous a signalé ce tableau si important pour notre sujet, & à M. de Nolhac, conservateur du musée de Versailles qui a eu l'extrême obligeance de le faire descendre, afin qu'il puisse être photographié plus facilement.

(3) Dans un *État général des tableaux déposés provisoirement au musée de la rue des Petits-Augustins en 1795,* figurent sous le n° 648, *douze petits tableaux de la vie de saint Benoît* par Champaigne, provenant des Dames du Val-de-Grâce. *Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du musée des monuments français,* 1886, tome II. D'autre part, M. Gazier, dans son étude précitée sur Philippe de Champaigne, p. 64, note, dit qu'il existe au musée de Versailles des copies des différents tableaux du Val-de-Grâce.

(4) *Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du musée des monuments français,* tome II, 1886, p. 270.

Benoît et sainte Scholastique, par Stella (1). D'autre part, en 1662, Pierre Mignard avait donné une place d'honneur à sainte Scholastique dans les fresques de la coupole.

La coupole du Val-de-Grâce est l'œuvre principale de Mignard & le plus grand travail à fresque qu'il y ait en Europe. Deux cents figures colossales, réparties en plusieurs groupes, se meuvent dans son immense voûte. Nous ne pouvons en donner ici la description même abrégée. Nous rappellerons seulement que sainte Scholastique est représentée en abbesse bénédictine à la tête du groupe des vierges, immédiatement après saint Louis & sainte Anne qui introduisent dans les célestes régions la reine Anne d'Autriche, venant offrir à Dieu l'église du Val-de-Grâce. Ce groupe des vierges, bien qu'un peu maniéré, est justement célèbre : il réunit « les plus belles saintes de la légende & les plus tendres », sainte Cécile, sainte Agnès, sainte Catherine, sainte Claire, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc. Sainte Scholastique est au premier plan, à genoux, les mains jointes, en extase devant la sainte Trinité ; c'est, avec celle de sainte Agnès caressant son agneau, l'une des plus gracieuses figures de cette vaste composition qui acheva de consacrer la gloire de Mignard. (Voir page 278 la reproduction du groupe d'après la gravure de Gérard Audran, Chalcographie du Louvre, n° 1179) (2).

Quelques années plus tard, sainte Scholastique portait bonheur à un autre peintre français. Au nombre des deux morceaux qui faisaient entrer à l'Académie, en 1703, Louis Galloche alors âgé de trente-trois ans, se trouvait le *Miracle de sainte Scholastique.* Avant la Révolution, ce tableau décorait le magnifique réfectoire du prieuré Saint-Martin-des-Champs à Paris, où il faisait pendant au *Miracle de saint Benoît,* du même artiste (3).

Enfin, en 1730, Jean Restout, neveu & élève de Jouvenet, s'inspirant des œuvres de Lesueur, peignait la *Vision de saint Benoît* & la *Mort de sainte Scholastique,* aujourd'hui au musée de Tours (4). Restout excellait surtout dans la peinture religieuse : il l'improvisait avec une grande facilité & quelquefois il savait y mettre une expression remarquable. Dans la *Mort de sainte Scholastique,* il a rendu avec un art tout particulier

(1) *Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du musée des monuments français,* t. II, p. 407 : « Le 2 septembre 1797, remis à l'administration du musée du Louvre *La Vierge au milieu de saint Benoît et de sainte Scholastique,* par Claude Stella, prov. du Val-de-Grâce. » *Ibidem,* 1re partie, *Papiers d'Albert Lenoir,* Paris, Plon, 1883, p. 127.

(2) Sur la coupole du Val-de-Grâce, voir Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles,* & le poème de Molière, *La gloire du Val-de-Grâce.* Mignard est un des peintres de son temps qui se sont le plus occupés de sainte Scholastique : il lui a consacré une gravure dont nous parlerons ci-après, & un tableau spécial où elle est représentée isolée, en extase, dans une attitude analogue à celle qu'elle présente sur la fresque : cette dernière œuvre a été gravée par différents artistes. (Voir plus loin *Estampes et gravures.*)

(3) Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles.* Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs possédait en outre, avant la Révolution, huit tableaux représentant des sujets de la *Vie de saint Benoît* par Sylvestre. *Inventaire des richesses d'art de la France, etc.,* t. II, p. 259.

(4) N° 147. Photographié par C. Peigné, rue Néricault-Destouches, 2, à Tours.

cette béatitude & ce recueillement intérieur qu'il est donné à peu d'artistes de sentir ; aussi ce tableau est-il considéré comme l'un de ses chefs-d'œuvre. (Voir page 304 la reproduction exécutée d'après la gravure d'Audran) (1).

Ces notes sur les XVIIe & XVIIIe siècles ne seraient pas complètes si nous ne disions maintenant quelques mots de l'art plus modeste & plus populaire de la peinture sur émail, fort répandu en France à cette date.

Jusqu'alors, à Limoges tout au moins, les émailleurs de la belle époque avaient peint peu de saints & ils avaient traité de préférence des scènes de la Passion, des scènes mythologiques, des portraits de contemporains, des tableaux de l'Ancien Testament, des images de héros, de prophètes & de patriarches. Avec les Laudin & les Noualhier commence la fabrication très active des petits tableaux de saints patrons qui, pendant près de cent vingt ans, se vendront dans toute l'Europe pour cadeaux de fêtes ou de mariages. Plusieurs de ces tableaux sont consacrés à sainte Scholastique qui forme d'ordinaire le sujet du « regard » ou pendant des émaux représentant son frère (2).

Le meilleur de ces émaux de sainte Scholastique nous a été signalé dans la collection de M. le marquis de Luppé, à Paris, & provient de l'atelier d'un des Laudin (Jacques I ou Jacques II). C'est une œuvre de production courante, mais encore soignée. Sainte Scholastique est représentée en buste, faisant face à saint Benoît (3). D'autres exemplaires du même sujet, de valeurs inégales, ont figuré aux expositions du Mans en 1880 (4), & de Limoges en 1886 (5). M. le comte de Bastard d'Estang en possède également un qu'il a bien voulu nous communiquer. Toutes ces pièces sont nécessairement peu variées & se bornent à reproduire les traits classiques de l'iconographie de la

(1) Parmi les peintres de l'école française des XVIIe & XVIIIe siècles qui ont consacré leur talent à sainte Scholastique, il faut citer encore Laurent de la Hyre (1606-1656), François Verdier (1632-1693) & Claude Hallé (1652-1736), dont les œuvres gravées figurent au paragraphe suivant, *Estampes et gravures*.

(2) *Notes de M. Louis Guibert, de Limoges,* qui a bien voulu nous communiquer ces intéressants renseignements sur les émaux de sainte Scholastique.

(3) *Ibidem.* « En dehors de cette pièce, nous écrivait M. Louis Guibert, je ne connais pas, & M. Bourdery non plus, d'émail un peu soigné représentant sainte Scholastique : il n'en existe aucun au musée de Limoges. »

(4) Exposition rétrospective du Mans en 1880. *Catalogue,* n° 374, *Sainte Scholastique, émail de Laudin, de Limoges* (Collection de M. Cureau, au Mans) ; n° 1106, *Sainte Scholastique, émail du* XVIIIe *siècle,* plaque rectangulaire d'environ 0^m 08 cent. sur 0^m 10 cent., avec médaillon ovale au centre, représentant la sainte à genoux devant un livre ouvert, avec crosse ; feuillages dans les angles, couleurs vives (Collection de M. Libert, d'Alençon, aujourd'hui à Mme de Saint-Hilaire qui a eu l'extrême obligeance de mettre cet émail à notre disposition).

(5) Exposition de Limoges en 1886, *Catalogue des émaux*, n° 231, *Sainte Scholastique* (en buste), plaque rectangulaire de 0^m 147 sur 0^m 108, avec coins rocaille, de Jacques II Laudin (Collection de M. Lamy de la Chapelle à Limoges) ; n° 264, *Sainte Scholastique* (en buste également), de 0^m 131 sur 0^m 108, du même Jacques Laudin (Collection Durand, de Limoges). *Notes de M. Louis Guibert.*

sainte : les couleurs sont plus ou moins vives, les plaques de forme rectangulaire, quelquefois avec médaillon ovale au centre & coins en rocaille.

Si la plupart de ces représentations de sainte Scholastique isolée ont le défaut d'être un peu banales, il n'en est plus de même, certes, d'un autre émail de Limoges, attribué à un Laudin, & qui se trouve au musée de Cluny (numéro 4705 du catalogue). Sous le titre de *Oblatio mystica animæ voventis vel vota renovantis,* cet émail de 0^m12 sur 0^m09, représente, en grisaille & couleurs rehaussées d'or sur fond d'azur, saint Benoît, saint Maur & sainte Scholastique apportant en présents, à la façon des rois mages, leurs trois vœux monastiques à la Vierge & à l'enfant Jésus. Saint Benoît offre l'or de l'obéissance, *aurum obedientiæ ;* saint Maur, la myrrhe de la pauvreté, *myrrha paupertatis ;* sainte Scholastique, l'encens de la chasteté, *thus castitatis* (1). Tant par son originalité que par son exécution, cette pièce est digne d'une attention spéciale : elle nous présente un spécimen particulièrement intéressant de ce que la fabrique de Limoges a pu produire sur sainte Scholastique. (Voir page 281.)

4. ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Bien que fort pauvre en peintures religieuses comparativement aux précédents, le XIXe siècle n'a point oublié sainte Scholastique. Quelques œuvres de valeur témoignent tout au moins que son souvenir n'a pas cessé d'inspirer l'art chrétien.

La ville de Paris, la première, nous fournit deux exemples probants.

Un des grands artistes de notre temps, Hippolyte Flandrin (2), s'est empressé de placer en bon rang sainte Scholastique dans les célèbres fresques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, commandées par la ville de Paris en 1842. (Frise du côté gauche de la nef payée 100 000 francs.) Vêtue en religieuse, une colombe à la main, sainte Scholastique s'avance en troisième dans le groupe des vierges, à la suite de sainte Geneviève, patronne de Paris & à côté de sainte Pulchérie ; son regard doux & réfléchi n'a plus rien d'extatique comme dans la fresque de Mignard, mais il exprime fort bien la sagesse & l'humilité qui distinguèrent entre toutes la vierge de Plumbariola. (Voir page 375 le dessin pris sur la lithographie de la fresque, publiée par le fils même de l'artiste & photographiée pour nous par M. Renouard, du Mans.)

En 1844, un autre peintre moins connu, mais dont le nom eut cependant son heure de notoriété, M. Lestang-Parade (3), recevait également de la ville de Paris la commande d'une grande toile représentant la *Dernière entrevue de saint Benoît et de sainte Scholastique.* Exposée au salon de 1847, elle décore aujourd'hui l'une des chapelles de Notre-Dame des Blancs-Manteaux, desservie autrefois par les Bénédictins de Saint-Maur. Saint Benoît,

(1) Voir Mgr Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne,* Paris, 1890, t. I, p. 335.

(2) Né à Lyon en 1809, élève d'Ingres, prix de Rome en 1832, membre de l'Institut en 1853, officier de la légion d'honneur, mort en 1864.

(3) Né à Paris, élève d'Augustin, médaille de 2e classe en 1835 & 1838.

debout, en costume de religieux, tient un livre de la main droite & montre le ciel de la main gauche. Sainte Scholastique est assise à droite, sur un rocher, les mains jointes; la mer baigne le sable aux pieds des deux figures (1).

Plus récemment, deux artistes bavarois, Fr. Luc & Claude Schraudolph payaient à leur tour à la sœur du patriarche des moines d'Occident le tribut de l'Allemagne catholique. Le premier peignait un *Entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique* dont la gravure sera décrite au paragraphe suivant. Le second, Claude Schraudolph, exécutait vers 1860, aux frais de la princesse Catherine de Hohenzollern, pour l'église des Bénédictins de Beuron, un tableau très estimé qui peut compter parmi les œuvres importantes de l'école allemande contemporaine : *Sainte Scholastique, sainte Gertrude, sainte Hildegarde, sainte Walburge et sainte Mechtilde* (2). (Voir page 378.)

De 1876 à 1880, les Bénédictins de la même abbaye de Beuron, chargés de l'ornementation de la tour de Saint-Benoît au Mont-Cassin, consacraient à la *Vie de sainte Scholastique* toute une série de fresques d'un caractère très particulier, très nouveau, où les traditions archaïques s'allient à une pieuse simplicité & à une grande pureté de dessin (3). (Voir page 46.)

Dans un autre genre, M. Auguste Hess signait une *Sainte Scholastique*, au type allemand très prononcé, que nous reproduisons à la page 392 (4), & le P. Bonaventura, bénédictin bavarois aujourd'hui au monastère de Saint-Vincent dans l'Amérique du Nord composait successivement un *Dernier entretien* (5), & plusieurs groupes de saints patrons de l'Ordre de Saint-Benoît où se retrouve encore sainte Scholastique (6).

Par une heureuse coïncidence cependant, c'est à la France & mieux à ce pays du Maine devenu le pays d'adoption de la vierge de Plumbariola, que revient le mérite de la dernière œuvre d'art qu'il nous ait été donné de rencontrer sur sainte Scholastique. Il y a quelques années, les Bénédictines de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes composaient pour servir de carton à un vitrail du *Couronnement de la Vierge* destiné au chœur de leur église, une ravissante aquarelle où elles groupaient, au-dessous de la sainte Trinité, leurs cinq patronnes préférées, *Sainte Cécile, sainte Agnès, sainte Scholastique, sainte Gertrude et sainte Mechtilde*. Une bienveillante communication, qui a été la meilleure récom-

(1) *Inventaire des richesses d'art de la France,* Paris, Monuments religieux, tome II, p. 8; *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* Édifices religieux, tome I, 1878, in-4°.

(2) Photographié par Jos. Albert, de Munich.

(3) Photographiées par Ed. Alinari, de Florence. Un album de dessins en a été édité en outre par la maison Herder, de Fribourg.

(4) Photographiée par Franz Boham, de Munich, n° 236.

(5) Photographié par le même, n° 54, & se rapprochant beaucoup par les détails de la composition du dessin de Molitor, signalé au paragraphe suivant.

(6) *Sancta Maria, regina monachorum, S. Bernardus, S. Benedictus, S. Gertrudis et S. Scholastica.* Photographié par Franz Boham, n° 49; *Santa Maria, Patronin. d. Benedict Ordens,* S. *Benediktus, S. Maurus, S. Plazidus, S. Scholastica, S. Walburga, S. Gertrudis.* P. Bonaventura Maria O. S. B. S. Vincent's invenit, pinxit Munchen, 1882. Photographié par le même, n° 67.

pense de nos recherches, nous ayant permis de connaître & d'admirer cette aquarelle, il nous a semblé qu'elle ne pouvait rester modestement enfouie dans les archives de l'abbaye & qu'elle était digne à certains égards d'être comparée aux plus belles des œuvres précédentes.

Ce groupe des *Saintes de Solesmes* est d'une délicatesse exquise de sentiment, d'une poésie charmante & d'une piété angélique. (Voir page 370.)

Après les peintures savantes des grands maîtres, c'est un délicieux hommage rendu à sainte Scholastique par ses filles du cloître, hommage qui rappelle les suaves compositions de Fra Angelico &, comme elles, élève les cœurs à Dieu, en évoquant de pures & célestes visions qu'une âme d'élite seule a pu concevoir (1).

II. ESTAMPES, GRAVURES ET IMAGES

Les estampes & gravures que nous avons pu réunir jusqu'ici sur sainte Scholastique, du XVIe siècle à nos jours, sont au nombre de plus de *soixante-dix*. Pour éviter des développements excessifs, nous devons nous réduire à les énumérer, avec quelques commentaires sur les pièces les plus intéressantes.

1. — Saint Benoit et sainte Scholastique (page 63), gravure ancienne d'un commentaire de Jean de Turrecremata sur la règle de saint Benoît, imprimé à Venise en 1500, « arte & solerti ingenio magistri Joannis de Spira », petit in-4° gothique. (Bibliothèque de Solesmes.)

2. — Saint Benoit accompagné de quatre autres saints, par Benoît Montagna, peintre graveur à Vicence en 1500. Saint Benoît, tenant une crosse de la main droite & de l'autre un livre, occupe le milieu de l'estampe. A gauche, *sainte Scholastique* & sainte Justine ; à droite, saint Maur & saint Placide ; fond de paysage. (Adam Bartsch, *Le peintre-graveur*, XIII, p. 339, Vienne, 1811, in-8°.)

3, 4, 5 & 6. — Naissance de saint Benoit et de sainte Scholastique (page 5); — Dernier entretien de saint Benoit et de sainte Scholastique ; — Saint Benoit voit l'ame de sa sœur s'envoler au ciel sous la forme d'une colombe & fait transporter son corps au Mont-Cassin (page 25) ; — Saint Benoit et sainte Scholastique présentant a la sainte Trinité les membres de leur Ordre : gravures extraites de l'ouvrage intitulé *Speculum et exemplar christicolarum. Vita beatissimi Patris Benedicti*

(1) Plusieurs vitraux modernes de sainte Scholastique existent dans d'autres églises, notamment à la cathédrale du Mans (chapelle de sainte Scholastique), à l'abbaye Saint-Martin de Ligugé (Vienne), &c. Nous n'avons pas à leur donner place dans ces quelques pages consacrées aux œuvres d'art d'une importance exceptionnelle. — Nous devons également laisser de côté les broderies anciennes dont quelques-unes, cependant, offraient un réel intérêt, comme un parement d'autel portant *l'ymaige de sainte Scolastique* (fin du XIVe siècle), que le R. P. dom Joliet a bien voulu nous signaler dans un inventaire du trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon.

monachorum Patriarchæ sanctissimi, per R. P. D. Angelum Sangrinum abbatem Congregationis Casinensis carmine conscripta, Romæ A. D. MDLXXXVII, pet. in-4° de 246 pages. (Bibliothèque de Solesmes.)

7, 8, 9. — Dernier entretien de saint Benoit et de sainte Scholastique, avec les larmes de la sainte formant un ruisseau sur la table & une naïve représentation de l'orage (page 21) ; — Saint Benoit voit l'ame de sa sœur s'envoler au ciel sous la forme d'une colombe & fait transporter son corps au Mont-Cassin ; — Saint Benoit et sainte Scholastique présentant a la sainte Trinité les membres de leur Ordre (page 205) : gravures analogues aux précédentes, mais de format in-folio, extraites de l'ouvrage *Vita et miracula sanctissimi Patris Benedicti ex libro II Dialogorum beati Gregorii papæ et monachi, collecta per Thomam Thriterum et e latina in hispanicam linguam conversa per D. Franciscum Cabrera, adjuncta vita et effigie ejusdem S. Benedicti, ad Philippum Hispaniarum et Indiarum principem, sumptu Paulini Arnolfini Lucensis, Romæ, superiorum permissu, A. D. 1597.* (Bibliothèque de Solesmes.) Plusieurs planches de cette suite de 50 gravures sur la vie de saint Benoît sont signées « Bernardinus Passerus invenit » (Bernardin Passari, graveur & dessinateur à Rome vers 1580), & « Aliprando Capriolo fecit ». Beaucoup malheureusement ne portent aucune indication d'artiste. Seraient-elles du célèbre graveur Antoine Tempesta (né à Florence en 1555), dont l'œuvre considérable comprendrait, au dire de M. Charles Blanc, « une suite d'estampes sur la *Vie et les miracles de saint Benoît* », & qui a illustré dans le même genre, à Rome, en 1587, la *Vie et les miracles de saint Bernard,* joints à la *Vie et aux miracles de saint Benoît* dans l'exemplaire précédent de la bibliothèque de Solesmes ?

10. — Sainte Scholastique, avec la légende : *Quis mihi det te fratrem meum, sugentem ubera matris meæ ut inveniam te foris,* &c. (Cant., 8.) Philippus Galle inv. & excudit, Hieronimus Wirix sculpsit, environ 0m 125 sur 0m 160 (Cabinet des Estampes à la bibliothèque Nationale). Philippe Galle, dit *le Vieux,* d'une illustre famille de graveurs hollandais, naquit à Harlem & mourut à Anvers (1537-1612) ; Jérôme Wiérix ou Vierx est originaire d'Amsterdam (1551).

11. — Sainte Scholastique, en prière, les mains jointes, avec une colombe dans l'angle supérieur gauche & la légende : *Quæ sursum sunt querite, et sapite non quæ super terram.* Hieronymus Vierx fecit & excudit, cum gratia & privilegio. Environ 0m 054 sur 0m 083. (Cabinet des Estampes.)

12. — S. Scholastica, soror S. Benedicti, sacrarum virginum sub fratris regula Deo militantium antesignana, eodem quo frater anno decessit in monasterio suo beatæ Mariæ de Plombariola ; Cornelius Galle sculpsit, Theodore Galle excudit cum privilegio. Env. 0m 115 sur 0m 150. (Voir page 209.)

13. — *La même,* par A. Mélar & Cornelius Galle. (Bibl. Mazarine, Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie chrétienne.*)

14. — *La même,* par Corneille & Jean Galle. (Cabinet des Estampes, & *Sancti Fundatores religiosorum Ordinum in ecclesia Lætiensis monasterii Ordinis S. Benedicti tabellis pictis*

pio spectatori supra chori sedilia positi ddq. sub nomine et auspiciis admodum R. D. Antonii de Winghe, abbatis, et monachorum Lætiensium, religioni ornanda publica luce donati, excudente Joanne Gallæo, M D C XXXIV, pet. in-4°, p. 81.)

15. — Purissimum castitatis speculum, charmante gravure représentant saint Benoît & sainte Scholastique recevant une couronne de l'enfant Jésus, sur les genoux de sa mère : en arrière, saint Joseph ; fond de paysage avec architecture. « Raphaël Sadeler junior sculpsit & excudit, P. Piazza C. Franco, inventor, cum priv. S. P. & S. C. M. » (Voir page 198.) Raphaël Sadeler *junior*, né à Munich en 1582, était fils de Raphaël Sadeler & neveu de Hans Sadeler, fondateurs d'une des plus célèbres dynasties de graveurs ; Paul Piazza, peintre de Castelfranco (1557-1621), était élève de Palma le jeune. (Cabinet des Estampes.)

16. — Sainte Scholastique, priant, estampe de Jean Valdor, graveur allemand, 1590. (Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie*.)

17. — S. Scholastica virgo & S. P. Benedicti soror, cuius anima in columbæ specie cæli secreta penetravit. (Voir page 201.) « Jaspar Isac fecit & excudit ». Environ 0m 100 sur 0m 150. (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.) Jaspar Isac, graveur du commencement du xviie siècle, mort à Paris en 1654, a gravé plusieurs portraits & un certain nombre de pièces facétieuses ; ses estampes offrent une analogie frappante avec celles de Jean Picart.

18. — L'idée parfaicte des vrais supérieurs, très curieuse composition représentant saint Benoît & sainte Scholastique, debout, au pied de deux oliviers, leurs crosses & divers emblèmes à la main, de chaque côté d'un chandelier à sept branches ; au-dessus, l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe entourée d'anges ; nombreux textes allégoriques tirés de la règle bénédictine ; entre les deux saints, au centre, les armoiries de la maison de Lorraine, chargées d'un lambel pour un membre de la famille de Guise, Henri de Lorraine-Guise, archevêque de Reims en 1629 & abbé commendataire de Saint-Remi de Reims depuis 1622 ; au bas de la gravure, à droite, les armes de l'abbaye de Saint-Remi, « d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la croix d'argent brochant sur le tout, avec la colombe apportant la sainte ampoule au sommet », à gauche, l'emblème & la devise de la Congrégation de Saint-Maur ; au milieu, ces vers qui établissent une comparaison originale entre l'olive & la règle bénédictine :

Dévot religieux qui regardez ces plantes,
Ces olyves de paix richement verdissantes
Et couvertes de fruict,
Imitez s'il vous plaist l'aveugle évangélique,
Après l'attouchement d'une main vivifique
Qui dissipa sa nuit.
L'esprit extasié de divers mouvements
Dans la variété des objets différents
Qui remplissent le monde :

Je vois, s'escrioit-il, commençant à y voir,
En forme d'arbrisseaux les hommes se mouvoir
Sur la machine ronde.

Les hommes sont des plantes, mais plantes renversées
Dont la tige est au ciel & les branches courbées
Panchent la teste en bas,
Arbres du paradis qui ont leur origine
Et leur premier séjour dans l'essence divine
Exemptes du trespas.
Ouvrant, dis-je, les yeux sur ces arbres fruitiers
Et rejettant de vous ces modèles grossiers
Qui blessent la pensée,
Dites que vous trouvez en ce double olyvier
Mistiquement tracé d'un esprit régulier
La figure & l'idée.

Mirez dans les vertus que renferme l'olyve
Du père sainct Benoist une image si vive
Qu'elle n'a rien d'esgal.
Voiez y le pourtraict de sa sœur Scholastique,
Et jugez en secret si ce iérogliphique
Choque l'original.
Tout ce que l'olyvier a de plus prétieux
Je le vois esclatter en ces religieux
Et d'une riche monstre.
Son teint blanc & vermeil, son feuillage & sa fleur
Et son fruit savoureux qui se fond en liqueur
Justement s'y rencontre.

Son suc brusle & nourrit & sert de médecine :
La règle de ce sainct eschauffe & illumine
Et guérit nos malheurs.
Bref plus heureusement que la manne angélique
Qui ne peult contenter un désert famélique,
Elle nourrit les cœurs.
Olyve, le craion des dons du Sainct Esprit,
Le symbole commun de l'amant Jésus Christ
Et de sa chère mère,
Mais symbole imparfaict, sans poulx, sans mouvement,
Pour figurer aux yeux assez naisvement
Ce comble de mystère,

Qui donc se picquera d'une autre cognoissance
Et voudra posséder l'emblème en son essence,
Sans imperfection
Cognoistre l'olyvier, sa vertu, ses mystères
Qui le font honorer ; je trouve en ces deux frères
Sa satisfaction.

« A Reims, par Moreau, avec priv. du roy. »

Cette pièce superbe & rarissime, que nous avons rencontrée au cabinet des Estampes à la bibliothèque Nationale & que nous sommes heureux de pouvoir reproduire pour la première fois (voir page 218), forme un véritable tableau de $0^{m}44$ sur $0^{m}48$, destiné sans doute à orner quelque cloître bénédictin ou un ouvrage de grand format. Elle est 'œuvre d'Edme Moreau, né vers 1596 à Châlons-sur-Marne, de Jean Moreau & de Jacquette de Chastillon, sœur du célèbre ingénieur-topographe, Claude de Chastillon. Edme Moreau vint se fixer à Reims, & y vécut jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1650 ou 1660), exerçant à la fois les professions de graveur, d'éditeur & de libraire : comme graveur, il a laissé des estampes très précieuses pour l'histoire de Reims.

D'après les renseignements qu'a bien voulu nous transmettre avec une parfaite obligeance M. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims, l'*Idée parfaite des vrais supérieurs* a dû être exécutée par Edme Moreau vers 1630, ou tout au moins entre les années 1630 & 1641. Pendant cet intervalle seulement, Henri de Lorraine, dont les armes figurent sur l'estampe, surmontées de la croix archiépiscopale, avec celles de l'abbaye de Saint-Remi, fut à la fois archevêque de Reims & abbé commendataire de Saint-Remi.

19. APPLICATION MORALE DES QUATORZE PROPRIÉTÉS DE LA COLOMBE A LA RELIGIEUSE BÉNÉDICTINE. Plus intéressante encore que la précédente & d'une extrême finesse, cette estampe provient, comme elle, de la bibliothèque Nationale. De grandes dimensions, $0^{m}42$ sur $0^{m}56$, elle résume en six sujets, séparés par une colonne de texte, toute la vie de sainte Scholastique. (Voir page 262, *Vie et miracles de sainte Scholastique.*)

Premier sujet, à gauche en commençant par le bas : *Dernier entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique,* avec cette légende :

Christe precor, lachrimis Benedicti verba negantis
Comprime, vis? fiat; fulgura, grando cadant.
Scholastique priant le Ciel de l'assister
Fit demeurer Benoît qui voulait la quitter.

Deuxième sujet, à gauche : *Sainte Scholastique transmet à ses filles les enseignements de son frère.*

Hæc quam gesto manu sit Regula vestra sorores,
Et modus humanos dirigat ille dies.
Elle apprend à ses sœurs, leur servant de modelle,
Les moiens d'arriver à la vie éternelle.

Troisième sujet à gauche : *Mort de sainte Scholastique :* un ange lui apporte une couronne, & son âme, sous la forme d'une colombe, s'élance vers Dieu qui, du milieu des nuages, domine l'ensemble de la composition :

Intrepidum telis heroa Scholastica pectus
Obiicit, & telis ocyor astra petit.
Ne pouvant supporter l'excès de son amour,
Elle passe du monde au céleste séjour.

Quatrième sujet, à droite, en commençant par le haut : *Saint Benoît voit du haut de sa tour l'âme de sa sœur pénétrer au ciel.*

Virgo columbinas imitata per aera pennas,
Migrat in angelicos, fratre vidente, choros.
L'âme, aux yeux de Benoist s'eslevant dans la nue,
En forme de colombe est de lui recogneue.

Cinquième sujet, à droite : *Saint Benoît fait apporter le corps de sa sœur au Mont-Cassin.*

Hic soror exanguis fraternæ conditur urnæ,
Ut mens una fuit, sic capit urna duos.
Pour estre unie en tout, l'aymant uniquement,
Il faict mettre le corps dedans son monument.

Sixième sujet, à droite, en bas : *Résurrection de deux enfants par les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique, à Fleury-sur-Loire.*

Suscitat exanimem soror illibata puellam,
Et puerum frater suscitat arte pari.
Par le sexe des morts que chascun resuscite,
On recognoist les saincts et quel est leur mérite.

Numérotés de bas en haut, les textes de la colonne centrale forment une sorte d'échelle mystique. Sur les hachures, trop serrées par la réduction, se lisent quatorze des propriétés attribuées à la colombe par des docteurs de l'église : au-dessous, les articles correspondants de la règle que doit suivre la religieuse bénédictine.

14. *La colombe :* Elle met un double fruict au monde. (Hugue.)

La religieuse : Avant toutes choses que l'on aime Dieu de tout son cœur, de toute son âme & de toutes ses forces, par après le prochain comme soy-même. (Chap. 4 de la règle de Saint-Benoît.)

13. *La colombe :* Elle conçoit par un baiser. (Hugue card.)

La religieuse : Estant parvenue à ceste charité & parfaict amour de Dieu qui chasse hors toute crainte, elle commencera à faire toutes choses pour l'amour de Jésus-Christ. (Chap. 7, degré 12 d'humilité.)

12. *La colombe :* Elle fuit l'ombre de son ennemy. (Hugue cardinal.)

La religieuse : Elle a fermé la porte de son cœur à l'esprit malin & à ses douces persuasions, & les a réduites à néant, empoignant les premiers mouvemens des pensées pour les briser à la pierre qui est Jésus-Christ. (Au prologue.)

11. *La colombe :* Elle s'esbat volontiers dans la poussière. (Hug. card.)

La religieuse : Qu'elle se répute indigne d'estre emploiée en toutes les choses qui luy seront enjoinctes. (Chap. 7, deg. 6 d'hum.)

Qu'elle appréhende toujours sa fragilité. (Chap. 64 de la règle).

10. *La colombe :* Elle se deffend avec son bec & ses ailles. (S. Grégoire.)

La religieuse : En ce que la nature ne pourra bonnement atteindre en nous aultres, prions Nostre-Seigneur qu'il nous octroie l'assistance de sa grâce. (Prologue de la règle de S. Benoît.)

Vaquer souvent à l'oraison. (Chap. 4, Instr. 54.)

9. *Les colombes :* Elles volent & mangent ensemble. (S. Grégoire.)

Les religieuses : Elles diront toutes ensemble le verset, & par ordre se mettront à table. (Chap. 43.)

Se levant pour aller au divin service, elle s'esveilleront modestement l'une l'autre. (Chap. 22.)

8. *La colombe :* Elle attire à soy les autres colombes. (Hugue.)

La religieuse : Qu'on esprouve si l'esprit de la postulante est poussé de Dieu ; si elle faict instance pour sa réception, on luy donnera entrée. (Chap. 58.)

7. *La colombe :* Elle choisit le meilleur grain. (S. Grégoire.)

La religieuse : Qu'elle n'allègue point pour excuse la disette du monastère, ains qu'elle cherche premièrement le royaume de Dieu & sa justice (Chap. 2.)

Désirer la vie éternelle. (Chap. 4.)

6. *La colombe :* Elle ne blesse pas de son bec. (S. Grégoire.)

La religieuse : Ne maudire point ceux qui nous maudissent, ains plustost leur donner bénédiction. (Chap. 4.)

N'estre point murmuratrice ni mesdisante. (Chap. 4.)

5. *La colombe :* Elle nourrit les petits des autres colombes. (S. Grégoire.)

La religieuse : Surtout qu'on aye un grand soin de bien recevoir les pauvres & les pèlerins, parce que Jésus-Christ est spécialement reçeu en leur personne. (Chap. 53.)

4. *La colombe :* Elle faict son nid dans la pierre. (S. Grégoire.)

Les religieuses : A ce que persévérant jusqu'à la mort dans le monastère en sa doctrine, nous puissions avec patience participer aux souffrances de Jésus-Christ. (Prologue.)

3. *La colombe :* Elle se plaist près des eaux. (S. Grégoire.)

Les religieuses : Escouter volontiers la lecture des choses sainctes. (Chap. 4.)

Elles doivent durant quelques heures vacquer à la lecture des saincts & pieux livres. (Chap. 48.)

2. *La colombe :* Elle n'a pas de fiel. (Tertullien.)

La religieuse : Ne hayr personne ; n'estre point jalouse & envieuse ; n'effectuer pas sa cholère. (Chap. 4, Instr. 64, 65.)

La flamme d'envie ou de jalousie ne vienne à brusler son âme. (65.)

1. *La colombe* a le gémissement au lieu du chant. (S. Grégoire.)

La religieuse : Confesser à Dieu ses péchez chaque jour en ses prières avec larmes & gémissemens. (Chap. 4.)

Nous ne serons pas tant exaucez pour la quantité de paroles, que pour la pureté de cœur & larmes de compunction. (Chap. 20 de la règle de S. Benoist.)

Stances

O ! que l'on doit bien imiter
Dans chaque maison monastique
Nostre colombe Scholastique,
Qui scait mieux gémir que chanter,
Qui vit sans fiel & qui s'arreste
Le long des eaux qu'elle souhaite.

La pierre est sa celle & son lict,
Quoy que pauvre elle faict l'aumosne,
Son bec ne faict mal à personne,
Tousjours le meilleur elle eslit,
D'autres colombes elle assemble,
Qui s'eslevant volent ensemble.

Elle a ses aisles & son bec,
Pour s'en deffendre à sa manière,
Elle s'esbat dans la poussière,
Et fuit tant le mal, que l'aspect
Que l'eau mesme lui représente
De son ennemy l'espouvente.

C'est par la force d'un baiser
Qu'elle conçoit, & que féconde
Mettant un double fruict au monde
Afin de s'immortaliser,
Elle sert aux siens de modelle,
Les attirant par ceste eschelle.

« A Paris, de l'imprimerie d'Herman Weyen, rue S. Jacques, à l'enseigne S. Benoist. Avec privilège du roy. »

Non moins remarquable par la finesse de son exécution que par ses poétiques rapprochements entre la colombe, sainte Scholastique & les religieuses bénédictines, cette belle estampe est signée, dans l'angle inférieur gauche du cartouche qui encadre les stances, des initiales, K. A. C'est le monogramme de Charles ou Karle Audran, né à Paris en 1594, le premier des Audran qui se soit fait un nom dans la gravure. Après la publication des premières planches de son frère Claude, Charles Audran avait pris l'habitude, pour éviter les confusions, de signer K. A., Karle Audran. Il avait travaillé quelque temps à Rome pour se perfectionner, & mourut à Paris en 1674. Son estampe de l'*Application morale des quatorze propriétés de la colombe à la religieuse bénédictine* a dû être exécutée vers le milieu du XVIIe siècle.

20. — S. SCOLASTICA. Herman Weyen excudit cum privilegio regis. Reproduction plus grossière & en sens inverse du sujet de la mort de sainte Scholastique dans la pièce précédente. Env. $0^m 11$ sur $0^m 14$. (Bibliothèque de Solesmes.)

21. — SANCTA SCHOLASTICA VIRG. Herman Weyen excudit cum privilegio regis. En prière devant un crucifix, avec sa crosse & une colombe dans l'angle supérieur gauche. Légende : *Vir Dei Benedictus vidit sororis suæ animam in columbæ specie cæli secreta penetrare.* (D. Greg., lib. II. Dialog.) Env. $0^m 07$ sur $0^m 09$. (Cabinet des Estampes.)

22. — SAINTE SCHOLASTIQUE, à genoux au pied d'un autel. « Claude Mellan invenit & sculpsit. » Claude Mellan, dessinateur & graveur, élève de Th. Leu & de V. Gauthier, né à Abbeville en 1598 ou 1601, mort à Paris le 9 septembre 1688, a laissé une œuvre considérable & des gravures justement estimées, d'après le Tintoret, le Poussin, Simon Vouet, &c. (Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie.*)

23. — SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE, au frontispice de l'ouvrage intitulé *Monasteriologia in qua insignium aliquot monasteriorum familiæ S. Benedicti in Germania, Origines, Fundatores, clarique viri ex eis oriundi describuntur,* &c., *auctore R. P. F. Carolo Stengelio, Augustæ Vindelicorum, M DC XIX.* Ce frontispice, de $0^m 27$ sur $0^m 15$, offre à la partie inférieure une curieuse vue du Mont-Cassin, & est signé : « Matthis Kager inv. ; Christophorus Greutter, Augusta sculpsit. »

24. — SAINTE SCHOLASTIQUE, à genoux devant un autel, près d'elle un ange qui lui montre le ciel, dans les *Imagines Sanctorum Ordinis sancti Benedicti,* par Stengel, gravures de Kilian.

25. — SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE, au frontispice des *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît,* par dom Olivier Mathieu, traduites de dom Ant. de Yepes, Paris, Denis Langlois, 1619-1624, 2 vol. in-4°.

26. — SAINTE SCHOLASTIQUE, debout, avec la crosse & la colombe, dans l'estampe des *Festes du mois de février,* publiée à Paris, chez G. Jollain, 1634.

27. — « SAINTE SCHOLASTIQUE, *sœur de saint Benoît, prévenue comme son frère de beaucoup de grâces du ciel dès son enfance, eut à peine atteint un âge raisonnable qu'elle alla le trouver au Mont-Cassin dans le dessein de se consacrer à Dieu. Ce frère lui bâtit un monastère, où il l'enferma avec quelques autres filles et luy donna une règle qu'il avait reçue d'un ange. Elle*

attira bientôt un grand nombre de filles à suivre son exemple. Son frère vit voler au ciel l'âme de cette sainte fille sous la figure d'une colombe et bientôt après l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre se remplirent de monastères de filles bénédictines. Sa feste se célèbre le 10 février. A Paris, chez Jollain, rue Saint-Jacques, A la ville de Cologne. » La sainte est debout, une crosse & un lis dans la main gauche, un cœur enflammé dans la main droite : au fond, deux sujets de sa vie. Env. 0m 20 sur 0m 32. (Cabinet des Estampes.)

28. — Sainte Scholastique, au 10 février, dans *General Legende der Heiligen,* par Ribadeneira & Rosweid, Anvers, 1649, in-fol.

29. — Sainte Scholastique, *sœur de S. Benoist, vierge et abbesse, patronne titulaire de l'abbaie de Juvigny,* &c. (voir page 97), par Habert (vers 1650?). Env. 0m07 sur 0m13.

30. — Sainte Scholastique, à genoux dans sa cellule, tenant un crucifix à la main. Légende : *Inveni quem diligit anima mea, tenui eum nec dimittam.* (Cantic., cap. 3.) L. de la Hire inv., Rousselet fecit, Mariette excudit, cum privivilegio. Env. 0m 27 sur 0m 39. (Cabinet des Estampes.)

31. — Sancta Scholastica, Omnium SS. Monialium Ordinis sancti Benedicti Fundatrix et Patrona, circa annum 510. Michel Von Lochon excudit, cum priv. Env. 0m 95 sur 0m 140. (Cabinet des Estampes.)

32. — La même, gravée par Mariette (voir page 313). Pl. 25 de la collection des *Fondatrices d'Ordres.*

33. — Sainte Scholastique, soutenue par un ange, avec colombe dans l'angle supérieur gauche, & encadrement hexagonal, par Montcornet (1615-1672). Env. 0m 20 sur 0m 27. (Cabinet des Estampes.) Reproduite sans l'encadrement dans le *Portrait sacré des Filles illustres de saint Benoist,* par Me F. Bachelard, à Lyon, M DC LXX, pet. in-4°. (Voir ci-dessus, page 275.)

34. — S. M. Scholastica S. P. Benedicti Soror, avec légende. « J. Umbach del. B. Kilian sculp. » (Voir page 269.) Publiée dans le *Calendarium annale benedictinum* de Gilles Ranbeck, Augsbourg, 1677, in-4°, tome I, p. 306. Env. 0m 085 sur 0m 125. — Les 376 planches de cet ouvrage, dues pour la plupart au dessinateur allemand, J. Umbach, & au graveur Barthélemy Kilian, d'Augsbourg (1630-1698), forment une série particulièrement intéressante pour l'iconographie de l'Ordre bénédictin.

35. — Les miracles de saint Benoit. « Celsisso Rmo Dño Dmno Maximiliano Gandolpho, Ex S. R. J. Comit. de Kluenburg. » Bernard Waibel, 1678. Env. 0m 43 sur 0m 58. (Cabinet des Estampes.)

36. — Sainte Scholastique, par Sébastien Leclerc. (Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie.*)

37. — Dernier entretien de saint Benoit et de sainte Scholastique, petit médaillon ovale, au 10 février, dans *Annus Mariano-Benedictinus, sive Sancti illustres Ordinis D. Benedicti, in singulos anni dies cum suis iconibus et vitæ elogiis distributi,* &c. Salisburgi, typis Joannis-Baptistæ Mayr, M DC LXXXVII. Le frontispice est signé : B. Schraman & G. A. Wolfgang (1631-1716).

38. — Sainte Scholastique, « agenouillée, à gauche, au pied d'un autel placé à droite, les mains élevées vers la Vierge tenant dans ses bras son divin fils, qui lui apparaît dans une gloire d'anges & de chérubins descendue du ciel, & qui remplit presque toute la composition. La crosse de la sainte & son livre ouvert se voient sur la marche de l'autel. Pièce cintrée irrégulièrement dans le haut. Dans la marge, on lit, au milieu : Ill[i] Dño Petro Joanni Atxer..., &c. » ; à droite : « Petrus Mignart inv. & fecit » ; & plus bas : « Alla pace. Gio Giacomo Rossi Formi, Roma. » (Robert Dumesnil, *Le peintre-graveur français*, I, p. 109.) Cette gravure, d'un dessin insuffisant & d'une composition trop compliquée, a dû être exécutée par Pierre Mignard dans sa jeunesse ; sa rareté plutôt que son mérite la font rechercher des amateurs. (G. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, p. 230.)

39. — Sainte Scholastique, sœur de saint Benoist et religieuse de son ordre. « Peint par M. Mignard, se vend à Paris chez M. Bazin, rue de Saint-Séverin, devant l'église, aux armes du roi. C. P. R. » A genoux, en extase. Environ 0^{m} 20 sur 0^{m} 16. (Cabinet des Estampes.)

40. — Sainte Scholastique, sœur de saint Benoist et religieuse de son ordre. « Peint par M. Mignard, se vend à Paris chez Basset, rue Saint-Jacques, Mariette excudit. C. P. R. » Environ 0^{m} 185 sur 0^{m} 220 (Voir page 299). La même en vente chez Bazin.

41. — Sainte Scholastique, sœur de saint Benoist et religieuse de son ordre. « Peint par Mignard, à Paris, chez Chereau le jeune (1694-1776), au Grand Saint-Remi. (Cabinet des Estampes.)

42. — Sainte Scholastique, sœur de saint Benoist et religieuse de son ordre, en extase, avec cette légende :

De l'ordre dont Benoist fut père,
Scholastique fut le flambeau,
Suivons la sœur, suivons le frère,
Il n'est point d'exemple si beau.

A Paris, chez les frères Poilly, A la Belle Image. Env. 0^{m} 07 sur 0^{m} 11.

43. — La Coupole du Val-de-Grace, d'après P. Mignard, gravée en 1693 par Gérard Audran sur un dessin exécuté en grisaille par Michel Corneille. Sainte Scholastique y figure à la tête du groupe des vierges (voir page 278). Estampe de six feuilles, de 1^{m} 26 de diamètre. « P. Mignard eques inv. & pinxit, gravées par Audran chez qui elles se vendent à Paris, rue Saint-Jacques, Aux deux piliers d'or, avec privil. du roy. » (Chalcographie du Louvre, n° 1179.)

44. — Sainte Scholastique. « Verdier inv. Tardieu sculpsit. » Légende : *Elle quitta la terre comme un oiseau qui s'envole de son nid*. (Prov., 27, 8.) Environ 0^{m} 07 sur 0^{m} 10.

45. — Sainte Scholastique. Sa mort. « Hallé inv., Ant. Crespy sculpsit. » Environ

0m 18 sur 0m 27. (Voir page 307.) La sainte, soutenue par des anges, est couchée sur un socle qui porte ces mots : *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini* (Ps. 24). Au-dessous cette légende : *Sainte Scholastique estant en contemplation fut transportée d'un si grand excez d'amour de Dieu qu'elle en mourut ; c'est ce que l'Écriture appelle mourir dans le baiser du Seigneur ; et dans le mesme temps son âme parut en forme d'une colombe.* (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

46. — Sancta Scholastica. La sainte est soutenue par des anges, l'un d'eux lui apporte une couronne. « Thomassin fecit. » Légende : *Surge, columba mea, et veni.* (Cant., 2.) Environ 0m 095, sur 0m 160. (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

47. — Sainte Scholastique. Ant. Maulbertsch invenit, pinxit, J. Beheim sculpsit. (Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie.*)

48. — Sainte Scholastique. Garuère excudit. Debout avec sa crosse, sur une galerie. Environ 0m 21 sur 0m 29. (Cabinet des Estampes.)

49. — Entretien de saint Benoit et de sainte Scholastique, au frontispice du *Bréviaire monastique à l'usage des religieuses bénédictines*, à Paris chez P. de Bats, rue Saint-Jacques. Environ 0m 10 sur 0m 18.

50. — Saint Benoit et sainte Scholastique, debout, leurs crosses & un livre ouvert à la main. Au haut de l'estampe l'Esprit-Saint ; au bas, des moines & des moniales à genoux ; à terre, entre les deux saints, les attributs du monde, crosses, couronnes, mitres, casques, &c. ; au second plan, une rivière & une abbaye. Sans date ni signature. Environ 0m 15 sur 0m 10. (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

51. — Saint Benoit et sainte Scholastique, autour d'une table : au sommet l'Esprit-Saint. Légende : *Unus atque idem spiritus.* A Paris, chez Landry, env. 0m 11 sur 0m 18. (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

52. — Sainte Scholastique, en extase, à Paris chez Pasquier. Env. 0m 085 sur 0m 120. (Collection de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes.)

53. — Sainte Scholastique, en extase. « J. Restout pinxit, J. Audran sculpsit. » Reproduction par Jean Audran (1667-1756) du tableau de J. Restout dont nous avons parlé précédemment. Au bas de l'estampe : *Dédiée à madame Marianne de Scaglia de Verrue, abbesse de l'abbaye royale de sainte Trinité de Caen. Par son très humble et très obéissant serviteur J. Restout.* [Armoiries de Mme Scaglia de Verrue.] *Se vend à Paris chez Audran graveur du roy, à l'Hotel royale des Gobelins, avec privilège.* (Voir page 304.) La dédicace de cette estampe de sainte Scholastique à madame de Scaglia de Verrue s'explique suffisamment par ce fait que l'une des sœurs de Restout était alors religieuse à l'abbaye bénédictine de la Trinité de Caen où elle se distinguait par son double talent de musicienne & de peintre.

54. — Saint Benoit et sainte Scholastique, debout, leurs crosses à la main : au sommet l'Esprit-Saint dans une gloire, entouré d'anges (voir page 336). Sans date ni signature. Environ 0m 320 sur 0m 445. (Cabinet des Estampes.)

55. — Saint Benoit et sainte Scholastique, ou *Les Exemplaires de la solitude*. Sans date ni signature. Env. $0^{m}07$ sur $0^{m}11$. (Cabinet des Estampes.)

56. — Sainte Scholastique, debout, sa crosse à la main ; derrière elle son monastère. Sans date ni signature. (Guénebaud, *Dictionnaire d'iconographie*.)

57. — Sainte Scholastique, le 10 [*février*], debout, avec sa crosse, une main sur le cœur ; colombe dans l'angle supérieur gauche ; église au second plan. Sans date ni signature. Env. $0^{m}10$ sur $0^{m}04$. (Bibl. de Solesmes.)

58. — S. Scholastica, soror S. Benedicti, debout sur un socle, avec la colombe & un ange tenant la crosse. Klauber Cath. sc. & exc. Environ $0^{m}14$ sur $0^{m}09$. (Voir page 343.)

59. — S. Scholasticæ Virginis, 10 Fév. Sans date ni signature. Légende : *Felix lingua quæ non novit nisi de divinis tenere sermonem*. D. Hieronymus, *Oremus*. Env. $0^{m}05$ sur $0^{m}09$. (Collection de M. Albert Mautouchet.)

60. — Sainte Scholastique V. 10 Fév. De profil & à mi-corps, les mains jointes. Image populaire du XVIIIe siècle avec encadrement. Au bas : *Oraison de l'Église. Adorable Divinité, qui faites gloire d'aimer nos âmes, écoutez nos prières, et faites que nous réjouissans à ce jour dédié à l'honneur de S. Scholastique, nous ressentions les affections d'une sincère dévotion. Nous vous en prions, etc.* Env. $0^{m}062$ sur $0^{m}085$.

61. — Sainte Scholastique (seule), dessinée au musée royal d'après le tableau original de Lesueur, par Roger, gravée par Schenker. Sans date, gr. in-fol. A Paris, chez Jean, rue Saint-Jean-de-Beauvais, 10. (Collection de M. Louis Brière.)

62. — Sainte Scholastique, sa mort. Lucas Giordano pinxit, Bouillon del. Lithographie cintrée en haut, d'env. $0^{m}15$ sur $0^{m}25$. (Voir page 325.)

63. — S. Scolastica. « P. Perrugino dip. L. Banzo inc. » Env. $0^{m}06$ sur $0^{m}04$. (Bibl. de Solesmes.)

64. — L'apparition de sainte Scholastique a saint Benoit, tableau de Lesueur, au musée du Louvre, gravé par Dien & Desvachez. 1870. Chalcographie du Louvre, n° 1166. Env. $0^{m}40$ sur $0^{m}35$. (Voir page 240.)

65. — L'apparition de sainte Scholastique a saint Benoit, tableau de Lesueur, gravé par Guérin dans le *Musée français ;* a été gravé aussi par Hugot. Env. $0^{m}130$ sur $0^{m}135$.

66. — S. Scholastica Virg. Abbat. Dernier entretien de saint Benoît & de sainte Scholastique. « Fr. Luc Schraudolph pinx. 834. Ausführung u. Stich d. Manz'Kunst Verlag. » Eigenthum u. Verlag von G. J. Manz in Regensburg. Env. $0^{m}075$ sur $0^{m}118$.

67. — Sainte Scholastique, sainte Hildegarde, sainte Gertrude, sainte Walburge, sainte Mechtilde : « Claude Schraudolph pinx. 479. A. Schleich sc. » Benziger frères, éditeurs à Einsielden, New-York & Cincinnati.

68. — Ultimum S. Benedicti cum S. Scholastica colloquium. « P. Molitor inv. 195. H. Nuffer sc. » Eigenthum des Vereins zur Verbreitung relig. Bilder in Düsserdorf. Seul dépôt à Paris, chez A. W. Schulgen, éditeur, 25, rue Saint-Sulpice. Env. $0^{m}075$ sur $0^{m}122$.

69. — Dernier entretien de saint Benoit et de sainte Scholastique. P. Molitor del. A. W. Schulgen, éditeur, 25, rue Saint-Sulpice, Paris, Imp. Chardon & Cie. Légende : *Parlons maintenant jusqu'à demain des choses du ciel et que notre entretien soit tout spirituel.* Image de 0m 05 sur 0m 08. (Voir page 383 le dessin du crayon original de Molitor, d'après une photographie de la bibliothèque de Solesmes.)

70. — S. Scholastica V., Soror S. Benedicti O. S. B. « Schola art. Beuron, B. Kühlen, M. Gladbach. » La sainte debout, une colombe voltigeant sur sa poitrine, tient dans la main droite le rouleau de la règle & montre le ciel de l'autre main. Image en couleurs de 0m 055 sur 0m 110.

71. — Sancta Scholastica Abb. Desclée, Lefebvre & Cie, Tournai. La sainte debout, entre deux lis, avec la crosse, un livre & la colombe, sous un arc ogival. Image en noir de 0m 055 sur 0m 100.

72. — Sancta Scholastica. Lith. Saint-Augustin. La sainte debout avec la crosse tient sur sa main droite une colombe, & dans sa main gauche le livre de la règle. Image en couleurs, mêmes dimensions.

73. — S. Scholastica, en buste, les mains jointes, colombe dans l'angle droit supérieur. Légende : *Hanc volitare videt Benedictus in astra columbam, et nunquam pennas maluit esse sibi;* grav. allemande, de 0m 055 sur 0m 080.

III. SCULPTURES.

Beaucoup plus rares que les peintures, les sculptures relatives à sainte Scholastique ne sauraient être négligées, car elles constituent aussi l'une des branches distinctes de l'iconographie de la sainte. Il nous faut donc, pour compléter cet appendice, donner au moins le tableau d'ensemble de celles que nous avons rencontrées & qui nous paraissent offrir un caractère d'intérêt général.

En première ligne nous n'hésitons pas à rappeler le linteau de la porte de Saint-Benoît-sur-Loire, représentant trois scènes de la translation des reliques de saint Benoît & de sainte Scholastique, puis la statue assise du portail de l'église de la Couture au Mans, que nous reproduisons aux pages 54 & 120 de cet ouvrage. Ce sont deux spécimens importants de la sculpture française au XIIIe siècle (1). La statue du portail de la

(1) Pour la description détaillée de la porte de Saint-Benoît-sur-Loire dont l'ensemble était autrefois couvert de peintures, consulter : *Inventaire des richesses d'art de la France,* Province, *Monuments religieux,* tome I, 1886; Ed. Fournier, *Album archéologique de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire,* Orléans; Viollet le Duc, *Dictionnaire de l'architecture,* I, p. 9, III, p. 287, V, p. 10, VI, p. 460, VII, p. 287; l'abbé Rocher, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire,* Orléans, 1865, in-8o, p. 473; *Congrès archéologique de France, tenu à Orléans en 1892,* &c. La première scène du linteau, à gauche, représente la guérison d'un aveugle & d'un paralytique à l'arrivée des reliques; la seconde, la séparation des corps de saint Benoît & de sainte Scholastique par la résurrection d'un petit garçon & d'une petite fille; enfin, la troisième, à droite, le transport des reliques au monastère.

Couture, taillée dans l'une des archivoltes en ogive, est fort bien conservée & remarquable au double point de vue du style & de la facture. Comme nous l'avons dit, elle révèle une science profonde des raccourcis, & elle est très habilement comprise pour être vue de bas en haut. Moins raide & mieux proportionnée déjà que certaines œuvres antérieures, elle montre quels progrès l'art de la statuaire avait accomplis pendant ce XIIIe siècle, qui peupla avec tant de profusion les façades des églises de France de tout un monde de statues (1).

Pour le XVe siècle, nous pouvons citer, au Mont-Cassin, le médaillon en marbre blanc, signalé ci-dessus page 29, *Saint Benoît et sainte Scholastique présentant à la Vierge l'abbé Antoine Caraffa* (1442-1454), & à San-Severino de Naples, une boiserie de stalle où figure sainte Scholastique (2).

Pour le XVIe siècle, l'une des statuettes du précieux bâton pastoral du Mont-Cassin, attribué à Benvenuto Cellini (3), puis les célèbres stalles de Saint-Georges-le-Majeur, à Venise, & de Saint-Victor de Milan, dans lesquelles se déroulent divers épisodes de la vie de saint Benoît.

Les premières, attribuées au flamand Albert de Brûle, comprennent quarante-huit panneaux. Le sixième, avant l'autel du côté de l'épître, représente le *dernier entretien de saint Benoît et de sainte Scholastique :* les deux saints, entourés de trois religieux & de trois moniales, sont assis devant une table rectangulaire. disposée comme dans un réfectoire : au fond s'ouvre une élégante fenêtre qui laisse entrevoir un riant paysage : la perspective est excellente & le relief extraordinaire (4). Le panneau suivant, c'est-à-dire le cinquième avant l'autel, reproduit dans ses dispositions essentielles la gravure ancienne de la vie de saint Benoît que nous donnons à la page 25. Au premier plan, un groupe de moines ; à droite saint Benoît voyant de la fenêtre de sa tour l'âme de sa sœur s'envoler au ciel sous la forme d'une colombe ; au fond, dans un paysage de montagne, les funérailles de sainte Scholastique (5).

A Saint-Victor de Milan, ancienne église des Olivétains, on retrouve sculptée sur l'une des stalles, œuvre d'Ambroise Santagostino (1583), une autre scène de la même série : *Saint Benoît et sainte Scholastique présentant à la sainte Trinité les membres de l'Ordre bénédictin* (6). (Voir la gravure de la page 205.)

(1) Sur le portail de l'église de la Couture du Mans, consulter : l'abbé LAUNAY, *Recherches archéologiques sur les œuvres des statuaires du moyen âge dans la ville du Mans,* Le Mans, 1852, in-8o, p. 48, & l'abbé E. DUBOIS, *L'église N.-D. de la Couture au Mans,* Mamers, 1889, in-8o. Par suite de la position qu'occupe dans l'archivolte la statue de sainte Scholastique, nous avons dû, pour la reproduire sans déformation, en faire prendre par M. Gaulier un estampage que M. Renouard a eu ensuite l'obligeance de nous photographier.

(2) *Notes de M. l'abbé Le Bêle.*

(3) A. CARAVITA, *I Codici e le arti a Monte-Cassino,* &c.

(4) Photographié par Ed. Alinari, P. 1, no 12954, Venezia, chiesa di San-Giorgio-Maggiore, *Dettaglio degli stalli del coro.* (Alberto del Brule.)

(5) *Notes de M. l'abbé Le Bêle.*

(6) *Notes du R. P. dom Cagin,* d'après le docteur don Marco Magistretti, de Milan.

Les XVIIe & XVIIIe siècles nous ramènent tout d'abord au Mont-Cassin. En outre d'un médaillon en marbre de sainte Scholastique placé au-dessus d'une des portes latérales de l'église (voir page 26), les magnifiques stalles du chœur, dues vers 1696 au ciseau de Colicio, nous offrent les images en relief de saint Benoît & de sainte Scholastique (1). Quarante ans plus tard, en 1736, s'élève dans la cour centrale de l'abbaye, la statue colossale de sainte Scholastique, par Paul Campi, de Carrare, dont nous avons parlé au chapitre premier & qu'on aperçoit, avec celle de saint Benoît, au bas du grand escalier sur la phototypie de la page 28 (2).

A la même époque se rattache la statue de Saint-Pierre-la-Cour, au Mans, qui nous paraît digne, malgré son caractère local, d'être mentionnée ici comme un spécimen particulièrement intéressant de statue en terre cuite. (Voir au frontispice & pages 291-293.)

Enfin, dans les dernières années du XVIIIe siècle, l'un des plus grands sculpteurs de son temps, Houdon, consacre à sainte Scholastique une œuvre importante, qui mériterait sans aucun doute le premier rang parmi toutes les sculptures, si par suite des événements déplorables de la Révolution, la trace n'en était momentanément perdue.

Nous avons raconté au chapitre XI le curieux épisode historique qui révèle l'existence d'une statue de sainte Scholastique, par Houdon, & sa transformation en statue de la Philosophie. Quoique certains auteurs aient voulu y voir une sainte Eustochie ou une sainte Cécile, il semble certain que dans la pensée de Houdon elle devait bien représenter sainte Scholastique, « très simple, il est vrai, sans attributs mystiques, avec un livre ouvert à la main ». On croit généralement qu'elle était destinée aux Invalides, peut-être à servir de pendant à la sainte Sylvie de Caffieri. Achetée par la Convention, elle demeura, pendant le Directoire, dans la salle du conseil des Anciens, où Meyer, dans ses *Fragments sur Paris,* signalait encore sa présence à la fin de la Révolution, sous le nom de statue de la Philosophie. Au commencement de l'Empire elle disparaît. S'il faut en croire M. Jal, elle quitte alors son travestissement & est donnée à une église. Depuis ce moment, impossible de la retrouver. Dès 1855, MM. G. Duplessis & A. de Montaiglon, en préparant une notice sur Houdon, l'avaient cherchée en vain de tous côtés (3). Tout récemment, après avoir parcouru les grands inventaires parus dans ces derniers temps, entre autres l'*Inventaire des richesses d'art de la France* & l'*Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* qui mentionnent les moindres statues des églises de

(1) « Dans les stalles du Mont-Cassin, deux motifs représentent sainte Scholastique : 1° côté de l'épître près de l'autel, sujet analogue à celui des stalles de San-Severino; 2° au fond, dernier panneau avant la porte du chœur, *Sainte Scholastique transportée par les anges,* très beau motif qui rappelle par sa disposition l'*Assomption* de Murillo. » *Notes de M. l'abbé Le Bêle.*

(2) Nous laissons forcément de côté les statues *habillées,* sans caractère artistique, qui se trouvent dans certaines églises d'Espagne & d'Italie (notamment à Bari, en Apulie, où il existe une église dédiée à sainte Scholastique.)

(3) G. Duplessis & A. de Montaiglon, *Houdon, sa vie et ses ouvrages,* dans la *Revue universelle des arts,* tome I, p. 347 (1855).

la capitale, nous nous sommes permis de recourir à l'extrême obligeance des maîtres les plus compétents, tels que MM. G. Duplessis, aujourd'hui membre de l'institut, Robert de Lasteyrie, Louis Gonse, Henry Jouin, secrétaire général de l'école des Beaux-Arts, & H. Stein, archiviste aux Archives nationales. Tous connaissaient de réputation la Sainte-Scholastique de Houdon & ont bien voulu accueillir notre demande avec un intérêt dont nous nous empressons de leur exprimer notre reconnaissance. Aucun d'eux n'a pu nous donner le moindre renseignement, & M. Henry Jouin résumait la situation en nous écrivant à la date du 21 mars 1897 : « Hélas, vous rouvrez une blessure ancienne. Cette œuvre de Houdon fait mon cauchemar. Je ne puis la ressaisir & je la cherche depuis plusieurs années ! »

Nous ne pouvions, certes, réussir là où M. Henry Jouin avait échoué, & il nous a fallu renoncer à l'espoir de retrouver avant la publication de ce livre la Sainte-Scholastique de Houdon. Nous souhaitons vivement qu'un autre soit plus heureux que nous & parvienne un jour à rendre à la France & à sainte Scholastique une œuvre artistique d'un intérêt considérable.

Pour l'époque contemporaine nous n'avons à citer que trois statues signées d'artistes connus, mais elles sont en bonne place.

La première, en marbre blanc, est à Rome dans le transept nord de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs : elle est due au sculpteur italien Baini & représente sainte Scholastique un lis à la main.

Les deux autres, en pierre, sont à Paris. L'une, d'un élève de David d'Angers, Auguste-Louis-Marie Ottin, commandée en 1854 par la ville de Paris, décore la baie centrale du portail de l'église Sainte-Clotilde (1). L'autre, de François-Théodore Devaulx, auteur d'un des groupes du pont d'Iéna, a été placée en 1866 sur la façade de l'église de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Elle a $2^{m}45$ de hauteur & représente sainte Scholastique en costume de religieuse, un long voile tombant sur les épaules, une crosse d'abbesse dans la main droite, une croix dans la main gauche (2).

Ce rétablissement de la statue de sainte Scholastique sur la façade de l'église du

(1) *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* 9 vol. in-4°, *Édifices religieux,* tome II, p. 294, Paris, Chaix, 1881.

(2) *Inventaire des richesses d'art de la France,* Paris, *Monuments civils,* tome II, 1889.

Il ne peut rentrer dans notre plan de signaler ici les statues modernes de dévotion. Toutefois nous rappellerons la belle statue qui surmonte l'autel de Juvigny (voir au chapitre III, pages 103 & 105), & nous ajouterons à titre de renseignements, que l'industrie parisienne de notre temps a mis en vente quatre statues différentes de la sœur de saint Benoît : 1° *Sainte Scholastique,* en abbesse bénédictine avec la crosse & la colombe, 0,60 cent. de hauteur. (Maison Ralph, Belin successeur, rue Bonaparte, 64) ; 2° *Sainte Scholastique,* en abbesse, avec la crosse & le livre de la règle, de plusieurs hauteurs, $0^{m}80$ à $1^{m}80$, (Maison Froc-Robert, H. Poiret successeur, rue Bonaparte, 38) ; 3° & 4° *Sainte Scholastique,* en abbesse également, avec la crosse, le livre de la règle & la colombe (Union internationale artistique, rue Bonaparte, 58, n° 161, en terre cuite de $0^{m}65$, & n° 497, en plâtre de $0^{m}33$).

Val-de-Grâce, il est juste de le reconnaître en terminant, honore grandement l'administration militaire. C'est une heureuse pensée qui n'a pas eu seulement pour effet d'enrichir un monument national d'une nouvelle œuvre d'art, mais qui a fait revivre, dans le Paris du xix[e] siècle, les pieuses traditions de la reine Anne d'Autriche. En dépit des révolutions, le souvenir de sainte Scholastique se conserve ainsi au Val-de-Grâce, & la sœur de saint Benoît demeure toujours chez elle dans un établissement où son culte fut jadis si en honneur.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Le premier chiffre indique la page à laquelle est placée la gravure. Les suivants, en caractères *italiques*, les pages où se trouvent l'explication de la gravure & les notes qui la concernent.

I. PLANCHES HORS TEXTE

(Phototypies de MM. Chêne et Longuet, rue du Faubourg-Saint-Martin, 250, Paris.)

II. GRAVURES DANS LE TEXTE

RÉSUMÉ DE L'ILLUSTRATION

Planches hors texte	30	*110*
Gravures dans le texte	80	

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

APPENDICE

X. Notes d'art et d'iconographie sur sainte Scholastique, 469.

Importance de l'iconographie de sainte Scholastique, ses attributs caractéristiques; son type *réaliste* & son type *idéal*, 469-471. — Autel de Saint-Ambroise de Milan; mosaïque de Montréal en Sicile, 471. — I. Peintures. — 1° *Avant la Renaissance.* Fresques de Subiaco, miniatures, 472-473. — 2° *Les primitifs et la Renaissance.* Lorenzo Monaco, Benozzo Gozzoli, les Muranistes, Mantegna, Bonfigli, le Pérugin, Francia, le Sodoma, le Corrège, Romanino, Paul Véronèse, André de Salerne, écoles espagnole & flamande, Bernard Luini, 474-480. — 3° *De la Renaissance au* XVIII[e] *siècle.* Les Carrache, le chevalier d'Arpin, Bélisaire Corenzio & Luca Giordano, œuvres diverses, 481; l'école française, Eustache Lesueur, Philippe de Champaigne, Pierre Mignard, Jean Restout, &c., 482-485; la peinture sur émail, émaux de Limoges, 486. — 4° *Époque contemporaine.* Hippolyte Flandrin & Lestang-Parade; les Schraudolph, l'école de Beuron & le P. Bonaventura, les « Saintes de Solesmes », 487-488. — II. Estampes, gravures et images. Descriptions de soixante-treize pièces relatives à sainte Scholastique, (XVI[e]-XIX[e] siècle), 489-502. Œuvres de C. Galle & de J. Isac : le *Purissimum castitatis speculum* de Raphaël Sadeler, 491; *L'idée parfaicte des vrais supérieurs*, Edme Moreau, 491; *Application morale des quatorze propriétés de la colombe à la religieuse bénédictine*, de Karle Audran, 493; œuvres de Habert, Mariette, B. Kilian, P. Mignard, Crespy, Gérard Audran, P. Molitor, &c., 497-502. — III. Sculptures. Porte de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire & statue du portail de la Couture au Mans (XIII[e] siècle); sculptures diverses au Mont-Cassin; stalles de San-Severino à Naples, de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, de Saint-Victor à Milan & de l'église du Mont-Cassin (XVI[e] & XVII[e] siècles); statues de Paul Campi & d'Houdon (XVIII[e] siècle), de Baini à Rome, d'Ottin & de Devaulx à Paris (XIX[e] siècle, églises Sainte Clotilde & du Val-de-Grâce), 502-506.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages 5, 25 & 33, *dans la légende de la gravure, lire* Rome, 1587, *au lieu de* 1580.

Page 28, les deux dernières lignes de la note se rapportent au médaillon de sainte Scholastique en marbre blanc, au-dessus de la porte latérale de l'église, cité page 26.

Page 41, note 4 : ms. 224. fol. 52 v°, *au lieu de* fol. 15.

Page 54, sur la chapelle de sainte Scholastique à Saint-Benoît-sur-Loire, voir la *Semaine du Fidèle du diocèse du Mans,* du 11 octobre 1873.

Pages 73 & 87, rectifier les lignes 11, 9 & 10, au sujet de la sépulture des premiers évêques du Mans, par la note 1 de la page 266.

Pages 77 à 80. Dans une brochure publiée tout récemment sur la *Civitas Subdinnum* (1897, in-8°), M. F. Liger, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, à qui l'on doit l'intéressante découverte de la ville gallo-romaine d'Oisseau, constate que des vestiges romains se rencontrent à profusion sur la place de l'Éperon, sur le versant de la côte de Saint-Benoît & sur le passage de la rue d'Orée qui formait, d'après lui, la seule entrée de la ville de ce côté. En choisissant au VII[e] siècle le quartier Saint-Benoît pour y construire un grand monastère, l'évêque saint Béraire se serait par là même conformé à des traditions antérieures.

Page 81. Des travaux d'agrandissement, exécutés pendant l'impression de ce livre au presbytère de Saint-Benoît, ont eu pour résultat de dégager une partie des anciennes constructions signalées par l'abbé Voisin & qui se trouvent maintenant comprises dans le nouveau jardin du presbytère.

Page 124, ligne 20, *lire* quousque, *au lieu de* quousquam, *lecture fautive donnée par la Semaine du Fidèle.*

Page 141, ligne 3, *lire* fêtes annuelles des 10 *février* & 11 juillet.

Page 253, ligne 7, *lire* opiniâtreté par trop héroïque, *au lieu de* pas trop héroïque.

Page 270, dans un article que publie en ce moment même la *Revue historique et archéologique du Maine* (tome XLII), M. le baron S. de la Bouillerie donne, en outre d'une notice sur Claude Blondeau, la généalogie complète de sa famille; il établit, contrairement aux assertions de M. Hauréau, que Blondeau « *n'était pas aimé au Mans* », & que ses attaques contre sainte Scholastique n'étaient point faites pour lui concilier les sympathies de ses compatriotes. *(Une émeute au Mans en 1675 à propos des droits d'octroi.)*

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE
SOLESMES, PAR SABLÉ, SARTHE
LE 30 AOUT M DCCC XCVII



